Nations Unies A/67/77

Assemblée générale

Distr. générale
29 mars 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 131 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Rapport sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011, présenté en application de l'article 6.1 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, donne des informations tant sur les résultats obtenus par l'Organisation au cours de l'exercice biennal sur le plan des réalisations escomptées que sur l'exécution des produits, aune à laquelle se mesure traditionnellement la performance.

C'est un compte rendu détaillé des résultats obtenus, chapitre par chapitre du budget, par rapport aux 856 réalisations escomptées, au total, au titre des 36 chapitres du budget. On y trouve aussi mis en avant les principaux résultats obtenus au titre des 10 composantes du programme de l'Organisation (voir sect. II), afin que les États Membres puissent se faire une idée de la performance globale du Secrétariat. Il ressort de l'analyse de l'exécution des programmes en termes de produits, présentée à la section III, que le taux d'exécution des produits prescrits pour l'exercice biennal 2010-2011 s'est élevé à 90 %, soit un point de plus que les 89 % atteints pour l'exercice biennal précédent. Ces chiffres portent sur plus de 32 300 produits exécutés au cours de l'exercice biennal.

* A/67/50.

12-27979 (F) 290512 300512

Merci de recycler

Les points saillants de l'exécution des différents chapitres du budget, au niveau du programme et du sous-programme, sont présentés à la section IV, où l'on trouve aussi des renseignements sur certains des problèmes et obstacles auxquels les départements de Secrétariat se sont heurtés dans la poursuite de leurs objectifs. Associant une analyse axée sur les résultats et une démarche qui privilégie les produits, le présent rapport donne un panorama complet des grands événements et du travail accompli par le Secrétariat au cours de l'exercice biennal 2010-2011.

Table des matières

		Page
I.	Introduction	7
II.	Examen d'ensemble des principaux résultats obtenus par l'Organisation	8
	A. Politique, direction et coordination d'ensemble	8
	B. Affaires politiques	8
	C. Justice internationale et droit international	10
	D. Coopération internationale pour le développement	10
	E. Coopération régionale pour le développement	16
	F. Droits de l'homme et affaires humanitaires	21
	G. Information	24
	H. Services communs d'appui	24
	I. Contrôle interne	28
	J. Sûreté et sécurité	28
III.	Exécution des produits et utilisation des ressources	29
	A. Taux d'exécution	30
	B. Produits ajoutés	33
	C. Produits reportés	35
	D. Produits supprimés	37
	E. Produits reportés de l'exercice biennal précédent	39
	F. Activités de coopération technique	40
	G. Utilisation des ressources	41
	H. Prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes	44
	I. Observations finales sur l'exécution des produits et l'utilisation des ressources	46
IV.	Exécution des programmes par chapitre du budget-programme	47
	2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	47
	3. Affaires politiques	59
	4. Désarmement	67
	5. Opérations de maintien de la paix	75
	6. Utilisations pacifiques de l'espace	82
	8. Affaires juridiques	85
	9. Affaires économiques et sociales	92

10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement 108
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique . . . 112
12. Commerce et développement 117
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC 130
14. Environnement 132
15. Établissements humains 146
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale 155
17. Développement économique et social en Afrique 162
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique 179
19. Développement économique en Europe 198
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes 211
21. Développement économique et social en Asie occidentale 226
22. Programme ordinaire de coopération technique 238
23. Droits de l'homme 278
24. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance 292
25. Réfugiés de Palestine 296
26. Aide humanitaire 300
27. Information 307
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion 312
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité 316
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines 321
28D. Bureau des services centraux d'appui 326
28E. Administration (Genève) 330
28F. Administration (Vienne) 335
28G. Administration (Nairobi) 339
29. Bureau des technologies de l'information et des communications 345
30. Contrôle interne 349
34. Sûreté et sécurité 352
37. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) 358

Sigles

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
BANUGBIS	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
BINUB	Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
BINUCA	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
BNUUA	Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
BRNUAC	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
FMI	Fonds monétaire international
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
MANUI	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
MANUL	Mission d'appui des Nations Unies en Libye
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
PAM	Programme alimentaire mondial

PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMOGIP	Groupe d’observateurs militaires des Nations Unies dans l’Inde et le Pakistan
UNSOA	Bureau d’appui de l’ONU pour la Mission de l’Union africaine en Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'exécution des programmes du Secrétariat de l'ONU pour l'exercice biennal 2010-2011 est, dans le cadre de la méthode de budgétisation axée sur les résultats adoptée par l'Organisation, un outil important des points de vue de la gestion et de l'application du principe de responsabilité. Cette méthode de budgétisation donnant lieu à une activité cyclique, de l'établissement des plans à la publication des résultats en passant par la budgétisation, l'exécution des programmes et le suivi de l'action, ce rapport est le point final qui clôt le cycle par un résumé des grandes réalisations de l'exercice biennal et un récapitulatif des produits qui ont été exécutés au fil de la mise en œuvre de son programme de travail.

2. Ce rapport est présenté en application de l'article 6.1 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8), qui en a fixé la présentation et le contenu, ainsi que la périodicité.

3. Dans sa résolution 61/245, l'Assemblée générale a réaffirmé les responsabilités qui incombent aux directeurs de programme dans l'établissement du rapport sur l'exécution des programmes et redistribué les fonctions de suivi de l'exécution et la responsabilité de l'établissement du rapport, avec les conseils fournis par le Département de la gestion. Comme l'a voulu l'Assemblée, ces fonctions sont dorénavant totalement prises en charge par le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion, qui a coordonné la production du présent rapport.

4. On trouvera dans ce rapport de l'information sur l'exécution des produits, aune à laquelle se mesure traditionnellement la performance de l'Organisation, ainsi qu'un panorama général des résultats obtenus, selon la remontée d'information en provenance des différents départements. Au total, 856 réalisations escomptées mises en œuvre au fil de l'exécution des 36 chapitres du budget-programme sont abordées.

5. Le taux d'exécution des produits de l'Organisation, qui a atteint 90 % pour l'exercice biennal 2010-2011, est plus fort que celui de l'exercice biennal précédent (89 %). Le présent rapport porte sur plus de 32 300 produits mis en œuvre par l'Organisation au cours de l'exercice biennal considéré.

6. Le plan du rapport est organisé comme suit. Les sections II et III donnent une vue générale des résultats obtenus au cours de l'exercice biennal par le Secrétariat dans son ensemble, un aperçu des statistiques d'exécution des programmes et des données sur l'utilisation des ressources. Cette information est donnée pour les 10 composantes du budget-programme 2010-2011, qui couvrent 36 chapitres du budget.

7. La section IV est un exposé de l'exécution des programmes par chapitre du budget-programme de l'exercice biennal, y compris un résumé, au niveau du programme, des résultats obtenus et des contraintes subies, suivi d'un examen de la performance, par sous-programme et par réalisation escomptée.

8. Grâce à une analyse à la fois axée sur les résultats et privilégiant les produits, on obtient un panorama complet des grandes réalisations et du travail accompli par le Secrétariat pendant l'exercice biennal.

II. Examen d'ensemble des principaux résultats obtenus par l'Organisation

A. Politique, direction et coordination d'ensemble

9. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a fourni les conditions matérielles et de fond pour la tenue de toutes les réunions des États Membres, y compris les soixante-quatrième, soixante-cinquième et soixante-sixième sessions de l'Assemblée générale. Il a ainsi assuré la gestion des services de conférence à l'échelle mondiale et des services techniques de secrétariat. Il a notamment fourni aux organes intergouvernementaux des avis sur les questions de procédure, géré la documentation et organisé les réunions techniques. Le fait que ces services aient été assurés en temps voulu a facilité les processus intergouvernementaux, et ce, malgré les contraintes auxquelles le Secrétariat a fait face du fait de la poursuite de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement. Le personnel du Département a dû régler de nombreux problèmes : planification logistique des réunions tenues à différents endroits; nombre limité de places assises; espace réduit pour le tri et le stockage des documents; coordination des travaux depuis des locaux éloignés; etc.

10. Malgré ces contraintes, le Département a obtenu d'excellents résultats, notamment pendant le débat général des soixante-quatrième à soixante-sixième sessions de l'Assemblée générale, la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, la réunion de haut niveau sur la biodiversité et la réunion de haut niveau sur les petits États insulaires en développement. En outre, le Département a concouru à la réalisation de l'objectif fixé par le Secrétaire général, à savoir réduire les émissions de gaz à effet de serre, en mettant en place des initiatives rentables, respectueuses de l'environnement et utilisant des techniques de pointe. En janvier 2010, le Département a lancé le portail e-abonnement, grâce auquel les usagers peuvent recevoir des documents par voie électronique. Conjuguée au recours plus fréquent aux dispositifs électroniques portables pour la diffusion des publications, cette initiative a permis de réduire considérablement la consommation de papier au Secrétariat. Grâce à la conversion des documents imprimés au format numérique, le personnel et les représentants peuvent retrouver, diffuser et enregistrer les informations avec plus de facilité et de rapidité. En 2011, le volume des travaux d'impression traité par la Section des services de publication a baissé de 10 % par rapport à l'année précédente et la Section a vu le nombre de pages imprimées diminuer de 50 %, passant de 179 à 84 millions.

B. Affaires politiques

11. Quatre programmes – affaires politiques, opérations de maintien de la paix, désarmement et utilisations pacifiques de l'espace – ont contribué efficacement à la réalisation de deux des priorités de l'exercice biennal, à savoir le désarmement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans le cadre du programme Affaires politiques, des mesures ont été prises pour soutenir les efforts de médiation et les processus électoraux dans le monde entier : les services concernés se sont penchés sur les conflits nouveaux et persistants touchant quelque 40 pays et ont répondu à près de 50 nouvelles demandes d'assistance électorale. Au Soudan, le

Groupe du Secrétaire général pour l'appui aux référendums au Soudan, aidé par une équipe d'observateurs sur le terrain, a usé de ses bons offices aux fins de prévenir les conflits au cours du référendum sur le Sud-Soudan. De fait, le référendum s'est déroulé dans le calme et a donné lieu à la création du Soudan du Sud, qui est devenu le 193e État Membre de l'Organisation des Nations Unies. On a fourni rapidement une assistance technique et détaché deux conseillers internationaux auprès de la Commission électorale centrale pour aider le Gouvernement de transition du Kirghizistan dans l'organisation d'un référendum sur la constitution et d'élections législatives, en vue d'assurer une transition pacifique. Les améliorations apportées au processus d'élaboration des stratégies concertées de consolidation de la paix – qui portent sur la reconstruction, la mise en place d'institutions, la création d'emplois et le développement durable et qui s'attachent aujourd'hui davantage à répondre aux besoins en matière de consolidation de la paix après les conflits – ont permis d'accélérer l'élaboration d'instruments de coopération au Libéria. En outre, les services chargés de l'exécution du programme Affaires politiques ont fourni des services fonctionnels au Conseil de sécurité dans le cadre des débats sur les mesures à prendre pendant l'exercice biennal concernant la diplomatie préventive, le règlement des conflits, le maintien de la paix et les missions politiques.

12. Les opérations de maintien de la paix ont donné une orientation stratégique et des conseils opérationnels quotidiens à 16 opérations sur le terrain qui ont des mandats multidimensionnels complexes et qui travaillent dans des conditions différentes. Elles ont mis en œuvre l'initiative Horizons nouveaux, qui vise à renforcer l'appui aux missions et aux activités de maintien de la paix. Cette initiative porte notamment sur la stratégie de démarrage de la consolidation de la paix, la protection des civils, la force de police permanente, le nouveau corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires et la stratégie globale d'appui aux missions. Les services chargés de l'exécution du programme ont également apporté un appui essentiel à Haïti à la suite du tremblement de terre de janvier 2010, pour reconstituer l'équipe de direction et les effectifs de la mission, de façon à faciliter les activités humanitaires et les opérations de relèvement. Ils ont aussi concouru à l'organisation du référendum au Soudan ainsi qu'à la stabilisation des conditions de sécurité à la suite de la crise postélectorale et des élections législatives en Côte d'Ivoire. Entre autres activités, ils ont également appuyé les initiatives afférentes à la tenue des élections et à la réconciliation nationale en Afghanistan, aux élections nationales en République démocratique du Congo et à l'élection présidentielle au Libéria.

13. À l'issue de ses débats, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a adopté un document final. Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes s'est réuni en 2011 à l'occasion de ses deuxième et troisième sessions afin de formuler des recommandations concernant les éléments à inclure dans tout instrument juridiquement contraignant établissant des normes internationales communes les plus strictes possible pour le transfert d'armes classiques, de sorte que l'instrument en question soit efficace et proportionné. Le Secrétaire général a convoqué une réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement en septembre 2010 et une réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires en septembre 2011. La Convention sur les armes à sous-munitions est entrée en vigueur en août 2010 et les première et

deuxième réunions des États parties se sont tenues en 2010 en République démocratique populaire lao et en 2011 au Liban. La septième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques et la quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes inhumaines se sont tenues en 2011.

14. Les services chargés du programme relatif à l'espace extra-atmosphérique ont facilité l'exploitation de tous les types d'informations d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence, en rapprochant les fournisseurs d'informations d'origine spatiale, les organisations humanitaires et les autorités nationales chargées de la gestion des catastrophes. Ils ont créé sept nouveaux bureaux régionaux d'appui au Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) et facilité l'accès aux images recueillies par des opérateurs de satellites en ce qui concerne 32 catastrophes, dont le tremblement de terre en Haïti. Le Programme UN-SPIDER a apporté des conseils techniques à 23 pays[1] pour la mise en œuvre d'activités de réduction des risques et d'intervention d'urgence exploitant les techniques spatiales.

C. Justice internationale et droit international

15. Le Bureau des affaires juridiques a continué à fournir des avis juridiques concernant la paix et la sécurité internationales et la justice transitionnelle, notamment s'agissant du règlement intérieur de différents organes des Nations Unies, et défendu les privilèges et immunités dont jouissent le personnel et les locaux de l'Organisation à travers le monde.

16. Au cours de l'exercice 2010-2011, le montant total des indemnisations demandées à l'Organisation était d'environ 187,1 millions de dollars, mais le montant des sommes effectivement versées s'est élevé à moins de 44,9 millions, soit une différence de quelque 76 %. Les privilèges et immunités des Nations Unies ont toujours été respectés dans les affaires renvoyées au Bureau des affaires juridiques, sauf quand celui-ci les a levés.

17. Entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2011, le Bureau des affaires juridiques a présenté 245 mémoires (appels et réponses) auprès du Tribunal d'appel des Nations Unies, soit 123 mémoires par an en moyenne. Auparavant, le Bureau des affaires juridiques déposait en moyenne 65 mémoires par an auprès du Tribunal du contentieux administratif, soit près de deux fois moins qu'aujourd'hui. Le point de vue du Secrétaire général, représenté par le Bureau des affaires juridiques, a été accepté par le Tribunal d'appel dans 128 des 155 affaires auxquelles le Secrétaire général était partie, ce qui représente un taux de réussite de 83 %.

D. Coopération internationale pour le développement

18. Favoriser la coopération internationale pour atteindre les objectifs de développement mondiaux est pour l'Organisation une tâche essentielle. Plusieurs

[1] Bangladesh, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Colombie, Équateur, Fidji, Guatemala, Haïti, Inde, Jamaïque, Madagascar, Malawi, Maldives, Mozambique, Namibie, Nigéria, Philippines, République dominicaine, Samoa, Sri Lanka, Soudan et Togo.

entités sont chargées d'appuyer les activités tendant vers ce but, notamment favoriser une croissance économique durable, le développement durable et le développement de pays africains et de pays en développement ou de pays peu développés. Il s'agit du Département des affaires économiques et sociales, de la CNUCED, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, du Centre du commerce international, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

19. Les travaux d'analyse et les contributions de fond apportés par ces entités ont permis d'intensifier le dialogue au sein des organes intergouvernementaux et lors des conférences internationales et ont concouru à l'adoption, par les États Membres, de politiques et d'initiatives de promotion de la croissance économique et du développement durable au niveau national. Le Département des affaires économiques et sociales a établi des rapports du Secrétaire général sur des questions socioéconomiques, notamment les publications suivantes : *La situation économique et sociale dans le monde*; *Situation et perspectives de l'économie mondiale*; le *Rapport sur la situation sociale dans le monde*; le *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement*; et le *Rapport de 2010 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*. Ces rapports et d'autres documents ont servi de base aux discussions qui se sont tenues au cours des réunions des organes intergouvernementaux et des conférences internationales. Les recommandations formulées par la CNUCED concernant la recherche et la définition des politiques, en particulier ses publications phares, ont porté principalement sur le ralentissement de la reprise mondiale et les problèmes que la crise pose en matière d'action publique, en particulier dans les domaines du commerce et du développement. D'autres rapports se sont penchés sur des domaines intéressant les pays en développement, et surtout les pays les moins avancés. Il convient de citer en particulier les deux rapports suivants : le rapport annuel de la CNUCED intitulé « Rapport sur le commerce et le développement », qui permet de mieux comprendre le lien entre, d'une part, les politiques de l'emploi et les politiques macroéconomiques et, de l'autre, les défis que les économies mondiales doivent relever dans le sillage de la crise; et le *World Investment Report*, qui analyse comment les investissements directs étrangers et les instruments de ce type peuvent aider les pays en développement à faire la transition vers une économie sobre en carbone.

20. Les rapports phares d'ONU-Habitat – le *Rapport mondial sur les établissements humains* et le *Rapport sur l'état des villes dans le monde* – continuent de présenter des connaissances fondées sur des données d'observation sur les conditions, les tendances et les problèmes urbains, dont des statistiques fraîches et de grandes orientations concernant les établissements urbains et humains. Certaines publications se sont arrêtées sur des sujets prioritaires, comme « les villes et les changements climatiques », qui est le thème de la Journée mondiale de l'habitat, et « réduire la fracture urbaine », qui est le thème du Forum urbain mondial. Pour sa part, l'UNODC a présenté dans sa grande publication annuelle, à savoir le *Rapport mondial sur les drogues*, une étude complète du problème de la

drogue à l'échelle internationale, ainsi que des données et analyses approfondies sur la drogue et le crime. Tous ces rapports, ainsi que les bases de données en ligne sur ces sujets, ont été bien accueillis et utilisés par la communauté internationale.

21. Le Secrétariat de l'ONU a continué d'appuyer, comme il s'y était engagé, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a continué de faire rapport tous les ans à l'Assemblée générale sur les activités mises en œuvre par le système des Nations Unies en vue de promouvoir le NEPAD et a coordonné l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de ses programmes et l'appui apporté par la communauté internationale dans ce sens. Poursuivant le même but, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait en sorte que la communauté internationale accorde une attention prioritaire aux problèmes des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, qui sont les trois groupes de pays les plus vulnérables. Pour ce faire, les membres du Bureau ont notamment accompagné la préparation et le déroulement de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Istanbul (Turquie), du 9 au 13 mai 2011.

22. Le PNUE a continué de travailler avec de grands chercheurs en vue de produire des analyses scientifiques permettant de faire avancer les négociations concernant les organes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a également continué de publier des rapports phares qui sont reconnus mondialement – comme l'*Annuaire du PNUE et ses atlas*, l'*Atlas de l'eau en Afrique* et l'*Atlas de notre environnement en mutation* (Amérique latine et Caraïbes) –, qui visent à permettre aux nations et aux populations d'améliorer leur qualité de vie tout en respectant l'environnement et sans compromettre l'avenir des générations suivantes. Les travaux de recherche appliquée du PNUE ont également permis de stimuler les investissements des secteurs public et privé en faveur de la mise au point de technologies énergétiques moins polluantes, ce qui s'est traduit par une augmentation des ressources allouées aux fins de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Centre mondial de connaissances et moteur de la mobilisation, ONU-Femmes a entrepris des travaux de sensibilisation, de recherche et d'analyse dans un certain nombre de domaines, comme le rôle des femmes dans l'instauration et le maintien de la paix et de la sécurité, la lutte contre les violences à l'égard des femmes, la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions et l'autonomisation économique des femmes. Il convient de noter en particulier que la publication phare « Le progrès des femmes dans le monde : en quête de justice » a donné lieu à de nouvelles initiatives nationales visant à combler les lacunes dans la mise en œuvre des engagements pris à l'échelle mondiale. ONU-Femmes s'est servie de son expérience et des enseignements qu'elle a tirés de ses activités pour fonder ses travaux de recherche et renforcer le cadre normatif mondial. En resserrant le lien entre théorie et pratique, les travaux d'ONU-Femmes ont relancé la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation de la femme.

23. Dans le cadre de la coopération internationale pour le développement ont été organisées des conférences, des réunions et des manifestations, à l'occasion desquelles des États Membres, des organisations de la société civile et des organisations intergouvernementales et internationales ont examiné ensemble des questions intéressant la communauté internationale. Le Département des affaires économiques et sociales, qui assure le secrétariat de la Conférence des Nations

Unies sur le développement durable, a intensifié l'appui qu'il apporte à la préparation de la Conférence et a entamé, avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les travaux de fond pour l'établissement des objectifs de développement de l'après-2015. Le Département a également coordonné des réunions importantes et apporté un appui technique, notamment pour l'examen après 15 ans des résultats du Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, les quatrième et cinquième éditions du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement (mars 2010 et décembre 2011) et la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (septembre 2010). La CNUCED a organisé plusieurs réunions d'experts ainsi que des conférences multipartites, notamment le Forum mondial sur les produits de base, la Conférence internationale sur la gestion de la dette et le Forum mondial de l'investissement. Ces manifestations ont favorisé l'adoption d'initiatives et de mesures de politique générale. ONU-Habitat a confirmé que le Forum urbain mondial était la principale manifestation publique concernant les questions d'urbanisation. En effet, le Programme a relevé que plus de 10 000 personnes issues de 150 pays différents avaient participé à la cinquième session du Forum. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, grande manifestation organisée par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a rassemblé plus de 8 900 participants. À l'issue de cette conférence a été adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (« le Programme d'action d'Istanbul »), un programme axé sur les résultats et fixant un objectif ambitieux, à savoir faire en sorte que la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de reclassement d'ici à 2020.

24. Pour ce qui est des activités opérationnelles en faveur du renforcement des capacités, les programmes du Secrétariat ont contribué à l'exécution de projets et d'activités de développement d'une importance notable dans les pays bénéficiaires. Dans le cadre de ses activités, le Département des affaires économiques et sociales a favorisé l'application d'accords internationaux, de cadres normatifs et de normes d'exécution au niveau des pays dans le cadre des stratégies, des plans et des programmes nationaux de développement, notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) et les mesures de soutien international en faveur des pays les moins avancés. En assurant des services consultatifs, le Département a également aidé les pays à élaborer des politiques socioéconomiques pour faire face à la crise financière et économique mondiale et à renforcer la capacité des institutions statistiques nationales de mesurer les progrès en matière sociale, économique et environnementale. L'UNODC a lancé sept programmes régionaux visant à promouvoir la coopération transfrontière et à fournir des conseils pratiques et techniques pour la mise en œuvre des conventions des Nations Unies relatives au crime et à la drogue et l'application des normes applicables en matière de justice pénale et de prévention de la criminalité. Le Centre du commerce international a poursuivi ses activités, dans le respect du mandat qui lui a été confié, en s'intéressant en premier lieu aux données commerciales et aux solutions de promotion des exportations. Les effets des activités menées par le Centre sur les pays les plus pauvres et les plus vulnérables (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement), dans

lesquels 55 % des produits relatifs à l'assistance technique ont été réalisés, se sont plus largement fait sentir. D'ailleurs, 83 % des décideurs politiques en Afrique subsaharienne se sont dits satisfaits des conseils et de l'appui apportés par le Centre. Le PNUE a aidé les États Membres à intégrer dans leurs programmes de développement des mesures concernant l'environnement et la gestion des substances dangereuses. Dans le cadre de l'initiative pauvreté-environnement (menée conjointement par le PNUD et le PNUE), 17 pays ont inscrit l'écoviabilité parmi les objectifs ou priorités de leurs politiques de développement nationales ou sectorielles. En outre, 30 administrations locales ou centrales et institutions publiques ont adopté des techniques favorisant une utilisation efficace des ressources et la consommation et la production durables, et ont investi dans ces techniques. Par ailleurs, 11 pays s'attachent, avec l'aide du PNUE, à faire figurer des objectifs de bonne gestion des produits chimiques dans leurs politiques et stratégies nationales. ONU-Femmes a mis en œuvre ses activités dans plus de 70 pays, pour un montant de 150 millions de dollars, en vue notamment d'assurer une assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes, de la participation des femmes à la vie politique, de la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et de la promotion du rôle des femmes dans l'instauration et le maintien de la paix et de la sécurité.

25. Les programmes mis en œuvre ont également permis d'aider les gouvernements à dégager, consolider ou appliquer des accords internationaux ou à ratifier des conventions internationales. Sous les auspices de l'UNODC, 14 pays ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption ou y ont adhéré. L'UNODC a également enregistré pendant la période 51 nouvelles ratifications de conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme sous toutes ses formes. Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a dirigé le processus de mise au point et d'adoption d'un nouvel accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral. Il est à noter que, pendant la période à l'examen, un accord intergouvernemental a été conclu à la suite de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce document, intitulé « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement » (résolution 65/1), insiste sur l'importance d'accélérer les progrès sur la voie de la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. ONU-Femmes a travaillé au niveau des pays pour promouvoir la mise en conformité des lois et des politiques nationales avec les accords internationaux, et appuyé la réforme législative entreprise pour assurer le respect des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

26. Un certain nombre de programmes ont comporté des activités d'information et de sensibilisation du public. La Journée mondiale de l'habitat 2011 a été célébrée sous les auspices d'ONU-Habitat dans 65 pays et a donné lieu à 250 manifestations, contre 239 en 2010. En outre, à l'Exposition universelle de Shanghai, organisée en 2010 sur le thème « Meilleure ville, meilleure vie », ONU-Habitat a coordonné les activités du pavillon de l'ONU et fait participer plus de 40 organismes des Nations Unies. Le Programme a organisé 150 événements qui ont rassemblé plus de 3 millions de visiteurs. Les versions en anglais et en français du magazine *Afrique*

Renouveau ont été utilisées dans le cadre des activités d'information et de sensibilisation à l'appui du NEPAD. Ces magazines, qui ont été publiés dans les délais et dont la qualité s'est améliorée, ont été largement distribués et les lecteurs ont salué ces publications. Pour le dixième anniversaire du NEPAD, qui a été célébré au Siège de l'ONU à New York, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé des manifestations publiques en collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD.

27. Le PNUE a lancé l'initiative en.lighten (www.enlighten-initiative.org), qui vise à accélérer la transition mondiale vers les techniques d'éclairage écologiquement durables, en mettant au point une stratégie mondiale concertée pour l'élimination progressive des techniques d'éclairage qui sont des sources de gaspillage. Des orientations ont été données dans le cadre de cette initiative en vue d'accélérer l'abandon des lampes à incandescence dans le monde d'ici à 2016. Le PNUE a également lancé le Programme de partenariat mondial pour un éclairage efficace dans le but d'aider les pays à élaborer des stratégies intégrées nationales de transition. À ce jour, 28 pays se sont associés à ce programme. Au cours de l'exercice biennal, ONU-Femmes a entrepris des activités de communication et de sensibilisation de premier plan. Par exemple, sous la direction de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, le programme d'action en 16 étapes défini par ONU-Femmes concernant la lutte contre la violence à l'égard des femmes a donné lieu à la publication de plus de 22 000 articles dans le monde.

28. Grâce aux services consultatifs et aux activités de formation mis à la disposition des gouvernements qui en avaient fait la demande, le Programme ordinaire de coopération technique a continué de permettre aux entités du Secrétariat de répondre rapidement aux demandes urgentes des États Membres. Onze entités du Secrétariat ont participé à l'exécution du programme (« entités exécutantes ») : pour quatre d'entre elles (le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, ONU-Habitat et l'UNODC), les informations sont présentées dans le cadre de cet élément de programme; pour les cinq commissions régionales [la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)], elles sont présentées dans le cadre du programme relatif à la coopération régionale pour le développement; et pour les deux dernières entités [le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)], elles sont exposées dans le cadre du programme relatif aux droits de l'homme et aux affaires humanitaires.

29. Dans le cadre du Programme ordinaire de coopération technique, le Département des affaires économiques et sociales a notamment transmis aux pays bénéficiaires les connaissances et les perspectives dégagées au niveau mondial dans des domaines comme la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, les politiques sociales et le développement durable, les statistiques et les questions démographiques, et l'administration publique et la gestion du développement. Dans le cadre du Programme, 256 missions consultatives ont été menées, 77 ateliers de formation organisés et 24 bourses attribuées. Un appui a également été apporté à 45 pays dans le cadre des préparatifs de la Conférence sur le développement durable. Les stages de formation et les services consultatifs assurés par la CNUCED ont permis à la communauté internationale de mieux cerner quels

étaient les principaux problèmes du programme économique international entravant le développement. Les bénéficiaires ont indiqué qu'ils étaient mieux à même de : a) définir une action plus intégrée et plus efficace; b) prendre position dans des négociations; et c) rédiger des lois relatives au commerce et aux investissements.

30. Grâce aux ressources du programme ordinaire de coopération technique, les activités d'ONU-Habitat ont eu un effet d'entraînement et engendré une série de projets, comme en attestent les résultats suivants : formulation de lignes stratégiques pour les activités intégrées de relèvement et de reconstruction des villes d'Haïti touchées par le tremblement de terre de janvier 2010; un programme pilote de soutien financé par plusieurs donateurs aidant 10 pays en développement à adopter des directives internationales en matière de décentralisation et d'accès aux services universels de base; un programme de coopération entre villes prévoyant des activités de formation, de recherche et de renforcement des capacités dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest; et une stratégie de développement urbain durable pour la région arabe, qui sera inaugurée à la conférence régionale sur la gestion municipale et le développement urbain durable dans les villes arabes, qui doit se tenir au Koweït en mai 2012. L'UNODC a souligné que les services consultatifs qu'il avait fournis avaient concouru à ce que les États Membres continuent d'appliquer les conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme, ainsi que les normes et règles de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale.

E. Coopération régionale pour le développement

31. Les cinq commissions régionales ont continué à s'efforcer de promouvoir une croissance économique solide et le développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale pertinentes, aux conférences récentes des Nations Unies et aux requêtes et mandats divers reçus des gouvernements dans leurs régions respectives. Dans cette perspective, elles ont continué à mettre à profit leurs réunions pour débattre des questions de politique générale relatives aux différentes régions qui relèvent de leur compétence et pour dégager un consensus sur les solutions qui pourraient être apportées aux problèmes économiques et sociaux auxquels leurs États membres font face. Ainsi, la CEA, lors des deux sessions annuelles de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, a dégagé un consensus autour des défis cruciaux en matière de développement auxquels sont confrontés les pays africains et à définir des perspectives et des positions communes aux pays africains sur ces questions importantes. La CEE a organisé sa septième conférence ministérielle, intitulée « Environnement pour l'Europe », qui a débouché sur l'adoption de la déclaration ministérielle « Économisez l'eau, passez au vert » et sur les Actions pour l'eau d'Astana; les résultats issus de cette conférence ont été des éléments précieux pour la réunion régionale de préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. La CEPALC a profité de sa trente-troisième session pour lancer son rapport intitulé « L'heure de l'égalité : combler les écarts, ouvrir de nouveaux chemins », qui propose une nouvelle feuille de route qui met l'égalité au cœur du plan d'action pour le développement, fondé sur un nouvel équilibre entre l'État, le marché et la société. La CESAP a tenu sa sixième conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique pour évaluer la situation en matière de développement durable, définir des priorités et des

perspectives au niveau régional et s'entendre sur des actions concertées visant à faire face aux impératifs nés des défis environnementaux à relever au niveau mondial et au niveau régional. Enfin, la CESAO a tenu sa vingt-sixième conférence ministérielle, qui a été un cadre privilégié pour débattre des nouveaux problèmes qui se posent dans la région, et notamment la question des difficultés et perspectives qui sont celles de la jeunesse dans le monde arabe, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et les technologies de l'information et des communications.

32. L'action des commissions régionales s'articule autour d'un certain nombre de publications importantes qui ont contribué à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Ces publications phares ont continué à jouer un rôle dans la définition du programme des discussions portant sur les questions essentielles relatives au développement des pays concernés et dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales. Ainsi, l'édition 2010 du *Rapport économique sur l'Afrique* a prôné une transformation structurelle et une diversification économique pour réduire le chômage en Afrique. Dans l'édition 2011 de ce même rapport, la CEA a examiné le rôle de direction que doit assumer l'État pour piloter le développement, susciter la transformation économique et impulser le développement durable dans la région. La CEE a publié sa deuxième série d'études des performances environnementales concernant cinq pays. Il ressort de ces études que les cinq pays concernés ont amélioré leurs performances environnementales après avoir appliqué les recommandations figurant dans les premières études. Pour la première fois, la CEE a publié des études de performance en matière d'innovation. L'application des recommandations issues de ces études permettra d'améliorer le cadre réglementaire et institutionnel en matière d'innovation de deux pays : le Bélarus et le Kazakhstan. La CEPALC a publié plus de 280 documents, parmi lesquels ses six rapports phares : *Latin America and the Caribbean in the World Economy 2010-2011*, *Foreign Investment in Latin America and the Caribbean*, *Economic Survey of Latin America and the Caribbean*, *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean*, *Social Panorama of Latin America* et *Statistical Yearbook of Latin America and the Caribbean*, qui couvrent un large éventail de questions. Ces publications ont été téléchargées plus de 6 millions de fois pendant l'exercice biennal. La CESAP a publié en 2010 un rapport intitulé *Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, qui évaluait les problèmes les plus importants, les défis pour l'action gouvernementale et les risques auxquels doit faire face la région. En 2011, cette commission a proposé des politiques visant à soutenir une croissance dynamique qui ne laisse personne de côté, s'accompagnant d'une plus grande coopération régionale et d'une meilleure capacité de résistance aux chocs extérieurs. La CESAO a publié son rapport intitulé *Survey of Economic and Social Developments in the ESCWA Region 2010-2011*, axé sur les problèmes colossaux auxquels doit faire face la région dans la transition entre la première et la deuxième décennie du XXI^{e} siècle. Le rapport se compose de deux grandes sections : la première traite des questions socioéconomiques de la région en s'intéressant tout particulièrement aux évolutions récentes dans les domaines socioéconomique et politique; la seconde présente une étude détaillée des politiques sociales mises en œuvre dans la région, ainsi qu'un ensemble de recommandations pour l'action gouvernementale.

33. Toutes les commissions régionales ont accompli avec succès un effort de coordination des politiques, dont l'objectif est de faire converger les actions menées par les différentes entités en définissant un ensemble d'objectifs communs afin

d'optimiser leurs actions en créant des synergies. À titre d'exemples, on peut citer : le succès de la CEA dans son action de renforcement de l'appui apporté par l'ensemble du système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional; la préparation par la CEE du rapport interinstitutions intitulé *The MDGs in Europe and Central Asia: Achievements, Challenges and the Way Forward*, élaboré par le truchement du Mécanisme de coordination régionale, ainsi que la réunion régionale sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui s'est tenue à Istanbul; l'élaboration par la CEPALC du rapport intitulé *Achieving the Millennium Development Goals with equality in Latin America and the Caribbean: Progress and challenges*, auquel ont participé 17 organismes, fonds et programmes, et l'organisation des diverses manifestations autour de ce même thème; l'élaboration par la CESAP, en collaboration avec la Banque asiatique de développement et le PNUD, du rapport intitulé *Achieving the Millennium Development Goals in an Era of Uncertainty: Asia-Pacific Regional Report*; et l'élaboration par la CESAO du troisième rapport concernant le monde arabe intitulé *Third Arab Report on the Millennium Development Goals 2010 and the Impact of the Global Economic Crises*.

34. Les données statistiques produites ou validées par les commissions régionales ont été largement utilisées par les gouvernements de la région et les autres parties prenantes pour suivre leurs résultats dans différents domaines et prendre des mesures correctives si nécessaire. Les commissions ont pour la plupart continué à soutenir la réalisation d'un recensement national dans les pays concernés et à travailler à l'élaboration et au suivi des statistiques en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Toutes les commissions ont poursuivi leurs efforts visant à améliorer et à actualiser leurs bases de données respectives, et à les mettre à la disposition du public en privilégiant des formats accessibles; par ailleurs, elles ont toutes publié des documents sur les pratiques optimales en matière de statistique.

35. Toutes les commissions régionales ont participé à l'organisation d'ateliers de formation, de missions consultatives et de groupes d'experts, en vue d'aider les États qui en sont membres à améliorer l'élaboration de statistiques économiques et sociales de base et à produire de meilleures estimations comptables au niveau national. Elles ont également, pour la plupart, continué à aider leurs États membres à produire des données statistiques et des indicateurs dans les domaines émergents, comme l'environnement et la problématique hommes-femmes, et à prendre en compte ces données dans leur comptabilité nationale et dans leurs programmes de développement. Grâce à la publication de leurs annuaires statistiques respectifs, qui présentent les principaux indicateurs économiques et sociaux pour les pays de la région, les commissions régionales sont devenues une source d'information essentielle pour les gouvernements, les chercheurs et les autres parties prenantes soucieux d'obtenir des données statistiques mises à jour, fiables et objectives sur les régions et pays qui les intéressent.

36. Les actions de sensibilisation et d'information menées par les commissions régionales doivent également être soulignées. Le succès de ces actions est illustré par la transformation progressive de ces entités, qui deviennent des centres régionaux importants fournissant des analyses rigoureuses et menant des activités opérationnelles d'importance : ils diffusent les politiques, les mesures et les solutions innovantes en matière de développement et contribuent à établir un

consensus régional et sous-régional sur toute une série de questions économiques et sociales, en s'appuyant sur les principes et les valeurs des Nations Unies.

37. Comme c'est le cas pour les programmes cités dans la rubrique coopération internationale pour le développement, les commissions régionales ont continué à avoir recours au programme régional de coopération technique afin de répondre rapidement aux besoins urgents des États Membres, grâce à la prestation de services de conseil et d'activités de formation adaptées.

38. À cet égard, la contribution de la CEA a consisté à diffuser des données d'expérience et des informations recueillies au niveau régional sur des questions économiques et sociales, telles que les négociations commerciales, la gestion des ressources en eau, les statistiques, la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, les droits des femmes, les technologies de l'information et des communications et la gestion des connaissances pour le développement, l'amélioration des infrastructures, la gouvernance et l'administration publique, la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du NEPAD et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, ainsi que la reconstruction après les conflits. La Commission a mené 65 missions consultatives et 48 ateliers de formation, et a financé 32 bourses dans plus de 40 pays de la région. Elle continue ainsi à définir les programmes de développement à l'œuvre sur le continent, comme le prouve le fait que son rapport sur le commerce intra-africain a joué un rôle dans la décision d'accélérer la création d'une zone de libre-échange continentale et que l'« Intensification du commerce intra-africain » a été retenue comme thème de la dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

39. Les activités menées par la CEE dans le cadre du Programme ordinaire de coopération technique étaient en rapport avec son travail normatif et elles ont contribué à aider les pays dont l'économie est en phase de transition à accéder aux instruments, règles et normes internationaux et à les appliquer, et ce, dans divers domaines : coopération et intégration économiques, environnement, énergies renouvelables, statistique, commerce et transport, et à atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, et notamment les objectifs du Millénaire. La Commission a mené 112 missions consultatives et organisé 57 ateliers de formation dans 24 pays de la région. Les résultats concrets suivants ont été obtenus grâce à ces interventions : l'amélioration des capacités de coopération en ce qui concerne les eaux transfrontalières dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est, qui ont élaboré ou signé trois accords intergouvernementaux sur la gestion transfrontalière des ressources hydrauliques communes; le bon déroulement des recensements de la population et des logements et la soumission par ces pays de rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire, en application des recommandations internationales et de celles de la CEE; le renforcement des capacités de ces pays à accéder aux instruments juridiques de la CEE sur le transport et à les mettre en œuvre; le renforcement des capacités en faveur des énergies renouvelables dans six pays de la région, qui ont adopté des politiques énergétiques nationales et des mesures pour appliquer les recommandations internationales et celles de la CEE; et la création d'un contexte plus propice à l'essor du commerce, grâce à l'application du principe de « guichet unique » dans 14 pays ayant lancé des projets fondés sur ce principe.

40. La contribution de la CESAO a consisté à partager des données d'expérience régionales et des informations sur les priorités économiques et sociales dans des domaines tels que le développement durable, les politiques sociales, les objectifs du Millénaire pour le développement, les statistiques économiques, l'utilisation des technologies de l'information et des communications en vue du développement et l'autonomisation des femmes. La Commission a ainsi mené 139 missions consultatives et 69 ateliers de formation et elle a octroyé 37 bourses dans 14 pays de la région. Grâce à ces actions, la CESAO a amené les États qui en sont membres à mieux s'entendre sur les priorités stratégiques devant être présentées à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; elle a instauré un climat propice à l'examen et à l'évaluation critiques des politiques et des programmes de protection sociale; elle a œuvré en faveur de l'adaptation au contexte local des objectifs du Millénaire à Bahreïn, en Iraq, en Jordanie, au Soudan et au Yémen; elle a influencé la politique mondiale concernant Internet par l'intermédiaire de la feuille de route arabe sur la gouvernance en matière d'Internet; et elle a renforcé les capacités des bureaux nationaux de statistique à produire et à diffuser en temps voulu des données statistiques économiques et sociales fiables et comparables.

41. La contribution de la CEPALC a consisté à partager des données d'expérience régionales et des informations sur des domaines économiques et sociaux comme le commerce, l'intégration et la coopération régionales, la production et l'innovation, les politiques et la croissance macroéconomiques, le développement social et l'équité, l'axe population et développement, le développement durable et les établissements humains, les ressources naturelles et les infrastructures et les statistiques et projections économiques. La Commission a également mené à bien 167 missions consultatives et 87 ateliers de formation, et elle a accordé 18 bourses dans 33 pays de la région. Cela lui a permis de contribuer à la prise de décisions éclairées et à l'application de politiques et de mesures relatives à des problèmes cruciaux de développement, tels que : l'évaluation de l'impact socioéconomique du tremblement de terre qui a frappé Haïti et l'élaboration de stratégies de développement pour ce pays; la mise au point du plan stratégique pour l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud (2012-2022); et la formulation du plan national de développement de la Colombie pour 2011-2014.

42. La CESAP a renforcé la coopération Sud-Sud afin de contribuer à la reprise et au développement durable après les crises économique et financière, et d'aider les pays ayant des besoins bien précis. Elle a aussi mené 152 missions consultatives et 119 ateliers de formation et elle a octroyé 8 bourses dans 48 pays de la région. Ces mesures lui ont permis de renforcer les liens entre les pays grâce à des liaisons de transport multimodal, au développement du commerce et au partage des informations. La CESAP a également aidé à adapter les méthodes régionales au contexte propre aux différents pays, comme cela a été le cas pour l'Initiative d'Astana pour une passerelle verte. Un autre domaine de travail prioritaire de la CESAP a été de renforcer la résistance des États qui en sont membres aux chocs extérieurs, comme la volatilité des prix de produits de base et des mouvements des marchés financiers, ainsi que de promouvoir la planification en matière de catastrophes naturelles, pour éviter que des pays voisins de ceux directement touchés par des sinistres ne soient affectés eux aussi parce qu'ils partagent des réseaux de production et des chaînes d'approvisionnement intégrés à l'échelle régionale.

F. Droits de l'homme et affaires humanitaires

43. Deux des priorités pour l'exercice biennal 2010-2011, la promotion des droits de l'homme et la coordination efficace de l'assistance humanitaire, relèvent du programme relatif aux droits de l'homme et aux affaires humanitaires.

44. L'engagement de l'ONU de protéger la vie humaine repose sur sa volonté claire, consacrée par la Charte des Nations Unies, de promouvoir le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et la protection de ceux-ci.

45. Placé sous l'égide du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, l'action du Haut-Commissariat consiste à établir des normes en matière de droits de l'homme, à contrôler qu'elles sont respectées et à en surveiller l'application au niveau national. Plus particulièrement, le Haut-Commissariat fournit une assistance aux organes et mécanismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, déploie du personnel dans plusieurs pays et mène des campagnes de sensibilisation aux niveaux mondial et national sur le respect des normes en matière de droits de l'homme.

46. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme fournit une assistance pratique et technique au Conseil des droits de l'homme pour ses sessions ordinaires et extraordinaires, ses séances d'organisation et les sessions de ses organes subsidiaires. Il a de plus fourni un appui opérationnel et portant sur les questions de fond pour le fonctionnement du nouveau mécanisme coopératif, l'examen périodique universel[2], et pour le travail des experts indépendants dans le domaine des droits de l'homme, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, afin d'aider les États à mieux respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

47. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a continué à faire progresser les droits de l'homme grâce à la recherche, à l'analyse orientée vers l'action, au renforcement des capacités et à la prise en compte systématique des droits de l'homme. Ses activités couvrent un large éventail de questions relatives aux droits de l'homme, notamment la lutte contre l'impunité, la question des droits de l'homme dans des contextes de violence et d'insécurité; la lutte contre les discriminations, les inégalités et la pauvreté, et la protection des droits de l'homme des migrants.

48. Avec les crises graves qui se sont produites en Haïti et au Kirghizistan, les difficultés qui persistent dans le territoire palestinien occupé, les élections en Guinée et les événements liés au Printemps arabe, il a fallu fournir des efforts extraordinaires pour garantir l'efficacité et la pérennité des mesures de promotion du respect des droits de l'homme. Pour ce faire, le Haut-Commissariat a pris les mesures suivantes : il a déployé une mission dans le sud du Kirghizistan; il a assuré la direction du groupe sectoriel de la protection en Haïti; il a ouvert de nouveaux bureaux de pays en Guinée et en Tunisie; il a fourni une assistance aux missions de maintien de la paix, notamment dans le nouvel État du Soudan du Sud, et a appuyé les mécanismes relevant du Conseil des droits de l'homme, comme les commissions d'enquête sur la Côte d'Ivoire, la Libye et la République arabe syrienne et les

[2] L'examen périodique universel, instauré en 2006, est un mécanisme coopératif dans le cadre duquel tous les États Membres présentent des rapports sur la façon dont ils se sont acquittés de leur responsabilité de pleinement respecter et appliquer l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

missions de suivi relatives aux attaques menées contre la flottille de Gaza et au rapport Goldstone[3].

49. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a poursuivi sa mission de mobilisation et de coordination d'une aide humanitaire efficace en partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux, afin de sauver des vies et de soulager la souffrance humaine en cas de catastrophes et de situations d'urgence. Le système humanitaire a dû faire face à d'immenses difficultés cette année. Outre les besoins humanitaires sans précédent auxquels il a fallu répondre en Haïti et au Pakistan, il y a eu 529 catastrophes naturelles pendant l'exercice biennal; dans le même temps, les conflits qui se poursuivent en Somalie et en République démocratique du Congo ont exigé une attention continue. Ces difficultés ont poussé le Bureau et ses partenaires à accroître leurs capacités d'intervention, aussi bien sur le plan humain que sur le plan financier. En Haïti, par exemple, 87 déploiements d'urgence de personnel en charge de la coordination humanitaire ont été effectués par l'intermédiaire de mécanismes gérés par le Bureau pendant les deux premiers mois de la crise. Le délai de déblocage des premiers millions d'indemnités du Fonds central pour les interventions d'urgence s'est compté en heures et non plus en jours, et au Pakistan, le Bureau a lancé un appel global parmi les plus importants jamais lancés.

50. En 2010, pour répondre aux inquiétudes grandissantes concernant le contexte d'insécurité dans lequel se déroulent les opérations d'aide et la dégradation de l'accès humanitaire qui en résulte, le Bureau a commandé une étude dont l'objectif était de recenser et d'étayer les stratégies et pratiques ayant permis aux organisations humanitaires de maintenir l'efficacité de leurs opérations dans des contextes très dangereux. L'étude explique comment les travailleurs de l'aide humanitaire gèrent le risque dans le cadre du système de gestion de la sécurité.

51. D'autres organismes des Nations Unies fournissent une assistance humanitaire par l'intermédiaire de programmes de protection et de réinsertion des réfugiés. Deux bureaux, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) s'occupent des réfugiés.

52. Pendant l'exercice biennal, le HCR est intervenu dans plus de 120 pays et a porté assistance à 33,9 millions de déplacés et d'apatrides. Les crises qui ont provoqué des déplacements de personnes en Côte d'Ivoire, en Libye, en Somalie et au Yémen, auxquelles s'ajoutent les conflits qui perdurent en Afghanistan et en République démocratique du Congo, ont constitué un test pour le système d'intervention. En 2011, les déploiements d'urgence effectués par le HCR sont passés du simple au double et la distribution d'articles de secours a augmenté de près de 400 %.

53. La poursuite des conflits dans de nombreuses régions du monde n'a pas permis d'apporter une solution pérenne au problème des réfugiés. Cependant, en 2010 le HCR a aidé 197 600 réfugiés à rentrer chez eux et 73 000 autres à s'installer dans un

---

[3] La Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza de 2008-2009 était composée de quatre membres, parmi lesquels Richard Goldstone, ancien juge de la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud et ancien Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda, dont il a été le Président.

pays tiers[4]. Pour régler ce problème, des méthodes globales ont été adoptées des Balkans et dans les stratégies mises en place pour traiter la question des réfugiés en Angola, au Libéria et au Rwanda.

54. Pendant l'exercice 2010-2011, plus de 7 millions de réfugiés se sont retrouvés dans des situations d'exil prolongé. L'initiative de solutions transitoires menée conjointement par le HCR et le PNUD dans l'est du Soudan a fourni un modèle pour l'extension de l'aide au développement aux zones d'hébergement des réfugiés grâce au renforcement des partenariats. Le HCR a également renforcé ses interventions en cas de déplacement urbain, en mettant en place de nouvelles directives et en analysant les enseignements tirés de l'expérience issue des interventions menées dans sept lieux pilotes.

55. Le HCR a travaillé avec les États et ses partenaires à la commémoration du soixantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et du cinquantième anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Cette initiative conjointe a débouché sur l'engagement pris par plus de 155 États participants d'améliorer la protection des réfugiés et des apatrides, ainsi que sur sept nouvelles signatures de la Convention.

56. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient fournit assistance, protection et conseils aux 4,8 millions de réfugiés palestiniens enregistrés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé. Une des priorités cruciales de cet organisme a été de fournir des prestations d'excellence et notamment de recenser de manière plus précise et plus rapide les populations les plus démunies et les plus vulnérables pour leur prêter assistance, et ce, grâce à la réalisation d'une enquête globale sur la pauvreté.

57. À Gaza, près de 220 000 élèves ont suivi des cours dans 243 écoles gérées par l'Office de secours, et tous ont bénéficié du programme de repas scolaires. Aussi bien en 2010 qu'en 2011, afin d'améliorer la santé psychologique et physique des enfants et des jeunes de Gaza, des jeux d'été ont été organisés, fournissant à 200 000 enfants une occasion rare de jouer, de se faire des amis, d'apprendre et de s'exprimer librement. Grâce aux 20 centres de santé répartis sur la bande de Gaza, l'Office de secours a permis à plus de 1,2 million de réfugiés palestiniens, de la naissance à l'âge mûr, de bénéficier de soins de santé primaires complets. Quelque 700 000 réfugiés ont reçu une aide alimentaire de l'Office de secours, et 3 420 familles ont bénéficié du système de sécurité sociale, avec notamment la fourniture d'une aide financière temporaire pour un montant d'environ 13,1 millions de dollars.

58. Pendant l'exercice 2010-2011, l'Office de secours a élaboré un système de signalement des violences sexistes, qui comprend un système global et confidentiel de gestion de l'information dans ce domaine. Il a en outre créé dans la bande de Gaza 12 guichets uniques où les victimes de violences de ce type peuvent obtenir en un même lieu des traitements cliniques, un soutien psychosocial et une assistance juridique.

---

[4] Les chiffres pour 2011 sont rendus publics en juin 2012 dans le rapport annuel du HCR intitulé *Grandes tendances mondiales*.

G. Information

59. Le Département de l'information a mené à bien des programmes d'information efficaces et ciblés visant à susciter un soutien en faveur de l'ONU et de ses objectifs. Le Département a dirigé les principales campagnes de communication organisées à l'échelle du système des Nations Unies autour de thèmes clefs, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement, le développement en Afrique, le changement climatique et la situation des pays les moins avancés, qui ont tous bénéficié d'une importante couverture médiatique favorable aux Nations Unies.

60. Le Département a fait un usage stratégique des médias traditionnels et des nouveaux médias pour améliorer l'accès mondial aux nouvelles et aux informations sur l'ONU : la chaîne des Nations Unies sur YouTube a enregistré plus de 4,5 millions de visionnements; la consultation des bulletins de nouvelles quotidiennes et des articles publiés par l'intermédiaire du système de distribution UNifeed a triplé depuis le dernier exercice; le site Flickr, qui diffuse des photos de l'ONU en continu, avait été visionné plus d'un million de fois jusqu'en 2011; quant au fameux compte Twitter de l'ONU, il compte désormais plus 640 000 affiliés et est classé dans le premier centile des comptes du monde entier.

61. Le Département a également renforcé ses partenariats et son travail de diffusion pour étendre la portée des messages de l'ONU. Les programmes « Les Nations Unies travaillent pour vous » et « Simul'ONU mondiale » ont touché plus de 16 000 jeunes à travers le monde. De nouveaux groupes de destinataires ont été desservis, notamment dans le cadre de l'initiative Impact universitaire des Nations Unies, qui a attiré plus de 800 établissements d'enseignement supérieur et de recherche de plus de 110 pays.

H. Services communs d'appui

62. Les services communs d'appui des Nations Unies élaborent des politiques et des procédures et fournissent des orientations stratégiques, des directives et un soutien à toutes les entités du Secrétariat dans trois grands domaines de gestion, à savoir les finances et le budget, les ressources humaines et les ressources physiques (opérations de soutien et services d'appui).

63. Les services de l'Organisation relevant de ce programme sont le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Bureau des services centraux d'appui. Les offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi relèvent également de ce programme dans la mesure où ils sont chargés, entre autres, de prêter des services administratifs et d'autres services d'appui aux bureaux du Secrétariat, ainsi qu'à certains organismes, fonds et programmes qui s'y trouvent. Le Bureau de l'informatique et des communications fait lui aussi partie de ce groupe de départements et de bureaux. En résumé, les services communs d'appui constituent l'appui administratif de l'Organisation, autant du point de vue de l'élaboration de politiques que de celui de la prestation de services.

64. Sur le plan de l'élaboration des politiques, la période actuelle peut être qualifiée d'exercice placé sous le signe des ressources humaines, puisque l'ONU a continué de mettre en œuvre les réformes dans la gestion des ressources humaines

qui avaient été approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 63/250, 65/247 et 65/248. Parmi ces politiques, il faut citer l'harmonisation des conditions d'emploi et l'introduction des contrats continus, ainsi que des réformes en matière de recrutement, de mobilité et d'organisation des carrières.

65. S'agissant des principaux résultats obtenus par les différents bureaux relevant de ce programme, le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion a continué de renforcer le respect du principe de responsabilité et de privilégier la production de résultats. Le Bureau a lancé un portail intranet, intitulé « Responsabilité de A à Z », qui vise à renforcer l'esprit de responsabilité au Secrétariat. Ce portail donne des conseils pratiques concernant le respect du principe de responsabilité sur le lieu de travail et constitue la pierre angulaire d'une campagne de communication sur la question qui concerne l'ensemble du Secrétariat. En outre, le Bureau a continué de mettre tout particulièrement l'accent sur les questions de contrôle, ce qui a permis de faire des progrès dans l'exécution des conclusions et recommandations formulées par les organes de contrôle. Il a appuyé les travaux du Comité de gestion liés aux organes de contrôle et le travail d'élaboration et d'évaluation des contrats de mission des hauts fonctionnaires accompli par le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires. Le Bureau a également mis au point une politique de gestion globale des risques et de contrôle interne pour le Secrétariat, qu'il a commencé à mettre en œuvre dans deux départements. Le Groupe du contrôle hiérarchique, qui examine régulièrement les décisions contestées, a fait ses preuves dans son domaine : environ 45 % des fonctionnaires dont les décisions contestées avaient été confirmées par le Groupe n'ont pas porté plainte devant le Tribunal du contentieux administratif. Les réunions de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination se sont déroulées dans le respect de leurs programmes de travail et de la procédure établie, et aucun représentant des États Membres ne s'est dit mécontent du déroulement de leurs travaux. Enfin, le Comité des marchés du Siège a amélioré l'efficacité de son processus d'attribution de contrats.

66. Le projet de progiciel de gestion intégré – Umoja – s'est poursuivi, en dépit des difficultés rencontrées, passant de l'étape de la conception à celle de la construction. Son déploiement complet est désormais prévu pour la fin de 2015. L'exécution du plan-cadre d'équipement a continué de bien progresser : ainsi, un nouveau local électrique a été construit, la structure du bâtiment des conférences a été renforcée, et le plan de réaménagement pour l'occupation du bâtiment du Secrétariat a été établi sous sa forme définitive.

67. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a continué à préparer la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). En étroite collaboration avec les parties prenantes concernées, une équipe de base a mis au point les conventions comptables requises pour les normes IPSAS et a présenté un plan de mise en œuvre des normes IPSAS en le synchronisant avec le plan de mise en service du progiciel Umoja. Le Bureau a continué de régler les questions complexes et critiques en matière de gestion financière auxquelles l'Organisation doit faire face, comme en témoigne le fait que le Comité des commissaires aux comptes ait formulé des opinions non assorties de réserves dans les volumes I et II des rapports d'audit et des états financiers pour la période considérée. Le Bureau a continué de s'employer à améliorer la prestation des services.

68. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a été le pilier de la mise en œuvre des réformes précitées dans le domaine de la gestion des ressources humaines. En outre, il a lancé un nouveau dispositif de gestion des aptitudes, notamment l'outil électronique « Inspira », en 2010[5]. Les activités en vue du déploiement complet, de la stabilisation et de l'amélioration du système se sont poursuivies en 2011. Le Bureau a également mis en service le nouveau tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines, qui doit permettre de vérifier la conformité des activités avec un ensemble minimal de priorités, de politiques et de procédures. Les tableaux de bord sont pleinement intégrés dans les contrats de mission des hauts fonctionnaires. Le premier concours dans le cadre du programme jeunes administrateurs a eu lieu en décembre 2011. Plus de 37 000 candidatures ont été reçues et 5 500 candidats ont été invités à se soumettre au concours correspondant, organisé dans quatre disciplines – administration, information, affaires humanitaires et statistique. Le Bureau a continué de s'employer à rationaliser les services des ressources humaines, à mettre au point un système amélioré de gestion de la performance et de perfectionnement; à assurer une formation et un soutien à l'organisation des carrières; à aider les fonctionnaires à trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée; et à veiller à ce que ces programmes s'alignent sur une approche plus structurée de la mobilité pour répondre aux besoins de l'ONU et constituer une main-d'œuvre adaptable, dynamique et mondiale.

69. Le Bureau des services centraux d'appui a pu améliorer le niveau de ses prestations, en dépit d'une augmentation de sa charge de travail découlant de l'exécution du plan-cadre d'équipement. Des services de voyages économiques ont été fournis grâce à des négociations tenues avec 37 grandes compagnies aériennes et une réduction de 29 % des coûts totaux des voyages a été enregistrée. La Section des archives et de la gestion des dossiers a lancé, dans le contexte du plan-cadre d'équipement, une campagne de gestion des dossiers pour seconder les bureaux situés dans des locaux transitoires et emménageant dans le bâtiment principal au cours de l'exercice 2012-2013. La Division des achats a organisé 74 séminaires à l'intention des entreprises dans des pays en développement ou dans des pays à économie en transition, encourageant les entreprises à faire des affaires avec l'Organisation. Dans le domaine de la continuité des opérations, l'Équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises a approuvé, en juin 2010, le plan de continuité des opérations pour le Siège de l'ONU et la politique concernant le système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe de la continuité des opérations a organisé des exercices annuels de simulation de la gestion des crises et a aidé plusieurs bureaux hors Siège et certaines missions de maintien de la paix à effectuer la planification de la continuité de leurs activités.

70. L'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) a mis en œuvre son programme de travail dans le domaine de la fourniture des services d'appui : le retour d'information reçu des clients montre un taux de satisfaction globale de 97 %, contre l'objectif de 93 %. Parmi les faits saillants de l'exercice, il faut citer également des économies plus importantes rendues possibles grâce à des services de voyages, de visas et de transports économiques. Les services d'achats à l'Office

[5] Inspira est la plate-forme électronique qui héberge les politiques et procédures du dispositif de gestion des aptitudes. Elle a été conçue pour intégrer et remplacer les différents systèmes de gestion des ressources humaines précédemment mis en œuvre par l'Organisation, dont Galaxy, Nucleus et e-Pas.

dégagent également de bons résultats, puisqu'en établissant plus de contrats à long terme, l'on a réduit les délais de passation des marchés. En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, le niveau de satisfaction pour les services fournis à des entités, en particulier dans les domaines du milieu de travail et des services de santé, a augmenté. S'agissant des technologies de l'information et des communications (TIC), 17 accords de service ont été amendés ou conclus; la plupart du temps, ils englobaient des services de plus grande valeur, tels que l'établissement de serveurs virtuels ou l'accès à distance. Enfin, s'agissant des services financiers, les résultats obtenus sont le fruit des efforts déployés pour assurer l'efficacité et l'efficience de la gestion financière.

71. L'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV) a continué de rationaliser différentes méthodes de travail en introduisant de nouveaux mécanismes, tels que le traitement en ligne des demandes de visa, les habilitations de sécurité et l'approbation des missions par voie électronique et le traitement électronique des demandes de voyage. Les efforts déployés en vue de l'instauration du bureau « sans papier » ont continué de produire régulièrement des résultats, démontrant ainsi la volonté de l'ONUV d'affiner les solutions bureautiques existantes, pour le bien de ses clients. Les fonctions d'achat ont été considérablement renforcées à la faveur de fréquentes visites rendues aux bureaux extérieurs et par l'organisation d'une formation sur les demandes d'achat à l'intention des demandeurs. Les effectifs affectés aux finances à l'ONUV ont tous suivi une formation aux normes IPSAS et assisté à des séances d'information sur le progiciel Umoja pour leur permettre de mieux s'adapter aux changements majeurs escomptés dans ce contexte au cours du prochain exercice. Enfin, il importe de relever que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui est à l'ONUV, a dépassé l'indice de mobilité visé grâce à l'encouragement, l'offre et la mise en œuvre de possibilités de mobilité à travers l'Organisation.

72. L'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer les services fournis à ses clients en mettant au point et en déployant plusieurs nouvelles applications, telles que myIMIS (outil d'auto-assistance permettant d'accéder aux informations du Système intégré de gestion sur Internet), le mécanisme de contrôle des fonds (outil d'établissement de rapports financiers axé sur les projets) et l'outil de gestion des postes, qui a été réaménagé. Plusieurs procédés ont également été automatisés, notamment le traitement des demandes d'indemnités de fonctions, de remboursement de frais de voyage, d'indemnités pour classement de poste et pour frais d'études et d'avances de traitement. D'autre part, une adresse électronique d'assistance permanente aux clients a été mise en place dans la Section de la gestion des ressources humaines. L'ONUN a également multiplié son utilisation de serveurs virtuels, en tirant parti de solutions à code source ouvert et de produits commerciaux, ce qui a permis de rentabiliser les ressources et de réduire les besoins énergétiques. Le projet de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux a été achevé dans les délais et dans les limites du budget, et le résultat présente un grand nombre de caractéristiques écologiques. Ce projet a permis d'augmenter de 60 % l'espace réservé aux bureaux et de dégager de la place pour héberger des organismes des Nations Unies. En outre, l'ONUN a activement contribué à venir en aide aux fonctionnaires ayant survécu au séisme qui a ébranlé Haïti. Enfin, UN Cares Kenya a été cité comme exemple concret des pratiques optimales du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

73. Le Bureau de l'informatique et des communications a mis en place un certain nombre de mécanismes et de normes de gestion des TIC à l'échelle de l'Organisation, telles que le cadre de gestion des projets et les méthodes d'évaluation des investissements. Il a également progressé dans un certain nombre de domaines, jetant ainsi les bases pour l'exécution de la stratégie relative aux TIC, y compris en mettant au point une vision à long terme et des priorités dans les domaines de la gestion des connaissances, des ressources et des infrastructures. Le taux de satisfaction globale suscitée par l'exécution des produits et des services, tel que mesuré dans l'enquête annuelle auprès des utilisateurs, s'est maintenu constant, à près de 70 %, au cours de ces trois dernières années. Le Bureau a concrètement et activement participé aux travaux de divers groupes interinstitutions en vue de contribuer à une meilleure harmonisation des TIC à travers les organismes des Nations Unies.

I. Contrôle interne

74. Le Bureau des services de contrôle interne a continué, dans les recommandations formulées lors de ses missions d'audit, d'inspection, d'évaluation et d'enquête, de promouvoir une administration responsable des ressources, une meilleure exécution des programmes, ainsi que l'esprit de responsabilité et la transparence. Le Bureau est parvenu à un taux élevé d'exécution de produits par rapport aux réalisations escomptées. Il a lancé, en 2011, un programme global de gestion du changement visant à aplanir un certain nombre de difficultés rencontrées à l'heure de répondre aux besoins actuels et futurs de l'ONU. Le Bureau continue d'affiner ses méthodes de planification et d'établissement de rapports basées sur l'analyse des risques pour veiller à ce que les résultats de son travail de contrôle contribuent à l'efficacité, à l'efficience et à la fiabilité des activités des Nations Unies. Le Bureau a accompli des progrès considérables s'agissant de pourvoir ses postes – notamment de direction – restés longtemps vacants, en prenant diverses mesures pour attirer et promouvoir une main-d'œuvre diversifiée, dotée des compétences requises pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'Organisation.

J. Sûreté et sécurité

75. Pendant l'exercice, le Département de la sûreté et de la sécurité a publié et défendu une nouvelle conception pour le Département, fondée sur le principe selon lequel la sécurité doit permettre à l'ONU de mener à bien ses différentes missions. Le Département a continué de préconiser la conception d'un système moderne et professionnel de gestion de la sécurité pour veiller à ce que, dans la conduite de ses activités, l'ONU assure la sûreté, la sécurité et le bien-être de ses effectifs et la sécurité de ses locaux et de ses biens. La redynamisation du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité est venue appuyer cette conception, que le Département a intégrée dans ses valeurs fondamentales et dans celles des entités des Nations Unies à travers le monde. Il a réussi à renforcer les capacités d'analyse des menaces tant au Siège que dans les lieux d'affectation les plus dangereux en multipliant les mécanismes clefs permettant de mieux comprendre les menaces, de mettre au point des contre-mesures et des méthodes d'atténuation des risques, et de veiller à ce que l'ONU puisse travailler malgré des conditions de forte insécurité. En outre, les capacités et politiques de gestion ainsi

que la formation ont été améliorées; en travaillant avec le Réseau, le Département a veillé à ce que ses ressources soient dépensées à bon escient et d'une manière responsable, et qu'elles servent à mettre œuvre des mesures propres à améliorer réellement la sécurité sur le terrain.

76. Le système des phases de sécurité a été supprimé le 1er janvier 2010 et remplacé par un élément renforcé, le système de niveaux d'insécurité. Le nouveau système prend en compte une approche analytique des risques pour la sécurité, qui est une toute nouvelle manière de détecter, de classer et de mesurer le niveau des menaces, permettant ainsi d'obtenir des résultats transparents, mesurables et pouvant être transposés ailleurs dans le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Ce système, qui devrait être utilisé conjointement par les services de sécurité des États Membres, devrait permettre de maximiser la coordination et la coopération avec les services de sécurité des gouvernements hôtes sur le terrain.

III. Exécution des produits et utilisation des ressources

77. Comme le prescrivent le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation [ST/SGB/2000/8, disposition 106.1 a) ii)], les progrès effectivement réalisés doivent être déterminés par rapport aux engagements pris dans les textes explicatifs relatifs aux programmes qui figurent dans le budget-programme approuvé, et présentés dans un rapport à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination. On entend par produit le produit ou service final que l'exécution d'un programme permet de fournir aux utilisateurs finals pour que les objectifs visés soient atteints. Le rapport sur l'exécution du programme concerne six catégories de produits « quantifiables », à savoir : a) les services fonctionnels pour les réunions; b) la documentation à l'intention des organes délibérants; c) les groupes d'experts, rapporteurs et services de dépôt; d) les publications en série; e) les publications isolées; et f) les autres activités de fond (expositions, brochures, manifestations spéciales, documents techniques, missions d'enquête et missions spéciales, et promotion des instruments juridiques, entre autres).

78. Les produits « quantifiables » se distinguent des autres activités par le fait qu'ils doivent être définis et quantifiés avec précision dans le budget-programme et que leur exécution peut donc être clairement suivie. D'autres activités génèrent des produits « non quantifiables », c'est-à-dire des produits dont le nombre ne peut être ni planifié ni prévu précisément, étant fonction, par exemple, de demandes émanant de gouvernements ou correspondent à des services dont la portée est incertaine. Ces produits sont pris en compte dans le budget-programme selon des modalités descriptives, qui ne donnent pas d'indication sur des produits spécifiques ou sur leur quantité. Il n'est donc pas possible d'en communiquer les taux d'exécution. Ces produits représentent cependant une bonne partie des activités du Secrétariat et absorbent une part non négligeable des ressources disponibles. Il s'agit notamment de services consultatifs, de stages de formation, de projets opérationnels, de services de conférence ou de tâches administratives. Bien que les produits non quantifiables ne soient pas mentionnés dans les paragraphes du présent rapport consacrés à l'exécution, on en a cependant tenu compte dans l'analyse de l'utilisation des ressources et des activités de coopération technique (voir la section F du chapitre III ci-après) et dans la partie consacrée aux réalisations escomptées.

79. L'inventaire des produits programmés a été dressé d'après les textes explicatifs des programmes de travail afférents aux sous-programmes pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/244 A à C. Le budget 2010-2011 comportait 28 200 produits programmés et quantifiables, auxquels se sont ajoutés 652 produits quantifiables qui ont été reportés de l'exercice 2008-2009. En outre, 1 737 produits ont été ajoutés sur décision d'organes délibérants et 1 712 produits ont été ajoutés et exécutés à l'initiative du Secrétariat. Le nombre total de produits quantifiables que le Secrétariat doit exécuter s'est donc chiffré à 32 301. Les données relatives à l'exécution de ces produits figurent au tableau 1 (celui-ci exclut les chapitres du budget qui ne comprennent que des produits non quantifiables).

A. Taux d'exécution

80. Le taux d'exécution des produits a été déterminé de trois façons différentes. La première méthode consiste à calculer le pourcentage des produits exécutés par rapport à l'ensemble des produits prescrits (produits initialement prévus, plus produits reportés, plus produits ajoutés par des organes délibérants). Il s'agit du taux d'exécution des produits prescrits uniquement, qui n'englobe pas les produits exécutés à l'initiative du Secrétariat. Le deuxième mode de calcul indique le taux d'exécution global de tous les produits, c'est-à-dire de la somme des produits prescrits et des produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat. Il s'agit du taux d'exécution de l'ensemble des produits et comprend les produits prescrits ainsi que les produits exécutés à l'initiative du Secrétariat. Enfin, le troisième mode de calcul donne le ratio du nombre total de produits exécutés (qu'ils aient été programmés, reportés, remaniés ou ajoutés à la demande d'organes délibérants ou à l'initiative du Secrétariat) par rapport au nombre de produits inscrits dans le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. Il est exprimé en pourcentage. Ce ratio reflète l'ensemble des produits exécutés au titre d'un programme donné par rapport à ce qui avait été inscrit au budget-programme au début de l'exercice. Pour comprendre l'intérêt de cette formule, il faut savoir que des ressources budgétaires ont été allouées à l'exécution des produits inscrits au budget-programme de l'exercice biennal, mais que des faits nouveaux survenus au cours de l'exercice peuvent avoir conduit à ajouter des éléments au programme de travail, qui a dû être exécuté dans la limite des ressources allouées. Ce taux d'exécution rend donc compte du volume de travail fourni par les différentes entités des Nations Unies pour atteindre les résultats voulus. Le « nombre de produits » indiqué au tableau 1 est la somme des produits quantifiables initialement programmés, reportés et ajoutés à l'initiative des organes délibérants et du Secrétariat.

Tableau 1
Taux d'exécution des produits[a]

Chapitre du budget	*Nombre de produits*[c]	*Taux d'exécution (pourcentage)*[b]		
		I_M	I_T	$I_{T/P}$
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1 895	90	90	91
3. Affaires publiques	1 455	82	85	111
4. Désarmement	1 869	70	72	81
5. Opérations de maintien de la paix	335	100	100	129
6. Utilisations pacifiques de l'espace	397	99	99	122
8. Affaires juridiques	2 028	82	83	102
9. Affaires économiques et sociales	2 784	95	95	101
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	174	100	100	110
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	161	97	98	124
12. Commerce et développement	1 531	92	94	131
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	611	95	95	99
14. Environnement	294	90	91	107
15. Établissements humains	684	87	87	97
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1 213	86	86	100
17. Développement économique et social en Afrique	417	98	98	107
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	479	92	92	95
19. Développement économique en Europe	3 213	93	93	106
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	577	96	96	109
21. Développement économique et social en Asie occidentale	396	96	96	112
23. Droits de l'homme	7 694	91	91	108
24. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	135	99	99	99
26. Aide humanitaire	604	100	100	100
27. Information	219	94	94	94
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	957	100	100	117
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1 455	92	92	93
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	377	83	83	107
28G. Administration (Nairobi)	3	100	100	100
29. Bureau des technologies de l'information et des communications	3	100	100	100
30. Contrôle interne	113	88	88	93

Chapitre du budget	*Nombre de produits*[c]	*Taux d'exécution (pourcentage)*[b]		
		I_M	I_T	$I_{T/P}$
34. Sûreté et sécurité	109	75	75	75
37. ONU-Femmes	119	77	77	84
Total	**32 301**	**90**	**90**	**103**

[a] Produits quantifiables uniquement.

[b] I_M – taux d'exécution de tous les produits prescrits (produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants) [(produits exécutés + produits remaniés) - (produits supplémentaires ajoutés à l'initiative du Secrétariat)/(produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants)].
I_T – Taux d'exécution de tous les produits prescrits + produits supplémentaires ajoutés à l'initiative des directeurs de programme [(produits exécutés + produits remaniés)/(produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants + produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat)].
$I_{T/P}$ – Rapport du total des produits exécutés au total des produits inscrits au budget-programme 2010-2011 (à savoir ceux pour lesquels des ressources ont été approuvées) [(produits exécutés + produits remaniés)/produits programmés].

[c] Comprend tous les produits exécutés (qu'ils aient été prescrits ou ajoutés à l'initiative du Secrétariat).

81. En 2010-2011, le taux d'exécution des produits prescrits (I^M) a été de 90 %, soit un point de pourcentage plus élevé qu'en 2008-2009. Le taux d'exécution global (I^T) a été de 90 %, comme pour l'exercice précédent. S'agissant des 31 chapitres et sous-chapitres du budget figurant au tableau 1, le taux d'exécution des produits prescrits a été supérieur ou égal à 90 % pour 22 chapitres, contre 18 lors de l'exercice biennal précédent, et compris entre 80 et 89 % pour 6 chapitres, contre 10 lors de l'exercice précédent. Seuls trois chapitres ont enregistré des taux d'exécution inférieurs à 80 %, à savoir les chapitres Désarmement (70 %), Sûreté et sécurité (75 %) et ONU-Femmes (77 %).

82. Le taux d'exécution du chapitre 4 (Désarmement) a effectivement été nettement inférieur à la moyenne (70 %). Cela tient au grand nombre de produits supprimés par le Bureau des affaires de désarmement (480), qui représentaient 28 % des produits quantifiables programmés par celui-ci. Ces suppressions ont été principalement dues à l'absence d'accord entre les États membres, réunis à la Conférence sur le désarmement, sur l'adoption d'un programme de travail. Ce fait ainsi que la reprise des travaux de fond de la Conférence, y compris des négociations, ont abouti à la suppression de nombreux produits prévus. En outre, une pénurie de fonds extrabudgétaires a également contribué à la suppression de produits au titre du programme.

83. Le taux d'exécution du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) était de 75 %, résultat pourtant supérieur à celui enregistré lors du précédent exercice (71 %). Ce faible taux est à mettre au compte d'une suppression importante de ses produits quantifiables. Au total, 26 produits quantifiables ont été éliminés au cours de l'exercice, soit 24 % des produits quantifiables programmés pour le Département de la sûreté et de la sécurité. Plus de 77 % de ces suppressions ont été décidées par les organes délibérants en raison de la diminution des besoins en matière de services fonctionnels pour les réunions. Les 23 % restants des produits ont été supprimés en

raison de l'insécurité qui régnait sur le terrain lors du déroulement des missions d'établissement des faits.

84. Le taux d'exécution des produits prévus pour ONU-Femmes a été faible – de 77 % – en raison du report et de la suppression de 27 de ses 119 produits. Cet état de choses est dû au temps nécessaire pour réorganiser le travail et les ressources des différents organismes qui ont été regroupés au sein de la nouvelle entité. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a été créée, le 1er janvier 2011, sur décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/289, qui transférait à ONU-Femmes, en les regroupant, les mandats et fonctions existants du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme et de la Division de la promotion de la femme du Secrétariat, ainsi que d'autres entités du système des Nations Unies. En outre, ONU-Femmes a présenté certains de ses produits sous la rubrique « reports », ses bureaux sur le terrain n'utilisant pas le même cycle d'établissement de rapports et l'Entité n'ayant pas eu le temps, vu les délais rapprochés, de comparer les données provenant de ces bureaux.

85. Comme indiqué plus haut, l'indice $I^{T/P}$ correspond au rapport entre le nombre total de produits exécutés et le nombre total de produits initialement programmés. Cet indice donne la mesure de l'esprit d'initiative et de la capacité des départements et bureaux de faire face à des circonstances imprévues, et il montre les difficultés et incertitudes qu'il y a à tenter de planifier l'exécution des produits avec un certain degré de précision deux ou trois ans à l'avance. Les départements et bureaux doivent parfois exécuter des produits supplémentaires pour faire face aux problèmes qui se font jour et aux changements de priorité. Le taux moyen d'exécution ($I^{T/P}$) pour l'ensemble du Secrétariat s'est établi à 103 %. Il a été supérieur à la moyenne pour 14 chapitres du budget-programme et inférieur pour 17 chapitres. Ce résultat témoigne de l'aptitude constante des directeurs de programmes à s'adapter et à faire face à des demandes imprévues en exécutant un plus grand nombre de produits.

86. Au cours de l'exercice 2010-2011, sur le total des produits programmés, 28 921 ont été achevés sous la forme prévue, tandis que 291 ont été achevés après avoir été remaniés[6] (tous sont considérés comme exécutés); 451 produits en tout ont été reportés au prochain exercice et 2 638 ont été supprimés. Le report ou la suppression de produits ont été décidés par les organes délibérants ou par les directeurs de programmes (conformément à la disposition 106.2 b) du Règlement et des règles régissant la planification des programmes).

B. Produits ajoutés

87. Au cours de l'exercice biennal, 3 449 produits ajoutés au programme de travail, soit par des organes intergouvernementaux, soit par le Secrétariat, ont été exécutés. Le pourcentage de produits ajoutés par rapport au nombre total de produits prévus a été moins élevé qu'auparavant – 12 % en 2010-2011, contre 18 % en 2008-2009 et 16 % en 2006-2007. Les données relatives aux produits ajoutés sont présentées au tableau 2 pour les chapitres concernés.

---

[6] On considère qu'un produit a été remanié lorsque son descriptif, tel qu'il figurait dans le budget-programme, a été modifié mais que ce produit porte sur le même sujet que le produit initialement programmé.

Tableau 2
Produits ajoutés

Chapitre du budget	*Total produits ajoutés*	*Justification*				
		Décision d'organes délibérants	*Secrétariat*			
			Total produits	*Raison tenant au programme*	*Disponibilité des fonds extra-budgétaires*	*Produits ajoutés (pourcentage)*[a]
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	11	–	11	11	–	–
3. Affaires politiques	258	1	257	238	19	22
4. Désarmement	176	15	161	102	59	10
5. Opérations de maintien de la paix	76	70	6	–	6	29
6. Utilisations pacifiques de l'espace	71	–	71	71	–	22
8. Affaires juridiques	247	163	84	84	–	14
9. Affaires économiques et sociales	74	60	14	13	1	3
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	13	–	13	7	6	8
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	30	5	25	24	1	23
12. Commerce et développement	394	39	355	303	52	35
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	11	–	11	11	–	2
14. Environnement	37	23	14	14	–	14
15. Établissements humains	31	2	29	26	3	5
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	128	77	51	45	6	12
17. Développement économique et social en Afrique	14	7	7	5	2	3
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	8	3	5	5	–	2
19. Développement économique en Europe	317	154	163	163	–	11
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	54	–	54	34	20	10
21. Développement économique et social en Asie occidentale	40	11	29	28	1	11
23. Droits de l'homme	1 204	857	347	347	–	19
24. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	1	–	1	1	–	–
26. Aide humanitaire	1	–	1	1	–	–
27. Information	1	–	1	1	–	–
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	141	141	–	–	–	17
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	15	15	–	–	–	1

Chapitre du budget	Total produits ajoutés	Justification				
		Décision d'organes délibérants	Secrétariat			
			Total produits	Raison tenant au programme	Disponibilité des fonds extra-budgétaires	Produits ajoutés (pourcentage)[a]
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	83	81	2	2	–	28
30. Contrôle interne	3	3	–	–	–	3
37. ONU-Femmes	10	10	–	–	–	9
Total	**3 449**	**1 737**	**1 712**	**1 536**	**176**	**12**

[a] En pourcentage du nombre de produits quantifiables prévus et reportés.

Justification de l'ajout de produits

88. Un produit est ajouté soit lorsqu'il est requis en vertu d'une décision prise par un organe délibérant consécutivement à l'approbation du budget-programme, soit à l'initiative du Secrétariat. Au cours de l'exercice 2010-2011, 50 % des ajouts ont été demandés par des organismes intergouvernementaux, le reste a été ajouté à l'initiative du Secrétariat : 10 % des ajouts s'expliquaient par la disponibilité de fonds extrabudgétaires pour les programmes et 40 % ont été effectués à l'initiative du Secrétariat, en raison de circonstances particulières. Ainsi, dans le contexte de la crise mondiale, le travail d'analyse et de recherche de la CNUCED s'est révélé utile pour ses parties prenantes et a rendu ses publications et ses réunions plus attractives. À cela s'ajoute le fait que des organismes, tels que le Groupe des Vingt, ont souhaité bénéficier des contributions techniques de la CNUCED. La mise en œuvre de la stratégie de la CNUCED en matière de communication consécutive à son adoption par le Conseil du commerce et du développement a également permis de multiplier les activités et produits de sensibilisation. De même, la CEE a indiqué qu'elle avait ajouté des produits lorsque des organismes intergouvernementaux nouvellement créés ont souhaité bénéficier de nouvelles initiatives et de nouvelles activités, notamment des documents, des réunions et des produits – déclarations ministérielles, décisions, recommandations et feuilles de route – ainsi que des publications et des réformes d'instruments juridiques. L'un et l'autre programmes sont cités en exemple. Tous les ajouts de produits sont dûment consignés, de même que les justifications pertinentes, et les données correspondantes peuvent être consultées en ligne.

C. Produits reportés

89. On considère qu'un produit a été reporté, quel que soit son stade d'exécution, s'il n'a pas été mis à la disposition des utilisateurs directs à la fin de l'exercice biennal. Sur un total de 32 301 produits quantifiables, 451 (1,4 %) ont été reportés. Par rapport au ratio de 2 % enregistré durant les deux précédents exercices biennaux (2008-2009 et 2006-2007), le pourcentage de produits reportés au cours de l'exercice biennal en cours a reculé. Les principaux motifs de report sont présentés par chapitre budgétaire dans le tableau 3.

Tableau 3
Produits reportés

Chapitre du budget	**Total**	*Motif*					*Reports (pourcentage)*[a]
		Décision d'organes délibérants	*Retard dans l'exécution d'un programme*	*Vacances de poste (budget ordinaire)*	*Vacances de poste (fonds extra-budgétaires)*	*Fonds extra-budgétaires insuffisants*	
3. Affaires politiques	**24**	–	24	–	–	–	2
4. Désarmement	**34**	6	26	–	–	2	2
8. Affaires juridiques	**22**	–	22	–	–	–	1
9. Affaires économiques et sociales	**45**	5	31	8	1	–	2
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	**4**	–	4	–	–	–	3
12. Commerce et développement	**51**	2	41	2	1	5	4
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	**20**	–	20	–	–	–	3
14. Environnement	**8**	–	5	–	–	3	3
15. Établissements humains	**42**	–	13	–	–	29	6
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	**15**	1	14	–	–	–	1
17. Développement économique et social en Afrique	**6**	–	5	–	–	1	1
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	**19**	–	17	2	–	–	4
19. Développement économique en Europe	**70**	7	58	1	–	4	2
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	**14**	–	12	1	–	1	3
21. Développement économique et social en Asie occidentale	**4**	–	4	–	–	–	1
23. Droits de l'homme	**52**	22	30	–	–	–	–
27. Information	**2**	–	2	–	–	–	–
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	**2**	–	2	–	–	–	–
34. Sûreté et sécurité	**1**	–	1	–	–	–	–
37. ONU-Femmes	**16**	–	16	–	–	–	15
Total	**451**	**43**	**347**	**14**	**2**	**45**	**1,4**

[a] En pourcentage du nombre de produits prévus et quantifiables reportés.

Motifs de report des produits

90. Dans 53 % des cas, soit une majorité, les produits reportés ont concerné des publications en série (20 %) et des publications isolées (33 %). Les publications en question n'ont pas pu être achevées avant la fin de l'exercice biennal mais seront

prêtes à la diffusion durant l'exercice 2012-20123. Par ailleurs, 10 % des produits reportés l'ont été faute de ressources extrabudgétaires suffisantes. À cela s'ajoutent 15 % de reports qui s'expliquent par des retards dans l'élaboration de documents destinés aux organes délibérants. Au total, 69 documents qu'il était prévu de publier ont été différés jusqu'au prochain exercice biennal : du fait qu'ils ont été élaborés vers la fin de l'exercice en cours, leur parution a en effet dû être repoussée au début du prochain cycle d'établissement de rapports. Les 22 % restants des produits reportés ont tenu à des décisions prises dans le cadre des programmes, telles que le renvoi de réunions de groupes d'experts à la prochaine période d'examen, la mise en attente de contributions à des produits communs en raison de circonstances touchant d'autres organismes des Nations Unies ou encore la suspension temporaire d'activités d'organisation de séminaires et d'élaboration de supports techniques. Tous les produits reportés sont répertoriés avec le motif de leur report et ces renseignements sont disponibles en ligne.

D. Produits supprimés

91. Lorsqu'un produit n'a pas été partiellement ou totalement exécuté durant l'exercice biennal, il est inscrit comme supprimé. Sur un total de 32 301 produits, 2 638 (environ 9 %) ont été supprimés, contre 2 773 (10 %) en 2008-2009 et 2 610 (8 %) en 2006-2007. Les principaux motifs de suppression sont indiqués dans le tableau 4.

Tableau 4
Produits supprimés

Chapitre du budget	**Total**	*Motif*					*Produits supprimés (pourcentage)*[a]
		Décision d'organes délibérants	*Retard dans l'exécution d'un programme*	*Vacances de poste (budget ordinaire)*	*Vacances de poste (fonds extra-budgétaires)*	*Fonds extra-budgétaires insuffisants*	
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	**182**	178	4	–	–	–	10
3. Affaires politiques	**190**	161	29	–	–	–	16
4. Désarmement	**480**	411	58	–	–	11	28
5. Opérations de maintien de la paix	**1**	–	1	–	–	–	–
6. Utilisations pacifiques de l'espace	**2**	–	2	–	–	–	–
8. Affaires juridiques	**327**	261	66	–	–	–	18
9. Affaires économiques et sociales	**102**	51	44	6	1	–	4
12. Commerce et développement	**47**	1	32	2	–	12	4
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	**13**	2	11	–	–	–	2
14. Environnement	**19**	–	12	–	–	7	7
15. Établissements humains	**44**	–	9	–	–	35	7
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	**148**	109	32	–	–	7	14

Chapitre du budget	**Total**	*Motif*					*Produits supprimés (pourcentage)*[a]
		Décision d'organes délibérants	*Retard dans l'exécution d'un programme*	*Vacances de poste (budget ordinaire)*	*Vacances de poste (fonds extra-budgétaires)*	*Fonds extra-budgétaires insuffisants*	
17. Développement économique et social en Afrique	**4**	–	1	–	–	3	–
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	**19**	2	16	1	–	–	4
19. Développement économique en Europe	**144**	67	64	1	–	12	5
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	**7**	–	6	–	–	1	1
21. Développement économique et social en Asie occidentale	**12**	4	8	–	–	–	3
23. Droits de l'homme	**649**	317	329	1	–	2	10
24. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	**2**	–	2	–	–	–	1
26. Aide humanitaire	**3**	–	3	–	–	–	–
27. Information	**12**	–	12	–	–	–	6
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	**1**	–	1	–	–	–	–
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	**119**	111	8	–	–	–	8
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	**61**	59	2	–	–	–	21
30. Contrôle interne	**13**	1	12	–	–	–	12
34. Sûreté et sécurité	**26**	15	11	–	–	–	24
37. ONU-Femmes	**11**	3	8	–	–	–	10
Total	**2 638**	**1 753**	**783**	**11**	**1**	**90**	**9**

[a] En pourcentage du nombre de produits prévus et quantifiables reportés.

Motifs de suppression des produits

92. Plus de 66 % des produits supprimés l'ont été sur décision d'organes délibérants. Ces suppressions ont résulté de besoins moindres en termes de services fonctionnels pour les réunions et d'élaboration de documents pour les organes délibérants. Les produits supprimés à la discrétion des responsables de programme ont quant à eux représenté 30 % du total. Pour le reste, 3 % des suppressions ont été imputables à une insuffisance de fonds extrabudgétaires et moins de 1 % à des vacances de poste au sein du Secrétariat. Les suppressions discrétionnaires ont eu pour motifs l'annulation de réunions de groupes d'experts, la mise en ligne de publications et de supports techniques et l'annulation de réunions interinstitutions et des documents y afférents. Tous les produits supprimés sont répertoriés avec le motif de leur suppression et ces renseignements sont disponibles en ligne.

E. Produits reportés de l'exercice biennal précédent

93. Le tableau 5 donne des informations sur 625 produits dont l'exécution prévue en 2008-2009 avait été reportée à l'exercice 2010-2011. Sur ces 625 produits, 415 ont été exécutés (66 %), 65 ont été de nouveau reportés (11 %) et les 145 restants ont été supprimés (23 %).

Tableau 5
État d'exécution des produits reportés de l'exercice biennal précédent

Chapitre du budget	*Reportés de 2008-2009*	*État d'exécution*		
		Exécutés	*Reportés à 2012-2013*	*Supprimés*
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	3	3	–	–
3. Affaires politiques	74	29	6	39
4. Désarmement	19	11	3	5
5. Utilisations pacifiques de l'espace	2	1	–	–
8. Affaires juridiques	141	104	11	26
9. Affaires économiques et sociales	98	60	11	27
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	3	3	–	–
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	4	2	2	–
12. Commerce et développement	47	35	5	7
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	16	11	3	2
14. Environnement	8	6	–	2
15. Établissements humains	35	29	5	1
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	31	23	4	4
17. Développement économique et social en Afrique	24	22	1	1
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	6	5	–	1
19. Développement économique en Europe	59	40	10	9
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	13	12	1	–
21. Développement économique et social en Asie occidentale	16	13	1	2
23. Droits de l'homme	19	2	2	15
26. Aide humanitaire	1	1	–	–
27. Information	1	1	–	–
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1	1	–	–
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	2	–	–	2
29. Contrôle interne	2	1	–	1
Total	**625**	**415**	**65**	**145**

F. Activités de coopération technique

94. Au total, le Secrétariat a exécuté 9 174 produits liés à la coopération technique. Dans la nomenclature des produits utilisée aux fins de l'établissement des budgets, les produits concernant la coopération technique relèvent de quatre catégories : a) services consultatifs; b) stages, séminaires et ateliers; c) bourses et subventions; et d) projets opérationnels. Ces produits ne sont pas quantifiables dans la mesure où ils sont fournis à la demande des gouvernements ou lorsque des fonds deviennent disponibles; leur nombre n'était donc pas connu avec précision au début de l'exercice biennal. Comme il est impossible de déterminer un chiffre de référence permettant de faire des comparaisons entre les prévisions et les réalisations effectives, les taux d'exécution ne peuvent pas être calculés. On trouvera dans le tableau 6 une estimation du nombre de produits exécutés à cette rubrique.

Tableau 6
Récapitulatif des produits de coopération technique exécutés en 2010-2011

			Services consultatifs		*Formation*			*Bourses et subventions*	
Chapitre du budget		**Total**	*Nombre de services*	*Nombre de missions*	*Nombre de cours*	*Nombre de participants*	*Projets achevés*	*Nombre d'allocations*	*Nombre de bénéficiaires*
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	**1**	–	–	–	–	–	–	–
3.	Affaires politiques	**58**	–	–	10	238	–	–	–
4.	Désarmement	**36**	–	–	28	1 083	2	–	–
5.	Opérations de maintien de la paix	**36**	–	–	28	1 083	2	–	–
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	**48**	25	16	24	2 136	–	10	10
8.	Affaires juridiques	**715**	679	48	27	1 298	–	22	22
9.	Affaires économiques et sociales	**202**	65	96	48	3 306	66	20	152
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	**13**	10	10	3	73	–	–	–
12.	Commerce et développement	**941**	312	324	399	21 371	201	14	20
13.	Centre du commerce international CNUCED/OMC	**3 720**	2 844	2 844	650	18 433	190	–	–
14.	Environnement	**312**	208	391	78	2 912	40	–	–
15.	Établissements humains	**670**	398	396	93	5 657	169	–	–
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	**259**	129	175	88	3 124	34	–	–
17.	Développement économique et social en Afrique	**216**	56	56	103	3 942	38	28	31
18.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	**121**	–	–	58	7 537	52	–	–
19.	Développement économique en Europe	**216**	64	69	131	7 734	18	–	–
20.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	**166**	53	437	78	3 011	30	–	–

Chapitre du budget	Total	Services consultatifs		Formation		Bourses et subventions		
		Nombre de services	*Nombre de missions*	*Nombre de cours*	*Nombre de participants*	*Projets achevés*	*Nombre d'allocations*	*Nombre de bénéficiaires*
21. Développement économique et social en Asie occidentale	**51**	1	2	12	305	30	–	–
23. Droits de l'homme	**527**	95	96	122	5 810	40	40	102
24. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	**24**	2	2	20	1 943	2	–	–
25. Réfugiés de Palestine	**50**	–	–	–	–	50	–	–
26. Aide humanitaire	**64**	13	9	76	5 031	5	–	–
27. Information	**10**	3	2	269	5 426	–	–	–
28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	**74**	–	–	74	1 279	–	–	–
28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	**54**	1	–	48	637	–	–	–
28C. Bureau de la gestion des ressources humaines	**8**	–	–	8	161	–	–	–
28D. Bureau des services centraux d'appui	**60**	–	–	58	3 224	–	–	–
34. Sûreté et sécurité	**545**	–	–	562	13 797	–	–	–
37. ONU-Femmes	**10**	5	17	–	–	–	–	–
Total partiel (missions, participants et bénéficiaires)			**4 990**		**119 468**			**337**
Total	**9 174**	**4 963**		**3 067**		**970**	**134**	

95. En outre, 1 809 produits ont été exécutés au titre de la catégorie des services de conférence, de l'administration et du contrôle, qui regroupe des services et produits concernant l'administration et la gestion d'ensemble, les services centraux d'appui, les services de documentation et de publication, la planification, l'établissement des budgets et la comptabilité, les fonctions de contrôle et les services de conférence.

G. Utilisation des ressources

96. Étant donné qu'il n'a pas été possible d'incorporer des données d'ordre financier dans le rapport sur l'exécution du programme, on a eu recours à une unité de mesure supplétive afin d'estimer les ressources utilisées au cours de l'exercice biennal pour exécuter les produits et parvenir aux résultats escomptés, à savoir le nombre de mois de travail des administrateurs. Il s'agit là d'un indicateur intéressant en ce sens que le nombre de mois de travail des administrateurs constitue une composante majeure de l'utilisation des ressources.

97. Comme lors de l'exercice précédent, une part importante des mois de travail a été comptabilisée au titre du chapitre 25 (Réfugiés de Palestine). Avec ses 208 fonctionnaires recrutés sur le plan international et ses quelque 30 000 agents locaux, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient fournit des services à environ 4,8 millions de réfugiés. Il

s’agit bien entendu d’un cas particulier, du fait tant des activités menées, l’intégralité du programme de travail bénéficiant directement aux réfugiés de Palestine, que de l’échelle, nettement supérieure à celle de tous les autres programmes du Secrétariat. Au total, 563 022 mois de travail, soit 81 % du total consigné par le Secrétariat (692 713), ont été utilisés par l’Office aux fins de l’exécution de son programme de travail. Le chapitre 25 n’est donc pas pris en considération dans l’analyse globale afin de ne pas en fausser les résultats, et le programme correspondant n’est pas traité dans les tableaux et paragraphes ci-après.

98. Au total, le Secrétariat a utilisé 129 691 mois de travail (y compris les mois de travail des consultants) pour exécuter les produits de l’exercice 2010-2011 et obtenir les réalisations escomptées. Sur ce total, 95 191 mois de travail (73 %) ont été financés au moyen du budget ordinaire et 34 500 mois de travail (27 %) par des ressources extrabudgétaires. S’agissant des mois de travail financés au moyen du budget ordinaire, 95 % ont été attribués aux administrateurs et 5 % aux consultants. Parallèlement, 83 % des ressources extrabudgétaires ont été consacrées aux administrateurs et 17 % aux consultants. Les administrateurs ont effectué 92 % du nombre total de mois de travail, contre seulement 8 % pour les consultants. Ce dernier chiffre est en recul : il s’établissait à 11 % pour l’exercice précédent.

99. On trouvera au tableau 7 la ventilation du nombre total de mois de travail utilisés par chapitre du budget (à l’exclusion du chapitre Réfugiés de Palestine) et le pourcentage des mois de travail utilisés pour exécuter des produits quantifiables.

Tableau 7
Mois de travail[a]

Chapitre		*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*		**Total**	Q^b
		Administrateurs	*Consultants*	*Administrateurs*	*Consultants*		
2.	Affaires de l’Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	26 376	43	484	185	**27 089**	3
3.	Affaires politiques	3 326	14	682	23	**4 045**	99
4.	Désarmement	400	12	224	4	**639**	96
5.	Opérations de maintien de la paix	2 193	–	5 303	15	**7 511**	57
6.	Utilisations pacifiques de l’espace	416	–	122	–	**537**	54
8.	Affaires juridiques	2 024	1	578	–	**2 603**	63
9.	Affaires économiques et sociales	5 495	246	265	48	**6 053**	89
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	250	5	–	–	**255**	100
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique	421	17	8	8	**454**	97
12.	Commerce et développement	3 509	154	1 319	1 024	**6 005**	50
13.	Centre du commerce international CNUCED/OMC	4 056	0	268	249	**4 573**	24
14.	Environnement	471	36	1 702	887	**3 097**	49
15.	Établissements humains	654	191	588	361	**1 795**	58
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	4 742	65	1 411	122	**6 340**	82

Chapitre		*Budget ordinaire*		*Fonds extrabudgétaires*			
		Administrateurs	*Consultants*	*Administrateurs*	*Consultants*	**Total**	*Q*[b]
17.	Développement économique et social en Afrique	1 551	176	224	275	**2 226**	74
18.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1 853	133	257	463	**2 707**	54
19.	Développement économique en Europe	2 242	29	395	123	**2 788**	82
20.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	2 854	116	310	536	**3 816**	61
21.	Développement économique et social en Asie occidentale	1 103	94	34	28	**1 259**	77
23.	Droits de l'homme	5 193	262	3 510	491	**9 456**	68
24.	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	1 103	94	34	28	**1 259**	77
26.	Aide humanitaire	5 193	262	3 510	491	**9 456**	68
27.	Information	6 544	34	208	26	**6 811**	99
28A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	352	–	83	–	**434**	31
28B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1 166	–	2 149	–	**3 315**	37
28C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	1 273	704	807	181	**2 965**	8
28D.	Bureau des services centraux d'appui	697	60	1 003	1	**1 761**	–
28E.	Administration (Genève)	1147	–	744	2	**1 893**	–
28F.	Administration (Vienne)	480	336	192	336	**1 344**	–
28G.	Administration (Nairobi)	571	–	18	–	**589**	4
29.	Bureau de l'informatique et des communications	2 055	1 953	–	–	**4 008**	3
30.	Contrôle interne	2 437	26	664	17	**3 144**	5
34.	Sûreté et sécurité	3 103	33	393	–	**3 530**	8
37.	ONU-Femmes	139	1	11	4	**155**	92
	Total	**90 395**	**4 796**	**28 371**	**5 769**	**129 691**	**43**

[a] Pourcentage de mois de travail consacrés à l'exécution de produits quantifiables.
[b] À l'exception du chapitre 25.

100. La ventilation des mois de travail financés par le budget ordinaire et des sources extrabudgétaires est présentée de manière distincte pour l'UNRWA. En ce qui concerne l'Office, 48 992 mois de travail (9 %) ont été financés au moyen du budget ordinaire et 514 030 mois de travail (91 %) par des ressources extrabudgétaires. Tous ces mois de travail ont été effectués par des administrateurs, aucun par des consultants.

101. Il convient de noter que, sur le total de 129 691 mois de travail, 22 886 (18 %) ont été consacrés au service d'organes intergouvernementaux et 33 366 (26 %) à l'exécution de produits relevant de la catégorie des autres activités de fond. Au total, 44 % des mois de travail ont été consacrés à l'exécution de produits quantifiables. On se souviendra que les produits quantifiables sont ceux qui entrent dans les deux premières catégories (six sous-catégories) indiquées dans le tableau 8 ci-après. De plus, 56 % de l'ensemble des mois de travail ont servi à l'exécution de produits dans

les domaines de la coopération technique et des services de conférence. On trouvera dans le tableau 8 la ventilation des mois de travail par grande catégorie d'activités pour l'exercice 2010-2011.

Tableau 8
Ventilation des mois de travail d'administrateur par catégorie de produits pour l'exercice 2010-2011, à l'exclusion du chapitre 25 (Réfugiés de Palestine)

Catégorie de produits	*Budget ordinaire*	*Pourcentage*	*Fonds extra-budgétaires*	*Pourcentage*	**Total**	*Pourcentage*
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts	**18 263**	**19**	**4 623**	**13**	**22 886**	**18**
Services fonctionnels pour les réunions	7 990	8	1 410	4	**9 400**	7
Documentation à l'intention des organes délibérants	7 615	8	2 318	7	**9 934**	8
Groupes d'experts, rapporteurs, services de dépôt	2 658	3	894	3	**3 553**	3
Autres activités de fond	**24 959**	**26**	**8 406**	**24**	**33 366**	**26**
Publications en série	5 072	5	559	2	**5 631**	4
Publications isolées	2 967	3	1 264	4	**4 231**	3
Autres activités de fond	16 920	18	6 584	19	**23 504**	18
Coopération technique	**10 686**	**11**	**11 672**	**34**	**22 358**	**17**
Services consultatifs	3 706	4	3 039	9	**6 744**	5
Stages, séminaires et ateliers	3 414	4	3 265	9	**6 679**	5
Bourses et subventions	62	–	41	–	**102**	–
Projets opérationnels	3 505	4	5 328	15	**8 833**	7
Services de conférence, administration et contrôle	**41 282**	**43**	**9 799**	**28**	**51 081**	**39**
Services de conférence, administration et contrôle	41 282	43	9 799	28	**51 081**	39
Total	**95 191**	**100**	**34 500**	**100**	**129 691**	**100**

H. Prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes

102. Comme lors de l'exercice précédent, et en application de la résolution 56/132 de l'Assemblée générale, les directeurs de programmes ont été priés de veiller, au moment de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, à ce que la sensibilisation à la problématique hommes-femmes débouche sur des actions concrètes. Ils devaient donc manifester de manière tangible, à travers les réalisations escomptées et les indicateurs de succès formulés dans les programmes de travail, l'attention qu'ils portaient à cette problématique.

103. La création d'ONU-Femmes durant l'exercice biennal 2010-2011 a permis d'assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'examen, par des instances de haut niveau, de questions cruciales comme la mondialisation viable, les changements climatiques ou encore la réduction des risques de catastrophe. ONU-Femmes a également veillé à ce que la formulation du projet de document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tienne compte de cette problématique. Elle a également mis à profit les réunions

annuelles et intersessions du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes afin de promouvoir activement la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes à l'échelle du système. Dans quelque 78 pays, l'Entité a appuyé les partenaires nationaux et les équipes de pays des Nations Unies en les faisant bénéficier de son expertise technique, notamment pour les aider à prendre en compte cette problématique. Elle a prêté son concours aux activités menées pour : garantir l'égalité des sexes dans le cadre de la gouvernance démocratique, de la gestion publique et de la reconstruction après les conflits; réduire les violences contre les femmes et les filles; atténuer la pauvreté touchant les femmes; et contribuer à traiter les aspects du VIH/sida qui se rapportent aux femmes. En réponse à la requête faite en 2006 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), qui visait à ce que soit intégralement mise en œuvre la stratégie de prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, telle qu'elle figurait dans les conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social, ONU-Femmes a mis au point, en consultation avec d'autres entités des Nations Unies, un plan d'action à l'échelle du système en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elle a également élaboré un document d'orientation à l'intention du Comité des politiques du Secrétaire général et adopté une décision sur le statut des femmes au sein du Secrétariat, assortie de mesures spécifiques à prendre par les chefs des départements, bureaux et missions afin d'accélérer la réalisation de la parité hommes-femmes.

104. Au cours de l'exercice, le Secrétariat a organisé un total de 3 297 stages, séminaires et ateliers, avec une participation féminine de 36 %, soit une augmentation de trois points de pourcentage par rapport aux 33 % enregistrés pour l'exercice précédent. Le tableau 9 indique, pour chaque chapitre du budget, le nombre total d'hommes et de femmes ayant reçu une formation dans le cadre de stages, de séminaires et d'ateliers, ainsi que le pourcentage de femmes bénéficiaires.

Tableau 9
Ventilation par sexe des participants aux stages, séminaires et ateliers et de bénéficiaires de bourses pour l'exercice biennal 2010-2011

Chapitre du budget		*Stages, séminaires et ateliers*	*Nombre total de participants*		*Pourcentage de femmes*
			Femmes	*Hommes*	
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1	125	100	56
3.	Affaires politiques	29	443	746	37
4.	Désarmement	103	1 297	3 170	29
5.	Opérations de maintien de la paix	3	49	221	18
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	24	529	1 607	25
8.	Affaires juridiques	29	567	901	39
9.	Affaires économiques et sociales	54	1 292	2 914	31
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	11	240	440	35
12.	Commerce et développement	449	7 176	16 771	30

Chapitre du budget		*Stages, séminaires et ateliers*	*Nombre total de participants*		*Pourcentage de femmes*
			Femmes	*Hommes*	
13.	Centre du commerce international CNUCED/OMC	650	8 056	10 377	44
14.	Environnement	86	2 123	3 538	38
15.	Établissements humains	93	2 511	3 146	44
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	88	552	2 572	18
17.	Développement économique et social en Afrique	103	1 157	2 785	29
18.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	58	2 156	5 381	29
19.	Développement économique en Europe	144	3 406	5 565	38
20.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	78	1 466	1 545	49
21.	Développement économique et social en Asie occidentale	12	126	179	41
23.	Droits de l'homme	143	3 010	3 497	46
24.	Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	42	2 669	2 457	52
26.	Aide humanitaire	76	698	4 333	14
27.	Information	270	2 622	2 944	47
28A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	74	467	812	37
28B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	48	283	354	44
28C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	8	–	161	<1
28D.	Bureau des services centraux d'appui	58	731	2 493	23
34.	Sûreté et sécurité	562	4 219	9 578	31
37.	ONU-Femmes	1	1 500	500	75
	Total	**3 297**	**49 470**	**89 087**	**36**

I. Observations finales sur l'exécution des produits et l'utilisation des ressources

105. En 2010-2011, le taux d'exécution des produit prescrits (I_M) s'est établi à 90 %, soit un point de pourcentage de plus qu'en 2008-2009. Le taux d'exécution global (I_T) s'est maintenu au niveau de l'exercice précédent, soit 90 %. Au total, 129 691 mois de travail (y compris les mois de travail des consultants) ont été utilisés pour l'exécution de ces produits : 73 % ont été financés au moyen du budget ordinaire et 27 % par des ressources extrabudgétaires.

IV. Exécution des programmes par chapitre du budget-programme

Chapitre 2
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Principaux résultats obtenus

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a poursuivi ses efforts en vue d'appliquer intégralement le système de gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale. Les quatre centres de conférence se sont mis d'accord sur l'utilisation d'indicateurs de résultats normalisés de méthode de base de calcul des coûts similaires afin de mieux comparer les réalisations et donc de renforcer la transparence et le respect du principe de responsabilité.

Après avoir été mis en place avec succès à New York, le système de créneaux pour la soumission des documents, qui est au cœur de la gestion active des documents, a été étendu aux quatre centres de conférence, bien que des difficultés spécifiques à chacun d'entre eux persistent. En collaboration étroite avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Département a réalisé une étude d'ensemble des concours linguistiques dans le but de les moderniser, de les simplifier et d'accroître le nombre de candidats qualifiés.

En vue de renforcer la durabilité environnementale et de parvenir à la neutralité climatique, le Département a diminué de 70 % les tirages de documents à l'intention des organes délibérants entre 2009 (262 millions de pages imprimées) et 2011 (88 millions). Parallèlement, il a amélioré la disponibilité des documents grâce à un ensemble d'outils en ligne. Le Département, qui veut faire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable un exemple dans ce domaine, distribuera la documentation pour cet événement en prenant garde à être économe en papier.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Malgré les nombreux efforts déployés, le taux de réponse aux enquêtes électroniques organisées par le Département a été très décevant, et le respect des délais de soumission par les départements auteurs représente encore un véritable défi. À New York, seule la moitié des départements ont atteint l'objectif fixé, à savoir soumettre 90 % des documents aux dates prévues. Le respect des limites fixées au nombre de mots continue, lui aussi, de poser problème. Les annulations tardives des réunions et, parfois, les changements de combinaison linguistique survenant à la dernière minute ont perturbé la planification des capacités des services d'interprétation. Les efforts déployés par le Département en matière de planification de la relève sont entravés par le manque de ressources budgétaires et dépendent en grande mesure de la bonne volonté des fonctionnaires des services linguistiques.

Taux d'exécution des produits

106. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 90 % des 1 884 produits quantifiables prescrits.

107. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 2)].

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

108. Le Département a atteint un taux d'exécution des produits et des services de 100 % en utilisant ses propres outils dynamiques de gestion des documents et des réunions. À l'échelle des quatre centres de conférence, il poursuit ses efforts pour gérer de façon efficace et rationnelle le programme de travail et maintenir ce taux d'exécution tout en assurant les meilleurs niveaux de qualité.

b) Recrutement et affectation du personnel dans les délais prescrits

109. Durant la période considérée, le Département a mis en moyenne 132 jours, depuis la publication des offres jusqu'à la sélection des candidats, pour remplacer les membres du personnel de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur au moyen d'Inspira. Il a collaboré activement avec le Bureau de la gestion des ressources humaines pour trouver des moyens d'accélérer la procédure de recrutement et pour que les concours linguistiques soient organisés en temps voulu. À mesure que s'améliorent Inspira et l'utilisation qui en est faite, le Département compte recruter et affecter du personnel dans les délais prescrits, en évaluant en continu le processus de recrutement, en privilégiant l'utilisation d'Inspira pour pourvoir les postes vacants, en publiant dans les meilleurs délais les avis de vacance des postes appelés à se libérer et en faisant plus souvent appel aux candidats présélectionnés.

c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

110. Moins de 20 % des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur sont des postes non linguistiques (pourvus sans distinction de sexe et de nationalité). Environ 70 postes seulement sont soumis au principe de la répartition géographique. Le Département n'a recruté aucun candidat venant de pays non représentés ou sous-représentés pour pourvoir des postes vacants de cette catégorie. À la fin de l'année 2011, 48 % des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur du Département étaient occupés par des femmes, ce qui est proche de l'objectif fixé, qui s'établit à 50 %. Le Département a conclu des partenariats avec des universités du monde entier pour promouvoir la formation de professionnels des langues et proposé que le Bureau de la gestion des ressources humaines mène une campagne de communication afin d'attirer des candidats aussi diversifiés que possible aux concours.

d) Amélioration du respect des délais de présentation de la documentation

111. Avec seulement un document présenté en retard, le Département a atteint à 99 % son objectif, qui est de présenter tous les documents d'avant session dans les

délais requis. Ce résultat a pu être obtenu grâce à l'amélioration du processus de planification et d'établissement, à la mise en place d'un système de créneaux, qui permet de suivre la soumission et le traitement des documents, et au renforcement de la collaboration avec les départements auteurs.

Gestion des conférences (New York)

Sous-programme 1
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

a) Amélioration des aspects du service des séances touchant l'organisation et les procédures, et renforcement des services fonctionnels et techniques de secrétariat fournis aux États Membres et à d'autres participants des réunions prescrites

112. La Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'assemblée générale et de la gestion des conférences a fourni aux États Membres et aux autres participants des réunions prescrites un appui fonctionnel et un appui à la gestion des conférences renforcés en offrant, en temps utile et dans le respect de la procédure, des conseils aux présidents et aux membres des bureaux des organes intergouvernementaux ainsi qu'aux États Membres et observateurs. La Division a continué d'administrer et d'améliorer les sites Web des Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions et a lancé un site sécurisé pour le Conseil économique et social afin de diffuser au plus vite des informations et des documents de travail essentiels au bon fonctionnement des grandes commissions et du Conseil. Les liens vers les projets de résolution et le programme de travail récemment inclus sur le site Web de l'Assemblée générale ainsi que l'utilisation de CandiWeb et d'eRoom, qui permettent aux États Membres de télécharger leurs projets de texte, sont autant de moyens d'informer les clients et le grand public.

b) Amélioration du respect des délais d'établissement et de soumission des documents régissant le fonctionnement des réunions intergouvernementales auxquelles le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences fournit des services

113. La Division continue d'être exemplaire, avec un taux de respect des délais de soumission de documents relevant du système des créneaux de 99 %. Afin d'améliorer le respect des délais par les autres départements auteurs et bureaux, la Division a mis sur pied un système dynamique de gestion de la documentation et continué de servir de référent pour la coordination des soumissions. Les améliorations opérées ont permis de faire passer de 75 %, en 2009, à 87 %, en 2011, le taux de respect des délais de soumission de documents à créneau aux organes intergouvernementaux auxquels le Département fournit des services.

Sous-programme 2
Planification et coordination des services de conférence

a) Amélioration de la qualité des services de conférence

114. Selon les résultats de quatre enquêtes électroniques mondiales réalisées en 2010-2011, 44 % des clients considèrent que la qualité des services de conférence est « excellente » et 52 % qu'elle est « bonne ».

b) Utilisation efficace des capacités des services de conférence à l'échelle mondiale, chaque fois que cela est possible et plus économique et sans que la qualité des services fournis en souffre

115. Le Département est parvenu à exploiter efficacement les capacités d'interprétation et de traduction. L'utilisation de ces dernières s'est maintenue à 100 % dans tous les centres de conférence.

116. Le Département a continué d'appliquer la règle de proximité pour le service des séances. Des membres qualifiés du personnel ont ainsi été envoyés depuis les centres de conférence offrant les billets d'avion les moins chers, sans coûts de remplacement, ce qui a permis d'en affecter beaucoup plus aux réunions tenues en dehors des villes sièges. La charge de travail a parfois été répartie pour garantir la qualité des traductions et le respect des délais impartis pour ces réunions. Globalement, ce fonctionnement a permis de diminuer les coûts et de gagner en efficacité tout en permettant aux membres du personnel d'accroître leurs compétences et de diversifier leurs expériences.

c) Utilisation accrue des services de séance offerts aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux conférences spéciales conformément aux résolutions, aux règles et aux dispositions concernant les langues

117. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, 96 % des réunions prévues ont bénéficié de services d'interprétation. Les 4 % restants sont dus à des annulations de la part d'organes dont les réunions sont inscrites au calendrier et qui ont droit aux services d'interprétation, en particulier les organes créés par la Charte. Pour ce qui est des réunions demandées par les organes autorisés à se réunir « selon les besoins », 95 % ont bénéficié de services d'interprétation, ce qui représente une amélioration de 2 % par rapport à l'exercice précédent. Ce chiffre s'élève à 94 % pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres.

d) Renforcement du système d'application du principe de responsabilité au Secrétariat afin que la documentation soit traitée dans les délais et distribuée en temps voulu aux États Membres et aux participants des réunions, conformément à la règle des six semaines relative à la disponibilité des documents

118. Au cours de l'exercice considéré, 83 % des documents soumis par les départements et les bureaux auteurs l'ont été dans le respect des délais impartis, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 et 20 % par rapport à l'exercice 2006-2007. Tous les documents soumis dans le respect des délais requis et du nombre limite de mots ont été présentés conformément à la règle des six semaines.

e) Augmentation des services de conférence fournis aux groupes régionaux et à d'autres grands groupes d'États Membres

119. Conformément aux prescriptions des organes délibérants, le Département s'efforce de satisfaire les demandes de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, dans la limite des ressources disponibles. On a constaté un accroissement du taux d'utilisation des services de conférence par les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier

et une augmentation du nombre de réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins » ayant bénéficié de services d'interprétation. En 2010-2011, 94 % des demandes de services d'interprétation et 100 % des demandes de locaux ont été satisfaites, contre respectivement 85 % et 100 % en 2008-2009.

Sous-programme 3
Services de documentation

a) Travail de référencement, d'édition et de traduction de qualité, concernant les documents à l'intention des organes délibérants et d'autres textes, effectué dans le respect des particularités de chaque langue

120. Pendant la période considérée, aucune plainte n'a été formulée vis-à-vis du travail réalisé par la Division de la documentation. L'analyse des résultats de l'enquête officielle couvrant cette période montre que 49 % des clients trouvent que la qualité globale des travaux de référencement, d'édition et de traduction de la documentation destinée aux organes délibérants et des comptes rendus analytiques de séance était « excellente », tandis qu'ils sont 46 % à l'avoir jugée « bonne ». En outre, les réunions d'information et les nombreux contacts avec les États Membres ont été l'occasion pour ceux-ci d'exprimer leur satisfaction. Les demandes relatives aux traductions ont été traitées immédiatement et au cas par cas.

b) Qualité et bon rapport coût-efficacité des services d'édition et de traduction

121. La Division a pu réduire davantage les recrutements sur le plan non local ou les limiter lorsqu'il n'y avait pas d'autre possibilité. Le recours aux services de traduction contractuelle ou délocalisée est resté stable, mais on note une nette tendance à la hausse pour certaines combinaisons linguistiques. On observe également une augmentation du recours au travail délocalisé pour la fourniture de services d'édition. La productivité moyenne par personne et par jour reste dans les normes et atteint 1 650 mots pour la traduction, 1 815 mots pour l'autorévision et 3 960 mots pour la révision.

Sous-programme 4
Service des séances et services de publication

a) Services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux de séance, de traitement de texte et de publication de qualité

122. Quatre enquêtes électroniques ont été réalisées au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Les États Membres et observateurs ont été invités à y répondre en évaluant les services et faisant part de leurs observations ou plaintes par écrit. Celles-ci ont toutes été traitées. Le nombre de plaintes a diminué de 50 % par rapport à l'exercice précédent, passant de 29 à 15. Les services ont été jugés « bons » ou « excellents » à 94 %.

b) Qualité et bon rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux de séance, de traitement de texte et de publication

123. Le Service d'interprétation a largement respecté ses objectifs en matière de volume de travail et a combiné de façon optimale le recours au personnel temporaire et permanent. Le taux d'utilisation des services a dépassé les 92 %, contre 87 % en 2009. Les mesures prises pour assurer la publication en temps voulu des procès-

verbaux de séances de l'Assemblée générale ont conduit à une augmentation considérable des taux de productivité. Le Département a dépassé ses objectifs en matière de traitement de texte et a atteint un bon niveau de productivité. Il a continué de rationaliser et de moderniser les méthodes de travail afin d'utiliser les ressources le plus efficacement possible. Les services de publication se sont modernisés avec l'installation de deux imprimantes numériques à haute vitesse en juillet 2010. Les tirages ont été fortement réduits au cours de l'exercice 2010-2011 : 88 millions de pages de documentation destinée aux organes délibérants ont été imprimées en 2011, contre 262 millions en 2009, ce qui représente une diminution de 74 %.

Gestion des conférences (Genève)

Sous-programme 2
Planification et coordination des services de conférence

a) Amélioration de la qualité des services de conférence

124. D'après les réponses aux quatre enquêtes officielles effectuées durant l'exercice biennal, 95 % des clients étaient satisfaits des services de conférence assurés par la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève. Sur les 1 896 réponses reçues, 1 799 exprimaient une satisfaction quant à la qualité des services. Au cours de l'exercice biennal, la Division a mené 14 enquêtes internes et reçu 1 647 réponses. Dans 1 538 (93 %) de ces réponses, les services fournis ont été jugés satisfaisants.

b) Utilisation efficace des capacités des services de conférence à l'échelle mondiale, chaque fois que c'est possible et plus économique et sans que la qualité des services fournis en souffre

125. Durant la période considérée, l'Office a augmenté le taux d'utilisation des capacités des services de traduction. Des services d'interprétation ont été assurés à 100 % des réunions requérant ce type de services mais 80 % des capacités des services d'interprétation seulement ont été sollicitées en raison de l'annulation de réunions. Le taux de partage de la charge de travail a pratiquement doublé, passant de 5 % de l'exercice biennal 2008-2009 à 8 % en 2010-2011.

c) Utilisation accrue des services de réunion offerts aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux conférences spéciales conformément aux résolutions, aux règles et aux dispositions concernant les langues

126. Durant la période considérée, l'Office a assuré le service de 5 441 (92 %) des 5 941 séances prévues avec interprétation et de 13 269 (107 %) des 12 427 séances prévues sans interprétation.

d) Renforcement du système d'application du principe de responsabilité au Secrétariat, afin que la documentation soit traitée dans les délais et distribuée en temps voulu aux États Membres et aux participants aux réunions, conformément à la règle des six semaines relative à la disponibilité des documents

127. Au cours de l'exercice biennal, la Division a veillé à ce que les clients respectent plus rigoureusement les règles régissant la soumission des documents. Le pourcentage de documents soumis à temps et ne dépassant pas le nombre de pages prescrit a donc augmenté, passant de 36 % en 2008-2009 à 44 % en 2010-2011.

128. Sur les 4 886 documents d'avant session, 2 171 ont été soumis dans les temps, ce qui représente une hausse de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Sur les 1 882 présentés à temps et ne dépassant pas le nombre de pages prescrit, 810 (43 %) ont été publiés dans la limite des six semaines.

e) Augmentation des services de conférence fournis à la demande des groupes régionaux et d'autres grands groupes d'États Membres

129. La Division a consulté régulièrement les secrétariats des groupes régionaux d'États Membres et a appelé leur attention sur la nécessité de faire inscrire à l'avance leurs réunions sur le calendrier préliminaire de la Division, ce qui lui a permis de mieux planifier l'allocation des ressources nécessaires. Les installations de conférence et les services de séance ont été fournis pour toutes les réunions prévues.

Sous-programme 3
Services de documentation

a) Travail de référencement, d'édition et de traduction de qualité, concernant les documents destinés aux organes délibérants et d'autres textes, effectué dans le respect des particularités de chaque langue

130. D'après les réponses aux quatre enquêtes menées au cours de l'exercice biennal, 98 % des clients étaient satisfaits de la qualité du travail de référencement, d'édition et de traduction effectué à l'Office des Nations Unies à Genève concernant les documents destinés aux organes délibérants et d'autres textes. Sur les 144 réponses reçues, il y a eu quatre plaintes. Au cours de l'exercice 2010-2011, la Division a effectué 14 enquêtes internes et reçu 380 réponses. Dans 96 % de ces réponses, les services fournis ont été jugés satisfaisants. En février 2011, pour harmoniser son système de comptabilisation du travail sur celui des services du Siège du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, l'Office a mis en place le module d'attribution des tâches dans les services de traitement de texte. Depuis novembre 2011, ce module est mis à l'essai dans les services de traduction afin d'étudier plus précisément la productivité de ces services et de déterminer ce qui doit être amélioré. L'Office s'apprête à mettre ce module en place dans les services apparentés.

b) Qualité et bon rapport coût-efficacité des services d'édition et de traduction

131. Au cours de la période considérée, les capacités de l'Office se sont révélées insuffisantes par rapport au volume de travail croissant. C'est pourquoi l'Office a recouru davantage aux modes de traduction plus économiques (traduction

contractuelle de 19 % des documents au lieu des 15 % prévus et traduction délocalisée de 10 % des documents au lieu des 3 % prévus). La production moyenne des services d'édition a dépassé l'objectif fixé de 2 287 mots par personne et par jour (56 % de plus que prévu). La production moyenne des services de traduction pour l'exercice 2010-2011 a été de 1 404 mots par personne et par jour et, si l'on ne compte pas les documents traduits en anglais, de 1 472 mots par personne et par jour. La Section anglaise de traduction a connu des difficultés en raison du grand nombre de départs à la retraite.

Sous-programme 4
Service des séances et des publications

a) Services d'interprétation, de traitement de texte et de publication de qualité

132. L'Office des Nations Unies à Genève a continué d'offrir des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication de haute qualité. L'analyse des réponses aux enquêtes officielles menées durant l'exercice biennal montre que dans 95,7 % des réponses, la qualité des services fournis a été jugée satisfaisante. Il y a eu six plaintes sur les 141 réponses reçues. Au cours de l'exercice 2010-2011, l'Office a reçu 940 réponses à ses 14 enquêtes internes. Dans 94 % des réponses, les services fournis ont été jugés satisfaisants. Le Service des publications a continué de produire des documents parfaitement imprimés et brochés et a obtenu en 2010 une certification écologique (ISO14001/2004).

b) Qualité et bon rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication

133. L'Office s'est efforcé de combiner au mieux le personnel permanent et temporaire afin de fournir des services d'interprétation de qualité et d'un bon rapport coût-efficacité. Le personnel permanent du Service d'interprétation a travaillé 35 839 jours (83 % du nombre total de journées de travail), soit 3 % de plus que prévu; le personnel temporaire a travaillé 7 291 jours (17 % du nombre total de journées de travail). Le Service des publications a réussi à traiter 100 % des documents destinés aux organes délibérants sans utiliser le support papier. Ce processus entièrement numérisé a permis d'éliminer les originaux sur papier et d'économiser 400 000 feuilles de papier par an. Par ailleurs, par souci d'une plus grande efficacité, le nombre d'exemplaires à imprimer est continuellement revu et ajusté, afin d'éliminer la distribution des documents sur papier et de n'avoir aucun exemplaire en stock.

Gestion des conférences (Vienne)

Sous-programme 2
Planification et coordination des services de conférence

a) Amélioration de la qualité des services de conférence

134. L'Office des Nations Unies à Vienne a continué de recevoir des réponses favorables aux enquêtes effectuées en ligne auprès des clients du Département et aux questionnaires distribués à la fin de chaque grande session des organes ayant leur siège à Vienne. D'après les réponses aux questionnaires, tous les services concernés ont été jugés « bons » ou « excellents ». Dans le cadre d'une enquête entreprise par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des

conférences, une réponse défavorable a été recueillie sur la traduction et l'interprétation.

b) Utilisation efficace des capacités des services de conférence à l'échelle mondiale, chaque fois que cela est possible et plus économique et sans que la qualité des services fournis en souffre

135. La coordination entre les différents lieux d'affectation s'est poursuivie dans le cadre de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale. La fourniture des services d'interprétation aux réunions s'est effectuée en partage avec d'autres lieux d'affectation, ce qui a permis d'accroître l'utilisation des services de conférence à l'échelle mondiale; seul un faible pourcentage des travaux de traduction faits à Vienne l'ont été pour le compte d'autres lieux d'affectation étant donné que toutes les capacités de l'Office sont utilisées principalement pour le service des clients locaux.

c) Utilisation accrue des services de réunion offerts aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux conférences spéciales, conformément aux résolutions, aux règles et aux dispositions concernant les langues

136. Durant l'exercice biennal, les services de conférence ont été mobilisés de manière intensive en raison de la tenue de grandes conférences, de réunions de nouveaux groupes de travail à composition non limitée, de réunions des groupes régionaux et de réunions intersessions. Il a été donné suite à toutes les demandes supplémentaires de salles de réunion et de conférence, de personnel d'appui et de matériel technique.

d) Renforcement du système d'application du principe de responsabilité au Secrétariat, afin que la documentation soit traitée dans les délais et distribuée en temps voulu aux États Membres et aux participants aux réunions, conformément à la règle des six semaines relative à la disponibilité des documents

137. Le système de créneau pour la soumission des documents a été plus largement utilisé au cours de l'exercice biennal. En raison du rythme des réunions, il n'a pas toujours été possible pour les secrétariats des organes intergouvernementaux se réunissant à Vienne de soumettre leurs documents dans les délais prescrits, à savoir 10 semaines avant le début d'une session. Au cours des réunions des coordonnateurs de la documentation avec les bureaux auteurs qui se sont tenues à Vienne, d'autres systèmes de traitement des documents ont été examinés. Le fait que les délais fixés pour la présentation des documents n'ont pas toujours été respectés était dû à des circonstances échappant totalement ou partiellement au contrôle du Service de la gestion des conférences.

e) Augmentation des services fournis à la demande des groupes régionaux et d'autres grands groupes d'États Membres

138. Il a été donné suite à toutes les demandes de salles, de personnel d'appui et de matériel technique.

139. En raison de la situation particulière de Vienne, où il n'existe qu'une équipe élargie d'interprètes pour assurer le service des réunions intergouvernementales et

des réunions d'experts, les réunions des groupes régionaux et d'autres grands groupes d'États Membres se sont tenues sans interprétation.

Sous-programme 3
Services de documentation

a) Travail de référencement, d'édition et de traduction de qualité, concernant les documents destinés aux organes délibérants et d'autres textes, effectué dans le respect des particularités de chaque langue

140. La base de données terminologiques de Vienne (VINTARS) est sans cesse étoffée afin d'améliorer la cohérence et la qualité des documents édités et traduits. La mise en service du module de référencement électronique a contribué encore à la réalisation de cet objectif. Les opinions des clients sont recueillies au moyen d'enquêtes, du dialogue actif et des réunions entre les missions permanentes, les secrétariats des entités régionales et le Service de la gestion des conférences.

b) Qualité et bon rapport coût-efficacité des services d'édition et de traduction

141. Le taux de recrutement de traducteurs indépendants non locaux a été ramené à 5 %, alors qu'il était de 9 % en 2008-2009, et il est fait appel davantage à la sous-traitance, y compris la traduction contractuelle. L'Office a confié 9 % du volume de travail à la traduction délocalisée, contre 8 % en 2008-2009. Grâce à ces mesures et à la mise en place du système de quota concernant le volume de documentation soumis par les principaux clients, il a été possible de satisfaire à toutes les demandes de services de conférence.

Sous-programme 4
Service des séances et des publications

a) Services d'interprétation, de traitement de texte et de publication de qualité

142. D'après les réponses aux questionnaires distribués à la fin de chaque grande session des organes ayant leur siège à Vienne, les clients ont été très satisfaits des services d'interprétation et d'appui fournis.

b) Qualité et bon rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication

143. Le taux d'utilisation global des services d'interprétation a été de 92 % en 2010-2011, contre 86 % durant l'exercice précédent. Le recrutement se fait toujours avec le plus grand soin possible en fonction du calendrier des réunions. À l'Office des Nations Unies à Vienne, l'impression est entièrement numérisée : les documents destinés aux organes délibérants sont envoyés par voie électronique au Groupe de la reproduction et toutes les publications en couleur sont envoyées par voie électronique pour être imprimées sous format numérique. Le nombre d'exemplaires à imprimer est continuellement ajusté pour la distribution initiale de manière à garder peu d'exemplaires, voire aucun, en stock; d'autres moyens de distribution (clefs USG, CD-ROM et sites Web) sont utilisés, le cas échéant. Le taux d'impression à la demande est de 100 %, conformément à l'objectif fixé.

Gestion des conférences (Nairobi)

Sous-programme 2
Planification et coordination des services de conférence

a) Amélioration de la qualité des services de conférence

144. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a mené quatre enquêtes en ligne à l'échelle mondiale durant l'exercice biennal 2010-2011. Sur les 92 missions permanentes auprès du PNUE et d'ONU-Habitat, 4 ont répondu en mai 2010, 3 en novembre 2010, 12 en mai 2011 et 2 en novembre 2011. Face à ce faible taux de réponse, l'Office des Nations Unies à Nairobi a complété les enquêtes par un examen en temps réel de la qualité des services en effectuant 12 enquêtes comparables lors de ses principales réunions, dont les deux sessions des Conseils d'administration du PNUE et d'ONU-Habitat et les grandes réunions financées au moyen de fonds extrabudgétaires. Le nombre de réponses à ces enquêtes a été nettement plus important (519 réponses). Dans la majorité des réponses, la qualité des services fournis a été jugée excellente ou bonne; seulement 3 % des réponses indiquent que les services étaient médiocres, principalement en ce qui concerne le confort de la salle et l'accès intermittent à Internet. L'Office continue de coopérer avec ses principaux clients (PNUE et ONU-Habitat) pour améliorer la distribution des documents en temps voulu.

b) Utilisation efficace des capacités des services de conférence à l'échelle mondiale, chaque fois que cela est possible et plus économique et sans que la qualité des services fournis en souffre

145. L'Office a continué de recevoir beaucoup de demandes de services de séance au cours de l'exercice 2010-2011, en raison peut-être de la plus grande confiance dont jouit la Division des services de conférence auprès des clients ainsi que du nombre accru de bureaux de l'ONU qui se sont installés dans les bâtiments de l'Office après l'inauguration des nouveaux bureaux et installations de conférence. Parmi les nouveaux clients, il y a le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM (UNSOA), le Tribunal du contentieux administratif et les secrétariats des divers accords multilatéraux concernant l'environnement qui relèvent du PNUE. De plus, au cours de l'exercice biennal, le PNUE a créé d'autres organes de protection de l'environnement, comme la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, et élaboré un instrument juridique contraignant sur le mercure. Avec l'application de la règle de proximité, le partage de la charge de travail a augmenté, passant de 28 % en 2008-2009 à 45 % en 2010-2011 pour les réunions tenues à l'extérieur du siège de Nairobi.

c) Utilisation accrue des services de réunion offerts aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux conférences spéciales, conformément aux résolutions, aux règles et aux dispositions concernant les langues

146. Entre 2010 et 2011, la Division a assuré le service de 793 réunions avec interprétation et 7 622 réunions sans interprétation. Ces chiffres dépassent l'objectif fixé pour l'exercice 2010-2011 et représentent respectivement 156 % et 326 % de plus que le nombre de réunions prévues dans ces deux catégories. Les résultats dépassent largement l'objectif fixé pour l'exercice et les résultats de l'exercice précédent. L'accroissement des activités s'explique par le fait que les nouvelles

installations ont attiré de nouveaux clients et que les systèmes d'information ont été mis à niveau, de façon à suivre de plus près les séances couvertes.

d) Renforcement du système d'application du principe de responsabilité au Secrétariat afin que la documentation soit traitée dans les délais et distribuée en temps voulu aux États Membres et aux participants des réunions, conformément à la règle des six semaines relative à la disponibilité des documents

147. La Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi continue de coopérer étroitement avec les services organiques pour faire en sorte que les documents soient présentés à temps aux États Membres. Cela étant, pour les États membres du PNUE et d'ONU-Habitat, il est plus important de réexaminer et d'actualiser les documents (y compris les leurs) avant les réunions que de les présenter ou de les publier dans les délais fixés. Aussi la vérification des documents de conférence de ces deux organisations prennent beaucoup de temps. Cent pour cent des documents communiqués dans la limite des 10 semaines et ne dépassant pas le nombre de pages prescrit ont été traités et présentés à temps. L'Office a mis en place un système de créneau pour la soumission des documents avec lequel il espère améliorer la présentation des documents dans les délais.

e) Augmentation des services de conférence fournis à la demande des groupes régionaux et d'autres grands groupes d'États Membres

148. Il a été donné suite à toutes les demandes de services de séance des groupes régionaux car les clients sont souvent disposés à fournir des fonds extrabudgétaires pour la tenue des réunions des groupes régionaux.

Sous-programme 3
Services de documentation

a) Travail de référencement, d'édition et de traduction de qualité, concernant les documents destinés aux organes délibérants et d'autres textes, effectué dans le respect des particularités de chaque langue

149. L'Office des Nations Unies à Nairobi a amélioré la qualité des services de traduction et d'édition en utilisant plus efficacement les outils de traduction assistée par ordinateur et en améliorant la planification par la mise en place du système de créneau pour la soumission des documents, le partage plus systématique de la charge de travail avec les autres centres de conférence et un recours plus systématique au fichier commun des traducteurs contractuels. Il ressort des enquêtes effectuées par le Service de la gestion des conférences et des consultations directes avec les représentants d'États Membres que ceux-ci sont satisfaits de la qualité des services reçus, y compris les services de rédaction, d'édition et de traduction. Le projet pilote de travail à distance que la Division a lancé durant la période considérée, qui consiste à faire travailler deux membres du personnel depuis leur pays, a permis de mettre à profit le décalage horaire et de faire fonctionner le service pratiquement 24 heures sur 24, ce qui est particulièrement appréciable en période de session.

b) Qualité et bon rapport coût-efficacité des services d'édition et de traduction

150. L'Office a amélioré le rapport coût-efficacité et l'efficacité de ses services de traduction et d'édition grâce à une utilisation plus efficace des outils de traduction assistée par ordinateur et la mise en place du système de créneau pour la soumission des documents.

Sous-programme 4
Service des séances et des publications

a) Services d'interprétation, de traitement de texte et de publication de qualité

151. L'Office des Nations Unies à Nairobi continue de coopérer avec ses principaux clients (PNUE et ONU-Habitat) pour améliorer la publication des documents dans les délais. La Section d'interprétation fait appel le plus possible aux interprètes locaux en les intégrant à l'équipe d'interprètes permanents, afin de renforcer les capacités locales et de faire des économies. Sa collaboration avec les bureaux des Nations Unies dans la région et avec les autres lieux d'affectation a abouti à une augmentation des échanges de personnel à titre gracieux, ce qui a porté à 89 % le taux d'utilisation des capacités des services d'interprétation dans le cadre de la gestion intégrée des services de gestion des conférences à l'échelle mondiale et permis de réduire le recours aux interprètes indépendants et les frais de voyage connexes.

b) Qualité et bon rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication

152. L'Office a amélioré la qualité et le rapport coût-efficacité de ses services d'interprétation, de traitement de texte et de publication en grande partie grâce au partage de la charge de travail avec les autres lieux d'affectation. En ce qui concerne le traitement de texte, l'Office encourage les éditeurs, les traducteurs et les réviseurs à taper leurs textes, et les forme à cet effet, réduisant ainsi le volume de documents à taper par les opérateurs de traitement de texte et améliorant la productivité générale. Il convient de signaler qu'à l'Office des Nations Unies à Nairobi, les opérateurs de traitement de texte effectuent beaucoup de travaux où la frappe n'intervient pas, comme la relecture, le référencement et des tâches administratives générales.

Chapitre 3
Affaires politiques

Principaux résultats obtenus

Le Département des affaires politiques a poursuivi ses activités de prévention des conflits et formulé des avis et des orientations politiques à l'intention des représentants et des envoyés du Secrétaire général, des coordonnateurs résidents, des équipes de pays des Nations Unies et des bureaux régionaux. Ses interventions ont porté sur près de 40 conflits pendant l'exercice 2010-2011, y compris les crises au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Il a intensifié sa coopération avec les organisations régionales et avec les organismes des Nations Unies en ce qui concerne la prévention des conflits. En outre, les divisions régionales ont

directement facilité un certain nombre de processus de paix et aidé les conseillers pour les questions de paix et de développement et les envoyés spéciaux dans des zones prioritaires. Le Département a continué à apporter son concours à un nombre croissant de missions politiques spéciales (au nombre de 13 à la fin de 2011). Pendant l'exercice, les États Membres lui ont adressé quelque 50 demandes d'assistance électorale. Il a continué de prendre les dispositions nécessaires en amont pour que le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires puissent mener à bien leur difficile mandat et a favorisé le dialogue entre les parties concernées, notamment les gouvernements, les entités des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les représentants de la société civile, sur tous les aspects de la question de Palestine. Le Groupe de la décolonisation a appuyé les travaux du Comité spécial, de la Quatrième Commission, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Avec la mise en œuvre de son projet de renforcement, le Département a quelque peu allégé la pénurie de personnel, mais l'augmentation des demandes auxquelles il a dû faire face pendant l'exercice a grevé le budget-programme. Les crédits inscrits au budget ordinaire n'ont pas suffi à financer les voyages du personnel des divisions régionales. De même, l'insuffisance des fonds réservés aux projets a empêché le personnel de s'associer plus activement aux activités menées sur le terrain. Comme par le passé, l'appui apporté aux missions politiques spéciales n'a bénéficié que de ressources modestes et a reposé sur des solutions ponctuelles, faute de décision tranchée de la part de l'Assemblée générale sur le rapport du Secrétaire général sur le sujet (A/66/340). La nécessité de poursuivre l'intégration, de renforcer la communication entre les divisions et d'établir des modalités de communication plus formalisées et plus transparentes avec les clients fait partie des principaux enseignements qui ont été tirés.

Taux d'exécution des produits

153. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 82 % des 1 217 produits quantifiables prescrits.

154. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 3)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail dans la limite des ressources humaines et financières disponibles

155. Tout au long de l'exercice 2010-2011, le Département a continué de fournir en temps voulu les produits et services demandés par tous ses clients. Il a continué de répondre à 98 % de toutes les demandes de documents et de services dans les délais ou en avance et a donné suite aux 2 % restants avec un léger retard. Il a fait une

utilisation optimale des ressources, en maintenant un taux élevé d'exécution du budget, qui approche des 100 %.

b) Fourniture d'un appui technique et administratif efficace aux missions politiques spéciales, aux bureaux extérieurs et aux envoyés de haut rang dont le Département est le principal responsable

156. Le Département a continué à utiliser des postes permanents créés lors de son dernier renforcement et des fonds extrabudgétaires pour financer les dépenses d'appui en 2010. Il a créé des équipes spéciales intégrées dans neuf missions politiques spéciales dont il assure la direction afin d'améliorer la coordination avec les organismes des Nations Unies en ce qui concerne les activités des missions et l'appui à leur donner. Des directives concernant la délégation de pouvoir ont été promulguées afin de définir clairement les responsabilités et les fonctions du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques relatives à l'appui aux missions politiques spéciales et les deux départements ont signé un accord de prestation de services au début de 2011.

c) Recrutement et affectation du personnel dans les délais prescrits

157. En 2011, le nombre de jours qui se sont écoulés entre la publication des avis de vacance de postes et la sélection par le Chef du Département a augmenté. Cela s'explique par le fait que les responsables qui avaient des postes à pourvoir ont dû apprendre à se servir du nouveau système (Inspira), ce qui est venu s'ajouter à une charge de travail déjà considérablement alourdie par les nombreuses crises politiques, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et la nécessité d'établir en parallèle les rapports destinés aux organes délibérants. L'apprentissage d'Inspira a été compliqué par le fait que les premières instructions et les premiers cours étaient incomplets et embryonnaires dans de nombreux domaines.

d) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

158. Cinquante pour cent des membres du personnel recrutés par le Département pendant l'exercice étaient originaires de pays non représentés ou sous-représentés. Le pourcentage de femmes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur bénéficiant d'un engagement d'un an ou plus est passé de 38 % à la fin de 2010 à 40 % en 2011.

e) Amélioration des délais de présentation des documents

159. Le respect des délais de présentation des documents aux fins de traitement n'a cessé de s'améliorer pendant l'exercice. Le Département suit un calendrier type cadrant avec la formule 10-4-6 qu'il a mis au point avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences aux fins de la présentation des documents. Il s'est également attaché à rendre ses rapports plus précis et plus concis.

Sous-programme 1
Prévention, maîtrise et règlement des conflits

a) Renforcement des capacités et des moyens dont dispose la communauté internationale pour recenser et prévenir les situations de conflit et y faire face

160. Les divisions régionales ont directement concouru à un certain nombre de processus de paix et aidé les conseillers pour les questions de paix et de développement, les envoyés spéciaux et les représentants spéciaux dans des zones prioritaires. Le Département a continué à faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes, notamment les gouvernements, les organisations intergouvernementales et la société civile sur des questions multisectorielles telles que la piraterie, les drogues et la criminalité organisée, les femmes, la paix et la sécurité, la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit, la consolidation de la paix, les questions autochtones et les conséquences des changements climatiques.

b) Maintien des processus de paix sur la bonne voie

161. La coopération avec les organisations régionales et les entités des Nations Unies a été intensifiée et renforcée. Les révolutions et les phases de transition dans le monde arabe ont constitué des défis pour le Département en 2011. Une équipe intradépartementale sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et des équipes interinstitutions ont facilité l'appui donné par le Département aux missions de bons offices du Secrétaire général et des envoyés et représentants spéciaux. Le système des Nations Unies a continué à apporter un concours très actif aux mécanismes de transition dans la région, notamment dans le cadre de la création de la MANUL.

Sous-programme 2
Assistance électorale

a) Renforcement de la capacité des États Membres qui demandent une assistance d'organiser des élections périodiques et crédibles

162. La Division de l'assistance électorale a reçu au moins 45 demandes d'assistance. De plus en plus de projets reposent sur l'utilisation de la technologie dans les élections, ce qui peut être plus complexe aux niveaux technique et politique et bien évidemment coûteux. La Division a aidé le système des Nations Unies à faciliter un certain nombre d'élections, à la demande des États Membres concernés, en apportant une assistance électorale et en envoyant des missions d'évaluation qui ont contribué au déroulement pacifique des scrutins et à l'amélioration des moyens techniques dont disposaient les autorités nationales pour organiser des élections crédibles; elle a prêté une attention particulière aux questions de viabilité et de renforcement des capacités.

Sous-programme 3
Affaires du Conseil de sécurité

a) Organisation des réunions dans les meilleurs délais et dans le respect des procédures fixées

163. Pendant l'exercice, la Division des affaires du Conseil de sécurité a continué de prendre les dispositions nécessaires en amont, dans la limite des ressources existantes, pour fournir un appui stratégique sur les plans opérationnel, technique et

analytique au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires et leur permettre ainsi de mener à bien un mandat de plus en plus difficile. Elle a coopéré avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences afin de faire bénéficier les organes subsidiaires de meilleurs services d'interprétation simultanée. Les commentaires reçus des organes subsidiaires et les évaluations écrites dressées par des membres du Conseil ont fait ressortir une certaine satisfaction devant l'appui reçu. De plus, des enquêtes portant sur les cinq derniers mois de l'exercice ont montré que 99 % des personnes qui avaient répondu avaient jugé excellents ou bons les services fournis par la Division, qu'il s'agisse de la programmation des réunions, du service des séances, de l'appui concernant les procédures, des recherches, de la communication, de l'appui au Bureau du Président du Conseil de sécurité et des procédures à suivre aux fins de l'établissement de documents et de l'organisation de réunions d'urgence en dehors des heures de travail.

b) Amélioration de l'accès aux informations relatives aux travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires

164. Tout au long de l'exercice, la Division a continué de coordonner et de superviser l'amélioration des pages Web de tous les comités des sanctions en activité, de remodeler celles du Conseil de sécurité et de faciliter les réunions par vidéoconférence. Les représentants spéciaux du Secrétaire général ont eu davantage recours aux moyens de vidéoconférence, ce qui a permis de faire des économies et de gagner du temps. Le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure a mis à jour les méthodes de travail du Conseil dans une note adressée au Président en juillet 2010 (S/2010/507). Des progrès majeurs ont été accomplis pendant l'exercice en ce qui concerne l'établissement des suppléments du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, notamment grâce à l'application d'une double approche.

c) Application des décisions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires nécessitant un appui fonctionnel

165. La Division a facilité quatre missions du Conseil de sécurité (1 en République démocratique du Congo, 1 en Afghanistan et 2 au Soudan). La mission du Conseil qui aurait dû avoir lieu au Timor-Leste en novembre 2010 a été annulée, de même que quatre missions d'organes subsidiaires.

Sous-programme 4
Décolonisation

a) Le Comité spécial et l'Assemblée générale seront en mesure de mener à bien leurs mandats respectifs en matière de décolonisation et de faire progresser la décolonisation des 16 derniers territoires non autonomes

166. Le Groupe de la décolonisation a mené à bien le sous-programme, sous la supervision du Comité spécial de la décolonisation. Il a fourni un appui fonctionnel aux préparatifs, à la conduite et au suivi des séminaires régionaux annuels qui ont eu lieu en Nouvelle-Calédonie en mai 2010 et à Saint-Vincent-et-les Grenadines en mai-juin 2011. Par ailleurs, les pages Web de l'ONU sur la décolonisation ont été mises à jour régulièrement et la coopération avec le Département de l'information s'est poursuivie dans le cadre d'autres activités de sensibilisation, notamment la séance tenue en décembre 2010 par l'Assemblée générale afin de célébrer le

cinquantième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Sous-programme 5
Question de Palestine

a) Grâce au travail effectué par la Division des droits des Palestiniens, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sensibilisera davantage la communauté internationale à la question de Palestine et mobilisera l'opinion internationale en faveur des droits du peuple palestinien et du règlement pacifique de la question de Palestine

167. La Division des droits des Palestiniens a favorisé le dialogue entre les parties concernées, notamment les gouvernements, les entités des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les représentants de la société civile, sur tous les aspects de la question de Palestine. Les relations et la coopération avec la société civile ont été resserrées à la faveur de réunions internationales, de consultations périodiques et d'autres activités organisées par la Division. Le système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine est devenu l'une des ressources sur la question de Palestine les plus largement consultées sur Internet. Cette initiative a été complétée par une présence sur les médias sociaux Facebook et Twitter axée sur la société civile. La Division a également organisé une manifestation annuelle pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui a continué de compter avec la participation d'un grand nombre d'États Membres et d'observateurs auprès de l'ONU.

Sous-programme 6
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

a) Les participants recommenceront à franchir des étapes parallèles sur la voie d'une paix durable

168. L'amélioration des conditions socioéconomiques et le moratoire partiel de 10 mois décidé par les Israéliens en ce qui concerne la construction de colonies à partir de novembre 2009 ont permis aux partenaires internationaux, notamment le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, d'inciter les parties à reprendre les négociations directes. Les pourparlers tenus à Washington après une interruption de plus de deux ans ont cependant pris fin en septembre 2010 au terme du moratoire israélien sur la construction de colonies. Le 23 septembre 2011, le Président Abbas a présenté une demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies et le Quatuor a fait une déclaration dans laquelle il demandait la reprise des négociations et proposait un calendrier. Le Quatuor a tenu séparément trois séries de réunions avec les négociateurs israéliens et palestiniens entre octobre et décembre 2011 au cours desquelles l'accent a été mis sur le territoire et la sécurité. Après l'intervention du Roi de Jordanie en novembre 2011, des pourparlers directs exploratoires ont eu lieu le 3 janvier 2012. L'ONU a également encouragé la réconciliation entre Palestiniens, avec la participation active du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Les factions politiques palestiniennes ont signé des accords de réconciliation

au Caire le 4 mai 2011 et le 21 décembre 2011, qui prévoient l'organisation d'élections générales en mai 2012.

b) Mobilisation de ressources pour améliorer la situation socioéconomique du peuple palestinien

169. Pendant l'exercice 2010-2011, l'ONU a apporté son concours à l'Autorité palestinienne en collectant plus de 2,6 milliards de dollars destinés à financer les besoins de développement, y compris sous forme d'un appui budgétaire direct. Elle a complété son action par des collectes de fonds pour Jérusalem-Est, qui ont permis d'obtenir des annonces de contributions de 50 millions de dollars de la part de pays arabes.

c) Réponse coordonnée aux besoins humanitaires du peuple palestinien

170. Un appel coordonné a permis de rassembler 630 millions de dollars à l'appui des programmes d'aide humanitaire desservant le peuple palestinien pendant l'exercice 2010-2011; 206 millions de dollars de plus ont été réunis en 2011.

Sous-programme 7
Bureau d'appui à la consolidation de la paix

a) Fourniture d'un soutien efficace aux travaux de la Commission de consolidation de la paix

171. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a apporté un concours efficace aux travaux de la Commission de consolidation de la paix. Outre le service des réunions du Groupe de la Présidence, du Comité d'organisation, du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience et des formations de pays, il a établi dans les délais des analyses techniques sur les priorités des pays dont la Commission s'occupe. Il a aidé la Commission à élaborer deux nouvelles déclarations d'engagements réciproques (Libéria et Guinée) et à réviser des instruments d'engagements adoptés précédemment. Dans le prolongement de l'examen de 2010 sur le dispositif de consolidation de la paix, le Bureau a aidé la présidence à établir la liste des recommandations auxquelles la Commission entend donner suite.

b) Efficacité dans la mobilisation de ressources destinées au Fonds pour la consolidation de la paix et dans l'affectation de ces ressources

172. Avec les contributions versées par la Suisse, Israël et le Pakistan pendant l'exercice, le Fonds pour la consolidation de la paix est parvenu à l'objectif de 50 donateurs qu'il s'était fixé pour la fin de 2011. Le plan stratégique du Fonds pour 2011-2013 prévoit des recettes et des allocations de fonds de 100 millions de dollars par an. Les recettes sont passées de 30 millions de dollars en 2010 à 58 millions en 2011, mais il faudra continuer à mobiliser des fonds pour atteindre les objectifs pour 2012 et 2013. Les objectifs concernant les allocations de fonds ont été atteints puisque celles-ci sont passées de 76 millions de dollars en 2010 à 99,4 millions en 2011. Des fonds ont été alloués à 14 pays en 2011 et le Fonds est actif dans 19 pays.

c) Interventions ayant des effets directs et immédiats et décaissements d'urgence effectués

173. Au total, 32 projets ont été approuvés pendant l'exercice dans le cadre du mécanisme de financement des interventions rapides, portant le nombre total de projets de ce type à 45. Outre les interventions majeures qui ont été menées en 2010 au Burundi, en Guinée, en Haïti, au Kirghizistan, au Sri Lanka, au Soudan et au Tchad, le mécanisme a été sollicité en 2011 en Côte d'Ivoire, au Kirghizistan, au Liban, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. Le mécanisme a alloué des montants importants au Burundi, à la Côte d'Ivoire, au Guatemala, à la Guinée, à la Guinée-Bissau et au Libéria en 2011. Il est prévu de procéder à l'évaluation finale de ces allocations en 2013. Les montants qui avaient été précédemment alloués au Burundi, au Népal et en Sierra Leone ont permis d'obtenir de bons résultats ainsi que l'ont montré les évaluations.

d) Élaboration de stratégies intégrées de consolidation de la paix et amélioration de la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies aux fins de la consolidation de la paix

174. À la fin de 2011, six stratégies intégrées de consolidation de la paix avaient été mises au point pour les pays dont s'occupe la Commission de consolidation de la paix, à savoir le Burundi, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, la République centrafricaine et la Sierra Leone. Aux quatre stratégies intégrées de consolidation de la paix adoptées les années précédentes pour les pays dont elle s'occupait déjà, la Commission a ajouté deux nouvelles stratégies pendant l'exercice biennal. L'une portait sur la déclaration d'engagements réciproques avec le Libéria, adoptée le 15 novembre 2010 à l'issue de longues consultations avec la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies, composée de 16 organismes, fonds et programmes spécialisés. L'autre avait trait à la déclaration d'engagements réciproques avec la Guinée, adoptée le 23 septembre 2011.

Sous-programme 8
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé

a) Enregistrement progressif des demandes et tenue du Registre

175. Le Bureau d'enregistrement des dommages a poursuivi et intensifié sa campagne de sensibilisation du public. Il a également continué à apporter un concours technique à l'enregistrement des dommages signalés dans quatre des neuf gouvernorats palestiniens touchés, qui comptent plus de 298 000 Palestiniens. Pendant l'exercice, 22 208 demandes et plus de 150 000 justificatifs ont été réunis, portant le total des demandes à 23 708. Depuis sa création, le Conseil du Bureau d'enregistrement a examiné 4 318 demandes traitées par le Bureau.

Chapitre 4
Désarmement

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des affaires de désarmement a donné des conseils techniques très pointus et renforcé ses activités de mobilisation et de communication. Il a appuyé de façon efficace la mise en œuvre rapide des décisions et recommandations adoptées lors des conférences et réunions des États parties à divers accords multilatéraux de désarmement et de non-prolifération. Il a aussi aidé les États à s'acquitter des obligations de faire rapport auxquelles ils sont tenus par les différents instruments multilatéraux auxquels ils sont parties, notamment en mettant à leur disposition des outils en ligne et en créant des pages Web spéciales.

En mai 2010, les débats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont débouché sur l'adoption d'un document final. En septembre 2011 s'est tenue la Réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires, qui visait à renforcer les appuis politiques et la mobilisation. La Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, tenue en 2010, a été suivie en juillet 2011 d'une réunion sur les suites données à ses décisions. Les deuxième et troisième sessions du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes ont eu lieu à New York en 2011. La septième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques et la quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur certaines armes classiques se sont également tenues en 2011. Le Bureau a en outre organisé plusieurs ateliers dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le Bureau s'est rendu compte des avantages qu'il y a à employer des méthodes fondées sur les principes de coopération et de synergie avec les entités participant à des activités ou projets qui présentent un intérêt ou une analogie avec les siens en vue de réduire les coûts, d'éviter les chevauchements et d'appliquer plus efficacement les textes adoptés par les organes délibérants en matière de désarmement. Par ailleurs, l'intensification du recours à des programmes et applications informatiques pourrait l'aider à rationaliser les procédures et à réduire les coûts tout en limitant son empreinte carbone.

Taux d'exécution des produits

176. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 70 % des 1 766 produits quantifiables prescrits.

177. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/6 (Sect. 4) et Corr.1).

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

178. Le Bureau des affaires de désarmement a exécuté les produits prescrits avec efficacité et dans les délais impartis. Ses activités de fond ont notamment consisté à conseiller le Secrétaire général sur les questions de désarmement et de non-prolifération, ainsi que sur des questions nouvelles ou transversales. Il a en outre rempli ses fonctions administratives de façon rationnelle. Il a utilisé 98 % du montant total des crédits dont il disposait pour l'exercice biennal, et atteint ou dépassé les objectifs relatifs aux formations obligatoires des fonctionnaires dans presque toutes les catégories.

b) Recrutements et affectations effectués en temps voulu

179. Le Bureau des affaires de désarmement gère 62 postes inscrits au budget ordinaire. À la fin de l'exercice biennal, il affichait un taux de vacance moyen de 9 %. Le délai nécessaire pour pourvoir les postes vacants était en moyenne de 133 jours. On s'est efforcé d'éviter toute perte de temps pendant le processus de recrutement, notamment en faisant paraître en temps utile les avis de vacance de poste dans le système Inspira et en menant à bonne fin la phase des entretiens dans les meilleurs délais.

c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

180. À la fin de l'exercice biennal, le pourcentage de femmes occupant des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur était de 67 % au Bureau des affaires de désarmement contre 47 % à l'échelle de l'Organisation. Les postes vacants ont été pourvus en tenant dûment compte de la nécessité d'assurer l'équilibre géographique et de recruter des ressortissants d'États Membres non représentés et sous-représentés.

d) Amélioration du respect des délais de présentation de la documentation

181. Le Bureau des affaires de désarmement a parfaitement respecté les délais et présenté à temps tous les documents nécessaires, tant pour la soixante-sixième session de l'Assemblée générale que pour les réunions qu'il a lui-même organisées. Il continue d'intensifier ses efforts pour que les documents présentés par les États Membres et les organisations internationales à l'occasion de réunions et de conférences soient prêts dans un délai raisonnable.

e) Recensement des questions nouvelles à porter à l'attention des États Membres

182. Pendant l'exercice biennal, les représentants des États Membres ont eu 88 fois l'occasion de rencontrer le Haut Représentant pour les affaires de désarmement afin d'évoquer des initiatives et d'étudier les possibilités de collaboration avec le Bureau. Pendant toute la période, ce dernier a également eu, avec des représentants d'États Membres, de groupes de réflexion et d'organisations concernées, de

multiples échanges qui n'ont pas pu être comptabilisés au titre de ce produit en raison de leur caractère improvisé. Si ces réunions impromptues avaient été incluses dans le calcul, le nombre total d'occasions aurait dépassé l'objectif, qui avait été fixé à 100.

f) Amélioration de la cohérence des politiques de gestion des activités de désarmement de l'ONU

183. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau des affaires de désarmement a participé à 120 activités communes variées (réunions, ateliers, expositions et publications) ainsi qu'à des activités relatives à la collecte et à la destruction d'armes, à la formation de représentants des forces de l'ordre et à la mise au point de projets. Ce chiffre dépasse de plus de 26 % l'objectif fixé, qui était de 95 activités.

Sous-programme 1
Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement

a) Appui efficace apporté aux négociations de la Conférence du désarmement et aux conférences et réunions d'États parties à divers accords multilatéraux sur la limitation des armements et le désarmement, y compris la non-prolifération sous tous ses aspects, sur les plans de l'organisation et des procédures et sur le plan technique

184. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui à la Conférence, à l'Office des Nations Unies à Genève, a continué d'apporter un appui organisationnel et technique à la Conférence du désarmement. On trouve dans les procès-verbaux de séance des témoignages de la satisfaction qu'en on tirée les présidents successifs et les membres de la Conférence. Le personnel du Service a participé à des séminaires et à des conférences organisés par des États Membres, des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales, prêtant son concours aux organisateurs et donnant des conseils aux présidents et coordonnateurs des réunions. De plus, le Service a apporté un appui organisationnel et technique important à l'occasion de réunions portant sur des accords multilatéraux comme les conférences des parties chargées d'examiner la Convention sur certaines armes classiques et la Convention sur les armes biologiques.

b) Appui efficace à la mise en œuvre rapide des décisions, recommandations et programmes d'action adoptés lors des conférences et réunions des États parties à divers accords multilatéraux de désarmement et de non-prolifération

185. Le Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui à la Conférence a continué d'aider les États parties à s'acquitter des obligations de faire rapport auxquelles ils sont tenus par les différents instruments multilatéraux. Grâce à l'action qu'il a menée pour faciliter et simplifier autant que possible l'établissement des rapports nationaux, notamment en mettant en ligne des outils et des pages Web à accès restreint, les États parties se sont montrés enclins à communiquer les données requises. Au cours de l'exercice biennal, on a assisté à

une augmentation spectaculaire de la fréquentation – tant par les États Membres que par le grand public – des pages Web créées et tenues à jour par le Service.

c) Renforcement des compétences des États Membres en matière de désarmement et de non-prolifération grâce au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement, et amélioration de l'équilibre entre les sexes parmi les participants au programme

186. Comme par le passé, le Programme de bourses a suscité beaucoup d'intérêt et contribué à la réussite du sous-programme. À cet égard, il convient de prendre note de l'augmentation du nombre d'anciens boursiers qui occupent un poste lié au désarmement au sein de leur gouvernement. Le programme d'études proposé aux boursiers fait l'objet d'améliorations et de mises à jour constantes visant à l'adapter aux problèmes actuels en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Il demeure toutefois particulièrement difficile d'accroître le nombre de candidates à la bourse. Pour y remédier, des cours relatifs à la problématique hommes-femmes ont été ajoutés dans le programme d'études et une collaboration étroite a été instaurée avec les représentants des États Membres. Pour l'ensemble de l'exercice, la proportion de femmes parmi les participants au Programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement a été de 56 % en moyenne.

Sous-programme 2
Armes de destruction massive

a) Facilitation effective et renforcée, pour les États Membres et les États parties, à leur demande, du processus de négociation, de délibération et de recherche de consensus sur les questions de désarmement, y compris la non-prolifération sous tous ses aspects, et les questions d'universalité liées aux armes de destruction massive, en particulier aux armes nucléaires et à leurs vecteurs

187. Le Service des armes de destruction massive a apporté un appui technique, organisationnel et administratif aux conférences relatives à la non-prolifération des armes nucléaires. En mai 2010, les débats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont abouti au progrès considérable que représente l'adoption d'un Document final dans lequel figure un plan d'action sur le désarmement nucléaire constitué de mesures concrètes déclinées en 64 points et regroupées dans quatre grands chapitres consacrés au désarmement nucléaire, à la non-prolifération nucléaire, aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et aux questions régionales, en particulier au Moyen-Orient. Le Service a également apporté un appui technique et organisationnel pour la Réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires organisée par le Secrétaire général en septembre 2011.

b) En ce qui concerne les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, et les armes biologiques et chimiques, y compris les actes de terrorisme commis au moyen de ces armes, amélioration de l'état des connaissances et de la compréhension, renforcement de la coopération multilatérale dans le cadre des mandats en vigueur et développement de l'aptitude à répondre aux enjeux

188. Sur demande, le Service des armes de destruction massive a organisé deux ateliers régionaux de renforcement des capacités aux fins de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et aidé les États Membres à organiser quatre ateliers régionaux[7]. Il a organisé et parrainé une réunion qui a rassemblé des représentants d'organisations internationales, régionales et sous-régionales pour parler de la coopération en faveur de l'application de la résolution 1540 (2004). Par ailleurs, le Bureau des affaires de désarmement a participé à l'élaboration du rapport du Groupe de travail de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme sur la prévention des attentats à l'arme de destruction massive et les interventions en cas d'attentat intitulé « Interagency coordination in the event of a nuclear or radiological terrorist attack: current status, future prospects ». Il a également participé à un certain nombre de simulations théoriques et d'exercices sur le terrain organisés par des États Membres et des organisations internationales pour préparer les interventions à mener en cas d'attaque à l'arme chimique et il a en outre apporté un soutien technique à l'élaboration de l'étude réalisée à l'échelle du système des Nations Unies sur les conséquences de l'accident qui s'est produit à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, au Japon, en 2011.

Sous-programme 3
Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)

a) Renforcement de l'action internationale visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite d'armes légères

189. Le Service des armes classiques a apporté un appui technique et administratif aux États Membres pour les aider à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite d'armes légères, notamment en prodiguant des conseils techniques et en fournissant un appui logistique et administratif pour l'organisation de réunions. En particulier, pendant l'exercice biennal, le Service a prêté son concours aux présidents désignés, pour les questions de fond mais aussi pour l'organisation de consultations et la conduite des échanges avec les États Membres, à l'occasion de deux réunions portant sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects : a) la quatrième Réunion biennale des États tenue en juillet 2010; et b) la Réunion d'experts gouvernementaux à participation non limitée, tenue en mai 2011. Le nombre d'initiatives prises par les États pour appliquer le Programme d'action, dont attestent leurs rapports nationaux, est passé de 396 pour l'exercice biennal précédent à 503 pour l'exercice biennal 2010-2011.

[7] Ateliers régionaux pour l'Europe du Sud-Est, l'Asie du Sud-Est, les pays du Conseil de coopération du Golfe et l'Asie centrale ayant porté essentiellement sur le contrôle des frontières et des exportations, le renforcement des capacités et les échanges de données d'expérience.

b) Participation soutenue des États Membres aux instruments des Nations Unies relatifs aux mesures de confiance concernant les questions militaires et de sécurité, et nouvel élargissement de la portée de ces instruments

190. Au cours de l'exercice biennal, le Service des armes classiques a continué de faciliter la participation des États Membres au travaux relatifs aux instruments de l'ONU ayant trait à la transparence dans le domaine des armes légères, notamment en leur fournissant une assistance et des conseils techniques, et en sollicitant leurs rapports au moyen d'appels téléphoniques ou de notes verbales, télécopies et courriels adressés aux missions permanentes auprès de l'ONU à New York et aux points de contacts nationaux établis dans les capitales. En 2010, 70 États ont communiqué des renseignements destinés au Registre des armes classiques de l'ONU et 60 des renseignements destinés à l'Instrument international normalisé de publication de l'information relative aux dépenses militaires. En 2011, ces chiffres on été, respectivement, de 85 et 60 pays. Le Service a en outre fourni un appui technique et administratif pour l'organisation de la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le fonctionnement de l'Instrument normalisé, ainsi que des conseils et un appui techniques à la Première Commission de l'Assemblée générale pour l'examen, à la soixante-sixième session, du rapport dudit groupe.

c) Maintien, sans fléchissement, de la coopération et de l'assistance internationales visant à promouvoir des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques

191. Le Service des armes classiques a apporté un appui technique et administratif aux fins des réunions et débats multilatéraux visant à promouvoir la coopération internationale et l'élaboration de normes arrêtées au niveau international. Il a mis en place de nouveaux moyens de coordination utiles aux États Membres pour la présentation des rapports nationaux relatifs aux mesures de confiance. Il a notamment prêté son concours : a) à l'organisation de trois sessions du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes; b) à la création d'une nouvelle plate-forme visant à mettre en regard les besoins d'assistance et les ressources techniques et financières proposées par le Groupe d'États intéressés par des mesures concrètes de désarmement; c) à l'organisation d'une série de réunions et à l'apport de l'appui technique nécessaires pour l'élaboration des directives techniques internationales sur les munitions; d) à la signature du mémorandum d'accord entre le Bureau des affaires de désarmement et l'Organisation des États américains, qui vise à faciliter et à renforcer la participation aux activités liées au Registre des armes classiques et la coordination de ces activités.

Sous-programme 4
Information et sensibilisation

a) Utilisation accrue de l'information publiée par le Bureau des affaires de désarmement et amélioration de l'accès à cette information

192. Au cours de l'exercice, le Service de l'information et de la sensibilisation a publié l'Annuaire des Nations Unies sur le désarmement (en deux parties, l'une correspondant à 2010, l'autre à 2011), quatre documents de la série *Occasional papers* (n^{os} 18 à 21), le document intitulé *Civil society and disarmament 2010*,

élaboré conjointement par le Bureau des affaires de désarmement et des organisations non gouvernementales, et l'édition 2012 du guide intitulé *Disarmament: A Basic Guide*. Le site Web du Bureau des affaires de désarmement, qui s'est enrichi de clips vidéo, est disponible dans les six langues officielles de l'ONU depuis octobre 2011. Le Service a présenté une étude biennale relative au Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (A/65/159) et établi un bilan, sur deux ans, de l'application des recommandations figurant dans l'étude réalisée par l'ONU en 2002 sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (A/65/160). La publication interne du Bureau des affaires de désarmement, *Disarmament Digest*, reçoit toujours un bon accueil et le nombre de ses destinataires augmente. Un concours de poésie au service de la paix a été organisé sur Facebook pour faire entendre les témoignages de survivants de la bombe atomique (*hibakusha*) et susciter des réactions exprimées en vers. En un mois, 741 poèmes ont été envoyés du monde entier.

b) États mieux préparés à entreprendre des délibérations et négociations multilatérales dans le domaine du désarmement

193. Le Service de l'information et de la sensibilisation a continué de diffuser régulièrement, par voie électronique, des renseignements à l'intention des principaux usagers de ses services (États Membres, milieux universitaires et organisations non gouvernementales), notamment des déclarations du Secrétaire général et du Haut Représentant, des mises à jour sur les faits nouveaux en matière de désarmement multilatéral et de sécurité internationale, ainsi que le bulletin quotidien *Disarmament Digest*. Les principales publications du Bureau des affaires de désarmement sont toutes consultables en ligne, de même que plusieurs vidéos éducatives.

c) Application des recommandations formulées dans l'étude effectuée en 2002 par l'ONU sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

194. L'application des 34 recommandations figurant dans l'étude réalisée par l'ONU en 2002 sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération a suscité une réaction extrêmement positive des différentes parties prenantes, qui témoigne d'un regain d'intérêt à cet égard dans le monde, ce qui est très encourageant à l'heure où l'ONU se mobilise pour introduire cette discipline à part entière dans les cursus universitaires. Pour soutenir cette dynamique, le Service a mis en ligne sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement (http://www.un.org/disarmament/education/fr/) de nouvelles informations plus détaillées sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, en particulier la série de podcasts « Disarmament Today », produite par le Bureau, qui présente les enjeux actuels du désarmement. Par ailleurs, le Service a continué de diffuser largement ses publications (comme *Disarmament: A Basic Guide*), sous forme imprimée et électronique.

Sous-programme 5
Désarmement régional

a) Possibilités accrues de coopération, de coordination et de collaboration à l'échelle régionale entre les États et les organisations régionales et sous-régionales sur les questions liées au désarmement, à la non-prolifération sous tous ses aspects et à la paix et la sécurité régionales et internationales

195. À la demande d'États et d'entités régionales et sous-régionales, le Service du désarmement régional a mené de nombreuses activités de renforcement des capacités, d'assistance technique et de mobilisation et sensibilisation dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Il a également appuyé l'action de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité, de prévention et de réduction de la violence armée, et en ce qui concerne « les femmes et la paix et la sécurité ». Parmi les résultats les plus remarquables figurent l'élaboration de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, instrument unique en son genre en Afrique centrale, ainsi que la réalisation de programmes relatifs à la sécurité publique dans les régions des Andes et des Caraïbes et l'établissement du Groupe de travail sur les armes légères et les autres armes portatives meurtrières en circulation au Népal. La formation interinstitutions à la lutte contre le trafic des armes à feu, organisée par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, a reçu un prix décerné par des partenaires de l'ONU et des donateurs pour récompenser les pratiques optimales.

b) Plus grande coopération entre le Bureau des affaires de désarmement et les entités nationales, régionales et sous-régionales de chaque région et sous-région, dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération sous tous ses aspects et de la paix et la sécurité régionales et internationales

196. Le Service du désarmement régional a conduit des activités et programmes sur le terrain qui ont concouru à renforcer la coopération entre le Bureau des affaires de désarmement, les États et les organisations internationales, régionales et sous régionales. Pour ce faire, il a offert des possibilités et des lieux d'échange de données d'expérience, de dialogue et de partenariat, et facilité les transferts de connaissances et de compétences entre États, régions et sous-régions.

c) Capacité accrue des entités nationales, régionales et sous-régionales d'appliquer des mesures en faveur du désarmement, de la non-prolifération sous tous ses aspects et de la paix et la sécurité régionales et internationales

197. Le Service du désarmement régional a aidé les États et entités (appartenant ou non au système des Nations Unies) qui en ont fait la demande à approfondir leur compréhension des questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. Il a formé des professionnels du secteur de la sécurité à l'exercice de leurs responsabilités, dispensé des formations techniques et exécuté d'intéressants programmes d'assistance juridique.

Chapitre 5
Opérations de maintien de la paix

Principaux résultats obtenus

Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont continué de fournir une direction stratégique et des directives opérationnelles quotidiennes à 16 opérations sur le terrain, qui ont des mandats multidimensionnels complexes et opèrent dans des contextes divers. Le Département de l'appui aux missions a également soutenu 13 autres missions politiques spéciales ainsi que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Les deux Départements se sont attelés aux aspects essentiels de l'exécution des mandats et aux défis les plus urgents; ils ont notamment contribué à l'aboutissement du référendum au Soudan, à l'instauration de la nouvelle Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) chargée d'aider à consolider la paix et la sécurité dans le pays, après l'accession de celui-ci à l'indépendance, et à la mise sur pied d'une force intérimaire de sécurité des Nations Unies (FISNUA) dans la zone contestée d'Abyei au Soudan.

Les deux départements ont progressé dans l'application de l'initiative Horizons nouveaux, notamment en mettant au point une stratégie pour les premières activités de consolidation de la paix menées à bien par les membres du personnel de maintien de la paix et un cadre stratégique pour l'exécution de mandats relatifs à la protection des civils, en étendant la Force de police permanente et en instaurant le nouveau Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires. Dans le cadre de l'initiative Horizons nouveaux, une stratégie globale d'appui aux missions a été mise au point pour améliorer l'efficacité et la rentabilité des services rendus aux missions sur le terrain. Les premiers stades de la mise en œuvre de la stratégie ont permis de créer le Centre de services mondial, composé des ressources de la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) et de la Base d'appui des Nations Unies à Valence (Espagne); d'instaurer le Centre de services régional à Entebbe (Ouganda); de mettre au point des approches modulaires du déploiement; de procéder à des réformes dans le domaine des ressources humaines, et de renforcer le cadre financier régissant le démarrage et l'expansion des missions.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les défis les plus importants à relever en matière d'exécution des mandats et des programmes doivent permettre de répondre aux besoins suivants : soutien politique continu et résolu de la part de tous les membres du Conseil de sécurité à l'exécution des mandats pour le maintien de la paix, et définition de mandats clairs, réalistes et réalisables; fourniture par les États Membres, les pays qui fournissent des militaires et des policiers et autres pays, des capacités et ressources humaines, financières et logistiques requises pour réaliser les mandats avec succès; appui des acteurs régionaux et d'autres États Membres clefs

à la négociation et à l'application des accords de paix et des mandats pour le maintien de la paix; engagement résolu des donateurs vis-à-vis des activités principales de maintien de la paix et de celles entreprises en vue d'assurer un relèvement rapide qui sont prises en charge au moyen de contributions volontaires; planification poussée avant le lancement d'opérations complexes, sans préjuger des décisions politiques des États Membres; et règles d'organisation claires pour le démarrage des missions et les aspects clefs de la gestion des missions, en particulier en ce qui concerne la gestion des ressources humaines et les achats.

Taux d'exécution des produits

198. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 100 % des 355 produits quantifiables prescrits.

199. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/6 (Sect. 5) et Corr.1).

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

200. Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix continue de suivre et d'évaluer les progrès accomplis en la matière. Le travail fait par l'ONU dans le domaine du maintien de la paix demeure un élément dynamique et essentiel de l'action menée par la communauté internationale pour parer aux menaces internationales à la paix et à la sécurité. Ce travail est unique, en particulier de par la capacité qu'il offre de déployer et de soutenir des militaires et des policiers venant du monde entier et de les combiner avec des éléments civils pour mettre en œuvre des mandats pluridimensionnels. Au cours de ces deux dernières décennies, il s'est caractérisé par sa souplesse et s'est effectué dans de nombreuses configurations.

b) Recrutements et affectations effectués en temps voulu

201. Le temps moyen de sélection pour tous les postes d'administrateur du Département des opérations de maintien de la paix est affecté de façon négative par le nombre de postes d'officier ou d'agent détaché dont la liste doit être communiquée aux États Membres pendant 90 jours. Conjointement avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, il a été décidé, en 2011, de continuer à améliorer le processus.

c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

202. La plupart des postes au sein du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions ne sont pas soumis au système des fourchettes souhaitables. De ce fait, les recrutements qui ont une incidence sur la représentation géographique sont dans une grande mesure ceux de fonctionnaires recrutés sur concours. Au cours de l'exercice 2010-2011, des progrès considérables

ont été accomplis sur le plan de la représentation géographique au sein des deux Départements.

d) Amélioration du respect des délais de présentation de la documentation

203. Sur les 10 documents que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions devaient soumettre à l'Assemblée générale pendant l'année civile 2011, 3 (30 %) ont été soumis en retard et 7 (70 %) l'ont été dans les délais.

Sous-programme 1
Opérations

a) Fourniture, en temps voulu, de conseils et de recommandations avisés sur les questions relatives au maintien de la paix au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux, aux pays qui fournissent des contingents et aux autres pays qui fournissent des contributions

204. Des conseils concernant les opérations de maintien de la paix en cours ou envisageables, l'exécution des mandats, l'intégration et les besoins opérationnels ont été fournis aux missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation des Nations Unies, à l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'Union européenne, au Fonds monétaire international, à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, à la Banque mondiale, au PNUD, au HCR, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au Bureau des Nations Unies pour l'appui aux projets, au Programme alimentaire mondial (PAM), aux organisations non gouvernementales et aux médias.

b) Efficacité et rentabilité en matière de direction et d'appui des opérations de maintien de la paix

205. La planification des missions a été achevée conformément aux délais fixés par le Conseil et à ses autres prescriptions. Les priorités des missions étaient, notamment, le transfert du BINUB à la mission relevant du Département des affaires politiques, le renforcement de la MINUSTAH après le séisme, le retrait de la MONUC et la reconfiguration de la MONUC/MONUSCO, le retrait de la MINUL et la clôture de la MINURCAT.

Sous-programme 2
Questions militaires

a) Réduction du temps nécessaire pour organiser, déployer rapidement et mettre en place les composantes militaires des opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité

206. Pendant l'exercice, le Bureau des affaires militaires a adressé des notifications officielles aux États Membres pour qu'ils constituent des forces dans les cinq jours suivant la mise au point des plans. Au cours de la période considérée, plusieurs contingents (y compris unités héliportées, aviation et artillerie), unités du génie et services médicaux ont été déployés pour la FINUL, la MINUS, la MINURCAT, la MINUAD, la MINUSTAH, l'ONUCI, la FISNUA et la MANUI.

b) Plus grande efficacité des composantes militaires des opérations de maintien de la paix

207. Le financement requis pour mener l'évaluation des composantes militaires n'a pas été approuvé pendant l'exercice.

Sous-programme 3
État de droit et institutions chargées de la sécurité

a) Réduction du temps nécessaire pour organiser, déployer rapidement et mettre en place les composantes état de droit et sécurité des opérations de maintien de la paix prescrites par le Conseil de sécurité

208. Au cours de l'exercice, le sous-programme a permis d'intensifier l'action menée par l'ONU pour renforcer l'état de droit grâce à la mise en place du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires. Quelques jours après les demandes correspondantes (soit quatre jours après l'adoption de la résolution 1996 (2011) par le Conseil de sécurité), le Corps permanent a été rapidement déployé à l'ONUCI et à la MINUSS; quant à la Force de police permanente, elle a déployé de nouvelles composantes de police dans deux missions, à savoir la FISNUA en juin 2011, et la MINUSS en juillet 2011.

b) Plus grande efficacité des composantes état de droit, sécurité et lutte antimines des opérations de maintien de la paix

209. Le pourcentage de postes vacants dans les composantes de police des missions sur le terrain a reculé, passant de 30 % à 18,5 %, et l'on s'efforce actuellement de redresser les déséquilibres entre les sexes et de recruter du personnel expérimenté.

c) Activités ciblées de marquage, d'installation de clôtures, de déminage et de sensibilisation aux dangers des mines dans les pays et collectivités touchés

210. On mesure le taux de pertes en vies humaines ou de blessés dans le cadre de la Stratégie interinstitutionnelle des Nations Unies contre les mines. Bien que les chiffres varient d'un pays à l'autre et que certains pays aient enregistré une augmentation des pertes avec l'apparition ou la recrudescence de conflits, la tendance générale est à une réduction annuelle du nombre des victimes. Un complément d'information sera disponible dès que l'examen de la Stratégie actuellement mené aura été achevé.

Sous-programme 4
Politiques, évaluation et formation

a) Formuler des politiques, procédures et consignes permanentes répondant aux besoins du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et des missions ou en faciliter la formulation et la diffusion, en temps utile

211. De très nombreuses politiques, procédures et consignes permanentes ont été élaborées et communiquées au personnel du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, présent sur le terrain ou au Siège. Une nouvelle base de données en ligne a été lancée pour faciliter la

consultation des politiques, procédures et consignes permanentes qui ont été élaborées.

b) Appuyer le développement de l'intranet du Département, principal moyen de diffusion des politiques, procédures et consignes permanentes auprès du personnel des missions

212. Pour faire en sorte que l'intranet demeure un « guichet unique » pour le personnel du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation a établi, au cours de l'exercice, un certain nombre de documents sur les politiques, orientations et pratiques optimales. Le nombre de consultations (59 385) et de téléchargements (127 673) entre décembre 2009 et décembre 2011 montre à l'évidence que l'interface est régulièrement utilisée. La Division a également contribué à la migration de l'ancien site intranet à l'intranet des opérations de paix en y apportant de nouveaux contenus.

c) Organiser des programmes de formation à l'intention de tous les soldats de la paix devant être déployés, en mettant à profit les supports de formation uniformisés des Nations Unies ou appuyer de tels programmes

213. Tous les effectifs civils, de police ou militaires déployés ont reçu une initiation ou une formation préalable au déploiement, sur la base des supports de formation normalisés fournis par le Service intégré de formation.

d) Mise à jour des supports de formation au maintien de la paix et diffusion auprès des pays qui fournissent des contingents ou des forces de police et auprès du personnel civil

214. Les normes en matière de formation peuvent être consultées par tous les pays qui fournissent des contingents et des forces de police ainsi que par toutes les opérations de maintien de la paix.

e) Évaluations portant sur l'exécution des missions et suivi des résultats en vue de l'amélioration des politiques, des procédures et de la formation, ainsi que de la gestion dans les missions et au Siège

215. Douze évaluations ont été menées au cours de l'exercice; deux sont sur le point d'être terminées.

f) Élaboration de cadres stratégiques et opérationnels de coopération avec les partenaires dans le domaine du maintien de la paix, en vue d'assurer l'efficacité et la cohérence des opérations menées dans le cadre des missions

216. En 2010, le Département des opérations de maintien de la paix a aidé le mécanisme du Département des affaires politiques à instaurer des cadres de coopération avec l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) et l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Les Secrétaires généraux respectifs de l'ONU et de l'OTSC ont signé, le 18 mars 2010, une déclaration conjointe dans laquelle ils s'engageaient à collaborer plus étroitement, notamment dans le domaine du maintien de la paix. En 2011, le Département des opérations de maintien de la paix a mis au point, avec l'OTSC, un mémorandum d'accord destiné à renforcer la coopération dans le domaine du maintien de la paix; cet instrument doit être signé

en 2012. En collaborant avec ses partenaires de l'ONU, le Département des opérations de maintien de la paix a contribué à l'adoption par le Secrétaire général, le 4 mai 2011, de la décision tendant à approfondir l'intégration de l'ONU dans le cadre des missions. En outre, le Département a participé à un sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et a pris part à des ateliers consacrés à la coopération entre les deux organisations. L'ONU et l'ASEAN ont signé une déclaration de coopération conjointe, en novembre 2011.

Sous-programme 5
Département de l'appui aux missions

a) Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix en vue d'exécuter les mandats prescrits par le Conseil de sécurité

217. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, basé à Addis-Abeba, a été instauré le 1er juillet 2010. À la fin de septembre 2010, trois des cinq postes essentiels jusque-là vacants avaient été pourvus, portant ainsi à 60 % le taux d'occupation des postes essentiels. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) a été inauguré le 2 mars 2011 à Libreville. Sur quatre postes essentiels, deux avaient été pourvus en priorité à la fin de juin et un poste est sur le point d'être pourvu. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a été créée, le 16 septembre 2011, en application du mandat énoncé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2009 (2011), pour une période initiale de trois mois. Les recrutements ont commencé avant l'exécution du mandat, dans l'attente de l'autorisation du Conseil. Sur les 196 postes (agents recrutés sur les plans international et national) approuvés dans le budget initial, 24 sont considérés comme essentiels (P-5 et classes supérieures). En décembre 2011, 54 % des postes essentiels étaient occupés.

b) Accroissement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix

218. Deux missions [Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)] ont entamé leurs activités le 1er janvier 2010. Au 31 décembre 2010, les taux de vacance y étaient, respectivement, de 17,2 % et de 17,5 %. Dès la création des deux missions, il a été indiqué que le recrutement et le déploiement du personnel dans les délais voulus étaient cruciaux pour la transition vers le BINUGBIS et le BINUCA. Afin de faciliter les recrutements et de veiller à ce que tous les postes soient pourvus dans les meilleurs délais, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont mis en œuvre, en collaboration avec les missions, un plan d'action en matière de ressources humaines énumérant clairement les tâches requises pour la procédure de recrutement, assorties d'un calendrier de mise en œuvre. Un spécialiste des recrutements a été affecté au BINUCA pour aider au recrutement d'agents sur les plans national et international. S'agissant du BINUGBIS, une équipe basée au Siège et spécialement consacrée à ce bureau a été chargée d'accélérer les recrutements. Il en est résulté, pour les deux missions, un taux de vacance de 17,2 % et de 17,5 %, respectivement.

Sous-programme 6
Services d'appui intégrés

a) Réduction du temps nécessaire pour planifier, déployer rapidement et mettre en place les opérations de paix et les autres opérations approuvées par le Conseil de sécurité

219. La Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions a entamé, en collaboration avec l'Équipe chargée de coordonner la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, une évaluation stratégique et une analyse des capacités des stocks stratégiques pour déploiement rapide, afin d'examiner l'efficacité et les modalités des politiques et procédures stratégiques et opérationnelles, pour faire en sorte que la gestion desdits stocks réponde mieux aux besoins recensés des missions. C'est pourquoi, un examen initial de la composition des stocks stratégiques pour déploiement rapide a été mené par un groupe de travail chargé de veiller à ce que la composition des stocks tienne compte, sur le plan technique, de critères de normalisation fixés et réponde au vœu, exprimé par le Département, « d'en faire plus avec moins ». À cette fin, le Groupe de coordination pour les stocks stratégiques pour déploiement rapide a recensé les articles considérés comme non stratégiques ou que les statistiques sur le transport de matériel qualifient de lents ou d'immobiles, et auxquels il faut de ce fait renoncer. S'agissant des articles à retenir, il a été décidé d'en conserver les quantités minimales requises pour assurer l'approvisionnement des opérations prises en charge par le Département, en application de la notion de stock stratégique pour déploiement rapide, telle que définie.

b) Efficacité et efficience accrues des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales épaulées par le Département de l'appui aux missions

220. Toutes les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales ainsi que la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) bénéficient d'un appui dans le domaine de l'informatique et des communications. Les organismes, fonds et programmes ont également reçu l'appui dont ils avaient besoin pour ces technologies.

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

a) Le Conseil de sécurité est informé rapidement en cas de non-respect de ses résolutions

221. L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a continué de rendre compte de la situation dans sa zone d'opérations. Il a procédé à une collecte de données systématique, fait des analyses approfondies et établi en temps voulu des rapports sur les activités menées aux niveaux tactique et stratégique. L'ONUST a tiré parti de ses ressources existantes, en particulier ses bureaux de liaison en Égypte, en Israël, au Liban et en République arabe syrienne, et a renforcé la capacité d'analyse de son quartier général, basé à Jérusalem. Ces mesures ont permis de rendre ses rapports plus pertinents et d'améliorer, dans le cadre de visites de liaison régulières du chef de mission, les relations avec ses pays d'accueil.

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

a) Présence d'observateurs militaires des Nations Unies dans les postes opérationnels du Groupe sur le terrain de part et d'autre de la ligne de contrôle, afin de surveiller les violations du cessez-le-feu

222. Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan a maintenu une présence d'observateurs des Nations Unies de part et d'autre de la ligne de contrôle, en application de son mandat. L'on compte sept postes opérationnels établis du côté pakistanais de la ligne, et trois autres du côté indien, un poste (Baramula) demeurant fermé. Les tâches exécutées sur le terrain (enquêtes, postes d'observation, expéditions sur le terrain et missions de reconnaissance) ont permis de surveiller efficacement les violations du cessez-le-feu. Les opérations menées par le Groupe du côté indien de la ligne de contrôle se sont limitées, en raison des restrictions imposées par le pays d'accueil, aux démarches administratives et aux communications. Dans le cadre de son mandat, la mission a grandement contribué au maintien du cessez-le-feu et à la cessation des hostilités entre l'Inde et le Pakistan le long de la ligne de contrôle.

b) Efficacité, au moindre coût, des patrouilles, des inspections et des enquêtes portant sur des violations du cessez-le-feu

223. Pendant l'exercice, le Groupe a continué de diriger des tâches opérationnelles, conformément à son mandat, compte tenu des contraintes imposées par les conditions météorologiques et routières, ainsi que par les gouvernements des pays hôtes. Les conditions météorologiques influent fortement sur les opérations en raison de la topographie du Cachemire. Les opérations du côté indien de la ligne de contrôle se limitent toujours aux démarches administratives.

Chapitre 6
Utilisations pacifiques de l'espace

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice, le programme s'est affirmé en tant qu'acteur clef de la promotion de la coopération internationale dans les affaires spatiales. L'assistance apportée aux États Membres dans le cadre du programme a permis à davantage de pays d'accélérer leur adhésion aux cadres réglementaires sur l'espace et l'application desdits instruments. L'Initiative sur la présence humaine dans l'espace a été lancée, de même qu'une nouvelle série d'activités sur l'application des technologies spatiales à des fins socioéconomiques. Un nouveau programme de bourses de perfectionnement à long terme a été entamé, dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies pour les sciences spatiales fondamentales. Le programme a également donné lieu à l'établissement de sept nouvelles antennes régionales d'appui du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER); il a permis d'apporter une assistance lors de 32 catastrophes et d'aider 23 pays à exploiter de l'information d'origine spatiale aux fins de la

gestion des catastrophes. Un nouveau partenariat sur la météorologie spatiale et le changement climatique a été instauré avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), et une coopération entre les centres régionaux relevant du programme et d'autres entités a été encouragée. Un débat commémoratif, notamment une table ronde entre astronautes et cosmonautes, s'est tenu, dans le cadre de la cinquante-quatrième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, pour fêter le cinquantenaire du Comité et le cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité. L'importante exposition internationale, qui s'est tenue parallèlement à d'autres manifestations de sensibilisation et d'information, a attiré plus de 7 000 visiteurs.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les accords conclus par échanges de lettres avec les États Membres hôtes, conformément aux directives de l'ONU (ST/AI/342), continuent de poser des problèmes, dès lors que les États Membres sont de plus en plus nombreux à vouloir renégocier des dispositions qu'ils avaient auparavant acceptées et que des pays refusent régulièrement d'accepter les clauses types des Nations Unies. La crise économique mondiale a compromis la capacité du programme de mobiliser les ressources requises pour répondre aux demandes d'assistance technique et de conseils émanant des États Membres, notamment dans le domaine du droit de l'espace et de la politique spatiale, des applications technologiques et de la gestion des catastrophes. Qui plus est, les questions liées à la sécurité et à la sûreté ont sensiblement entravé sa capacité d'exécuter les activités comme prévu.

Taux d'exécution des produits

224. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 99 % des 319 produits quantifiables prescrits.

225. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 6)].

Réalisations

a) Meilleure compréhension par la communauté internationale du régime juridique international institué par l'ONU pour régir les activités spatiales et une plus grande adhésion à ce régime

226. Le programme a été mis en œuvre à la faveur des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son sous-comité juridique ainsi que de l'atelier annuel sur le droit de l'espace, et dans le cadre d'une assistance juridico-technique fournie aux États Membres. Grâce à cette assistance, les États-Unis d'Amérique et le Japon ont pu immatriculer des éléments de vol de la Station spatiale internationale. L'Algérie, le Canada, la Chine, le Danemark, l'Espagne, le Japon, la Suède, la Turquie et l'Agence spatiale européenne ont commencé à utiliser le formulaire type d'immatriculation créé au titre du programme pour harmoniser les pratiques en matière d'immatriculation. L'Estonie a

adhéré au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes et le Costa Rica et la Libye ont adhéré à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. L'Autriche a adopté une législation nationale relative à l'espace, tandis que l'État plurinational de Bolivie et le Mexique ont créé des organismes spatiaux nationaux.

b) Renforcement de la capacité des pays d'utiliser les sciences et les techniques spatiales et leurs applications dans les domaines touchant, en particulier, au développement durable

227. Dix-huit activités ont été organisées, au titre du programme, pour renforcer la capacité des pays d'utiliser les sciences et les techniques spatiales et leurs applications. Au titre de l'Initiative des Nations Unies pour les sciences spatiales fondamentales, le programme a donné lieu au lancement d'un nouveau programme de bourses de perfectionnement à long terme pour diplômés en études sur les technologies des nanosatellites. L'Initiative sur la présence humaine dans l'espace, qui vise à renforcer la capacité de mise au point de sciences et de technologies spatiales par l'exploitation de la Station spatiale internationale et d'autres ressources pertinentes, a été lancée. Le programme a également permis de lancer une nouvelle série d'ateliers sur l'application des techniques spatiales à des fins socioéconomiques. Les États Membres ont continué de tirer parti de la plate-forme offerte par l'ONU pour améliorer encore, dans le cadre du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes mondiaux de navigation par satellite, et pour mieux coordonner les prestations offertes.

c) Amélioration de la cohérence et de l'effet de synergie dans les travaux relatifs à l'espace menés par les organismes des Nations Unies qui utilisent les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour promouvoir le développement humain et le renforcement des capacités générales de développement

228. Le programme a permis d'instaurer des partenariats avec l'OMM, l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, la Bangladesh Astronomical Society, l'Institut de recherche pour l'environnement, DigitalGlobe, la fondation Monde en sécurité et l'Observatoire astronomique d'Afrique du Sud, afin de sensibiliser l'opinion aux sciences et techniques spatiales et d'en renforcer l'utilisation. Le programme a également été l'occasion de collaborer avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies pour les changements climatiques et l'OMM dans le domaine du changement climatique, de poursuivre la collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le domaine de l'exploitation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, et de promouvoir la conclusion d'un nouvel accord entre le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales au Maroc et la National Aeronautics and Space Administration (NASA) au titre de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale.

d) Meilleure compréhension et acceptation de la part des pays et des organisations nationales et internationales compétentes des moyens d'accès aux divers types d'informations et de services spatiaux, en vue d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes et engagement accru de leur part à développer les capacités d'utilisation de ces informations et services

229. Le programme a permis d'apporter des conseils techniques à 23 pays et d'améliorer le portail de UN-SPIDER. Il a permis de contribuer à l'organisation d'un certain nombre d'ateliers internationaux et régionaux et de réunions d'experts. Il a en outre permis d'atténuer les effets de 32 catastrophes, notamment les séismes qui ont frappé le Japon et le Pakistan, la sécheresse sévissant dans la Corne de l'Afrique et les inondations qui se sont produites au Ghana, en Namibie, au Nigéria et en Thaïlande.

Chapitre 8
Affaires juridiques

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des affaires juridiques a continué à fournir des avis juridiques concernant la paix et la sécurité internationales et la justice transitionnelle, notamment s'agissant du Règlement intérieur de différents organes des Nations Unies et de la défense des privilèges et immunités dont jouissent le personnel et les installations des Nations Unies à travers le monde. Il n'y a eu aucun cas, au cours de l'exercice, où les privilèges et immunités de l'ONU n'aient pas été préservés en ce qui concerne les questions dont le Bureau était saisi, sauf dérogation du Bureau lui-même. Au cours de l'exercice 2010-2011, le Bureau a aidé à réduire la responsabilité effective de l'Organisation à hauteur de 76 % dans des plaintes formées contre elle et ayant abouti, le montant total alloué à ce titre ayant été ramené à moins de 44,9 millions de dollars sur un montant total demandé de quelque 187,1 millions de dollars. Le Bureau a continué d'assurer le secrétariat d'un certain nombre d'organes juridiques – dont la Sixième Commission de l'Assemblée générale et la Commission du droit international – et de leur apporter un appui technique. Les réalisations les plus notables de l'exercice 2010-2011 se rapportent aux travaux de la Commission du droit international. Qui plus est, le Bureau a continué de tenir à jour et d'étoffer la Médiathèque de droit international des Nations Unies avec l'acquisition de nouveaux enregistrements de conférences et d'archives audiovisuelles. La Médiathèque est désormais consultée par plus de 150 000 personnes et institutions situées dans 192 États Membres.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

L'expérience en matière de fourniture de conseils juridiques au Secrétaire général et aux départements de l'Organisation a permis, principalement, de reconnaître la nécessité de continuer à encourager les clients à adresser le plus tôt possible leurs demandes de conseils au Bureau. La situation a continué de s'améliorer, ce qui indique que le Bureau devrait continuer à œuvrer à appeler l'attention sur cette question.

La nécessité, pour l'ONU, de tenir dûment compte de la multiplication des demandes des États en matière de droit de la mer – qu'il s'agisse de prendre en charge diverses réunions portant sur des questions de plus en plus complexes, d'élaborer des rapports hautement spécialisés, d'aider à la mise au point de programmes de vulgarisation destinés aux États en développement ou d'assurer une plus large diffusion de l'information dans les six langues officielles de l'Organisation – exige de renforcer constamment les capacités du Bureau.

Taux d'exécution des produits

230. Les résultats obtenus par le Bureau des affaires juridiques ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 82 % des 1 943 produits quantifiables prescrits.

231. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 8)]

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

232. Des réunions régulières entre le Conseiller juridique et le directeur de chacune des unités administratives du Département des affaires juridiques, des réunions régulières du Comité de gestion du Bureau et des réunions-débats entre le Conseiller juridique et les fonctionnaires de chaque unité ont été tenues pour faciliter la prestation opportune de services consultatifs et la fourniture des services fonctionnels requis pour les réunions. La représentation du Secrétaire général aux conférences juridiques et dans les procédures judiciaires a été assurée, selon que de besoin, et des avis juridiques ont été régulièrement fournis au Secrétaire général

b) Recrutements et affectations effectués en temps voulu

233. Au 31 décembre 2011, le Bureau affichait un taux de vacance global de 0,6 % des 144 postes inscrits au budget ordinaire. Le délai moyen de sélection s'établissait à 140 tout au long de l'exercice biennal. Dans le cadre de la rationalisation des activités du Service administratif, des efforts de plus en plus soutenus sont déployés pour afficher les avis de vacance de poste en temps utile dans le système Inspira et mener les entretiens avec efficacité et dans les meilleurs délais. L'utilisation de listes de candidats présélectionnés et de profils d'emploi types a aidé le Bureau à pourvoir rapidement les postes vacants.

c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

234. Le Bureau s'emploie résolument à pourvoir les postes vacants en tenant dûment compte du principe de la répartition géographique équitable au Secrétariat. Pendant l'exercice 2010-2011, 37,5 % des fonctionnaires recrutés provenaient d'États Membres non représentés et sous-représentés. Dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 53 % des fonctionnaires du

Bureau sont des femmes. Au 31 décembre 2011, le taux de sélection de femmes dans la catégorie des administrateurs approchait 75 %.

d) Respect des délais de présentation de la documentation

235. Les résultats du Bureau dans ce domaine sont très bons et dépassent l'objectif fixé. En 2010, les 61 documents prévus (100 %) ont été soumis dans les délais. Si les chiffres de 2011 ne sont pas encore disponibles, il est à prévoir qu'ils seront proches des 100 %.

e) Renforcement de la coordination des travaux des conseillers juridiques et des attachés de liaison juridiques du système des Nations Unies

236. Les réunions de coordination qui se sont tenues au cours de l'exercice 2010-2011 ont permis à des conseillers juridiques versés dans un certain nombre de domaines et représentant diverses organisations de mettre en commun leurs données d'expérience et leurs informations sur des questions d'intérêt commun. Elles ont également permis au Bureau des affaires juridiques d'informer les représentants juridiques des institutions spécialisées, des fonds et programmes, des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales sur des questions d'importance croissante ou d'intérêt commun. Ces réunions sont des événements marquants dans l'emploi du temps du Conseiller juridique et d'autres hauts fonctionnaires du Bureau. Elles exigent une préparation intense de la part de tous les participants et une coordination étroite entre eux.

Sous-programme 1
Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies

a) Communication diligente d'avis juridiques pertinents, de manière à faciliter le fonctionnement des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, conformément au droit international, y compris le régime juridique de l'ONU, ainsi que des mécanismes internationaux de justice connexes, conformément aux décisions des organes délibérants

237. Au cours de l'exercice, le Bureau du Conseiller juridique a continué de fournir régulièrement des conseils juridiques, notamment sur le Règlement intérieur, aux présidents des organes intergouvernementaux et aux organes assurant le secrétariat des conférences, et sur les privilèges et immunités aux bureaux, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que des conseils aux tribunaux pénaux internationaux dotés d'un mandat des Nations Unies. Ces conseils ont permis aux organes intergouvernementaux d'accélérer leur processus de prise de décisions, conformément aux règlements pertinents, et de défendre efficacement le statut international de l'ONU et des fonds et programmes des Nations Unies. Le travail du Bureau des affaires juridiques par ailleurs a permis aux États Membres et aux bureaux de l'ONU de se familiariser avec le cadre juridique de l'Organisation.

Sous-programme 2
Services juridiques généraux fournis aux entités et aux programmes des Nations Unies

a) Protection optimale des intérêts juridiques de l'Organisation

238. Au cours de l'exercice biennal, il n'a été relevé aucun cas où les privilèges et immunités de l'Organisation n'auraient pas été maintenus par le Bureau des affaires juridiques, sauf renonciation expresse.

b) Réduction, dans toute la mesure possible, des obligations juridiques de l'Organisation

239. Les demandes d'indemnisation présentées pendant l'exercice biennal, qui représentaient une somme totale d'environ 187,1 millions, ont été satisfaits pour un montant inférieur à 44,9 millions, soit environ 76 % de moins.

Sous-programme 3
Développement progressif et codification du droit international

a) Progrès réalisés dans l'élaboration d'instruments juridiques

240. La Division de la codification du Bureau des affaires juridiques a continué de fournir des services de secrétariat et un appui fonctionnel à plusieurs organes juridiques, notamment la Sixième Commission de l'Assemblée générale et la Commission du droit international. La Sixième Commission a poursuivi les travaux qu'elle mène en vue de l'élaboration d'un projet de convention générale sur le terrorisme international. Au cours de l'exercice biennal, c'est la Commission du droit international, dont le dernier plan quinquennal s'était achevé en 2011, qui a accompli les progrès les plus appréciables. La Division a contribué à ses travaux en menant des recherches sur différents sujets, en procédant à des études analytiques, en rédigeant des notes d'information et de nombreux documents destinés aux organes délibérants et en fournissant des avis juridiques et des services d'appui. La Commission du droit international a adopté trois textes d'une importance majeure : le projet d'articles de la Commission sur la responsabilité des organisations internationales, le projet d'articles sur les effets des conflits armés sur les traités et le Guide de la pratique sur les réserves aux traités. Les articles sur la responsabilité des organisations internationales sont particulièrement importants pour les travaux du Bureau des affaires juridiques.

b) Meilleures connaissance et compréhension du droit international

241. La Division de la Codification a continué de diriger le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, créé par l'Assemblée générale en 1965. Au cours de l'exercice 2010-2011, elle a mené à bien, en coopération avec l'Académie de droit international de La Haye, le Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international, la plus complète des formations de qualité dispensées par l'ONU dans le domaine du droit international. Elle a également organisé les cours régionaux de droit international en Asie et en Afrique. Elle a en outre continué de gérer la Médiathèque de droit international des Nations Unies et d'en enrichir la collection par de nouveaux textes et documents audiovisuels, faisant date, dans la limite des ressources disponibles. La Médiathèque a été utilisée par plus de 150 000 personnes et institutions réparties dans 192 États

Membres. L'avenir des cours régionaux et de la Médiathèque est incertain en raison de la grave crise financière, qui a des conséquences aussi bien sur le budget ordinaire que sur les contributions volontaires.

Sous-programme 4
Droit de la mer et des affaires maritimes

a) Aptitude accrue des États Membres et des organisations intergouvernementales à appliquer de manière uniforme et cohérente la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et ses accords d'application

242. Le Bureau des affaires juridiques continue de contribuer, par l'intermédiaire de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, à l'application uniforme et cohérente de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des accords connexes en fournissant une assistance plus efficace aux réunions des entités des Nations Unies et de la Convention chargées de la mise en œuvre de ces instruments et en publiant le rapport annuel d'ensemble du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer et des rapports annuels sur la viabilité des pêches, ainsi que d'autres documents. De ce fait, le nombre d'États parties à la Convention et aux accords est passé de 375 en 2009 à 381 à la fin du mois de décembre 2011. Les réalisations, mesurées par les indicateurs de succès, ont dépassé les objectifs prévus pour l'exercice biennal.

b) Possibilités accrues pour les États d'exploiter les ressources des mers et des océans tout en respectant la Convention et ses accords d'application

243. Par l'intermédiaire de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, le Bureau des affaires juridiques a aidé les États à exploiter les ressources des mers et des océans de plusieurs manières, notamment en fournissant une assistance efficace aux États présentant des demandes à la Commission des limites du plateau continental. En conséquence, le nombre de demandes est passé de 51 en 2009 à 59 en décembre 2011. La Division a participé à 48 activités de renforcement des capacités, soit 25 de plus que les 23 prévues à l'origine, pour favoriser le développement durable et l'exploitation équitable et efficace des ressources des océans et des mers. Au cours de l'exercice biennal, la Division a par ailleurs assuré l'organisation ou participé à l'exécution de 96 activités destinées à améliorer la coopération dans le domaine de la conservation et de l'utilisation rationnelle des ressources biologiques marines et, en particulier, de la diversité biologique dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale, soit bien plus que les 38 activités qui étaient prévues.

c) Coopération accrue des organisations intergouvernementales aux travaux des mécanismes créés par l'Assemblée générale, tels que le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer

244. La coopération des organisations intergouvernementales aux travaux des mécanismes créés par l'Assemblée générale, notamment du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, a continué de se renforcer au cours de l'exercice biennal. Le nombre de contributions de fond faites par les organisations intergouvernementales aux rapports annuels du Secrétaire général à l'Assemblée générale concernant les océans et le droit de la mer, y compris les rapports spéciaux, est passé de 101 en 2009 à 129 en 2011. Au cours de l'exercice

biennal, 183 organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont participé activement aux débats portant sur les travaux des mécanismes créés par l'Assemblée générale en 2011. Les réalisations mesurées par des indicateurs de succès ont dépassé les objectifs prévus pour l'exercice biennal.

d) Renforcement de la coopération entre les organisations intergouvernementales et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer pour ce qui est de la coordination des questions touchant les océans

245. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer participe aux réunions d'ONU-Océans, mécanisme de coordination interinstitutions pour les questions marines et côtières du système des Nations Unies, du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin et des groupes et mécanismes interinstitutions spéciaux chargés d'examiner des questions relatives aux océans. La Division a également continué de mener des activités conjointes avec d'autres organisations intergouvernementales, notamment de réaliser des études et de fournir des services pour donner suite à des demandes d'assistance. À la fin de 2011, la Division avait participé à 61 activités conjointes, contre 29 à la fin de l'exercice 2008-2009. Les réalisations mesurées par l'indicateur de succès ont dépassé l'objectif prévu.

Sous-programme 5
Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international

a) Contribution à la modernisation du droit commercial et des pratiques commerciales et réduction des incertitudes et des obstacles juridiques résultant de l'inadaptation et de la disparité des lois

246. Le groupe spécial chargé de l'assistance technique et de la coordination s'est attaché avant tout à promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des derniers textes de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), ce qui a incité les États bénéficiaires à davantage donner suite à ces textes. Le nombre de décisions de justice fondées sur les textes de la Commission montre que ces textes sont appliqués lors des transactions commerciales et le nombre d'affaires portées à l'attention du secrétariat de la Commission révèle une nette augmentation du nombre de références à ces textes dans la jurisprudence. Il faut malheureusement noter que les correspondants nationaux ne rendent pas compte de toutes les affaires et ils ont donc été encouragés à faire rapport sur la jurisprudence de leur pays de façon plus systématique. D'autres sources d'information concernant les décisions de justice faisant référence aux textes de la CNUDCI sont également examinés.

b) Contribution à une meilleure compréhension des questions de droit commercial international et à une application plus large des normes de la CNUDCI

247. Au cours de l'exercice biennal, plusieurs nouvelles publications ont traité des travaux de la CNUDCI et le nombre de références faites à ses textes dans les bases de données juridiques a augmenté. Le nombre de consultations de pages du site Web de la CNUDCI, qui s'est accru durant ces dernières années, constitue une mesure indirecte mais significative de l'intérêt suscité par les textes de la Commission à

l'extérieur. Le site, disponible dans les six langues officielles de l'ONU, est connu à l'échelle internationale comme source d'information essentielle sur le droit commercial. Les pages publiées dans les langues autres que l'anglais sont de plus en plus consultées.

c) Meilleures coordination et coopération entre les organisations internationales qui s'occupent de droit commercial international

248. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau des affaires juridiques a mené des recherches, rédigé des documents de coordination et tenu des réunions de coordination et de consultation, ce qui lui a permis de mieux faire connaître les programmes de travail et les activités des organisations internationales compétentes, de déterminer des domaines d'intérêt commun et des possibilités d'action en la matière et d'appeler l'attention sur la nécessité d'améliorer la coordination et la coopération pour éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activités. Le groupe spécial chargé de l'assistance technique et de la coordination s'est efforcé de cerner les activités susceptibles d'être menées conjointement, ce qui a eu pour effet d'augmenter le nombre de ces activités et de mieux en définir le contenu. La création, avec l'appui du Gouvernement coréen, d'un Centre régional pour l'Asie et le Pacifique en République de Corée a été une mesure particulièrement importante, pour améliorer la communication avec les pays en développement, appeler l'attention sur la nécessité d'opérer des réformes dans le domaine du droit commercial international et renforcer la coordination avec les organisations régionales.

d) Facilitation des travaux de la CNUDCI

249. Dans leurs appréciations, les représentants se disent en général très satisfaits des services de secrétariat de la CNUDCI. Cependant, le peu de réponses reçues chaque année semble indiquer que les représentants et les observateurs des États Membres ne trouvent pas qu'il est essentiel d'évaluer expressément la qualité des services de secrétariat de la Commission. L'opinion positive qu'ont les bénéficiaires de ces services ressort également des déclarations faites par les représentants devant la Sixième Commission et des lettres d'appréciation reçues de temps à autre pendant la période à l'examen.

Sous-programme 6
Garde, enregistrement et publication des traités

a) Accès plus facile aux traités internationaux déposés auprès du Secrétaire général, aux instruments s'y rapportant, et notamment aux renseignements concernant leur statut, ainsi qu'aux traités et instruments déposés auprès du Secrétariat pour enregistrement et publication

250. Au cours de l'exercice biennal, la Section des traités est parvenue à élargir considérablement l'accès aux traités déposés auprès du Secrétaire général et aux renseignements concernant leur statut, ainsi qu'aux traités et instruments y relatifs déposés auprès du Secrétariat pour enregistrement et publication. Elle a ainsi établi 142 volumes du *Recueil des Traités des Nations Unies*, enregistré 2 661 traités et 1 723 instruments y afférents et donné suite à 3 378 notifications dépositaires. Le site Web de la Section a été utilisé fréquemment, 275 050 pages ayant été consultées en moyenne chaque mois.

b) Promotion d'une participation élargie des États au cadre institué par les traités multilatéraux

251. Au cours de l'exercice biennal, la Section des traités a promu l'adhésion aux traités déposés auprès du Secrétaire général dans le cadre de la cérémonie annuelle des traités et d'autres événements spéciaux ainsi que des activités de renforcement des capacités. En 2010, 77 % des États Membres ont déposé des instruments se rapportant à des traités et 86 % ont fait de même en 2011. En dernière analyse, le niveau de participation au cadre institué par les traités multilatéraux est fonction des mesures prises par les États Membres pour signer ou ratifier des textes ou y adhérer.

c) Meilleures connaissance et compréhension par les États Membres des aspects techniques et juridiques de la participation au cadre institué par les traités multilatéraux et de l'enregistrement des traités auprès du Secrétariat

252. En 2010 et 2011, la Section des traités s'est employée plus activement à diffuser des informations sur les procédures de dépôt, par les États et organisations intergouvernementales, des instruments se rapportant aux traités et la soumission des traités et instruments y relatifs à des fins d'enregistrement, notamment en organisant des séminaires de formation et en fournissant des conseils et une assistance en la matière. Elle a ainsi facilité le dépôt et l'enregistrement des traités et instruments y relatifs et leur traitement rapide.

d) Respect plus strict du cadre institué par les traités internationaux

253. Au cours de l'exercice biennal, les séminaires de formation organisés par la Section des traités en collaboration avec d'autres partenaires de l'Organisation, au Siège et ailleurs dans le monde, ont continué de faire l'objet d'appréciations très positives de la part des États Membres et autres participants. La Section a également continué de traiter un grand nombre de demandes d'avis et d'assistance présentées par les États, les bureaux des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organes conventionnels concernant les procédures de dépôt et d'enregistrement.

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, tout en continuant à promouvoir le programme de l'ONU en matière de développement, le Département des affaires économiques et sociales a continué de renforcer le cœur de ses activités, à savoir : a) l'appui aux mécanismes intergouvernementaux; b) l'analyse des politiques; et c) le renforcement des capacités. Le Département, qui assure le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, a renforcé son appui aux préparatifs de l'événement, qui approche à grands pas. À la demande du Secrétaire général, le Département et le PNUD ont également entamé des activités de fond concernant le programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015. Le Département a apporté son soutien à un certain nombre de mécanismes intergouvernementaux, en particulier :

le Forum pour la coopération en matière de développement qui s'est tenu dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil économique et social (juillet 2010); les examens ministériels annuels du Conseil consacrés aux engagements relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme (juillet 2010) et à l'éducation (juillet 2011); l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (septembre 2010); l'examen après 15 ans de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995) et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995); les quatrième et cinquième dialogues de haut niveau sur le financement du développement (respectivement mars 2010 et décembre 2011); les sessions annuelles du Comité d'experts de l'administration publique (avril 2010 et avril 2011); et le débat thématique informel sur les migrations internationales et le développement (mai 2011). Le Département a en outre coordonné l'appui fonctionnel et organisationnel apporté à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (septembre 2010). Il a assuré le secrétariat de l'Année internationale de la jeunesse (août 2010-août 2011), de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) et de l'Année internationale des forêts (2011). Il a lancé la première Journée mondiale de la statistique (20 octobre 2010) et l'Année internationale des coopératives (2012). La version 2010 des *World Population Prospects* a été largement utilisée pour la recherche et l'élaboration des politiques.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Durant l'exercice 2010-2011, le Département a pris de nouvelles mesures visant à renforcer la gestion, l'exécution et l'évaluation des programmes : il a constitué au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint une équipe chargée de l'évaluation et dirigé un réseau d'évaluation à l'échelle du Département. Il a également renforcé la programmation avec d'autres entités, notamment par l'intermédiaire du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, dont il organise les réunions, et du Groupe des Nations Unies pour le développement, dont il est membre. En menant des activités conjointes et reposant sur la collaboration, le Département a pu aider plus efficacement les États Membres et faciliter la coopération et la mise à profit des synergies de manière à renforcer la cohérence des politiques. La planification et une communication adéquate ont permis au Département d'améliorer la qualité de ses travaux de mise au point de normes, d'analyse et de renforcement des capacités dans les domaines social, économique et environnemental.

Taux d'exécution des produits

254. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 92 % des 2 769 produits quantifiables prescrits.

255. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès qui ont été approuvés sont décrits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 9)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

256. Le Département a constamment veillé à ce que les produits et les services soient fournis dans les délais impartis et à ce que les ressources soient utilisées de manière efficace. Il a atteint un taux d'exécution global des produits de 94 % (contre 91 % en 2008-2009). Le taux d'utilisation des crédits budgétaires a été de 99,6 % (contre 93,6 % en 2008-2009).

b) Recrutement et affectation du personnel en temps utile

257. Le Département poursuit ses efforts pour accélérer le processus de sélection. Il continue à cet effet d'envoyer régulièrement à tous les directeurs de programme des informations sur la situation en matière de vacance de poste, notamment sur les vacances prévues en raison de la réduction des effectifs ou dues à d'autres mouvements de personnel, afin de faciliter la planification des affectations et le recrutement en temps utile. En outre, le Bureau de la gestion des ressources humaines a organisé des ateliers pratiques consacrés au système Inspira à l'intention des responsables des postes à pourvoir et du personnel auquel cet outil, qui a été amélioré au cours de l'exercice biennal, est destiné.

c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

258. Le Département poursuit ses efforts pour améliorer ses résultats dans les domaines de la représentation géographique et de l'équilibre entre les fonctionnaires des deux sexes, y compris pour les postes de niveau élevé.

259. En ce qui concerne la représentation géographique, les directeurs de programme continuent de procéder à un examen systématique des candidats externes ressortissants d'États Membres non représentés ou sous-représentés afin d'identifier ceux qui sont qualifiés et de les recruter en priorité. La totalité des fonctionnaires recrutés pendant l'exercice biennal sont issus de ces États Membres, alors qu'ils représentaient seulement 21,2 % au cours de l'exercice 2008-2009.

260. S'agissant de la proportion d'hommes et de femmes dans les effectifs, lors de la sélection, les candidatures internes de femmes dotées de qualifications équivalentes à celles des hommes continuent d'être examinées en priorité. Les directeurs de programme continuent de procéder à un examen systématique des candidatures externes de femmes afin d'identifier les candidates qualifiées et de les recruter en priorité. À la fin de l'exercice biennal 2010-2011, le pourcentage de postes d'administrateur et de postes de rang supérieur occupés par des femmes était de 55 %, contre 45,2 % à la fin de l'exercice précédent.

d) Amélioration des délais de présentation de la documentation

261. En 2010, la présentation de 196 documents officiels d'avant session a été programmée et 174 d'entre eux ont été présentés dans les délais prévus, soit 89 %. L'amélioration constatée s'est poursuivie en 2011 puisque, sur 194 documents

programmés, 181 ont été présentés dans les délais prévus, soit 93 %. Ces chiffres reflètent une augmentation sensible du taux de présentation par rapport à l'exercice précédent (78 % en 2008 et 85 % en 2009).

e) Plus grande cohérence dans la gestion des activités économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation grâce à l'appui du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales

262. Le Département a mené un certain nombre d'activités précises et ciblées en collaboration avec le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Il a notamment : a) apporté un appui coordonné à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; b) procédé à des consultations électroniques afin de déterminer les priorités en matière de développement pour 2011; c) créé un réseau d'économistes chefs de file pour améliorer la coordination des travaux de recherche et d'analyse; et d) mené des activités de fond concernant le Programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015.

263. En menant des activités conjointes et en lançant un réseau d'économistes chefs de file, le Département a non seulement pu aider plus efficacement les États Membres, mais il a également facilité la collaboration et la mise à profit des synergies de manière à renforcer la cohérence des politiques.

264. Le Département a également apporté un soutien important au Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, lors des consultations du Comité des politiques du Secrétaire général.

Sous-programme 1
Appui au Conseil économique et social et coordination

a) Renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en matière d'élaboration, de coordination et d'harmonisation des politiques, de façon à favoriser et à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international et dans le renforcement de l'articulation entre les politiques et les activités opérationnelles de développement, grâce notamment à l'examen ministériel annuel et au Forum pour la coopération en matière de développement

265. Le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination a continué d'apporter son appui au Conseil et à l'Assemblée générale en raison du rôle qu'ils jouent dans le traitement des problèmes de développement. À l'occasion de sa séance plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, l'Assemblée générale a bénéficié en 2010 de l'appui technique du Département pour établir une feuille de route en la matière jusqu'en 2015 et rédiger un rapport sur les initiatives convenues.

266. En 2010, dans le cadre de son examen ministériel annuel, le Conseil économique et social s'est surtout préoccupé de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et il a adopté une déclaration ministérielle y ayant trait. Cette même année, le Forum pour la coopération en matière de développement a permis aux parties prenantes une vaste interaction. Lors de son débat consacré aux activités opérationnelles, le Conseil a recommandé différentes mesures permettant au système des Nations Unies de renforcer l'appui qu'il apporte aux gouvernements,

afin d'aider ces derniers à atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international. En 2011, dans le cadre de son examen ministériel annuel consacré à la mise en œuvre des objectifs de développement adoptés au niveau international ayant trait à l'éducation, le Conseil a adopté une déclaration ministérielle appelant à une coopération internationale plus efficace permettant d'atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous.

b) Renforcement du rôle du Conseil économique et social dans l'encadrement de ses organes subsidiaires et la promotion de la coordination et de la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies

267. Le Département a continué d'aider le Conseil économique et social à apporter à l'ensemble des organismes des Nations Unies une aide en matière de coordination intersectorielle et de directives générales, notamment par le biais de sa résolution 2010/24 sur le rôle du système des Nations Unies. Par sa résolution 65/138, l'Assemblée générale a reconnu le rôle précieux et central joué par le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination au sein du Secrétariat pour favoriser le dialogue interreligieux et interculturel et a encouragé le Bureau à continuer de coordonner son action avec les organismes des Nations Unies concernés et la contribution de ces derniers aux mécanismes intergouvernementaux. Le Conseil a continué, en janvier 2010 puis en février 2011, à réunir les présidents de ses commissions techniques et le Bureau conformément à la pratique établie. De nouvelles possibilités d'intervention ont été offertes aux organisations non gouvernementales.

c) Renforcement du rôle du Conseil économique et social en matière de reconstruction et de développement après un conflit, et notamment de ses relations avec le Conseil de sécurité, ainsi que le Conseil économique et social l'a prescrit

268. Le Département a continué de renforcer le rôle du Conseil économique et social en matière de reconstruction et de développement après un conflit. Le dialogue politique spécial sur le rôle des femmes dans les pays en situation particulière et la manifestation conjointe spéciale du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix sur le thème de la consolidation de la paix et des objectifs du Millénaire pour le développement ont suscité un très vif intérêt. Le Bureau a continué d'apporter son soutien au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti**.** En 2010, le Conseil a adopté la résolution 2010/28, qui proroge le mandat de ce groupe jusqu'à sa session de fond de 2012. En 2011, il a adopté la résolution 2011/43 portant sur l'appui au Soudan du Sud, où il est demandé au Secrétaire général d'informer le Conseil de la situation dans ce pays en 2012. Durant la période sur laquelle porte le présent rapport, le Président du Conseil économique et social a été invité à participer à des réunions du Conseil de sécurité sur les femmes et les conflits.

Sous-programme 2
Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme

269. Dans sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a décidé de créer, en tant qu'entité composite, qui serait opérationnelle au 1er janvier 2011, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui s'appellerait ONU-Femmes. L'Assemblée a regroupé les mandats et fonctions

existants du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme et de la Division de la promotion de la femme du Secrétariat, ainsi que du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, et les a transférés à cette entité. Dans sa résolution 65/259, l'Assemblée a en outre approuvé l'affectation de crédits à un nouveau chapitre du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, portant le numéro 37 et intitulé ONU-Femmes. Les révisions qui en résultent sur le plan des programmes pour cet exercice biennal ont été approuvées par le Comité du programme et de la coordination dans son rapport (A/66/16). Le cadre stratégique de ce sous-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 a été révisé conformément à la résolution 65/259 (sect. VI, par. 10) de l'Assemblée générale et les rapports sur l'exécution des programmes relatifs au présent sous-programme sont regroupés dans le nouveau chapitre 37, intitulé ONU-Femmes.

Sous-programme 3
Politiques sociales et développement social

a) Contribution aux débats et accords internationaux sur les grandes questions de développement social inscrites à l'ordre du jour des organes intergouvernementaux des Nations Unies

270. La Division des politiques sociales et du développement a continué de favoriser le consensus entre les États Membres et à renforcer le débat international sur l'élimination de la pauvreté, le plein emploi et le travail décent et l'intégration sociale, en particulier des personnes âgées, des jeunes, des familles et des personnes handicapées.

271. Les principales réalisations durant la période considérée sont les suivantes : adoption d'un document directif sur l'intégration sociale; adoption d'un plan d'action à l'échelle du système à l'appui de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté; adoption de résolutions sur les dimensions sociales du NEPAD, sur les personnes âgées et sur les jeunes; examen des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées; acceptation de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; lancement de l'Année internationale des coopératives; clôture de l'Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle, qui s'est conclue par une réunion de haut niveau; décision d'organiser une réunion de haut niveau sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées en 2013; tenue de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones en 2014, et constitution d'un groupe de travail à composition non limitée sur les droits des personnes âgées.

b) Renforcement de la capacité des États Membres et de la société civile d'élaborer et d'appliquer des politiques et des programmes sociaux

272. La Division a continué de s'employer à intégrer coopération technique et activités normatives, afin de sensibiliser l'opinion aux questions touchant les groupes sociaux et d'aider les États Membres et la société civile à élaborer et à appliquer des politiques et des programmes visant à promouvoir des objectifs et des engagements mondiaux au niveau national. Ce travail comprenait une aide à l'élaboration de politiques offerte à des groupes sociaux spécifiques et à la

promotion de mécanismes et de méthodes permettant une meilleure intégration sociale. Les domaines de préoccupation primaire étaient les suivants : vieillissement de la population et personnes âgées, personnes handicapées, jeunes et peuples autochtones. Le renforcement des capacités a été encouragé dans le cadre des mesures suivantes : a) prestation de services consultatifs aux gouvernements, à leur demande, sur des questions de politique sociale et de développement; b) ateliers de formation nationaux et régionaux sur des questions pertinentes; c) élaboration et diffusion d'outils didactiques et d'orientations; et d) échange de données d'expérience, des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience. Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités, le Département a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires de gouvernements, du système des Nations Unies et de la société civile.

c) Amélioration de la connaissance et de l'appréciation des questions de développement social par les gouvernements, la société civile et le secteur privé

273. En utilisant son site Web et les outils des médias sociaux tels que Facebook, Twitter et YouTube, la Division a amélioré la visibilité de ses activités, en particulier en ce qui concerne l'Année internationale de la jeunesse et l'Année internationale des coopératives, les personnes âgées, les questions autochtones et les personnes handicapées. La fourniture en ligne de documents et d'informations a joué un rôle essentiel pour assurer les services d'appui des mécanismes intergouvernementaux et promouvoir l'action et les objectifs des organisations dans le domaine du développement social. Le système d'enregistrement préalable en ligne a permis à de très nombreux membres de la société civile de participer à des instances intergouvernementales et à des manifestations de parties prenantes, favorisant ainsi la coopération, la connaissance des questions concernant le développement social et la mise en place de réseaux. Le sous-programme a permis de lancer, en ligne et sur CD-ROM, le répertoire des organisations de la société civile actives en matière de développement social. Le répertoire est une base de données aisément consultable, qui énumère près de 420 organisations de la société civile et en décrit les activités.

Sous-programme 4
Développement durable

a) Débat et consensus véritables sur les principaux problèmes de développement durable et les volets prioritaires du programme de travail pluriannuel de façon à progresser dans la réalisation des objectifs fixés dans les domaines des transports, des produits chimiques, de la gestion des déchets, de l'exploitation minière, du programme-cadre décennal sur des modes de consommation et de production durables

274. La Division du développement durable a continué de fournir un appui fonctionnel et technique à la Commission du développement durable, lors de sa session d'examen (dix-huitième session) et de sa session directive (dix-neuvième session), afin de lui permettre d'examiner rigoureusement les dispositions en faveur du développement durable du module thématique du quatrième cycle d'application, d'en débattre et de parvenir à un accord. Elle a également fourni un appui fonctionnel et technique pour les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20), afin de faciliter une entente et de

parvenir à un accord. Les interventions des délégués et d'autres parties prenantes importantes lors des dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Commission, des réunions du Comité préparatoire de la Conférence Rio +20 et de réunions intersessions, ainsi qu'au cours de réunions et d'entretiens tenus avec les délégués, ont montré que l'appui fourni était très apprécié. Les membres du bureau de la Commission et les participants au Salon du partenariat de la Commission, aux activités du centre d'apprentissage et aux séances de concertation des grands groupes ont également fait part de leur satisfaction.

b) Renforcement de l'accès aux renseignements et aux connaissances sur les mesures concrètes à appliquer pour que l'objectif de développement durable recueille l'adhésion et soit atteint aux niveaux local, national, régional et international

275. La Division a continué d'améliorer son site Web, afin de pouvoir mettre à la disposition du public, sous une forme aisément accessible et conviviale, des informations à jour sur ses activités, le suivi du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et les principales questions concernant le développement durable, les petits États insulaires en développement, les partenariats de développement durable et les grands groupes, y compris les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

276. La Division a également continué de transmettre sur le Web les travaux des sessions de la Commission du développement durable et ses travaux préparatoires, afin de permettre au grand public de suivre les travaux, y compris les préparatifs de la Conférence Rio +20. L'objectif du sous-programme pour l'exercice biennal avait déjà été dépassé en 2010, avec 2 571 664 visites. Le site Web, y compris la page de la Conférence Rio +20, a été consulté 5 232 915 fois pendant l'exercice. Les États Membres ont fourni 1 242 contributions aux bases de données (études de cas, partenariats, pratiques optimales et enseignements tirés de l'expérience, y compris contributions au document récapitulatif devant servir de base à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable).

c) Renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles des pays en développement ou en transition en matière d'application de plans et de stratégies nationales de développement durable de l'énergie, des ressources en eau et des ressources naturelles, ainsi que de consommation et de production durables

277. La Division a continué de fournir aux pays en développement et aux pays en transition une assistance technique et opérationnelle pour le renforcement des capacités. L'objectif visé, qui était qu'au moins 93 % des pays se disent satisfaits, a été atteint. Cette appréciation a été établie grâce aux informations fournies en retour par les participants et les bénéficiaires des projets concernant les services et l'aide fournis. La Division a atteint son objectif en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités destinés à permettre aux pays en développement de renforcer leurs capacités institutionnelles d'exécuter, d'évaluer et de surveiller les stratégies et mécanismes nationaux pour le développement durable. Pendant l'exercice, 691 experts nationaux ont bénéficié des activités de renforcement des capacités, soit près de trois fois plus que l'objectif fixé pour l'exercice biennal, qui était de 240 experts. En outre, la Division a aidé 42 pays en développement à se

doter des moyens de participer aux négociations sur le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

Sous-programme 5
Statistiques

a) Renforcement du système statistique mondial, grâce à la participation plus active des pays et à une collaboration plus étroite entre les organisations internationales, se traduisant notamment par des progrès dans l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement

278. Le nombre d'organisations nationales ou internationales participant aux sessions de la Commission de statistique est demeuré très élevé, ce qui atteste amplement du vif intérêt que les pays portent au système statistique mondial. En outre, plus de 70 manifestations (ateliers, réunions de groupes d'experts, instances et séminaires de haut niveau) bénéficiant d'une forte participation nationale, ont été organisés par la Division. À titre d'exemple de participation active au système statistique mondial, il convient de citer, en particulier, l'événement historique qu'est la Journée mondiale de la statistique, ainsi proclamée par l'Assemblée générale, qui a été célébrée dans le monde entier le 20 octobre 2010, et à l'occasion de laquelle une centaine de pays ont organisé des manifestations spéciales. Les efforts concertés visant à améliorer la coordination avec les partenaires internationaux se sont également intensifiés, en particulier en ce qui concerne le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – preuve que le système de coopération avec d'autres organisations et partenaires internationaux en place fonctionne correctement.

b) Utilisation plus efficace et plus systématique par les gouvernements, les organisations internationales, les établissements de recherche, le secteur privé et le public, des données statistiques et des directives techniques produites dans le cadre du sous-programme

279. Les objectifs établis pour les deux indicateurs ont été dépassés puisque le nombre de demandes de données statistiques satisfaites et le nombre de visites enregistrées par la page Web du sous-programme ont augmenté, même si le niveau de référence était élevé en raison des fortes augmentations enregistrées, à ce double titre, au cours de l'exercice précédent. Cela montre non seulement que tous les utilisateurs (gouvernements, organisations internationales, instituts de recherche, secteur privé et grand public) s'intéressent davantage aux produits de la Division de statistique mais aussi que celle-ci est mieux à même de répondre à la demande. L'augmentation sensible du nombre de demandes de données satisfaites est due en grande partie au lancement d'un système novateur d'accès aux données en ligne (UNdata), qui a reçu le prix ONU 21 en 2010.

c) Renforcement de la capacité des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, d'établir et de compiler, d'archiver, d'analyser et de publier régulièrement des statistiques officielles et des indicateurs dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, de manière à produire des données de qualité à l'usage des décideurs et du public

280. Les données correspondant à l'exercice révèlent que les activités de renforcement des capacités menées par la Division ont été jugées très satisfaisantes. D'après les résultats d'une enquête de suivi standard, 87 % des participants aux ateliers confirment que les activités ont eu des effets concrets en certifiant qu'ils ont utilisé les supports éducatifs par la suite et appliqué les recommandations. Ce résultat dépasse clairement l'objectif fixé, qui était de 72 %.

Sous-programme 6
Population

a) Facilitation concrète de l'examen, par les États Membres, des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des textes issus de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale et des grandes conférences et réunions des Nations Unies au sommet dans les domaines économique et social liés à la population et au développement, du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial de 2005

281. Trente-neuf délégations ont fait référence, en termes élogieux, à la qualité de la documentation et des services fonctionnels fournis par la Division de la population aux travaux de la Commission de la population et du développement ou, plus généralement, au travail de la Division. Ainsi, le représentant d'une autre délégation a observé que, vu leur très haut niveau d'objectivité et d'autorité, les nombreux rapports et bulletins politiques publiés par la Division de la population sur la base de recherches solides avaient considérablement aidé tous les pays, y compris la Chine, à prendre des décisions à l'échelle nationale. Le représentant d'une autre délégation a qualifié les données fournies par la Division de « bien important d'utilité publique », estimant qu'« il serait difficile d'imaginer ce que nous aurions fait sans les estimations, prévisions et analyses de qualité régulièrement établies par la Division de la population ».

b) Sensibilisation accrue de la communauté internationale aux questions de population nouvelles, et amélioration de la connaissance et de la compréhension des problèmes au niveau national, notamment en ce qui concerne la fécondité, la mortalité, les migrations, le VIH/sida, l'urbanisation, la croissance démographique, le vieillissement de la population et l'environnement

282. Les délégués et autres représentants gouvernementaux ont continué à montrer un vif intérêt pour les questions de population, et le sous-programme a cherché à stimuler et faciliter le travail des délégués dans ce domaine. Outre les réunions d'information organisées préalablement à la session annuelle de la Commission de la population et du développement, la Division de la population a produit des ressources démographiques personnalisées sur l'égalité des sexes à l'intention des

délégations appelées à s'exprimer sur leur pays lors de l'examen ministériel annuel. Pour la première fois en 2010, le sous-programme a donné lieu à l'organisation de deux séances de formation à l'intention des délégués désireux de se familiariser avec le contexte entourant les travaux de la Commission, notamment le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. La Division a également organisé une séance d'information sur le Forum mondial sur la migration et le développement, présentée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement. La Division a été visitée par 87 fonctionnaires gouvernementaux de 18 pays, ainsi que par des représentants de la Palestine et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

c) Amélioration de l'accessibilité et de la ponctualité des informations et données démographiques utiles aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, à la société civile et aux universités

283. Le nombre de visites ne semble pas correspondre à l'objectif fixé car l'analyse n'a provisoirement pas tenu compte des serveurs des bases de données. Le nombre d'abonnés au service de notification par courrier électronique correspond, quant à lui, à l'objectif fixé. Outre les déclarations faites par les États Membres à la quarante-troisième session de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui témoignent de la valeur et de la portée des données élaborées par la Division de la population, celle-ci a également reçu des témoignages favorables des utilisateurs de ses publications.

Sous-programme 7
Politiques et analyse du développement

a) Intensification des débats internationaux, obtenue en aidant l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cerner et comprendre les questions et les problèmes de développement économique nouveaux et émergents, en particulier dans la perspective de progresser dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et compte dûment tenu des incidences des grands problèmes multisectoriels sur les activités internationales de développement

284. Les analyses produites par la Division de l'analyse des politiques de développement ont enrichi les débats de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en apportant des analyses impartiales des questions et des politiques relatives au développement. En 2010-2011, les principaux produits ont été les suivants : le rapport intitulé *La situation économique et sociale dans le monde* (2010 et 2011); le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa douzième (E/2010/33) et de sa treizième sessions (E/2011/33 et Corr. 1); la publication intitulée *Strengthening International Support measures for the Least Developed Countries* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.II.A.14), et le *Rapport 2010 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*. L'effet de ces analyses s'est traduit par l'adoption de 12 résolutions et décisions connexes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Elles ont en outre servi de documentation de base lors des débats sur les questions relatives au développement économique et durable menés à l'Assemblée générale, au Conseil économique et

social, et lors de conférences internationales, et ont été citées dans les rapports et les notes du Secrétaire général sur la question.

b) Approfondissement du dialogue sur la situation économique mondiale, notamment par la promotion et la propagation d'une vision commune au système des Nations Unies sur les perspectives économiques mondiales et sur leurs implications pour l'avenir des pays en développement

285. Les analyses produites par la Division ont renforcé le dialogue sur la situation économique mondiale mené à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Les principaux produits ont été la publication intitulée *Situation et perspectives de l'économie mondiale* (2010 et 2011) et les rapports communs de la Division comprenant des contributions du Bureau du financement du développement (du Département des affaires économiques et sociales), de la CNUCED et des commissions régionales. La publication intitulée *Situation et perspectives de l'économie mondiale* est également publiée sous forme électronique afin d'en élargir la portée et la diffusion. Au débat de haut niveau du Conseil de 2010 et de 2011, les participants ont examiné la publication annuelle et sa mise à jour en milieu d'année (E/2010/73 et E/2011/113). Le contenu de la publication, ses mises à jour mensuelles et en milieu d'année et du Global Vulnerability Monitor sont régulièrement repris dans les discours du Secrétaire général et d'autres hauts responsables des Nations Unies et cités dans plusieurs rapports et notes du Secrétaire général.

c) Renforcement de la capacité des pays en développement d'intégrer des politiques macroéconomiques et sociales à leurs stratégies nationales de développement, notamment grâce à une meilleure compréhension des mécanismes de lutte contre l'insécurité économique, et de parvenir à une stabilisation macroéconomique compatible avec l'élimination durable de la pauvreté

286. En 2011, la Division a mené des activités de renforcement des capacités consacrées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en mettant en œuvre des politiques macroéconomiques socialement inclusives dans cinq pays arabes, quatre pays d'Asie et trois pays d'Afrique. Des activités de suivi visant à intensifier la concertation sur les politiques ont été entamées dans l'État plurinational de Bolivie, au Costa Rica, en Équateur, au Kirghizstan et en Ouganda. La Division a lancé son portail d'information sur les pays les moins avancés lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) en 2011. Une mission d'évaluation sur les capacités de modélisation macro et microéconomiques a été organisée en Ouganda à propos de l'utilisation de mesures de soutien. La Division a conclu ses activités de renforcement des capacités concernant le développement durable et les incidences des politiques macroéconomiques, des chocs extérieurs et des systèmes de protection sociale sur la pauvreté, les inégalités et la vulnérabilité sociale dans sept pays d'Amérique latine. Elle a en outre appuyé le cadre de mise en œuvre intégrée en concevant un prototype de site Web présentant des informations sur les engagements pris à l'échelle mondiale au titre du huitième objectif du Millénaire pour le développement. Elle a également mené des missions d'évaluation en Afrique du Sud, au Bangladesh, au Bhoutan, au Ghana, et au Tadjikistan pour y renforcer les moyens d'assurer une cohérence politique.

Sous-programme 8
Administration publique et gestion du développement

a) Approfondissement du dialogue sur une meilleure compréhension des questions touchant l'administration publique, la gouvernance participative, le renforcement des capacités, la promotion du professionnalisme et de l'éthique et la gestion des connaissances au service du développement

287. Les activités de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement ont des incidences favorables, dont attestent au moins neuf références, recommandations ou décisions contenues dans des rapports ou résolutions des organes intergouvernementaux, notamment la résolution 65/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement », et les résolutions 65/141 et 66/184 sur les technologies de l'information et des communications au service du développement; la Déclaration de Marrakech sur la prévention de la corruption, adoptée à la quatrième session par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption; les résolutions 2011/2 et 2011/22 du Conseil économique et social, qui ont été adoptées en relation avec le rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de ses neuvième et dixième sessions, respectivement; et les rapports du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques nationales concernant Internet (A/66/77-E/2011/103) et sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (A/65/64-E/2010/12 et A/66/64-E/2011/77).

b) Meilleure connaissance et diffusion améliorée des innovations et des bonnes pratiques en matière d'administration publique, de gouvernance participative et de gestion des connaissances au service du développement

288. Durant l'exercice, les pages du site Web du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration ont été consultées 184 071 322 fois et les documents publiés en ligne ont été téléchargés 29 732 517 fois. Le Centre de formation en ligne du Réseau a continué de proposer gratuitement des cours, qui ont été suivis en ligne par 3 580 personnes originaires de pays développés ou en développement. Deux cérémonies ont été organisées pour décerner le prix Champion du service public récompensant la promotion de pratiques novatrices en matière d'administration publique; elles ont rassemblé plus de 506 participants de toutes les régions du monde et compté 59 organismes publics au nombre des lauréats ou des finalistes. Le succès ainsi remporté a été confirmé par plusieurs lettres louant les activités organisées au titre du sous-programme. Outre les publications d'institutions internationales telles que la Banque mondiale ou l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui font référence au sous-programme, ce sont plus de 200 articles de presse mettant en lumière les initiatives en matière de cybergouvernement d'États Membres, de commissions régionales et d'autres organisations internationales, qui témoignent de l'intérêt suscité par les activités du sous-programme et de leur retentissement.

c) Capacité accrue des gouvernements de renforcer la gouvernance participative, le professionnalisme et la responsabilisation du secteur public pour obtenir de meilleurs résultats, y compris en utilisant les technologies de l'information et des communications

289. La formulation de pas moins de 27 recommandations méthodologiques et techniques atteste des progrès accomplis par la Division dans le renforcement des capacités des gouvernements nationaux dans les domaines susmentionnés. Les produits les plus importants sont les suivants : « meter 2.5 », outil en ligne offrant aux gouvernements les moyens de mettre en place les conditions propices à l'administration en ligne; une trousse d'outils sur la reconstruction de l'administration publique après un conflit; et un guide sur la participation des citoyens à la gestion du développement. À la demande des États Membres, 36 missions consultatives ont été menées dans 25 pays afin de continuer d'accroître les capacités aux échelons local et national. Le succès de ces missions a été reconnu dans des lettres écrites par des États Membres de la région des États arabes. Au titre du sous-programme, des services efficaces d'appui technique ont continué d'être fournis aux projets de coopération technique, notamment huit ateliers de renforcement des capacités, qui ont rassemblé 240 participants venus de pays en développement et bénéficiant d'une aide financière

Sous-programme 9
Gestion durable des forêts

a) Dialogue international constructif sur la gestion durable des forêts, notamment événements relatifs à l'Année internationale des forêts (2011)

290. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts continue de promouvoir une gestion forestière durable en appuyant et en promouvant l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Le secrétariat continue de mettre en œuvre le plan de travail stratégique sur le financement des forêts, y compris dans le cadre du processus de facilitation et du groupe spécial d'experts sur le financement des forêts. Les coprésidents du groupe ont établi des rapports comportant des propositions d'activités intersessions destinées à faciliter l'adoption d'une décision durable sur le financement des forêts. L'Année internationale des forêts (2011) a été l'occasion pour le secrétariat de continuer à promouvoir une gestion forestière durable dans le cadre d'un processus continu de plaidoyer et de partenariat censé sensibiliser l'opinion et susciter une action en matière de gestion forestière durable à tous les niveaux, et en veillant à ce que la question figure dans le programme de travail des dirigeants politiques au plus haut niveau, y compris dans celui de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

b) Progrès dans le suivi et l'évaluation de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et de l'état de la réalisation des objectifs internationaux concernant les forêts, ainsi que dans la présentation de rapports sur la question

291. Le secrétariat a conclu plusieurs rapports importants sur la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

Au total, 41 rapports ont été reçus d'États Membres et d'organisations régionales sur ces deux questions. Les rapports nationaux révèlent que de nombreux pays, s'appuyant sur les efforts consentis, ont introduit ou renforcé des mesures politiques, institutionnelles, normatives et autres, propres à faciliter la mise en œuvre de l'instrument et de ses quatre objectifs d'ensemble, tandis que d'autres pays sont en voie de le faire. Les rapports indiquent également l'utilité continue des cadres et stratégies existants en matière de politique forestière, comme les programmes forestiers nationaux, pour la gestion durable des forêts, ainsi que les avantages de l'instrument sur les forêts en tant que cadre global pour mener ou améliorer les activités accomplies à ce titre. Néanmoins, les pays en développement, en particulier, ont identifié les difficultés rencontrées et, au premier chef, une pénurie de ressources.

c) Meilleures coopération, concertation et coordination internationales dans le domaine des forêts, au moyen d'une gestion améliorée et plus efficace des connaissances des pouvoirs publics, des grands groupes et des organisations, des mécanismes et des instances concernés, dont le Partenariat de collaboration sur les forêts

292. Le secrétariat a continué de fournir un appui au Partenariat de collaboration sur les forêts, y compris en participant à huit nouvelles initiatives communes lancées par des membres du Partenariat, facilitant ainsi le renforcement de la coopération et coordination internationales sur les forêts. En outre, il a participé et fourni des services consultatifs à deux initiatives parrainées par des États et à une initiative parrainée par une organisation. Il a participé aux travaux de plusieurs équipes spéciales et groupes de travail inter et intradépartementaux, notamment aux préparatifs de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social et de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, aux travaux d'autres équipes spéciales et groupes de travail sur le changement climatique, la prévention des conflits et la consolidation de la paix, le développement et les questions autochtones, et aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

Sous-programme 10
Financement du développement

a) Suivi effectif et multipartite de la mise en œuvre et du suivi des dispositions du Consensus de Monterrey, du document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement et des décisions connexes

293. L'objectif du Bureau du financement du développement pour l'exercice 2010-2011, qui était de comptabiliser 30 contributions importantes des parties prenantes (gouvernements, groupements régionaux, partenaires institutionnels et autres) à l'évaluation annuelle de l'application du Consensus de Monterrey, a été dépassé de neuf contributions. Ce résultat a été obtenu grâce aux activités menées en 2010 par le Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. Le rapport d'activité du Groupe de travail (A/64/884) et les apports techniques de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), de

l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la CNUCED et du PNUD, les communiqués annuels du Comité du développement, du Comité monétaire et financier international et du Groupe des Vingt-Quatre, ainsi que les déclarations ministérielles du Groupe des 77 et de la Chine, ont joué un rôle déterminant lors de l'élaboration des rapports annuels présentés à l'Assemblée générale (A/65/293 et A/66/329) et au Conseil économique et social (E/2010/11 et E/2011/74), contribuant ainsi au suivi effectif et multipartite de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.

b) Rôle renforcé et utilisation plus large de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que des organes intergouvernementaux et organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels, à des fins de suivi et coordination des conférences

294. L'accord intergouvernemental le plus important a été le document final établi à l'issue de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue en septembre 2010, et intitulée « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement » (résolution 65/1 de l'Assemblée générale), qui se centrait essentiellement sur le programme de financement du développement relatif au huitième objectif du Millénaire pour le développement. L'Assemblée a adopté trois résolutions sur la question (65/94, 65/146 et 66/188). Conformément à la résolution 2009/30 du Conseil, l'organisation des travaux des réunions spéciales de haut niveau qu'il a tenues en 2010 et 2011 avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED a été actualisée et améliorée. C'est ainsi que le Président du Conseil a été invité à présenter au Comité du développement les résultats de la réunion spéciale de haut niveau lors des sessions de printemps et des sessions annuelles du FMI et de la Banque mondiale, ce qui a eu pour effet de démultiplier l'impact des réunions du Conseil.

c) Engagement plus entier des gouvernements, coopération et interaction plus étroites entre tous les acteurs institutionnels et non institutionnels participant au financement du développement en vue d'assurer convenablement le suivi de l'application des accords conclus et des engagements pris aux Conférences de Monterrey et de Doha

295. Six réunions de fond ont été organisées en 2010 par le Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. En 2010 également s'est tenue une autre réunion de haut niveau, à caractère informel, sur les sources de financement novatrices du développement, qui était présidée par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour les modes de financement novateurs du développement. Les résultats de ces réunions ont servi de contribution au processus préparatoire de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue en septembre 2010. En 2011, le Conseil économique et social a organisé une réunion sur la coopération internationale en matière fiscale et deux tables rondes, dans le cadre de sa session de fond, l'une sur la gouvernance économique mondiale et le développement et l'autre sur les pays les moins avancés. Les résultats des réunions de 2011 ont servi à

alimenter les travaux du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui s'est déroulé en décembre 2011.

Chapitre 10
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Principaux résultats obtenus

Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a réussi à placer les préoccupations des trois groupes de pays les plus vulnérables au centre des priorités de la communauté internationale. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue en mai 2011, a permis de mieux sensibiliser l'opinion au sort de ces pays. La Conférence a réuni plus de 8 900 participants et a abouti au résultat ambitieux et axé sur les résultats qu'est le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, ou Programme d'action d'Istanbul. Le Programme a également fixé un objectif ambitieux prévoyant que la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de reclassement d'ici à 2020. Le Bureau a fait des progrès considérables en vue de renforcer la coopération internationale et de favoriser les mesures visant à aider les pays en développement sans littoral à créer des systèmes de transport en transit efficaces. Les bailleurs de fonds ont renforcé leur aide aux pays en développement sans littoral sous forme d'aide publique au développement et d'investissements étrangers directs et par le biais de l'initiative Aide pour le commerce. Le Bureau a piloté avec succès l'achèvement et le lancement d'un accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral et a sensibilisé les États Membres aux mesures de facilitation du commerce propres à favoriser l'intégration de ces pays à l'économie mondiale. Les grandes déclarations, comme celles de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement et de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ont été l'occasion de mettre davantage en lumière la situation des petits États insulaires en développement et de réfléchir à leurs vulnérabilités.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Lors de l'examen décennal du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, il a été notamment conclu que : a) le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement devrait être plus actif aux niveaux national et régional afin d'aider les pays les moins avancés à tenir compte du nouveau Programme d'action d'Istanbul dans leurs stratégies nationales de développement; b) le Bureau doit renforcer ses activités de

plaidoyer, notamment en mettant l'accent sur les partenaires de développement; et c) le Bureau doit intensifier sa collaboration avec les parlements, la société civile et le secteur privé afin de renforcer leur capacité à mobiliser les énergies en faveur de l'exécution du Programme d'action d'Istanbul. Le Bureau doit également redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources qui permettent de faciliter la participation active des pays en développement sans littoral au processus préparatoire de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. S'agissant du sous-programme relatif aux petits États insulaires en développement, il a été conclu que le Bureau devrait continuer de participer activement à tous les mécanismes relatifs aux petits États insulaires en développement.

Taux d'exécution des produits

296. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 100 % des 167 produits quantifiables prescrits.

297. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 10)].

Direction exécutive et administration

a) Bonne gestion du programme de travail au moyen des ressources en personnel et des ressources financières prévues

298. Le Bureau du Haut Représentant assure l'exécution des produits et des services prévus dans les délais impartis.

b) Prise de conscience accrue des besoins et des problèmes particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement qui exigent l'attention des États Membres et des organisations internationales

299. Le Bureau a réussi, grâce à des activités de sensibilisation, à placer les préoccupations des groupes de pays les plus vulnérables au centre des priorités de la communauté internationale. On a constaté un vif intérêt pour les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et une importante participation à ces derniers.

Sous-programme 1
Pays les moins avancés

a) Renforcement de l'engagement en faveur de la réalisation des objectifs et des cibles du Programme d'action de Bruxelles en prévision de son examen final en 2010

300. Les difficultés et vulnérabilités spécifiques des pays les moins avancés (PMA) font l'objet d'une prise de conscience croissante et la volonté d'y remédier se renforce, comme en témoignent les déclarations faites en 2010 et 2011 par le Groupe des Huit et le Groupe des Vingt, dans lesquelles il est pris note des besoins spéciaux de ces pays. Cette prise de conscience par la communauté internationale

est notamment le fruit de l'action de sensibilisation et des travaux de fond menés par le Bureau pour mieux faire connaître ce groupe de pays, en particulier dans le cadre des préparatifs de la Conférence d'Istanbul, qui a été la plus importante conférence des Nations Unies sur le développement en 2011. Le fait que diverses entités du système aient décidé de prendre en compte le Programme d'action d'Istanbul et d'en intégrer les dispositions dans leur programme de travail contribuera aussi à maintenir les pays les moins avancés au centre des préoccupations de la communauté internationale.

b) Mise en œuvre rapide et effective du Programme d'action de Bruxelles

301. L'examen et l'évaluation décennaux de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles (A/66/66-E/2011/78) montrent que l'ensemble des PMA ont connu une croissance particulièrement forte durant toute la période qui a suivi l'adoption du Programme d'action. Même en 2008, après le début de la crise économique, 11 PMA dépassaient encore leur objectif de croissance de 7 %. En 2009, ce chiffre est néanmoins tombé à six pays. D'après les estimations pour 2011, 23 PMA auraient atteint leur objectif de croissance. Pour ce qui est des autres objectifs fixés dans le Programme d'action de Bruxelles, les résultats sont mitigés : des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne le commerce, l'enseignement primaire universel et le taux de scolarisation des filles par rapport à celui des garçons, mais des progrès restent à faire au niveau de la mortalité infantile et de la santé maternelle. Les activités de suivi de la bonne mise en œuvre du Programme d'action menées par le Bureau du Haut Représentant lui ont permis de mettre en évidence les accomplissements et les défis à relever et de formuler des recommandations pratiques à l'intention des PMA et des partenaires de développement sur la réalisation des objectifs du Programme.

c) Accroissement des ressources internationales consacrées aux objectifs et cibles du Programme d'action de Bruxelles

302. Les pays les moins avancés reçoivent un soutien croissant de la part de la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'aide publique au développement et d'initiatives pour l'allègement de la dette et l'accès aux marchés. Leurs besoins d'aide financière et technique pour le renforcement de leurs capacités commerciales et la mise en œuvre des accords de l'Organisation mondiale du commerce sont de mieux en mieux couverts, grâce à l'initiative Aide pour le commerce et au Cadre intégré et au Cadre intégré renforcé pour l'assistance liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, source de financement spécifiquement destinée aux PMA. Les partenaires commerciaux de ces pays ont aussi élargi l'accès à leurs marchés, notamment en étendant le champ d'application des régimes préférentiels et en améliorant les règles d'origine. Le Programme d'action d'Istanbul, auquel le Bureau a beaucoup contribué et pour lequel il a fourni des services d'appui aux négociations, a été l'occasion pour les partenaires du développement de réaffirmer leur engagement en faveur de l'aide, notamment de l'initiative Aide pour le commerce, de l'allègement de la dette et de l'accès au marché. Le Bureau a aussi organisé diverses réunions concernant l'aide internationale afin d'offrir aux PMA une enceinte où ils puissent évoquer leurs préoccupations avec les donateurs et faire connaître leurs besoins en ressources, et notamment faire entendre la nécessité d'améliorer la qualité de l'aide.

d) Renforcement de la coordination avec les entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales et multilatérales pour assurer l'application et le suivi intégrés du Programme d'action de Bruxelles aux échelons national, régional et mondial

303. Le Bureau du Haut Représentant a organisé avec succès plusieurs réunions du Groupe consultatif interorganisations avec les organismes et institutions des Nations Unies concernés par les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à laquelle ont pris part plus de 40 organisations internationales. Il a aussi coordonné l'organisation de 45 manifestations en marge de cette conférence. La Conférence d'Istanbul a par ailleurs rassemblé 60 chefs d'organisations internationales (voir A/CONF.219/7). Depuis que cette conférence a eu lieu, en juin 2011, au moins 10 entités des Nations Unies ont décidé d'intégrer le Programme d'action et ses dispositions dans leur programme de travail. À l'issue de la Conférence, une feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d'action a été élaborée lors d'une réunion du Groupe consultatif interorganisations, et plusieurs groupes de travail spécialisés sur des questions intéressant les PMA ont été créés. Cette feuille de route servira à coordonner la mise en œuvre du Programme d'action et à améliorer la collaboration entre les entités des Nations Unies.

Sous-programme 2
Pays en développement sans littoral

a) Application rapide et plus vigoureuse du Programme d'action d'Almaty suite aux résultats de l'examen à mi-parcours du Programme d'action afin d'instaurer des systèmes efficaces de transport en transit et de réduire les coûts des transactions commerciales

304. Le Bureau a aidé les pays en développement sans littoral à se mettre d'accord sur les moyens de promouvoir des systèmes efficaces de transport en transit. Il a facilité les échanges entre les États Membres et les autres parties prenantes, qui ont partagé leurs expériences, leurs bonnes pratiques et les enseignements qu'ils ont tirés de l'application du Programme d'action d'Almaty. En outre, il a dirigé l'élaboration et la conclusion d'un accord multilatéral portant création d'une cellule de réflexion internationale pour les pays en développement sans littoral, cellule qui fera office de centre d'excellence chargé de mener des activités de recherche de haute qualité et de fournir des services consultatifs, contribuant ainsi à renforcer les capacités d'analyse des pays en développement sans littoral. En septembre 2011, en collaboration avec l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, le Bureau a organisé une réunion d'experts qui a abouti à l'élaboration du premier projet d'accord intergouvernemental sur la route transafricaine. Cet accord a pour objet de faciliter le commerce et le tourisme internationaux, de promouvoir l'intégration régionale et d'accroître la coopération internationale.

b) Accroissement des ressources internationales devant permettre de répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral

305. Le soutien international en faveur des pays en développement sans littoral s'est accru : les flux d'aide publique au développement provenant des donateurs traditionnels ont augmenté, passant d'environ 12 milliards de dollars en 2003 à 18,9 milliards de dollars en 2007 et à 24,8 milliards de dollars en 2009, tandis que l'investissement direct étranger a augmenté de 54 % entre 2007 et 2008. En 2010,

l'Afghanistan a atteint le point d'achèvement défini par l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés renforcée, portant à 12 le nombre de pays en développement sans littoral pouvant prétendre à cette aide. Les subventions versées aux pays sans littoral dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce sont passées de 4,7 milliards de dollars en 2008 à 6 milliards de dollars en 2009.

Sous-programme 3
Petits États insulaires en développement

a) Renforcement de l'appui international en vue de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adoptée pour y donner suite

306. Grâce, entre autres, aux efforts du Bureau du Haut Représentant, la situation et les vulnérabilités des petits États insulaires en développement sont de mieux en mieux connues et de plus en plus clairement prises en compte dans les grandes déclarations internationales, par exemple celles adoptées dans le cadre de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice et du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer. Le lancement de l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement à la seizième session de la Conférence des États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Cancún en décembre 2010, résulte en particulier de l'action de sensibilisation menée par le Bureau.

b) Renforcement de la collaboration interinstitutions et des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement

307. La collaboration interinstitutions à l'appui des petits États insulaires en développement s'est accrue; grâce aux efforts de sensibilisation menés par le Bureau en ce sens, la Banque mondiale a apporté son soutien à l'Initiative de l'énergie durable.

Chapitre 11
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Principaux résultats obtenus

Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a continué ses travaux de fond et d'analyse en faveur du renforcement de l'aide internationale pour le développement de l'Afrique. En étroite consultation avec ses partenaires, il a établi plusieurs rapports mettant en évidence les principaux domaines où des efforts restent à faire, par exemple pour ce qui est d'améliorer la responsabilité mutuelle et l'efficacité de l'aide, d'accorder la priorité à l'investissement dans les infrastructures et l'agriculture et de mobiliser des ressources supplémentaires pour lutter contre les changements climatiques. Au

niveau régional, une évaluation globale des besoins de la Commission de l'Union africaine en matière de renforcement des capacités a été réalisée dans le cadre du mécanisme de consultation régionale. Un projet de programme de travail a été adopté à l'issue de cette évaluation pour guider le système des Nations Unies dans son action de renforcement des capacités de la Commission. Au niveau sous-régional, une aide technique a été fournie dans le cadre du sous-programme pour mettre au point les modalités de création de mécanismes de coordination et élaborer des programmes de travail communs en Afrique de l'Est et de l'Ouest, centrale et australe. Les services d'information ont été améliorés, tous les numéros anglais et français de la revue *Afrique Renouveau* étant parus dans les temps, les versions françaises étant par ailleurs de meilleure qualité qu'auparavant. Une étude d'audience menée en ligne au dernier trimestre 2011 a donné des résultats très encourageants. Le pourcentage du public cible ayant indiqué être au fait des principales questions thématiques s'établissait à 74 % contre 65 % en 2009. Le plus encourageant était de constater que la stratégie consistant à cibler les femmes et les jeunes semblait porter ses fruits.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le contexte économique mondial influe fortement sur les chances de parvenir à un développement durable en Afrique. La crise financière et économique risque de se ressentir sur l'aide extérieure, et donc de compromettre les perspectives de croissance de l'Afrique à moyen terme. Afin de limiter ces effets négatifs potentiels, le Bureau du Conseiller spécial renforcera ses capacités de suivi afin d'accroître la responsabilité mutuelle et l'efficacité de l'aide internationale en faveur du développement. Les communautés économiques régionales ne disposent de surcroît que de capacités limitées pour mettre en œuvre le programme du NEPAD au niveau sous-régional, ce qui ajoute à la difficulté. Renforcer les capacités de ces communautés permettrait de combler l'écart entre les actions menées aux niveaux régional et national.

Taux d'exécution des produits

308. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 97 % des 137 produits quantifiables prescrits.

309. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/6 (Sect. 11) et Corr.1).

Sous-programme 1
Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

a) Appui accru de la communauté internationale au développement de l'Afrique en général et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en particulier

310. En étroite consultation avec les partenaires, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a établi plusieurs rapports mettant en évidence les principaux domaines où des efforts restent à faire, par exemple pour ce qui est d'améliorer la responsabilité mutuelle et l'efficacité de l'aide, d'accorder la priorité à l'investissement dans les infrastructures et l'agriculture et de mobiliser des ressources supplémentaires pour lutter contre les changements climatiques. Le Bureau a par ailleurs organisé, à l'intention des États Membres et de la presse, une série de séances d'information sur les rapports du Secrétaire général et les questions clefs relatives au développement de l'Afrique. Ces séances ont permis de mieux faire comprendre ces questions à la communauté internationale, de mobiliser l'aide internationale en faveur du développement de l'Afrique et de parvenir à un consensus sur les prochaines actions à entreprendre par la communauté internationale. Le Bureau, qui a aussi continué de faire campagne en faveur de la coopération Sud-Sud, a organisé 15 rencontres sur ce sujet pendant l'exercice, dépassant l'objectif fixé, qui était de huit.

b) Amélioration de la coordination des activités d'appui au développement de l'Afrique au sein du système des Nations Unies dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

311. Les entités du système des Nations Unies coordonnent de mieux en mieux leur soutien à la Commission de l'Union africaine et à l'Agence du NEPAD. Pendant l'exercice, les institutions, départements et organismes du système se sont coordonnés pour mener à bien 47 activités conjointes, ce qui dépasse l'objectif fixé, qui était de 45. Par ailleurs, le Bureau du Conseiller spécial continue de renforcer la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies par l'intermédiaire des réunions régulières de l'Équipe spéciale interinstitutions pour l'Afrique. En 2010, celle-ci s'est employée activement à examiner deux rapports clefs du Secrétaire général sur : a) la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/65/152-S/2010/526); et b) le mécanisme d'évaluation des engagements concernant les besoins de développement de l'Afrique (A/65/165). L'action de l'Équipe spéciale a permis de faire en sorte que le système des Nations Unies contribue largement et de façon coordonnée à ces deux grands rapports. À l'issue de l'examen global, l'Équipe spéciale s'est penchée sur les questions soulevées dans le rapport et les mesures de suivi prises par les institutions des Nations Unies.

c) Sensibilisation accrue aux problèmes de développement de l'Afrique

312. Le Bureau du Conseiller spécial continue d'informer la communauté internationale sur les grandes questions relatives au développement de l'Afrique par l'intermédiaire d'analyses des politiques, de notes d'orientation, de fiches d'information et d'études qu'il publie sur papier et en ligne. En particulier, les États

Membres et les médias ont plébiscité la série de notes d'orientation qu'il a publiée en 2010 en coopération avec l'Agence du NEPAD et l'initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique sur : a) l'aide à l'Afrique; b) les infrastructures en Afrique; c) la dette extérieure africaine; et d) l'investissement direct étranger en Afrique. Ces notes présentent de façon synthétique l'état des principaux aspects du développement économique et financier de l'Afrique afin d'éclairer les débats des États Membres à ce sujet. Le nombre de visites quotidiennes sur le site Web du Bureau, qui s'est élevé à plus de 1 500 en 2010-2011 (chiffre largement supérieur à l'objectif de 400 visites quotidiennes fixé pour l'exercice), montre bien l'intérêt croissant témoigné par la communauté internationale aux questions de développement de l'Afrique.

Sous-programme 2
Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

a) Amélioration de la cohérence, de la coordination et de la coopération entre les organismes des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique au niveau régional

313. En vue d'améliorer la cohérence, la coordination et la coopération, le mécanisme de consultation régionale est passé d'un rôle de forum consultatif à celui de mécanisme de coordination, ce qui a permis de limiter l'éparpillement des efforts et de réduire les coûts de transaction dans le cadre de l'aide apportée par le système des Nations Unies, à l'Union africaine et au programme du NEPAD. Pendant l'exercice considéré, une évaluation exhaustive des besoins en capacité de la Commission de l'Union africaine a été réalisée dans le cadre du mécanisme de consultation régionale. Un projet de programme de travail a été adopté à l'issue de cette évaluation pour guider le système des Nations Unies dans son action de renforcement des capacités de la Commission. Les neuf groupes du mécanisme de consultation régionale ont tous élaboré leur plan stratégique et mis au point des programmes ou projets communs correspondant aux priorités de l'Union africaine et du NEPAD. Six groupes ou sous-groupes ont mis au point des lignes directrices sur l'intégration des questions transversales (telles que la problématique hommes-femmes ou les questions de communication) dans les travaux du mécanisme de consultation régionale pour l'Afrique. Plus de 24 projets conjoints ont ainsi vu le jour. Les capacités de mise en œuvre du programme du NEPAD par les institutions régionales et sous-régionales ont aussi été renforcées grâce à la mise en place de mécanismes de consultation sous-régionaux.

b) Amélioration de la coopération entre les organismes des Nations Unies et les communautés économiques régionales au service de la mise en œuvre des programmes du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique au niveau sous-régional

314. Pendant l'exercice considéré, la Commission économique pour l'Afrique a fourni une aide technique pour définir les modalités de la mise en place de mécanismes de coordination sous-régionaux et élaborer des programmes de travail communs en Afrique de l'Est et de l'Ouest, australe et centrale. Les programmes pluriannuels élaborés dans le cadre des mécanismes de consultation sous-régionaux ont servi de point de départ à une collaboration en matière de programmes entre les organismes des Nations Unies présents dans les sous-régions, les communautés

économiques régionales concernées et les États Membres. Un programme pluriannuel de soutien à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD a été élaboré et adopté conjointement par cette dernière et la Commission économique pour l'Afrique; et il sera progressivement étendu à d'autres organismes et institutions des Nations Unies afin d'offrir une plate-forme commune au système des Nations Unies pour la fourniture d'une aide au NEPAD.

Sous-programme 3
Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

a) Amélioration de la qualité et publication, dans les délais prescrits, des revues Africa Renewal *et* Afrique Renouveau

315. Le Département de l'information a fait paraître tous les numéros d'*Afrique Renouveau* dans les délais. Il a aussi entièrement remodelé la présentation de la revue pour attirer un lectorat plus vaste, en particulier les jeunes. La revue est désormais imprimée en couleur sur du papier semi-glacé et suit une nouvelle maquette. Les réactions des lecteurs transmises par voie officielle ou officieuse ont toutes été extrêmement positives, les trois quarts du lectorat visé étant satisfaits du contenu de la publication.

b) Sensibilisation des lecteurs visés aux grandes questions thématiques traitées dans les documents d'information produits par le sous-programme, aussi bien sur papier que sur le site Web

316. Une enquête d'audience menée en ligne au dernier trimestre 2011 a donné des résultats très encourageants. En plus de leur appréciation, les répondants ont laissé des commentaires positifs et utiles. Le pourcentage du public cible ayant indiqué être au fait des principales questions thématiques a grimpé de 65 % en 2009 à 74 %. Le résultat le plus encourageant a été le succès de la stratégie consistant à cibler les jeunes et les femmes : pas moins de 61 % des répondants étaient âgés de moins de 40 ans (contre 36 % en 2009) et l'équilibre entre les sexes a pratiquement été atteint, les femmes représentant 47 % des répondants, soit plus du double des 22 % enregistrés lors de la précédente enquête.

c) Sensibilisation accrue du public visé aux objectifs du NEPAD

317. La même enquête a donné des résultats mitigés au regard de cet indicateur. Seuls 59 % des personnes interrogées ont affirmé avoir connaissance des objectifs du NEPAD, ce qui est en dessous du taux cible de 65 %. En revanche, les résultats sont encourageants pour ce qui est du nombre de centres d'information des Nations Unies qui indiquent avoir mené, dans le cadre de leurs travaux, des campagnes de sensibilisation du public aux problèmes de développement de l'Afrique. Pendant l'exercice considéré, 41 de ces centres ont mené des actions de sensibilisation sur l'Afrique, alors que l'objectif était de 38.

Chapitre 12
Commerce et développement

Principaux résultats obtenus

En particulier dans ses publications phares, la CNUCED a axé ses travaux de recherche et ses recommandations en matière de politiques sur le ralentissement de la reprise mondiale et sur les difficultés qu'il occasionne, surtout du point de vue des politiques relatives au commerce et au développement. Lors des sessions que le Conseil du commerce et du développement a tenues en 2010 et 2011, les États membres ont souligné l'utilité de ces publications, qui aident à mieux comprendre les choix possibles et à faire avancer le débat concernant ceux qui s'offrent, dans des domaines tels que la création d'emplois, l'investissement, la coopération Sud-Sud, les énergies renouvelables, la production internationale et le développement industriel. Les réunions de groupes d'experts et les autres conférences et forums de décideurs organisés à Genève et ailleurs, comme le Forum mondial sur les produits de base, la Conférence internationale sur la gestion de la dette, le Forum mondial de l'investissement, le colloque public et la sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, ont réuni un large public. La CNUCED a également joué un rôle de premier plan dans de nombreuses rencontres internationales importantes, notamment à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est déroulée en Turquie en 2011. Le Programme d'action d'Istanbul prône fermement le renforcement des capacités de production, concept qui émane directement de la CNUCED. Pendant l'exercice biennal, la CNUCED a renforcé ses activités relatives à la coopération Sud-Sud et à la question de la problématique hommes-femmes et du développement en mettant en œuvre de nouveaux programmes de travail, qui ont été bien accueillis et qui reflètent les trois piliers du travail de l'organisation, et ont aidé à promouvoir l'intégration et la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire, et à régler des problèmes précis ayant trait au commerce, à la problématique hommes-femmes et au développement. La CNUCED a fourni une assistance technique en vue du renforcement des capacités dans le domaine des politiques et des négociations commerciales et des questions connexes, ce qui a permis aux pays en développement de consolider leurs cadres juridiques et de participer plus activement aux négociations commerciales régionales et multilatérales.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les crises économiques mondiales ont incité de nombreux pays en développement à s'intéresser de plus près à des voies de développement différentes, mais cette démarche requiert un type de coopération beaucoup plus complexe, qui doit être parfaitement adapté au contexte local.

Les contraintes financières sont une difficulté permanente pour la CNUCED comme pour le reste des organismes des Nations Unies et, plus généralement, pour l'économie mondiale.

Taux d'exécution des produits

318. Les résultats décrits ci-dessus reflètent un taux d'exécution de 92 % des 1 124 produits quantifiables prescrits. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 12)].

Direction exécutive et administration

a) Reconnaissance accrue par les États membres de la pertinence des travaux de la CNUCED

319. Un certain nombre d'idées importantes se sont dégagées des débats intergouvernementaux, comme l'importance de renforcer les capacités de production, le rôle de l'État et la nécessité de remettre l'accent sur l'agriculture. Durant l'exercice biennal, des efforts ont été faits pour rendre les travaux de l'appareil intergouvernemental plus en phase avec l'actualité; ainsi, des débats ont eu lieu sur des thèmes tels que la crise économique mondiale et les politiques à adopter pour y faire face, le relèvement après la crise, la sécurité alimentaire, la situation en Haïti, et des réunions sur le coton et le café ont été organisées avec la participation de toutes les parties concernées. La pertinence des travaux de la CNUCED a été renforcée par le fait qu'elle a participé plus activement aux travaux du système des Nations Unies et qu'elle a associé de plus près à ses activités différentes parties prenantes, notamment à l'occasion de deux colloques publics et du Forum mondial sur les produits de base.

b) Les mandats sont exécutés efficacement

320. Les États membres ont remercié la CNUCED, notamment du travail qu'elle avait fait afin d'aider les pays en développement à s'intégrer à l'économie mondiale tout en se développant et de promouvoir la science, la technologie et l'innovation, et de sa participation à l'élaboration des Principes pour un investissement agricole responsable qui respecte les droits, les moyens d'existence et les ressources. Les représentants ont invité la CNUCED à continuer dans le cadre de la poursuite de l'application de l'Accord d'Accra à s'efforcer de repenser les modes et modèles de développement économique. Dans l'ensemble, les États membres se sont félicités des progrès accomplis dans l'application des recommandations issues des évaluations externes qu'ils avaient demandées et ont engagé le secrétariat de la CNUCED à continuer à travailler dans ce sens.

c) Meilleure transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les travaux de la CNUCED

321. La CNUCED a redoublé d'efforts pour intégrer systématiquement la problématique hommes-femmes dans ses activités et conduit 18 activités portant expressément sur le commerce, la problématique hommes-femmes et le développement. En 2010, par exemple, elle a lancé deux projets portant sur la

transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les politiques commerciales, organisé la deuxième édition de son concours des meilleures femmes chefs d'entreprise et pris une part active à la première Conférence et exposition internationale sur les femmes et le commerce, organisée à Téhéran par la Chambre iranienne du commerce, de l'industrie et des mines. En 2011, la CNUCED a entre autres publié deux études de cas sur le commerce et la problématique hommes-femmes concernant le Bhoutan et le Cap-Vert, organisé au Bhoutan un atelier national qui a été l'occasion de présenter l'étude menée dans ce pays et de partager avec les représentants de l'État la méthodologie et les stratégies de recherche adoptées, et organisé en Indonésie, dans le cadre de l'initiative Bio Trade, un atelier ayant pour objet de renforcer les capacités des femmes après les conflits.

d) Administration efficace du programme de travail

322. La CNUCED a atteint un taux d'exécution de 94 % pour l'exercice biennal 2010-2011, dépassant ainsi l'objectif de 91 %. Elle a utilisé 100 % des fonds disponibles, conformément aux pratiques et procédures en vigueur dans le système des Nations Unies. Dans le cadre de l'exécution des produits prévus et suivant les trois grands axes de son action, elle s'est intéressée à des questions nouvelles et à des problèmes déjà anciens touchant le commerce et le développement. La crise économique mondiale est restée au centre de ses activités, les décideurs s'efforçant de trouver de nouveaux modes de développement et privilégiant la durabilité. En septembre 2010, les États membres ont examiné la façon dont la CNUCED s'était acquittée de ses tâches jusqu'à cette date et se sont dits satisfaits.

e) Recrutements et affectations effectués en temps voulu

323. La durée moyenne de la procédure de recrutement a été supérieure à l'objectif fixé, ce qui peut s'expliquer par la nécessité de résorber l'arriéré des années précédentes et par la mise en place d'Inspira, qui a, dans un premier temps, créé des goulets d'étranglement et que les différentes parties prenantes ont mis du temps à maîtriser. La CNUCED a mis en place des mécanismes de suivi et d'intervention et compte s'améliorer sur ce plan au cours du prochain exercice.

f) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

324. Au terme de l'exercice biennal 2010-2011, l'objectif de 8 % fixé pour le recrutement de candidats issus d'États membres non représentés et sous-représentés avait été atteint, le chiffre effectif s'établissant à 52 %. Par contre, l'objectif fixé pour la représentation des femmes (50 %) n'a pas été atteint : au 31 décembre 2011, le pourcentage de femmes occupant des postes d'administrateur et des postes de rang supérieur s'établissait à 31,7 %. La réforme des contrats menée en juillet 2009, dont les effets n'avaient pas été correctement pris en compte dans les chiffres de référence, y est pour quelque chose. La CNUCED continue de s'efforcer de mieux faire dans ces deux domaines et a pris un certain nombre de mesures portant notamment sur la publicité faite en cas de vacance de poste, surtout aux niveaux supérieurs, et sur le rôle de contrôle que les coordonnateurs pour les questions relatives à la situation des femmes nommés dans chaque département et le Secrétaire général de la CNUCED jouent dans la sélection. En 2011, des progrès on été signalés sur ces deux fronts.

g) Amélioration du respect des délais de présentation de la documentation

325. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le secrétariat a continué d'améliorer le respect des délais de soumission des documents d'avant session, dont 95 % ont été présentés en temps voulu. Depuis la douzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue en 2008, davantage de documents d'avant session sont transmis à temps pour être traduits. La Section de la gestion des documents a mis au point un système plus rigoureux de contrôle des dates de soumission et toutes les parties concernées (les divisions auteurs et les entités chargées de l'approbation et de la gestion des documents) collaborent de façon plus fluide. Cette évolution devrait se poursuivre au cours du prochain exercice biennal.

Sous-programme 1
Mondialisation, interdépendance et développement

a) Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à une meilleure compréhension de l'environnement économique mondial et des options de politique générale aux niveaux national et international, notamment en ce qui concerne la coopération Sud-Sud, en complément de la coopération commerciale et économique Nord-Sud, grâce à la promotion de politiques appropriées (Accord d'Accra, par. 36 à 39, 42 et 43)

326. Les analyses et les recommandations de politique générale ayant trait à la réalisation de cet objectif ont été longuement examinées aux cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Conseil du commerce et du développement. À cette occasion, 45 États membres ont noté l'utilité du *Rapport sur le commerce et le développement*, qui aidait à comprendre le lien entre emploi et politiques macroéconomiques et les difficultés qui se posaient, sur le plan mondial, du point de vue des politiques économiques d'après-crise. Les délégations ont apprécié la qualité et la pertinence des travaux de recherche et d'analyse sur les causes et les effets des crises mondiales, ainsi que sur les mesures devant permettre de les surmonter, travaux utiles aux pays en développement pour l'élaboration de stratégies de développement. Les politiques proposées par la CNUCED ont ainsi pris leur place dans les programmes économiques appliqués partout dans le monde. La CNUCED a continué de jouer un rôle de premier plan dans la création d'un consensus relatif à l'interdépendance des pays du monde et au développement.

b) Progression dans la recherche d'une solution durable aux problèmes liés à l'endettement des pays en développement grâce à une meilleure compréhension, à tous les niveaux, de l'interaction qui existe entre les stratégies efficaces de financement du développement et des programmes rigoureux de gestion de la dette (Accord d'Accra, par. 40)

327. Les recommandations de politique générale faites par le Service de la dette et du financement du développement ont été avalisées à 19 reprises au Conseil du commerce et du développement et dans la presse internationale. Le Service a donc dépassé son objectif intermédiaire, notamment parce qu'il a réagi rapidement quand la crise financière et économique mondiale a frappé les pays en développement. Il travaille en outre sur deux projets financés par le Compte pour le développement qui concernent des outils perfectionnés de gestion des risques liés aux changements climatiques et aux chocs exogènes ainsi que l'introduction des techniques de gestion actif-passif dans les organismes d'administration de la dette. Le Système de gestion

et d'analyse de la dette de la CNUCED est utilisé par 90 institutions, établies dans 58 pays, pour la gestion courante de la dette publique. Au cours de l'exercice biennal, 21 nouveaux projets ont été approuvés pour des institutions et pays clients. En tout, plus de 200 missions de renforcement des capacités ont été menées, pour plus de 1 000 fonctionnaires.

c) Amélioration de la fiabilité et des délais de diffusion des données statistiques et empiriques relatives aux politiques économiques et aux stratégies de développement, notamment la coopération Sud-Sud, devant faciliter la prise de décisions aux niveaux national et international (Accord d'Accra, par. 36 e) et 43)

328. La publication et la diffusion des statistiques ont été améliorées grâce à Internet; le *Manuel de statistiques* de la CNUCED a quant à lui continué d'être proposé sur papier et sur CD-ROM. Toutes les bases statistiques de la CNUCED ont été harmonisées et intégrées dans une plate-forme de diffusion unique nommée UNCSTADstat, qui contient des données sur 11 thèmes statistiques pour chaque pays et pour 100 groupes de pays et donne accès à 144 indicateurs. Pour la première fois, la CNUCED a mis au point une matrice générale qui permet de mieux évaluer les flux de marchandises entre les pays en développement, y compris ceux qui ne communiquent pas de données officielles. Ayant été invitée par l'Assemblée générale à célébrer la Journée mondiale de la statistique le 20 octobre 2010, la CNUCED a pris l'initiative d'organiser une conférence intitulée « Mesurer la mondialisation : la contribution genevoise », dont l'objet était de faire mieux connaître la statistique officielle et d'en montrer l'utilité.

d) Renforcement du cadre décisionnaire et institutionnel et de la coopération internationale pour le redressement et le développement durable de l'économie palestinienne (Accord d'Accra, par. 44)

329. La CNUCED a poursuivi ses travaux de recherche et d'analyse des politiques concernant l'économie du territoire palestinien occupé. Des initiatives palestiniennes en faveur du développement et des institutions palestiniennes s'occupant de développement, au nombre de 12, ont bénéficié des résultats de ses travaux de recherche, de ses recommandations et d'activités de coopération technique. À la cinquante-septième et la cinquante-huitième sessions du Conseil du commerce et du développement, un consensus s'est dégagé sur la pertinence du travail que fait la CNUCED pour aider le peuple palestinien. Deux rapports portant sur ce travail (TD/B/57/4 et TD/B/58/4) ont été bien accueillis par quasiment tous les représentants qui se sont exprimés à ce sujet aux deux réunions annuelles du Conseil. Les représentants ont félicité la CNUCED pour ses excellents travaux de recherche et d'analyse et pour ses activités de coopération technique. Ils ont noté avec satisfaction que d'après l'évaluation externe, le Groupe de l'assistance au peuple palestinien avait obtenu des résultats malgré des conditions difficiles régnant sur le terrain.

Sous-programme 2
Investissements et entreprises

a) Meilleure compréhension des diverses questions clefs relatives à l'investissement public et privé et des incidences de l'investissement étranger direct (IED) sur le développement, ainsi que des politiques propres à promouvoir les avantages nets pour le développement découlant de l'IED (Accord d'Accra, par. 147 et 169)

330. Dans son *Rapport sur l'investissement dans le monde de 2011*, la CNUCED montre comment l'IED et les technologies qui y sont liées peuvent être utilisés pour faciliter le passage des pays en développement à une économie à faible émission de carbone. La pertinence du thème et la contribution du rapport à une meilleure compréhension des effets de l'IED sur le développement ont été soulignées à la cinquante-septième session du Conseil du commerce et du développement et à l'occasion d'autres manifestations internationales de haut niveau. Trois mois après sa publication officielle, le rapport avait déjà été téléchargé 71 500 fois dans 152 pays. L'analyse des données a montré l'intérêt qu'il présente pour les décideurs et les universités et les centres de recherche, qui comptent pour la moitié des téléchargements. En plus de ce rapport, la Division de l'investissement et des entreprises a lancé deux nouveaux grands produits, le *Global Investment Trends Monitor* et le *Investment Policy Monitor*, qui offrent en ligne, tous les trimestres, une vue d'ensemble et des travaux d'analyse des investissements internationaux, ainsi que des renseignements sur les politiques adoptées dans ce domaine aux échelons national et international.

b) Capacité accrue de créer un climat propice à l'investissement pour le développement et d'en tirer parti (Accord d'Accra, par. 148 à 150)

331. Les examens de la politique d'investissement ont pour objet d'améliorer les conditions, les stratégies et les politiques d'investissement des pays en développement afin que ceux-ci puissent attirer un plus grand volume d'investissement étranger direct et en tirer le plus grand parti possible du point de vue de leur développement. Au cours de l'exercice biennal, de tels examens ont été menés pour le Bélarus, le Burundi, El Salvador, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Guatemala, le Mozambique et la Sierra Leone. Dans le cadre du suivi de ces examens, la CNUCED a également aidé une douzaine de pays en développement à mettre en œuvre les recommandations qui en étaient issues. Bien qu'il soit difficile de mesurer les effets directs de ces activités, on constate que certains des pays qui ont fait l'objet de cet examen reçoivent un volume accru et parfois nettement accru d'IED et sont mieux notés, sur le plan international, en ce qui concerne les pratiques commerciales. Selon les recherches de la CNUCED, en Afrique, les flux d'IED sont moins volatils dans les pays les moins avancés pour lesquels un examen a été fait que dans les autres.

c) Meilleure compréhension des questions clefs et des nouveaux enjeux touchant aux accords internationaux d'investissement et de leur rôle dans le développement, et capacité accrue de négocier et de mettre en œuvre des accords d'investissement et de gérer les différends entre investisseurs et États (Accord d'Accra, par. 151 et 153)

332. La Division a renforcé son rôle de premier plan dans l'appui au système international d'investissement en continuant à mener des travaux de recherche et

d'analyse de pointe; elle a notamment mis la dernière main à sept numéros de la série *Investment Advisory Series* portant sur l'investissement pour le développement, et à deux numéros de la série *Investment Policy Review*. Une assistance a été fournie sur demande à des groupes régionaux et à neuf pays en développement pour les aider à moderniser leurs traités et à faire face aux difficultés liées au règlement des litiges opposant l'État et des investisseurs. De plus, la Division a continué à favoriser le dialogue et le consensus relatifs aux accords internationaux d'investissement en participant à des conférences et à des séminaires internationaux et en étendant son réseau d'experts en ligne, qui compte aujourd'hui 1 500 membres.

d) Meilleure compréhension et capacité accrue d'élaborer des politiques visant à : i) stimuler le développement des entreprises et la facilitation des affaires; ii) élaborer des outils efficaces de comptabilité et d'information financière reconnus sur le plan international; iii) organiser des marchés de l'assurance compétitifs et bien réglementés; et iv) mieux comprendre les instruments et les pratiques touchant à la responsabilité sociale des entreprises (Accord d'Accra, par. 152, 154 à 157 et 169)

333. Un nouveau site Web portant sur la facilitation des affaires a été lancé avec succès en 2010. Il vise à recenser et à diffuser les mesures et bonnes pratiques propres à favoriser la création d'entreprises et le bon fonctionnement de celles qui existent. L'augmentation du nombre de demandes d'installation montre que le système e-regulation suscite un grand intérêt. Dans le cadre du programme intitulé Normes internationales de comptabilité et de publication, la question d'un dispositif de renforcement des capacités axé sur la publication d'informations de qualité a été examinée avec la participation de 270 experts, ce qui montre combien les États Membres s'intéressent à la question dans un contexte de sortie de crise. Tout au long de l'exercice biennal, la Division a favorisé le consensus concernant les éléments clefs d'un cadre de politique générale pour la promotion de l'entreprise privée. La réunion de 2010 des directeurs du programme Empretec a réuni 27 directeurs de centre et 2 000 entrepreneurs. Le Forum régional pour l'Afrique, rencontre annuelle, a également permis aux entrepreneurs d'échanger de bonnes pratiques. Dans le domaine de la promotion des liens interentreprises, la Division a continué à répondre au nombre croissant de demandes d'assistance provenant des pays en développement. Huit projets sont actuellement en cours.

Sous-programme 3
Commerce international

a) Capacité accrue des pays en développement et des pays en transition de s'intégrer de manière avantageuse à l'économie mondiale et au système commercial international, notamment au commerce de services, et de formuler et d'appliquer des politiques commerciales et de participer activement et de manière cohérente aux négociations commerciales bilatérales, régionales (notamment Sud-Sud) et multilatérales, en mettant davantage l'accent sur des solutions pragmatiques (Accord d'Accra, par. 89, 90, 94, 95, 97 et 105 à 107)

334. L'intervention de la CNUCED a favorisé le renforcement des capacités institutionnelles et réglementaires des pays en développement dans le domaine des politiques et négociations commerciales, comme en témoigne la hausse du nombre

de pays ayant accru leur participation aux négociations commerciales (40) et de pays dont la performance s'est améliorée (15). Conformément à l'Accord d'Accra, la CNUCED a suivi et évalué l'évolution du commerce international et du système des échanges, et les conséquences de la crise économique et financière sur le développement; intensifié ses travaux sur les services, le commerce et le développement, notamment par l'examen des politiques nationales et l'organisation d'une réunion d'experts pluriannuelle sur ces sujets; et augmenté l'appui au renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition, en portant une attention particulière aux pays les moins avancés, à l'Afrique et aux petites économies vulnérables.

b) Amélioration et diffusion accrues des outils analytiques, tels que l'indicateur du commerce et du développement, ainsi que des bases de données et logiciels tels que le Système d'analyse et d'information sur le commerce ou le World Integrated Trade Solution – autant d'outils qui aident à prendre des décisions en matière de commerce, y compris en rapport avec l'étude des incidences des obstacles non tarifaires sur le commerce et le développement (Accord d'Accra, par. 96 et 97)

335. Les bases de données et outils analytiques de la CNUCED relatifs au commerce, tels que le Système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS) ou le World Integrated Trade Solution (WITS), ont contribué à identifier et lever les obstacles à l'accès aux marchés, à recenser les débouchés commerciaux et à promouvoir une participation mieux informée aux négociations commerciales aux niveaux multilatéral et régional. La CNUCED a recensé environ 40 000 utilisateurs actifs des systèmes TRAINS et WITS. La nouvelle version du système WITS a été mise en place en octobre 2010. Parallèlement, le travail de suivi et d'analyse des mesures ou initiatives prises par les États membres pour réduire ou éliminer les obstacles non tarifaires a permis de répertorier au moins cinq mesures ou initiatives de ce type, dont la suppression de mesures antidumping, l'assouplissement des conditions d'octroi des licences d'importation et d'exportation, et la suppression des interdictions à l'exportation.

c) Capacité améliorée des pays en développement tributaires de produits de base d'exploiter les avantages pour le développement qu'offre la flambée actuelle des prix de ces produits; renforcement de la coopération internationale, dans le cadre du mandat de la CNUCED, afin de trouver une solution aux problèmes liés à l'économie des produits de base qui affectent le développement et le commerce, tels que la crise alimentaire et la pauvreté (Accord d'Accra, par. 91 à 93, 98 et 183)

336. Des avancées ont été réalisées lors de l'exercice biennal 2010-2011, comme l'attestent l'organisation, le bon déroulement et les résultats des deux premières sessions du Forum mondial sur les produits de base de la CNUCED; l'organisation et le bon déroulement des deuxième et troisième sessions de la réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, et notamment les préparatifs de la quatrième séance; et la mise en œuvre du projet sur le financement de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre du programme Tous ACP relatifs aux produits de base agricoles. Des mesures spécifiques favorisant la transparence et le respect du principe de responsabilité dans les secteurs nationaux des produits de base ont été adoptées par 27 pays, au lieu des 10 pays prévus.

d) Capacité accrue des pays en développement et des pays en transition d'élaborer et d'appliquer une législation et des politiques nationales et régionales (y compris au niveau Sud-Sud) de la concurrence tenant compte de la situation des pays concernés qui favorisent la compétitivité nationale et internationale; renforcement de la coopération internationale afin de mieux mettre en œuvre l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, en particulier la section F (Accord d'Accra, par. 103 et 104)

337. En novembre 2010, la CNUCED a assuré le service de la sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, et a rédigé une série de recommandations destinées aux États membres. Une assistance technique et une aide au renforcement des capacités ont été apportées aux pays en développement dans les domaines suivants : a) promotion de la concurrence; b) élaboration de législations nationales sur la concurrence; c) formation des chargés de dossiers relatifs à des litiges concurrentiels; d) renforcement des institutions, notamment des institutions régionales; et e) législation sur la protection des consommateurs. Les chargés de dossiers et des agents d'autres institutions ont été formés dans 10 pays. Le Programme sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs en Amérique latine a contribué à renforcer la concurrence dans cinq pays d'Amérique latine, et le Programme de promotion de la concurrence en Afrique a été lancé. Ces activités ont renforcé les capacités de 13 pays en développement à mettre en œuvre des politiques de concurrence et à empêcher des pratiques anticoncurrentielles.

e) Capacité accrue des pays en développement de formuler et de mettre en pratique de façon synergique les objectifs liés au commerce, à l'environnement et au développement durable, et d'intégrer les objectifs liés au développement durable à tous les niveaux des stratégies de développement (Accord d'Accra, par. 99 à 102 et 105)

338. La CNUCED a organisé un certain nombre d'événements au Burundi, en Éthiopie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, afin de continuer à fournir un appui aux pays en développement et en transition dans les domaines de l'accès aux marchés, des transferts d'écotechnologie, des produits écologiques, notamment de l'agriculture biologique, et de l'établissement de normes. Sur la base des analyses et des conseils de la CNUCED, 40 pays sont en train d'élaborer et d'appliquer des politiques, plans et mesures normatives, et de mettre en place des mécanismes interinstitutions, afin de profiter des débouchés commerciaux et des investissements tout en facilitant la réalisation de leurs objectifs de développement durable. La CNUCED a également continué à développer son initiative sur le biocommerce, visant à soutenir le marché en pleine expansion des produits et services liés à la biodiversité issus d'un mode de production durable. Un outil d'évaluation a été élaboré pour mesurer la contribution de cette initiative au développement durable par le commerce et l'investissement.

Sous-programme 4
Technologie et logistique

a) Amélioration de la logistique commerciale des pays en développement, grâce notamment au renforcement de l'efficacité de la gestion des systèmes de transport, à la cohérence des systèmes de transit et des dispositifs de facilitation du commerce, à l'élaboration et l'application de cadres réglementaires et institutionnels adéquats et à la participation active des pays en développement aux négociations concernant la facilitation du transport et du commerce (Accord d'Accra, par. 107 et 164 à 168)

339. La CNUCED a fourni des conseils pratiques et une assistance technique dans les domaines de la facilitation du commerce, de la modernisation des procédures douanières, et de la réforme des réglementations sur la base d'instruments et de normes internationales relatifs à la facilitation du transport et du commerce. Elle est intervenue dans plus de 50 pays et groupements régionaux. En conséquence, 20 nouvelles initiatives ont été prises par différents pays en développement pour améliorer les systèmes de transport et de transit. Par ailleurs, 15 pays utilisant le Système douanier automatisé (SYDONIA) ont fait état d'améliorations dans la gestion de leur administration douanière.

b) Adoption de politiques nationales et internationales dans les domaines de la science, de la technologie, de l'innovation et des technologies de l'information et des communications, et sensibilisation accrue à ces questions essentiellement pour s'adapter aux changements technologiques, appliquer des politiques nationales efficaces dans le domaine de l'innovation, faciliter le transfert et la diffusion des technologies et renforcer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud en vue de mettre le savoir et la technologie au service du développement, notamment en renforçant les capacités, conformément aux conclusions des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies (Accord d'Accra, par. 153 et 158 à 161)

340. Sur la base des conseils et de l'assistance de la CNUCED, des pays en développement ont pris 23 nouvelles mesures pour mettre en œuvre des programmes visant à renforcer la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que des technologies de l'information et des communications au développement. Ainsi, les Gouvernements du Ghana et du Lesotho ont, après avoir étudié les politiques de la CNUCED en matière de science, de technologie et d'innovation, élaboré de nouvelles stratégies nationales dans ces domaines; le Gouvernement péruvien, ayant procédé à une étude comparable, a réexaminé les mécanismes institutionnels dans ces mêmes domaines; et les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est ont élaboré un certain nombre de projets de loi relatifs aux technologies de l'information et de la communication. De plus, 18 nouvelles initiatives de coopération ont été lancées dans ces domaines aux niveaux sous-régional, régional et international. Ces chiffres reflètent des avancées considérables vers la réalisation des objectifs pour l'exercice biennal, à savoir 28 nouvelles actions et 20 nouvelles initiatives. Ces résultats ont pu être obtenus grâce à l'association d'un travail d'analyse, de recommandations sur les politiques à conduire et d'un renforcement des capacités déterminé par la demande aux niveaux national et sous-régional, ainsi que par des réunions de groupes d'experts et des réunions intergouvernementales.

c) Intensification du soutien apporté à la Commission de la science et de la technique au service du développement du Conseil économique et social afin qu'elle remplisse sa mission, notamment le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (Accord d'Accra, par. 159 et 161)

341. Comme il ressort des exposés et rapports présentés à la treizième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement et au groupe intersessions, 10 nouvelles mesures et initiatives ont été prises au niveau national, en application des recommandations contenues dans les résolutions du Conseil économique et social. Ces résultats ont pu être obtenus grâce à la fourniture d'un appui fonctionnel à la Commission, mais aussi grâce à la participation d'intervenants de haut niveau à ses sessions et à la détermination de ses membres, ce qui a conduit à l'adoption, par le Conseil économique et social, de deux projets de résolution recommandés, ce qui correspond à l'objectif fixé pour l'exercice biennal. La CNUCED a par ailleurs contribué à faciliter le dialogue politique et l'obtention d'un consensus à l'Assemblée générale, aboutissant à l'adoption d'une résolution sur le sujet.

d) Connaissances et capacités renforcées des pays en développement dans les domaines du commerce, de l'investissement et des questions apparentées, grâce à des programmes interdivisions de renforcement des capacités prévoyant des activités de recherche, d'enseignement et de formation au profit des institutions locales des pays en développement (Accord d'Accra, par. 162)

342. Grâce à l'appui de la CNUCED, 15 initiatives ont été prises au cours de l'exercice biennal par des pays en développement pour renforcer la capacité de leurs institutions locales dans les domaines du commerce, de l'investissement et des questions apparentées. Plus précisément, la CNUCED a aidé à l'organisation d'activités de renforcement des capacités pour les professionnels du commerce, les universitaires et les dirigeants politiques, notamment par l'intermédiaire d'un programme de formation régional sur le renforcement des capacités relatives au commerce en Afrique de l'Ouest, de cours dispensés dans le cadre de son programme de formation portuaire dans des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, d'ateliers de perfectionnement professionnel destinés aux universitaires, de projets de recherche communs entre différentes universités sur des sujets relatifs au commerce et de cours sur les principaux enjeux économiques internationaux.

e) Renforcement des capacités dans le domaine du tourisme électronique (Accord d'Accra, par. 163)

343. Comme en attestent leurs déclarations officielles faites lors des séminaires et ateliers ainsi que leurs communiqués officiels, cinq pays (sur un objectif de 5 pour l'exercice biennal), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, le Mali et la Mauritanie, reconnaissent que le programme a contribué à la gestion et à l'amélioration de leur secteur touristique. La CNUCED a continué à fournir : une assistance, notamment des conseils techniques; des guides et outils pédagogiques; des formations à plus de 200 hauts fonctionnaires et acteurs privés sur le tourisme électronique; et un appui au dialogue multipartite, notamment par la création de comités nationaux dans les cinq pays bénéficiaires ayant fait état d'une amélioration dans la gestion et la promotion de leur secteur touristique grâce à l'appui de la CNUCED.

Sous-programme 5
Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

a) Accroissement de la diversité des options politiques nationales et internationales en vue de promouvoir le développement de l'Afrique dans les domaines de compétence de la CNUCED (Accord d'Accra, par. 10, 41 et 195)

344. Le *Rapport 2010 sur le développement économique en Afrique* analysait les partenariats de plus en plus importants noués entre pays en développement africains et non africains. Le même rapport de l'année suivante analysait l'état du développement industriel en Afrique, et faisait des propositions pour une nouvelle politique industrielle, et notamment un cadre pour le choix stratégique des secteurs prioritaires. Ces deux rapports ont été bien accueillis par la presse, ainsi que par le Conseil du commerce et du développement dont 29 membres ont signé le Rapport 2010 et 25 le Rapport 2011. Aux cinquantième et cinquante-troisième sessions du Conseil ont été présentés deux rapports sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique, établis par la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux. La CNUCED a par ailleurs créé le Groupe de pilotage du NEPAD pour coordonner l'appui qu'elle fournit à l'Afrique et veiller à ce que ses activités soient conformes aux priorités du Nouveau Partenariat. Les partenariats avec les organisations régionales africaines ont été également renforcés pour permettre au programme de profiter des synergies entre les différentes organisations et améliorer l'efficacité de ses activités en Afrique.

b) Meilleure compréhension analytique des problèmes de développement des pays les moins avancés et consensus renforcé entre les partenaires de l'économie mondiale à cet égard [Accord d'Accra, par. 10, 39 c) et d), 41, 90 i), 147 et 184 b) et g)]

345. Le *Rapport 2010 sur les pays les moins avancés* préconisait la création d'une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA, afin de favoriser l'accélération de la croissance économique. Dans le rapport de l'année suivante, il est suggéré que les PMA aillent plus loin et promeuvent un développement accessible à tous et viable à long terme, et le rôle que pourrait jouer la coopération Sud-Sud dans cette démarche y est précisé. Plusieurs initiatives ont été prises pour assurer la diffusion des conclusions des rapports sur les pays les moins avancés (séminaires, présentations, consultations et brochures) afin d'engager un dialogue avec les dirigeants politiques des PMA et leurs partenaires de développement. La crise économique mondiale a renforcé le scepticisme face aux stratégies de développement classiques menées par les PMA, et la recherche de nouvelles politiques s'est intensifiée. La CNUCED a répondu à cette attente, et ses travaux ont donc été très observés.

c) Meilleure intégration des politiques et des priorités commerciales dans les plans de développement nationaux, entre autres grâce au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés (Accord d'Accra, par. 90 i), 212 d) et 214)

346. La CNUCED a considérablement progressé dans l'aide qu'elle fournit à neuf pays les moins avancés pour une meilleure intégration du commerce dans leurs plans de développement. Elle a notamment mené à bien la mise en œuvre d'un

projet de politique commerciale nationale en Sierra Leone, et aidé la Gambie et le Mozambique à actualiser les modalités de leurs études diagnostiques sur l'intégration du commerce. Le projet relatif à la Gambie a été validé et financé par le Secrétariat du Cadre intégré renforcé, et sa mise en œuvre a été lancée par la CNUCED en coopération avec le Gouvernement gambien. Durant l'exercice considéré, la CNUCED a également organisé un atelier régional sur la libération des échanges commerciaux pour aider les représentants des gouvernements d'Afrique de l'Ouest et du Centre à mieux intégrer le commerce à leurs plans de développement nationaux. Des consultations sur l'élaboration de projets complémentaires ont par ailleurs eu lieu au Cambodge, en République démocratique du Congo et à Sao Tomé-et-Principe, et la mise à jour des modalités des études diagnostiques du Bénin, du Malawi, du Sénégal et du Tchad sont en cours. Deux projets complémentaires ont été ébauchés sur l'assistance aux politiques commerciales pour la République démocratique du Congo et la Guinée-Bissau.

d) Capacité accrue des petits pays structurellement fragiles et économiquement vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement, à réduire leur handicap et à renforcer la diversification de leurs économies dans le cadre de la Stratégie de Maurice de 2005 [Accord d'Accra par. 10, 36 d), 90 et 212 h)]

347. L'appui fourni par la CNUCED aux petits États insulaires en développement avant, pendant et après leur retrait de la liste des pays les moins avancés est unique en son genre dans le système des Nations Unies (quatre pays en ont bénéficié, sur un objectif de cinq pour l'exercice biennal). Le 1er janvier 2011, les Maldives ont été officiellement retirées de la liste des Nations Unies des PMA. Leur gouvernement, qui avait reçu une assistance technique de la CNUCED afin d'assurer une transition en douceur, a récemment déclaré que celle-ci était le seul organisme des Nations Unies à l'avoir aidé au cours du processus de changement de statut. La CNUCED continuera à suivre les difficultés que rencontrent les Maldives, et à conseiller les autorités nationales pendant la période de transition, le pays continuant à devoir bénéficier d'un traitement particulier. Le Cap-Vert, le Samoa et Vanuatu reçoivent un appui similaire.

e) Participation accrue et plus efficace des pays en développement sans littoral au commerce international et aux flux d'investissement étranger direct grâce à des travaux d'analyse, à l'offre de services consultatifs et à la coopération technique dans le cadre du Programme d'action d'Almaty [Accord d'Accra, par. 10, 36 d), 41, 107, 146, 165 et 212 g)]

348. Les pays en développement sans littoral ont reçu un appui dans le cadre du Programme d'action d'Almaty, notamment dans le domaine de la facilitation du commerce, et par l'intermédiaire de contributions régulières au rapport annuel du Secrétaire général sur ces pays. La CNUCED continue à appuyer les négociations tripartites en cours entre la Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie au sujet d'un accord sur le trafic de transit. À la mi-2011, elle a par ailleurs mis en place une assistance technique visant à renforcer les capacités des pays en développement sans littoral d'attirer l'investissement étranger direct. Les premières activités, notamment les missions d'enquête au Bhoutan, au Burkina Faso et au Mali, ont incité ces pays à s'interroger sur les mesures et politiques qu'ils doivent adopter afin d'améliorer leurs capacités d'attraction de l'investissement étranger direct. Ces débats ont

également aidé les autorités nationales à bâtir les capacités institutionnelles nécessaires à se familiariser avec les pratiques de référence internationales et la portée des enjeux. Des guides d'investissement pour les pays du projet seront publiés en 2012.

Chapitre 13
Centre du commerce international CNUCED/OMC

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice biennal, le Centre du commerce international a mis en place des activités correspondant à son mandat, en donnant la priorité à l'information commerciale et à la promotion des exportations. Il a intensifié son appui aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement), qui ont reçu 55 % de l'assistance technique fournie en 2011. En conséquence, 83 % des dirigeants d'Afrique subsaharienne se sont dits satisfaits du travail du Centre. Celui-ci a également renforcé la supervision de la qualité de ses projets en formant son personnel à la gestion axée sur les résultats. En 2011, 64 % des projets (en termes de valeur) répondaient entièrement aux principes de la gestion axée sur les résultats, ce qui explique sans doute pourquoi 68 % des organismes d'appui au commerce ayant bénéficié des projets ou activités de formation du Centre se disent satisfaits de l'appui qu'il leur a fourni pour améliorer leurs services au cours des trois dernières années (2009-2011), et pourquoi 72 % des entreprises considèrent que la qualité des produits et services du Centre s'est améliorée sur cette même période. Le Centre a fait des efforts considérables dans les domaines de la sensibilisation et de la diffusion des savoirs, avec un taux d'exécution de 98 % des produits prescrits, soit environ 10 % du total des produits du Secrétariat de l'ONU. Durant l'exercice, le Centre s'est attaché à permettre à tous de bénéficier de son assistance technique dans les domaines de l'information relative au commerce et de la promotion des exportations. En 2010-2011, 44 % des participants aux cours de formation et séminaires du Centre étaient des femmes, ce qui représente 8 056 femmes, soit 16,4 % du nombre total de femmes formées par le Secrétariat de l'ONU.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le Centre du commerce international doit encore améliorer la pertinence, la performance, la portée et l'universalité de ses activités d'assistance technique. Les enseignements tirés de l'expérience peuvent se résumer ainsi : a) pertinence – le Centre continuera à s'assurer de la pertinence de ses actions en renforçant ses méthodes d'évaluation des besoins; il recherchera systématiquement l'adhésion des pays et le consensus entre secteurs privé et public autour des principaux objectifs de développement du commerce; b) performance – une attention particulière sera portée à l'amélioration du rapport coût-efficacité et de la qualité de l'assistance technique; c) portée – le Centre intégrera

davantage ses services à des solutions mieux coordonnées et élargira la portée de son appui à un plus grand nombre d'entreprises; d) universalité – le Centre adoptera une démarche globale et sans exclusive d'appui au dispositif général de promotion du commerce des organismes d'appui au commerce; et e) le Centre s'efforcera d'améliorer son action en faveur des entreprises et des pays les plus pauvres et les plus vulnérables (populations pauvres et femmes chefs d'entreprise).

Taux d'exécution des produits

349. Les résultats décrits ci-dessus reflètent un taux d'exécution de 95 % des 600 produits quantifiables prescrits.

350. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/6 (Sect. 13) et Add.1).

Sous-programme 6
Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations

a) Intégration renforcée du secteur commercial à l'économie mondiale par un soutien accru aux décideurs

351. Bien que l'on ait redoublé d'efforts pour conclure le Programme de Doha pour le développement, les négociations sont dans l'impasse, l'accent n'étant aujourd'hui plus mis sur les questions liées aux négociations commerciales mais sur les questions de promotion des exportations. L'appui que le Centre du commerce international fournit aux décideurs s'efforçant d'intégrer leur secteur commercial à l'économie mondiale a donc suivi la même évolution. D'après l'enquête de satisfaction menée auprès des clients du Centre, 76 % des décideurs ayant bénéficié de ses projets, de ses formations ou de son assistance technique se disent satisfaits de l'appui que leur organisation ou département a reçu pour intégrer le commerce à l'économie mondiale ces trois dernières années (2009-2011). Cette évaluation positive concerne surtout l'Afrique subsaharienne, où le taux de satisfaction s'élève à 83 %.

b) Capacité accrue des organismes d'appui au commerce à soutenir les entreprises

352. Les organismes d'appui au commerce représentent naturellement un objectif prioritaire pour les activités d'assistance technique du Centre du commerce international, en particulier dans les trois secteurs suivants : administrations publiques, organismes de promotion du commerce et autres organismes d'appui au commerce (comme les chambres de commerce). Le Centre n'étant pas représenté dans ce domaine, il travaille essentiellement en partenariat avec les organismes d'appui au commerce pour atteindre trois objectifs : a) renforcer les fonctions des organismes eux-mêmes; b) appuyer les services que les organismes fournissent au secteur commercial, en particulier aux petites et moyennes entreprises; et c) renforcer le rôle des organismes dans l'instauration d'un environnement économique plus favorable au commerce. D'après l'enquête de satisfaction menée auprès des clients du Centre, les organismes d'appui au commerce sont satisfaits de l'appui qu'ils ont reçu : 68 % des organismes ayant bénéficié d'un projet ou d'une

formation du Centre ont évalué favorablement sa performance au cours des trois dernières années (2009-2011).

c) Compétitivité internationale des entreprises renforcée grâce aux activités de formation et de soutien menées par le Centre du commerce international

353. Par ses efforts de renforcement des capacités, le Centre du commerce international cherche à permettre aux entreprises de : mieux comprendre les conditions requises pour prendre part au commerce d'exportation; prendre les mesures nécessaires pour devenir compétitives et saisir les débouchés commerciaux; commercer avec des sociétés étrangères (exportations et importations). Par rapport à l'exercice biennal 2008-2009, le Centre a considérablement intensifié son action en faveur des entreprises et, grâce à son appui, un certain nombre d'entre elles ont mis au point des stratégies commerciales, sont devenues prêtes à exporter et ont conclu des marchés. D'après l'enquête menée auprès des clients du Centre, 72 % des entreprises estiment que la qualité des produits et services de celui-ci s'est améliorée au cours des trois dernières années (2009-2011).

Chapitre 14
Environnement

Principaux résultats obtenus

Le PNUE a établi des analyses scientifiques, en collaboration avec des scientifiques de renom, afin de faciliter les négociations sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ses travaux ont incité les secteurs public et privé à faire des investissements notables dans des énergies moins polluantes et ont permis de consacrer des investissements plus importants à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en ce qui concerne l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie. Le PNUE a aidé les autorités nationales à se prémunir contre les catastrophes et les conflits au moyen de programmes d'évaluation des risques, d'alerte précoce, d'appui à la formulation des politiques et de formation. Il a aussi joué un rôle moteur en orientant une plus grande proportion des fonds internationaux vers la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et en inscrivant davantage l'aide et les projets de développement dans la durée. Avec l'aide de l'Initiative Pauvreté-Environnement menée conjointement par le PNUD et le PNUE, 17 pays ont fait figurer l'écoviabilité parmi les objectifs ou priorités de leurs politiques de développement nationales ou sectorielles. L'action du PNUE a permis de faire figurer l'écoviabilité dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement de 30 pays. Onze pays s'attachent à intégrer la gestion rationnelle des produits chimiques dans leurs politiques et stratégies nationales. Avec l'appui du PNUE, 30 nouvelles administrations nationales et locales et institutions publiques ont investi dans des technologies axées sur l'utilisation efficace des ressources et les modes de production et de consommation viables.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

- La nature multisectorielle de l'adaptation aux changements climatiques et la complexité des mécanismes nationaux de recherche de consensus compliquent l'intégration de la notion d'adaptation dans les politiques nationales de développement.
- La participation du secteur privé s'est révélée essentielle pour obtenir un large appui à l'adoption des techniques d'exploitation des énergies renouvelables.
- Les besoins humanitaires et la sécurité dans les pays touchés par un conflit ou une catastrophe continuent de recevoir une attention prioritaire et de bénéficier des allocations de fonds, au détriment des questions environnementales.
- Il faut recueillir des données concrètes par pays attestant les liens entre l'environnement, la réduction de la pauvreté et une croissance bénéficiant aux pauvres pour surmonter le scepticisme des décideurs et d'autres parties prenantes et les convaincre que cela vaut la peine d'investir dans une gestion durable de l'environnement.

Taux d'exécution des produits

354. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 90 % des 276 produits quantifiables prescrits.

355. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 14)].

Direction exécutive et administration

1. Bureau du Directeur exécutif

a) Plus grande cohérence des activités du système des Nations Unies liées à l'environnement, et plus grande adhésion aux travaux du PNUE et utilisation de ces derniers, dans le cadre général du développement durable

356. Sous la direction du Groupe de la gestion de l'environnement, le PNUE a coordonné un certain nombre d'activités relatives à l'environnement à l'échelle du système des Nations Unies. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a ainsi créé un mécanisme afin de coordonner les apports des différents organismes à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité pour la période 2011-2020 et des activités relatives à la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique. Le Groupe de la gestion de l'environnement a approuvé le rapport sur l'action à mener dans les régions arides au niveau mondial dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies et a également approuvé un cadre pour la viabilité du point de vue écologique et social dans le système des Nations Unies et un plan stratégique sur la gestion de l'environnement, qui visent à améliorer la viabilité de l'action des organismes des Nations Unies sur les plans des orientations, des programmes et de l'administration.

b) Utilisation accrue de la science dans l'application du programme de travail du PNUE

357. Pendant la période considérée, le PNUE a pris part aux sept initiatives suivantes en collaboration avec les milieux scientifiques : a) la publication du rapport intitulé *Émissions Gap Report* (rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction d'émissions); b) la publication du bulletin intitulé « Environmental consequences of ocean acidification: a threat to food security » dans la collection UNEP Emerging Issues; c) le Partenariat mondial du PNUE relatif au mercure; d) la constitution des réseaux scientifiques qui ont facilité l'établissement des chapitres consacrés au phosphore, à la diversité biologique des forêts et aux déchets plastiques dans l'océan dans l'*Annuaire du PNUE 2011*; e) la création d'un groupe d'experts chargé de mener une réflexion prospective, qui a œuvré au recensement des problèmes environnementaux cruciaux au XXI^{e} siècle; f) la constitution du réseau de spécialistes des sols chargée de l'établissement d'un chapitre de l'*Annuaire du PNUE 2012* consacré aux bénéfices du carbone présent dans le sol afin d'informer les décideurs et le public; g) le Partenariat de recherche scientifique sur le système terrestre, qui a procédé à l'étude scientifique qui sous-tend le cinquième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (Global Environment Outlook). Ces rapports et partenariats scientifiques ont permis au PNUE de demander à des scientifiques de travailler sur des questions de politique générale prioritaires et de rassembler des éléments de preuve sur des problèmes environnementaux afin de faciliter les négociations internationales.

c) Meilleure adaptation des activités du PNUE aux besoins des États membres et amélioration de leur efficacité, notamment en matière de renforcement des capacités et d'appui technologique, la problématique hommes-femmes étant davantage prise en compte lors de l'exécution de ses programmes et projets

358. La plupart des projets du PNUE visent à renforcer les capacités des pays de procéder à des évaluations, d'analyser les politiques et d'apporter d'autres formes d'appui technique aux fins de la mise en œuvre de politiques et stratégies. Le PNUE a à cœur de mieux intégrer la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre de ses projets et a incorporé des activités axées sur les questions de ce type dans 80 % de ses projets, contre seulement 63 % pendant la période biennale précédente, ce qui représente une amélioration notable. Les activités ont porté sur la mise au point de critères et d'indicateurs d'évaluation et la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe. Des plans d'action propres à chaque sous-programme permettront de mieux suivre les progrès accomplis en ce qui concerne la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les projets du PNUE.

d) Amélioration de l'appui aux membres des organes directeurs du PNUE

359. Une analyse des observations faites par les membres du Comité des représentants permanents des États membres auprès du PNUE a montré que l'appui et la qualité des rapports et des publications du Programme étaient jugés satisfaisants. Les membres du Comité ont accueilli favorablement le fait que la direction du PNUE les tenait régulièrement informés des activités qu'il était envisagé d'entreprendre et de celles qui avaient été menées à bien, des problèmes qui se posaient et de l'évolution de la situation. De plus, guidé par le souci d'assurer le service des organes directeurs avec efficacité, le PNUE est parvenu à publier plus

de 60 % des documents de travail destinés à ces organes dans les délais prescrits. Cela n'avait pas été sans mal, car les débats menés par la communauté internationale en prélude à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable avaient été tumultueux et l'environnement dans lequel le PNUE opérait était en mutation constante. L'organisation d'échanges périodiques officiels et informels avec les gouvernements a permis aux organes directeurs et au secrétariat de collaborer plus souplement.

e) Amélioration de la qualité de la conception et de l'application du programme de travail du PNUE et renforcement de la collaboration entre les divisions du PNUE en vue de l'exécution des programmes

360. Le PNUE s'est engagé à améliorer son efficacité et à obtenir des résultats mesurables. À cette fin, il s'est doté d'une stratégie à moyen terme pour 2010-2013 et d'un programme de travail organisé en six sous-programmes thématiques administrés par six divisions en fonction d'un tableau de bord. Le tableau de bord a renforcé la collaboration entre les divisions en réduisant les chevauchements d'activités et a permis de mieux utiliser des ressources trop peu nombreuses. Le PNUE examine actuellement les problèmes posés par la nouvelle démarche afin d'affiner l'administration du programme. L'examen des résultats obtenus en 24 mois montre que 93 % des produits prévus ont été exécutés.

f) Amélioration de la gestion des finances, des ressources humaines et des services informatiques au PNUE

361. Pendant la période considérée, le PNUE s'est attaché avec l'Office des Nations Unies à Nairobi à fournir à toutes ses antennes un accès au SIG et aux applications administratives fonctionnant sous Lotus Notes et à regrouper et à gérer toutes les données relatives aux postes, tous bureaux confondus, au moyen d'une seule et même interface. Il a également entrepris de mettre au point une base de données afin d'y enregistrer tous ses projets, de mieux administrer son programme de travail et de faire rapport sur l'exécution de ce dernier.

g) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

362. Le PNUE a continué de s'attacher à augmenter le nombre de femmes parmi les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur. Tous les jurys de recrutement comptent au moins une femme parmi leurs membres et toutes les candidates qualifiées sont prises en considération. Le PNUE s'emploie à améliorer la représentation géographique en associant de près ses bureaux régionaux aux activités de recrutement à des postes de responsabilité.

h) Mobilisation des fonds nécessaires dans les délais voulus

363. Le Conseil d'administration du PNUE a approuvé un montant total de 446 millions de dollars au titre du budget de l'exercice biennal 2010-2011 (Fonds des Nations Unies pour l'environnement (FNUE), fonds d'affectation spéciale et contributions réservées à des fins déterminées). Le montant des contributions annoncées et des contributions effectivement versées au FNUE pendant l'exercice 2010-2011 a avoisiné 162 millions de dollars, soit 18 millions (9,9 %) de moins que l'objectif approuvé pour le budget du Fonds (180 millions). Les fonds extrabudgétaires, qui regroupent les fonds d'affectation spéciale et les contributions

réservées à des fins déterminées qui appuient directement le programme de travail du PNUE, se sont élevés à 260 millions de dollars, soit 31,8 millions (14 %) de plus que le montant qui avait été prévu pour l'exercice (228,2 millions de dollars).

i) Évaluation efficace du programme du PNUE

364. Trente-neuf évaluations ont été effectuées entre janvier 2010 et décembre 2011 et 21 autres sont en cours. Une évaluation transformatrice du programme du PNUE a permis d'améliorer le mécanisme d'établissement de la stratégie à moyen terme et du programme de travail. Un rapport fondé sur l'analyse des évaluations consacrées aux projets regroupera les constatations relatives aux problèmes rencontrés dans l'exécution des projets et programmes du PNUE et aux enseignements qui en ont été tirés et facilitera la planification des projets.

2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

a) Élargissement du champ des évaluations scientifiques portant sur l'exposition aux rayonnements ionisants aux niveaux régional et mondial et sur les effets qui en découlent sur la santé humaine et l'environnement, et mise à jour de ces évaluations

365. Les évaluations des risques d'exposition aux rayonnements ionisants effectuées par le Comité ont servi de base à la révision des Normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnement intervenue pendant la période considérée.

b) Les décideurs, la communauté scientifique et la société civile connaissent mieux les évaluations scientifiques du Comité et les utilisent davantage pour fonder leurs décisions sur les questions liées aux rayonnements

366. Tous les rapports du Comité qui étaient en retard ont été publiés pendant la période considérée et des points de presse ont été organisés pour chacun d'eux. De plus, de nombreux entretiens ont été accordés aux médias sur les enseignements tirés de la catastrophe de Tchernobyl dans le cadre de l'action menée à la suite de l'accident à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. La fréquentation du site Web du Comité a augmenté de plus de 100 % entre 2010 et 2011.

Sous-programme 1
Changements climatiques

a) Meilleure intégration de l'adaptation, de la planification, du financement et de l'adoption de mesures préventives d'un bon rapport coût-efficacité dans des mécanismes nationaux de développement fondés sur des données scientifiques, des évaluations intégrées des incidences des changements climatiques et des données relatives aux conditions climatiques locales

367. Pendant la période 2010-2011, le PNUE a davantage mis l'accent sur l'adaptation fondée sur les écosystèmes dans le cadre de l'exécution de deux projets phares : le projet du bassin hydrographique du Nil dans les 10 pays irrigués par le Nil et l'adaptation fondée sur les écosystèmes de montagne. Le Bangladesh, le Ghana, le Malawi et le Sénégal ont incorporé les considérations liées à l'adaptation dans leurs documents de planification, tandis que le Népal, le Nicaragua, l'Ouganda,

le Pérou, la République-Unie de Tanzanie et le Togo ont renforcé la résilience d'écosystèmes particulièrement exposés aux changements climatiques. Cinq pays se sont servis des évaluations de la vulnérabilité et de l'impact pour fonder leurs décisions et 37 pays ont renforcé leurs capacités d'évaluation. L'appui à des activités de mise en commun des connaissances s'est poursuivi dans la région Asie-Pacifique et en Amérique latine et des activités ont également été organisées à l'échelle mondiale. Des mesures ont été prises afin d'élargir ces réseaux d'adaptation à l'Afrique et à l'Asie occidentale. Une étude multisectorielle sur l'économie de l'adaptation en Afrique, qui avait pour but de recenser les mesures stratégiques et les domaines dans lesquels il fallait investir à titre prioritaire, a été menée à bien.

b) Rationalité des choix faits par les pays, sur le plan des politiques, des technologies et des investissements afin d'aboutir à une réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'offrir éventuellement d'autres bénéfices et de mettre l'accent sur les sources d'énergie propre et renouvelable, sur le rendement énergétique et sur les économies d'énergie

368. Vingt pays ont entrepris d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des mesures énergétiques propres dans le prolongement de projets soutenus par le PNUE. Le Programme a appuyé des évaluations et des réseaux de connaissances aux fins de l'élaboration de politiques dans le domaine des énergies renouvelables et du rendement énergétique. Il a aidé 36 pays en développement à classer les technologies présentant un intérêt pour le climat, première étape vers la mise au point de mesures d'atténuation adaptées aux pays. Il a lancé l'initiative en.lighten (www.enlighten-initiative.org/) en vue de formuler des conseils et d'examiner les mesures à prendre afin d'éliminer les ampoules à incandescence dans le monde d'ici à 2016. Il a également lancé le Programme de partenariat mondial en faveur d'un éclairage efficace pour aider les pays à se doter de stratégies intégrées d'élimination. À ce jour, 18 pays se sont associés à l'initiative.

c) Adoption de technologies plus efficaces et abandon de celles qui sont devenues obsolètes, grâce à des fonds privés et publics, versés notamment par le mécanisme pour un développement propre et le mécanisme conjoint d'application

369. L'action du PNUE a permis d'augmenter les investissements dans des projets consacrés à des sources d'énergie propre et de dépasser l'objectif de 200 millions de dollars qui avait été fixé pour l'exercice. Les fonds versés par le Programme au mécanisme de financement par capitaux d'amorçage ont déjà permis à celui-ci d'engranger plus de 150 millions de dollars, tandis que le mécanisme d'investissement méditerranéen et le programme de chauffe-eau solaire ont attiré pour leurs différents projets 63 millions de dollars versés par les secteurs public et privé. Les projets ci-après méritent aussi d'être mentionnés : a) le Mécanisme de développement des ressources africaines en carbone, dans le cadre duquel 20 pays, dont 14 parmi les moins avancés, ont envoyé 74 demandes de financement; b) le Programme d'appui aux institutions de financement des projets consacrés au climat, qui aidera les pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique à administrer efficacement les sommes importantes que les pays industrialisés devraient verser; c) le Groupe de travail sur les changements climatiques de l'Initiative financière du PNUE, qui continue de lancer et d'actualiser divers instruments de financement et outils de renforcement des capacités.

d) Augmentation du piégeage du carbone grâce à une meilleure mise en valeur des terres et à une réduction de la déforestation et de la dégradation des sols

370. Le PNUE plaide en faveur du piégeage du carbone dans le cadre du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (programme ONU-REDD); avec 150 millions de dollars, le financement de celui-ci a dépassé les objectifs qui avaient été fixés. Les fonds mobilisés dans le cadre de REDD-Plus donnent les moyens de stimuler une croissance peu gourmande en carbone et donnent accès à un appui financier et technique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par la déforestation et la dégradation forestière. Modèle de collaboration interinstitutions et exemple de l'action menée dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, le programme ONU-REDD a commencé par apporter un appui direct à neuf pays en développement, avant d'élargir son appui à 14 pays et de faire bénéficier 21 autres pays de son action au niveau mondial. Pendant la période considérée, le PNUE a formulé des orientations concernant la meilleure façon pour les forêts de continuer à contribuer à l'atténuation des changements climatiques, à la protection de l'environnement et au développement. Il a également utilisé les fonds du programme ONU-REDD pour stimuler une évolution vers un développement vert et une économie verte.

e) Accès des décideurs et négociateurs nationaux et des membres de la société civile et du secteur privé aux données scientifiques et aux informations relatives aux changements climatiques en vue d'étayer les décisions

371. Quatre régions ont bénéficié d'un meilleur accès à des données scientifiques sur les changements climatiques, lesquelles ont été intégrées dans 12 cas dans des programmes nationaux et prises en considération par des organes de décision. Par exemple, les enseignements tirés des activités de concertation consacrées aux points de vue et aux connaissances sur les risques climatiques ont façonné les mesures prises par le Bangladesh, le Bhoutan, le Burundi, le Ghana, le Népal, le Nigéria, le Rwanda, la République-Unie de Tanzanie et le Sénégal et ont été pris en compte, entre autres, dans les mécanismes de décision chargés de l'adaptation au Bangladesh, au Népal, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie. Des analyses scientifiques ont également été effectuées afin de faciliter les négociations menées dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Des publications phares, telles que le rapport *Bridging the Emissions Gap*, HFCs: *A Critical Link in Protecting Climate and the Ozone Layer* et le rapport sur les agents de forçage climatique éphémères, ont permis aux diverses parties intéressées et aux décideurs de disposer d'informations pertinentes et actualisées sur les changements climatiques.

Sous-programme 2
Catastrophes et conflits

a) Renforcement de la capacité de gestion environnementale des États Membres de contribuer à la réduction des risques de catastrophes naturelles ou causées par l'homme

372. Le PNUE a aidé les États Membres à renforcer leurs capacités de gestion de l'environnement dans le cadre d'un appui bilatéral direct et de partenariats mobilisateurs avec des organismes internationaux travaillant dans les pays. Il a

procédé à des évaluations en matière d'alerte rapide et à des évaluations des risques dans 17 pays vulnérables, qui ont débouché sur un appui technique ciblé et des projets pilotes de réduction des risques dans 15 pays. Il s'est attaché à recenser et à faire connaître les pratiques de référence et a mené des activités de formation, aidant ainsi huit entités des Nations Unies et la Commission européenne à améliorer leur compréhension des techniques de gestion des ressources naturelles aux fins de la réduction des risques et à affiner les mesures pratiques qu'ils prennent dans ce domaine afin de promouvoir l'adoption de nouveaux programmes, politiques et pratiques à l'échelon des pays. Le montant des contributions annoncées au niveau international afin d'aider le PNUE à financer des mécanismes qui combinent la réduction des risques et la gestion des ressources naturelles a atteint 9,7 millions de dollars, soit une augmentation de 273 % par rapport à l'exercice précédent.

b) Évaluation environnementale rapide et fiable après les conflits et les catastrophes, à la demande

373. Depuis 2008, le PNUE a procédé à des évaluations environnementales dans 16 pays sortant d'une crise afin de recenser les risques aigus pesant sur l'environnement, et 12 de ces pays (75 %) ont pris des mesures d'atténuation concrètes. Un savoir-faire dans le domaine environnemental a été mobilisé dans 11 pays afin de recenser et d'atténuer les risques aigus qui se posaient dans des situations d'urgence et des évaluations détaillées ont été menées sur le terrain au Nigéria, en République démocratique du Congo, en Haïti et au Rwanda. L'évaluation de la pollution provoquée par le pétrole dans l'Ogoniland (Nigéria), évaluation la plus complète en son genre, a incité les autorités nationales à décider de mener une opération de nettoyage sans précédent qui devrait commencer en 2012. En Haïti, les besoins environnementaux prioritaires ont été pris en compte dans la planification de la reconstruction et du relèvement et des montants importants ont été mobilisés dans le cadre de projets de régénération de l'environnement, à l'issue de l'évaluation de l'environnement à laquelle le PNUE a procédé dans le cadre de l'évaluation des besoins qui a fait suite au séisme de 2010.

c) Amélioration de la gestion de l'environnement et de la viabilité de l'exploitation des ressources naturelles grâce aux évaluations suivant une crise et aux activités de relèvement

374. Le PNUE a joué un rôle moteur en orientant les fonds internationaux vers la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et en inscrivant davantage l'aide et les projets de développement dans la durée. Pendant la période considérée, le programme mené par le PNUE au Soudan a débouché sur la création d'une direction de l'environnement dans 16 États et à l'adoption d'une politique nationale intégrée de gestion des ressources en eau. Des contributions d'un montant de 33,5 millions de dollars ont été annoncées pendant l'exercice afin de financer les projets de régénération de l'environnement du PNUE dans les pays qui sortent d'une crise, soit une augmentation de 216 % par rapport au montant de l'exercice précédent. Cette progression s'explique en grande partie par des crises inattendues telles que le séisme en Haïti. Outre les annonces de contributions qui lui sont faites directement, le PNUE a aussi joué un rôle actif en orientant une plus grande proportion des fonds internationaux vers la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et en inscrivant davantage l'aide et les projets de développement dans la durée. Ainsi, au Soudan et au Soudan du Sud, il a mobilisé

16,5 millions de dollars destinés à financer des projets verts, tandis qu'en Afghanistan et en Haïti il a aidé à collecter plus de 99 millions et 18,8 millions respectivement afin de financer des projets de régénération de l'environnement et de développement durable.

Sous-programme 3
Gestion des écosystèmes

a) Renforcement de la capacité des pays et des régions d'intégrer la gestion des écosystèmes dans les mécanismes de développement et de planification

375. Grâce à l'appui du PNUE, les notions et principes de gestion par écosystème ont été incorporés à 11 mécanismes de planification du développement et aux produits d'un certain nombre de pays, notamment l'amélioration de la gestion de l'eau douce dans quatre écosystèmes, compte tenu des services rendus par ceux-ci : a) le lac Faguibine au Mali; b) Chicualacuala au Mozambique; c) le fleuve Tana au Kenya; d) le lac Tondano en Indonésie.

376. En outre, sept pays se sont dotés de plans de gestion intégrée des ressources en eau qui font une place aux services rendus par les écosystèmes. Le PNUE a également concouru à la mise au point d'une infrastructure viable, fruit d'un accord signé dans le contexte de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates et de la Convention internationale pour la protection des Alpes afin de créer un couloir écologique avec la région des Carpates et de faciliter les déplacements des animaux.

b) Capacité des pays et des régions d'utiliser des outils de gestion des écosystèmes

377. Le Guatemala, la République démocratique populaire lao, le Soudan et la Thaïlande utilisent les outils de gestion des écosystèmes du PNUE, tels que les évaluations des écosystèmes à l'échelon inframondial et les évaluations intégrées des écosystèmes. L'utilisation des outils de gestion des écosystèmes, tels que les mécanismes de consultation, les plates-formes et les plans de gestion, a été améliorée dans deux régions transfrontières, à savoir la chaîne du Kailasa (Inde, Chine et Népal) et la région de Mayombe (Angola, République démocratique du Congo et Congo). Le PNUE apporte son concours à la mise au point, aux tests et à l'utilisation d'outils d'aménagement des milieux marins en République dominicaine et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. De hauts responsables de 18 pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe sont formés par le PNUE et participent à la planification et à la gestion des infrastructures en réponse aux changements climatiques. En outre, le PNUE a mené des activités de renforcement des capacités qui ont aidé 46 pays (10 pays de l'ASEAN, 15 pays des Caraïbes, 13 pays africains et 8 pays latino-américains) à se doter d'indicateurs nationaux conçus pour rendre les activités de planification plus respectueuses de la diversité biologique.

c) Renforcement de la capacité des pays et des régions de revoir leurs programmes de protection de l'environnement et les moyens financiers qui y sont consacrés pour lutter contre la dégradation de services écosystémiques prioritaires

378. Le PNUE s'attache à renforcer les capacités des gouvernements de mettre les connaissances en pratique. Par « mettre en pratique », on entend l'adoption de réformes administratives et de nouvelles politiques, de nouvelles orientations

budgétaires et de nouveaux cadres comptables. Par exemple, à la suite de l'intervention du PNUE et du rôle majeur joué par celui-ci dans l'écosystème du massif forestier de Mau, le Ministère des finances kényan a consacré 26 millions de dollars à la protection et à la régénération de l'écosystème dans des zones prioritaires, y compris le massif de Mau. L'Allemagne, le Brésil, l'Inde et les Pays-Bas procèdent à des études nationales de l'économie des écosystèmes et de la diversité biologique, ce qui pourrait entraîner une augmentation des enveloppes budgétaires consacrées à la protection des services rendus par les écosystèmes afin d'assurer une croissance économique durable. Le PNUE n'a cependant pas atteint l'objectif consistant à obtenir, grâce à son action, une augmentation des enveloppes budgétaires consacrées à la protection de l'environnement dans six pays pendant la période considérée, à cause du calendrier serré et du fait que le choix du moment est essentiel pour influer sur les choix budgétaires.

Sous-programme 4
Gouvernance environnementale

a) Dans le respect du mandat de chaque organisme, création progressive d'effets de synergie par les organismes des Nations Unies et cohérence accrue manifestée dans la prise des décisions liées à l'environnement, notamment celles qui découlent des accords multilatéraux sur l'environnement

379. Comme suite à l'appui technique reçu du PNUE pendant la période considérée, les gouvernements ont décidé de créer la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Le PNUE a également fait appel à des partenariats interinstitutions pour lancer cinq nouvelles initiatives : a) une réflexion à l'échelle du système des Nations Unies sur les problèmes qui se posent sur le plan de la biodiversité depuis 2010; b) une réflexion à l'échelle du système des Nations Unies sur l'économie verte; c) une contribution à l'échelle du système des Nations Unies sur les questions relatives aux zones arides; d) un cadre consacré à l'écoviabilité dans le système des Nations Unies et une déclaration des Nations Unies sur un cadre institutionnel pour le développement durable dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; e) une collaboration à l'échelle du système des Nations Unies afin d'améliorer les pratiques de gestion de l'environnement des organismes, notamment pour ce qui est des achats écoviables et de la neutralité climatique. Le Groupe de la gestion de l'environnement a estimé que les organismes des Nations Unies devraient s'attacher ensemble à mettre au point une démarche commune axée sur les mesures de protection sociales et environnementales et sur des politiques de gestion viables applicables à l'ensemble du système.

b) Renforcement de la législation et des institutions afin que les États soient mieux à même d'honorer leurs obligations et d'atteindre leurs buts, cibles et objectifs prioritaires dans le domaine de l'environnement

380. Grâce à l'appui donné par le PNUE, 11 pays (Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, Maldives, Mongolie, Ouganda, République démocratique populaire lao, Timor-Leste, Turquie et Viet Nam) ont lancé des initiatives afin de mettre au point et de renforcer les textes de loi sur l'environnement et d'intégrer les considérations environnementales dans des lois sectorielles, l'idée étant d'atteindre sur le plan national les objectifs et cibles arrêtés au niveau international. À la demande du

Cambodge, de la République démocratique populaire lao et du Viet Nam, le PNUE a suggéré d'apporter des révisions aux textes de loi afin de réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques. Six organisations internationales s'inspirent des orientations données par le Programme dans le domaine de l'environnement. Ainsi : a) le PNUE a collaboré avec l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) à l'établissement d'un guide d'introduction aux accords environnementaux multilatéraux, qui fait désormais partie des documents officiellement recommandés par l'INTOSAI aux services nationaux d'audit; b) il a également collaboré avec INTERPOL afin d'aider les pays à renforcer leur capacité de faire appliquer les lois dans le domaine de l'environnement; c) il a facilité les travaux de la Commission du droit international dans le cadre de la coopération technique et de l'aide proposées à ses membres aux fins de l'élaboration d'un plan de travail à long terme sur le développement progressif du droit international en matière de protection de l'atmosphère.

c) Intégration croissante de la dimension écologique dans la mise en œuvre des activités nationales de développement et dans les mécanismes de programmation conjointe par pays

381. Avec l'aide de l'Initiative Pauvreté-Environnement menée conjointement par le PNUD et le PNUE, 17 pays[8] ont fait figurer l'écoviabilité parmi les objectifs ou priorités de leurs politiques de développement nationales ou sectorielles. Dans le cadre du mécanisme de programmation conjointe par pays, le PNUE a facilité l'intégration de l'écoviabilité dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement de 30 pays[9] et la formulation de réalisations et de produits sur l'environnement et les changements climatiques dans la matrice de résultats des plans-cadres et dans les plans de suivi et d'évaluation. Des résumés sur l'environnement et le développement reposant principalement sur des évaluations ayant bénéficié d'un appui du PNUE ont été incorporés dans les analyses portant sur 20 pays[10] dans le contexte de la mise en œuvre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Le PNUE a facilité des arrangements institutionnels régionaux et infrarégionaux chargés d'examiner des questions d'intérêt commun touchant aux ressources naturelles partagées et aux questions environnementales transfrontières dans le cadre de neuf mécanismes intergouvernementaux de dialogue sur les politiques, y compris des forums aux échelons régional et infrarégional en Afrique, dans les Caraïbes, en Europe et dans la région Asie-Pacifique.

---

[8] Bangladesh, Bhoutan, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Kenya, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Tadjikistan et Uruguay.

[9] Albanie, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Burkina Faso, Cambodge, Chine, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Gambie, Honduras, Indonésie, Iraq, Kirghizistan, Maldives, Malawi, Mauritanie, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Panama, Pérou, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Serbie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Yémen.

[10] Antigua-et-Barbuda, Azerbaïdjan, Barbade, Bélarus, Burkina Faso, Dominique, El Salvador, Gambie, Ghana, Grenade, Guyana, Indonésie, Jordanie, Libye, Pérou, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Ukraine et Yémen.

d) Amélioration de l'accès des parties prenantes nationales et internationales à des données scientifiques et à des services consultatifs fiables en vue de la prise de décisions

382. Pendant la période considérée, des scientifiques indépendants et des spécialistes des politiques ont examiné 9 des 10 évaluations environnementales intégrées afin d'en garantir la validité scientifique et la pertinence au regard des politiques. Les méthodes utilisées dans les évaluations ont été mises en œuvre dans sept pays[11] et appliquées par d'autres organismes des Nations Unies, des enseignants et des médias, et huit évaluations ont sous-tendu des politiques. Les quelque 195 122 visites mensuelles que reçoit le site Web Global Environment Outlook attestent le fait que l'accès à des données scientifiques solides s'est amélioré. Par ailleurs, plus de 3 400 revues scientifiques ont été mises à la disposition de 2 200 institutions dans 109 pays en développement par l'intermédiaire du consortium international public-privé Online Access to Research in the Environment.

Sous-programme 5
Substances nocives et déchets dangereux

a) Augmentation des moyens consacrés par les États et les autres parties prenantes à l'évaluation, à la gestion et à la réduction des risques que les produits chimiques et les déchets dangereux présentent pour la santé des populations et pour l'environnement

383. Le PNUE a renforcé la prise en compte systématique à l'échelon national de la gestion rationnelle des produits chimiques en obtenant une participation plus soutenue des autorités nationales et d'autres parties prenantes à des initiatives bénéficiant de son appui. Outre les 11 pays[12] qui s'emploient avec l'aide du Programme à incorporer des pratiques de gestion rationnelle des produits chimiques dans les politiques et stratégies nationales, 51 pays africains se sont engagés à mettre la dernière main à l'évaluation de leurs besoins et à l'analyse de leur situation ainsi qu'aux plans nationaux d'action conjointe d'ici à la fin de 2012. Les partenariats noués avec des associations industrielles clefs afin que toutes les précautions soient prises tout au long de la chaîne de valorisation ont débouché sur la création de quatre réseaux de petites et moyennes entreprises chargés de renforcer les capacités de gestion rationnelle des produits chimiques. Les versements au Fonds d'affectation spéciale du programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques correspondent à l'objectif fixé pour la période considérée. Il a été décidé d'allouer plus de 30 millions de dollars à 143 projets qui appuient l'adoption de mesures de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans 103 pays.

---

[11] Bhoutan, Chine, El Salvador, Guatemala, Haïti, Kenya et République dominicaine.

[12] Belize, Cambodge, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Honduras, Kirghizistan, Libéria, Mauritanie, Ouganda, Viet Nam et Zambie.

b) Fourniture de services consultatifs internationaux et de conseils techniques cohérents aux États et aux autres parties prenantes afin qu'ils adoptent des modes de gestion plus écologique des produits chimiques nocifs et des déchets dangereux, notamment en améliorant leurs techniques et leurs pratiques

384. Pendant la période considérée, l'intérêt des parties prenantes pour l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques a beaucoup augmenté, ainsi que l'attestent la désignation de 74 coordonnateurs nationaux depuis 2009 et l'intensification de la participation des industries aux activités liées aux nouveaux problèmes relevant de la politique générale qui ont été recensés à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques. Par ailleurs, les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques sont convenues de mettre leur savoir-faire en commun en élaborant un ensemble de ressources intégrées et cohérentes. Les outils du PNUE sont régulièrement utilisés pour établir des évaluations quantitatives de l'ampleur et de la répartition des émissions de produits chimiques, en particulier les polluants organiques persistants et le mercure, et pour assurer le suivi de ces polluants. L'utilisation de ces outils standard rend plus comparables les résultats communiqués dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement, ce qui facilite la compréhension des contrôles appliqués et la planification de la mise en œuvre. Au total, 98 pays et autres parties prenantes suivent les orientations du PNUE et se servent de ses outils.

c) Élaboration et application de politiques et de systèmes de contrôle des substances nocives constituant un problème mondial, conformément aux obligations internationales qui incombent aux États

385. Le Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure a commencé ses travaux en 2010 et, à la fin de la période considérée, un projet de texte avait été mis au point par les représentants des gouvernements, avec l'aide et les conseils du PNUE. Le Partenariat mondial relatif au mercure, désormais composé de 97 partenaires qui agissent rapidement pour réduire les risques liés au mercure, a formulé des avis techniques et des orientations à l'intention du Comité de négociation intergouvernementale. Dix nouveaux polluants organiques persistants font l'objet d'une attention internationale et le nombre de ratifications et d'approbations des accords multilatéraux sur l'environnement concernant les produits chimiques et les déchets et des modifications y afférentes ainsi que le nombre d'adhésions sont passés à 937.

Sous-programme 6
Utilisation efficiente des ressources – modes de consommation et de production viables

a) Utilisation plus efficace des ressources et diminution de la pollution tout au long du cycle de vie des produits et de la chaîne d'approvisionnement

386. Le PNUE a fait des progrès notables en ce qui concerne la prise en compte systématique de l'utilisation efficace des ressources, notamment les modes de consommation viables et l'économie verte, aux échelons mondial, national et local.

Vingt collectivités locales dans 17 pays[13] ont directement réorienté leurs politiques et pratiques du fait des activités menées par le Programme pendant la période considérée. À l'échelon national, la fourniture de services consultatifs sur l'économie verte et la prise en compte des modes de production et de consommation viables ont incité les ministères de l'environnement et d'autres intervenants à chercher à adopter des règlements et des politiques propres à encourager le recours à des pratiques utilisant les ressources plus efficacement. À l'échelon international, le consensus qui s'est dégagé sur le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, encore que celui-ci n'ait pas été adopté officiellement, est le fruit d'un travail mené depuis 10 ans par le PNUE et ses partenaires afin de faire des modes de production et de consommation viables un objectif fondamental du développement durable. Par ailleurs, les rapports du Programme sur l'économie verte ont montré la pertinence et les avantages des outils concernant les politiques macroéconomiques.

b) Accroissement des investissements dans des méthodes de production industrielle efficientes, propres et sûres, au moyen d'orientations publiques et d'initiatives privées

387. Avec le concours du PNUE, 30 administrations nationales et locales et institutions publiques ont adopté des technologies qui utilisent les ressources efficacement et reposent sur des modes de production et de consommation viables et ont consenti des investissements dans ces domaines, et 216 entreprises adoptent des technologies de ce type et investissent dans ce domaine. Deux centres nationaux pour une production propre ont été créés et 12 centres installés dans 12 pays en développement ont incorporé l'utilisation efficace des ressources et la production propre dans leurs activités, se servant pour ce faire des ressources du PNUE axées sur les petites et moyennes entreprises et bénéficiant ainsi à 40 petites et moyennes entreprises.

c) Préférence des consommateurs pour des produits plus écologiques dont la production exige moins de ressources

388. Le PNUE a aidé des organismes publics et privés à renforcer leurs capacités dans les domaines de l'analyse du cycle de vie, de l'écoétiquetage et des pratiques durables de passation des marchés publics, et leur a dispensé des conseils techniques concernant l'écoviabilité et les activités sans effet sur le climat. Quatorze pays[14] et deux municipalités[15] ont adopté des mesures volontaires qui influent sur les achats de consommation, et cinq pays[16] ont lancé des appels d'offres conformes à leurs nouvelles politiques d'achat respectueuses de l'environnement. Six pays[17] ont transposé la campagne Passeport vert à l'échelon national, trois pays[18] ont mis en œuvre l'empreinte hydrique et les principes directeurs applicables à l'analyse du cycle de vie à l'échelon mondial en tant qu'outils de suivi de leurs principaux

---

[13] Allemagne, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Corée du Sud, Espagne, Éthiopie, France, Indonésie, Kenya, Mozambique, Népal, Ouganda, Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Thaïlande.

[14] Afrique du Sud, Barbade, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, France, Israël, Maurice, Mexique, Ouganda, République dominicaine et Uruguay.

[15] Nairobi et Ouagadougou.

[16] Chili, Colombie, Costa Rica, Maurice et Uruguay.

[17] Afrique du Sud, Brésil, Costa Rica, Équateur, France et Israël.

[18] Barbade, Chili et République dominicaine.

secteurs économiques, et trois pays[19] ont intégré l'écoétiquetage à leurs politiques. Le milieu des affaires n'a pas été en reste, puisque 242 entreprises se sont dotées de mesures volontaires de nature à influencer les choix des consommations.

Chapitre 15
Établissements humains

Principaux résultats obtenus

ONU-Habitat a obtenu d'importants résultats dans plusieurs domaines durant l'exercice biennal.

Des campagnes de sensibilisation, des activités de suivi et l'établissement de partenariats ont contribué à améliorer la connaissance des questions d'urbanisation durable.

Les rapports phares mondiaux d'ONU-Habitat, qui ont mis l'accent sur « les villes et les changements climatiques » et « la réduction de la fracture urbaine », thèmes du Forum urbain mondial et de la Journée mondiale de l'habitat, ont continué de présenter des données factuelles sur l'évolution de l'urbanisation et les questions urbaines. Le Forum urbain mondial s'est imposé comme le premier espace de débat public sur les questions d'urbanisation. La cinquième session, tenue en 2010, a rassemblé 10 634 participants venus de 150 pays. La Journée mondiale de l'habitat a été célébrée en 2011 dans 65 pays où ont été organisées 250 manifestations, alors qu'il y en avait eu 239 en 2010.

En décembre 2011, le site Web d'ONU-Habitat a enregistré plus d'un million de téléchargements, contre 867 208 en 2010. À l'Exposition universelle de Shanghai de 2010, qui avait pour thème « Améliorer la ville pour améliorer la vie », ONU-Habitat a coordonné les activités du pavillon des Nations Unies et mobilisé le concours de 40 organismes des Nations Unies qui ont organisé plus de 150 manifestations. Le pavillon des Nations Unies a accueilli plus de 3 millions de visiteurs. Le portail Internet mondial Urban Gateway, lancé en 2010, facilite les échanges de connaissances sur les questions urbaines et améliore la collaboration entre les partenaires d'ONU-Habitat. L'organisation a continué d'encourager et d'aider les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat à mettre en œuvre de meilleures politiques favorisant l'accès à la terre et au logement.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les ressources financières et humaines dont est doté ONU-Habitat ne sont pas suffisantes pour lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat. Il lui est difficile d'atteindre tous ses objectifs car son financement est tributaire de quelques donateurs qui privilégient les fonds affectés à des fins déterminées. Au 28 décembre 2011, les contributions versées par les 10 principaux donateurs représentaient 75,7 % de son budget. À la fin de 2010, l'organisation a dû geler les

[19] Afrique du Sud, Brésil et Mexique.

recrutements par manque de fonds. Certains produits, en particulier les activités normatives n'ont pas été exécutés faute de mécanisme de financement assez souples. De plus, le Conseil d'administration ayant décidé de changer le mode de financement des établissements humains dans son programme d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables, il a fallu supprimer certains des produits prévus.

Taux d'exécution des produits

389. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 87 % des 639 produits quantifiables prescrits.

390. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 15)].

Direction exécutive et administration

a) Amélioration de la cohérence des politiques de gestion des activités du système des Nations Unies dans le domaine des établissements humains

391. ONU-Habitat a amélioré la cohérence des politiques de gestion des activités des Nations Unies dans le domaine des établissements humains en publiant 46 documents directifs et rapports tenant compte des questions relatives aux établissements humains au cours de l'exercice terminé en décembre 2011 contre 35 au cours de l'exercice 2008-2009. En témoignent notamment le rapport du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat sur sa réunion de mars 2011 et le débat tenu par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales en février 2011. Les données sur les indicateurs urbains fournies par ONU-Habitat sont à présent utilisées dans divers domaines, comme la santé, l'accès à la terre, l'eau et l'assainissement et le développement socioéconomique, dans le cadre d'actions concertées menées avec divers organismes des Nations Unies. La Campagne urbaine mondiale, lancée en mars 2010, est l'instrument de sensibilisation à la question des établissements humains du système des Nations Unies.

b) Gestion efficace du programme de travail

392. La gestion et l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat sont une priorité du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme de l'organisation, dans le cadre de l'initiative « Excellence dans la gestion ». Tous les rapports destinés au Comité des représentants permanents auprès du Centre des Nations Unies pour les établissements humains ont été présentés à temps et, malgré ses difficultés financières causées par la crise économique mondiale, ONU-Habitat a réussi à exécuter 93 % des produits prévus dans son programme de travail de 2010-2011.

c) Financement plus prévisible et réduction de l'écart entre les contributions volontaires non affectées à des fins spécifiques et celles qui le sont

393. ONU-Habitat a continué d'intensifier ses activités de mobilisation de fonds afin d'obtenir un financement plus prévisible et de réduire l'écart entre les contributions volontaires non affectées à des fin spécifiques et celles qui le sont.

Elle a reçu un montant de 36,7 millions de dollars de fonds non affectés pour l'exercice 2010-2011, soit 64 % de l'objectif fixé (57 millions de dollars), et un montant de 360,9 millions de dollars de fonds affectés, soit 43 % de plus que l'objectif fixé (252 millions de dollars).

d) Intégration des principes de la gestion axée sur les résultats aux systèmes d'établissement des rapports, d'évaluation et de suivi

394. L'application des principes de la gestion axée sur les résultats s'améliore, ce qui permet à l'organisation de renforcer la planification, l'évaluation des résultats et leur publication, et la responsabilisation. Selon un rapport d'évaluation externe sur l'excellence dans la gestion établi en juin 2009, les principes de la gestion axée sur les résultats sont mieux appliqués au sein de l'organisation, bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer certains des changements introduits. Par ailleurs, selon les conclusions de l'examen collégial du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme effectué en août 2010, le Plan avait produit plusieurs résultats positifs à ONU-Habitat, contribuant notamment à fédérer les membres du personnel autour d'une vision commune de l'organisation, ce qui avait renforcé leur motivation et leur détermination, avait réduit les cloisonnements et avait favorisé une collaboration accrue dans la poursuite d'objectifs communs.

e) Sensibilisation accrue du public et meilleure connaissance des questions relatives à l'urbanisation durable grâce à la campagne mondiale sur ce thème

395. L'existence de liens entre le changement climatique et les villes est démontrée de façon concrète dans le *Rapport mondial sur les établissements humains de 2011 : les villes et le changement climatique*. La Campagne urbaine mondiale a été lancée en mars 2010, à Rio de Janeiro, lors de la cinquième session du Forum urbain mondial. Plus de 50 partenaires appartenant à des réseaux mondiaux et thématiques de villes, de parlementaires, de spécialistes, de représentants de la société civile et du secteur privé venant de plus de 40 pays se sont engagés à participer à la campagne. En décembre 2011, 32 organisations internationales et 163 centres de recherche et universités avaient demandé à recevoir des données et informations sur les indicateurs urbains publiés dans les rapports phares d'ONU-Habitat, qui ont reçu une plus large couverture médiatique.

f) Amélioration de la répartition géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes au sein du personnel qualifié et expérimenté

396. Grâce à la volonté d'ONU-Habitat d'améliorer encore la répartition géographique de son personnel, au troisième trimestre 2010, 40 % des candidats recrutés venaient de pays non représentés ou sous-représentés, soit 20 % de plus que l'objectif fixé par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans le plan d'action Ressources humaines. L'organisation a également amélioré l'équilibre entre les effectifs des deux sexes durant la période considérée. En décembre 2011, le pourcentage de femmes parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur de l'organisation était de 49 %, alors que l'objectif fixé était de 41 %.

g) Meilleure tenue des délais pour la soumission de la documentation et des rapports sur l'exécution des programmes aux organes directeurs

397. Les délais fixés pour la soumission de documents au Conseil d'administration d'ONU-Habitat ont été tenus, 92 % des documents ayant été publiés à temps, contre 80 % à la fin de 2009. La communication et les relations de travail entre les États Membres et le secrétariat s'en sont trouvés améliorées.

Sous-programme 1
Logement et développement durable des établissements humains

a) Amélioration de l'accès des groupes vulnérables, en particulier les pauvres, au logement, à la propriété et à la terre, en vue de la réalisation du onzième objectif de la Déclaration du Millénaire relatif aux taudis

398. ONU-Habitat a continué d'encourager et d'aider les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat à mettre en œuvre de meilleures politiques favorisant l'accès à la terre et au logement. En décembre 2011, 37 pays (contre 33 en 2010) étaient en train d'élaborer, de mettre en œuvre ou d'appliquer des réformes visant à favoriser l'accès à la terre et au logement, avec l'aide d'ONU-Habitat. L'organisation continue, par le biais du Global Land Tool Network, de faciliter la coopération entre les intervenants les plus actifs dans le secteur foncier. En décembre 2011, le réseau comptait 42 organisations partenaires, contre 33 en décembre 2009. Avec l'aide d'ONU-Habitat, 33 pays s'emploient actuellement à mettre en place des politiques d'assainissement des quartiers insalubres et de lutte contre la prolifération des bidonvilles.

b) Renforcement des capacités en vue d'assurer une gouvernance et une planification urbaines sur le mode participatif, transparentes, favorables aux pauvres et adaptées à l'âge et au sexe des bénéficiaires

399. Grâce à l'aide d'ONU-Habitat, le nombre d'institutions qui s'étaient vu donner les moyens de promouvoir l'urbanisation durable dans les pays visés a augmenté, passant de 37 en mai 2010 à 41 en décembre 2011, dont 39 avaient amélioré leurs politiques, leur législation et leurs stratégies en matière de gouvernance et de planification urbaines.

c) Renforcement des partenariats et de la collaboration avec les autorités locales et les organisations au sein desquelles celles-ci se regroupent dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et activités convenus

400. Durant l'exercice 2010-2011, ONU-Habitat a continué de renforcer ses partenariats et sa collaboration avec les autorités locales et à les faire participer à la mise en œuvre des programmes et activités arrêtés d'un commun accord. En décembre 2011, 22 instances et partenaires locaux s'étaient engagés dans cette voie, contre 8 en décembre 2009. En tout, 132 villes collaborent avec ONU-Habitat pour mettre en œuvre des stratégies de gouvernance et de planification urbaines afin de renforcer la gestion des affaires publiques, la sécurité, la protection de l'environnement et la prévention des risques et des crises.

d) Renforcement des capacités nationales et locales en vue d'assurer le développement durable des villes, de sorte que celles-ci soient plus sûres, moins exposées aux catastrophes et mieux à même de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les effets, ainsi que de gérer les situations consécutives à une catastrophe ou à un conflit et de promouvoir une attitude positive face aux risques naturels prévisibles

401. En décembre 2011, 147 villes, contre 132 en décembre 2009, avaient mis en place, avec l'aide d'ONU-Habitat, des stratégies de gouvernance et de planification urbaines en associant la population à la planification et à l'exécution d'activités dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité, de l'environnement et de la gestion des risques et des crises. Trente-six villes, contre 26 en décembre 2009, participaient à l'Initiative sur les villes et les changements climatiques, qui vise à renforcer l'action menée par les villes et les autorités locales pour faire face à ce problème environnemental. En partenariat avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ONU-Habitat a par ailleurs élaboré et diffusé un guide à l'intention des gouvernements concernant l'aide que ceux-ci peuvent apporter aux villes et aux autorités locales dans l'application de la Convention.

e) Développement des stratégies et des établissements nationaux de formation et de renforcement des capacités afin de mieux répondre aux besoins actuels et nouveaux de formation et de renforcement des capacités en matière de logement et développement durable des villes

402. ONU-Habitat a obtenu de bons résultats pour ce qui est d'améliorer les stratégies nationales de formation et de renforcement des capacités. Le nombre d'institutions avec lesquelles l'organisation travaille est passé de 100 à la fin de 2009 à 119 en décembre 2011. Le nombre d'universités qui ont mis en place ou renforcé l'enseignement dans les domaines du logement et de l'aménagement urbain est passé de 6 en juin 2010 à 14 en décembre 2011. En décembre 2011, environ 770 étudiants des pays en développement avaient participé aux stages de formation sur la gestion urbaine, la planification urbaine, la gestion des terres et des sujets apparentés organisés par ONU-Habitat. Dans le cadre des stratégies d'aménagement urbain de la région du lac Victoria, l'organisation dispense, en coopération avec l'Institut d'études sur le développement urbain et l'habitat des Pays-Bas, un programme de formation sur la question. Dans le but de créer un corps de gestionnaires urbains novateurs, 35 membres du personnel d'autorités locales ont déjà participé à ce programme.

Sous-programme 2
Suivi du Programme pour l'habitat

a) Renforcement des activités de suivi et de sensibilisation menées auprès des gouvernements, des autorités locales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat en ce qui concerne la situation relative aux établissements humains et les tendances observées à l'échelon mondial, notamment l'urbanisation durable et le respect des pratiques optimales, ainsi que les progrès accomplis dans l'exécution du Programme pour l'habitat et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pertinents et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg

403. Le Forum urbain mondial et la Journée mondiale de l'habitat sont devenus des tribunes mondiales pour la prise de conscience et l'apprentissage. La cinquième

session du Forum, tenue en 2010, a rassemblé plus de 10 000 participants venus de 150 pays. En 2011, la Journée mondiale de l'habitat a été célébrée par 250 manifestations organisées dans 65 pays, contre 239 manifestations organisées dans 79 pays en 2010. À l'Exposition universelle de Shanghai, ONU-Habitat, qui coordonnait les activités au Pavillon des Nations Unies, a réussi à mobiliser plus de 40 organismes des Nations Unies qui ont organisé 150 manifestations pendant les six mois qu'a duré cette manifestation, dont le thème était « Améliorer la ville pour améliorer la vie ». La Campagne urbaine mondiale, lancée à la cinquième session du Forum urbain mondial, est une autre initiative de sensibilisation à laquelle participent plus de 50 partenaires, dont des spécialistes et des représentants de la société civile et du secteur privé. Cinq organismes des Nations Unies ont lié leurs propres campagnes mondiales à la Campagne urbaine mondiale.

b) Renforcement de la sensibilisation des gouvernements, des autorités locales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat au rôle que jouent le développement de l'économie locale, la création d'emplois et le resserrement des liens économiques entre les villes et les campagnes dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement des établissements humains

404. Le nombre de téléchargements de publications en ligne d'ONU-Habitat consacrées au développement de l'économie locale, à la création d'emplois, aux liens entre les villes et les campagnes et à la lutte contre la pauvreté avait atteint 29 924 en décembre 2011, contre 9 000 à la fin de 2009. Les publications d'ONU-Habitat suscitent un intérêt grandissant et une demande croissante de la part des gouvernements et des particuliers et sont utilisées comme outils et comme guides pour l'élaboration de programmes et de stratégies visant à améliorer l'économie locale et urbaine. Dans le cadre du programme visant à renforcer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales dans la région du lac Victoria, ONU-Habitat a continué de donner des conseils à un programme interinstitutions de développement financé par le Fonds commun pour les produits de base, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

c) Meilleure prise de conscience par les gouvernements, les autorités locales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat de la nécessité de prendre systématiquement en compte les principes d'égalité des sexes et de partenariat et les préoccupations des jeunes, et d'encourager la formation de partenariats entre le secteur public et le secteur privé, dans les activités liées aux établissements humains

405. Les partenaires du Programme pour l'habitat ont évalué, durant le Forum pour l'égalité des sexes, tenu à Rio de Janeiro en mars 2010, l'application du Plan d'action pour l'égalité des sexes d'ONU-Habitat. Ils ont conclu qu'elle se déroulait comme prévu et que l'égalité des sexes était plus systématiquement prise en compte dans les programmes d'ONU-Habitat. Un rapport intitulé « Gender equality for smarter cities: challenges and progress » (Égalité des sexes pour des villes plus intelligentes : problèmes et progrès accomplis) a été publié en février 2010. ONU-Habitat s'est imposée comme chef de file des activités de développement durable axées sur la satisfaction des besoins des jeunes urbains. L'organisation s'emploie à faire en sorte que la participation des jeunes soit davantage reconnue sur le plan

international en menant des travaux de recherche fondés sur l'observation des faits, en publiant des documents et en menant des campagnes de sensibilisation. Le *Rapport sur la situation des jeunes en milieu urbain 2010-2011*, qui mettait l'accent sur les politiques en faveur des jeunes citadins, a été lancé lors de l'Assemblée mondiale de la jeunesse urbaine de 2010. La participation des jeunes aux processus de gouvernance par l'intermédiaire du Conseil mondial de la jeunesse et des Forums mondiaux de la jeunesse urbaine a été renforcée.

Sous-programme 3
Coopération régionale et technique

a) Renforcement des capacités régionales, nationales et locales d'application des politiques, stratégies et programmes relatifs aux établissements humains axés tout particulièrement sur la lutte contre la pauvreté urbaine et sur les interventions en cas de catastrophe naturelle ou de catastrophe causée par l'homme

406. Au niveau de pays, ONU-Habitat a continué de soutenir les initiatives de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité urbaines au cours de l'exercice 2010-2011. En décembre 2011, grâce à un appui technique d'ONU-Habitat, 62 pays avaient renforcé leurs capacités en matière d'élaboration de stratégies de lutte contre la pauvreté et d'urbanisation durable, contre 55 en décembre 2009. L'appui aux pays touchés par des catastrophes demeure un volet important des activités d'ONU-Habitat. La première stratégie concernant les problèmes humanitaires dans les zones urbaines, élaborée par ONU-Habitat en coopération avec 24 autres organismes des Nations Unies, a été entérinée par le Comité permanent interorganisations en novembre 2010. La stratégie et le plan d'action qui seront arrêtés par celui-ci renforceront sensiblement les opérations humanitaires dans les zones urbaines.

b) Amélioration des politiques nationales de logement et d'aménagement urbain, sur la base des normes internationales établies par ONU-Habitat, et amélioration de la connaissance au niveau des régions de la situation dans les villes et des tendances à cet égard

407. Malgré le lancement tardif de la campagne mondiale, beaucoup de pays ont amélioré leurs politiques et pratiques en matière d'aménagement urbain, ainsi qu'il est ressorti des travaux des trois conférences ministérielles régionales sur le logement et l'aménagement tenues en 2010 et 2011. Les gouvernements ont pris des engagements fermes concernant l'amélioration de l'environnement urbain et, dans toutes les régions, nombreuses sont les villes qui ont mis en œuvre des stratégies d'assainissement des quartiers insalubres et de lutte contre la prolifération des bidonvilles, avec l'aide d'ONU-Habitat et de son partenaire, l'Alliance des villes. Douze pays africains participent au programme participatif de prévention et d'assainissement des bidonvilles exécuté par la Division de la coopération régionale et technique d'ONU-Habitat. Quatorze pays se sont attelés à l'examen de leurs politiques et de leur législation foncières et urbaines afin de renforcer la sécurité d'occupation et l'accès à un logement d'un coût abordable.

c) Renforcement de la cohérence et des principes d'urbanisation durable et de leur intégration dans les mécanismes d'aide au développement des Nations Unies et les stratégies et plans nationaux de développement, notamment les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, lorsqu'il en existe

408. Par l'intermédiaire de ses directeurs de programme, ONU-Habitat coopère activement avec les équipes de pays des Nations Unies en leur prêtant un appui technique et en facilitant l'intégration des questions urbaines dans les programmes de pays. En décembre 2010, les questions urbaines figuraient dans 43 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

Sous-programme 4
Financement des établissements humains

a) Renforcement des mécanismes de financement des établissements humains, notamment des moyens institutionnels permettant à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains d'aider efficacement les États Membres et les partenaires du Programme pour l'habitat à mobiliser des ressources financières aux fins de l'exécution de leurs projets de développement des établissements humains en faveur des pauvres, en particulier dans les pays en développement ou en transition

409. ONU-Habitat a continué de faciliter la coopération entre les banques locales, les autorités locales et les associations de citadins pauvres pour mobiliser des capitaux nationaux, des investissements publics et l'épargne locale aux fins de l'assainissement des quartiers insalubres. Dans le cadre de l'initiative Opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables, ONU-Habitat a lancé un programme de crédit renouvelable en collaboration avec des banques locales, des établissements de microfinance et des institutions financières internationales au Népal, au Nicaragua, en Ouganda, en République démocratique populaire lao, en République-Unie de Tanzanie et dans le territoire palestinien occupé. Des mécanismes de financement locaux, mis en place au Ghana, en Indonésie, en République-Unie de Tanzanie et à Sri Lanka, proposent de meilleures conditions de crédit et un appui technique aux communautés et aux établissements financiers nationaux afin de stimuler l'investissement privé dans le logement et dans les services de base pour les populations mal desservies.

b) Augmentation des investissements nationaux publics et privés en faveur du développement des établissements humains suscités par la Fondation, notamment par l'intermédiaire de sa facilité pour la réfection des taudis, grâce à de nouveaux mécanismes de financement des logements et des infrastructures connexes

410. ONU-Habitat continue de fournir un appui technique et financier à un nombre croissant de pays pour l'exécution de projets d'assainissement des quartiers insalubres, qui contribuent à améliorer l'accès aux services urbains de base dans les zones où habitent des groupes sociaux à faible revenu. Un nombre croissant de pays ont réformé leurs politiques et leur réglementation pertinentes et pris les mesures institutionnelles nécessaires pour favoriser la mobilisation d'investissements publics, de l'épargne locale et de capitaux privés aux fins de la construction de

logements d'un coût abordable et d'ouvrages connexes. Neufs projets expérimentaux, menés dans le cadre de la Facilité pour la réfection des taudis et de l'initiative Opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables, ont employé avec succès des méthodes novatrices d'octroi de prêts à des ménages à faible revenu. En novembre 2011, 8 000 ménages avaient bénéficié de tels prêts.

c) Élargissement de l'accès à l'eau potable, approvisionnement durable, amélioration des services d'assainissement et de traitement des déchets, et mise en place de moyens de transport et de techniques de distribution de l'électricité écologiquement rationnels et économes en énergie dans les zones urbaines et périurbaines, l'accent étant mis sur les villes secondaires de petite taille

411. Trente-cinq pays participant au programme intitulé « De l'eau pour les villes » sont en train d'adopter des politiques visant à développer les infrastructures et les services urbains. Dans ces pays, 37 agglomérations urbaines ont ainsi bénéficié de réformes nationales visant à améliorer leurs services de distribution d'eau potable, d'assainissement et d'évacuation des déchets solides et les infrastructures connexes. Par ailleurs, les compagnies des eaux de 13 pays ont bénéficié du programme de formation et de renforcement des capacités d'ONU-Habitat. Dans le domaine de l'énergie et des transports, 11 pays coopèrent actuellement avec l'organisation pour promouvoir l'accès à des services d'approvisionnement en énergie diversifiés et économiques et l'usage de transports non motorisés. En octobre 2010, 123 institutions des pays visés étaient progressivement en train d'adopter des mécanismes pour généraliser l'accès à des infrastructures et à des services urbains écologiquement rationnels, contre 107 en mai 2010.

d) Élargissement des partenariats entre ONU-Habitat et les institutions financières internationales et régionales, de sorte que les activités de mobilisation et d'assistance technique de l'Organisation contribuent à promouvoir et à accroître les investissements dans la construction de logements d'un coût abordable et d'ouvrages connexes réalisés par lesdites institutions, ce qui permettra d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'aide au développement

412. Grâce à l'établissement de partenariats avec les banques de développement régionales (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement et Banque européenne d'investissement) et des entreprises du secteur privé, le montant des portefeuilles de prêts et de garanties a été porté à environ 196 millions de dollars, dont 110 millions de dollars ont été fournis par la Banque africaine de développement pour faire bénéficier 15 villes supplémentaires du Programme de distribution d'eau et d'assainissement dans la région du lac Victoria.

Chapitre 16
Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Principaux résultats obtenus

L'ONUDC a continué de faire mieux connaître les tendances thématiques et transsectorielles pour faciliter la formulation de politiques efficaces. Les données sur les drogues et la criminalité ont été analysées puis communiquées à la communauté internationale dans les éditions de 2010 et 2011 du *Rapport mondial sur les drogues*, dans des rapports consacrés à des questions spécifiques liées à la criminalité et par le biais de la base de données de l'ONUDC. Les publications sur les travaux de recherche de l'Office ont été très appréciées et largement utilisées par la communauté internationale. L'ONUDC a aidé à l'organisation du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui a mis en évidence le rôle central du système de justice pénale dans le renforcement de l'état de droit. Il a aidé à améliorer l'intégration des activités dans les domaines de la prévention des conflits, des programmes politiques, du développement et de la sécurité. Il a lancé sept programmes régionaux en vue de promouvoir la coopération transfrontalière et d'aider à l'application des conventions des Nations Unies sur la criminalité et les drogues et des principes et normes des Nations Unies en matière de justice pénale et de prévention du crime. La collaboration entre les organismes du système s'est encore renforcée depuis que le Secrétaire général a créé, en mars 2011, l'équipe spéciale, coprésidée par l'ONUDC et le Département des affaires politiques, chargée d'élaborer le plan d'action des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Au cours de l'exercice biennal, l'ONUDC a lancé des programmes régionaux dans deux régions et a commencé à en élaborer deux autres. Les pays donateurs et les pays partenaires ont soutenu l'Office dans sa démarche régionale globale. La mobilisation de ressources plus stables n'en demeure pas moins cruciale si l'on veut assurer la viabilité à long terme de ces programmes. Le Corps commun d'inspection et le Bureau des services de contrôle interne ont tous deux estimé que, compte tenu de la demande croissante pour une gamme de services de plus en plus large, le mode de financement de l'Office présente de grands risques; il est donc nécessaire d'élaborer une stratégie de mobilisation de fonds plus ambitieuse.

Taux d'exécution des produits

413. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 86 % des 1 147 produits quantifiables prescrits.

414. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 16)].

Direction exécutive et gestion

a) Gestion efficace du programme de travail

415. Au cours de l'exercice biennal, l'ONUDC a mené à bien son programme de travail. Il a notamment donné suite aux décisions de l'administration, géré les relations de travail, fourni des conseils en matière de politiques, et assuré la planification, le contrôle et la direction des opérations. L'Office a veillé tout au long de l'exercice à ce que les activités prévues dans les trois sous-programmes, à savoir : a) état de droit; b) analyse des politiques et des tendances; et c) prévention, traitement et réinsertion et développement alternatif de son programme soient exécutées efficacement et dans les délais, afin d'exécuter les produits prévus. Il a pris des mesures pour simplifier sa structure et rationaliser ses procédures de manière à accroître l'efficacité et l'efficience de ses politiques et de sa gestion. Il est à noter qu'un service d'évaluation a été créé en tant qu'entité indépendante relevant directement du Directeur exécutif.

b) Recrutement et affectation du personnel dans les délais prescrits

416. Au cours de l'exercice biennal, le nombre moyen de jours pendant lesquels un poste d'administrateur demeurait vacant n'a pas pu être ramené à l'objectif visé, principalement en raison de la nécessité d'obtenir la confirmation du financement des postes, étant donné qu'environ 90 % des postes de l'ONUDC sont financés au moyen des contributions volontaires. De plus, le passage de Galaxy à Inspira a nécessité une longue période d'apprentissage, ce qui a encore retardé les recrutements et affectations.

c) Amélioration de la représentation géographique et de la parité des sexes au sein du personnel

417. L'ONUDC a beaucoup progressé sur le plan de la représentation géographique et continue d'accroître peu à peu la proportion de femmes au sein de son personnel. Au cours de l'exercice, 15 des 24 candidats recrutés aux postes soumis à la répartition géographique venaient d'États Membres non représentés ou sous-représentés. Les femmes représentent 44,5 % des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, soit 2 % de plus qu'à la fin de 2009.

d) Recensement des questions nouvelles à porter à l'attention des États Membres

418. En 2010-2011, le Directeur exécutif de l'ONUDC a présenté des questions nouvelles aux différents groupes d'États Membres à 45 occasions, notamment lors des réunions semestrielles avec les États Membres. Ces réunions d'information s'inscrivent dans le cadre d'un processus continu visant à solliciter l'avis des États Membres et à mobiliser l'appui politique nécessaire à l'exécution des activités et initiatives de l'Office. Le Directeur exécutif s'est rendu dans pratiquement toutes les régions où l'ONUDC opère afin de renforcer la présence de l'Office aux niveaux régional, sous-régional et national, de développer les relations de coopération de l'Office et de mobiliser l'appui politique nécessaire à l'exécution de son mandat.

Sous-programme 1
État de droit

a) Amélioration des capacités nationales aux fins de la ratification des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et aux fins de l'adoption d'une législation nationale conforme à ses instruments

419. Les 14 pays suivants ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption ou y ont adhéré : Bahreïn, Botswana, Dominique, Estonie, Îles Cook, Îles Marshall, Inde, Irlande, Islande, Népal, République démocratique du Congo, Sainte-Lucie, Thaïlande et Vanuatu. Un appui sous forme de services consultatifs nationaux et régionaux a été apporté à plusieurs de ces pays durant le processus de ratification et immédiatement après la ratification. Durant la période considérée, les conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ont fait l'objet de 51 ratifications. Afin de faciliter la ratification des conventions internationales et l'élaboration d'une législation nationale en la matière par les États Membres, le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme a mené des travaux de recherche pour étoffer les bases de données sur la jurisprudence en matière de blanchiment d'argent; constitué et tenu à jour une base de données sur les lois et autres mesures adoptées par les pays pour appliquer les conventions internationales et continué de développer le Réseau international d'information sur le blanchiment de l'argent.

b) Amélioration des capacités des systèmes nationaux de justice pénale aux fins de l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et notamment des dispositions concernant la coopération internationale en matière pénale

420. L'ONUDC a apporté des contributions de fond aux nombreuses réunions et conférences sur la lutte contre la corruption tenues aux niveaux national, régional et international, appelant l'attention sur la Convention des Nations Unies contre la corruption et donnant des orientations et des conseils sur sa mise en œuvre. Quelque 3 600 agents des systèmes de justice pénale de quelque 88 pays ont participé à des séances de formation ou d'information spécialisées organisées par l'Office sur l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. L'Office a fourni une aide juridique à quelque 70 pays et organisé 45 ateliers sous-régionaux et régionaux. En ce qui concerne le blanchiment de l'argent, des conseillers du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme sont à l'œuvre dans 24 pays pour les aider à élaborer une législation en la matière et à mettre en place des mesures pour lutter contre ces infractions.

c) Renforcement de la capacité des États Membres, en particulier des États sortant d'un conflit ou en transition, d'adopter et de mettre en place des systèmes nationaux de justice pénale accessibles et responsables, conformément aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

421. L'ONUDC a dispensé une formation sur la coopération internationale en matière de justice pénale à plus de 200 magistrats, procureurs et policiers de plus de 20 pays, principalement des pays d'Amérique centrale, d'Asie du Sud, d'Afrique australe et d'Asie centrale. L'Office a en outre assuré la formation de plus de 40 policiers de pays d'Afrique australe sur l'action de la police dans les affaires de violence à l'égard des femmes; de plus de 60 responsables politiques et praticiens d'une quinzaine de pays d'Afrique occidentale, d'Afrique du Nord et d'Europe centrale et orientale sur la justice pour mineurs, en coordination avec l'UNICEF; de plus de 60 défenseurs dans des affaires mettant en cause des mineurs de six provinces d'Afghanistan. L'Office a également donné suite à 20 demandes d'assistance technique de différents pays.

d) Amélioration de la qualité des services d'aide à la prise de décisions et à la définition d'orientations fournis à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux protocoles s'y rapportant et à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et des activités menées pour donner suite aux travaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

422. L'ONUDC a fourni des services techniques et fonctionnels à la quatrième Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, tenue à Marrakech (Maroc) en 2011, et au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale tenu en 2010. Une enquête a été effectuée auprès des membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants en février 2011; sur les 13 membres, 11 ont répondu à l'enquête en se disant tout à fait satisfaits des services fonctionnels fournis par le secrétariat. De même, lors des enquêtes effectuées auprès des bureaux élargis de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, les personnes interrogées se sont dites pleinement satisfaites des services fournis.

Sous-programme 2
Analyse des politiques et des tendances

a) Meilleure connaissance, par les États Membres et la communauté internationale, des tendances, notamment nouvelles, en matière de drogues et de certains aspects de la criminalité

423. L'ONUDC a continué d'aider à faire mieux connaître les tendances thématiques et transsectorielles de manière que des politiques efficaces puissent être élaborées. Le nombre d'éléments d'information dans la base de données a augmenté de 17 % pour s'établir à 204 750, compte tenu des nouvelles données communiquées par les États Membres à l'Office dans leurs réponses au questionnaire destiné aux rapports annuels et aux enquêtes sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Les données sont vérifiées, analysées puis diffusées à la communauté internationale dans le *Rapport mondial sur les drogues* (éditions de 2010 et 2011) et via la base de données en

ligne. L'ONUDC s'est efforcé d'améliorer encore ses outils de collecte de données et a mis à la disposition du public et des responsables politiques davantage de données sur la criminalité en publiant des rapports sur des questions de criminalité spécifiques, notamment la criminalité transnationale organisée. Ces rapports ont été très appréciés et largement utilisés par la communauté internationale, à juger par le nombre accru de citations (1 916) et par le nombre de liens renvoyant au site Web de l'ONUDC (49 125) durant l'exercice biennal.

b) Renforcement des moyens scientifiques et criminalistiques des États Membres afin de leur permettre de remplir les normes internationalement acceptées, notamment par l'utilisation accrue des informations scientifiques et des données de laboratoire pour les activités de coopération interinstitutions et à l'appui de la formulation d'actions stratégiques et de politiques et de la prise de décisions

424. L'ONUDC a continué de faire d'importants progrès dans le renforcement des moyens scientifiques et criminalistiques des États Membres et de soutenir les laboratoires d'analyse des drogues en menant des activités de coopération technique, notamment des exercices collaboratifs internationaux avec des laboratoires dans 57 États Membres. Cent sept laboratoires ont participé activement aux exercices collaboratifs internationaux, un chiffre record qui dépasse de 26 % les prévisions établies pour l'exercice. L'Office a aidé les organes chargés de l'application de la loi en leur fournissant notamment des trousses d'analyse des drogues et des précurseurs. Les travaux normatifs tels que l'élaboration et la diffusion des normes arrêtées sur le plan international et des meilleures méthodes d'analyse scientifique ont joué un rôle déterminant. L'Office a prêté aussi appui à des services qui ne s'occupent pas de drogues en mettant au point des outils pour les enquêtes sur les lieux de crime et l'analyse scientifique de documents. Des initiatives de renforcement des capacités d'analyse scientifique ont été entreprises dans plusieurs pays et régions. Pour renforcer la collecte de données et les travaux de recherche sur la consommation des drogues synthétiques et la surveillance de ces drogues, l'Office a étendu le Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances (SMART) aux Amériques.

c) Meilleure connaissance par le public des questions liées aux drogues, à la criminalité et au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi que des instruments juridiques, règles et normes de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale

425. En 2010, le dernier message d'intérêt public de l'ONUDC sur les drogues et la santé a été diffusé gratuitement par la chaîne CNN en espagnol à 24 millions de foyers en Amérique latine et par la chaîne CNN International à 175 millions de foyers à travers le monde. Le message a été relayé sur d'autres chaînes. La Campagne cœur bleu contre la traite des êtres humains a été largement diffusée en Colombie, en Espagne et au Mexique en 2010 et 2011 après que ces pays se sont associés à la campagne internationale. Le succès des campagnes contre la corruption, les drogues et la traite des êtres humains, ainsi que l'attention soutenue des médias lors du lancement des grandes campagnes ont contribué à mettre en relief le rôle de l'ONUDC et les questions relatives aux drogues et à la criminalité. De plus, l'utilisation des médias sociaux lors de ces campagnes ont permis d'élargir

la portée des messages de l'ONUDC; le groupe Facebook de la Campagne cœur bleu a ainsi attiré plus de 20 000 adhérents au cours de l'exercice.

Sous-programme 3
Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif

a) Renforcement de la capacité des systèmes nationaux de justice pénale d'appliquer les dispositions des conventions et des protocoles

426. Au cours de l'exercice biennal, l'ONUDC a élaboré et publié un certain nombre de manuels, d'outils et d'études destinés à renforcer la capacité des systèmes nationaux de justice pénale d'appliquer les dispositions des conventions et des protocoles, dont des manuels sur l'analyse criminelle, des directives sur la préparation et l'utilisation des évaluations de la menace que représente la grande criminalité organisée, le Manuel de formation de base sur les enquêtes et les poursuites relatives au trafic illicite de migrants, le Manuel de premiers secours à l'usage des agents de répression face à des cas de traite des êtres humains, et l'outil électronique d'aide à la communication avec les victimes. L'Office a également prêté assistance à 15 pays, parfois avec le concours du PNUD, en les conseillant sur le Programme mondial de contrôle des conteneurs, et a aidé de nombreux pays à renforcer l'intégrité, la responsabilisation, le contrôle et la transparence de leurs institutions de justice pénale en menant des activités sur les plans national et régional. Il a également fourni une assistance technique à environ 25 pays pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

b) Renforcement de la capacité des États Membres de prévenir la criminalité et de prévenir et traiter les problèmes de la toxicomanie et de l'infection au VIH/sida chez les usagers de drogues injectables, parmi les victimes de la traite des êtres humains et en milieu carcéral

427. L'ONUDC a continué de fournir des services consultatifs aux États Membres et a aidé à l'exécution de divers projets de prévention de la criminalité. En 2010, il a lancé un certain nombre d'outils d'aide à la prévention de la criminalité, notamment le manuel intitulé « Handbook on the Crime Prevention Guidelines: Making them work », et un manuel intitulé « Handbook on Effective Police Responses to Violence Against Women » accompagné d'un programme de formation. Dans le domaine de la prévention et du traitement des problèmes de toxicomanie, c'est grâce aux conseils et à l'assistance techniques fournis par l'Office que 24 pays ont mené des interventions préventives contre l'abus de drogues et que 45 pays ont pris des mesures pour le traitement, la réadaptation et la réinsertion sociale des toxicomanes conformément aux principes d'efficacité définis dans les ouvrages spécialisés internationaux. Par ailleurs, 13 pays s'emploient actuellement à élaborer, à adopter et à mettre en œuvre des stratégies et des programmes de prévention de la criminalité; 56 pays sont en train d'élaborer des stratégies relatives au VIH/sida chez les usagers de drogues injectables; 18 pays des stratégies concernant le VIH/sida chez les victimes de la traite des êtres humains; 43 pays des programmes concernant le VIH/sida en milieu carcéral; et sept pays des stratégies de développement alternatif durable.

c) Renforcement de la capacité des États Membres de lutter contre la criminalité transnationale organisée

428. Durant l'exercice biennal, l'ONUDC a publié plusieurs manuels destinés à renforcer la capacité des États Membres de lutter contre la criminalité transnationale organisée. Il a continué d'aider les pays à élaborer des consignes opérationnelles permanentes afin de prévenir et de combattre plus efficacement la criminalité transfrontalière. Dans 10 pays, il a mené des évaluations, organisé des ateliers ou participé à des ateliers et fourni du matériel de formation sur la coopération transfrontalière et la mise en place de systèmes d'analyse criminelle. Dans le cadre du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, l'Office a dispensé des formations et fourni des conseils à plus de 30 pays par l'intermédiaire de ses conseillers sur le terrain et de son personnel au siège. Des stages de formation ont ainsi été organisés afin de renforcer les compétences en matière d'enquête et d'analyse financières; et de renforcer les capacités en matière de poursuites, d'identification des passeurs de fonds, de suivi des flux financiers illicites provenant d'activités criminelles, et de recouvrement et restitution du produit des activités criminelles. Des activités de renforcement des capacités ont été entreprises pour aider les États Membres à mettre en place des services de renseignement financier et à les renforcer, à former des formateurs nationaux et à juger les affaires de blanchiment d'argent.

d) Renforcement de la coopération régionale pour faire face au problème des drogues illicites et de la criminalité

429. Dans le cadre des programmes mondiaux contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, l'ONUDC a continué d'élaborer des outils et des manuels destinés à renforcer la coopération régionale dans la lutte contre ces crimes, notamment la troisième édition du référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes et la première édition du référentiel d'aide à la lutte contre le trafic de migrants. Le Programme mondial du contrôle des conteneurs a continué de renforcer les contrôles frontaliers dans les ports maritimes et a élargi ses activités à 12 autres pays et 15 autres ports. Dans le cadre de ses activités visant à renforcer la capacité des États Membres de prévenir et de combattre la grande criminalité organisée, l'ONUDC a aidé à la mise en place d'un réseau de procureurs spécialisés dans la lutte contre la criminalité organisée en Amérique centrale en vue de renforcer la coopération régionale dans la lutte contre toutes les formes de criminalité organisée. Le réseau a tenu en 2011 deux réunions sur divers sujets touchant la criminalité transnationale organisée et a facilité la participation, directe ou par visioconférence, de plus de 200 procureurs d'Amérique centrale à des stages de formation.

e) Renforcement de la capacité des États Membres d'encourager la coopération internationale et de la consolider, en se fondant sur le principe de la responsabilité partagée en matière de développement alternatif durable, notamment à titre préventif, s'il y a lieu

430. Avec l'aide de l'ONUDC, sept pays s'emploient actuellement à élaborer et mettre en œuvre des programmes de développement alternatif durable, notamment à titre préventif, s'il y a lieu, dans une perspective de développement plus large tendant à prévenir, à faire reculer et à éliminer la culture illicite du pavot à opium, du cocaïer et du cannabis. L'Office s'est aussi activement employé à faire mieux connaître et institutionnaliser la question du développement alternatif, notamment à titre préventif, s'il y a lieu, dans les organisations, les institutions financières

internationales et les réseaux de développement, ainsi qu'à nouer des partenariats avec les organismes compétents de la société civile et le secteur privé en vue de favoriser la participation des États Membres à des initiatives de développement alternatif, notamment à titre préventif.

Chapitre 17
Développement économique et social en Afrique

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, la Commission économique pour l'Afrique a tiré parti des deux sessions annuelles de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique pour continuer de renforcer le consensus sur les principaux problèmes de développement en Afrique et définir des perspectives et positions africaines communes. Elle a par ailleurs organisé le septième Forum pour le développement de l'Afrique sur le thème « Agir face aux changements climatiques pour promouvoir un développement durable en Afrique ». Elle a continué d'améliorer la capacité des pays africains à participer efficacement aux négociations commerciales multilatérales, et a lancé des initiatives visant à renforcer l'obligation de rendre des comptes, la transparence et la responsabilité en matière de gouvernance et dans les services publics. Elle a également fourni un appui aux États Membres dans les domaines de la science et de la technologie, ce qui a amené plusieurs pays à formuler des politiques et des plans en matière d'infrastructures informatiques et télématiques aux niveaux national et sectoriel. Au cours de la période à l'examen, la Commission a continué de renforcer la capacité des États Membres et des organismes intergouvernementaux régionaux à intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et programmes. En août 2010, elle a organisé la première conférence des ministres chargés de l'état civil, ce qui a amené les États membres à approuver un projet de stratégie régionale dans ce domaine.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La participation de la Commission à l'analyse et la conception de mesures politiques appropriées visant à permettre aux États membres de surmonter la crise économique a mis en lumière la nécessité, pour la Commission, de continuer à renforcer ses travaux de recherche afin de contribuer à définir et soutenir la position des pays africains dans les réunions et négociations internationales visant à faire face aux nouveaux problèmes mondiaux, notamment le financement du développement, qui continue d'être une des principales préoccupations de la communauté internationale. Des partenariats avec d'autres institutions régionales de développement, notamment la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, ont également contribué à démultiplier l'appui tant technique que politique aux activités relevant du programme. À cet égard, il a été observé que, pour éviter difficultés et retards dans la mise en œuvre des activités conjointes, il faut dès le début impliquer tous les partenaires dans l'exécution des tâches communes.

Taux d'exécution des produits

431. Les résultats décrits ci-dessus reflètent un taux d'exécution de 98 % des 407 produits quantifiables prescrits.

432. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/6 (Sect. 17) et Corr.1).

Direction exécutive et administration

a) Exécution satisfaisante du programme de travail

433. Au 31 décembre 2011, 100 % des crédits ouverts au titre du chapitre 17 du budget ordinaire pour l'exercice biennal avaient été utilisés, et 96 % des produits prescrits avaient été exécutés. Ce progrès notable du taux d'exécution de la CEA pour l'exercice biennal 2010-2011 par rapport au taux de 93 % réalisé lors de l'exercice 2008-2009 indique clairement que la Commission a poursuivi ses efforts pour conserver l'élan acquis depuis son repositionnement entamé en 2006 et promouvoir la mise en place d'une culture de gestion axée sur les résultats.

b) Recrutement et affectation du personnel dans les délais prescrits

434. Au 31 décembre 2011, 224 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 193 occupant des postes financés au titre du budget ordinaire de la Commission) et 511 fonctionnaires recrutés sur le plan national étaient en poste, ce qui représentait 89 % de l'effectif approuvé pour la Commission au titre de ses diverses sources de financement. Le personnel financé au titre du budget ordinaire représentait 63 nationalités. Au cours de l'année 2011, 149 fonctionnaires ont été sélectionnés et intégrés.

c) Amélioration de la représentation géographique et de la parité des sexes au sein du personnel

435. Le chiffre définitif de la représentation géographique était en 2011 de 54 %, largement au-dessus de la cible de 20 %, ce qui constitue une réussite notable. Le taux de représentation des femmes parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, à 39 %, n'a pas atteint l'objectif fixé (41 %) mais témoigne de la poursuite d'une légère amélioration.

d) Identification des questions nouvelles à porter à l'attention des États membres

436. À sa quarante-quatrième session, qui s'est tenue à Addis-Abeba en 2011 sur le thème « Gérer le développement en Afrique : le rôle de l'État dans la transformation économique », la CEA a présenté à la fois un document de réflexion et l'édition de 2011 de son *Rapport économique sur l'Afrique*, plaidant pour que l'État joue un rôle de catalyseur dans la transition vers un développement durable de l'Afrique. Lors du septième Forum pour le développement de l'Afrique, qui s'est tenu sur le thème « Agir face aux changements climatiques pour promouvoir un développement durable en Afrique », la CEA a sensibilisé et mobilisé l'ensemble des parties prenantes et partenaires pour les amener à s'engager et prendre des mesures pour intégrer efficacement les préoccupations liées aux changements climatiques dans les politiques, stratégies, programmes et pratiques régionaux en matière de développement.

e) Meilleure cohérence des décisions touchant la gestion des activités économiques et sociales du système des Nations Unies en Afrique

437. L'appui du système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional a été renforcé, conformément à la déclaration intitulée « Renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : cadre du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine ». Le premier examen triennal du programme de renforcement des capacités a été achevé et un rapport a été présenté en novembre 2010 à la onzième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Lors de la session ont également été formulées des recommandations concernant les meilleures façons pour les entités des Nations Unies œuvrant en Afrique de coordonner leurs efforts relatifs à cette initiative. Lors de la douzième session du Mécanisme de coordination régionale, en novembre 2011, un projet de programme de travail relatif au programme décennal de renforcement des capacités a été adopté, y compris des recommandations concernant sa mise en œuvre.

f) Mobilisation et promotion de l'information sur le rôle de la CEA en Afrique

438. En 2010-2011, la CEA a pu toucher son public cible de décideurs, de ministres et de groupes de la société civile au moyen de manifestations spéciales organisées en marge de ses instances les plus en vue, notamment ses propres sessions et celles du Mécanisme de coordination régionale ainsi que le Forum pour le développement de l'Afrique. Des communiqués de presse, des articles en ligne et d'autres produits, notamment des publications, rapports et circulaires, ont été mis à disposition de millions d'utilisateurs sur son site Web, et ses publications et rapports ont été largement diffusés par voie électronique au moyen de CD d'archives et de clefs USB.

Sous-programme 1
Commerce, finances et développement économique

a) Renforcement de la capacité des États membres à intégrer des politiques macroéconomiques et sectorielles dans des stratégies nationales de développement propres à accélérer la croissance en vue de réduire la pauvreté et parvenir à un développement durable, y compris pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement

439. Grâce à une recherche politique de qualité, des conférences de haut niveau, des ateliers de renforcement des capacités et d'autres activités, la Division du développement économique et du NEPAD a contribué à définir les problèmes de développement de l'Afrique et a recentré l'attention sur les moyens essentiels pour les résoudre que sont une croissance sans exclusive, la planification du développement et le rôle central de l'État. Les éditions de 2010 et 2011 du *Rapport économique sur l'Afrique* ont été largement diffusées, et décideurs, chercheurs et représentants des médias ont rendu hommage à la qualité des informations qui y étaient fournies. Ces rapports et d'autres exposés présentés aux conférences des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique tenues en 2010 et 2011 ont inspiré de nouvelles analyses, des changements de politiques et des activités de sensibilisation au sujet de la croissance et des stratégies en matière d'emploi ainsi que de la nécessité, pour les États africains, de s'impliquer dans une planification globale du développement à

l'échelle du continent. L'analyse rigoureuse des implications de la crise financière pour les économies africaines et des options politiques qui s'offrent à elles a contribué à définir la position de l'Afrique lors des sommets du Groupe des Vingt ainsi que dans des instances Sud-Sud et d'autres réunions internationales.

b) Renforcement de la capacité des États Membres à participer de manière efficace aux négociations régionales et multilatérales en vue de leur intégration effective dans l'économie mondiale

440. La Division a contribué au renforcement des capacités, comme en témoigne le nombre de pays africains participant aux négociations commerciales multilatérales, aux accords de partenariat économique, à l'Initiative Aide pour le commerce et à l'*African Growth and Opportunity Act* (loi américaine sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique). La contribution de la Division est également attestée par l'accroissement de la participation des pays africains aux réunions du Comité du commerce et du développement de l'OMC au cours de son examen de l'Initiative Aide pour le commerce en juillet 2010. Des activités de formation visant à renforcer les capacités de négociation et d'analyse des politiques commerciales des États membres ont également été fournies en 2010-2011 au titre du sous-programme.

c) Renforcement de la capacité des États membres à analyser, formuler et appliquer des politiques et stratégies permettant de relever les défis de la mondialisation, et notamment de mieux comprendre les implications de la coopération Sud-Sud pour le développement de l'Afrique

441. Au titre du sous-programme, la CEA, en collaboration avec l'OCDE, a été largement impliquée dans l'Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique, qui met en évidence les progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris par les gouvernements africains et leurs partenaires dans les domaines clefs du financement pour le développement de l'Afrique, et détermine les actions prioritaires futures à envisager pour améliorer la mobilisation des ressources financières nationales et mondiales provenant des pays émergents. En outre, la CEA a créé des partenariats avec d'autres institutions de développement régionales et des autorités nationales, notamment la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine ainsi que les ministres africains des finances et de la planification et les gouverneurs des banques centrales, afin de se coordonner avec elles et renforcer le consensus concernant les mesures à prendre au niveau régional face à la crise financière et économique mondiale.

Sous-programme 2
Sécurité alimentaire et développement durable

a) Amélioration des capacités nationales, sous-régionales et régionales d'élaboration et d'exécution de politiques, stratégies et programmes efficaces en vue d'assurer la sécurité alimentaire et un développement durable, conformément aux priorités du NEPAD et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg

442. Le septième Forum pour le développement de l'Afrique, qui a réuni plus de 1 000 hauts dirigeants politiques et décideurs africains, y compris des représentants du secteur privé, de la société civile et du monde universitaire, a abouti à un

engagement et un accord sur les mesures propres à intégrer efficacement les préoccupations liées aux changements climatiques dans les politiques, stratégies, programmes et pratiques de développement africains. Il a adopté une déclaration de consensus recommandant l'adoption de plus de 50 mesures qui constituent un plan d'action indicatif ainsi que des idées de projets visant à agir sur les changements climatiques en vue du développement durable de l'Afrique. L'appui technique et financier au Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques et à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a également contribué à renforcer le consensus autour de la position de négociation commune des pays africains sur les changements climatiques.

Sous-programme 3
Gouvernance et administration publique

a) Renforcement de la capacité des pays africains à promouvoir des pratiques de gouvernance permettant d'atteindre les principaux objectifs de développement en appui à l'Union africaine et à son programme NEPAD, ainsi que les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire

443. Le *Rapport sur la gouvernance en Afrique* rend compte des progrès accomplis en matière de gouvernance dans les pays africains, met en valeur les bonnes pratiques et promeut des recommandations politiques pour remédier aux carences dans ce domaine. Les travaux de recherche analytique qui y sont présentés alimentent les recommandations de politique générale du Forum sur la gouvernance en Afrique. Grâce au *Rapport*, la Commission renforce également la capacité des institutions nationales de recherche à effectuer le suivi des progrès sur la bonne gouvernance. Les conclusions, données et évaluations présentées dans les rapports nationaux produits par ces institutions fournissent des informations fondamentales sur l'état de la gouvernance en Afrique. En promouvant le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la CEA a fourni une assistance technique aux États membres grâce à des ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités et a diffusé dans des publications d'analyse des pratiques optimales et enseignements tirés de l'expérience. Les initiatives qu'elle a lancées à l'appui du Mécanisme ont renforcé dans tout le continent la sensibilisation à l'égard de celui-ci et fait croître le nombre de pays qui y participent, qui est passé de 29 à 31.

b) Renforcement de la capacité des pays africains à promouvoir des services et entreprises publics qui soient efficients, transparents et responsables, y compris en matière de prestation de services efficaces, notamment collectifs

444. La CEA a déployé des efforts pour améliorer la reddition de comptes, la transparence et la responsabilité en matière de gouvernance et de services publics. En 2010, elle a organisé, à l'intention des institutions nationales de lutte contre la corruption d'Afrique centrale, un atelier de formation sous-régional sur la lutte contre la corruption qui a renforcé les capacités des pays de la sous-région grâce à la pédagogie, l'apprentissage entre pairs, l'échange d'expériences et la mise en valeur des pratiques optimales. En 2010, le sous-programme a publié une étude sur le rôle des parlements dans la promotion de la bonne gouvernance, qui a proposé aux parlements des options politiques propres à promouvoir la bonne gouvernance et à éveiller l'intérêt des citoyens et les impliquer dans l'élaboration des politiques et les processus de prise de décisions. Afin de renforcer les capacités des services publics, la

Commission continue d'appuyer les activités des administrations publiques des pays africains au moyen du lancement de réformes, de codes et de normes, ainsi que grâce à la coopération avec la Conférence des ministres africains de la fonction publique.

c) Renforcement de l'engagement des acteurs non étatiques, notamment la société civile et le secteur privé, dans les processus de développement et de gouvernance

445. La Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA a entrepris un examen systématique de la portée et de l'état d'avancement de la décentralisation intergouvernementale dans les pays africains et a constaté que de tels changements étaient susceptibles d'apporter des avantages et de jouer un rôle important, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En leur fournissant des services consultatifs, la Commission a sensiblement amélioré la capacité des États membres et des institutions régionales à institutionnaliser la participation de la société civile à leurs processus politiques et à contribuer à la consolidation de la paix et au règlement des différends. Au cours de l'exercice considéré, la Division a mis en œuvre une série d'activités en matière de partenariats public-privé et de promotion des investissements. Un document technique consacré à des questions essentielles et intitulé « Rôle du secteur privé dans le renforcement de l'intégration régionale en Afrique » a fait l'inventaire des mesures et des perspectives de promotion de l'intégration régionale grâce au renforcement de la participation du secteur privé dans les secteurs décisifs, et énoncé des modalités envisageables pour cette participation. En novembre 2010, la CEA a également organisé le premier Pan-African Investment Forum.

Sous-programme 4
Information et science et technique au service du développement

a) Amélioration de la capacité des pays africains à formuler, mettre en œuvre et évaluer des politiques et stratégies sans exclusive, qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et visent à mettre l'information nationale et sectorielle, la communication ainsi que la science, la technique et l'innovation au service du développement

446. Au cours de l'exercice, la CEA a œuvré à améliorer la capacité des pays africains à formuler, mettre en œuvre et évaluer des stratégies en matière d'information géographique et des politiques sans exclusive tenant compte de la problématique hommes-femmes et visant à mettre l'information nationale et sectorielle, la communication ainsi que la science, la technique et l'innovation au service du développement. L'appui politique fourni au moyen d'activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'activités de sensibilisation a abouti à la formulation, la mise en œuvre ou l'évaluation par 10 pays de politiques et plans relatifs à leurs infrastructures informatiques et télématiques nationales et sectorielles. Dans le domaine de l'information géographique, la CEA a également continué de promouvoir l'élaboration de politiques grâce à une assistance à l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative de développement spatial en vue de la production, la gestion, la diffusion et l'utilisation des produits de l'initiative. Le processus du Cadre pour l'innovation en Afrique, lancé par la Commission, a déjà abouti au lancement de trois initiatives nationales d'élaboration de politiques en matière de science, de technologie et

d'innovation. Cinq autres pays ont également demandé un appui pour les aider à formuler et mettre en œuvre des politiques dans ce domaine.

b) Renforcement de la capacité des États membres à promouvoir et mobiliser la science, la technique et l'innovation aux fins du développement aux niveaux national, sous-régional et régional

447. Les capacités des États membres à mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement aux niveaux national, sous-régional et régional ont été améliorées, ainsi qu'en témoigne le nombre d'initiatives à ces divers niveaux, notamment grâce aux programmes pilotes et aux réseaux de connaissances lancés par la CEA. À la suite de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique et de l'exécution d'activités s'y rapportant, trois initiatives ont été lancées au titre du sous-programme, y compris le Défi africain sciences et industrie, en partenariat avec le Research Triangle Institute-International et le Fonds de dotation pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique. La Commission a également lancé deux nouveaux réseaux : le Réseau africain de mise au point et de transfert de technologies et le Réseau africain pour l'innovation pharmaceutique et diagnostique. Dans le but d'accroître l'accès à l'information au moyen de collaborations, elle a continué de retoucher l'initiative pour l'accès à l'information scientifique en Afrique pour en faire un guichet unique d'échange d'informations, et a élaboré des accords de coopération avec diverses institutions scientifiques et technologiques régionales.

Sous-programme 5
Coopération économique et intégration régionale

a) Amélioration de l'harmonisation et de la convergence des politiques et des programmes de renforcement des institutions d'intégration aux niveaux sous-régional et régional

448. La Division de l'intégration et du commerce régionaux a présenté un rapport sur le commerce intra-africain à la sixième session ordinaire de la Conférence des ministres africains du commerce, qui s'est tenue à Kigali en novembre 2010. Ce rapport, qui analyse les flux commerciaux internes à l'Afrique et met en évidence la possibilité d'accroître ces flux de plus de 10 % si les communautés économiques régionales harmonisaient leurs politiques de libéralisation des échanges, a poussé les ministres africains du commerce à recommander d'accélérer la mise en place d'un espace continental de libre-échange en Afrique, ce qui marque un jalon important de l'approfondissement de l'harmonisation des programmes visant à améliorer le commerce intra-africain. La Division a également organisé trois ateliers régionaux sur la facilitation du commerce et le commerce intra-africain, qui ont permis aux participants d'échanger des leçons tirées de l'expérience et des pratiques optimales en matière de facilitation du commerce, d'exploitation portuaire et de gestion des couloirs de transit dans toute l'Afrique. Les ateliers ont contribué à renforcer la collaboration entre les décideurs, les communautés économiques régionales et les institutions de gestion des couloirs de transit.

b) Renforcement de la capacité de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales, à savoir le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), à mettre en œuvre les priorités du NEPAD, le programme décennal de l'Union africaine visant au renforcement des capacités et les programmes pluriannuels élaborés avec le COMESA et la CEN-SAD

449. Au cours de l'exercice biennal, la CEA a fourni un appui aux États membres, aux communautés économiques régionales et à la Commission de l'Union africaine. Trois ateliers de formation et voyages d'étude sur la facilitation des transports et du commerce et la promotion du commerce intra-africain ont contribué à renforcer la capacité des États membres et des communautés économiques régionales à concevoir et mettre en œuvre des programmes et projets de facilitation du commerce et des transports ainsi que de gestion des couloirs de transit. En 2010, la Division, conjointement avec le Programme de transport pour l'Afrique subsaharienne et la Commission de l'Union africaine, a également organisé à Addis-Abeba un atelier de formation sur les instruments juridiques en matière de facilitation des transports et du commerce, au cours duquel a été examinée la mise en œuvre des instruments internationaux, régionaux et sous-régionaux, et a été prise la décision d'établir un recueil de tous ces instruments, qui sera largement diffusé afin de faciliter l'accès auxdits instruments et améliorer la capacité à les mettre en œuvre.

Sous-programme 6
Égalité des sexes et participation des femmes au développement

a) Renforcement de la capacité des États membres et des organismes intergouvernementaux à intégrer le principe d'égalité entre les sexes dans des politiques et des programmes

450. Au cours de la période considérée, le Centre africain pour l'égalité des sexes et le développement social a renforcé de façon importante la capacité d'États membres et d'organismes intergouvernementaux régionaux à intégrer la problématique hommes-femmes dans des politiques et programmes. Le sous-programme a également élaboré des outils et bases de connaissances en vue de leur utilisation par les États membres. Des services rendus au Groupe de l'égalité des sexes de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ont permis la formulation d'une stratégie visant à intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de la Communauté, notamment au moyen de l'élaboration d'une politique d'égalité entre hommes et femmes en vue d'encadrer l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes dans ses programmes. L'Observatoire des droits de la femme africaine est devenu un moyen d'information, d'apprentissage et d'échange. Son site Web est visité régulièrement, et les renseignements qu'il fournit ont été utilisés pour améliorer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans divers programmes. Le sous-programme a établi un recueil de pratiques optimales en matière d'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes, qui privilégie la participation des femmes aux processus axés sur la paix et la sécurité.

b) Amélioration de la capacité des États membres à mettre en œuvre et à assurer le suivi des engagements pris à l'échelle régionale et mondiale en matière d'égalité des sexes et de promotion de la femme

451. La stratégie de suivi de l'examen après 15 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, présentée lors de la septième session du Comité Femmes et développement, qui s'est tenue en mai 2011, a été approuvée par tous les États membres, qui sont convenus de veiller à sa mise en œuvre dans leurs pays respectifs. La stratégie servira de base pour rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des sept points prioritaires convenus lors de la huitième Conférence régionale africaine sur les femmes, qui s'est tenue en 2009 à Banjul. Pour soutenir et renforcer la capacité des États membres à mettre en œuvre la campagne du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » et faire rapport sur ce thème, le sous-programme a entrepris des études dans plusieurs pays. Tous les pays étudiés ont inscrits dans leurs cadres législatifs respectifs des mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes, et quelques-uns ont élaboré une législation spécifique ou ont créé des institutions particulières chargées de traiter cette question.

c) Amélioration de la capacité des États membres à répondre aux préoccupations sociales et économiques persistantes ou naissantes des femmes en matière de lutte contre la pauvreté et de développement durable

452. Le sous-programme a été en mesure de renforcer la capacité des États membres dans le domaine des statistiques ventilées par sexe et de l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes dans les politiques de lutte contre la pauvreté.

453. Un rapport détaillé sur l'état des inégalités entre les sexes dans les secteurs social, économique et politique, qui a été adopté lors de la septième session du Comité Femmes et développement, comprend des recommandations destinées à inspirer les politiques, plans et stratégies des États membres dans ce domaine, aux niveaux tant national que régional. Un rapport de synthèse sur les droits fonciers des femmes en Afrique, élaboré à partir d'études de cas portant sur 10 pays et qui a également été présenté au Comité Femmes et développement, fournit des recommandations concernant le rôle des politiques foncières nationales dans la protection des droits de propriété des femmes, y compris des stratégies efficaces, législatives ou autres, visant à garantir les droits fonciers des femmes. Les services consultatifs techniques qui seront fournis aux États membres durant l'exercice biennal 2012-2013 seront fondés sur ce rapport.

Sous-programme 7
Activités sous-régionales de développement

a) Activités sous-régionales pour l'Afrique du Nord

a) Amélioration de la capacité des États membres, de l'Union du Maghreb arabe et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes sectoriels et macroéconomiques harmonisés afin de répondre aux principales priorités de développement propres à la sous-région de l'Afrique du Nord

454. Au cours de l'exercice, le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord a été en mesure de renforcer les capacités des États membres et de l'Union du Maghreb arabe dans les domaines essentiels pour la sous-région que sont le développement

social, la promotion de l'emploi, l'égalité des sexes et les services statistiques. En particulier, pour mieux affronter les facteurs structurels qui freinent la création d'emplois dans la région (où les taux de chômage sont parmi les plus élevés du monde), le Bureau a lancé des projets destinés à mieux faire ressortir les effets sur l'emploi de différents schémas de croissance, en insistant particulièrement sur l'emploi des jeunes. Des mesures novatrices recommandées aux États membres ont été adoptées par ceux-ci et seront appliquées aux niveaux national et régional. Au cours de l'exercice, une attention considérable a été consacrée à la question cruciale des changements climatiques en Afrique du Nord. En outre, le Bureau a contribué au renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des données statistiques et continué à prêter son concours par l'entremise de projets d'assistance technique.

b) Renforcement de la capacité de l'Union du Maghreb arabe de mettre en œuvre des programmes pluriannuels grâce à de meilleurs partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les organisations intergouvernementales, les institutions des Nations Unies, la Banque asiatique de développement et le secrétariat du NEPAD

455. Le Bureau a considérablement renforcé ses activités conjointes et ses partenariats au cours de l'exercice, avec par exemple l'organisation d'une conférence sur la place des femmes dans le développement, d'un atelier sur la cybercriminalité en Afrique du Nord et d'une réunion sur la coopération Sud-Sud entre l'Union du Maghreb arabe et d'autres communautés économiques régionales d'Afrique. Le Bureau est un membre actif des équipes de pays des Nations Unies du Maroc, de Mauritanie et de Tunisie, et à l'avenir il compte participer davantage aux activités des équipes de pays des autres États membres. Son principal apport aux travaux des équipes de pays consiste à favoriser la prise en compte de la dimension d'intégration régionale dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à aider les États membres à incorporer une perspective régionale dans leurs politiques.

c) Intensification de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans des activités de développement au niveau sous-régional, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, l'Union du Maghreb arabe et les institutions des Nations Unies

456. Avec la création de l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique, le Bureau a apporté une contribution déterminante au renforcement et à la mise en commun des connaissances sur les problématiques d'intégration régionale en Afrique du Nord. Les activités de l'Observatoire ont contribué à la consolidation d'un réseau d'universitaires, de chercheurs et d'institutions œuvrant dans les domaines du commerce international, de la croissance et de l'intégration régionale. Des efforts particuliers ont été faits, dans le cadre des éditions 2010 et 2011 du Colloque méditerranéen international, pour faire participer de jeunes chercheurs aux travaux de la CEA et de l'OMC. Un réseau d'associations de créatrices d'entreprises a été constitué. En outre, un réseau de moniteurs d'éducation par les pairs réunissant des participants en Algérie, au Maroc et en Tunisie a été constitué sous les auspices du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

b) Activités sous-régionales pour l'Afrique de l'Ouest

a) Renforcement de la capacité qu'ont les États membres et les communautés économiques régionales d'Afrique de l'Ouest, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine et d'autres organisations intergouvernementales, d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés pour aborder des aspects prioritaires de l'intégration sous-régionale en Afrique de l'Ouest, notamment la convergence macroéconomique, le commerce, l'infrastructure et les services, la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, la gouvernance, la résolution des conflits et la consolidation de la paix après le conflit, l'agriculture et la sécurité alimentaire, et l'environnement

457. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest a fourni une assistance en matière de renforcement des capacités et d'ordre technique par l'entremise de : a) la création au sein de la CEDEAO du Groupe de l'élaboration et de la mise au point de projets; b) la fourniture de services de conseil pour la formulation et l'harmonisation des politiques; c) la création d'un fonds pour le développement et le financement des secteurs des transports et de l'énergie des États membres de la CEDEAO. Cette initiative a suscité l'extension de projets de coopération semblables à d'autres organisations sous-régionales ayant des objectifs semblables, comme l'Union économique et monétaire ouest-africaine, l'Union du fleuve Mano et d'autres institutions de même nature. Parmi les autres activités de sensibilisation menées figurent le lancement de ses publications phares[20], l'organisation des réunions du Comité intergouvernemental d'experts d'Afrique de l'Ouest et la conduite de huit ateliers de renforcement des capacités et de formation à l'intention des États membres. Le Bureau a aidé les États membres de la CEDEAO à adopter une position commune pour faire face aux principales priorités en matière d'intégration sous-régionale par le renforcement des capacités et la production de connaissances.

b) Renforcement de la capacité qu'ont les communautés économiques régionales d'Afrique de l'Ouest de mettre en œuvre des programmes pluriannuels, grâce à de meilleurs partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les organisations intergouvernementales, les institutions des Nations Unies, la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD

458. Le Bureau a consolidé ses partenariats aux niveaux national et sous-régional aux fins de renforcer les capacités des communautés économiques régionales, comme en témoigne l'augmentation des participations conjointes aux séances de la CEDEAO et d'autres organisations intergouvernementales en Afrique de l'Ouest. Des activités conjointes ont été menées dans le cadre du programme pluriannuel de coopération avec la CEDEAO, sous la forme d'un appui fonctionnel aux travaux des équipes de pays des Nations Unies et d'autres activités interinstitutions des Nations Unies. Des activités de renforcement des capacités, destinées à consolider les partenariats public-privé et les programmes de recherche et de formation y relatifs dans les secteurs de l'électricité et de l'industrie agroalimentaire en Afrique de

[20] Sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest en 2010 et 2011, et le rapport annuel de la CEA.

l'Ouest, ont été menées à l'intention d'experts de ces domaines. Afin de promouvoir l'intégration sous-régionale et de mettre au point un système statistique harmonisé, le Bureau a organisé un atelier sur l'harmonisation des méthodes de collecte de données et d'élaboration de prévisions économiques. La Commission appuie également les travaux que mène la CEDEAO sur des problématiques globales relatives à l'intégration régionale.

c) Renforcement de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans les activités de développement sous-régionales, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales d'Afrique de l'Ouest et les institutions des Nations Unies

459. La mise en commun d'informations et de connaissances a été renforcée par l'intermédiaire de différentes plates-formes, dont les sessions du Comité intergouvernemental d'experts, qui favorisent un dialogue entre différentes parties prenantes issues de gouvernements, des communautés économiques régionales, du secteur privé et de la société civile, et aboutissent à l'adoption de positions communes sur des thèmes comme l'intégration régionale, l'emploi, l'harmonisation des politiques, le développement du secteur privé et d'autres problématiques nouvelles en Afrique de l'Ouest. Les participants à la treizième session du Comité intergouvernemental d'experts, qui s'est tenue à Dakar, ont non seulement passé en revue l'évolution de la conjoncture économique et sociale, mais aussi examiné les programmes de développement de la CEDEAO et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Les problèmes que posent l'emploi des jeunes et l'entreprenariat individuel ont également été abordés. À la quatorzième session du Comité, qui s'est tenue à Freetown, les participants ont examiné l'état des progrès réalisés par les États membres de la CEDEAO sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement et étudié les synergies pouvant être obtenues entre les organismes des Nations Unies et les autres partenaires de développement pour favoriser la réalisation du programme de développement de la sous-région.

c) Activités sous-régionales pour l'Afrique centrale

a) Amélioration de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales de l'Afrique centrale, à savoir la Communauté économique des États d'Afrique centrale et l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale, et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels harmonisés pour traiter les principales priorités d'intégration sous-régionale de l'Afrique centrale

460. Au cours de l'exercice, le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale a organisé deux sessions du Comité intergouvernemental d'experts et quatre réunions spéciales de groupes d'experts, et exécuté deux projets opérationnels, le premier portant sur l'appui institutionnel à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, et le second intitulé « L'emploi en ligne pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique centrale grâce à l'utilisation de l'informatique et des communications ». Le Bureau a également prodigué une assistance technique et des conseils aux États membres, à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à la Communauté

économique et monétaire de l'Afrique centrale et à d'autres organisations intergouvernementales en Afrique centrale. Ces activités s'appuyaient sur ses travaux d'analyse des politiques et de sensibilisation, qui ont servi de base pour la mise en commun d'informations et l'harmonisation et la coordination des stratégies de développement et des programmes d'intégration régionale dans la sous-région. En utilisant ses travaux analytiques comme moyen d'engager un dialogue sur les grandes orientations et l'harmonisation des programmes avec les États membres, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et d'autres organisations intergouvernementales en Afrique centrale, le Bureau a contribué à l'amélioration des capacités de ces partenaires de développement.

b) Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales de l'Afrique centrale de mettre en œuvre des programmes pluriannuels grâce à de meilleurs partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les organisations intergouvernementales, les institutions des Nations Unies, la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD

461. Le Bureau a continué à renforcer le réseau réunissant les États membres, les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Il a notamment organisé une réunion sur la mise en place d'un programme pluriannuel pour la période 2011-2013, qui s'est tenue en novembre 2010 à Douala (Cameroun), et une réunion consultative des organismes des Nations Unies, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales sous-régionales qui avait pour but l'adoption d'un programme indicatif commun pour 2010-2012 et la constitution d'un mécanisme sous-régional de coordination à l'appui du programme NEPAD de l'Union africaine en Afrique centrale. Les activités de sensibilisation menées continuellement par le Bureau sur la question de la rationalisation ont abouti à la création et au lancement d'un comité directeur sur la rationalisation des communautés économiques régionales en Afrique centrale, qui est piloté par la CEA.

c) Renforcement de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans les activités de développement sous-régionales, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales d'Afrique centrale et les institutions des Nations Unies

462. Le Bureau a créé une communauté de pratique pour la mise en commun des connaissances en Afrique centrale. Afin d'optimiser la diffusion des connaissances et le partage d'informations concernant l'intégration régionale, il a aussi constitué l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique centrale, un site Web équipé d'un système de gestion des contenus perfectionné auquel on accède à partir du site de la Commission. Cette plate-forme offre des informations pertinentes sur l'intégration régionale, telles que des protocoles, les textes des traités sur l'intégration régionale, des liens aux sites des communautés économiques régionales et des partenaires de développement, ainsi que des rapports et publications phares sur les grands défis auxquels l'Afrique centrale doit faire face. Les sessions du Comité intergouvernemental d'experts et les autres événements organisés au cours de la période ont été des moyens efficaces de diffuser des informations et de mettre

en commun des connaissances sur les problématiques de développement socioéconomique qui intéressent la sous-région.

d) Activités sous-régionales pour l'Afrique de l'Est

a) Amélioration de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Est, à savoir la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes sectoriels et macroéconomiques harmonisés afin de traiter les principales priorités en matière d'intégration sous-régionale de l'Afrique de l'Est

463. La quatorzième session du Comité intergouvernemental d'experts, qui s'est déroulée du 15 au 18 mars 2010 à Kigali, a contribué au renforcement du rôle de catalyseur que joue le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est s'agissant de faciliter la concertation sur les politiques à mener et la mise au point de stratégies relatives aux problématiques de développement. À cette session, les participants ont adopté le cadre directeur commun pour le programme sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'Est et ont également abordé les thèmes de la croissance et de la création d'emploi. Les textes issus de cette session du Comité ont influé sur les travaux des troisièmes éditions annuelles conjointes de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique organisée par la CEA.

464. Au cours de l'exercice, le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est a organisé une série de cours de formation, de séminaires et d'ateliers qui ont aidé à transférer des connaissances et rehausser le degré de compétence technique des États membres sur la cybersécurité, les attaques informatiques, les programmes d'atténuation des catastrophes et de redressement après celles-ci, et la facilitation des transports et du commerce dans les pays de la région.

b) Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales d'Afrique de l'Est de mettre en œuvre des programmes pluriannuels grâce à des partenariats améliorés avec les principales parties prenantes, notamment d'autres organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD

465. Le mémorandum d'accord entre la Commission de l'océan Indien et la CEA a été signé au cours de l'exercice. Celui-ci est destiné à favoriser et orienter la coopération entre les deux commissions en matière d'intégration régionale et de prise en compte des besoins particuliers de la région de l'océan Indien, tels qu'ils ont été formulés dans le programme de travail pluriannuel qui fixe les priorités de la Commission de l'océan Indien pour ce qui est d'assurer la paix, la stabilité, la prospérité et l'intégration régionale entre ses membres.

c) Renforcement de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans les activités de développement sous-régionales, notamment les gouvernements, les communautés économiques régionales d'Afrique de l'Est, le secteur privé, la société civile et les organismes des Nations Unies

466. La mise en réseau des connaissances constitue une part importante des travaux du Bureau, et la constitution de l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique de l'Est, qui est actuellement en phase pilote, a marqué une contribution importante à cet effort. Les travaux de la Commission ont été portés à la connaissance d'un public plus large, notamment par la distribution de ses publications et rapports aux participants aux réunions et ateliers organisés par le Bureau, par des communiqués de presse, par des interviews accordées à différents médias, par la diffusion de lettres d'information à intervalles réguliers et par l'organisation d'expositions en marge de réunions de haut niveau. En outre, le Bureau a organisé des ateliers sur les transports et la facilitation du commerce et la promotion des échanges intra-africains dans les sous-régions d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, à l'intention de représentants de gouvernements des deux sous-régions, de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement et des groupes chargés de la gestion des couloirs de développement en Afrique de l'Est.

e) Activités sous-régionales pour l'Afrique australe

a) Amélioration de la capacité des États membres, de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes sectoriels et macroéconomiques harmonisés afin de traiter les principales priorités en matière d'intégration sous-régionale de l'Afrique australe, notamment l'infrastructure et les services; le commerce, l'investissement et les finances; l'extraction minière et l'énergie; la sécurité alimentaire et le développement durable; la participation des deux sexes au développement; et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

467. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique australe a fourni un appui à la mise en place du suivi du Protocole de la SADC sur la participation des deux sexes au développement, qui a été harmonisé avec l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique de la Commission. Dans ce cadre, le Bureau a aidé le secrétariat de la SADC à mettre au point son outil de suivi de l'application du Protocole, à le diffuser aux 14 États membres de la SADC et à produire un rapport biennal sur la participation des deux sexes au développement en Afrique australe. Il a aussi fourni un appui à la SADC pour l'élaboration du cadre stratégique de ses activités en ligne (e-SADC) et aidé les parlements du Botswana, du Swaziland et de la Zambie à se doter de plans directeurs pour l'informatique et les télécommunications. En outre, le Bureau a organisé une réunion consacrée à une analyse coûts-avantages des programmes d'infrastructure, où les participants ont mis l'accent sur la nécessité de favoriser la coopération régionale sur les projets d'infrastructure relatifs à l'eau et à l'électricité, ainsi qu'une réunion spéciale d'un groupe d'experts sur la coopération Sud-Sud et triangulaire et les difficultés que pose la convergence des politiques macroéconomiques.

b) Renforcement de la capacité de la SADC de mettre en œuvre des programmes pluriannuels grâce à des partenariats améliorés avec les principales parties prenantes, notamment d'autres organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD

468. Le Bureau a continué son action de conseil auprès de l'Université Eduardo Mondlane au Mozambique sur la transversalisation de l'intégration régionale dans les plans nationaux de développement et sur la convergence macroéconomique. En 2011, il a accueilli deux réunions spéciales de groupes d'experts sur les thèmes suivants : a) « La coopération Sud-Sud et triangulaire et ses conséquences pour les pays d'Afrique australe », où les participants ont recommandé que les pays bénéficiaires et les pays pivots s'emploient de manière substantielle, dans le cadre des institutions sous-régionales comme la SADC et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, à concevoir un cadre de coopération internationale qui rendrait plus efficace de telles formes de coopération; b) « Relever les défis de la convergence des politiques macroéconomiques dans la région de la SADC ». Parmi les principales recommandations issues de ces réunions figurent la nécessité pour les États membres d'appuyer le secrétariat de la SADC et de le doter des fonctions de contrôle nécessaires pour accélérer le programme de convergence macroéconomique; d'harmoniser les institutions et programmes dans l'ensemble de la sous-région; et de faire fond sur les arrangements monétaires conclus au sein de sous-groupes pour accélérer l'intégration monétaire au sein de la sous-région d'Afrique australe.

c) Renforcement de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans les activités de développement au niveau de la sous-région, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organismes des Nations Unies

469. Le Bureau a fourni les plateformes et mécanismes suivants pour la mise en commun des connaissances : a) il a produit et largement diffusé des compte rendus électroniques sur ses principales activités et sur les stratégies et recommandations issues du Comité intergouvernemental d'experts, des réunions spéciales d'experts et d'autres événements organisés par le Bureau; b) il a collaboré avec le secrétariat de la SADC et organisé des ateliers pour mettre au point le cadre stratégique du projet e-SADC, et l'a présenté à la Conférence des ministres de la SADC chargés des télécommunications, des postes et de l'informatique, qui l'a adopté; c) il a tenu un certain nombre de réunions qui ont aidé à améliorer la mise en commun par les acteurs de la sous-région des informations et des connaissances sur les politiques et stratégies relatives au développement.

Sous-programme 8
Planification du développement et administration

a) Renforcement des compétences techniques et analytiques des experts des secteurs public et privé qui s'acquittent des fonctions essentielles de gestion économique stratégique dans les États membres

470. L'Institut africain de développement économique et de planification a pu élargir l'offre de cours de formation qu'il propose aux États membres et augmenter considérablement le nombre de bénéficiaires de ses programmes de renforcement

des capacités et de formation. Il a aussi lancé des activités décentralisées pour renforcer sa présence et son action au-delà de son siège de Dakar. L'Institut a aussi organisé une série de concertations sur l'action à mener, qui ont contribué au renforcement de son rôle de centre africain d'échange entre responsables politiques et chercheurs; donné un nouvel élan à ses activités de recherche sur les politiques à mener; et jeté les bases pour le lancement de programmes en ligne.

Sous-programme 9
Statistiques

a) Renforcement de la capacité des États membres de collecter et utiliser des statistiques économiques, démographiques et écologiques, y compris des statistiques ventilées par sexe et tenant compte de la problématique hommes-femmes, au service de l'intégration régionale et des objectifs du Millénaire pour le développement

471. Sur la recommandation d'experts réunis en République-Unie de Tanzanie, la CEA a organisé une conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil, où les participants sont convenus de réformer et d'améliorer leurs dispositifs en la matière, ainsi que leur collecte de statistiques y relatives. Une réunion d'un groupe spécial d'experts a été organisée sur l'utilisation de recensements et d'enquêtes pour dégager des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et un manuel sur ce sujet (une publication non récurrente) a été produit en collaboration avec la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies. La Commission a produit l'*Annuaire statistique africain*, en collaboration avec la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine, et elle a continué à publier à un rythme trimestriel le *Journal statistique africain*.

b) Harmonisation des statistiques au service de l'intégration régionale, des programmes de convergence macroéconomique, de la monnaie commune et de l'amélioration de la gestion économique dans les communautés économiques régionales

472. À la fin de l'exercice, 32 pays utilisaient le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, et certains s'apprêtaient à adopter le SCN de 2008. La mise au point de la stratégie régionale sur l'application du SCN de 2008 et la formation d'experts des États membres sur la compilation des données nationales ont aidé à doter les pays africains des capacités requises pour mener à bien ce projet. La base de données statistique de la Commission a été enrichie et actualisée afin d'inclure des données sur la planification et le suivi des activités de développement.

Sous-programme 10
Développement social

a) Renforcement de la capacité nationale et régionale d'élaborer, exécuter et superviser des politiques et programmes sociaux en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de fournir des services sociaux

473. La CEA est restée le principal partenaire fournissant des ressources techniques à la Commission de l'Union africaine pour l'application des textes issus du Forum pour le développement de l'Afrique sur la jeunesse, et elle a contribué à

l'élaboration et à la révision, en vue de leur application par les États membres, de la Charte africaine de la jeunesse et du Plan d'action de l'Union africaine pour la Décennie africaine de la jeunesse (2009-2018). Au moyen de huit études de pays, la CEA a renforcé la capacité des États membres de mettre en œuvre des programmes de protection sociale. Un outil de suivi conçu à l'intention des pays africains parmi les moins avancés a permis à ceux-ci de renforcer leur aptitude à suivre l'état d'avancement de leur application du Programme d'action d'Istanbul. Au cours de réunions parallèles sur le thème des changements climatiques vus sous l'angle de la vulnérabilité, tenues en préparation de la septième édition du Forum pour le développement de l'Afrique, des recommandations ont été formulées sur la manière dont les pays africains peuvent faire face aux questions liées à la population, à la santé publique, à la problématique hommes-femmes et à aux besoins de la jeunesse dans le contexte des changements climatiques. Ces recommandations guideront les travaux futurs de la Commission et l'action des États membres sur les dimensions sociales et relatives à la problématique hommes-femmes des changements climatiques en Afrique.

Chapitre 18
Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice 2010-2011, la CESAP a favorisé la coopération régionale et l'action collective pour faire bénéficier les peuples d'Asie et du Pacifique de progrès économiques et sociaux. Par exemple, la Commission a avancé sur la voie de la transformation de son secrétariat en un puissant centre régional d'analyse rigoureuse, grâce à la mise en commun de politiques, de pratiques et de solutions novatrices en matière de développement, à l'obtention d'un consensus régional et sous-régional, ainsi qu'à l'adoption de normes relatives à un large éventail de questions économiques, sociales et environnementales. Un temps fort de l'exercice a été l'ouverture des nouveaux bureaux sous-régionaux de la Commission, dont l'objectif est d'étoffer le volet développement de l'action des Nations Unies en servant d'enceintes pour l'examen de priorités en matière de développement sous-régional, d'étendre les partenariats avec les acteurs sous-régionaux et de renforcer la mise en commun des connaissances. En outre, la CESAP a fait en sorte que les pays les moins avancés de la région se coordonnent et parlent d'une seule voix, mettant en exergue les problèmes pressants pour leurs pays que sont l'endettement, les moyens d'accroître les ressources de l'État et les effets sur les pauvres des envolées des prix des denrées alimentaires et des carburants. En 2010, avec l'adoption de la Déclaration d'Incheon, la Commission s'est de nouveau engagée à renforcer les efforts qu'elle mène à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en renforçant la coopération régionale pour mieux aborder les problématiques de développement, notamment le redressement à la suite des crises économique et financière, la viabilité environnementale et les préoccupations des pays ayant des besoins particuliers.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Si la CESAP a engrangé des réalisations notables au cours des deux dernières années, l'apparition de nouvelles priorités et de nouveaux défis fait qu'il faut un effort continu, qui ne pourra être relevé qu'en œuvrant de concert avec les États membres pour établir au sein de la région Asie-Pacifique un nouveau schéma de croissance économique conforme à l'impératif de viabilité, qui allie redressement économique et une insistance renouvelée sur les dimensions prospectives, axées sur l'individu et socialement et écologiquement viables du développement.

Taux d'exécution des produits

474. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 92 % des 473 produits quantifiables prescrits.

475. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 18)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

476. La CESAP a continué à effectuer des changements pour mieux servir ses États membres. Son appui se manifeste par des activités de planification et de programmation stratégiques qui promeuvent l'exécution intégrale de ses mandats et l'utilisation efficace de ses ressources financières, l'amélioration des systèmes de suivi et d'évaluation, la consolidation des programmes de planification et de renforcement des capacités, la mise en place de partenariats efficaces en faveur du développement, et la promotion de la cohérence d'ensemble de l'action du système des Nations Unies au niveau régional. Au cours de l'exercice 2010-2011, la CESAP a ouvert tous ses nouveaux bureaux sous-régionaux, et ceux-ci devraient être pleinement opérationnels au cours du prochain exercice. Au 31 décembre 2011, 99,72 % des crédits définitifs ouverts au titre du chapitre 18 du budget ordinaire pour l'exercice 2010-2011 avaient été utilisés.

b) Recrutement et affectation de personnel dans les délais prescrits

477. Au cours de l'exercice, le système Galaxy a été progressivement éliminé et remplacé par le nouveau progiciel Inspira, mis en service par phases. En conséquence, le nombre moyen de jours requis pour recruter des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur a été de 192, alors que l'objectif était de 150 jours. Pour améliorer ses résultats, la CESAP est intervenue vigoureusement auprès des acteurs du système de sélection, notamment les responsables du recrutement et les organes centraux de contrôle, afin de les aider à maîtriser le nouveau système. En outre, la Commission a continué à offrir l'atelier obligatoire sur les entretiens d'appréciation des compétences afin de former le personnel participant aux travaux de sélection et d'entretien, et ses organes centraux de contrôle ont continué à tenir des réunions virtuelles pour examiner des dossiers.

c) Amélioration de la répartition géographique et par sexe dans le recrutement

478. La CESAP a dépassé de 25,1 % son objectif (qui était de 35 %) pour la sélection de candidats issus d'États membres sous-représentés ou non représentés, parvenant à un taux de 60,1 %. Elle a aussi amélioré l'équilibre hommes-femmes dans le recrutement des administrateurs, le pourcentage de femmes étant passé à 39,7 %, proche de l'objectif de 40 %. Ce résultat a été obtenu grâce en partie à la démarche systématique entreprise par la Commission dans ses activités de communication externe pour assurer une diffusion plus large de l'information sur les possibilités de carrière à la CESAP et ainsi attirer le plus large éventail possible de candidats et de candidates. Consciente du fait que le concours national de recrutement constitue un cadre privilégié pour l'amélioration de la représentation géographique, la Commission a déployé des efforts supplémentaires auprès de ses États membres pour faire la publicité de l'édition 2010 du concours et distribuer des informations y relatives dans les pays où il était proposé.

d) Recensement des questions nouvelles à porter à l'attention des États Membres

479. La CESAP a continué à renforcer son rôle de principale plate-forme pour la promotion d'un développement sans exclusive et viable en Asie et dans le Pacifique, en aidant les États membres à se coordonner pour parler d'une même voix dans les dialogues mondiaux sur le développement. La Commission a fourni l'architecture régionale permettant d'assurer un suivi des décisions économiques et sociales, et de mettre en commun les pratiques optimales entre les différentes sous-régions pour assurer une croissance équitable dans la région. La Commission continuera de renforcer son rôle de ressource essentielle et de centre régional d'innovation pour les États de la région visant à améliorer les conditions de vie de leurs populations.

e) Plus grande cohérence dans la politique de gestion des activités économiques et sociales de l'ONU

480. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique a permis de réaliser des progrès notables en termes de renforcement de la coordination et de la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies au niveau régional, y compris par l'institutionnalisation du Mécanisme lui-même. Un consensus pratique a été trouvé sur les fonctions respectives du Mécanisme et des entités régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le Mécanisme a été intégré dans l'architecture mondiale du Comité de haut niveau sur les programmes du CCS, et les résultats de ses travaux ont servi de lien avec le CCS, éclairant d'importantes dimensions régionales des questions inscrites à l'ordre du jour du Comité de haut niveau. Le fonctionnement des six groupes de travail thématiques du Mécanisme a été examiné et renforcé.

f) Mobilisation et promotion de l'information sur le rôle de la CESAP dans la région de l'Asie et du Pacifique

481. Au cours de l'exercice, la CESAP a été décrite de plus en plus fréquemment dans les médias comme un acteur de premier plan dans le règlement des problèmes qui intéressent la région, par l'élaboration d'options politiques, notamment liées aux crises survenues dans les domaines de l'économie, de l'alimentation, des carburants et des changements climatiques. Le nombre croissant d'articles de presse publiés sur les travaux de la Commission, dont 13 tribunes libres du Secrétaire exécutif, et un

intérêt grandissant accordé à l'information qu'elle publie sur son site, témoignent de sa visibilité accrue.

Sous-programme 1
Politique macroéconomique et développement sans exclusive

a) Intensification de la coopération régionale et du partage des données d'expérience et des pratiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques visant à réduire la pauvreté, et réalisation d'un développement économique et social durable et sans exclusive

482. La Division des politiques macroéconomiques et du développement a contribué à la promotion d'un environnement macroéconomique porteur malgré différents problèmes, notamment les effets de la crise économique mondiale et la remontée des prix des denrées alimentaires et du pétrole. Les éditions 2010 et 2011 de l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* et leurs actualisations de fin d'année ont en particulier mis l'accent sur la nécessité de rééquilibrer la croissance et de combler les inégalités en matière de développement pour préserver le dynamisme de la région. La Division a passé en revue non seulement les politiques budgétaires et monétaires, mais aussi les moyens de renforcer la connectivité de la région et son intégration économique, et de stimuler les capacités de production des pays les moins avancés. Ces analyses ont été largement reprises par des organes de presse locale, régionale et internationale, dont la BBC, Reuters, l'Associated Press, Bloomberg et Xinhua. Les principales conclusions de l'étude ont été précisées à l'occasion de concertations menées dans 29 États membres, auprès de plus de 900 décideurs politiques et représentants de la société civile.

b) Renforcement des capacités des États membres pour qu'ils puissent élaborer et mettre en œuvre des politiques de développement économique à moyen et à long terme, notamment en matière de financement du développement

483. La Division a contribué au développement à long terme de la région en suscitant des débats d'actualité sur la protection sociale, l'accès de tous aux outils financiers et les effets de la hausse des prix des denrées alimentaires. Sachant que maintenir le dynamisme de la région sera crucial pour son développement et pour la mobilisation de ressources, la Division a organisé, notamment au Cambodge, des ateliers consacrés au renforcement des capacités, où il a été question de stratégies pour stimuler la compétitivité et attirer l'investissement étranger direct. Au niveau régional, une concertation sur l'action à mener pour améliorer la résilience vis-à-vis de différents chocs a été organisée conjointement avec la Banque centrale des Philippines. La Division a aussi contribué aux troisième et quatrième sommets économiques de l'Asie du Sud, et a organisé une exposition mettant l'accent sur le rôle de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le développement. En outre, la Division a aidé la région à parvenir à un consensus pour parler d'une seule voix sur les grandes questions relatives au développement, notamment dans le cadre de consultations de haut niveau sur les sommets du Groupe des Vingt qui se sont tenus au cours de l'exercice. Ces consultations s'appuyaient sur des analyses rigoureuses produites par la Division, sous la forme de notes d'orientation, de documents de travail et d'articles publiés dans l'*Asia-Pacific Development Journal*.

c) Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer des programmes, d'appliquer de bonnes pratiques et d'élaborer des stratégies pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire, en accordant une place spéciale aux questions liées à la réduction de la pauvreté et à l'égalité des sexes dans la région

484. La Division a contribué à la réalisation au niveau régional des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement arrêtés au plan international, notamment pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région. Le *Rapport régional pour 2010/11 sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique*, élaboré conjointement avec la Banque asiatique de développement et le PNUD, a aidé la région à faire le bilan des progrès réalisés et à combler les lacunes. Ce rapport, lancé à l'occasion de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, a mis l'accent sur les questions prioritaires pour la région Asie-Pacifique pour les années restantes d'ici à 2015, notamment dans les domaines de la faim, de la santé publique et de l'infrastructure de base. Une attention particulière a été accordée aux questions relatives à l'égalité des sexes et à l'intégration des objectifs du Millénaire pour le développement dans les stratégies nationales de développement, en particulier à l'occasion d'un dialogue entre partenaires au Cambodge et dans le cadre de programmes de formation aux activités de sensibilisation et d'ateliers sous-régionaux visant à accélérer les progrès au sein des pays les moins avancés.

d) Reclassement progressif des pays les moins avancés par la mobilisation des forces régionales contre la pauvreté et contre d'autres problèmes que rencontrent les pays ayant des besoins particuliers

485. La Division a aidé à subvenir aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de la région. Plusieurs recommandations et résolutions ont été adoptées par l'Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique, par l'Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, et par la Commission à ses soixante-sixième et soixante-septième sessions. La Commission a joué un rôle décisif au cours de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2011, en y apportant des éléments d'information régionaux et en organisant une réunion des parties prenantes où une feuille de route régionale pour la prochaine décennie a été adoptée. Par l'entremise d'un dialogue de haut niveau sur la Stratégie de Maurice, la Division a suscité une attention accrue pour les pays insulaires du Pacifique, et elle a engagé des débats sur des problèmes clefs de connectivité et de facilitation du commerce à l'occasion d'un dialogue de haut niveau sur le Programme d'action d'Almaty (qui porte sur les besoins particuliers des pays en développement sans littoral). La Division a pris part au troisième Forum des partenaires du développement, sur l'amélioration de la sécurité alimentaire par une meilleure gestion des politiques relatives au riz. En outre, le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a aidé à promouvoir la paix et le développement économique en Afghanistan dans le cadre de la coopération sous-régionale.

e) Renforcement des capacités des États membres de la CESAP pour qu'ils puissent définir et mettre en œuvre des politiques et des programmes de réduction de la pauvreté rurale prenant aussi en compte la situation des femmes, grâce au développement durable des cultures secondaires

486. La Division a contribué aux efforts de réduction de la pauvreté et de la faim au moyen de l'agriculture et du développement rural viables. La région Asie-Pacifique comprend la majorité des pauvres du monde, et elle compte la plus forte proportion de personnes sous-alimentées. Or l'agriculture de la région, qui exige un apport intensif d'intrants, est aujourd'hui menacée par les changements climatiques et les catastrophes naturelles. À cet égard, un projet sur la prévision des risques relatifs à la sécurité alimentaire dans le contexte d'El Niño a aidé à déterminer les incidences sur la production de cultures vivrières de base en Indonésie, en Malaisie et au Viet Nam. Les aspects relatifs à la problématique hommes-femmes des politiques de développement rural ont également été étudiés au cours de l'exercice. L'efficacité de ses activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et de conseil sur les politiques a valu à la Division d'obtenir de l'Union européenne et du Canada le financement d'un projet de 2,5 millions d'euros consacré à la mise en place d'un réseau de transfert des connaissances sur les techniques agricoles viables et l'amélioration des liens entre les marchés en Asie du Sud et du Sud-Est. De grandes conférences et d'importants ateliers ont rassemblé des décideurs de premier plan issus de ministères de l'agriculture et d'instituts de recherche.

Sous-programme 2
Commerce et investissement

a) Renforcement des mécanismes de coopération régionale dans les domaines du commerce, de l'investissement et du financement

487. Les six États membres de l'Accord commercial Asie-Pacifique continuent d'exprimer leur reconnaissance pour l'appui technique et logistique fourni par le secrétariat. La Mongolie a notamment manifesté sa gratitude pour l'appui technique apporté par la CESAP pour l'aider à rejoindre l'Accord. Cinq des six États participant à l'Accord ont ratifié à la fois l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce et l'Accord-cadre sur la promotion, la protection et la libéralisation des investissements. De plus, tous les six États participants ont signé les deux accords cités ci-dessus, ainsi que l'Accord-cadre sur la promotion et la libéralisation du commerce des services en 2010-2011. Le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce continue de croître et compte aujourd'hui 32 institutions membres, constituant une communauté d'environ 800 chercheurs. D'après une évaluation externe, le Réseau est une grande réussite, qui a contribué de façon significative au renforcement des capacités dans la région. La collaboration entre partenaires du Pacte mondial a également été renforcée, avec un accroissement du nombre de membres du réseau de praticiens.

b) Amélioration de l'aptitude des États membres de la CESAP à définir et à mettre en œuvre des politiques efficaces et cohérentes en matière de commerce et d'investissement, de développement des entreprises et de financement, dont certaines prennent en compte la problématique hommes-femmes

488. Environ 83 % des participants aux activités et initiatives de la CESAP en 2010-2011 affirment avoir amélioré leur aptitude à formuler et à mettre en œuvre

des politiques efficaces et mutuellement cohérentes et compatibles en matière de commerce et d'investissement, de développement des entreprises et de financement, dont certaines intégrant la problématique hommes-femmes. En 2010-2011, près de 1 200 personnes ont été formées par la CESAP sur des questions liées au commerce et à l'investissement, notamment dans le cadre du programme d'assistance technique, du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce ou du réseau de praticiens sur la responsabilité sociale des entreprises créé par la CESAP. Environ 500 fonctionnaires et autres acteurs de la facilitation du commerce ont aussi bénéficié des différentes activités de renforcement des capacités dans ce domaine qui ont été menées au cours de l'exercice, pour la plupart par l'entremise du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique, que la CESAP a lancé en 2009.

c) Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies favorables à une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté rurale grâce au transfert de technologies agricoles et au développement d'entreprises agro-industrielles

489. Au 31 décembre 2011, le Centre de recherche agronomique et d'outillage agricole de l'Asie et du Pacifique avait considérablement progressé vers la réalisation de l'objectif consistant à ce que 75 % des participants à ses programmes se considèrent comme mieux à même de formuler des stratégies propres à favoriser une croissance économique et une réduction de la pauvreté rurale conformes à l'impératif de viabilité par la coopération régionale dans le domaine des technologies agricoles et du développement d'entreprises agro-industrielles. Environ 200 spécialistes, responsables politiques, techniciens agricoles et universitaires ont suivi des exposés sur les connaissances actuelles dans les domaines des variétés hybrides de riz et des méthodes de réduction des pertes de riz après récolte. En outre, 32 techniciens agricoles, responsables politiques et universitaires ont été formés aux stratégies de mécanisation agricole conformes à l'impératif de viabilité.

d) Renforcement des capacités de promouvoir des systèmes nationaux novateurs et de créer un climat propice au transfert de technologie afin de résoudre les problèmes régionaux de développement

490. En 2009, 15 pays membres (Bangladesh, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Vanuatu et Viet Nam) ont participé aux activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie. En 2010, le Bhoutan, la Mongolie, le Myanmar et la République démocratique populaire lao s'y sont joints, portant le nombre de participants à 19. Au premier semestre de 2011, le Cambodge a fait de même, ce qui fait que le Centre comptait 20 pays participants à la fin de l'exercice. Cet engouement s'explique notamment par les travaux que mène le Centre sur les pays ayant des besoins particuliers dans le cadre du projet de système national d'innovation financé par le Gouvernement indien.

Sous-programme 3
Transports

a) Renforcement des connaissances et des capacités des États membres afin qu'ils puissent élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes viables et efficaces dans le domaine des transports, y compris ceux nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

491. Les efforts continus déployés par la Division des transports pour renforcer la capacité des États membres de concevoir et d'appliquer des politiques efficaces en matière de transport ont donné lieu à une série de résultats encourageants, dont l'adoption d'un certain nombre de résolutions de la CESAP sur le renforcement de la connectivité régionale pour un développement sans exclusive et durable. La phase II (2012-2016) du Programme régional d'action pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique a été passée en revue au cours d'une réunion d'un groupe d'experts régional, et sera présentée pour examen et adoption à une conférence ministérielle en mars 2012. En outre, l'avant-projet de la CESAP pour un accord intergouvernemental concernant les ports secs, qui a pour but d'assurer la connectivité et l'intégration du réseau routier asiatique, du chemin de fer transasiatique et des réseaux d'autres modes de transport, a été étudié par les gouvernements de la région et devrait être mis au point en 2012. De nombreux gouvernements ont accompli des progrès considérables en matière de développement des institutions, de gestion administrative et de création de mécanismes de financement destinés à soutenir les partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure.

b) Amélioration de l'aptitude des États membres et des institutions financières internationales à utiliser le réseau routier asiatique, le chemin de fer transasiatique et d'autres initiatives lancées par la CESAP pour la planification des raccordements dans le transport international multimodal

492. La CESAP a amélioré l'aptitude des États membres et des institutions financières internationales à utiliser le réseau routier asiatique, le chemin de fer transasiatique et d'autres initiatives lancées par la CESAP pour la planification des raccordements dans le transport international multimodal. Les gouvernements de la région ont indiqué que leurs priorités en matière de développement étaient désormais de plus en plus axées sur les couloirs de transport internationaux, dans le cadre de leurs plans-cadre nationaux pour le développement des transports. Dans ce contexte, la Division des transports a aidé les États membres à fixer leurs priorités relatives aux investissements visant à développer, améliorer et entretenir à la fois leurs réseaux et leurs raccordements multimodaux, afin de pouvoir soumettre des projets aux institutions financières internationales et aux bailleurs de fonds pour analyse et financement éventuel. La Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque islamique de développement et la Banque mondiale, entre autres institutions financières, ont fourni des fonds à un certain nombre de pays pour l'extension ou la mise à niveau de différentes sections des réseaux. Le réseau routier asiatique, qui relie désormais tous les États sans littoral de la région, sert de modèle pour les programmes de coopération sous-régionale dans le Bassin du Mékong et a également été utilisé comme tel par plusieurs organisations régionales.

c) Accroissement des capacités des États membres de la CESAP et des industries régionales de prendre des mesures afin d'améliorer l'efficacité des opérations et la logistique des transports internationaux ainsi que la sécurité routière

493. La méthode temps/coût-distance de la CESAP a continué à être largement saluée en tant qu'outil important qui permet de repérer et de résorber les principaux goulots d'étranglement qui minent l'efficacité du transport transfrontières. Afin d'aider les États membres à éliminer les goulots d'étranglement dus à des causes autres que physiques des couloirs de transport et des postes frontière, un projet de cadre stratégique régional pour la facilitation du transport routier international a été élaboré et intégré dans le projet relatif à la phase II (2012-2016) du Programme régional d'action pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, qui sera examiné à la Conférence ministérielle sur les transports en 2012. En outre, les États membres se sont fortement mobilisés pour mener des activités aux niveaux régional et national à l'occasion du lancement de la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020). En se fondant sur les objectifs et indicateurs établis par la CESAP, les États membres ont multiplié les initiatives sur la sécurité routière, aux fins de réduire de 50 % le nombre de tués et de blessés. La Commission a aussi soutenu des initiatives encourageant de nombreux opérateurs de chemin de fer à collaborer dans l'organisation de parcours de démonstration le long du réseau de chemin de fer transasiatique, et de nouveaux services commerciaux sont en cours de lancement.

Sous-programme 4
Environnement et développement

a) Renforcement du consensus parmi les États membres sur un nombre accru de questions liées à la croissance économique respectueuse de l'environnement

494. Au cours de l'exercice, un consensus a été dégagé concernant : a) la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010), Astana; b) le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015); et c) l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte ». Ces trois documents sont issus de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique. À cette Conférence, les petits États insulaires en développement du Pacifique ont annoncé qu'ils avaient formé un partenariat en faveur de la croissance verte pour promouvoir le développement durable dans la région. En outre, la soixante-sixième session de la Commission avait pour thème principal la promotion du développement durable dans la région. À sa soixante-septième session, la Commission a adopté la résolution 67/2 sur la promotion de la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique.

b) Amélioration des connaissances qu'ont les responsables des ministères du plan, des finances et d'autres domaines connexes, ainsi que les autres parties prenantes dans la région de la CESAP en ce qui concerne les politiques et les programmes susceptibles de promouvoir une croissance économique respectueuse de l'environnement

495. La CESAP a continué de faire mieux connaître les politiques et programmes susceptibles de promouvoir une croissance économique respectueuse de

l'environnement. Dans le cadre de ses recherches et lors de réunions, de rencontres internationales et d'autres occasions, la CESAP a mis en avant les travaux qu'elle mène concernant la croissance verte, l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables, le développement urbain durable et la gestion des ressources en eau. Grâce à son vaste réseau de partenaires, composé de hauts fonctionnaires nationaux, de représentants de la société civile et de membres du secteur privé, la CESAP s'est fait davantage entendre, obtenant des taux élevés de participation aux réunions et recevant toujours des échos favorables. Il convient de noter en particulier que les questionnaires distribués pendant les réunions indiquent globalement une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des politiques et programmes préconisés par la CESAP.

c) Amélioration de l'aptitude des États membres de la CESAP à élaborer des politiques et des programmes, y compris ceux qui ont une composante axée sur la pauvreté ou sur la problématique hommes-femmes, pour promouvoir une croissance économique respectueuse de l'environnement

496. Pendant l'exercice, la CESAP s'est notamment attachée à améliorer l'aptitude des décideurs à tous les échelons, en particulier dans les ministères concernés, notamment du personnel d'exécution des autorités nationales et locales, à concevoir et appliquer des politiques de promotion d'une croissance économique respectueuse de l'environnement. Outre des études et des ateliers, neuf stages de formation pratique ont été organisés concernant la gestion des déchets solides, l'impulsion d'une croissance verte et l'éco-efficacité de l'infrastructure urbaine. Le Gouvernement cambodgien a adopté une feuille de route nationale pour une croissance verte, définie par le groupe de travail interministériel sur la croissance verte à l'occasion d'une table ronde. Le Président du Kazakhstan a créé un groupe de travail interministériel qui a approuvé un rapport national sur l'application de moyens d'action pour une croissance verte. Les Fidji ont adopté une nouvelle loi relative à la croissance verte, à la productivité verte et à l'emploi vert.

d) Accroissement des capacités nationales des États membres de la CESAP afin qu'ils puissent formuler des politiques et des stratégies efficaces pour la gestion et l'utilisation des ressources en énergie et en eau

497. La CESAP a collaboré avec les décideurs politiques à tous les échelons ainsi qu'avec des représentants de la société civile, du monde universitaire, des organisations non gouvernementales, des autorités locales et du secteur privé en vue de renforcer l'efficacité de la sécurité énergétique, d'améliorer la gestion des ressources en eau et de concevoir des politiques de développement durable qui profitent à tous. La Commission a fait la promotion des objectifs en matière de sécurité énergétique dans le cadre de projets sur le terrain, notamment des ateliers, des réunions d'experts et des consultations directes avec les décideurs. Elle a organisé une réunion d'experts et un forum Asie-Pacifique des entreprises sur les sentiers de développement sobres en carbone, qui ont rassemblé plus de 20 experts et quelque 200 participants issus d'États membres. Ces activités visaient à aider les autorités des États membres à définir plusieurs méthodes adaptées à la situation en matière de développement économique, en particulier pour les pays en développement. Pour améliorer l'éco-efficacité de l'infrastructure hydraulique et la gestion intégrée des ressources en eau, la CESAP s'est mise en rapport avec les

organisations partenaires et a organisé plusieurs rencontres et études régionales, qui ont reposé sur des projets pilotes et des évaluations sur le terrain concernant l'infrastructure hydraulique et sanitaire.

Sous-programme 5
Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe

a) Renforcement du partage des connaissances entre les États membres de la CESAP concernant les grandes orientations, les stratégies et les bonnes pratiques pour ce qui est de la connectivité des technologies de l'information et des communications (TIC) et pour intégrer une conception multirisque de la réduction des risques de catastrophe dans le développement national

498. La CESAP a contribué au renforcement du partage des connaissances grâce à des études analytiques et à des échanges consacrés à l'action publique entre des décideurs, des experts et des professionnels de la région et d'ailleurs. À cet égard, le Portail Asie-Pacifique pour la réduction des risques de catastrophe et le développement a beaucoup évolué en ce qu'il regroupe plus systématiquement au niveau régional les lois, politiques et pratiques d'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les processus de planification du développement. Il faut également souligner la conclusion de la première étude régionale sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique et la protection des gains de développement, intitulée *The Asia Pacific Disaster Report 2010: Protecting Development Gains*.

b) Renforcement des mécanismes régionaux de coopération à l'appui de la connectivité des TIC et de la gestion des risques de catastrophe

499. En 2010, le mécanisme de communication de l'information d'origine spatiale et de prestation de services de suivi de la sécheresse et d'alerte rapide a été inauguré dans le cadre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement écologiquement rationnel et durable. Le champ d'action de ce mécanisme sera étendu de façon qu'il couvre également d'autres grandes catastrophes, à commencer par les inondations. À sa quatorzième réunion, le Groupe de travail régional interinstitutions sur les technologies de l'information et des communications a décidé que la CESAP et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Union internationale des télécommunications devraient produire ensemble les capacités régionales en matière de communication en cas de catastrophe. La CESAP a renforcé les capacités régionales en matière de gestion des risques de catastrophe en coopérant avec le Comité des typhons (CESAP/OMM). Les ateliers de formation organisés dans les pays du Pacifique conjugués à des stages de perfectionnement ont permis de renforcer les capacités des principales parties prenantes au niveau national et de faciliter l'accès aux images et produits satellite aux fins de la gestion des risques liés aux catastrophes. Grâce au fonds d'affectation spéciale de la CESAP, les bénéficiaires voient leurs capacités renforcées en matière d'alerte rapide et de réduction des risques de catastrophe.

c) Amélioration des capacités des États membres de la CESAP dans le domaine de l'évaluation multirisque, de la préparation, de l'alerte rapide et de l'intervention en cas de catastrophe

500. Le rapport 2010 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique, que la CESAP a publié conjointement avec le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, a renseigné les décideurs sur les risques de catastrophe et sur les répercussions des catastrophes dans les sous-régions de la Commission. Le Portail Asie-Pacifique pour la réduction des risques de catastrophe et le développement a facilité l'échange d'informations aux fins de la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans le développement socioéconomique. La CESAP a favorisé la création de réseaux sous-régionaux, qui permettent d'échanger efficacement des informations sur la réduction des risques d'inondation, compte tenu des phénomènes météorologiques extrêmes se produisant en Asie centrale, et a encouragé aussi le partage des pratiques de référence et des enseignements dans la région pour faire face aux problèmes posés par les catastrophes de grande envergure et aux effets qu'ont eus sur le développement des catastrophes ayant touché le Pakistan, le Japon et l'Asie du Sud-Est. Les États membres faisant partie du Pacifique ont reçu des formations à l'évaluation économique des catastrophes naturelles à l'occasion d'un atelier sous-régional organisé par la CESAP.

d) Renforcement de l'aptitude des institutions des États membres de la CESAP d'utiliser les technologies de l'information et des communications au service du développement socioéconomique

501. Le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement a veillé à ce que les décideurs améliorent leurs capacités en matière de technologies de l'information et des communications, en organisant ou en appuyant 33 ateliers, réunions, conférences et autres manifestations en partenariat avec des autorités nationales, des établissements de formation, des organisations internationales, le monde universitaire et le secteur privé. Le Centre a notamment lancé son programme phare, l'Université des TIC pour les responsables gouvernementaux, dans sept nouveaux pays, ainsi que des programmes de formation des formateurs et des ateliers (2 au niveau sous-régional et 5 au niveau régional), et un grand forum régional sur l'utilisation des TIC au service de la mise en valeur des capacités humaines. En outre, 52 ateliers ou manifestations ont été organisés par les partenaires du Centre sur la base des modules conçus par l'Université des TIC. Par ailleurs, la version de télé-enseignement en ligne mise en place par l'Université et baptisée « Campus virtuel » a continué de se développer. En tout, 8 477 personnes ont participé aux manifestations et aux stages de formation en ligne organisés par le Centre ou ses partenaires pendant l'exercice biennal. Le Centre a également lancé un nouveau projet en faveur du renforcement de la formation aux technologies de l'information et des communications au service du développement dans les établissements d'enseignement supérieur, afin que les étudiants et les jeunes puissent prendre part à ses activités.

Sous-programme 6
Développement social

a) Facilitation effective des examens régionaux visant à évaluer les progrès, remédier aux insuffisances, définir et dégager des consensus sur les domaines d'action prioritaires pour respecter les engagements pris dans le cadre des processus intergouvernementaux de l'ONU concernant le développement social, la population, le vieillissement de la population, le handicap, l'égalité des sexes et la santé

502. La CESAP a joué un rôle majeur au niveau régional dans la centralisation des efforts menés par les gouvernements et les principales parties prenantes en vue d'évaluer les progrès, de cerner les insuffisances et de dégager des consensus concernant l'exécution des engagements internationaux et régionaux touchant au développement social, et en particulier au vieillissement de la population, au handicap, au VIH, aux migrations, à la jeunesse et à l'égalité des sexes. La problématique hommes-femmes a été prise en compte dans la planification et la mise en œuvre de toutes les activités de la CESAP, d'où sa place dans les documents finals de la Commission. En moyenne, 93 % des participants aux réunions et manifestations organisées par la CESAP pendant l'exercice biennal ont indiqué que les activités organisées en vue de contrôler la mise en œuvre des mandats internationaux concernant le développement social étaient utiles et qu'elles leur avaient permis d'en savoir plus sur les progrès accomplis et les lacunes à combler. Ce pourcentage est supérieur à l'objectif visé, qui était de 75 %. Les participants ont ajouté que les textes ayant fait l'objet d'un accord tiennent compte des préoccupations et priorités régionales pour ce qui concerne l'exécution des engagements internationaux.

b) Meilleure connaissance des moyens d'action, des stratégies et des bonnes pratiques dans le domaine de la protection et des politiques sociales, y compris ceux axés sur la réduction de la pauvreté

503. La CESAP a produit des études analytiques approfondies concernant les principales préoccupations et priorités régionales dans les domaines de la population, du vieillissement de la population, des migrations, du handicap, du VIH, de la protection sociale et de l'égalité des sexes. Ces études ont permis aux États membres de mieux connaître les moyens d'action, les stratégies et les bonnes pratiques dans le domaine de la protection et des politiques sociales et d'engager des discussions plus productives sur de grandes questions sociales à l'occasion de réunions régionales. Il convient de noter en particulier l'étude thématique intitulée « The Promise of Protection: Social Protection and Development in Asia and the Pacific » (La promesse de protection : protection sociale et développement en Asie et dans le Pacifique) et élaborée par le secrétariat de la soixante-septième session de la Commission, qui a alimenté les discussions des États membres de la CESAP. Les travaux analytiques effectués par la Commission dans le domaine du développement social sont très sollicités, comme en attestent les statistiques de consultation du site Web de la CESAP et les commentaires reçus des lecteurs.

c) Renforcement des capacités des États membres de la CESAP et de la coopération technique entre ces États aux fins de l'élaboration, du financement et de la mise en œuvre de politiques sociales destinées à créer des sociétés ouvertes à tous, à réduire la pauvreté et à promouvoir l'égalité des sexes

504. La CESAP a entrepris une série d'initiatives interdépendantes en vue de renforcer la capacité des gouvernements de mettre au point des politiques et programmes visant à répondre aux priorités essentielles et à combler les lacunes en créant des sociétés ouvertes à tous, en réduisant la pauvreté et en promouvant l'égalité des sexes. La problématique hommes-femmes a été prise en compte pendant les phases de conception, de planification et de mise en œuvre de toutes les grandes initiatives de développement social. Les observations formulées par les gouvernements, les représentants de la société civile et d'autres participants dans le cadre des activités organisées par la CESAP pour promouvoir la coopération régionale montrent que ces initiatives leur ont très souvent permis d'acquérir les connaissances et les moyens d'action dont ils avaient besoin. En moyenne, 91 % des 644 participants aux activités qui se sont déroulées pendant l'exercice biennal ont indiqué, en réponse à des enquêtes, que les connaissances et les moyens d'action qu'on leur avait proposés étaient utiles dans la perspective de leurs fonctions et de leur action dans les domaines liés au handicap, au VIH, au vieillissement de la population, aux migrations, à la protection sociale et à l'égalité des sexes.

Sous-programme 7
Statistiques

a) Amélioration des connaissances et des capacités des statisticiens nationaux officiels, des décideurs et de la population pour leur permettre d'évaluer les grandes tendances socioéconomiques dans la région de la CESAP, notamment les progrès accomplis en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement

505. La connaissance et la compréhension des grandes tendances socioéconomiques nationales et régionales et des lacunes qui doivent être comblées pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement se sont améliorées grâce à l'analyse de la Division de statistique figurant dans plusieurs publications de la CESAP. Les travaux d'analyse des répercussions de la crise économique sur la pauvreté dans la région ont permis de mieux comprendre certaines questions liées à la disponibilité et à la qualité de l'information statistique, ainsi que les difficultés méthodologiques y associées. L'analyse des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des disparités qui persistent d'un pays à l'autre et dans chaque pays a permis aux statisticiens et aux décideurs de mieux comprendre ce que les pays doivent faire pour atteindre les objectifs. En outre, la Banque asiatique de développement s'est également servie de cette analyse pour lever des fonds dans la région et dans le monde en faveur des initiatives de réduction de la pauvreté.

b) Amélioration de l'accès des décideurs et de la population à des données comparables sur les grands indicateurs démographiques, sociaux, économiques et environnementaux pour la région de la CESAP

506. Il ressort des observations reçues pendant et après la deuxième session du Comité de statistique de la CESAP que les participants considèrent que le Comité

est une instance régionale importante où les responsables des systèmes statistiques nationaux peuvent débattre de questions stratégiques liées au développement statistique, échanger des vues et décider d'opinions régionales concernant de grandes questions statistiques. Le fait que quatre résolutions relatives aux statistiques aient été approuvées à la soixante-septième session de la Commission montre également que les gouvernements se rendent compte qu'il importe de renforcer le développement statistique dans les pays de la région. Il ne fait plus aucun doute que l'*Annuaire statistique* est un outil de référence essentiel pour la région, comme en témoigne l'augmentation du taux de consultation de son site Web. L'élaboration de cet annuaire est un moyen idéal de collaborer sur le fond avec des experts d'organismes partenaires et de densifier et diversifier les réseaux de la CESAP. En outre, les outils interactifs qui ont été ajoutés sur la page Web de la Division de statistique ont permis de mettre en avant les bases de données statistiques gérées par la CESAP.

c) Amélioration de l'aptitude des États membres de la CESAP à produire des données comparables et ventilées par sexe conformément aux normes arrêtées sur le plan international et aux bonnes pratiques

507. La CESAP a continué de renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux des pays de la région de produire et diffuser des données dans les domaines des statistiques de l'état civil et des statistiques économiques, y compris pour la mesure du secteur non structuré et du marché du travail non organisé, et d'améliorer les statistiques sur le handicap. Plusieurs initiatives menées dans le domaine des statistiques ventilées par sexe ont permis de jeter les bases de partenariats nationaux. Les activités menées au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont permis de favoriser l'utilisation des données statistiques aux fins de l'analyse et de la promotion de politiques visant à faciliter le développement. Le travail des Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique a permis de renforcer la collaboration et la coordination des activités entre les organisations internationales, régionales et sous-régionales de premier plan et les donateurs bilatéraux participant au développement statistique dans la région.

d) Renforcement de la capacité des bureaux nationaux de statistique des pays de la région de la CESAP d'établir, de diffuser et d'analyser des données conformément aux normes arrêtées au niveau international et aux bonnes pratiques

508. La CESAP a concouru au renforcement des capacités statistiques nationales par le biais de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, en particulier par ses contributions aux réseaux de formation à la statistique. De janvier 2010 à décembre 2011, 951 hauts fonctionnaires et statisticiens ont perfectionné leurs compétences et amélioré leurs connaissances en matière de statistiques officielles, y compris concernant les normes, les méthodes et les cadres adoptés au niveau international dans un certain nombre de domaines. Lorsqu'ils ont repris leurs fonctions, les participants et les hauts responsables des bureaux de statistique nationaux ont indiqué que les compétences qu'ils avaient acquises dans le cadre des formations dispensées par l'Institut leur permettaient de mieux comprendre le sujet et d'améliorer leur efficacité.

Sous-programme 8
Activités sous-régionales de développement

Composante 1
Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

a) Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP à formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement économique et social, y compris ceux ayant une dimension hommes-femmes, visant les grands domaines prioritaires dans le Pacifique

509. En préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les petits États insulaires en développement du Pacifique ont arrêté plusieurs positions concernant deux thèmes de la Conférence et adopté le principe d'une « économie verte dans un monde bleu » pour parvenir à un équilibre entre les trois piliers du développement durable. L'examen régional à mi-parcours de la Stratégie de Maurice a fait apparaître des progrès dans le domaine de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement économique et social. Cet examen et le dialogue ministériel ont débouché sur plusieurs recommandations : l'adoption de stratégies visant à stimuler le développement dans le Pacifique, et notamment un appel à ce que la communauté internationale tienne ses engagements; l'adoption de politiques de croissance verte; le renforcement des mécanismes de mise en œuvre; le déblocage de moyens budgétaires suffisants. Les résultats de l'examen régional pour le Pacifique des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice ont été examinés à la soixante-sixième session de la Commission ainsi qu'à la dix-huitième session de la Commission du développement durable.

b) Renforcement des partenariats et du partage des connaissances entre les États membres, la société civile et les autres partenaires de développement concernés, pour agir dans les grands domaines prioritaires dans le Pacifique afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement

510. En participant activement à l'action menée par l'équipe de pays des Nations Unies et aux activités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement, et en nouant des partenariats avec les organismes sous-régionaux dans le Pacifique, le bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique s'est attaché à travailler en étroite collaboration avec les autres acteurs à la réalisation d'objectifs communs. Il a ainsi facilité la mise en place du partenariat pour la croissance verte, de stratégies nationales en faveur du développement durable et, en collaboration avec le Forum des administrations locales du Commonwealth et ONU-Habitat, appelé les dirigeants politiques à prendre conscience que le mouvement d'urbanisation rapide que connaît la région va se poursuivre et que des mesures doivent être prises pour y faire face. L'examen quinquennal de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice dans la région de l'Asie-Pacifique a offert une occasion importante de renforcer les partenariats, de partager les connaissances et d'appréhender les défis que pose le développement durable et notamment de faire le bilan des enseignements tirés. Le site Web du bureau, qui centralise les connaissances sur l'action que celui-ci mène dans les grands domaines prioritaires, a été refondu au cours de l'exercice 2010-2011 et

enrichi de nouveaux documents et de nouvelles informations visant à faciliter le partage des connaissances dans toute la région.

Composante 2
Activités sous-régionales de développement dans l'Asie de l'Est et du Nord-Est

a) Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP à formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement économique et social, y compris ceux ayant une dimension hommes-femmes, visant les grands domaines prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est

511. Inauguré officiellement en mai 2010, le bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est a vite pris la responsabilité de renforcer la coopération et l'intégration au niveau sous-régional. En novembre 2010 s'est tenue une réunion de consultation lors de laquelle acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux ont mis en évidence les enjeux propres à la sous-région. En 2011, le bureau a contribué par de nombreuses activités à renforcer les capacités des décideurs dans les domaines notamment de la participation des personnes âgées à la vie sociale, de la facilitation des échanges, de la conservation de la nature, de la prévention des tempêtes de poussière et de sable, ainsi que de la pollution atmosphérique transfrontière. Il a en outre assuré le secrétariat du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, organe de coopération intergouvernemental regroupant les six États membres de la sous-région, et il a facilité l'organisation de la seizième réunion de hauts fonctionnaires du Programme, à l'occasion de laquelle a été établi un plan d'action définissant les activités futures.

b) Renforcement des partenariats et du partage des connaissances entre les États membres, la société civile et les autres partenaires de développement concernés, pour agir dans les grands domaines prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement

512. Le bureau sous-régional a établi son programme de travail en collaboration avec les États membres de la région et avec des parties prenantes non gouvernementales. Il a trouvé de nombreux partenaires de développement sous-régionaux et travaille actuellement à la formalisation et à la consolidation de ces partenariats. En 2011, en collaboration avec d'autres bureaux sous-régionaux, il a contribué à l'action en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en menant des activités de renforcement des capacités. Au cours de l'exercice, il a produit quatre éditions d'une lettre d'information portant sur la Mongolie, l'économie verte, la participation des jeunes et la coopération environnementale régionale. En août 2011, 68 jeunes d'associations de jeunesse de la sous-région ont participé à une réunion d'échange de bonnes pratiques dans le domaine de la participation des jeunes à la décision publique. L'un des textes issus de cette réunion, la Déclaration de la jeunesse d'Asie du Nord-Est, a été soumis au secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et ira alimenter la synthèse internationale.

Composante 3
Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

a) Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP à formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement économique et social, y compris ceux ayant une dimension hommes-femmes, visant les grands domaines prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale

513. À l'issue de la réunion intergouvernementale spéciale consacrée aux nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP, il a été recommandé que le bureau pour l'Asie du Nord et de l'Asie centrale prête son concours aux États membres dans les domaines prioritaires suivants : a) la facilitation des transports et des échanges; b) l'eau, l'énergie et l'environnement. La Commission a adopté cette recommandation à sa soixante-sixième session. À sa soixante-septième session, elle a noté les progrès réalisés vers l'ouverture des nouveaux bureaux, notamment la signature de l'accord de siège entre le Gouvernement du Kazakhstan et l'ONU, la sélection du personnel et la rénovation du bâtiment.

b) Renforcement des partenariats et du partage des connaissances entre les États membres, la société civile et les autres partenaires de développement concernés, pour agir dans les grands domaines prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement

514. Le Forum économique 2010 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, organisé sur le thème « Renforcer la coopération régionale en Asie centrale : une contribution à la stabilité à long terme et au développement durable de l'Afghanistan », a marqué un jalon important dans la promotion de la paix et du développement économique de l'Afghanistan dans le cadre de la coopération sous-régionale. Les participants au Forum ont convenu de rechercher des moyens de renforcer la coopération économique en Asie centrale dans trois domaines interdépendants : le commerce et l'investissement, le développement des infrastructures, la gestion conjointe et mutuellement avantageuse des ressources partagées. Le Forum économique 2011, organisé autour du thème « Vingt ans de coopération et d'intégration économiques régionales en Asie centrale : réussites, problèmes et perspectives », a été l'occasion de faire le bilan des progrès économiques et sociaux accomplis au cours des deux dernières décennies et de mettre en évidence les mesures pragmatiques à prendre pour renforcer encore le cadre institutionnel et juridique de la coopération et de l'intégration économiques régionales.

Composante 4
Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

a) Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP à formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement économique et social, y compris ceux ayant une dimension hommes-femmes, visant les grands domaines prioritaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest

515. À sa soixante-sixième session, la CESAP a arrêté les champs prioritaires de l'action du nouveau bureau pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest : a) le comblement

des lacunes dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (pauvreté et domaines correspondants); b) le développement des infrastructures, en particulier dans les domaines des transports et de la facilitation du commerce et des transports, notamment la connectivité des réseaux de transport; c) la réduction des risques de catastrophes, notamment de sécheresses et de séismes; d) la sécurité énergétique et alimentaire.

b) Renforcement des partenariats et du partage des connaissances entre les États membres, la société civile et les autres partenaires de développement concernés, pour agir dans les grands domaines prioritaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement

516. Le nouveau bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest a facilité l'organisation de dialogues sur les politiques macroéconomiques inclusives et favorables aux pauvres dans l'ensemble de la sous-région. Des liens et des partenariats ont été tissés avec des laboratoires d'idées de la société civile, comme le South Asia Centre for Policy Studies à Katmandou, le Centre for WTO Studies de l'Institut indien du commerce extérieur et le Centre de dialogue sur les mesures à prendre à Dhaka. Des partenariats ont également été noués avec le Ministère du commerce et de l'industrie et la Commission de planification de l'Inde et avec le Ministère des finances (Service des relations économiques) du Bangladesh. Le bureau a concouru, en collaboration avec plusieurs institutions partenaires, au lancement de l'étude annuelle sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique. Il a également participé, de concert avec diverses institutions des États membres, à la bonne tenue du dialogue de haut niveau sur les défis que connaît la sous-région en matière de développement.

Composante 5
Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est

a) Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP à formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement économique et social, y compris ceux ayant une dimension hommes-femmes, visant les grands domaines prioritaires en Asie du Sud-Est

517. En collaboration avec l'ASEAN, la CESAP a contribué à promouvoir l'idée que les partenariats public-privé étaient un moyen viable de mobiliser des ressources pour favoriser le développement et faire fonctionner les infrastructures et les services dans les domaines du développement institutionnel, du renforcement des capacités institutionnelles, de la rationalisation des procédures administratives, du financement et de l'approbation des nouveaux projets. Au cours de l'exercice, l'Indonésie et les Philippines se sont dotés d'un cadre de développement des partenariats public-privé. La CESAP a également apporté son soutien aux pays les moins avancés de l'ASEAN (Cambodge, République démocratique populaire lao et Myanmar) grâce à ses programmes spéciaux consacrés aux pays ayant des besoins particuliers ainsi qu'au développement du secteur privé au Cambodge, en République démocratique populaire lao, au Myanmar et au Viet Nam. L'objectif est d'insérer ces pays dans le mouvement d'intégration régionale et de les associer au dynamisme économique et social de la région.

b) Renforcement des partenariats et du partage des connaissances entre les États membres, la société civile et les autres partenaires de développement concernés, pour agir dans les grands domaines prioritaires en Asie du Sud-Est afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement

518. Le partenariat tripartite entre la CESAP, le PNUD et la Banque asiatique de développement a contribué à l'action menée par les États membres de l'ASEAN en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours de l'exercice, la CESAP a organisé un atelier sous-régional à l'intention des pays les moins avancés sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Par ailleurs, le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie a fourni l'architecture d'un cadre multirisque de bout en bout comprenant des composantes régionales, nationales et locales pour les tsunamis, les cyclones et autres risques. La CESAP a prêté son concours à ces activités par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques créé en 2005. Les produits d'alerte rapide mis au point dans le cadre du dispositif ont été récemment utilisés aux Philippines et au Myanmar, preuve que la coopération régionale peut déboucher sur des solutions rentables pour tous les pays participants.

Chapitre 19
Développement économique en Europe

Principaux résultats obtenus

La septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », qui s'est tenue à Astana du 21 au 23 septembre, a abouti à l'adoption de la déclaration ministérielle « Économisez l'eau, passez au vert! » et des Actions pour l'eau d'Astana. Ces textes se sont avérés très utiles à la réunion préparatoire régionale qui s'est tenue à Genève le 1er décembre 2011 en amont de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

La Conférence pour la facilitation du commerce mondial, qui s'est tenue à Genève les 12 et 13 septembre 2011 sur le thème des guichets uniques et des chaînes logistiques au cours de la prochaine décennie, a rassemblé des représentants de 51 pays et cinq continents. Ses participants ont établi une feuille de route visant à renforcer les guichets uniques et l'échange d'informations dans le cadre des chaînes logistiques internationales.

Dans le cadre d'une nouvelle initiative en faveur d'un développement régional novateur et fondé sur les connaissances, on a mené la première étude consacrée à la performance du Bélarus en matière d'innovation. Le lancement de l'initiative pour les partenariats public-privé, et notamment l'élaboration de la boîte à outils et la création du centre d'excellence relatives à ces partenariats, a été une autre réalisation marquante.

Six instruments juridiques internationaux ont été mis en conformité avec les Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses et 228 amendements ont été apportés à la réglementation applicable aux véhicules pour refléter les dernières normes en matière de sécurité et de respect de l'environnement. Un accord a été conclu en vue de l'élaboration du tout premier instrument juridique paneuropéen sur les transports ferroviaires.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Si les services de la CEE en matière de coopération technique sont de plus en plus sollicités, le montant des ressources extrabudgétaires allouées en 2010-2011 a baissé et le budget ordinaire n'a pas augmenté depuis plusieurs années. La récente restructuration de la Commission, qui visait à réduire les coûts et à renforcer la cohérence, n'a semble-t-il pas suffi. Il convient d'établir des priorités sur la base d'un plan stratégique à long terme. C'est pourquoi le Comité exécutif examine actuellement l'application de la réforme adoptée par la CEE en 2005 et l'exécution des mandats des organes subsidiaires de la Commission. Les conclusions de cet examen, qui sera achevé au dernier trimestre de 2012, seront prises en considération dans l'élaboration du cadre stratégique et du budget-programme pour l'exercice 2014-2015.

Taux d'exécution des produits

519. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 93 % des 2 976 produits quantifiables prescrits.

520. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 19)].

Direction exécutive et administration

a) Bonne exécution du programme de travail

521. Les produits et services prescrits dans le cadre du programme ont été exécutés à 93 %, ce qui représente un taux légèrement inférieur au taux prévu (95 %). La fusion du Groupe de la coopération technique et du Groupe de la planification, du suivi et de l'évaluation, désormais rassemblés au sein du Groupe de la gestion des programmes, et la création du Groupe des politiques de développement et de la coordination intersectorielle au Bureau du Secrétaire exécutif ont permis à la CEE d'améliorer la gestion des programmes. Les opérations ont été simplifiées depuis que les programmes de travail des comités sectoriels ont été étalés sur deux ans de façon à être harmonisés sur l'évaluation biannuelle de l'exécution des programmes. L'adoption du cadre de responsabilisation, de la politique interne en matière de ressources humaines et du guide sur la création de postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires ont aidé la Commission à améliorer ses résultats et à tirer meilleur parti de ses ressources humaines et financières.

b) Recrutements et affectations effectués en temps voulu

522. En 2010-2011, les postes à pourvoir sont restés vacants pendant 245 jours en moyenne. Si l'objectif de 180 jours n'a pas été atteint, c'est principalement en raison de la réforme en cours de la gestion des ressources humaines et de problèmes, notamment techniques, rencontrés dans la mise en œuvre d'Inspira.

c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

523. La CEE a presque atteint les objectifs en matière de représentation géographique (taux visé de fonctionnaires devant être originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés : 19 %; taux atteint : 18 %) et a dépassé l'objectif fixé concernant l'équilibre entre les effectifs des deux sexes (taux visé de femmes parmi administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur recrutés pour un an ou plus : 37 %; taux atteint : 43 %).

d) Renforcement de la cohérence et de la coopération entre la CEE et d'autres entités régionales, y compris les commissions régionales

524. Le Mécanisme de coordination régionale a tenu quatre réunions, dont deux réunions officielles présidées par le Vice-Secrétaire général. En 2010, il a organisé une réunion régionale dans la perspective de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement et établi un rapport interinstitutions sur les accomplissements, les défis à relever et la voie à suivre s'agissant de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Europe et en Asie. En collaboration avec l'Équipe de directeurs régionaux, il a également organisé une conférence régionale sur les objectifs du Millénaire, tenue à Istanbul, et une manifestation consacrée aux efforts déployés en vue d'atteindre ces objectifs en Europe et dans la Communauté d'États indépendants, qui a eu lieu à New York en marge de la Réunion plénière de haut niveau. Le Mécanisme a en outre établi un rapport interinstitutions sur la transition et la transformation en faveur d'un développement durable et accessible à tous en Europe et en Asie centrale et convoqué une réunion régionale en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. La CEE a continué de coordonner l'action qu'elle mène dans le domaine socioéconomique en contribuant aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et en se concertant avec d'autres commissions régionales. Par ailleurs, elle a joué un rôle de chef de file dans la coopération interinstitutions sur les questions liées au commerce, en particulier le guichet unique et la feuille de route du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale qui concerne l'aide au commerce.

e) Meilleure sensibilisation aux travaux de la CEE et amélioration de l'accès des États membres de la Commission et des autres parties prenantes aux informations correspondantes

525. Quelque 75 millions de pages ont été consultées sur le site Web de la CEE durant l'exercice considéré. Le contenu du site a été étoffé et est désormais disponible dans les trois langues officielles de la Commission. La Commission a adopté un système de gestion des contenus Web qui lui a permis d'harmoniser et de simplifier la gestion de son site Internet. Elle a en outre ouvert des comptes sur les sites et réseaux sociaux les plus populaires, à savoir Facebook, YouTube et Twitter.

Sous-programme 1
Environnement

a) Capacité renforcée en matière de systèmes de surveillance et d'évaluation environnementales dans les pays de l'Europe de l'Est, du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est

526. Cinq pays supplémentaires ont publié des indicateurs d'environnement dans leurs annuaires et rapports statistiques, ce qui a porté à 11 le nombre total de pays publiant ce type d'indicateurs. Neuf pays (Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Monténégro, Ouzbékistan, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie et Ukraine) ont accompli des progrès considérables en matière de surveillance de l'environnement. L'Azerbaïdjan a commencé à effectuer des contrôles radiologiques dans les zones frontalières. Le Bélarus et l'Ouzbékistan ont approuvé des programmes visant à renforcer la surveillance de l'environnement au cours de la période 2011-2015. La Géorgie a commencé à procéder au contrôle de la qualité biologique des eaux de surface et à mesurer le niveau de contamination des sols par les métaux lourds. L'ex-République yougoslave de Macédoine a pris un décret portant création d'un réseau public de surveillance de l'environnement. Le Monténégro a installé trois stations de contrôle automatisé de la qualité de l'air. La Fédération de Russie a mis en place un système intégré de surveillance de l'environnement dans la région de Sochi. La Serbie a élargi et renforcé son réseau de contrôle de la qualité de l'air. L'Ukraine a créé un réseau automatisé de contrôle de la qualité de l'air dans l'oblast de Donetsk.

b) Amélioration du respect des engagements régionaux en matière d'environnement pris par les États membres dans le cadre de la CEE

527. Le fait que la CEE ait reçu 189 rapports d'exécution de la part des États membres (contre 140 en 2009, pour un total de 329 sur l'exercice biennal) témoigne des progrès réalisés dans l'application des cinq accords régionaux sur l'environnement. Plus précisément, le secrétariat a reçu 41 rapports sur l'application de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement; 25 rapports sur l'application du Protocole sur l'eau et la santé afférent à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux; 42 rapports sur l'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière; 41 rapports sur l'application de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels; et 40 rapports sur l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

c) Amélioration de la performance environnementale dans les économies en transition

528. Le deuxième examen de la performance environnementale de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, du Tadjikistan et de l'ex-République yougoslave de Macédoine a montré que ces pays avaient progressé dans le domaine considéré. Depuis le premier examen, l'Azerbaïdjan a appliqué, en tout ou en partie, 73 % des 59 recommandations formulées; la Bosnie-Herzégovine, 73 % des 53 recommandations formulées; la Géorgie, 55 % des 62 recommandations formulées; le Tadjikistan, 65 % des 54 recommandations formulées; et l'ex-

République yougoslave de Macédoine, 88 % des 64 recommandations formulées. Cet examen a également mis en évidence un certain nombre de problèmes et d'obstacles auxquels les pays font face, notamment le manque de volonté politique, l'insuffisance des fonds et de fréquents remaniements des cadres institutionnels et des politiques publiques. Les recommandations directement adressées aux autorités chargées de la protection de l'environnement ont été plus largement appliquées que celles adressées à d'autres décideurs.

Sous-programme 2
Transports

a) Renforcement du cadre juridique et réglementaire concernant les transports terrestres internationaux (routiers, ferroviaires, fluviaux et intermodaux), les infrastructures et les services, la facilitation du passage des frontières, le transport des marchandises dangereuses, la construction automobile et d'autres questions liées aux transports

529. La proportion d'instruments juridiques adoptés par la CEE en matière de transports et qui étaient en application était de 86 %, soit légèrement moins que le taux prévu (87 %). Le Protocole à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes concernant le transport combiné par voie navigable, un protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route et une annexe à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières sont entrés en vigueur. Six instruments juridiques internationaux ont été mis en conformité avec la seizième édition révisée des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type). Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules a actualisé 228 amendements aux règlements concernant les véhicules. Des amendements à l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route et l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international ont été proposés.

b) Respect accru de la législation et meilleure application des recommandations et des instruments juridiques établis par la CEE en matière de transports

530. Grâce à l'appui fourni par la CEE aux États membres, trois de ceux-ci (Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine et Serbie) ont incorporé des instruments juridiques et des recommandations de la Commission dans leur législation nationale en matière de transports. En 2010-2011, 33 États membres, ainsi que l'Iran et le Nigéria, sont devenues parties contractantes à 17 accords, conventions et protocoles relatifs aux transports. Au 31 décembre 2011, le nombre de parties contractantes aux instruments juridiques relatifs aux transports adoptés par la CEE était de 1 676, soit bien plus que le nombre visé de 1 640. L'objectif consistant à créer huit mécanismes chargés de contrôler l'application de ces instruments n'a toutefois pas été atteint étant donné que le secrétariat manquait de moyens pour aider les parties contractantes à mettre en place de tels mécanismes et que, en outre, certains des instruments concernés ne prévoyaient pas leur création.

c) Renforcement de la capacité nationale de développement d'infrastructures de transport paneuropéennes et transcontinentales, en particulier dans les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est ainsi que dans le sud du Caucase et en Asie centrale

531. Avec l'adhésion de l'Ukraine à l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale en 2010, le nombre de parties contractantes aux quatre grands accords de la CEE sur l'infrastructure des transports est passé à 113. Le nombre de pays ayant participé à des projets sous-régionaux concernant l'infrastructure des transports a augmenté : 27 pays, dont 5 pays non membres de la Commission (Afghanistan, Chine, Iran, Mongolie et Pakistan) ont participé au projet de développement de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie, et 25 ont pris part aux projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen. Ces projets ont donné aux pays les moyens de financer et d'améliorer les infrastructures de transport dans la région de la CEE. Le plan-cadre les concernant a été achevé en 2011, à l'issue de trois années de collaboration entre la Commission et les États membres. La phase II du projet de développement de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie a intéressé 27 pays, contre 9 pour la phase I. Le rapport final de la mise en œuvre de la phase II a été établi.

d) Facilitation accrue du commerce et des transports, une attention particulière étant accordée aux pays en transition sans littoral et aux pays de transit voisins, grâce à une application plus étendue de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR

532. La CEE a continué de promouvoir les avantages présentés par l'adhésion à la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR)[21] et à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières. Pour renforcer encore la Convention TIR, les parties contractantes et la CEE ont entrepris un examen stratégique du régime TIR et élaboré une nouvelle annexe à la Convention. Un nouvel accord de coopération signé en 2010 entre la Commission et l'Union internationale des transports routiers contribuera à une collaboration plus étroite aux fins de l'application concrète de la Convention. Grâce aux activités de renforcement des capacités et à la campagne d'information menées par le Secrétariat au regard de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises, l'Iran a adhéré à cette convention, portant le nombre de parties contractantes à 55.

Sous-programme 3
Statistiques

a) Rationalisation des modalités du travail statistique d'une organisation internationale à une autre grâce à l'élimination des lacunes et des doubles emplois

533. La CEE a procédé à un examen approfondi des travaux statistiques menés à l'échelle internationale dans les six domaines suivants : mesure de la société de l'information, production mondiale d'articles manufacturés, amélioration des enquêtes auprès des ménages, production de statistiques sur l'éducation et utilisation de nouvelles sources de données. Elle a également renforcé la coordination

[21] Transport international routier.

interinstitutions dans le but d'éliminer les écarts et les doubles emplois dans les activités statistiques menées dans les pays de la région de la CEE. Vingt-six organisations internationales ont ainsi volontairement alimenté la base de données de la Commission sur les activités statistiques internationales et six groupes d'étude et groupes de travail intersecrétariats de l'ONU ont présenté des rapports sur leurs activités, de même que le Partenariat statistique au service du développement au XXI^{e} siècle. Le système de classification utilisé dans la base de données de la Commission a récemment été adopté par le système d'échange de données et de métadonnées statistiques ainsi que par la Division de statistique de l'ONU, qui s'en sert aux fins de l'inventaire des normes statistiques mondiales.

b) Plus grande actualité, comparabilité, complétude et fiabilité des statistiques macroéconomiques, sociales et démographiques, notamment celles qui concernent les pays moins avancés de la région

534. Des progrès ont été enregistrés s'agissant de la qualité des données macroéconomiques, sociales et démographiques figurant dans la base de données statistiques de la CEE. Cette dernière contient à présent une série de données relatives à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays moins avancés de la région de la CEE. Ces données sont plus actuelles, plus complètes, plus fiables et davantage comparables. Le pourcentage de cellules contenant des données de qualité était de 63 %, contre 68 % en 2008-2009, une diminution qui s'explique par le fait qu'il existe moins de données historiques pour les nouveaux indicateurs. Le taux de satisfaction des utilisateurs est resté constant, une enquête réalisée en ligne ayant indiqué que 81 % de ceux-ci considéraient la qualité des données fournies comme excellente ou bonne. Le nombre de données téléchargées en 2010-2011 a été 26 % plus élevé qu'au cours de l'exercice précédent. La CEE a automatisé la collecte des données, ce qui a permis de recueillir des données plus actuelles et plus fiables, et a mis en ligne une nouvelle interface Web plus fonctionnelle offrant de meilleurs outils de visualisation.

c) Perfectionnement des séries de normes et pratiques recommandées à l'échelle internationale pour assurer la comparabilité des statistiques

535. La CEE a coordonné la rédaction de 17 documents présentant des pratiques recommandées, auxquels elle a également apporté une contribution de fond. Cinq grandes recommandations concernaient les statistiques ventilées par sexe, la mesure des nouveaux types de ménages, la qualité de l'emploi, l'impact de la mondialisation et le revenu des ménages. Des séries de consultations menées par correspondance, auxquelles ont à chaque fois participé 30 à 44 pays et organisations internationales, ont montré que les travaux novateurs bénéficiaient d'un appui considérable et mis en évidence l'utilité des recommandations. Par ailleurs, la CEE a contribué aux recommandations formulées par d'autres instituts de statistique, notamment concernant les prix de l'immobilier résidentiel, et coordonné l'établissement de directives concernant la mesure de la violence à l'égard des femmes, l'échange de données et de métadonnées statistiques, les migrations et les ajustements saisonniers. La Commission a cherché à définir des normes et pratiques supplémentaires dans 27 des 55 domaines couverts par la Classification internationale type adoptée par les États membres, et plusieurs des directives qu'elle a formulées ont été partiellement traduites par d'autres organisations qui comptent les utiliser en dehors de la région de la CEE.

d) Meilleure application des normes et bonnes pratiques internationales dans les systèmes statistiques, en particulier dans les pays moins avancés de la région

536. La CEE a organisé 22 ateliers de formation et plusieurs missions consultatives en vue d'améliorer les statistiques établies dans les pays moins avancés de la région. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des normes internationales et le respect des Principes fondamentaux de la statistique officielle sont mesurés au moyen d'évaluations globales des systèmes statistiques nationaux. En collaboration avec l'Office statistique des Communautés européennes et l'Association européenne de libre-échange et à la demande des pays concernés, la CEE a ainsi procédé à l'évaluation globale des systèmes statistiques de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Kirghizistan et de l'Ukraine, ce qui lui a permis d'élaborer, en commun accord avec les pays, une série de recommandations qui ont été incluses dans les plans d'action nationaux. Quatre autres pays (Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Tadjikistan) ont demandé à faire l'objet d'une évaluation en 2012, ce qui montre à quel point cette démarche est utile. Durant l'exercice 2010-2011, les pays de la région ont appliqué 37 recommandations, ce qui les a aidés à mieux respecter les normes et pratiques optimales internationalement reconnues.

Sous-programme 4
Coopération et intégration économiques

a) Meilleure connaissance des bonnes pratiques et des politiques sur l'environnement financier et réglementaire propice à la croissance économique, au développement innovant et à l'accroissement de la compétitivité des entreprises et des activités économiques en vue de la formulation par la CEE de recommandations générales correspondantes

537. Neuf séries de recommandations de politique générale ont été établies et diffusées sur les sujets suivants : promouvoir l'innovation dans le secteur des services; répondre aux enjeux financiers et entrepreneuriaux dans les entreprises innovantes à forte croissance; gérer la propriété intellectuelle dans le cadre de l'innovation ouverte; promouvoir les jeunes entreprises innovantes et les nouvelles entreprises issues des travaux de recherche universitaire; favoriser le financement des technologies propres; sensibiliser au rôle de la propriété intellectuelle dans l'innovation ainsi qu'aux dangers et aux coûts économiques des atteintes aux droits de propriété intellectuelle; promouvoir l'éco-innovation; renforcer l'innovation. Ces recommandations sont le fruit de l'échange de bonnes pratiques et d'expériences en matière de politiques publiques entre les États membres et les grands experts nationaux et internationaux des secteurs public et privé. Un dialogue a eu lieu à la faveur d'une série de sessions et de conférences du Comité de la coopération et de l'intégration économiques et des organes subsidiaires que sont les équipes de spécialistes chargés des politiques d'innovation et de compétitivité, de la propriété intellectuelle et des partenariats public-privé.

b) Meilleure application des recommandations de politiques générales de la CEE

538. Les enquêtes menées par la CEE montrent qu'en 15 étapes pratiques, les gouvernements ont mis en œuvre les recommandations portant sur les politiques d'innovation et compétitivité, la propriété intellectuelle, le financement du

développement innovant, le développement de l'entreprenariat et de la création d'entreprises, en les intégrant aux textes législatifs existants ou aux projets de textes de loi, notamment en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Fédération de Russie, au Monténégro, en République kirghize, en Moldova, au Tadjikistan et en Ukraine. Par ailleurs, les recommandations de politique adoptées à la conférence internationale sur le thème « De la recherche appliquée à la création d'entreprises : encourager la création d'entreprises fondées sur l'innovation et sur des travaux de recherche universitaire » ont été examinées par le Gouvernement ukrainien au niveau ministériel. De son côté, le Gouvernement bélarussien a fait siennes les recommandations de politique formulées dans l'étude de performance en matière d'innovation de la République du Bélarus. Une mission de suivi a également été organisée pour aider le pays à mettre en œuvre les recommandations. Le Gouvernement kazakh a accepté les recommandations formulées dans l'étude de performance en matière d'innovation du Kazakhstan et invité le Comité à l'aider à les mettre en œuvre.

c) Renforcement de l'aptitude des pays à économie en transition à promouvoir les bonnes pratiques et à mettre en œuvre les recommandations de politique de la CEE

539. Au cours de l'exercice, plus de 30 activités de renforcement des capacités ont été organisées suivant la demande dans les États membres sous les auspices du Comité de la coopération et de l'intégration économiques et de ses organes subsidiaires, en étroite coopération avec les partenaires gouvernementaux nationaux ainsi qu'avec d'autres organisations internationales, notamment dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA), du Groupe de travail du projet SPECA sur un développement fondé sur le savoir et de l'Initiative de promotion des partenariats public-privé. D'après l'enquête menée par le Comité, 25 pays ont utilisé ou adapté la documentation, notamment la boîte à outils sur les partenariats public-privé fournie par le Comité, pour organiser leurs propres activités nationales de formation et de renforcement des capacités dans les domaines suivants : politiques d'innovation et de compétitivité, droits de propriété intellectuelle, partenariats public-privé, financement du développement innovant, entrepreneuriat et création d'entreprises.

Sous-programme 5
Énergie durable

a) Progrès vers un développement énergétique durable (production d'énergie plus propre, sécurité énergétique, diversification des sources d'énergie)

540. Le Comité de l'énergie durable a offert un espace de dialogue sur les politiques en matière d'énergie abordable et durable à 35 pays et 17 organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Il a également étudié comment les politiques et les investissements en matière énergétique et climatique pouvaient permettre de construire un avenir énergétique durable, en particulier dans la région de la CEE. Il ressort des questionnaires annuels que plus de 72 % des personnes interrogées ont tiré parti du dialogue mené sur les politiques et estiment que les études et la documentation établies par le Comité sont « utiles » ou « très utiles » à la prise de décisions. Plus de 80 % des personnes interrogées ont déclaré être soit décideurs soit conseillers auprès de décideurs.

b) Avancée sur les questions d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique dans l'ensemble de la région de la CEE, notamment dans le sens d'une diminution de l'impact des énergies sur l'environnement, et avancée dans la création de marchés de l'efficacité énergétique dans les pays à économie en transition

541. Dans le cadre du sous-projet du programme « Efficacité énergétique 21 » sur le financement d'investissements dans l'efficacité énergétique aux fins de l'atténuation du changement climatique, une étude régionale a été menée dans le cadre du sous-programme afin de déterminer les réformes à engager pour encourager les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. En outre, un réseau des institutions nationales participant au projet a été créé et les bases d'un fonds d'investissement spécial en partenariat public-privé ont été posées. La CEE a également organisé des ateliers d'expert en ex-République yougoslave de Macédoine, en Fédération de Russie, au Kazakhstan, au Tadjikistan et en Ukraine pour faciliter le partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés dans le domaine de l'amélioration des lois et politiques nationales. Toutes ces activités ont permis de surmonter des obstacles institutionnels et financiers et débouché sur l'élaboration de projets valorisant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans plusieurs pays.

c) Application élargie des recommandations/principes directeurs et instruments de la CEE en matière de développement de l'énergie durable, notamment de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales

542. Au cours de l'exercice biennal, l'édition 2009 de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales a été publiée dans la collection « ECE Energy Series ». La publication est disponible dans toutes les langues de l'ONU sous forme papier et électronique. Le nombre croissant d'États membres ou non de la CEE qui participent aux réunions annuelles du Groupe d'experts de la classification des ressources et aux ateliers sur la Classification-cadre est le signe d'une volonté croissante d'appliquer ou de mettre en correspondance la Classification-cadre. Au cours de l'exercice biennal, 12 pays ont dit être disposés à appliquer ou mettre en correspondance la Classification-cadre et huit organisations professionnelles et organisations internationales de normalisation se sont déclarées favorables à la poursuite de son enrichissement et de son application. Pour faciliter l'établissement des spécifications de la Classification-cadre, une enquête a été menée auprès des parties prenantes (gouvernements, entités du secteur privé, spécialistes internationaux de la planification énergétique et de l'information financière) en vue de sonder leurs autres besoins et ainsi donner la cohérence voulue à la classification.

d) Progrès dans l'exécution des projets en faveur d'un développement énergétique durable

543. La CEE a organisé plusieurs réunions rassemblant des représentants d'autorités, d'institutions et d'entreprises de gaz privées de la région, en vue de réfléchir à la mise en œuvre des solutions envisagées dans le cadre de l'étude de projet « Couloir bleu » de la Commission. Cette étude prévoit, pour les poids lourds, plusieurs points de ravitaillement en gaz naturel liquéfié où l'alimentation en carburant est garantie. En 2009, quelque 80 000 véhicules fonctionnant au gaz

naturel comprimé ont emprunté le couloir bleu, qui est parsemé de 800 stations de ravitaillement. On estime que le volume de gazole remplacé par le gaz naturel en Europe grâce au projet « Couloir bleu » a atteint 180 000 tonnes en 2010-2011. Les actions menées ont également permis de sensibiliser le public aux possibilités qu'il y a de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'environnement.

Sous-programme 6
Commerce

a) Adoption par les États membres des recommandations, normes, directives et instruments de la CEE visant à faciliter les échanges commerciaux, le commerce électronique, la coopération en matière de réglementation et le commerce des produits agricoles

544. La CEE a renforcé la coopération commerciale par l'élaboration d'orientations et de normes dans quatre domaines principaux. Dans le domaine de la facilitation des échanges et du commerce électronique, 14 normes ont été mises au point ou à jour. La facture interindustries publiée par la CEE a servi de base aux lignes directrices pour la mise en œuvre de la facture normalisée de l'Union européenne (2011). Deux recommandations visant à accompagner la mise en œuvre du guichet unique pour le commerce international ont été adoptées. L'action menée pour encourager la coopération réglementaire a débouché sur l'adoption de trois recommandations visant à améliorer la gestion des risques dans les systèmes réglementaires et à renforcer l'état de préparation en prévision des crises. Une base de données, interrogeable en ligne, des autorités de surveillance des marchés, un cadre réglementaire commun sectoriel pour les produits à haut risque et un glossaire trilingue des termes de la surveillance des marchés ont également été mis au point. En réponse à l'évolution des pratiques productives et commerciales, la CEE a élaboré ou révisé 67 normes de qualité pour les produits agricoles, répondant ainsi aux besoins liés à la nouvelle règlementation de la Commission européenne sur l'organisation commune des marchés de fruits et légumes

b) Application accrue des recommandations, normes, principes directeurs et outils de la CEE en matière de facilitation des échanges, de commerce électronique, de coopération réglementaire et de produits agricoles

545. La mise en œuvre des normes et recommandations en matière de facilitation des échanges et de commerce électronique s'est accrue. Selon le rapport *Doing Business 2012 : Entreprendre dans un monde plus transparent* publié par la Banque mondiale, la recommandation du Centre pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports tendant à la mise en place d'un guichet unique a été mise en œuvre dans 49 pays. Le nombre de téléchargements de documents correspondants est également le signe indirect d'une plus large application. Dans le domaine de la coopération réglementaire, plusieurs pays, dont des membres de l'union douanière entre le Bélarus, la Fédération de Russie et le Kazakhstan, se sont inspirés des recommandations de la CEE pour faire converger leurs législations en matière de réglementations techniques. Les activités de formation ont largement contribué à la mise en œuvre des normes commerciales établies au niveau international. Ainsi, parmi les activités mondiales de formation et de renforcement des capacités organisées par la CEE suivant la demande (16 ateliers pour 863 participants), un projet pilote sur les plants de pomme de terre mené en Russie a contribué à la création ou à la modernisation des infrastructures juridiques et techniques nécessaires à l'application des normes.

Sous-programme 7
Bois et foresterie

a) Meilleure compréhension, reposant sur un meilleur suivi de la gestion durable des forêts, notamment : i) des politiques et institutions; ii) des ressources forestières; iii) de l'utilisation rationnelle du bois comme matériau et comme source d'énergie sur les marchés intérieurs et les marchés d'exportation; iv) des perspectives pour le secteur dans un contexte intersectoriel élargi

546. Les données quantitatives sur les ressources forestières et les données qualitatives sur les politiques et institutions ont gagné en précision et en portée géographique, 40 pays participant au travail d'évaluation qualitative ou quantitative. L'augmentation notable des données collectées a permis de définir 38 000 points de mesure (soit 80 % des pays participants) contre 26 000 auparavant. Ces données ont alimenté plusieurs publications et base de données, notamment le *Rapport 2011 sur l'état des forêts en Europe* ainsi que l'*Étude des perspectives du secteur forestier en Europe, 2010-2030*. Plus de 40 pays ont continué de fournir des données, contribuant ainsi à l'établissement de la revue annuelle du marché des produits forestiers. Les autres activités de collecte de données, comme l'Enquête commune sur l'énergie provenant du bois, ont donné lieu à une collaboration statistique entre les secteurs énergétique et forestier. Soixante-dix-sept pour cent des participants à l'enquête ont déclaré que les forums et ateliers, en particulier leur adéquation aux nouveaux enjeux de ces secteurs, étaient utiles.

b) Capacité accrue des pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale de parvenir à une gestion durable des forêts à l'échelon national

547. Les activités menées dans le cadre du programme de la CEE dans le domaine du bois et de la foresterie ont contribué à promouvoir l'élaboration des programmes forestiers nationaux dans les pays du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est. Une enquête a révélé que 77 % des participants ont jugé utiles les ateliers de renforcement des capacités organisés dans le cadre du programme, en particulier dans les domaines que sont les marchés des produits forestiers, l'établissement de rapports sur les ressources forestières et l'élaboration de politiques forestières. Ces ateliers ont facilité les échanges de bonnes pratiques et d'expérience dans le domaine de l'élaboration des politiques forestières, des réformes institutionnelles, des systèmes d'information sur les marchés, des politiques dendroénergétiques, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets. Ils ont permis de rassembler des pays faisant face aux mêmes enjeux et aidé à encourager le dialogue sur les politiques et à renforcer la coopération régionale ou sous-régionale.

Sous-programme 8
Logement, aménagement du territoire et population

a) Amélioration de la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de logement, de planification et de gestion foncière dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est

548. L'enquête menée auprès des États membres a révélé que les directives et recommandations de la CEE avaient largement contribué à l'élaboration des législations nationales en matière de logement, de planification et d'occupation des

sols et d'aménagement du territoire. Au total, cinq pays se sont inspirés des recommandations figurant dans les profils de pays de la CEE sur le secteur du logement pour améliorer leurs politiques et législations nationales dans ce domaine. Parmi ces améliorations figurent la modification des codes du logement en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de réduire la consommation d'énergie dans le secteur de la construction (Azerbaïdjan), l'adoption de dispositions pour régulariser les zones d'habitat non structuré (Géorgie), la simplification des procédures d'enregistrement des biens résidentiels (Kirghizistan), l'harmonisation des politiques de gestion foncière, l'élaboration de politiques de valorisation du territoire et la réhabilitation des immeubles résidentiels de plusieurs étages (République de Moldova), l'adoption de codes visant à rendre le logement plus abordable grâce à des plans d'épargne et à faciliter l'accès aux crédits hypothécaires et à des crédits à faible taux d'intérêt (Bélarus).

b) Meilleure application par les pays des directives de la CEE en matière de logements sociaux, de gestion foncière, de gestion et de financement du logement

549. Les ateliers de renforcement des capacités et la diffusion des directives de la CEE ont permis aux États membres de mieux connaître et de mieux mettre en œuvre les politiques durables dans les domaines du financement du logement, du logement social, de la transparence de la gestion foncière et de l'enregistrement des biens résidentiels. Les politiques et législations nationales en matière de logement ont été améliorées dans trois pays et trois autres programmes ont été lancés. Ces derniers portent sur la mise à disposition de logements abordables, la gestion du stock de logements disponibles, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et la réduction de la consommation d'énergie dans le secteur de la construction pour rendre l'économie plus verte et faire face aux enjeux du changement climatique. Le nombre de pays utilisant les recommandations de la CEE est passé de 15 à 19. Tous les gouvernements concernés ont rendu compte comme prévu des programmes, législations et réformes adoptés pour améliorer les politiques et les pratiques en matière de financement du logement, de gestion des copropriétés, de logement social, de gestion sécurisée des bases de données, d'enregistrement des biens résidentiels et de gestion foncières.

c) Meilleure élaboration des politiques démographiques nationales pour faire face aux enjeux de l'évolution démographique

550. Au cours de l'exercice 2010-2011, quatre nouveaux États membres ont adapté leurs politiques ou adopté de nouvelles mesures en vue de respecter les engagements inscrits dans la Stratégie régionale pour la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. L'Arménie et la République de Moldova ont élaboré des plans d'action nationaux à partir des feuilles de route pour l'intégration du vieillissement dans les politiques, établies avec le Groupe de la population de la CEE. L'ex-République yougoslave de Macédoine a mis en place une stratégie nationale en faveur des personnes âgées et la Fédération de Russie a intégré le vieillissement dans son concept de politique démographique pour la période allant jusqu'en 2025. Les travaux du Groupe de travail sur le vieillissement ont été l'occasion pour tous les États membres de la CEE de discuter des ajustements sociaux nécessaires, des bonnes pratiques et des moyens de suivre la prise en compte du vieillissement dans le cadre des politiques publiques nationales.

Les notes d'orientation sur le vieillissement établies par la CEE ont facilité l'échange d'expériences, tandis que les données recueillies dans le cadre des enquêtes du programme « Générations et genre » ont permis d'élargir la base statistique servant à l'élaboration des politiques démographiques.

Chapitre 20
Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Principaux résultats obtenus

La CEPALC a continué de jouer un rôle moteur et catalyseur sur les questions économiques, sociales et environnementales en répondant aux besoins les plus urgents des pays de la région. Elle a contribué à la discussion sur les politiques avec son rapport « L'heure de l'égalité : combler les écarts, ouvrir de nouveaux chemins » établi pour la trente-troisième session de la Commission et présenté dans plusieurs enceintes internationales et lors de plusieurs manifestations internationales. Ce rapport trace une nouvelle feuille de route qui met l'égalité au cœur d'un programme de développement reposant sur un nouvel équilibre entre État, marché et société. À la trente-troisième session, l'action de la Commission a reçu un fort soutien des États membres, qui ont approuvé et adopté le projet de programme de travail pour 2012-2013 et l'insertion d'un nouveau sous-programme sur le financement du développement centré sur l'élargissement des perspectives pour les architectures financières nationales et sur le renforcement de l'intégration et de la coopération financière au niveau régional. Les États membres ont également accueilli avec satisfaction le rapport sur les activités de la Commission (2008-2009). Par ailleurs, la Commission a continué à coordonner l'établissement des rapports régionaux interinstitutions sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'à organiser et animer les réunions de coordination régionale. Parmi les publications de la Commission, dont le nombre dépasse 280, figurent six publications phares[22], qui ont été téléchargées plus de 6 millions de fois pendant la période considérée.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La crise a mis en évidence les lacunes structurelles qui pèsent sur le développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et posé la question de leur aptitude à faire face aux difficultés que soulève la mise en œuvre de l'action en faveur d'un développement durable à long terme.

[22] Il s'agit des publications suivantes [non disponibles en français] : *Latin America and the Caribbean in the World Economy, Foreign Investment in Latin America, Economic Survey of Latin America and the Caribbean, Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean, Social Panorama of Latin America* et *Statistical Yearbook of Latin America and the Caribbean.*

La Commission continuera de poursuivre ses principaux objectifs que sont la promotion de la mise en œuvre des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire, et l'action en faveur du développement durable. Elle continuera à jouer son rôle d'enceinte de concertation et à faciliter la recherche du consensus à l'échelle régionale.

Taux d'exécution des produits

551. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 96 % des 516 produits quantifiables prescrits.

552. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 20)].

Direction exécutive et gestion

a) Administration efficace du programme de travail

553. La CEPALC a administré efficacement son programme de travail : sur l'ensemble des produits prévus, 96 % ont été exécutés et seuls 4 % ont été reportés ou supprimés. Les produits reportés sont pour plus de 80 % des publications déjà rédigées ou en voie d'élaboration qui doivent paraître au début de l'année 2012. En outre, 104 produits ont été exécutés en sus de ceux qui étaient prévus au cours de l'exercice, en réponse aux demandes des États membres, et 100 % des crédits ouverts pour l'exercice ont été dépensés.

b) Recrutement et affectations effectués en temps voulu

554. En 2011, la durée moyenne de vacance des postes pour la catégorie des administrateurs a été de 179 jours, contre 120 jours initialement prévus, objectif qui s'est révélé irréaliste. La réalisation de cet indicateur de résultats a été pénalisée par la mise en place d'Inspira en avril 2010 et le manque de clarté des politiques et des procédures qui l'a accompagnée, ainsi que par le manque de ressources de formation et par des retards intervenus dans le lancement des modules liés au nouveau système.

c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

555. Pendant l'exercice, 60 % des personnes recrutées par la voie externe venaient de pays sous-représentés, un chiffre supérieur à l'objectif de 35 % prévu, qui s'explique principalement par l'exploitation du fichier des concours nationaux de recrutement et par le recrutement de candidats en Allemagne, au Brésil, en Espagne, aux États-Unis, en France, en Italie et au Royaume-Uni. Trente-cinq pour cent étaient des femmes, alors que l'objectif prévu était de 42 %. Des mesures ont été prises, notamment sous la forme d'une circulaire prise par le Secrétaire exécutif, pour faire en sorte qu'au moins une femme soit retenue sur chaque liste de candidats recommandés.

d) Mise en évidence des questions nouvelles concernant le programme de développement de la région

556. La CEPALC a soulevé des questions nouvelles à au moins huit occasions : à la trente-troisième session de la Commission, tenue au Brésil en 2010, avec le rapport « L'heure de l'égalité : combler les écarts, ouvrir de nouveaux chemins », qui propose un nouveau programme de développement reposant sur sept piliers et accordant une place centrale au droit à l'égalité; à la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, avec le rapport « Quel genre d'État pour quel genre d'égalité », qui porte sur l'égalité entre les sexes et ses enjeux; sur l'innovation, la compétitivité et la fracture numérique, à la troisième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, tenue au Pérou en 2010, et à la sixième Réunion ministérielle des pays d'Amérique latine riverains du Pacifique, tenue au Pérou en 2010. La Commission a également organisé la première réunion préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), deux dialogues sous-régionaux consacrés aux enjeux et perspectives ouverts par la volatilité des prix des produits alimentaires, ainsi qu'un séminaire de haut niveau sur le rôle de l'ONU dans la gouvernance mondiale.

e) Plus grande cohérence dans la politique de gestion des activités économiques et sociales de l'ONU

557. La CEPALC a coordonné l'établissement du rapport interinstitutions 2010 « Achieving the Millennium Development Goals with Equality in Latin America and the Caribbean: Progress and Challenges », qui associe 17 organismes, fonds et programmes[23]. Ce rapport a été présenté à la réunion régionale préparatoire de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue en 2010, et à la vingt-cinquième table ronde sur les politiques de l'Organisation des États américains. La Commission a également organisé la réunion régionale de coordination interinstitutions de 2010, qui a eu pour principaux thèmes de discussion les objectifs du Millénaire pour le développement, le changement climatique, la situation politique dans la région et la contribution de l'ONU à la coopération régionale, et celle de 2011, qui a porté sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. À l'occasion de cette dernière réunion, il a été convenu d'établir un rapport interinstitutions sur les progrès réalisés et les défis restant à relever sur la voie du développement durable dans la région 20 ans après le Sommet « Planète Terre » de 1992. La Commission a par ailleurs accueilli la première réunion préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

f) Sensibilisation et information du public sur le rôle que la CEPALC joue en Amérique latine et dans les Caraïbes

558. La CEPALC a continué son travail de sensibilisation et d'information auprès du public sur son action en publiant sur son site Web plus de 1 509 produits

---

[23] Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Bureau international du Travail, FAO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation panaméricaine de la santé, Organisation mondiale du tourisme, PNUD, PNUE, UNICEF, FNUAP, Programme alimentaire mondial, ONU-Habitat, UNIFEM, ONUSIDA, UNOPS et Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

d'information (au lieu des 1 350 initialement prévus). L'action de la Commission a ainsi pu bénéficier d'une plus grande couverture médiatique, tant dans les médias de la région – plus de 5 057 références dans les grands médias (au lieu des 4 650 prévues) – que dans les organes d'information nationaux, régionaux et internationaux qui ont rendu compte de la sortie de ses cinq publications phares (plus de 40 journalistes en moyenne à chaque lancement). En outre, le Secrétaire exécutif et d'autres hauts responsables de la CEPALC ont accordé pas moins de 641 interviews exclusives sur des questions intéressant la Commission. La refonte de certains produits (comme la lettre d'information *ECLAC Notes*) et la création de nouveaux (comme les comptes des sociétés avec les nouveaux médias sociaux) ont également renforcé la diffusion d'information auprès du public et l'utilisation des médias sociaux[24].

Sous-programme 1
Insertion dans l'économie mondiale, intégration et coopération régionales

a) Amélioration de la capacité des États membres de participer aux chaînes de valeur et aux échanges commerciaux mondiaux et régionaux en formulant et en exécutant des politiques commerciales et des stratégies de développement des exportations

559. Au moins huit pays[25] ont adopté des politiques commerciales et de développement des exportations inspirées des recommandations de la Commission, un chiffre supérieur à l'objectif fixé pour l'exercice. Les activités menées dans le cadre du sous-programme sont fortement appréciées des parties prenantes à en juger par le nombre considérable de téléchargements de documents et par les 68 manifestations auxquelles les fonctionnaires de la Commission ont été invités à présenter les résultats de leurs travaux. Le nombre de téléchargements de documents produits dans le cadre du sous-programme a atteint 2,4 millions, soit une hausse de 60 % par rapport à l'exercice précédent. Dans le cadre du sous-programme, la Commission a continué à publier des études destinées à aider les pays de la région à renforcer leur intégration dans l'économie mondiale, comme par exemple celles portant sur les relations de la région avec la Chine, les États-Unis et l'Union européenne, qui ont bénéficié d'un large écho médiatique.

b) Renforcement de la capacité des parties prenantes des États membres de négocier et d'appliquer des accords commerciaux aux niveaux sous-régional, régional et multilatéral et d'évaluer les incidences des politiques commerciales sur d'autres domaines du développement, notamment les incidences du commerce sur la pauvreté

560. Au cours de l'exercice, le sous-programme a continué de favoriser le renforcement des capacités des parties prenantes de la région dans le domaine des politiques commerciales et du développement économique. Ainsi, huit pays ont adopté des politiques, dispositifs et mesures inspirés des recommandations de la CEPALC concernant la négociation et la gestion des accords commerciaux et leur

---

[24] Au 31 décembre, la CEPALC comptait 5 418 abonnés sur Twitter (espagnol), 263 sur Twitter (anglais), 4 307 sur Facebook (espagnol), 231 sur Facebook (anglais). Sur YouTube, les vidéos de la Commission ont été vues 17 692 fois.

[25] Allemagne, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Mexique, Pérou et République de Corée.

incidence sur d'autres secteurs de développement[26]. La part des principaux bénéficiaires qui estiment que les activités de coopération technique menées dans le cadre du sous-programme sont utiles ou très utiles pour négocier et gérer les accords commerciaux s'est élevée à 93 %. Les publications produites dans le cadre du sous-programme ont en outre connu une bonne diffusion, comme en témoigne le nombre exceptionnel des téléchargements de documents publiés par la Division du commerce international et de l'intégration en général et de publications phares en particulier.

Sous-programme 2
Production et innovation

a) Renforcement de la capacité des États membres de la Commission de réduire les écarts de productivité entre eux ainsi qu'entre la région et le reste du monde

561. Les pays de la région s'appuient de plus en plus sur les travaux de la Commission pour élaborer leurs politiques en matière de science, de technologie et d'innovation. Cinq pays (Argentine, Costa Rica, Équateur, Nicaragua et Uruguay) ont adopté des mesures recommandées par la CEPALC, et 94 % des participants aux activités de coopération technique ont estimé que ces mesures étaient utiles à leur travail. Le Nicaragua a établi un plan national en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation avec le concours de la CEPALC. De son côté, le Costa Rica a adopté une politique nationale en faveur du secteur agroalimentaire et du développement rural pour 2010-2021 à partir des contributions et des analyses proposées par la Commission. La troisième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes a été marquée par une large participation des gouvernements et des entreprises privées. À cette occasion, le plan d'action régional eLAC2015 a été approuvé, et la Commission a été chargée d'aider les gouvernements à mettre en place et à faire fonctionner un observatoire régional du haut débit, dont le nombre de membres est passé de 6 à 10 pays en 2011[27].

b) Renforcement de la capacité des parties prenantes de la Commission de formuler des politiques et des stratégies de nature à rendre leurs structures de production plus compétitives

562. L'action menée par la Commission dans les domaines de l'investissement direct étranger et de l'agriculture est restée une référence pour les décideurs. Le nombre de téléchargements de la publication phare (700 000) est deux fois supérieur à l'objectif fixé pour l'exercice. Quant au nombre de parties prenantes ayant pris des mesures inspirées des recommandations de la CEPALC, il a atteint l'objectif prévu. Les Gouvernements argentin, brésilien, chilien, colombien, équatorien, paraguayen, péruvien et uruguayen ont décidé de mettre en œuvre une série de mesures visant à élargir l'accès au haut débit dans la région, notamment en mettant en place des points d'échange Internet, en intégrant la fibre optique aux projets d'infrastructure et en favorisant l'installation de câbles sous-marins. Ces mesures sont le fruit d'un dialogue régional sur l'accès haut débit, animé par une école de gestion sur les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation et organisé par la

[26] Des lettres de satisfaction ont été adressées par l'Allemagne, le Chili, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Mexique, le Pérou et la République de Corée.

[27] Argentine, Brésil, Bolivie (État plurinational de), Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Paraguay, Pérou et Uruguay.

CEPALC. Dans le cadre du sous-programme, la Commission a prêté son concours à l'élaboration du plan stratégique industriel 2020 de l'Argentine en analysant les chaînes de valeur de 10 secteurs de l'industrie.

Sous-programme 3
Politiques macroéconomiques et croissance

a) Renforcement de la capacité des décideurs et des autres parties prenantes d'Amérique latine et des Caraïbes de concevoir et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques à court terme cohérentes dans un cadre propre à renforcer la croissance à long terme

563. Sept pays ont pris des initiatives inspirées des recommandations de la CEPALC dans le domaine des politiques macroéconomiques à court terme, comme le montre l'enquête en ligne remplie par les bénéficiaires qui ont téléchargé l'étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes 2009-2010. Les fonctionnaires de sept pays ont déclaré avoir utilisé cette publication comme cadre d'analyse des politiques, ce qui représente 70 % de l'objectif de 10 pays prévu pour l'exercice[28]. En outre, les 2 450 533 téléchargements constatés témoignent de l'ampleur de la diffusion de cette publication phare du sous-programme. Il convient de noter que les recommandations de politiques tirées de l'étude sur la situation économique et du bilan préliminaire des économies de l'Amérique latine et des Caraïbes[29] – en particulier le chapitre sur le sujet – ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration des politiques macroéconomiques à court terme de plusieurs pays d'Amérique latine.

b) Renforcement de la capacité des décideurs et des autres parties prenantes d'Amérique latine et des Caraïbes de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des instruments propres à favoriser la croissance à long terme et à faciliter l'intégration macroéconomique

564. Sept pays[30] ont pris des mesures visant à favoriser la croissance à long terme et à faciliter l'intégration macroéconomique conformément aux recommandations de la CEPALC concernant les politiques en faveur de la répartition du revenu et des marchés du travail, et ces mesures se font actuellement sentir dans la région. La part des participants aux réseaux mis en place dans le cadre du sous-programme qui estiment que les forums et les recommandations de politiques qui en sont issues sont utiles ou très utiles pour la croissance à long terme et l'intégration macroéconomique s'est élevée à 97,2 %, un chiffre bien supérieur à l'objectif de 80 % prévu. Les recommandations de politiques issues de la réunion consacrée à l'incidence des politiques publiques sur la répartition du revenu ont joué un rôle déterminant dans la formulation de politiques favorisant la croissance à long terme, comme le montrent l'enquête et la série de conférences organisées à la suite de cette réunion, auxquelles un grand nombre de décideurs ont participé.

---

[28] Il convient également de tenir compte du fait que c'est la première fois que cet indicateur est mesuré et que la méthode de collecte des données est encore à l'essai.

[29] Les deux études phares publiées dans le cadre du sous-programme.

[30] Colombie, El Salvador, Nicaragua, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Uruguay.

Sous-programme 4
Développement social et équité sociale

a) Renforcement de la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes de la région de régler les problèmes structurels et les nouveaux problèmes sociaux touchant divers groupes socioéconomiques

565. Dix pays[31] ont adopté les paramètres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le but de mesurer leurs dépenses sociales. Une base de données en ligne sur les programmes de transferts monétaires assortis de conditions, qui propose des statistiques actualisées sur 40 programmes menés dans 20 pays de la région, a été lancée afin d'améliorer le transfert des connaissances et l'accès aux informations dans le domaine socioéconomique. En matière de politiques sociales, ce transfert s'est accru par l'intermédiaire du Réseau d'institutions sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes (RISALC) et est en train de devenir un instrument majeur en la matière, comme le montre l'évolution du nombre de participants inscrits sur ce réseau virtuel, qui est passé de 1 976 le 16 mai 2011 à 2 150 le 20 septembre 2011, ce qui représente une hausse de 8,81 % en à peine plus de trois mois. Trois pays de la région ont accueilli des rencontres sur le thème de l'innovation sociale, tandis que la publication *Social Panorama of Latin America* (Panorama social de l'Amérique latine) a été téléchargée 968 989 fois, dépassant largement l'objectif des 200 000 téléchargements qui avait été fixé.

b) Accroissement de la capacité des gouvernements de renforcer les organismes publics à vocation sociale et d'élaborer des instruments qui permettent d'accroître au maximum l'efficacité de l'action de ces organismes, afin, en particulier, de réduire la pauvreté et les inégalités

566. En tout, 13 pays (soit 8 % de plus que l'objectif fixé) ont adopté de nouveaux cadres d'action sociale combinant politique de l'emploi, politique de la famille et d'autres politiques publiques. L'Uruguay a ainsi adopté les principes directeurs de la Commission pour élaborer un système de soins national tandis que l'Argentine, la Colombie, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine et le Venezuela (République bolivarienne du) ont examiné les coûts qui seraient engendrés pour atteindre les objectifs en matière d'éducation, établis pour 2021, en suivant la méthodologie élaborée par la Commission. La collaboration interinstitutions et interdivisions a été un facteur déterminant pour la réussite de ces activités. Les résultats des enquêtes réalisées en Bolivie (État plurinational de), en El Salvador, au Paraguay et au Pérou ont montré qu'en moyenne, 97,8 % des bénéficiaires considéraient que l'assistance technique fournie était « utile » ou « très utile ».

---

[31] Cinq pays, à savoir la Bolivie (État plurinational de), El Salvador, l'Équateur, le Paraguay et le Pérou, ont adopté les paramètres d'analyse des politiques ayant trait aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux dépenses sociales ou ont fait preuve d'intérêt concernant les recommandations de la Commission en matière de politiques de protection sociale. Cinq autres pays (Brésil, Colombie, Costa Rica, Guatemala et Haïti) ont reproduit ou sont en train de reproduire les projets gagnants du concours « Expériences en innovation sociale », mis en œuvre par la Commission avec le soutien de la Fondation W. K. Kellogg.

Sous-programme 5
Prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans le développement régional

a) Progrès accomplis par les pays de la région pour ce qui est de faire une place à l'impératif d'égalité des sexes pour atteindre les objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies concernant les domaines économique et social, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les accords régionaux pertinents

567. De nombreux pays de la région ont fait de l'élaboration d'indicateurs une priorité, bien que les progrès accomplis soient inégaux. Depuis le début de l'exercice biennal 2010-2011, 12 pays[32] ont intégré les indicateurs suggérés par la Commission dans leur base de données ou leurs documents officiels et 6 pays[33] ont modifié leur législation pour y introduire de nouveaux indicateurs ou pour refléter l'usage qu'ils en font déjà, dépassant ainsi l'objectif fixé pour l'exercice, qui s'élevait à 4 pays. La onzième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui a réuni 31 États membres de la Commission, 16 organismes et fonds des Nations Unies et 10 organisations intergouvernementales et gouvernementales, a abouti à l'adoption, à l'unanimité, du Consensus de Brasília. Depuis le début de l'année 2010, le nombre d'utilisateurs de l'Observatoire de l'égalité de genre en Amérique latine et dans les Caraïbes a triplé par rapport à 2008-2009, pour atteindre 150 000.

b) Progrès dans la mise en œuvre des accords conclus à la dixième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, pour ce qui est en particulier de la participation à la vie politique, de la reconnaissance du travail non rémunéré des femmes et de l'élimination de la pauvreté et de la violence sexiste

568. Selon les rapports nationaux reçus avant la onzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, les pays de la région ont mis en place 21 programmes ou politiques publiques visant à donner suite aux accords conclus lors de la dixième session, ce qui correspond à l'objectif fixé pour l'exercice biennal. Les activités de coopération technique proposées par la Commission à près de 61 % des pays[34] de la région ont fortement contribué à ce résultat. En outre, les activités de mise à jour et d'entretien de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique latine et des Caraïbes, outil facilitant l'accès aux informations relatives à la problématique hommes-femmes grâce à un site Web disponible en quatre langues (anglais, espagnol, français et portugais), ont été fondamentales pour fournir l'assistance technique nécessaire. La CEPALC a joué un rôle essentiel au sein du Groupe de travail sur la concertation politique pour

---

[32] Argentine, Bolivie (État plurinational de), Colombie, Équateur, El Salvador, Guatemala, Guyana, Mexique, Paraguay, Pérou, Suriname et Uruguay.

[33] Bolivie (État plurinational de), Colombie, Équateur, Pérou, République dominicaine, Venezuela (République bolivarienne du).

[34] Chili, Colombie, Équateur, Guatemala, Haïti, Mexique, Pérou et pays du Marché commun du Sud.

l'émancipation économique des femmes, créé par le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes.

Sous-programme 6
Population et développement

a) Renforcement de la capacité des parties prenantes de la Commission de suivre les tendances démographiques et d'étudier les questions de population et de développement à des fins de programmation sociodémographique

569. En tout, 119 parties prenantes de la Commission ont recueilli des données démographiques et des informations sur la population et le développement avec l'appui fourni dans le cadre du sous-programme, dépassant l'objectif qui était fixé à 50. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, neuf pays d'Amérique latine ont réalisé un recensement de la population et des logements avec le soutien technique de la Commission, ce qui a permis d'améliorer la planification et la gestion des recensements, de créer des questionnaires plus précis et d'affiner l'analyse des résultats. Cinq séminaires ont été organisés pour encourager les organismes chargés du recensement à échanger des données d'expérience et des meilleures pratiques. En outre, les 20 instituts nationaux de statistique d'Amérique latine et huit instituts des Caraïbes ont renforcé leurs capacités en matière de recensement grâce à l'organisation de trois réunions d'experts et de deux formations régionales. Vingt-sept instituts ont établi des documents sur le vieillissement et le développement et 43 organismes gouvernementaux ont élaboré des rapports en utilisant l'outil REDATAM[35]. Les États membres ont continué d'être informés des mises à jour des bases de données[36] et des analyses de politiques pertinentes grâce aux principales publications du sous-programme[37], qui ont été téléchargées 3 988 615 fois, ce qui représente un taux de réalisation de 216 % de l'objectif de téléchargement fixé.

b) Renforcement de la capacité technique des États membres de la Commission de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans d'autres accords internationaux portant sur ces questions

570. Les États membres de la Commission ont mis en œuvre 64 nouvelles mesures (soit 60 % de plus que l'objectif fixé) en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et d'appliquer leurs recommandations. Ces mesures comprennent notamment des lois, des politiques, des programmes, des activités de sensibilisation et d'autres initiatives ayant bénéficié, dans le cadre du sous-programme, d'un soutien technique dans les domaines de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse, du

---

[35] Voir http://www.eclac.cl/redatam/default.asp?idioma=IN.

[36] Sur les questions démographiques, les migrations internes et internationales, les tendances et projections démographiques, la répartition géographique et l'urbanisation, le recensement de la population et des logements, les statistiques de l'état civil, les peuples autochtones et le vieillissement.

[37] *Demographic Observatory*, *Population Notes* et autres publications sur les questions liées aux peuples autochtones, aux migrations et au vieillissement. On trouvera des informations supplémentaires à l'adresse suivante : http://www.eclac.org/ celade/ default.asp?idioma=IN.

vieillissement, de la santé, des peuples autochtones et des personnes d'ascendance africaine, de la santé en matière de sexualité et de procréation, des migrations internes et internationales, de l'incapacité, de la protection sociale et des droits de l'homme, de l'urbanisation et des statistiques démographiques[38]. Dans le cadre du sous-programme, on a continué de fournir des recommandations et des principes directeurs pour concevoir et appliquer des politiques dans les domaines du vieillissement de la population, de l'aménagement du territoire et du développement durable, des transferts entre générations, des migrations internes et internationales, et pour stimuler la coopération Sud-Sud.

Sous-programme 7
Planification de l'administration publique

a) Renforcement de la capacité des pays membres de la Commission d'adopter de nouvelles approches et de s'adapter à l'évolution des normes de planification et d'établissement des budgets, et accroissement des échanges de données d'expérience entre eux

571. L'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a renforcé les capacités des pays de la région en matière de planification, d'établissement de budgets et de développement local grâce à 21 formations internationales, 36 formations nationales et 44 ateliers, pour un total de 5 000 heures de cours et plus de 4 587 professionnels formés. Il a également proposé des services de coopération technique dans les domaines de la planification et de l'établissement de budgets, ce qui a abouti à l'adoption, par 10 pays[39] de la région, de nouvelles politiques et mesures conformes aux recommandations de la Commission, ce qui représente 25 % de plus que l'objectif prévu. Qui plus est, 91 % des participants aux cours dispensés par l'Institut (contre un objectif fixé à 75 %) ont estimé que les analyses et recommandations formulées dans certaines publications du sous-programme étaient « utiles » ou « très utiles » pour leurs activités de planification et de budgétisation. Les publications de l'Institut s'intéressant à ces sujets et proposant des analyses de politiques et des recommandations sur les mesures à prendre ont été téléchargées 1 800 000 fois, dépassant ainsi l'objectif prévu, à savoir 300 000 téléchargements.

b) Renforcement de la capacité des pays membres de la Commission d'adopter des politiques de développement local, et accroissement des échanges de données d'expérience entre eux

572. L'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a renforcé les capacités des pays de la région en matière de développement local grâce à des formations et à des services de coopération technique qui ont abouti à la mise en œuvre, par huit pays[40], de mesures, de politiques ou d'activités

---

[38] La Bolivie (État plurinational de) et El Salvador ont adopté des lois de protection de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse. La Bolivie a également lancé un projet visant à lutter contre les pires formes de travail des enfants. En ce qui concerne les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine, le Pérou a mis en place une stratégie sanitaire et le Honduras a créé un secrétariat pour le développement. Pour ce qui est de l'incapacité, l'Uruguay a adopté une loi de protection tandis que le Pérou a élaboré un plan en faveur de l'emploi.

[39] Argentine, Colombie, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Mexique, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Uruguay.

[40] Brésil, Chili, Colombie, Équateur, El Salvador, Mexique, Nicaragua et Pérou.

dans ce domaine, l'objectif fixé étant ainsi atteint à 67 %. Les participants ont été à 90 % satisfaits de ces formations et ont pour la plupart considéré que les analyses et recommandations de l'Institut étaient « utiles » ou « très utiles » pour leurs activités. En outre, le nombre de téléchargements de publications de l'Institut contenant des analyses de politiques pertinentes et des recommandations sur les mesures à prendre en matière de développement local s'élève à 1 301 805, dépassant largement l'objectif des 300 000 téléchargements fixé pour l'exercice biennal.

Sous-programme 8
Développement durable et établissements humains

a) Renforcement de la capacité des pays membres de la Commission d'adopter des politiques et des mesures favorables au développement durable, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques et les établissements humains

573. Au moins 10 pays[41] (ce qui représente un taux d'exécution de 125 % par rapport à l'objectif fixé) ont bénéficié des activités de coopération technique proposées par la Commission et ont adopté des politiques, des mesures ou des instruments dans les domaines des changements climatiques, du développement durable et des établissements humains conformes à ses recommandations. Les documents issus des séminaires, ateliers et activités de recherche organisés par la Commission ont été distribués par divers moyens, permettant ainsi une meilleure diffusion du savoir et engendrant un grand nombre de visites et de téléchargements sur le site Web du sous-programme (à savoir une moyenne mensuelle de 683 208 consultations ou téléchargements pour un objectif fixé à 250 000 pour l'exercice biennal).

b) Renforcement de la capacité des gouvernements de la région et des autres acteurs concernés de suivre et de faire progresser l'application des accords internationaux relatifs au développement durable et à l'aménagement urbain, dont la Déclaration du Millénaire, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement des petits États insulaires en développement, ainsi que des différents accords adoptés dans le cadre de la Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes, de la Réunion consacrée à l'application régionale des décisions du Sommet sur le développement durable, et de la Commission du développement durable

574. L'aide apportée par la CEPALC aux pays de la région afin d'appliquer les accords internationaux se concentre sur trois domaines principaux : analyse des problèmes et mesures à prendre pour y remédier, simulation des répercussions des diverses mesures envisagées et recommandations concernant les politiques à adopter. La Commission a réalisé un ensemble d'études sur les conséquences économiques des changements climatiques pour aider les pays à appliquer les différents accords, ce qui a conduit au moins trois gouvernements à élaborer des

[41] Argentine, Brésil, Bolivie (État plurinational de), Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Mexique et Uruguay.

plans d'action concernant l'atténuation et l'adaptation[42]. Les travaux réalisés dans ce domaine ont été publiquement reconnus par de nombreux chefs d'État de la région, y compris lors de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques[43]. L'Argentine, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, l'Uruguay ainsi que des pays d'Amérique centrale[44] ont adopté les méthodologies de la Commission et élaborent actuellement des études sur certains domaines spécifiques. Dans le même ordre d'idées, le Chili et la Colombie appliquent à leurs projets de développement les principes méthodologiques directeurs conçus par la Commission en matière d'aménagement du territoire, de gestion des risques et de rendement écologique des infrastructures.

Sous-programme 9
Ressources naturelles et infrastructures

a) Renforcement des capacités des institutions des pays de la région de formuler et d'appliquer des politiques et une réglementation favorisant une gestion durable des ressources naturelles et une prestation efficace de services publics de distribution et d'infrastructures

575. Le nombre de pays ayant adopté des mesures pour la gestion durable des ressources naturelles en se fondant sur les recommandations de la Commission dans le cadre du sous-programme est passé à huit[45], permettant ainsi d'atteindre l'objectif fixé pour l'exercice biennal. Les activités de coopération technique et les principes méthodologiques directeurs qui ont été fournis à au moins 10 pays[46], notamment dans les domaines de la gestion durable de l'eau et des ressources minières et énergétiques, ont fortement contribué à ce résultat. À ce jour, au moins trois pays envisagent d'appliquer les recommandations et méthodologies de la Commission (le Guatemala pour les ressources en eau, l'Équateur pour les ressources minières et El Salvador pour les ressources énergétiques). Le taux de satisfaction des participants aux activités techniques organisées par la Division des ressources naturelles et des infrastructures de la Commission a été plus élevé que prévu, à 92 %, dépassant l'objectif pour l'exercice biennal, fixé à 80 %.

b) Amélioration de l'harmonisation et de la coordination des politiques et amélioration des échanges, aux niveaux sous-régional et régional, de bonnes pratiques en matière de gestion durable des ressources naturelles et de prestation de services publics de distribution et de services d'infrastructures

576. La CEPALC a renforcé la coordination et l'harmonisation des politiques en matière de gestion durable des ressources naturelles et de services d'infrastructures avec 24 institutions aux niveaux sous-régional et régional, atteignant ainsi l'objectif prévu. Dans ce contexte, il convient de souligner plusieurs initiatives, comme la

---

[42] Le Chili, le Costa Rica et le Mexique se sont volontairement engagés à réduire leurs émissions.

[43] Voir http://www.cepal.org/cgi-bin/getProd.asp?xml=/dmaah/noticias/noticias/0/41840/P41840.xml&xsl=/dmaah/tpl/p1f.xsl&base=/dmaah/tpl/top-bottom.xsl.

[44] Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama.

[45] Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Guatemala, Jamaïque et Pérou.

[46] Argentine, Chili, Colombie, El Salvador, Équateur, Guatemala, Mexique, Pérou, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Uruguay.

coopération avec la Commission de l'énergie et des mines du Parlement latino-américain; la promotion, avec l'Organisation des États américains, de l'énergie géothermique et de l'efficacité énergétique dans les Caraïbes; l'organisation, en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales, de la première réunion gouvernementale régionale sur l'exploitation durable des ressources en lithium en Amérique latine; la collaboration avec la Fondation Bariloche en matière de planification énergétique; ainsi que l'examen, en partenariat avec la Société andine de développement, d'un programme d'activités régionales sur les questions énergétiques pour 2011. Il faut également souligner la demande faite par l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud, visant à élaborer une proposition stratégique pour l'Union des nations de l'Amérique du Sud, qui a conduit 10 des 12 États membres de la Commission à adopter ses recommandations.

Sous-programme 10
Statistiques et projections économiques

a) Progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique de la Conférence statistique des Amériques pour 2005-2015

577. La Commission a continué d'aider à améliorer les statistiques économiques de base et de renforcer les capacités techniques des pays de la région pour évaluer leurs systèmes de comptabilité nationale, et notamment pour mettre à jour l'année de référence et créer des comptes satellites. Vingt-quatre pays et territoires[47] ont ainsi réalisé des progrès satisfaisants concernant l'application du Système de comptabilité nationale de 1993, dépassant ainsi l'objectif fixé. Pour ce qui est des statistiques liées aux objectifs du Millénaire pour le développement, la Commission a principalement cherché à combler les lacunes, à éliminer les incohérences entre les sources nationales et internationales et à améliorer la coordination entre les organismes nationaux chargés de créer et d'analyser les indicateurs. Ainsi, selon la base de données des objectifs du Millénaire, le nombre de pays ayant réalisé d'importants progrès concernant le recueil des données et l'élaboration d'indicateurs de suivi des objectifs[48] est passé à 28, ce qui représente un taux d'exécution de 108 % par rapport à l'objectif fixé.

b) Renforcement de la capacité technique des États membres de la Commission de suivre l'évolution de la situation économique et sociale et l'état de l'environnement et de formuler des politiques pragmatiques

578. Au moins sept pays ont adopté les recommandations de la Commission[49] pour suivre les tendances économiques, sociales et environnementales et mettre sur pied des politiques pragmatiques. La Commission a également progressé pour ce qui est

---

[47] Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Argentine, Bahamas, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, Équateur, Grenade, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

[48] Nombre de pays ayant fourni des informations pour au moins 30 indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire ces deux dernières années.

[49] Mise en place de tableaux de bilans, révision de l'indice des prix à la consommation, calcul du commerce extérieur de marchandises, amélioration de la structure institutionnelle encadrant les statistiques environnementales et recommandations spécifiques concernant la réalisation d'enquêtes auprès des ménages.

de concevoir et de diffuser des indicateurs et d'élaborer des méthodologies pour en créer de nouveaux. La base de données CEPALSTAT a été améliorée, les séries statistiques des diverses bases individuelles qui y apparaissaient en double ayant été supprimées et de nouvelles séries ayant été ajoutées. La base de données statistiques sur le commerce extérieur a été profondément remaniée et sa nouvelle version a été lancée en 2011. L'amélioration des méthodes de diffusion a entraîné une augmentation du nombre de visites effectuées sur les bases de données et du nombre de téléchargements de la publication phare du sous-programme, qui ont atteint un total de 1 013 000 visites ou téléchargements, contre 1 million initialement prévus. L'élaboration d'un système pluridimensionnel de mesure de la pauvreté a progressé, tout comme le renforcement des capacités des États membres en vue de mettre au point des statistiques et des indicateurs environnementaux.

Sous-programme 11
Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale

a) Renforcement de la capacité des parties prenantes de la Commission de venir à bout des problèmes économiques et sociaux de la sous-région, en particulier de la pauvreté

579. Dans le cadre du sous-programme, les chefs d'État du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Mexique ont bénéficié de conseils, notamment en matière de développement économique, de politiques budgétaires, de systèmes de planification nationale et d'intégration. Quatre pays[50], ce qui représente la totalité de l'objectif fixé, ont ainsi adopté des politiques et des mesures conformes aux recommandations de la Commission pour éliminer la pauvreté et promouvoir le développement économique. En outre, la Commission a noué des liens étroits avec le Conseil des ministres des finances d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine. Sur leur demande, ainsi que sur celle d'autres organismes intergouvernementaux d'Amérique centrale, un projet stratégique a été conçu afin de réaliser un plan d'investissement et de financement pour l'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine. Les services proposés lors des ateliers organisés par la Commission ont été jugés « utiles » ou « très utiles » par 85 % des participants, dépassant ainsi l'objectif qui était fixé à 80 %. De plus, la Commission a mis sur pied une stratégie de communication visant à mieux faire connaître les travaux effectués dans le cadre du sous-programme.

b) Renforcement des capacités techniques des parties prenantes de la Commission de concevoir ou d'évaluer des politiques et des mesures dans les domaines du commerce, de l'intégration et du développement durable

580. Six pays d'Amérique centrale[51] ont adopté des politiques et des mesures conformes aux recommandations formulées par la Commission dans les domaines du commerce, de l'intégration et du développement durable. De plus, 86 % des personnes interrogées qui avaient participé aux ateliers ont jugé que les services fournis par la Commission étaient « utiles » ou « très utiles », dépassant ainsi l'objectif fixé pour l'exercice biennal. Le soutien technique en matière de transport apporté dans le cadre du sous-programme a été mentionné dans la Déclaration de

[50] Costa Rica, Haïti, Mexique et Nicaragua.
[51] Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique et République dominicaine.

Carthagène, publiée lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement parties au Projet Mesoamerica[52]. La Commission a facilité la rédaction d'un projet de stratégie sur le tourisme et les changements climatiques et publié un compte rendu en vue de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a été approuvé par les ministres de l'environnement des États d'Amérique centrale. Ce projet a constitué un apport technique pour la Stratégie régionale de l'Amérique centrale sur les changements climatiques, également lancée lors de la seizième session de la Conférence des Parties. Une université dominicaine a commencé à utiliser les méthodologies proposées lors des formations offertes par la Commission pour mesurer les répercussions des accords de libre-échange sur certains biens et services.

Sous-programme 12
Activités sous-régionales dans les Caraïbes

a) Renforcement de la capacité des responsables politiques et d'autres parties prenantes de la Commission dans la sous-région afin d'élaborer et d'appliquer des mesures en faveur du développement économique et social et d'accroître l'intégration dans les Caraïbes et les liens entre les Caraïbes et l'ensemble de l'Amérique latine

581. La Commission a apporté son aide aux pays de la sous-région en matière de développement social et économique, de commerce et d'intégration. Six pays et territoires[53], ce qui correspond à un taux de réalisation de 67 % de l'objectif fixé pour l'exercice biennal, ont mis au point ou adopté des politiques ou des mesures conformes aux recommandations de la Commission ou sont en train de le faire. Les publications et données de la Commission ont été mentionnées 393 fois dans des documents de politique générale, dans des publications universitaires ou dans les médias, ce qui témoigne de l'intérêt suscité par les travaux qu'elle réalise dans la sous-région. La Commission a soutenu une étude sur les mécanismes visant à accroître le rendement énergétique de certains secteurs clefs en Jamaïque, dont les recommandations ont été appliquées conformément aux plans gouvernementaux. Dans le cadre du sous-programme, les bureaux de statistique nationaux ont bénéficié d'un certain nombre d'ateliers, organisés dans le but de renforcer leurs capacités en matière de statistiques, et d'outils essentiels en vue du recensement de la population et des logements de 2011. Les États membres ont bénéficié de conseils directs afin d'accroître leurs capacités dans les domaines de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes[54], des changements climatiques[55] et des recensements[56].

---

[52] Les pays ci-après étaient représentés : Belize, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama et République dominicaine.

[53] Antigua-et-Barbuda, Aruba, Belize, Grenade, îles Caïmanes et Sainte-Lucie.

[54] Gouvernements de la Dominique, de Saint-Kitts-et-Nevis et du Suriname.

[55] Les Gouvernements du Guyana, de la Jamaïque et de la Trinité-et-Tobago ont indiqué que les recommandations et décisions prises à l'occasion de la réunion sur les politiques climatiques, organisée par le bureau de la Commission à Port of Spain le 30 juin 2011, serviraient de fondement à la version finale de leurs projets en la matière. Le Gouvernement saint-lucien actualisera quant à lui ses politiques en fonction de ces recommandations.

[56] Gouvernement bélizien.

b) Renforcement de la capacité et des compétences techniques nécessaires pour assurer le suivi des grands programmes d'action internationaux concernant les domaines économique, social et environnemental, en particulier ceux relatifs aux petits États insulaires en développement et à la Stratégie de Maurice

582. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le siège sous-régional pour les Caraïbes de la Commission a aidé les petits États insulaires en développement de la région à effectuer le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Sept pays au moins ont déclaré avoir considérablement avancé concernant la transposition, dans leurs plans nationaux, des mesures visant à suivre l'application de la Stratégie de Maurice[57]. Le rapport intérimaire des Caraïbes sur les objectifs du Millénaire pour le développement pour 2010 a été établi avec la participation de la Barbade, des pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, du Guyana, de la Jamaïque, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago. Les pays des Caraïbes ont participé à des ateliers régionaux de renforcement des capacités sur l'application, dans la région, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et sur l'élaboration d'indicateurs d'environnement clefs (objectif n° 7), pour leur permettre de mettre au point des indicateurs statistiques visant à suivre leurs progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire.

Chapitre 21
Développement économique et social en Asie occidentale

Principaux résultats obtenus

La CESAO a nettement amélioré ses résultats, passant d'un taux d'exécution de 82 % des produits au cours de l'exercice précédent à un taux de 96 % pour l'exercice 2010-2011 et affichant un taux d'exécution du budget de 99 %, ce qui constitue un progrès non négligeable.

La Commission a concouru à améliorer la qualité de vie des citoyens des États qui en sont membres en encourageant des modes de subsistance ruraux durables, au Liban notamment, et en s'efforçant d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Dans le cadre de ses importantes activités de recherche, la CESAO a notamment élaboré le troisième *Rapport arabe sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2010)* et l'incidence des crises économiques mondiales, et a fourni des efforts de plaidoyer et de coopération technique dans le domaine du développement social. Elle a aussi aidé les États membres à améliorer les produits et les services liés aux technologies de l'information et des communications en appliquant des stratégies et des plans d'action dans ce domaine. En 2010, elle a signé un accord concernant son centre technologique, désormais pleinement opérationnel, avec la Jordanie, qui en est le pays hôte.

[57] Le Guyana, Saint-Vincent-et-les Grenadines et la Trinité-et-Tobago ont transposé tous les domaines thématiques de la Stratégie de Maurice dans leurs plans nationaux tandis qu'Antigua-et-Barbuda, la Grenade et Saint-Kitts-et-Nevis en ont transposé 8 sur 10. Le Guyana et le Suriname ont rédigé des rapports nationaux sur la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les interventions de la CESAO dans le domaine de la problématique hommes-femmes ont amené les Émirats arabes unis à modifier leur législation interne de sorte qu'une citoyenne mariée à un non-ressortissant peut transmettre sa nationalité à ses enfants dès que ceux-ci atteignent l'âge de 18 ans, et l'Arabie saoudite à modifier sa loi électorale qui, pour la première fois, autorise les femmes à se présenter, à voter et à être élues aux élections municipales qui se tiennent dans le pays.

Difficultés et obstacles rencontrés et objectifs non atteints

Les échanges entre la Commission, d'une part, et les organisations régionales et les banques et fonds de développement régionaux, d'autre part, doivent être renforcés dans le cadre de réunions, de publications conjointes et d'activités de coopération technique. Traduire en mesures concrètes les conclusions et recommandations issues des réunions d'experts pour aider les décideurs dans les pays membres reste difficile. Les déplacements étant limités dans certains pays de la région en raison des problèmes de sécurité, cela a entravé l'appui technique et le contrôle direct qui étaient nécessaires sur le terrain. Il faut adopter une stratégie de renforcement des capacités plus homogène, et on peut y parvenir en intégrant les ressources ordinaires et extrabudgétaires de la Commission et celles consacrées à la coopération technique.

Taux d'exécution des produits

583. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 96 % des 361 produits quantifiables prescrits.

584. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 21)].

Direction exécutive et administration

a) Le programme de travail de la CESAO est efficacement géré et les ressources humaines et financières sont convenablement utilisées

585. La CESAO a continué de chercher à améliorer l'efficacité de la gestion des ressources et de son programme de travail. En décembre 2010, elle a commencé à appliquer une politique d'évaluation, et elle met actuellement au point une méthode type pour évaluer les sous-programmes; elle a terminé l'évaluation du sous-programme 5 (Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits). De plus, elle a amélioré la méthode de suivi de ses résultats, qui permet une gestion conjointe de l'exécution du programme et du budget, et elle l'appliquera bientôt à l'ensemble de la Commission. Elle a également mis sur pied avec succès des comités d'édition de ses publications pour réaliser une évaluation intersectorielle interne de la qualité de la majorité de ses publications.

b) Recrutements et affectations effectués en temps voulu

586. Concernant le nombre de jours pendant lesquels un poste d'administrateur reste vacant, la CESAO a fait de gros progrès par rapport à 2009, où il était de 225, et se rapproche progressivement de l'objectif de 150 jours (la mesure finale était de 99,53 jours) pour 2011. Cependant, il convient de noter qu'avec la mise en service d'Inspira en avril 2010, des retards ont été pris, des avis de vacance de poste n'ayant pu être publiés ni dans ce système ni dans Galaxy. La publication des avis de vacance de poste a commencé à reprendre après l'organisation de sessions de formation à l'intention du personnel des ressources humaines en juillet et août 2010. En outre, des difficultés techniques rencontrées dans le cadre de l'utilisation d'Inspira ont allongé encore les délais de recrutement. Depuis décembre 2010, les délais de recrutement sont davantage respectés, grâce à une attention soutenue du chef du bureau et à un renforcement de la coopération entre le personnel des ressources humaines et les divisions clientes, et notamment à la mise à disposition de modèles afin de faciliter la sélection, le suivi et les interventions rapides à différents stades de la procédure de recrutement.

c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

587. Durant l'exercice visé, la CESAO a fait d'énormes progrès dans le recrutement de personnel de pays membres non représentés ou sous-représentés, atteignant un niveau (62 %) largement supérieur au niveau de référence de 2009 et à l'objectif de 2011. En ce qui concerne la parité, si la Commission avait signalé, dans ses rapports intérimaires, avoir dépassé l'objectif fixé dans les procédures de recrutement, son résultat final, de 42 %, est resté inférieur à l'objectif de 47 %. Cela s'explique en partie par le départ de plusieurs fonctionnaires de sexe féminin. D'autre part, le nombre de candidates qualifiées sélectionnées dans le cadre d'Inspira est peu important.

d) Recensement des questions nouvelles qui méritent l'attention des États membres

588. La vingt-sixième session ministérielle de la Commission, tenue à Beyrouth en mai 2010, a constitué un cadre privilégié pour débattre des nouvelles questions auxquelles la région fait face, comme les difficultés que doivent surmonter les jeunes dans le monde arabe et les possibilités qui s'offrent à eux, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et les technologies de l'information et des communications. Huit réunions intergouvernementales ont été organisées dans le cadre des réunions du comité technique sur des questions telles que : l'énergie, les statistiques, les transports (deux réunions), les ressources en eau, le développement social, la libéralisation du commerce international, et la mondialisation économique et le financement du développement, ainsi que sur les femmes et le développement. Le comité technique s'occupe de différentes questions prioritaires qui intéressent au premier chef les États membres et les informe des progrès réalisés aux niveaux régional et mondial dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, les changements climatiques et l'autonomisation des femmes. Il fournit également aux États membres l'occasion de s'exprimer ouvertement sur les activités de la Commission et sur les répercussions qu'elles ont sur le développement économique et social de leur pays.

e) Plus grande cohérence dans la politique de gestion des activités économiques et sociales de l'ONU

589. La quatorzième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes a été présidée par la Vice-Secrétaire générale. De nombreuses entités des Nations Unies et d'autres entités étaient présentes, telles que la Banque islamique de développement. Les quinzième et seizième réunions du Mécanisme ont eu lieu en juin et novembre 2011. Les participants à la quinzième réunion ont discuté de l'évolution de la situation dans la région depuis les soulèvements survenus dans certains pays membres et du rôle joué par l'ONU durant cette période, ainsi que des changements survenus dans les domaines politique, économique et social. Les participants à la seizième réunion ont examiné les résultats des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable effectués par les pays arabes et se sont mis d'accord sur une note d'orientation régionale pour le développement durable à la suite de la Conférence. Les évaluations des réunions ont été positives : 80 % des personnes interrogées se sont dites satisfaites de la qualité des discussions, de la pertinence et de la qualité des présentations, ainsi que des résultats et des recommandations. Le partage de l'information a été encouragé, ainsi que la refonte et l'élaboration d'un site Web consacré au Mécanisme de coordination régionale.

f) Sensibilisation accrue du public aux activités de la CESAO pour ce qui est de traiter des priorités régionales et des questions nouvelles

590. La CESAO a réussi à toucher davantage de clients que prévu, en associant les médias à de nombreuses activités et réunions et en organisant des conférences de presse et d'autres rencontres avec les médias. Le site Web de la CESAO a attiré près de 335 000 visiteurs, dont la moitié l'ont consulté directement. En outre, les nouvelles de la CESAO sont publiées régulièrement, en moyenne sur cinq sites Web, dans cinq journaux et sur deux chaînes de télévision et sont tout particulièrement suivies au Liban et dans la région. Une politique axée sur le client a été menée sans discontinuer, donnant aux médias des possibilités accrues de faire connaître les projets de la CESAO. La base de données des clients a enregistré près de 6 000 utilisateurs, entre les simples visiteurs, ceux qui recherchent des informations et les abonnés aux listes diffusées par voie électronique. La Commission se lance aussi sur la scène des médias sociaux, et le Service d'information des Nations Unies est un membre actif du groupe d'étude de la CESAO sur les médias sociaux en ligne établi afin de garantir que la Commission bénéficie de nouvelles plates-formes et touche de nouveaux clients.

Sous-programme 1
Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable

a) Renforcement de la capacité des pays membres de concevoir, d'adopter et de mettre en œuvre des politiques et mesures permettant une gestion plus efficace des ressources naturelles à long terme, en privilégiant la réalisation des objectifs du Millénaire et en contrant les menaces que font peser les changements climatiques

591. Dans le cadre d'un projet mené par la CESAO et l'Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles, il a été procédé à un inventaire des ressources en eau partagées. C'était la première activité que l'ONU conduisait dans

ce domaine en Asie occidentale. Des réunions de consultation ont été conduites à ce sujet avec des experts et des gouvernements. La CESAO et l'Institut ont également appuyé l'installation d'appareils de surveillance de la pollution de l'eau en Jordanie, à la demande du Ministère de l'eau et de l'irrigation. En 2010, la Commission a aidé le Ministère libanais de l'énergie et des ressources hydrauliques à élaborer une stratégie nationale dans ce domaine, dont il a achevé l'établissement en décembre 2010. Le projet de renforcement des capacités mené par la Commission sur la promotion des énergies renouvelables à Kaawa (Yémen) a contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 1 et 7 et à l'atténuation du changement climatique. Il a aidé à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer les services publics et à créer des emplois, si bien que des demandes ont été présentées pour que des projets similaires soient menés dans d'autres villages yéménites. La Commission a aidé le Ministère de l'environnement et de l'eau des Émirats arabes unis à élaborer une politique nationale d'amélioration de la qualité de l'air.

b) Renforcement de la capacité des pays membres d'appliquer des pratiques et méthodes optimales afin de rendre plus viable le développement de l'agriculture et des zones rurales et d'améliorer la productivité et la compétitivité des petites et moyennes entreprises en utilisant des techniques appropriées et peu onéreuses qui ménagent l'environnement

592. La CESAO a renforcé la capacité des États membres de promouvoir des modes de subsistance ruraux durables dans le cadre d'un projet pilote mené à Baalbek (Liban), qui a aidé les femmes des zones rurales à adopter des techniques pour améliorer la qualité de leurs produits et a contribué à augmenter les revenus des femmes chefs d'entreprise. La CESAO a également concouru à améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises dans le cadre d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités aux niveaux régional et national (en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne), qui ont permis à ces entreprises de mieux connaître et de mieux comprendre les emplois verts et les possibilités offertes concernant la production et l'utilisation de biens et de services environnementaux dans le cadre de l'économie verte. Cela a conduit des associations de petites et moyennes entreprises à adopter quatre mesures contribuant à améliorer la compétitivité : un service d'assistance vert (Liban), un plan d'action pour l'économie verte (République arabe syrienne), une mesure d'amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises (Jordanie) et une mesure de développement d'emplois verts (Liban).

c) Renforcement de la coopération Sud-Sud s'agissant de la gestion intégrée des ressources naturelles, l'accent étant mis sur les problèmes liés à l'eau, à l'énergie et aux changements climatiques

593. La CESAO a encouragé la coopération Sud-Sud dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des changements climatiques en lançant l'initiative régionale d'évaluation de l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe, qui a conduit à l'élaboration d'une méthodologie et d'un plan de travail afin de relever ces défis dans la région. La CESAO et le centre d'études de la Ligue des États arabes consacré à l'eau et à la sécurité des approvisionnements en eau dans les pays arabes ont élaboré un projet de cadre juridique sur les eaux partagées pour la région, qui sera examiné, en 2012, par le Conseil des ministres arabes chargés de l'eau. L'aide fournie par la

Commission au Conseil des ministres chargés de l'électricité des pays membres de la Ligue des États arabes a contribué à l'adoption, en 2010, de la stratégie des États arabes visant à promouvoir les énergies renouvelables et du cadre d'orientation des États arabes en vue d'améliorer le rendement énergétique dans le secteur de l'électricité, au niveau des utilisateurs. La CESAO a également contribué à l'adoption du plan d'action 2011-2014 des États arabes pour le développement de l'industrie verte.

Sous-programme 2
Politiques sociales intégrées

a) Renforcement de la capacité des gouvernements de concevoir des politiques publiques dans l'optique de l'équité sociale et d'y intégrer les priorités en la matière

594. La CESAO a aidé la Jordanie, le Liban et Oman à repenser leurs systèmes de protection sociale en vue de promouvoir une approche qui intègre l'équité dans les programmes existants et réintègre ces systèmes dans le cadre plus large des politiques sociales. Ces efforts sont appuyés par un recensement des organismes de protection sociale et l'établissement de profils des pays en vue de susciter une réflexion, dans tous les pays membres, sur l'intégration des mécanismes de protection sociale. Par ailleurs, la CESAO a commencé à mener une enquête sur le terrain et a consulté activement les États membres en vue de favoriser une meilleure compréhension des problèmes liés au travail rencontrés par les gouvernements de la région et d'améliorer les connaissances concernant les caractéristiques et les conséquences de la réglementation du travail et des politiques relatives au marché du travail des pays membres. Des représentants de neuf États membres ont dit souhaiter collaborer plus avant avec la CESAO dans ce domaine. Les efforts d'information et de sensibilisation déployés par la Commission ont également permis d'augmenter le nombre d'instruments et de mécanismes de politique sociale adoptés par les gouvernements.

b) Renforcement de la capacité des pays membres de faire face aux répercussions des changements démographiques et tout particulièrement de la forte augmentation de la population jeune, des migrations et de la bonne gouvernance urbaine lorsqu'ils fixent les orientations de portée nationale et d'adopter des politiques idoines

595. Du fait des activités menées par la CESAO, le nombre de mesures de suivi adoptées par des pays membres, qui traduisent une meilleure compréhension des répercussions sociodémographiques de la population jeune sur les migrations et le développement est passé de sept à neuf. L'Iraq a créé un parlement des jeunes et la Palestine a pris des mesures en vue de renforcer les compétences analytiques des décideurs politiques de manière à ce qu'ils puissent publier régulièrement un rapport sur la jeunesse nationale. Par ailleurs, le nombre de mesures et de dispositions politiques adoptées par les pays membres pour intégrer les changements démographiques dans les plans et programmes de développement est passé de 6 à 10. Cela s'est traduit par l'ajout, dans le plan de développement national de l'Iraq, d'une section spéciale consacrée à l'action gouvernementale en matière d'éducation, de santé et d'emploi des jeunes, la signature d'un accord avec des centres de recherche et des universités en vue d'élaborer un programme de recherche national

sur la jeunesse, ainsi que la prise en compte du chômage des jeunes dans les plans de développement en Arabie saoudite et au Qatar.

c) Participation accrue de la société civile à la concertation sur la politique sociale et à l'élaboration de la politique sociale gouvernementale

596. Les efforts déployés par la CESAO pour promouvoir le rôle de la société civile dans le développement et encourager une relation dynamique entre les instances publiques et les organismes associatifs ont été bien accueillis par les utilisateurs, tant au sein du gouvernement que de la société civile. En témoignent les 14 exemples enregistrés durant l'exercice, au cours duquel 25 ateliers et séminaires ont été dispensés et un plan stratégique de recherche formulé et appliqué grâce à l'assistance fournie par la Commission à l'Iraq (9), au Liban (6), à la Palestine (8) et au Yémen (3). Par ailleurs, les initiatives menées par la CESAO pour analyser les répercussions, les causes et la dynamique des soulèvements dans les pays arabes et pour échanger des connaissances avec des entités internationales dans ce domaine ont conduit à la formulation de plans d'action et de conseils techniques en faveur d'une participation dynamique des organismes associatifs au changement et à la transition vers la démocratisation. Désireuse de promouvoir l'intégration de son approche participative dans les politiques, plans et stratégies de développement national, la CESAO a réussi à dépasser l'objectif fixé en prenant l'initiative de six consultations, réseaux et accords.

Sous-programme 3
Développement économique et intégration

a) Amélioration de la maîtrise par les partenaires régionaux des questions à prendre en compte aux stades de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies macroéconomiques adaptées et viables axées sur la croissance économique durable, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, conformément aux objectifs du Millénaire

597. Le *Troisième rapport arabe sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2010)* et l'incidence des crises économiques mondiales a été établi en collaboration avec les membres du groupe de travail thématique sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans la région arabe[58]. Compte tenu de ce rapport, et de la concertation publique qui a suivi entre les membres du groupe de travail thématique et les Ministres arabes du développement et des affaires sociales, la décision a été prise de traduire les recommandations qui y étaient formulées dans un plan d'action, qui a été présenté et adopté au deuxième Sommet arabe sur l'économie, les affaires sociales et le développement tenu à Charm-el-Cheikh (Égypte) le 19 janvier 2011. Le rapport intitulé « Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2009-2010 » (E/2010/20) a été présenté en juillet 2010 au Conseil économique et social à sa session de fond. La CESAO a également joué un grand rôle dans la préparation de la publication intitulée « Situation et perspectives de l'économie mondiale » pour 2011 du Département des affaires économiques et sociales.

[58] Le groupe de travail thématique se compose de la Ligue des États arabes et des différents organismes des Nations Unies qui sont actifs dans la région.

b) Renforcement de la capacité des pays membres de formuler et de mettre en œuvre les politiques et les mesures recommandées par le Consensus de Monterrey, en tenant compte des documents issus de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui se sera tenue à Doha en 2008

598. La CESAO a organisé 10 ateliers nationaux de formation sur les négociations d'accords d'investissement bilatéraux (6) et d'accords visant à éviter la double imposition (2), ainsi que sur la compilation des données sur les investissements étrangers directs (2). Ces ateliers (organisés aux Émirats arabes unis, en Jordanie, au Liban, à Oman, en République arabe syrienne et au Soudan) ont aidé 245 fonctionnaires des pays concernés à améliorer leur aptitude à négocier. En 2010, Oman a adopté une nouvelle loi fiscale pour harmoniser les taux d'imposition des établissements et prévoir davantage d'incitations fiscales afin de stimuler l'investissement. Le Qatar, quant à lui, a modifié une loi relative aux investissements étrangers : il a ouvert de nouveaux secteurs à ces investisseurs, les autorisant désormais à acquérir l'intégralité du capital d'une société. Quant au Koweït, il a adopté une loi de privatisation, attendue depuis longtemps, renforçant le rôle du secteur privé dans le développement économique. La CESAO s'est également intéressée de près au rôle joué par les transferts de fonds des travailleurs dans le financement du développement, à celui joué par les petites et moyennes entreprises et au développement d'une base de données sur les statistiques relatives aux investissements étrangers directs.

c) Renforcement de la capacité des pays membres de mettre en œuvre le système de transport intégré du Machrek arabe et les autres mesures prônées par la CESAO afin d'améliorer les liaisons régionales et internationales, en tenant dûment compte des considérations environnementales

599. Grâce aux efforts déployés par la CESAO dans le Machrek arabe, 10 membres ont ratifié/adhéré au protocole d'accord sur la coopération en matière de transport maritime (Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Liban, Oman, Palestine, République arabe syrienne, Soudan et Yémen), 10 ont ratifié l'Accord sur un réseau ferroviaire international (Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Jordanie, Liban, Palestine, République arabe syrienne, Soudan et Yémen) et 13 ont ratifié/adhéré à l'Accord sur les routes internationales (Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Koweït, Jordanie, Liban, Palestine, Qatar, République arabe syrienne, Soudan et Yémen). En outre, 10 membres (Arabie saoudite, Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Oman, Palestine, République arabe syrienne, Soudan et Yémen) ont mis sur pied des comités nationaux de facilitation des transports et des échanges. À ses onzième et douzième sessions, le comité des transports de la CESAO s'est intéressé respectivement aux accords internationaux en matière de transports et au système de transport intégré dans le Machrek arabe.

d) Capacité accrue des pays membres de négocier et de mettre en œuvre, aux niveaux sous-régional, régional et multilatéral, des accords commerciaux conçus pour promouvoir les échanges intrarégionaux et internationaux

600. La CESAO a participé au rapport annuel de l'OCDE sur les statistiques de l'aide pour le commerce et a fourni une assistance technique à la République arabe syrienne sur la facilitation du commerce, ainsi qu'à l'Égypte et à la Jordanie concernant l'établissement d'une installation douanière unifiée à la frontière. Par

ailleurs, elle a organisé une réunion d'experts sur le transport et la facilitation du commerce à l'occasion de laquelle les États membres qui avaient établi des comités nationaux chargés de ces questions ont été appelés à les mettre en service dans le cadre de plans de travail et à faire appel à l'appui technique de la Commission à cet égard. Les États membres ont été invités à adopter une politique claire concernant les petites et moyennes entreprises et à chercher les moyens de renforcer leur compétitivité dans le domaine du commerce extérieur. En mars 2011, la CESAO a organisé un atelier régional sur les modalités de création d'un guichet unique chargé des procédures et des formalités d'importation et d'exportation dans la région de la CESAO, destiné à renforcer les connaissances concernant le concept de guichet unique. Les participants ont adopté un ensemble de recommandations en la matière.

Sous-programme 4
Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale

a) Amélioration perceptible dans les secteurs de production et de service liés aux technologies de l'information et des communications au niveau régional, attestée par l'application de stratégies et de plans d'action en la matière, axés spécialement sur la prestation de services électroniques en arabe

601. La CESAO a aidé les États membres à accélérer le développement des technologies de l'information et des communications en les assistant dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action dans ce domaine. Plusieurs réunions d'experts ont été organisées, dont une portant sur une feuille de route régionale pour la gouvernance d'Internet, à l'occasion de laquelle a été examinée et adoptée la feuille de route arabe pour la gouvernance d'Internet : cadre, principes et objectifs; une autre réunion a porté sur l'instauration de conditions favorables au développement de services électroniques en arabe; et une autre encore sur la promotion de la coopération Sud-Sud. Par ailleurs, plusieurs études ont été menées dans des domaines tels que la promotion du secteur des technologies de l'information et des télécommunications en vue de relever les défis de l'économie du savoir, un cadre de normalisation en vue de promouvoir un environnement propice aux services électroniques en arabe, et des mécanismes pour un contenu multimédia participatif en langue arabe. Enfin, la CESAO a continué de mener des activités opérationnelles, notamment le projet sur l'harmonisation régionale de la cyberlégislation, le projet sur le développement de la phase II du système pour les noms de domaine en arabe et le projet sur les réseaux de savoirs grâce aux points d'accès aux technologies de l'information et des télécommunications pour les populations défavorisées.

b) Renforcement de la capacité des pays membres de mesurer les progrès accomplis vers l'émergence d'une société de l'information et de fixer des critères en la matière, mais aussi de refondre leurs politiques et stratégies en conséquence, en tenant compte de la problématique hommes-femmes

602. La CESAO a continué de maintenir et d'actualiser le portail de la société de l'information pour la région et a établi la publication *Regional profile of the information society in Western Asia, 2011* (Description de la société de l'information dans la région de l'Asie occidentale, 2011), qui contient des informations sur l'évolution de la société de l'information dans les pays qui en sont membres. Un bilan par pays des technologies de l'information et des communications en Asie

occidentale a également été élaboré, sur la base duquel on peut comparer les pays de la région à d'autres pays. Des études supplémentaires ont été réalisées, et il y a eu notamment quatre numéros de l'examen périodique des technologies de l'information et des communications et du développement, et une étude intitulée « Information society measurement: building a common benchmarking model for the ESCWA Region » (Mesure de la société de l'information : établissement d'un modèle commun de référence pour la région de la CESAO). En outre, plusieurs ateliers ont été organisés dans des domaines tels que l'application de modèles normalisés de mesure de la société de l'information et la fourniture de services électroniques dans la société civile. Concernant les activités opérationnelles, le projet sur les réseaux de savoirs grâce aux points d'accès aux technologies de l'information et des télécommunications pour les populations défavorisées a établi des réseaux de savoirs au niveau régional et mondial, qui permettent aux participants d'échanger des connaissances et des informations.

Sous-programme 5
Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

a) Amélioration des institutions nationales chargées d'établir des statistiques officielles, en particulier dans les pays en proie à un conflit et dans ceux qui sont moins avancés sur le plan des statistiques

603. En ce qui concerne l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle, qui ont été approuvés par la Commission de statistique de l'ONU en 1994, les résultats montrent que des progrès ont été accomplis dans l'ensemble. Il y a encore des réserves concernant l'application des principes 1 (pertinence, impartialité et égalité de l'accès), 6 (confidentialité), 9 (normes internationales) et 10 (coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique). Ces principes sont appliqués en moyenne par 60 % des pays. Pour ce qui est du respect des normes de diffusion des données du Fonds monétaire international (FMI), les résultats montrent des progrès importants, qui dépassent les attentes. Au 31 décembre 2010, 13 des 14 États membres de la CESAO respectaient le Système général de diffusion des données du Fonds ou la Norme spéciale de diffusion des données. Ces normes étant considérées comme une garantie de qualité des statistiques officielles publiées par les États membres, on a fait de leur respect un indicateur de succès.

b) Renforcement de la capacité des bureaux de statistique nationaux de produire et de diffuser en temps opportun des statistiques et des indicateurs économiques et sociaux pertinents, fiables, et comparables, notamment les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire et des données ventilées par sexe, conformément aux normes et aux recommandations internationales en la matière

604. La disponibilité moyenne des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays de la région a progressé d'environ 17 % depuis 2008 (avec 70 % en moyenne en 2010), ce qui montre que des progrès ont été réalisés dans la compilation et la diffusion des données permettant de suivre la réalisation des objectifs au niveau national. Six normes ou recommandations, nouvelles ou révisées, ont été mises en application par au moins sept États membres de la CESAO : le Système de comptabilité nationale (1993); la révision 2 de la

Classification internationale type, par industrie; la Classification internationale type de l'éducation; la Classification internationale type des professions; la révision 3 de la Classification type pour le commerce international et le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. En outre, le système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau a été mis en application en Égypte, en Jordanie et à Oman. Compte tenu des ressources nécessaires et de la complexité de ce système, sa mise en application devrait être considérée comme un succès important.

Sous-programme 6
Promotion de la femme

a) Renforcement de la capacité des instances nationales, en particulier dans les pays en proie à un conflit, d'institutionnaliser l'égalité des sexes dans l'ensemble des politiques, plans et programmes nationaux

605. Le Centre de la femme de la CESAO a organisé deux ateliers à l'intention des mécanismes nationaux chargés de la condition de la femme et des coordonnateurs pour les questions concernant la problématique hommes-femmes des Ministères du travail (du Bahreïn, du Koweït, du Liban, de la Palestine, de la République arabe syrienne et du Soudan), destinés à donner des orientations sur la formulation de stratégies de prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes en vue de renforcer les capacités des participants de : a) mener des audits et des évaluations portant sur la problématique hommes-femmes; et b) de formuler des stratégies d'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes. En outre, le Centre de la femme a publié un ouvrage intitulé « Progress in Achievement of the Millenium Goals in the ESCWA Region: A Gender Lens » (Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAO : prise en compte de la problématique hommes-femmes). Il a également organisé une réunion d'experts sur la question en vue d'aider les États membres à intégrer la problématique hommes-femmes dans toutes les procédures relatives à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Par ailleurs, dans le cadre d'activités de coopération technique et de services consultatifs, la CESAO a aidé le Yémen et la Palestine, qui font partie de ses membres, à tenir compte de la problématique hommes-femmes dans leurs rapports nationaux périodiques sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Centre s'est quant à lui efforcé d'aider les États membres à prendre en compte la problématique hommes-femmes dans le règlement des conflits et lors de la reconstruction après un conflit.

b) Renforcement de la capacité des pays membres à appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à assurer le suivi de son application

606. Le Centre de la femme de la CESAO a organisé des ateliers de renforcement des capacités et des réunions d'experts à l'intention des parlementaires sur l'importance d'appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de retirer toute réserve à ses dispositions. Les publications et les rapports du Centre ont porté essentiellement sur l'échange de pratiques de référence et d'exemples de réussite concernant l'application de la Convention. Le Centre a par ailleurs mené des activités visant à évaluer les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans le cadre de l'application de la Convention dans la région. Il a également mené des activités opérationnelles sur les moyens

d'avancer dans la mise en application de la Convention. Ces efforts ont conduit à des modifications de la législation interne des États : les Émirats arabes unis ont modifié la loi sur la nationalité, de sorte qu'une citoyenne mariée à un non-ressortissant peut transmettre sa nationalité à ses enfants dès que ceux-ci atteignent l'âge de 18 ans, et l'Arabie saoudite a modifié sa loi électorale qui, pour la première fois, autorise les femmes à se présenter, à voter et à être élues aux élections municipales.

Sous-programme 7
Atténuation des conflits et développement

a) Amélioration de la compréhension par les pays membres des dynamiques politiques et socioéconomiques, des sources et des causes profondes de l'instabilité et de leurs conséquences à long terme

607. La CESAO a continué de contribuer à l'établissement du rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé. En collaboration avec d'autres intervenants, la CESAO a organisé, en marge de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul, une manifestation qui a conduit à l'insertion, parmi les thèmes de la Déclaration de la conférence, du thème « conflit dans les pays les moins avancés ». D'autre part, la publication établie dans le cadre de ce sous-programme et intitulée « Food Security and Conflict in the ESCWA Region » (La sécurité alimentaire et les conflits dans la région de la CESAO) a été l'une des plus consultées sur le site Web de la CESAO. Par ailleurs, une série d'événements ont été organisés pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui ont attiré de nombreux participants et ont été largement couverts par les médias dans la région et à l'extérieur.

b) Renforcement de la capacité des pays membres de formuler et d'appliquer des politiques et mesures propices au développement, notamment des pratiques optimales en matière de gouvernance, qui visent à atténuer les conflits et à s'attaquer aux sources de l'instabilité

608. Dans le cadre du sous-programme, et en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales, a été conduite la première phase d'un projet visant à aider le Gouvernement libanais à parvenir au développement durable et à la paix sur le long terme en renforçant sa capacité d'intégrer les principes du développement durable dans ses politiques. Par ailleurs, l'appui fourni à l'Iraq dans le cadre du sous-programme a été maintenu; deux missions d'étude et une conférence sur la décentralisation ont notamment été organisées dans le cadre du projet de modernisation du secteur public, qui ont abouti à la formulation de nombreuses recommandations pratiques visant à améliorer la fourniture des services et la gouvernance locale en Iraq. La presse nationale a salué les résultats de ces activités en juin 2010. Enfin, une évaluation nationale a été conduite sur les idées reçues et sur les facteurs qui contribuent à saper l'édification de nations, sur la citoyenneté et l'adoption de la tolérance, les valeurs des droits de l'homme et l'équité du traitement des deux sexes en Iraq et un plan d'action national fondé sur cette évaluation est en cours d'élaboration, qui sera présenté aux intervenants concernés en vue de son adoption.

Chapitre 22
Programme ordinaire de coopération technique

Principaux résultats obtenus

Le Programme ordinaire de coopération technique a été régulièrement adapté de façon à permettre aux services du Secrétariat de répondre rapidement aux demandes urgentes formulées par les États Membres. Cela a été possible grâce aux services consultatifs et aux activités de formation pertinentes volontiers fournis par les entités exécutantes et mis à la disposition des gouvernements qui en font la demande. Ces services ont notamment contribué à l'amélioration des connaissances, des compétences, des capacités institutionnelles et des aptitudes à l'élaboration de politiques, dans le cadre du dispositif de renforcement des capacités mis en œuvre par des entités à l'échelle mondiale ou régionale, qui transfèrent leur savoir grâce à des initiatives de coopération technique.

Ce programme faisait partie intégrante des efforts collectifs menés par des organismes des Nations Unies œuvrant dans le domaine du développement en vue de promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement adoptés au niveau international, grâce notamment à leur collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies en faveur d'un dialogue visant la réalisation des objectifs nationaux de développement conduit au niveau national et pleinement assumé par les pays concernés. Bien que de petite envergure, les activités réalisées au titre du programme ont souvent eu un effet démultiplicateur grâce à la mobilisation de ressources extrabudgétaires et au recours complémentaire au Compte pour le développement afin de répondre à des besoins de plus grande envergure. Elles ont également exercé une influence dans le cadre de la coopération Sud-Sud, fréquemment stimulée par l'impulsion initiale donnée par les activités financées dans le cadre du programme.

Les entités exécutantes ont tiré parti des activités menées dans le cadre du programme pour exposer des problèmes mondiaux aux niveaux régional et sous-régional et pour souligner des perspectives régionales à prendre en compte dans les instances mondiales, alors que les bénéficiaires des conseils financés au titre du programme (à savoir les hauts fonctionnaires et les représentants du secteur privé et de la société civile) ont pris connaissance de normes, de méthodologies, de données d'expérience, d'analyses de politiques, de programmes internationaux, de priorités et de paradigmes, placés dans une perspective qui dépasse les frontières.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les entités exécutantes ont collaboré pour rendre plus cohérente la méthodologie de programmation appliquée aux activités financées dans le cadre du programme, afin d'améliorer la transparence et l'établissement des priorités. L'objectif est d'orienter la programmation dans un axe constructif, tout en faisant preuve de souplesse et de rapidité

de réaction, qui sont des caractéristiques propres au programme. En outre, les activités menées dans le cadre du programme doivent être coordonnées de façon plus efficace entre les parties prenantes et prises en compte dans le cadre stratégique mondial de renforcement des capacités.

Les ressources financières et les capacités techniques disponibles pour le programme sont modestes en comparaison des grandes activités opérationnelles du système des Nations Unies. On constate, par conséquent, une certaine tension entre l'offre et la demande de services consultatifs dispensés au titre du programme, d'autant que demandes de services consultatifs émanant des pouvoirs publics ont sensiblement augmenté. Répondre à une demande potentiellement importante avec des conseillers et services en nombre limité représente une difficulté considérable.

Le programme ordinaire de coopération technique fait intervenir 11 entités exécutantes : le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, ONU-Habitat, UNODC, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la CEA, la CESAP, la CEE, la CEPALC et la CESAO. Le plan suivi pour l'exposé ci-après s'agence en fonction des entités exécutantes et des titres des chapitres du budget qui les concernent. Les réalisations escomptées pour chaque entité sont indiquées par sous-programmes[59]. Il convient de noter que, outre les résultats exposés ci-dessous, le chapitre 22 a contribué aux résultats indiqués dans le cadre du budget ordinaire pour les 11 entités exécutantes. Le Département des affaires économiques et sociales a coordonné la présentation de l'analyse réalisée en vue du rapport sur l'exécution du programme.

609. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 22 et Corr.1)].

A. Services consultatifs sectoriels

1. Affaires économiques et sociales

Sous-programme 1
Problématique hommes-femmes et promotion de la femme

a) Capacité renforcée de concrétiser les politiques, les missions et les obligations relatives à l'égalité des sexes et à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui ont été adoptées au niveau international

[59] Ces sous-programmes ne sont pas nécessairement articulés de la même manière que dans le budget ordinaire.

b) Capacité renforcée des représentants de l'État, des législateurs, des officiers de justice et des représentants de la société civile de faire face à la violence à l'égard des femmes, qui est une forme de discrimination et de violation des droits fondamentaux, et de la prévenir

610. La conduite, en 2010 en République-Unie de Tanzanie, d'un atelier portant sur la mise en œuvre de la Convention et l'établissement de rapports y afférents s'est avérée très utile pour l'élaboration du rapport périodique du pays, dans le sens où une meilleure stratégie a pu être définie, le calendrier de mise en œuvre était plus clair et le rôle des principaux protagonistes était mieux compris, ce qui a permis d'augmenter l'efficacité de la suite donnée aux observations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

611. Un atelier organisé à Beyrouth à l'intention de sept pays du Moyen-Orient en vue de les aider à élaborer leurs cadres législatifs concernant toutes les formes de violence envers les femmes a permis à toutes les parties prenantes de renforcer leurs capacités, de conclure des accords et de prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre des stratégies visant à mettre en place une législation complète de lutte contre la violence faite aux femmes. L'appui consultatif dispensé ensuite à l'un des pays participants a permis l'adoption, en 2010, d'une législation portant spécifiquement sur la violence à l'égard des femmes.

612. En 2011, les opérations conduites par le Département des affaires économiques et sociales dans le cadre de ce sous-programme ont été menées à terme, et le sous-programme a été transféré à la nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

Sous-programme 2
Politiques sociales et développement social

a) Capacité accrue de formuler et d'appliquer des politiques et des programmes prenant en compte le développement économique et social et favorisant les intérêts de groupes sociaux particuliers,en application des plans et des programmes d'action adoptés à l'échelon international

b) Amélioration de l'intégration et de l'inclusion sociales en renforçant l'aptitude à intégrer certains groupes dans la société au moyen de mécanismes d'insertion sociale

613. La prestation de services consultatifs a permis de sensibiliser les parties prenantes nationales, de faire progresser le consensus et d'améliorer, au niveau national, la compréhension de la situation et des perspectives de certains groupes sociaux (familles, personnes âgées, personnes handicapées et autochtones). Les travaux consultatifs ont aussi permis de recueillir des informations afin d'améliorer les politiques et les programmes concernant ces groupes sociaux, en veillant notamment à ce que les représentants de ces groupes participent efficacement à toutes les activités et que leurs perspectives soient dûment prises en compte dans l'élaboration des politiques.

614. La tenue d'ateliers régionaux et sous-régionaux a permis d'améliorer les compétences et connaissances des participants locaux dans les domaines des normes internationales d'élaboration et de mise en œuvre de politiques. Des ateliers de formation, organisés avec les commissions régionales et les fonds et programmes concernés, ont renforcé les capacités nationales à contribuer à la mise en œuvre de

la Convention relative aux droits des personnes handicapées, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones.

Sous-programme 3
Développement durable

a) Renforcement des capacités pour ce qui est de promouvoir et d'appliquer des politiques et d'utiliser des cadres ou des dispositifs pour atteindre les objectifs relatifs à l'eau adoptés à l'échelon international et d'améliorer la gestion intégrée des ressources en eau

b) Renforcement des capacités pour ce qui est de promouvoir et de mettre œuvre des politiques et des cadres ou des dispositifs favorables à l'énergie au service du développement durable et de remplir les objectifs adoptés à l'échelon international en tenant compte des changements climatiques dans le cadre du développement durable

c) Renforcement des capacités de concevoir et d'appliquer des stratégies nationales de développement durable et d'en surveiller l'application et d'utiliser des indicateurs de développement durable au niveau national

615. Quarante-cinq pays ont reçu un appui pour préparer leur participation à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, appui portant sur l'évaluation des progrès, le recensement des lacunes et difficultés, la conduite de consultations nationales de parties prenantes multiples et la préparation des rapports nationaux. La compréhension des thèmes de la Conférence ayant trait à l'économie verte et au cadre institutionnel du développement durable s'est sensiblement améliorée grâce aux ateliers et séminaires.

616. Les ateliers de formation et les missions consultatives ont porté sur un large éventail de questions relatives au renforcement et à la réforme des institutions, à l'acquisition de compétences et à l'amélioration des contributions des principales parties prenantes aux programmes de développement, notamment dans les domaines de l'eau et de l'énergie. Une série d'ateliers a permis de renforcer les capacités des acteurs nationaux du développement dans les domaines des transports, des produits chimiques, de la gestion des déchets, de l'exploitation minière, de la consommation durable et des schémas de production, harmonisant ainsi les actions et stratégies nationales avec les thématiques et résultats des dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Commission du développement durable.

Sous-programme 4
Statistiques

a) Capacité accrue des services nationaux de statistique de produire et diffuser des données, en respectant les normes internationales dans les domaines suivants : i) recensements de la population et du logement, statistiques sociales et statistiques relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement; ii) comptabilité nationale, statistiques économiques de base, statistiques de l'environnement et cadres de comptabilité économique et environnementale

b) Systèmes nationaux de statistique renforcés grâce à des mécanismes institutionnels plus efficaces, des bases juridiques plus solides, une meilleure structure d'organisation et une meilleure gestion des ressources humaines

617. Un ensemble bien conçu, composé d'ateliers de formation, de visites d'études et de services consultatifs, a permis d'améliorer l'harmonisation des différents volets des statistiques nationales et comparatives, notamment grâce au transfert de connaissances ayant trait aux directives et cadres internationaux nouveaux ou révisés. Ces efforts ont eu pour résultat important de produire des statistiques de meilleure qualité à l'intention des décideurs, des hauts fonctionnaires, des chercheurs et du grand public. La plupart des personnes formées au niveau national ont dit avoir mis en pratique les informations et les recommandations données lors des ateliers suivis. L'assistance consultative et technique fournie a permis d'améliorer les compétences et capacités des pays pour ce qui est de la gestion de leurs systèmes statistiques, la standardisation de la toponymie et l'intégration des informations statistiques et géospatiales. L'observation plus rigoureuse des normes statistiques internationales, résultant du travail effectué dans le cadre du sous-programme, a permis d'harmoniser les statistiques entre les pays et de les rendre plus utiles pour les analystes aux niveaux régional et international.

Sous-programme 5
Population

a) Accroître la capacité des experts de produire, d'analyser et d'utiliser des informations démographiques présentant un intérêt pour les stratégies et les politiques démographiques visant la réalisation des objectifs de développement adoptés à l'échelon international

b) Améliorer l'accès aux informations démographiques et renforcer les réseaux mondiaux et régionaux afin de faciliter les échanges d'informations et la promotion des meilleures pratiques s'agissant de la population et du développement et des politiques pertinentes

618. Le travail effectué dans le cadre de ce sous-programme consistait à développer une plate-forme interactive sur Internet regroupant des dictionnaires démographiques multilingues à l'intention des démographes, des hauts fonctionnaires, des organisations non gouvernementales et des médias, notamment des lexiques dans plusieurs langues parlées en Asie. Un atelier avait été conçu en vue de former les participants nationaux à la plate-forme, de les familiariser avec elle, surtout pour les aider à préparer des contenus linguistiques. L'atelier a malheureusement dû être annulé pour des raisons de force majeure.

Sous-programme 6
Administration publique et gestion du développement

a) Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des administrations publiques nationales et infranationales et mise en valeur de leurs ressources humaines, afin que la fonction publique puisse atteindre des normes de productivité élevées

b) Renforcement des capacités des systèmes d'administration publique en matière de gestion des connaissances et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour une prestation efficace des services publics

c) Renforcement des capacités en matière de gouvernance et d'administration publique aux fins de la réalisation des objectifs de développement adoptés à l'échelon international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, par la promotion des partenariats, de l'engagement civique et de l'administration en ligne

619. Les missions consultatives et le support technique ont permis de renforcer les capacités des pouvoirs publics à concevoir et mettre en œuvre des politiques d'administration publique, élaborer des stratégies et définir des solutions efficaces. Au total, 36 missions consultatives ont été effectuées dans 25 pays, dont les pays ci-après : Arabie saoudite, Bahreïn, Burundi, Colombie, Congo, Émirats arabes unis, Gabon, Indonésie, Iraq, Israël, Jordanie, Maroc, Pakistan, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tunisie. Les échos émanant des bénéficiaires concernant le contenu et l'utilité de l'appui reçu ont tous été positifs. Le travail consultatif a été complété par l'organisation d'ateliers de formation, l'élaboration d'un ensemble d'outils d'orientation sur le rétablissement de l'administration publique après un conflit, la conception d'un outil en ligne permettant d'évaluer dans quelle mesure les conditions existantes sont propices à la mise en place d'une administration en ligne et la préparation de nombreux documents de formation en ligne (voir www.unpan.org/elearning). En outre, la mise en place de cadres et plate-formes de gouvernance, dont le Réseau des gestionnaires des ressources humaines de l'administration publique en Afrique (APS-HRNet), ainsi que de codes de déontologie à l'intention des fonctionnaires de la Communauté d'États indépendants et de l'Amérique latine ont contribué à renforcer les capacités nationales.

2. Commerce et développement

Sous-programme 1
Mondialisation, interdépendance et développement

a) Meilleure compréhension par les pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international et des incidences et interactions entre les différentes politiques sectorielles et pour ce qui est de la stratégie nationale de développement

b) Meilleure compréhension des grandes orientations et de leurs incidences

620. Les capacités des décideurs et des hauts responsables de l'administration des pays concernés ont été renforcées, l'idée étant de les aider à formuler des politiques économiques adéquates et des stratégies favorables à une croissance durable et à la réduction de la pauvreté, dans un contexte d'interdépendance croissante entre le commerce international, les systèmes financiers et les stratégies nationales de développement. Les services consultatifs fournis comprenaient : a) des cours sur des thèmes concernant la mondialisation et le développement économiques dispensés à 26 représentants gouvernementaux de 15 pays en développement, dans le cadre d'une série de séminaires organisés de concert avec le Ministère chinois du commerce, ainsi qu'une contribution aux cours régionaux de formation coordonnés

au titre du sous-programme 4; b) des consultations visant à élaborer une solution régionale intégrée en réponse à la crise financière, organisées en collaboration avec le Système économique latino-américain et caribéen à Caracas, à l'intention de hauts fonctionnaires de la région; et c) des conseils dispensés aux hauts fonctionnaires brésiliens et aux organisations de la société civile brésilienne, portant sur la gestion du taux de change et du compte de capital et sur la libéralisation financière dans le contexte de la mondialisation.

Sous-programme 2
Investissements et entreprises

a) Meilleure compréhension par les pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international et des incidences et interactions entre les différentes politiques sectorielles et pour ce qui est de la stratégie nationale de développement

b) Meilleure compréhension des grandes orientations et de leurs incidences

621. Outre les cours régionaux de formation coordonnés au titre du sous-programme 4, des contributions ont été apportées à l'élaboration de projets et programmes concernant l'expérimentation sur le terrain des principes pour un investissement agricole responsable respectueux des droits, des moyens de subsistance et des ressources formulés en collaboration par quatre agences partenaires, à savoir la CNUCED, la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale. Ces principes s'appuient sur des recherches menées sur la nature, la portée et l'incidence des investissements du secteur privé et les meilleures pratiques en matière de législation et de politiques, et visent à dégager les enseignements à tirer et à offrir un cadre pour les réglementations nationales, les accords d'investissement internationaux, les initiatives ayant trait à la responsabilité sociale des entreprises au plan mondial et les contrats d'investissement individuel. De même, ces principes ont été expérimentés sur le terrain et un cadre a été élaboré pour les indicateurs d'impact de l'investissement. Ce cadre servira d'outil simple et standardisé pour aider les décideurs à évaluer la valeur des investissements dans des chaînes de valeur mondiales précises, y compris l'extension d'une chaîne de valeur à d'autres segments ou sa promotion à des segments à plus forte valeur ajoutée.

Sous-programme 3
Commerce international

a) Meilleure compréhension par les pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international et des incidences et interactions entre les différentes politiques sectorielles et pour ce qui est de la stratégie nationale de développement

b) Meilleure compréhension des grandes orientations et de leurs incidences

622. Outre la contribution aux cours régionaux de formation coordonnés au titre du sous-programme 4, les services consultatifs comprenaient : a) des conseils spécialisés sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dispensés à des cadres chargés des questions commerciales; b) des réunions d'information organisées à l'intention de pays développés et en développement, ayant trait aux possibilités existantes pour financer l'acquisition de technologies respectueuses de l'environnement; c) des présentations au Groupe intergouvernemental des Vingt-

Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement portant sur les difficultés que le financement de politiques vertes et de politiques sur les énergies durables pose pour la gouvernance; et d) un exposé adressé à un groupe exclusif de responsables de négociations qui travaillent sur les changements climatiques et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a conduit à l'élaboration d'une nouvelle proposition de partage des technologies et des connaissances ayant des retombées commerciales, particulièrement orientée sur l'énergie renouvelable.

Sous-programme 4
Technologie et logistique

a) Meilleure compréhension par les pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international et des incidences et interactions entre les différentes politiques sectorielles et pour ce qui est de la stratégie nationale de développement

b) Meilleure compréhension des grandes orientations et de leurs incidences

623. Quatre sous-programmes ont contribué à assurer la conduite de cinq cours régionaux qui ont été organisés en Europe orientale, en Asie occidentale, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie et dans le Pacifique. En tout, 85 personnes venant de 48 pays ont participé à la formation. Grâce à cette importante participation, les cours ont largement contribué à mieux faire comprendre le rôle du développement dans le processus de mondialisation et les grandes questions d'économie internationale qui influencent le développement. De nombreux participants ont dit que la formation leur avait permis de renforcer leurs capacités pour ce qui est de concevoir des politiques plus efficaces et intégrées en réponse à l'évolution de l'économie mondiale, de préparer des documents définissant leurs positions, de formuler des axes de négociation et de rédiger des projets de lois sur le commerce et l'investissement. Les participants ont aussi vivement apprécié l'accent mis sur l'approche intégrée du commerce et du développement qui caractérise les travaux de la CNUCED. Le cours régional pour l'Afrique a été reporté en raison des événements survenus au Caire en janvier 2011, puis de l'élection présidentielle qui a eu lieu en Zambie en septembre 2011.

Sous-programme 5
Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

a) Meilleure intégration des politiques et des priorités commerciales dans les plans de développement nationaux, entre autres grâce au Cadre intégré renforcé

b) Meilleure compréhension des grandes orientations et de leurs incidences

624. La CNUCED est parvenue à promouvoir l'idée d'intégrer le commerce aux stratégies nationales de développement, moyennant des ateliers régionaux et adaptés à chaque pays. La confiance dont elle jouit au sein du Cadre intégré renforcé a considérablement augmenté, comme en témoigne le fait que l'État gambien lui ait officiellement demandé de diriger la mise à jour de l'Étude diagnostique sur l'intégration commerciale. Le secrétariat du Cadre intégré renforcé a approuvé la note de réflexion qu'elle a rédigée et dont la mise à jour est actuellement en cours. Elle a également préparé, de concert avec les pouvoirs publics mozambicains, une

note de réflexion concernant la mise à jour de l'étude, note dont la présentation au secrétariat du Cadre intégré renforcé est prévue pour le premier trimestre de 2012. D'autres pays parmi les moins avancés ont demandé à la CNUCED son assistance pour élaborer et mettre en œuvre des projets concernant le Cadre intégré renforcé, notamment l'appui à la conception de stratégies nationales de développement. L'atelier de sensibilisation nationale au Cadre, organisé en 2011 en Haïti, a compté l'intégration du commerce parmi ses thèmes principaux.

3. Établissements humains

Sous-programme
Coopération régionale et technique

a) Renforcement de la capacité de mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes en matière d'établissements humains aux niveaux régional, national et local, l'accent étant mis sur la réduction de la pauvreté dans les villes et les interventions en cas de catastrophes naturelles ou causées par l'homme

b) Amélioration des politiques nationales de logement et d'aménagement urbain, sur la base des normes internationales établies par ONU-Habitat, et amélioration des connaissances au niveau des régions de la situation dans les villes et des tendances à cet égard

c) Renforcement de la cohérence des principes d'urbanisation durable et de leur intégration aux mécanismes du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aux stratégies et plans nationaux de développement, notamment les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, lorsqu'il en existe

625. Au total, il a effectué, à la demande de 19 pays, 44 missions chargées de fournir des services consultatifs techniques pour l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités dans les domaines de l'urbanisme et de l'administration des villes, de l'assainissement des taudis, des logements sociaux et de la reconstruction après une catastrophe dans les pays en développement et les pays en transition.

626. Un appui technique a été fourni à 10 pays en développement pour qu'ils puissent adapter à leur contexte national les directives internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous. En outre, des conseils techniques ont été dispensés pour aider sept pays (Brésil, Burkina Faso, Haïti, Libye, Maroc, République démocratique populaire lao et Sénégal) à élaborer leurs stratégies nationales d'urbanisation et leurs plans de réduction de la pauvreté.

627. Le programme de coopération intervilles a été mis en place dans 10 villes de cinq pays d'Afrique de l'Ouest, avec l'aide de la Chine, afin de promouvoir un développement urbain durable grâce à la formation, à la recherche et au renforcement des capacités.

628. Un nouveau cadre de coopération a été mis en place pour l'établissement des rapports intitulés *The State of European Cities in Transition* (L'état des villes européennes en transition) et *The State of China's Cities* (L'état des villes chinoises) (2012/13).

4. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Sous-programme
Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif

a) Renforcement de la capacité des pays de mettre en œuvre les conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme, ainsi que les normes et règles de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale

b) Renforcement des connaissances et des compétences des décideurs et des agents du système de justice pénale aux fins de la mise en œuvre des conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme, ainsi que des normes et règles de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale

629. Parmi les pays et les régions ayant reçu une aide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) figurent le Kenya et le Pakistan (poursuites), Sainte-Lucie (application des lois), le Sénégal (aide judiciaire), le Guatemala (coopération internationale), l'Indonésie (atteinte à l'environnement), les pays des Caraïbes (questions pénitentiaires), le Cambodge et le Cap-Vert (justice pour mineurs) et l'Afrique australe (justice pénale et contrôle des drogues).

630. La formation offerte comportait notamment un programme sur l'état de droit (Moyen-Orient et Afrique du Nord); deux ateliers régionaux sur la coopération internationale (Guatemala et Kazakhstan); un atelier sur l'entraide judiciaire et la confiscation d'avoirs (Amérique du Sud); un séminaire sur l'entraide judiciaire (Indonésie); et une formation à l'approche du lieu du crime (Soudan du Sud).

631. Les projets d'assistance technique à long terme sur le terrain visaient à mettre en place ou appuyer des programmes régionaux en Amérique du Sud, en Amérique centrale, en Afrique de l'Ouest, en Asie du Sud-Est et en Géorgie, et plusieurs programmes de pays de l'UNODC en Afghanistan, en Bolivie (État plurinational de), en Indonésie, au Kirghizistan, au Viet Nam et au Yémen.

5. Droits de l'homme

Sous-programme
Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

a) Renforcement de la sensibilisation, des connaissances et des compétences des décideurs et des agents de l'État, ainsi que des organisations régionales et sous-régionales concernant les normes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme et les incidences de leur travail sur les droits de l'homme

b) Renforcement de la coopération entre les gouvernements, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dans leurs régions respectives pour le règlement de questions liées aux droits de l'homme exigeant une approche et des initiatives régionales

632. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) veillait à l'application au niveau des pays des normes internationales relatives aux

droits de l'homme grâce à sa présence sur le terrain et à sa coopération avec les mécanismes régionaux. Les consultations menées en Afrique, en Amérique du Nord et en Europe ont abouti à une meilleure coopération entre les mécanismes régionaux et les mécanismes internationaux des droits de l'homme. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, ces consultations ont été l'occasion d'étudier les possibilités d'une coopération systématique entre les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organisations de la société civile afin d'utiliser au mieux le système international des droits de l'homme pour la protection et la défense des droits de l'homme. En application de la résolution 50/157 de l'Assemblée générale, le HCDH a organisé quatre composantes linguistiques dans le cadre du programme de bourses destinées aux autochtones, ce qui a permis aux autochtones d'acquérir une expérience et des compétences dans le domaine des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Il a également aidé à maintenir l'efficacité et la pertinence des programmes de coopération technique en veillant à ce que les bonnes pratiques et les enseignements tirés soient répertoriés, mis en commun et actualisés.

6. Aide humanitaire

Sous-programme 1
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

a) Planification effective des interventions d'urgence aux niveaux national et international

b) Renforcement de la sensibilisation, des connaissances et des compétences des pouvoirs publics en matière de planification des interventions d'urgence et de diffusion et d'exécution des plans

633. Des plans d'intervention d'urgence interorganisations, notamment des stratégies de préparation sous-régionales comportant des plans d'action, ont été élaborés ou actualisés dans 64 pays. Sur les 27 pays dotés d'un coordonnateur attitré de l'action humanitaire, 24 ont élaboré des plans d'intervention d'urgence interorganisations ou les ont modifiés.

634. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a joué un rôle de premier plan dans l'amélioration des capacités d'intervention de nombre de ses homologues gouvernementaux, en facilitant les processus de planification et exercices de simulation nationaux. Grâce à ces services consultatifs et formations pratiques, les autorités nationales ont été mieux informées de la façon de tirer un parti optimal de leurs mécanismes internes de gestion des catastrophes et de mobiliser au maximum l'aide humanitaire. Ce travail a pu se faire grâce à la participation active du Bureau à l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe et du Sous-Groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur les mesures préalables et la planification des mesures d'urgence, qui s'est attaché à fournir un appui interorganisations coordonné et cohérent pour renforcer les capacités des pouvoirs publics dans cinq pays pilotes, de façon à ce que le Comité puisse élaborer une approche lui permettant d'étendre cet appui.

Sous-programme 2
Services d'appui d'urgence

a) Renforcement de la capacité et du niveau de préparation des réseaux nationaux et internationaux de gestion des situations d'urgence et des catastrophes pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence

635. Pendant l'exercice biennal, les partenariats interorganisations ont été encouragés, la collaboration pour l'évaluation des capacités a été renforcée, un plan d'action détaillé (comprenant la réduction des risques de catastrophes) a été élaboré et un appui a été fourni par la Banque mondiale et le Sous-Groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur les mesures préalables et la planification des mesures d'urgence.

636. En 2010, grâce au projet pilote du Partenariat stratégique pour la préparation aux catastrophes, les organisations humanitaires en Afrique de l'Ouest (Ghana) et à Genève sont parvenues à établir un partenariat dynamique pour améliorer la préparation aux catastrophes. Un atelier organisé aux niveaux régional et national à l'intention des parties prenantes ainsi qu'une évaluation des capacités d'intervention ont abouti à la formulation d'un plan d'action détaillé, qui a été relié au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et à d'autres activités en cours d'exécution au Ghana, et à l'organisation d'un exercice de simulation interorganisations. Un appui technique supplémentaire a été fourni par la Banque mondiale et le Sous-Groupe de travail du Comité permanent interorganisations pour le renforcement des capacités des autorités ghanéennes. En 2011, le Mali, deuxième pays pilote, a également reçu une mission interinstitutions d'évaluation des capacités.

B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux

1. Développement économique et social en Afrique

Sous-programme 1
Commerce, finances et développement économique

a) Renforcement de la capacité des États membres de participer effectivement aux négociations commerciales régionales et multilatérales dans le cadre des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres accords et programmes relatifs aux échanges commerciaux

b) Renforcement des capacités et des compétences des États membres et des communautés économiques régionales pour promouvoir le commerce intrarégional et l'intégration régionale, l'accent étant mis sur la promotion de positions communes dans la négociation d'accords de partenariat économique et d'autres accords et programmes relatifs aux échanges commerciaux

637. Grâce à l'appui technique (dans le cadre du cycle de Doha et pour les préparatifs de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) accordé au Groupe africain de l'OMC à Genève, le sous-programme a contribué à renforcer la participation constructive des pays africains aux négociations commerciales multilatérales et à accroître le nombre de

positions communes adoptées par les pays africains lors des négociations de l'OMC sur la facilitation du commerce, l'accès aux marchés des produits non agricoles et l'aide pour le commerce, ce qui a abouti à une action plus solide, dynamique et unifiée. Le sous-programme a également permis au Groupe africain de la CNUCED d'apporter de nombreuses contributions aux travaux préparatoires du Groupe des 77 et à ceux du Comité préparatoire du Conseil du commerce et du développement, et lors de l'élaboration du projet de document final de la treizième session de la Conférence.

638. Les stages de courte durée en économie du développement offerts par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) par l'intermédiaire de l'Institut africain de développement économique et de planification sont passés à 22 (avec 1 100 participants, dont 85 représentants d'États membres). Des conférences et des dialogues (auxquels ont participé 350 hauts responsables de gouvernement, universitaires, dirigeants de la société civile et représentants du secteur privé) ont été organisés au Nigéria, au Sénégal et en Sierra Leone. Les programmes des communautés économiques régionales ont été analysés dans le cadre des programmes pluriannuels.

Sous-programme 2
Gouvernance et administration publique

a) Renforcement de la capacité des États membres de promouvoir une gouvernance participative et responsable pour atteindre les principaux objectifs de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

b) Amélioration des capacités institutionnelles et humaines des administrations publiques en matière de responsabilisation, de professionnalisme et de déontologie, y compris la prestation efficace des services publics

639. La CEA a renforcé les capacités de plusieurs pays africains en lançant un projet pilote de mise en œuvre d'un cadre intégré de gestion de la performance et de responsabilisation axé sur les résultats (l'initiative « Results for Africa ». Ces activités, notamment la Méthode résultats rapides, validée, et l'initiative « Results for Africa », conjuguées à la création d'un institut « Results for Africa » et au réseau régional des formateurs à la Méthode résultats rapides, ont permis : a) l'élaboration du descriptif de projet pour 2011-2015 de l'initiative « Results for Africa »; b) la mise en place par les pays participants d'une stratégie de renforcement; et c) l'accroissement du nombre de pays africains appliquant des pratiques, méthodes et politiques optimales pour améliorer la gouvernance participative conformément aux plans d'action nationaux du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et aux plans de développement nationaux, comme en témoignent les ateliers de formation organisés à ce titre. Parmi les pays bénéficiaires figuraient le Burundi, Djibouti, le Ghana, le Kenya, le Libéria, Madagascar, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan du Sud et la République-Unie de Tanzanie.

Sous-programme 3
Information et science et technique au service du développement

a) Renforcement de la capacité des États membres de formuler, de mettre en œuvre et d'évaluer des politiques et stratégies sans exclusive, qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et visent à mettre les technologies de l'information et des communications nationales et sectorielles au service du développement

b) Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales de formuler, de mettre en œuvre et d'évaluer des stratégies régionales de développement harmonisées et sans exclusive

640. Au titre du sous-programme, une assistance a été fournie dans les domaines suivants : élaboration de la convention de l'Union africaine sur la cyberlégislation, en cours de validation par les communautés économiques régionales; adoption de la stratégie d'innovation régionale africaine; validation des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation et de stratégies sectorielles spatialisées concernant l'administration en ligne, la cybersanté, le commerce électronique et la cyberagriculture; constitution de fonds pour la science, la recherche et l'innovation; élaboration d'un plan d'action concernant la science, la technologie et l'innovation, intégrant une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes; création du forum interparlementaire africain sur la science, la technologie et l'innovation et élaboration de plans-cadres connexes; élaboration ou adoption d'indicateurs relatifs à l'administration en ligne (notamment l'impact socioéconomique des technologies de l'information et des communications); lancement en Éthiopie d'un projet pilote itinérant de santé pour la communication et la diffusion des données démographiques; mise en œuvre dans d'autres écoles primaires du projet « Écoles rurales électroniques en langues africaines » en cours d'exécution au Cameroun; et lancement d'une plate-forme d'apprentissage en ligne offrant des formations aux décideurs africains. En outre, des modules du Mécanisme de coordination régionale concernant la science, la technologie et l'innovation ainsi que l'informatique ont été créés pour apporter un appui à l'Union africaine et au NEPAD, et des ateliers ont été organisés conjointement avec les communautés économiques régionales. En outre, la coopération avec les autres commissions régionales a été renforcée.

Sous-programme 4
Coopération économique et intégration régionale

a) Harmonisation accrue des politiques et programmes pour la réalisation de l'intégration aux plans sous-régional et régional, l'accent étant mis sur la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles

b) Renforcement de la capacité d'élaborer, aux niveaux national, régional et sous-régional, des politiques visant à faciliter la mise en œuvre du NEPAD et d'autres initiatives régionales

641. La CEA a facilité l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action pour la mise en œuvre du Projet Afrique extraction minière 2050 et achevé le rapport du Groupe d'étude international chargé d'examiner les régimes miniers africains (directives concernant l'adoption de cadres règlementaires harmonisés), adopté à la Conférence des ministres en charge de la mise en valeur des ressources minérales. Une étude sur les perspectives et les défis dans le secteur du tourisme s'agissant de l'exploitation

des ressources naturelles à l'appui du développement durable en Afrique australe (Harnessing natural resources for sustainable development in southern Africa: opportunities and challenges in the tourism sector) a été réalisée, présentant le tourisme comme un pôle de croissance.

642. La Commission a participé aux négociations tenues lors de la cinquantième session de la Commission du développement social, qui ont abouti à l'adoption de la résolution sur les aspects sociaux du NEPAD; fourni des services consultatifs aux pays (notamment aux pays membres du Groupe des 77, à la Chine et au Japon) au sujet des paragraphes sur l'intégration du NEPAD aux activités de la Commission de l'Union africaine, par l'intermédiaire des communautés économiques régionales; conclu un partenariat avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD; réalisé un documentaire vidéo commémorant le dixième anniversaire du NEPAD et diffusé des messages d'intérêt public sur les priorités du NEPAD; créé la marque de l'Agence et le logo du dixième anniversaire du NEPAD; formulé le concept de l'examen décennal; lancé les outils de sensibilisation du NEPAD, notamment une publication conjointe et un manuel à l'intention des journalistes et directeurs de publication.

Sous-programme 5
Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement

a) Renforcement de la capacité des États membres et des organismes intergouvernementaux régionaux d'intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques et les programmes

b) Amélioration de la capacité des États membres de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des engagements pris aux niveaux régional et mondial en matière d'égalité des sexes et de promotion de la femme

c) Renforcement de la capacité nationale de faire mieux connaître et comprendre les droits fondamentaux des femmes et ceux qui leur sont reconnus par la loi, et renforcement de la capacité d'éliminer toutes les formes de discrimination, y compris la violence à l'égard des femmes, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

643. Aux Comores, la CEA a contribué à renforcer les capacités des agents de l'État et des organisations non gouvernementales pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et pour la décentralisation, et aidé Djibouti à présenter son rapport sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Dans le cadre du sous-programme, les activités suivantes ont été réalisées : a) organisation d'une réunion sous-régionale de six pays (Algérie, Égypte, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie) afin de les sensibiliser à la nécessité de lever les réserves qu'ils avaient formulées à l'égard de la Convention et de ratifier le Protocole facultatif y relatif; b) participation à l'organisation au Togo d'une réunion régionale sur l'accès des femmes à la justice (66 participants de 23 pays); c) collaboration à l'organisation d'une réunion sous-régionale visant à mieux faire comprendre la nature et les différentes formes de violences sexuelles et sexistes dans les établissements d'enseignement de certains pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe; et d) organisation d'une série de réunions sur les statistiques ventilées par sexe afin d'introduire un module pour la collecte de données sur la violence à l'égard des femmes.

Sous-programme 6
Activités sous-régionales de développement

a) Renforcement de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales de promouvoir et de mettre en œuvre des politiques et des programmes/plans-cadres harmonisés dans les domaines suivants : i) technologies de l'information et des communications au service du développement en vue de soutenir les mesures d'intégration aux échelons sous-régional et régional; ii) reconstruction après les conflits en vue de soutenir les mesures d'intégration prises aux plans sous-régional et régional; développement des infrastructures en vue de soutenir les mesures d'intégration prises aux plans sous-régional et régional; gestion intégrée des ressources en eau en vue de soutenir les mesures d'intégration prises aux plans sous-régional et régional

b) Amélioration des connaissances et des compétences aux niveaux sous-régional et national pour la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes d'intégration régionale harmonisés

644. La CEA a contribué à faire intégrer la gestion des connaissances aux programmes pluriannuels des communautés économiques régionales, ce qui a donné lieu à la création d'un observatoire de l'intégration régionale; lancé un mécanisme d'apprentissage en ligne pour le commerce et l'environnement à l'intention de la CEDEAO; et mis en place une plate-forme destinée à appuyer le programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine.

645. La CEA a fourni des services consultatifs sur la reconstruction après les conflits au Tchad, en Côte d'Ivoire, à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), et organisé, en conjonction avec l'Union africaine, des ateliers connexes ainsi que des réunions de groupes d'experts et des missions d'évaluation au Burundi, au Tchad et en République démocratique du Congo. Des consultations ont eu lieu avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale sur des questions concernant l'Afrique centrale.

646. La CEA a contribué à renforcer les capacités des communautés économiques régionales, aidé l'Autorité de coordination du transport en transit du couloir septentrional à élaborer des plans stratégiques et apporté son appui aux programmes concernant la facilitation du commerce et des transports de l'Agence de facilitation du transport en transit du couloir central et du Soudan du Sud. La CEDEAO a bénéficié d'une assistance technique dans les domaines du commerce et des infrastructures (transports, télécommunications et énergie).

647. La CEA a fourni des conseils techniques sur les questions vitales concernant l'eau et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Est et en Afrique australe, examiné la composante relative aux eaux transfrontières du Programme de développement des infrastructures en Afrique du NEPAD et assuré le service des réunions de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau. Les ateliers et manifestations suivants ont été organisés : la Semaine africaine de l'eau (772 participants); le Symposium africain sur le cycle de l'eau (70 participants); et des rencontres sur la gestion des bassins fluviaux en Afrique (10 organisations des bassins fluviaux; 47 États membres) et l'énergie renouvelable en Afrique australe (6 pays, la Commission de

l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe).

Sous-programme 7
Statistiques

a) Renforcement de la capacité des États membres de produire, d'utiliser et de diffuser des statistiques et indicateurs officiels pour appuyer une planification et un suivi des progrès fondés sur des données factuelles dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement

b) Statistiques harmonisées et intégrées au service de l'intégration régionale, de la convergence macroéconomique et d'une meilleure gestion économique dans le contexte du Cadre stratégique régional de référence

648. La CEA a fourni huit services consultatifs aux États membres concernant l'évaluation, l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique (Cap-Vert, Djibouti et Gambie); l'adoption d'une législation sur la statistique (Djibouti); les activités de plaidoyer en faveur du financement des stratégies nationales de développement de la statistique, de réunions de partenaires et de la création d'un groupe thématique sur la statistique (Burundi); une évaluation des besoins d'assistance technique dans les domaines de la planification économique et de la statistique (Mauritanie et Togo); la mise en place d'un programme de formation à la statistique (Université de Djibouti). La Commission a organisé six ateliers pour : a) renforcer les capacités de 100 représentants des États membres dans les domaines de la planification stratégique, conformément au Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique, de l'organisation et de la gestion des systèmes statistiques et de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les activités statistiques; b) répertorier plus précisément les stratégies et programmes existants et les aligner de plus près sur la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique, et élaborer un plan d'action à cet effet; et c) renforcer les capacités dans le domaine des statistiques. La CEA a également participé à des activités de plaidoyer en envoyant des intervenants à des conférences de haut niveau sur la statistique qui ont eu lieu au Soudan (400 participants) et en Égypte (600 participants).

Sous-programme 8
Développement social

Renforcement de la capacité des États membres de concevoir, de mettre en œuvre et de suivre des stratégies, politiques et programmes de réduction de la pauvreté conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement et tenant compte des textes issus du Sommet mondial de 2005 et des priorités du NEPAD

649. Grâce à un exemple d'activités de plaidoyer et de recherche inscrites au budget ordinaire ou financées par des fonds extrabudgétaires, la CEA a permis aux décideurs et aux parties prenantes de mieux connaître des choix politiques qui s'offrent à eux en matière de développement social, notamment pour ce qui est des jeunes, de la protection sociale, des aspects sociaux du NEPAD et de la santé maternelle. S'agissant des jeunes, la CEA est devenue le principal partenaire

technique de la Commission de l'Union africaine, dont elle a appuyé le cadre de protection sociale en appelant davantage l'attention sur divers programmes de protection sociale et sur les exemples de réussite dans ce domaine; elle a mieux fait connaître les aspects sociaux du NEPAD, et sensibilisé les décideurs aux problèmes régionaux et aux questions transfrontières comme les migrations et la santé. Trois réunions de groupes d'experts, qui avaient pour thème le niveau d'instruction et la participation au marché du travail des jeunes Africains, l'amélioration de la santé maternelle au sein des groupes socialement exclus et les politiques nationales de protection sociale, ont utilisé des études nationales comme support.

2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 1
Politique macroéconomique et développement sans exclusive

a) Intensification de la coopération régionale et du partage des données d'expérience et des pratiques lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques visant à réduire la pauvreté, et réalisation d'un développement économique et social durable et sans exclusive

b) Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement économique à moyen et à long terme, notamment en matière de financement du développement

c) Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer des programmes, de suivre de bonnes pratiques et de formuler des stratégies pour atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, l'accent étant mis sur les questions liées à la réduction de la pauvreté et à l'égalité des sexes

d) Reclassement progressif des pays les moins avancés grâce à la mobilisation des efforts régionaux visant à réduire la pauvreté et à s'attaquer à d'autres problèmes des pays ayant des besoins particuliers

e) Amélioration de l'aptitude des pays à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des programmes pour réduire la pauvreté rurale, y compris des programmes qui prennent en compte la problématique hommes-femmes grâce au développement durable des cultures secondaires

650. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a joué un rôle déterminant dans les travaux préparatoires et l'adoption du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. Un dialogue de haut niveau sur la Stratégie de Maurice a été consacré aux conséquences des changements climatiques pour les pays insulaires du Pacifique. Le troisième forum du développement de la Commission, qui s'est tenu au Myanmar, a permis aux décideurs de tirer des enseignements des expériences régionales. Le forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a porté sur la transition en Afghanistan. La participation de plusieurs pays parmi les moins avancés et de plusieurs pays en développement sans littoral aux rencontres prévues dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a permis d'échanger des informations et des données d'expérience sur les réformes structurelles et la connectivité accrue. La Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de

développement dont souffrent les pays en développement sans littoral a adopté la Déclaration d'Oulan-Bator appelant l'attention sur la nécessité d'améliorer la connectivité. Les activités ont porté sur les besoins d'investissements pour une agriculture viable. S'agissant de la politique macroéconomique, des hauts fonctionnaires, des directeurs de banques centrales et des chefs de centres de réflexion sur les questions économiques dans près de 30 pays de la région ont tiré parti d'activités qui les ont aidés à mettre en place des politiques nationales et régionales cohérentes afin de faire face aux crises financières et économiques.

Sous-programme 2
Commerce et investissements

a) Renforcement des mécanismes de coopération régionale dans les domaines du commerce, des investissements et du financement

b) Renforcement de l'aptitude des États membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques efficaces et cohérentes, y compris des politiques intégrant la problématique hommes-femmes, en matière de commerce et d'investissements, de développement des entreprises et de financement

c) Renforcement de l'aptitude des États membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies propres à assurer une croissance économique durable et à réduire la pauvreté en milieu rural grâce au transfert de technologies agricoles et au développement d'entreprises agro-industrielles

d) Renforcement de l'aptitude à promouvoir des systèmes nationaux novateurs et à créer un climat propice au transfert de technologies afin de résoudre les problèmes régionaux de développement

651. Les pays de la région de l'Asie et du Pacifique sont devenus mieux à même d'élaborer, de négocier et de mettre en œuvre des politiques commerciales fondées sur des données factuelles au service du développement, grâce au programme d'assistance technique de l'Organisation mondiale du commerce et de la CESAP et à d'autres activités nationales d'assistance technique. Les agents des douanes et les autorités commerciales ainsi que d'autres parties prenantes, publiques et privées, sont mieux en mesure de faciliter le commerce, notamment par l'analyse des processus opérationnels et la création de guichets uniques électroniques. Certains pays parmi les moins avancés et certains pays en développement sans littoral de la CESAP ont renforcé leur capacité de formuler des politiques concernant des investissements étrangers directs axées sur le développement, et adopté un plan d'assistance technique. Les pays membres du Centre de recherche agronomique et d'outillage agricole de l'Asie et du Pacifique ont pris des mesures en vue d'élaborer des protocoles d'essai et de normes harmonisés pour l'outillage ainsi que des stratégies de mécanisation agricole viables. Les experts des pays membres du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologies sont mieux à même d'aider les petites et moyennes entreprises à préparer et à mettre en œuvre des projets de transfert de technologies, et ont formulé des recommandations visant à promouvoir l'innovation dans le domaine de la nanotechnologie.

Sous-programme 3
Transports

a) Renforcement des connaissances et des capacités des États membres afin qu'ils puissent élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes viables et efficaces dans le domaine des transports, y compris ceux nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

b) Amélioration de l'aptitude des États membres et des institutions financières internationales à utiliser la Route d'Asie, le Chemin de fer transasiatique et d'autres initiatives lancées par la CESAP pour établir des liaisons de transport intermodal à l'échelon international

c) Accroissement de la capacité des États membres et des industries régionales de prendre des mesures pour améliorer l'efficacité des opérations et de la logistique des transports internationaux ainsi que la sécurité routière

652. Après l'adoption par les États membres en 2008 de l'Accord intergouvernemental de l'Organisation de Shanghai pour la coopération visant la facilitation des transports routiers internationaux, une assistance technique a été régulièrement fournie à l'Organisation de Shanghai et à ses membres (Chine, Kazakhstan, Kirghizistan, Fédération de Russie, Tadjikistan et Ouzbékistan) pour négocier et mettre au point les annexes définissant les modalités d'application de l'Accord. Cinq pays (Bangladesh, Cambodge, Kazakhstan, Myanmar et Sri Lanka) ont également bénéficié de missions consultatives et d'ateliers de formation des formateurs dans les domaines des expéditions de marchandises, du transport multimodal et de la logistique, qui devraient leur permettre d'élaborer leurs propres programmes de formation dans ces domaines. D'autres activités de formation ont porté sur les partenariats public-privé pour le financement des infrastructures, l'aménagement de ports secs, les modes de transport transfrontière, et l'élaboration d'objectifs nationaux de sécurité routière dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020).

Sous-programme 4
Environnement et développement

a) Renforcement du consensus parmi les États membres sur un nombre accru de questions liées à la croissance économique respectueuse de l'environnement

b) Sensibilisation accrue des décideurs des ministères du plan et des finances et autres ministères concernés et des autres parties prenantes dans la région de la CESAP aux politiques et programmes susceptibles de promouvoir une croissance économique respectueuse de l'environnement et amélioration de leur compréhension de ces questions

c) Amélioration de l'aptitude des États membres à élaborer des politiques et programmes, notamment ceux qui ont une composante pauvreté ou égalité des sexes, pour promouvoir une croissance économique respectueuse de l'environnement

d) Amélioration de l'aptitude des États membres à formuler des politiques et stratégies efficaces pour la gestion et l'utilisation des ressources en énergie et en eau

653. Grâce à leur participation aux grandes réunions intergouvernementales, qui ont notamment abouti à des accords intergouvernementaux négociés, les États membres ont appuyé le plan régional de mise en œuvre du développement durable et l'initiative d'Astana pour une « passerelle verte ». La croissance verte, adaptée à la situation de chaque pays et s'inscrivant dans le cadre du développement durable, a été considérée comme l'un des moyens de promouvoir une croissance économique rapide et la réalisation des objectifs du Millénaire d'une manière qui soit écologiquement viable. La Réunion préparatoire régionale pour l'Asie et le Pacifique de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a adopté un rapport contenant le résumé des débats présenté par le Président et le Document final de Séoul, qui ont été communiqués au Secrétariat. Au cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, la CESAP et plus de 900 participants venant d'une trentaine d'organisations partenaires ont examiné, sous diverses perspectives, les nouveaux problèmes critiques concernant le développement urbain durable et sans exclusive, et mis en place de nouveaux projets et partenariats.

654. Des activités de suivi des investissements dans le secteur des ressources en eau, et concernant le rendement énergétique, les villes durables et l'entrepreneuriat vert ont également été réalisées.

Sous-programme 5
Technologies de l'information et des communications et réduction des risques de catastrophe

a) Renforcement de l'échange des connaissances entre les États membres concernant les choix politiques, les stratégies et les pratiques optimales pour assurer la connectivité des technologies de l'information et des communications (TIC) et pour intégrer une conception multirisque de la réduction des risques de catastrophe dans le développement national

b) Renforcement des mécanismes de coopération régionaux en vue d'améliorer la connectivité des TIC et la gestion des risques de catastrophe

c) Amélioration des capacités des États membres dans le domaine de l'évaluation multirisque, de la préparation, de l'alerte rapide et de l'intervention en cas de catastrophe

d) Amélioration de la capacité institutionnelle des États membres de mettre les TIC au service du développement socioéconomique

655. Au total, 71 décideurs originaires de quatre pays insulaires en développement du Pacifique ont reçu une formation portant sur les interventions d'urgence en cas de catastrophe et l'imagerie satellitaire; 11 participants ont suivi une formation approfondie dans le domaine de l'imagerie satellitaire en vue de renforcer les moyens de résister aux catastrophes. Les formations leur ont permis de mieux utiliser l'imagerie satellitaire pour améliorer la gestion des zones côtières et intégrer les risques de catastrophe liés aux variations climatiques. Le Bangladesh, Fidji, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Tuvalu ont activement participé à ces formations, qui ont été jugées très utiles.

656. Des participants venus de huit pays ont bénéficié de l'échange de données d'expérience en matière de gestion des risques d'inondation et de tempête tropicale, et des représentants de huit autres pays ont renforcé leur coopération dans le domaine de la gestion des risques d'inondation en milieu urbain. En outre, après les inondations historiques au Pakistan et le grand tremblement de terre dans l'est du Japon, des représentants de pays victimes de catastrophes et d'autres pays de la région ont pu acquérir des connaissances grâce à l'échange d'informations, de politiques et aux enseignements tirés en matière de relèvement et de reconstruction après une catastrophe. Par ailleurs, les participants de huit pays insulaires du Pacifique ont été formés aux méthodes d'évaluation des dégâts et des pertes.

Sous-programme 6
Développement social

a) Facilitation effective des examens régionaux visant à évaluer les progrès, à remédier aux lacunes et à réaliser des consensus sur les domaines prioritaires de l'action à entreprendre pour donner effet aux engagements pris dans le cadre des organes intergouvernementaux de l'ONU s'occupant des questions liées au développement social à la population, au vieillissement, au handicap, à la problématique hommes-femmes et à la santé

b) Meilleure connaissance des choix politiques, stratégies et bonnes pratiques, concernant les politiques et mesures de protection sociales, y compris celles axées sur la réduction de la pauvreté

c) Renforcement des capacités des États membres de la CESAP et de la coopération technique entre ces États aux fins de l'élaboration, de la mise en œuvre et du financement de politiques sociales propres à créer des sociétés ouvertes, à réduire la pauvreté et à promouvoir l'égalité des sexes

657. La coopération régionale a été améliorée et les capacités ont été renforcées afin d'accélérer la mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux concernant les personnes handicapées grâce à l'exécution d'un projet de recherche pratique sur l'amélioration des moyens de subsistance et du bien-être des personnes handicapées, à la fourniture de conseils techniques sur l'harmonisation des lois nationales avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et à la réalisation d'un examen régional du Cadre d'action du Millénaire de Biwako pour l'intégration des handicapés en Asie et dans le Pacifique et de Biwako +5 : vers une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique. Les deuxièmes examen et évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ont également été réalisés dans le cadre de réunions préparatoires régionales et grâce à la fourniture de conseils techniques. Des ateliers sous-régionaux ont permis d'améliorer la capacité des mécanismes nationaux de promotion de la femme d'intégrer la problématique hommes-femmes dans le programme de développement national. Grâce à la fourniture de conseils techniques et de formations, et à l'échange de données d'expérience, les gouvernements sont devenus mieux à même de mettre en place de vastes systèmes de protection sociale, notamment en faveur des groupes vulnérables tels que les personnes infectées ou affectées par le VIH/sida. En outre, la CESAP s'est employée à mieux faire connaître les questions relatives à la population et au développement, notamment celles liées aux migrations et aux jeunes.

Sous-programme 7
Statistiques

a) Amélioration de la compréhension et des capacités des statisticiens nationaux officiels, des décideurs et de la population afin qu'ils puissent évaluer les grandes tendances socioéconomiques dans la région de la CESAP, notamment les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

b) Amélioration de l'accès des décideurs et du public à des indicateurs démographiques, socioéconomiques et environnementaux comparables dans la région de la CESAP

c) Amélioration de l'aptitude des États à produire des données comparables et ventilées par sexe conformément aux normes et aux bonnes pratiques adoptées au niveau international

d) Renforcement de la capacité des bureaux nationaux de statistique dans la région de la CESAP d'établir, de diffuser et d'analyser des données conformément aux normes et aux bonnes pratiques adoptées au niveau international

658. Suite aux recommandations formulées par le Comité de statistique, la CESAP a organisé une consultation sur l'élaboration d'une stratégie régionale pour l'amélioration des statistiques sociales; créé un groupe de travail chargé de coordonner la formation statistique dans la région de l'Asie et du Pacifique; et renforcé la capacité des pays en développement de produire des statistiques économiques, notamment agricoles. En conséquence, les États membres ont été mieux en mesure de produire un ensemble de statistiques économiques de base; les activités de formation sont de mieux en mieux coordonnées en collaboration avec l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique; et un groupe consultatif technique sur les statistiques sociales a été créé. Les services consultatifs fournis ont permis aux États membres de mieux comprendre et utiliser les normes et méthodologies statistiques et de se fonder systématiquement sur des évaluations objectives pour améliorer la planification et l'exécution des projets statistiques, être mieux à même d'établir des indicateurs permettant de mesurer les résultats en matière de développement, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire, de tenir compte de la problématique hommes-femmes lors de l'établissement du budget et de l'élaboration des politiques et de renforcer les statistiques des administrations locales.

Sous-programme 8
Activités sous-régionales de développement

a) Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP à formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement économique et social, y compris ceux intégrant la problématique hommes-femmes, et à agir dans les principaux domaines prioritaires au niveau de toutes les sous-régions

b) Renforcement des partenariats et de l'échange des connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour agir dans les principaux domaines prioritaires au niveau de toutes les sous-régions afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire

659. Au Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation qui s'est tenu en 2011, les pays ont réaffirmé leur attachement au Programme en faveur des villes du Pacifique et exhorté les dirigeants politiques de la région à être conscients de la croissance rapide des populations urbaines et à faire porter leurs efforts sur l'aménagement urbain pour tirer parti de l'urbanisation. Les États insulaires du Pacifique sont de plus en plus nombreux à considérer qu'un système national de statistique solide et sans exclusive doit inclure des statistiques ventilées par sexe.

660. Le Forum sous-régional de la CESAP sur la participation des jeunes à l'élaboration des politiques en Asie de l'Est et en Asie du Nord-Est a favorisé la participation des jeunes à l'élaboration de politiques et plans d'action propres à promouvoir le bien-être et le développement et à lutter contre le chômage des jeunes.

661. Le Dialogue de haut niveau sur les problèmes de développement que rencontrent les pays de la sous-région, qui avait réuni près de 200 hauts responsables de 10 États membres de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Ouest, a offert une tribune d'échanges entre les ministres et les décideurs, appelé l'attention sur l'importance capitale à accorder au développement humain et aux objectifs du Millénaire dans les stratégies de développement nationales, et permis d'examiner les difficultés rencontrées par les États et les solutions adoptées.

3. Développement économique en Europe

Sous-programme 1
Environnement

a) Amélioration de la gestion transfrontière de l'eau et de l'environnement dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE)

b) Amélioration de la gestion transfrontière de l'eau et de l'environnement en Asie centrale

c) Amélioration de la gestion transfrontière de l'eau et de l'environnement en Europe du Sud-Est

662. Sept projets opérationnels sont venus appuyer la coopération transfrontière pour la gestion des ressources en eau dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est. Un nouvel accord entre la République de Moldova et l'Ukraine au sujet de la coopération dans le bassin hydrographique du Dniestr a été soumis pour approbation. Un groupe de travail bilatéral, composé de hauts responsables, a été créé pour élaborer un accord entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie au sujet du fleuve Koura. Un protocole élargissant la coopération concernant les fleuves Chu et Talas a été signé par la commission mixte établie à cet effet par le Kirghizistan et le Kazakhstan et un nouveau site Web (chutalascommission.org) a vu le jour. Le projet de plan pour la troisième phase du Programme en faveur de la mer d'Aral a été élaboré et un groupe de travail régional

de hauts responsables a été formé afin d'établir des liens de coopération sur la qualité de l'eau en Asie centrale. Dans les Balkans occidentaux, de hauts responsables de tous les pays riverains du Drin ont créé un groupe pilote et un document définissant une vision stratégique commune d'une gestion écologiquement viable du bassin a été signé. Ces résultats sont le fruit de 22 ateliers et 35 missions consultatives.

Sous-programme 2
Transports

a) Renforcement des capacités nationales d'application du cadre juridique et réglementaire de la CEE relatif aux transports terrestres internationaux, aux infrastructures et aux services, à la facilitation du passage des frontières et au transport des marchandises dangereuses

b) Renforcement de la coopération régionale relative au développement des transports en transit dans le sud du Caucase et en Asie centrale

c) Renforcement du cadre juridique et réglementaire national relatif à la sécurité routière en Europe orientale et en Asie centrale

663. Les réunions du Groupe de travail sur les transports et le passage des frontières du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale ont aidé les pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale à accéder aux instruments juridiques et normes de la CEE relatifs aux transports et à les mettre en œuvre. L'Azerbaïdjan et le Kazakhstan sont convenus de fixer des objectifs de sécurité routière sur le plan national, ce qui a porté à 38 le nombre de pays ayant pris des engagements nationaux en la matière. Les activités menées ont contribué à l'accession de sept pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale aux conventions et accords de la CEE relatifs aux transports : la Serbie est devenue partie à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes et à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; l'Albanie est devenue partie à la Convention sur les facilités douanières en faveur du tourisme et à ses protocoles additionnels; la Géorgie a accédé à l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route; et le Kazakhstan et le Tadjikistan sont devenus parties à plusieurs autres accords et conventions. Tous les pays d'Europe du Sud-Est ont activement participé à la révision du Plan directeur concernant les autoroutes transeuropéennes et les chemins de fer transeuropéens menée au cours de l'exercice biennal. La CEE a organisé 2 ateliers et entrepris 20 missions consultatives concernant les transports.

Sous-programme 3
Statistiques

a) Production de statistiques macroéconomiques, sociales et démographiques, et d'indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, concernant les sous-régions économiquement peu développées de la CEE plus actuelles, comparables, complètes et fiables

b) Meilleure application des Principes fondamentaux de la statistique officielle dans la législation relative aux statistiques et dans les structures institutionnelles des systèmes nationaux de statistique des sous-régions de la CEE économiquement peu développées

664. La CEE a permis d'améliorer la connaissance et la mise en œuvre des directives, normes et nomenclatures internationales destinées à la production de statistiques officielles. Dans un total de 13 pays, les principales statistiques économiques, sociales et démographiques sont à présent plus actuelles, plus comparables et plus fiables. Ces pays ont également considérablement renforcé leurs capacités s'agissant de l'établissement d'indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, 13 pays ont publié des rapports nationaux relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement en suivant une méthodologie rigoureuse, augmentant ainsi de 60 % le nombre d'indicateurs figurant dans la base de données régionale. La plupart des pays d'Europe de l'Est, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est ont procédé à des recensements de la population et de l'habitation conformément aux recommandations de la CEE. Trois pays ont demandé une évaluation globale de leurs systèmes statistiques nationaux, dans l'idée d'aligner leur cadre juridique et institutionnel sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle, et ont mis au point des stratégies à long terme visant le renforcement des capacités en matière de statistiques. Ces résultats sont le fruit de 12 missions consultatives, de 10 initiatives régionales ou nationales visant à renforcer les capacités et de l'élaboration d'un manuel sur les méthodes de compilation des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Sous-programme 4
Coopération et intégration économiques

a) Meilleure connaissance des pratiques optimales et des directives relatives aux questions de coopération et d'intégration économiques, en particulier celles visées par le Programme spécial pour l'économie des pays d'Asie centrale

b) Renforcement des capacités nationales permettant de faire face, au niveau régional, à la crise qui frappe les secteurs de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie en Asie centrale

c) Réforme et renforcement des institutions et des cadres juridiques régionaux dans les domaines visés par le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale

665. Le Forum économique 2011 du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale a étudié la coopération et l'intégration économiques en Asie centrale au cours des 20 dernières années. Il a identifié les pratiques optimales internationales et adopté des directives et un ensemble de recommandations afin de renforcer encore la coopération et l'intégration régionales. Ces recommandations se sont traduites par la mise en œuvre de projets spécifiques de renforcement des capacités par les groupes de travail. Le Conseil d'administration du Programme spécial a, lors de sa sixième session, salué les activités de renforcement des capacités menées par les groupes de travail en appui à

la coopération économique régionale et s'est dit satisfait de leur qualité et de leur portée.

666. La troisième phase du Programme en faveur de la mer d'Aral, qui traite notamment du tandem eau-énergie ainsi que de la sécurité alimentaire, a été mise au point par le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral avec le concours de la CEE et est prête à être adoptée par les gouvernements. Un projet d'accord institutionnel, conçu pour servir de base juridique moderne au Fonds international, a également été défini, débattu et soumis à l'examen de responsables politiques de haut niveau.

Sous-programme 5
Énergie durable

a) Renforcement des capacités des experts dans les pays en transition en vue de l'application des recommandations adoptéEs à l'échelon de la communauté internationale et à celui de la CEE sur le développement de l'énergie durable

b) Économies d'énergie et amélioration de l'efficacité énergétique dans l'ensemble des pays de la CEE, et en particulier la réduction des conséquences de la production et consommation d'énergie sur l'environnement, notamment grâce à la création de marchés favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les pays en transition

667. La CEE a contribué au renforcement des capacités des pays en transition pour leur permettre de mettre en œuvre les recommandations sur le développement de l'énergie durable. Les activités menées par la CEE ont permis d'économiser davantage d'énergie et d'améliorer l'efficacité énergétique dans l'ensemble de la région et notamment de réduire les conséquences de la production et de la consommaton d'énergie sur l'environnement, et ont facilité la création de marchés favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les pays en transition. Six pays ont mis en œuvre les recommandations de la CEE sur l'efficacité énergétique et adopté au niveau national des politiques et des mesures leur permettant d'appliquer les recommandations adoptées à l'échelon international et à celui de la CEE sur le développement de l'énergie durable. La CEE a conseillé neuf pays en transition en matière d'élimination des obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique et au développement des sources d'énergie renouvelable, contribuant ainsi à l'élaboration de stratégies et de politiques visant à augmenter l'efficacité énergétique et à promouvoir les économies d'énergie en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Fédération de Russie, au Kazakhstan et en Ukraine. La CEE a entrepris 13 missions consultatives et organisé 7 initiatives visant le renforcement des capacités (ateliers, séminaires, réunions d'experts et voyages d'études) concernant l'énergie durable.

Sous-programme 6
Commerce

a) Accroissement des moyens dont disposent les pays pour appliquer des techniques et mesures de facilitation du commerce en utilisant les normes, recommandations et pratiques optimales adoptées à l'échelon international et à celui de la CEE

b) Renforcement des capacités dont disposent les pays d'Asie centrale pour appliquer des mesures de facilitation du commerce et parvenir à une meilleure intégration commerciale au niveau régional

c) Augmentation des capacités de promotion et d'application des politiques, stratégies et mécanismes appuyant la facilitation du commerce et l'intégration économique dans les pays d'Europe du Sud-Est

668. Au total, 14 pays et groupements régionaux ont renforcé leurs capacités de mise en œuvre des normes et outils de facilitation du commerce de la CEE, en les intégrant à leurs stratégies et projets nationaux et régionaux. Quatorze pays ont lancé des projets nationaux d'établissement d'un guichet unique, deux ont annoncé qu'ils avaient mené à bien la première phase de ce projet, cinq ont élaboré des plans d'actions pour un guichet unique et trois ont mis au point des groupes de travail interorganisations. L'application de normes internationales relatives à la facilitation du commerce contribue à l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale. Cinq études ont été réalisées sur l'état de préparation des systèmes juridiques et techniques de la Fédération de Russie et de l'Union douanière entre le Bélarus, la Fédération de Russie et le Kazakhstan s'agissant de la facilitation du commerce et du guichet unique, et sur la faisabilité d'un guichet unique à l'aéroport de Vnukovo. Les règles de l'Union douanière ont été modifiées et un projet visant la création d'un système d'information intégré destiné aux pays qui la compose a été élaboré. Ces résultats sont le fruit de 22 missions consultatives, 11 ateliers de renforcement des capacités suivis par 588 experts de pays en transition et 2 publications.

4. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Sous-programme 1
Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

a) Amélioration de la capacité à concevoir, mettre en œuvre et gérer des politiques et accords commerciaux, ainsi que des stratégies de développement des exportations afin de participer de manière plus effective aux échanges commerciaux au plan mondial et régional

b) Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à évaluer les incidences de la politique commerciale sur d'autres secteurs de développement, et plus particulièrement sur la réduction de la pauvreté, et à formuler et mettre en œuvre des mesures d'ordre commercial favorables aux pauvres

669. Les activités que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a menées (analyses régionales, recommandations quant aux mesures à adopter, assistance technique et participation à des réunions de haut niveau) lui ont permis d'obtenir les résultats suivants : amélioration des connaissances et aptitudes de décideurs et de spécialistes dans 11 pays[60] aux fins du recensement des débouchés commerciaux et de l'élaboration de stratégies relatives aux exportations vers la région de l'Asie et du Pacifique; amélioration des

[60] Les pays membres de l'Initiative Amérique latine-bassin du Pacifique sont les suivants : Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama et Pérou.

connaissances et des capacités des représentants de sept mécanismes d'intégration et banques de développement régionaux et sous-régionaux[61] en ce qui concerne le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales; et renforcement des compétences techniques de 38 décideurs dans 19 pays[62] en matière de lutte contre les changements climatiques et de relations économiques régionales[63]. La Commission a en outre renforcé la capacité d'au moins trois pays[64] à améliorer les pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises et fourni des services de coopération technique à cinq pays[65] en ce qui concerne l'élaboration et la promotion d'indicateurs de résultats relatifs à la responsabilité sociale des entreprises et à la prise en compte des questions sociales et environnementales par les petites et moyennes entreprises pour leur gestion. En tout, 515 participants ont affirmé que les ateliers organisés par la CEPALC leur avaient permis de mieux connaître et comprendre les incidences des politiques commerciales sur la réduction de la pauvreté.

Sous-programme 2
Production et innovation

Amélioration de la capacité des pays de la région à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des stratégies et des politiques propres à favoriser l'innovation et l'essor de la science et des technologies, l'accent étant mis en particulier sur les technologies de l'information et des communications (TIC) et sur la société de l'information

670. Assurant le secrétariat technique du Plan d'action régional pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, la CEPALC a apporté une coopération technique à la réalisation et au suivi du Plan d'action, et notamment à l'élaboration d'indicateurs de résultats, et a renforcé les capacités de 260 décideurs et spécialistes dans 16 pays d'Amérique latine[66] et 11 pays et territoires des Caraïbes[67] en matière d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies, politiques et mesures visant à favoriser l'innovation et l'essor de la science et des technologies grâce à des services de formation et de consultation. Servant également de secrétariat technique au Dialogue régional sur le haut débit, la Commission a aidé 10 pays de la région[68] à étudier les mesures qui pourraient être prises pour

---

[61] La Communauté andine, le MERCOSUR, l'Association latino-américaine d'intégration, le Système économique latino-américain et caribéen, le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale, le Projet Méso-amérique et la Banque centraméricaine d'intégration économique.

[62] Antigua-et-Barbuda, Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Uruguay.

[63] Au moyen d'ateliers et de cours organisés avec la Banque interaméricaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, respectivement.

[64] Chili, Mexique et Pérou.

[65] Barbade, Guyana, Jamaïque, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago.

[66] Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, République dominicaine et Uruguay.

[67] Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Grenade, Guyana, Jamaïque, Martinique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago.

[68] Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Paraguay, Pérou et Uruguay.

promouvoir le haut débit et intégrer les infrastructures de la région dans ce domaine. En outre, des services de coopération technique ont été fournis à plusieurs autres pays : le Nicaragua, pour l'aider à élaborer son plan national pour la science, les technologies et l'innovation pour la période 2010-2013; l'État plurinational de Bolivie, dans le cadre de l'élaboration de son programme pour les technologies numériques; l'Équateur, en vue de la présentation de son plan numérique 2.0; l'Argentine, à l'appui de l'élaboration et de l'exécution de ses plans stratégiques pour l'industrie et l'agriculture; et l'Uruguay, dans le cadre de l'évaluation de son infrastructure.

Sous-programme 3
Politiques macroéconomiques et croissance

a) Renforcement de la capacité des décideurs nationaux à concevoir et mettre en œuvre des politiques et des mesures macroéconomiques de stabilisation de la croissance, fondées sur l'évaluation de ses facteurs déterminants

b) Renforcement de la capacité des pays de la région à formuler, mettre en œuvre et évaluer des politiques, une réglementation et des mesures touchant le financement du développement, ainsi que l'architecture et la réglementation financières, aux fins de la promotion de la croissance dans le contexte de la mondialisation

671. Au moins sept pays[69] ont renforcé leur capacité à élaborer et appliquer des politiques macroéconomiques grâce à l'assistance fournie par la CEPALC. Le Ministère colombien de la planification a tenu compte des analyses et des recommandations de la Commission lors de l'élaboration et de la promotion de son plan de développement national pour la période 2010-2014. Les recommandations de la Commission ont également servi à l'élaboration et à l'application de mesures fiscales[70] par le Ministère paraguayen de l'économie et à la création d'un centre national d'études fiscales par le Ministère uruguayen de l'économie. En outre, le Ministère équatorien des finances a renforcé sa capacité à élaborer et à appliquer des mesures fiscales[71]. Les décideurs de cinq pays[72] ont amélioré leur compréhension des politiques et instruments permettant de renforcer le financement de la protection sociale et ceux d'au moins cinq pays[73] ont tenu compte de recommandations sur les politiques anticycliques et les mesures de développement du financement que leur a adressées la Commission dans le cadre de ses services de coopération technique.

---

[69] Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Équateur et Pérou.
[70] Relatives à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et aux incidences de la politique fiscale sur la protection sociale.
[71] Notamment dans les domaines de la lutte contre l'évasion fiscale et de la gestion de la dette publique.
[72] Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur et Uruguay.
[73] Notamment la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie et l'Équateur.

Sous-programme 4
Développement social et équité sociale

a) Renforcement de la capacité des décideurs nationaux à gérer et sérier les dépenses sociales et à améliorer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques sociales sectorielles, l'accent étant mis sur la sécurité alimentaire, la dénutrition infantile et l'analphabétisme

b) Amélioration de la capacité technique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à concevoir et mettre en œuvre des programmes sociaux axés sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les domaines sociaux et à en assurer le suivi

672. Appliquant les méthodes et les recommandations de la Commission, cinq pays d'Amérique latine et des Caraïbes[74] ont élaboré des modèles nationaux permettant d'évaluer et de suivre les dépenses sociales, l'idée étant de faciliter l'élaboration de politiques sociales, notamment dans les domaines de la protection sociale et du marché du travail. En collaboration avec le PAM, l'Organisation panaméricaine de la santé et l'UNICEF, la Commission a continué de perfectionner sa méthode pour le calcul du coût de la faim et de la dénutrition, qu'elle a présentée à des décideurs et des spécialistes travaillant en Afrique[75] à titre de mesure favorisant la coopération Sud-Sud. En conséquence, des études pilotes sur le coût de la dénutrition ont été commandées par les autorités égyptiennes, éthiopiennes, mauritaniennes, swazies et ougandaises, qui avaient bénéficié de l'appui technique et des orientations générales fournis par la Commission, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique. Les services consultatifs techniques de la Commission ont eu pour effet de renforcer les capacités de fonctionnaires de 13 pays en matière de dépenses sociales favorisant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement[76] et de protection sociale[77]. De plus, l'Uruguay a suivi les recommandations faites par la Commission sur la prise en compte systématique des droits de l'homme dans ses politiques et mesures.

Sous-programme 5
Population et développement

a) Renforcement de la capacité technique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à suivre les tendances démographiques et les problèmes liés à la population et au développement afin d'en tenir compte dans leurs programmes sociaux

---

[74] Bolivie (État plurinational de), El Salvador, Équateur, Paraguay et Pérou.

[75] Dans des ministères de la santé, des universités, des organismes de coopération internationale et des organismes des Nations Unies.

[76] Bolivie (État plurinational de), El Salvador, Équateur, Paraguay et Pérou.

[77] Argentine, Bolivie (État plurinational de), Chili, El Salvador, Équateur, Mexique, Paraguay et Pérou.

b) Renforcement de la capacité technique des pays de la région à suivre les progrès accomplis dans l'application des recommandations faites aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans les accords internationaux pertinents (Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, Plan d'action international sur le vieillissement et objectifs du Millénaire pour le développement)

673. La CEPALC a contribué à renforcer la capacité de 20 pays à suivre les tendances démographiques pour en tenir compte dans leurs programmes sociaux et a ainsi conduit cinq pays[78] à suivre ses recommandations sur des questions de méthode. Elle a également fourni une assistance technique concernant la planification et la révision des recensements et l'analyse des prévisions démographiques à 13 pays[79], et dispensé à 20 pays une formation sur le suivi des progrès accomplis s'agissant du respect des engagements internationaux pris au titre de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et des objectifs pertinents du Millénaire pour le développement. Grâce à ces efforts, tous les pays de la région où vivent des peuples autochtones et 14 autres pays[80] ont fait figurer des questions sur l'identification dans les recensements réalisés en 2010. De plus, 17 pays[81] ont amélioré leurs outils statistiques pour renforcer leur capacité à analyser et étudier les profils démographiques en vue de l'élaboration de politiques et de programmes sociaux. Enfin, 92 agents techniques de la région ont amélioré leur aptitude à analyser, traiter et diffuser les données démographiques au moyen du système REDATAM (outil informatique mis au point par la CEPALC et largement utilisé dans la région et ailleurs).

Sous-programme 6
Développement durable et établissements humains

a) Renforcement de la capacité des fonctionnaires des pays de la région, aux échelons national, régional et local, à évaluer et concevoir des politiques et des mesures en faveur du développement qui soient viables d'un point de vue environnemental et axées sur l'adaptation aux changements climatiques et sur leur atténuation en application des conventions internationales et régionales pertinentes

---

[78] Équateur, Haïti, Panama, République dominicaine et Venezuela (République bolivarienne du).

[79] Bolivie (État plurinational de), Chili, Costa Rica, Cuba, Équateur, Haïti, Mexique, Panama, Paraguay, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

[80] Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Paraguay, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

[81] En Amérique latine : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Haïti, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Venezuela (République bolivarienne du); dans les Caraïbes : Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago; dans la région de l'Asie et du Pacifique : Indonésie et Vanuatu.

b) Renforcement de la capacité technique et analytique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à concevoir et mettre en œuvre des politiques relatives à l'évaluation des catastrophes naturelles, à la gestion des risques et à la réduction de la vulnérabilité

674. La CEPALC a aidé six pays[82] de la région à réaliser une étude des incidences économiques des changements climatiques et à comprendre et mesurer ces incidences, y compris le coût des mesures d'atténuation, afin de formuler des recommandations sur les politiques à adopter en la matière. Elle a fourni une assistance technique à deux pays[83] pour les aider à définir des mesures susceptibles de favoriser une économie peu génératrice de carbone et contribué à la formulation par les pays de la région d'une position commune en matière de politiques climatiques. À l'issue de réunions régionales, 15 pays de la région[84] ont par ailleurs mis en place des réseaux permettant l'échange de données d'expérience concernant la réduction des émissions associées à la déforestation et à la dégradation des forêts et l'élaboration des positions communes à cet égard. Les services de coopération technique de la Commission ont permis à neuf pays de la région[85] de renforcer leur capacité d'évaluation des retombées socioéconomiques de phénomènes naturels extrêmes. Les gouvernements de trois pays[86] ont reçu une assistance leur permettant d'évaluer les incidences qu'ont eues, respectivement, le phénomène El Niño, le séisme grave survenu en 2010 et les inondations à la fin de cette même année.

Sous-programme 7
Ressources naturelles et infrastructure

a) Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à évaluer et mettre en œuvre des politiques de gestion viable des ressources naturelles

b) Renforcement des compétences des fonctionnaires en matière d'évaluation d'autres approches de la prise de décisions, de la planification, de l'organisation et de la réglementation des services de distribution publics et des services et systèmes d'infrastructure

675. La Commission a régulièrement fourni des services de coopération technique concernant la gestion viable des ressources naturelles et la réglementation des services de distribution publics à plusieurs organisations et initiatives sous-régionales[87]. Elle a également fourni une assistance technique à six pays de la

---

[82] Chili, Colombie, Équateur, Mexique, Pérou et Uruguay.

[83] Chili et Mexique.

[84] Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Uruguay.

[85] Bolivie (État plurinational de), Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Haïti, Mexique, République dominicaine et Suriname.

[86] Bolivie (État plurinational de), Chili et Colombie.

[87] Notamment à la Commission de l'énergie du Parlement latino-américain, dans le cadre de l'examen de questions telles que la planification énergétique et la promotion des énergies durables, et à l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud, aux fins de l'élaboration de son plan stratégique pour la période 2012-2022 et de ses plans de travail annuels pour 2011 et 2012, et au projet Méso-amérique, à l'appui de la sécurité des charges, de l'élaboration des politiques par les pouvoirs publics et des projets d'infrastructure multinationaux.

région[88] pour les aider à élaborer des politiques et mesures concernant la production et l'utilisation de biocarburants et la mise au point de pratiques rationnelles sur le plan énergétique. En conséquence, le Chili a adopté des outils de modélisation pour évaluer différents scénarios à moyen et à long terme, afin d'arrêter et d'appliquer des mesures et des politiques énergétiques faisant une large place aux biocarburants, quatre pays[89] ont appliqué les méthodes de la Commission pour élaborer des plans nationaux relatifs à l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques et en suivre l'exécution et la Jamaïque a mis en œuvre le plan stratégique proposé par la Commission concernant la mise en vente d'un carburant se composant d'éthanol et d'essence. En outre, la Commission a aidé trois pays[90] à mettre au point des activités visant à promouvoir l'utilisation des énergies durables.

Sous-programme 8
Statistiques et projections économiques

a) Amélioration des compétences et de la compréhension des fonctionnaires en ce qui concerne le recueil, le suivi et la diffusion de données sociales et environnementales de base (en particulier celles qui ont trait aux objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international) à l'appui de la planification et de la formulation des politiques

b) Renforcement de la capacité des institutions publiques nationales de la région à mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale et à renforcer l'intégration régionale des systèmes nationaux de statistique

676. Quatre pays[91] ont appliqué les méthodes recommandées par la CEPALC pour améliorer les enquêtes nationales sur les ménages fondées sur des indicateurs économiques et sociaux et 20 pays[92] ont perfectionné leurs méthodes de traitement et d'analyse des données sur la pauvreté et l'emploi. Dans le domaine des statistiques sociales et relatives à l'emploi, des spécialistes de cinq pays[93] ont appliqué les recommandations de la Commission pour mettre leurs systèmes statistiques à jour à la lumière des méthodes les plus récentes. Ainsi, l'État plurinational de Bolivie a changé l'année de référence qu'il utilisait, l'Équateur a réuni des comptes macroéconomiques régionaux, le Guatemala a mis au point une méthode de comptabilité nationale trimestrielle et introduit l'utilisation de tableaux entrées-sorties et le Pérou a mis en place un système de comptes nationaux de la santé. En outre, les banques centrales et les bureaux statistiques boliviens, salvadoriens, guatémaltèques et uruguayens ont bénéficié d'un appui pour élaborer

---

[88] Argentine, Chili, Colombie, Costa Rica, Honduras et Pérou.
[89] Brésil, El Salvador, Guatemala et Uruguay.
[90] Elle a ainsi aidé l'Équateur à préparer sa première conférence nationale sur la géothermie, Saint-Vincent-et-les Grenadines à réaliser une étude de faisabilité concernant le développement de l'énergie géothermique et le Chili à élaborer une proposition tendant à créer un centre latino-américain pour l'énergie solaire.
[91] Bolivie (État plurinational de), Équateur, Nicaragua et République dominicaine.
[92] La Colombie, le Costa Rica, El Salvador, le Panama, le Venezuela (République bolivarienne du) et les pays membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).
[93] Costa Rica, Bolivie (État plurinational de), El Salvador, Nicaragua et Venezuela (République bolivarienne du).

des systèmes de comptabilité nationale et 16 pays[94] ont appliqué les méthodes recommandées par la Commission pour améliorer leurs statistiques trimestrielles en la matière.

Sous-programme 9
Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale

a) Capacité technique accrue des pays de la sous-région à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques et des mesures intéressant le commerce, l'intégration et le développement durable

b) Capacité technique accrue des autorités haïtiennes à formuler, mettre en œuvre et évaluer les plans de développement nationaux et les politiques de développement locales dans le but de s'attaquer aux principaux problèmes économiques et sociaux dans l'optique de l'élimination de la pauvreté

677. Grâce à l'assistance technique de la CEPALC, huit pays[95] ont renforcé leurs capacités techniques dans les domaines du commerce, de l'intégration et du développement durable; et neuf pays[96] ont renforcé leurs compétences pour ce qui est de l'évaluation des incidences économiques, sociales et environnementales des catastrophes naturelles et de la formulation de stratégies de réduction des risques. Dans le cadre de l'assistance technique sur la durabilité des transports et des infrastructures fournie au Groupe technique interinstitutions du Projet Méso-amérique, les recommandations de la CEPALC ont été incorporées dans le Plan d'action pour la période 2010-2013 de la Stratégie méso-américaine pour la durabilité environnementale ainsi que dans la Stratégie régionale sur les changements climatiques et la Stratégie régionale sur l'agriculture, l'environnement et la santé. À la suite du grave tremblement de terre survenu en 2010 en Haïti, la CEPALC a fourni une assistance technique à ce pays ainsi qu'à sept autres[97] dans les domaines de l'évaluation des besoins après catastrophe et de la formulation de plans de relèvement rapide. Une assistance technique a également été fournie, en collaboration avec l'Institut national de statistique et de géographie mexicain, à l'Institut haïtien de statistique et d'informatique pour la mise en place d'un indicateur économique à court terme et à El Salvador pour la mise à jour de son plan quinquennal de développement. Deux pays[98] ont tenu compte des recommandations techniques de la CEPALC lors de la conception de mesures d'encouragement à

---

[94] Brésil, Bolivie (État plurinational de), Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

[95] Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua et République dominicaine.

[96] Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua et République dominicaine.

[97] Cinq pays d'Amérique centrale ont bénéficié de services techniques d'intervention rapide pour la mise au point de leurs évaluations respectives des besoins et la reconstruction après catastrophe. Le Mexique a reçu une aide technique de la CEPALC qui lui a permis de mesurer les incidences économiques et sociales du tremblement de terre survenu à Mexicali et de réaliser une étude technique sur les incidences de l'épidémie de grippe A(H1N1) dans le pays. En outre, la Colombie a reçu en temps voulu une assistance et des conseils techniques sur l'évaluation des incidences économiques, sociales et environnementales des tempêtes hivernales survenues en 2010.

[98] El Salvador et Guatemala.

l'exportation pour la période qui suivra la suppression, fixée en 2015, des subventions existantes dans les zones franches.

Sous-programme 10
Activités sous-régionales dans les Caraïbes

a) Renforcement de la capacité technique des pays de la sous-région à suivre les progrès accomplis dans l'application de leur plan national de mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

b) Renforcement de la capacité technique des pays de la sous-région à évaluer les conséquences socioéconomiques et environnementales des catastrophes naturelles

678. Le Comité consultatif technique du Mécanisme de coordination régionale pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade a été créé avec l'appui de la CEPALC. Les autorités gouvernementales de cinq pays et territoires[99] ainsi que trois institutions intergouvernementales[100] ont développé leurs compétences techniques et leurs capacités dans le domaine de l'élaboration des politiques afin de réaliser des objectifs de développement durable grâce à des missions consultatives de la CEPALC visant à évaluer les incidences socioéconomiques des catastrophes naturelles, faciliter la formulation de plans de relèvement et élaborer des stratégies de gestion des risques. Les cours de formation organisés par la CEPALC ont permis à 77 agents techniques de cinq pays des Caraïbes[101] d'améliorer leurs connaissances méthodologiques et leurs capacités techniques en matière d'évaluation des pertes et dégâts résultant de phénomènes naturels extrêmes ainsi que de mise au point et en œuvre de mesures préventives ou d'urgence. La méthodologie d'évaluation après catastrophe de la CEPALC a été présentée en Australie et aux Fidji afin de promouvoir son utilisation dans la région du Pacifique et de renforcer la coopération Sud-Sud. La CEPALC a aidé la Jamaïque à procéder à une évaluation globale des conséquences du conflit qui touche l'ouest de Kingston. Des évaluations des conséquences de l'ouragan Tomás ont été menées à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent-et-les Grenadines.

5. Développement économique et social en Asie occidentale

Sous-programme 1
Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable

a) Renforcement du processus de concertation et des activités d'information sur les questions liées au développement durable en vue d'améliorer la préservation de l'environnement et l'application des obligations pertinentes découlant des conférences et conventions mondiales

---

[99] Belize, Haïti, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques et Trinité-et-Tobago.
[100] Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, Banque de développement des Caraïbes et Organisation des États des Caraïbes orientales.
[101] Barbade, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

b) Renforcement de la capacité des fonctionnaires, spécialistes et intervenants nationaux à traiter les questions liées à la gestion durable, en particulier dans les domaines de l'eau et de l'énergie, en prenant en compte les effets des changements climatiques

679. Des activités de conseil et de renforcement des capacités en matière de politiques dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ont permis de renforcer la cohérence de l'action des pays membres, au niveau tant de la société civile que des gouvernements, et de définir des priorités régionales et nationales qui seront présentées en 2012 lors de la Conférence.

680. La CESAO a fourni à sept pays membres, des services consultatifs dans le domaine des ressources naturelles, environnementales, hydriques et foncières qui ont permis la mise en œuvre de recommandations clefs concernant les politiques et programmes visant à améliorer la gestion intégrée et durable de ces ressources et à intégrer une stratégie de développement durable dans les plans de développement nationaux. La CESAO a également aidé les pays membres à atténuer les conséquences des problèmes causés par les changements climatiques et à atteindre leurs buts au titre des objectifs du Millénaire pour le développement. Des activités de conseil et de renforcement des capacités ont été menées qui ont concerné les politiques relatives aux bilans énergétiques, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'économie verte, ce qui a permis un développement des initiatives dans ces domaines.

Sous-programme 2
Politiques sociales intégrées

a) Renforcement de la capacité des gouvernements à évaluer la situation sociale et à analyser les coûts et les avantages des différentes possibilités d'action

b) Renforcement de la capacité des gouvernements d'élaborer des politiques et programmes conformes aux recommandations du Plan d'action mondial pour la jeunesse et du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et reposant sur des pratiques optimales et à suivre leur application

681. Grâce à des services consultatifs, des ateliers de formation novateurs et des échanges de connaissances dans le cadre de la coopération Sud-Sud, la CESAO a contribué de façon importante au débat qui a eu lieu dans les pays membres sur la politique à mener concernant l'intégration des régimes de protection sociale dans le cadre de la politique sociale générale et a efficacement complété et renforcé les travaux normatifs réalisés au titre du sous-programme sur la sécurité sociale. En Jordanie, au Liban, à Oman et en Palestine, les interventions de la CESAO ont donné l'occasion aux décideurs de procéder à un examen et une évaluation critiques de leurs politiques et programmes de protection sociale et de proposer des ajustements.

682. Un séminaire régional sur le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement a constitué une contribution essentielle à l'examen des rapports nationaux et à la définition des principales mesures visant à promouvoir la mise en œuvre du Plan. En Palestine, la CESAO a été en mesure de renforcer les capacités analytiques des décideurs, afin de leur permettre de publier un rapport national sur la jeunesse, conformément au Plan d'action mondial pour la jeunesse.

Sous-programme 3
Développement économique et intégration

a) Renforcement de la capacité des parties prenantes à concevoir des politiques et stratégies macroéconomiques adaptées et axées sur la croissance économique durable, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement

b) Renforcement de la capacité des pays membres à formuler et mettre en œuvre les politiques et mesures recommandées dans le Consensus de Monterrey et dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement

c) Renforcement de la capacité des pays membres à mettre en œuvre le système de transport intégré du Machrek arabe et d'autres mesures préconisées par la CESAO pour améliorer les liaisons régionales et internationales, en tenant dûment compte des considérations environnementales

683. En partenariat avec les équipes de pays des Nations Unies, la CESAO a appuyé les efforts visant à adapter les objectifs du Millénaire pour le développement à Bahreïn, à l'Iraq, à la Jordanie, à la Palestine, au Soudan et au Yémen, ce qui a permis aux partenaires de développement d'accélérer la mise en œuvre de leurs plans d'action. Elle a ainsi ouvert la voie à l'élaboration d'un indice de pauvreté multidimensionnel permettant d'évaluer les besoins fondamentaux non satisfaits et d'un indice de pauvreté en milieu urbain.

684. Un manuel en arabe sur les accords d'investissements bilatéraux sert d'outil d'orientation aux responsables gouvernementaux. Des ateliers de formation sur la négociation d'accords visant à éviter la double imposition ont eu lieu en Jordanie et en République arabe syrienne et ont permis de renforcer les capacités en matière technique et politique. La CESAO a également facilité les consultations entre l'Égypte et la Jordanie portant sur une union douanière et a organisé un atelier en vue d'étudier plus avant les perspectives qu'offrirait une telle union et les obstacles susceptibles de s'y opposer.

685. En Jordanie, la CESAO a ouvert la voie à la définition d'une nouvelle stratégie minière, en commençant par un bilan complet du secteur; une stratégie et un plan d'action s'y rapportant devraient être adoptés en 2012. En Arabie saoudite et en Égypte, la CESAO a appuyé la mise en place de comités chargés du commerce et des transports.

Sous-programme 4
Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale

a) Renforcement des activités de sensibilisation à la nécessité de s'acheminer vers une société de l'information et une économie du savoir, compte tenu des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et du plan d'action régional

b) Renforcement des connaissances et des compétences des bureaux nationaux pour qu'ils puissent mettre au point des mécanismes permettant de s'acheminer vers une société de l'information et une économie du savoir

686. Les activités de conseil et de renforcement des capacités menées par la CESAO ont été axées sur l'élaboration et le renforcement de mécanismes, processus et outils adaptés à une économie du savoir. Les services consultatifs fournis à 12 pays membres ont aidé ceux-ci à formuler et évaluer des politiques relatives aux technologies de l'information et des communications, à formuler ou réviser une législation concernant Internet, à améliorer les résultats de l'administration en ligne, à élaborer des stratégies dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, à mesurer des indicateurs du niveau de développement de la société de l'information et à appuyer les initiatives de refonte des modes de fonctionnement.

687. Grâce à un partenariat stratégique avec la Ligue des États arabes, la CESAO a joué un rôle de premier plan dans la mise en place d'un système automatisé de noms de domaine adapté à la région et est également parvenue à influencer la politique mondiale concernant Internet en publiant un document intitulé « Arab Road Map for Internet governance: framework, principles and objectives » (Feuille de route arabe pour la gestion d'Internet : cadre, principes et objectifs). Ces initiatives ont facilité la diffusion de documents numériques en arabe. La CESAO a également organisé trois ateliers régionaux sur l'établissement d'un climat de confiance dans les services en ligne en arabe, sur l'analyse comparative du secteur des technologies de l'information et des communications et sur les indicateurs et observatoires relatifs à la science, la technologie et l'innovation ainsi qu'un atelier sous-régional sur les fondements du rôle prépondérant des gouvernements en matière d'information.

Sous-programme 5
Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

a) Renforcement de la capacité des bureaux nationaux de statistique à produire et diffuser en temps opportun, avec l'aide de la CESAO, des statistiques et indicateurs sectoriels pertinents, fiables et comparables

b) Renforcement de la capacité des bureaux nationaux de statistique à produire et diffuser en temps opportun, avec l'aide de la CESAO, des statistiques et indicateurs sociaux pertinents, fiables et comparables, notamment des données ventilées par sexe

688. Les ateliers de formation régionaux et nationaux qui ont été organisés ont été complétés par un appui concret sur le terrain aux bureaux nationaux de statistique de neuf pays membres. Cette aide a permis de renforcer la capacité desdits bureaux à produire et diffuser en temps opportun des statistiques économiques et sociales fiables et comparables.

689. La CESAO a organisé 10 ateliers régionaux et 6 ateliers nationaux. Les sujets abordés allaient des systèmes de comptabilité nationale et des statistiques relatives au commerce international de services et à l'utilisation du temps aux projections démographiques et aux indicateurs relatifs à l'informatique et la télématique, à la problématique hommes-femmes et aux objectifs du Millénaire pour le développement. Les résultats de ces ateliers ont été renforcés et rendus

opérationnels par la fourniture de services consultatifs. En Jordanie, au Koweït, au Liban et en République arabe syrienne, l'aide fournie concernant le système de comptabilité nationale a directement contribué à améliorer la qualité et la fiabilité des données publiées. À Bahreïn, en Iraq, en Jordanie et en Palestine, la CESAO a aidé les bureaux nationaux de statistique à affiner les indicateurs de développement et à élaborer de nouvelles mesures multidimensionnelles de la pauvreté. L'appui fourni en matière de statistiques démographiques et de recensements à l'Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis, à l'Iraq et à la Palestine a permis d'affiner les méthodologies et d'améliorer l'analyse.

Sous-programme 6
Promotion de la femme

a) Renforcement de la capacité des instances nationales à formuler et appliquer des politiques en faveur des femmes et à mettre en place les mécanismes et cadres nécessaires

b) Renforcement de la capacité des décideurs à promouvoir et appliquer les conventions concernant les droits de l'homme et les résolutions de l'ONU en faveur des femmes, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

690. Des efforts énergiques et concertés ont été déployés en vue de renforcer la capacité des mécanismes nationaux de 10 pays membres à formuler des plans, programmes et politiques, et notamment des budgets, tenant compte de la problématique hommes-femmes. Au cours de l'exercice biennal, 12 services consultatifs ont été fournis. Aux Émirats arabes unis et au Liban, la CESAO a fourni une aide directe à la formulation de la stratégie nationale relative aux femmes.

691. Une attention toute particulière a été consacrée au renforcement de la capacité des décideurs, dont 30 députés, à mettre en œuvre les conventions et résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives aux femmes, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Au total, 21 ateliers, dont 6 ateliers régionaux et sous-régionaux, ont été organisés à l'intention de 275 participants.

Sous-programme 7
Atténuation des conflits et développement

a) Renforcement de la capacité du secteur public et des organisations de la société civile à formuler et mettre en œuvre des politiques de développement et à assurer des services essentiels dans des situations de crise

b) Renforcement de la connaissance des techniques modernes et des meilleures pratiques en matière de gouvernance pour améliorer la formulation et l'application de politiques de développement et la prestation de services essentiels

692. Les activités de coopération technique menées au titre du sous-programme ont été axées sur le renforcement de la capacité des institutions à élaborer dans des situations de crise – plus précisément, celles existant en Iraq, en Palestine, au

Soudan et au Yémen – des politiques et programmes économiques et sociaux durables. Huit ateliers de formation nationaux, appuyés par des missions consultatives, ont été organisés dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la réforme des finances publiques, des droits de l'homme, de la gestion des risques en cas de catastrophe naturelle et de la décentralisation par le biais de la gouvernance locale. Une attention toute particulière a été accordée à l'amélioration des compétences concernant la mise au point de projets ainsi que le suivi et l'évaluation axés sur les résultats.

693. Au total, 175 fonctionnaires et militants de la société civile ont bénéficié de ces activités. Au Soudan, un programme de formation en deux étapes a permis l'établissement d'un descriptif de projet abouti portant sur la production de gomme arabique et tenant compte des mécanismes de la chaîne de valorisation; il est envisagé de soumettre le projet à d'importants donateurs en vue de son financement. Au niveau régional, divers instruments et guides sur les pratiques optimales en matière de réforme et de modernisation des finances publiques en langue arabe ont été élaborés et diffusés en vue de leur utilisation par les fonctionnaires de 12 pays membres.

Chapitre 23
Droits de l'homme

Principaux résultats obtenus

L'exercice a été marqué par des activités en rapport avec le Printemps arabe. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a en effet appuyé les commissions d'enquête sur la Libye et la République arabe syrienne mandatées par le Conseil des droits de l'homme, effectué des missions d'évaluation à Bahreïn, en Égypte, en Libye, en Tunisie et au Yémen, et été chargé d'installer des présences sur le terrain dans la région. En 2011, l'Assemblée générale a approuvé le rapport du Conseil sur ses activités. Le premier cycle de l'Examen périodique universel s'est achevé et a été largement vu comme une réussite, les 193 États Membres y ayant pris part. La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées est entrée en vigueur le 23 décembre 2010, et l'organe créé en vertu de cet instrument a été mis sur pied en 2011. Un nombre sans précédent de nouveaux mandats au titre des procédures spéciales ont été créés : le Haut-Commissariat en appuyait 45 à la fin de 2011. L'accroissement spectaculaire de leur couverture médiatique (le Haut-Commissariat a publié 6 50 articles dans des revues et sur des sites Web d'information en 2009, 6 350 en 2010 et environ 27 000 en 2011) et les huit exposés faits au Conseil de sécurité témoignent de la visibilité accrue de la Haut-Commissaire et du Haut-Commissariat. L'ONU a adopté 30 documents directifs relatifs à la protection des droits de l'homme.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Pour le Haut-Commissariat, le principal problème consiste à essayer de donner suite à toutes les demandes d'assistance qu'il reçoit, en particulier à un moment où il faudrait prendre acte de l'intérêt croissant

pour les droits de l'homme constaté dans de nombreux pays et l'encourager. Bien que l'accent ait davantage été mis sur les résultats et la simplification des procédures en vue d'une utilisation plus efficace des ressources, il est devenu de plus en plus difficile d'absorber la charge de travail supplémentaire émanant du système conventionnel, des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, du Conseil des droits de l'homme et d'autres parties prenantes, tant gouvernementales que non gouvernementales, à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Le Haut-Commissariat s'est efforcé de faire face à ce problème en multipliant les partenariats sur les questions clefs, et s'attachera à trouver des moyens innovants de développer ses travaux dans ce domaine.

Taux d'exécution des produits

694. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 91 % des 7 344 produits quantifiables prescrits.

695. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 23)].

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

696. Le Haut-Commissariat a maintenu un taux d'exécution élevé : sur les 8 227 produits prévus au titre du programme, 88 % ont été exécutés, 1 % a été reporté et 11 % ont été éliminés. Il a également enregistré un taux d'exécution de 100 % pour son budget de l'exercice 2010-2011 et utilisé la totalité des crédits ouverts pour l'exercice. L'inscription de deux nouveaux postes (P-3) au budget ordinaire de 2010-2011 a été autorisée; ces postes ont tous deux étés pourvus. L'un est destiné à assurer les services requis par le titulaire de mandat au titre des procédures spéciales dans le domaine de l'accès à de l'eau potable saine et à l'assainissement, et l'autre assure ceux du Comité des droits des personnes handicapées. Ces deux postes ont permis au Haut-Commissariat de s'acquitter de ses fonctions au service de ces mécanismes.

b) Recrutements et affectations effectués en temps voulu

697. Au 18 décembre 2011, le délai moyen de sélection des candidats destinés à pourvoir les postes d'administrateur à l'aide d'Inspira s'établissait à 329 jours, d'après le tableau de bord de gestion des ressources humaines. Sensiblement supérieur à l'objectif fixé, ce chiffre se fonde cependant sur les données d'Inspira, qui enregistrerait certaines défaillances.

c) Recensement des nouveaux problèmes auxquels les États Membres doivent prêter attention en ce qui concerne les droits de l'homme

698. Dans le cadre du dialogue, les États ont fait 97 références à des questions soulevées dans le rapport du Haut-Commissariat. Ils ont en particulier mentionné des questions liées aux droits des femmes, aux migrations et à la discrimination.

d) Amélioration de la cohérence des politiques de gestion des activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme

699. Au cours de l'exercice, 30 documents directifs sur les droits de l'homme ont été adoptés, notamment : la politique d'obligation de diligence en matière de droits de l'homme; la politique relative aux droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix et missions politiques des Nations Unies, adoptée par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions; la stratégie pour les activités initiales de consolidation de la paix du Département des opérations de maintien de la paix; le cadre stratégique pour la protection des civils; le concept opérationnel pour la protection des civils; la politique sur la sécurité policière et les élections; le cadre pour l'élimination des déplacements de populations après un conflit; *Les minorités marginalisées dans la programmation du développement: Guide de ressources et Guide pratique* (initiative commune du PNUD et du Haut-Commissariat); *Droits des minorités : Normes internationales et indications pour leur mise en oeuvre* (publication établie en consultation avec le groupe interinstitutions pour les questions relatives aux minorités); et un *Guide pratique à l'usage des entreprises sur l'élaboration d'une politique en matière de droits de l'homme* (A Guide for Business: How to Develop a Human Rights Policy) et un *Outil d'apprentissage sur les droits de l'homme et l'entreprise* (Human Rights and Business Learning Tool) (publications du Haut-Commissariat et du Pacte mondial).

e) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

700. Au 31 décembre 2011, 56 % des recrutements soumis au principe de la répartition géographique concernaient des candidats originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés, et le pourcentage de femmes parmi les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur était de 53 %.

f) Amélioration du respect des délais de présentation de la documentation

701. Le pourcentage de documents soumis dans les délais prévus enregistré en 2010 (53 %) a été supérieur à celui de l'exercice précédent et a même dépassé l'objectif prévu pour la fin de l'exercice 2010-2011. Cette amélioration s'explique par des décisions prises en interne pour garantir l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les délais et renforcer l'entité administrative chargée de la présentation de la documentation. Le Haut-Commissariat est déterminé à continuer d'améliorer le respect des délais de présentation de la documentation.

g) Déploiement à bref délai de spécialistes des droits de l'homme pour prévenir la poursuite des violations des droits de l'homme conformément au mandat du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

702. En 2010, 109 fonctionnaires du Haut-Commissariat se sont portés volontaires pour être inscrits sur la liste du personnel prêt à être déployé rapidement pour l'exercice 2010-2011 (juin 2010-juin 2011). Au total, 45 spécialistes figurant sur la liste, qui n'avaient pas reçu de formation antérieurement, se sont vu dispenser une formation aux techniques élémentaires et approfondies d'enquête. En 2010 et 2011, 95 membres du personnel (y compris des agents recrutés depuis l'extérieur) ont été déployés dans 10 missions à déploiement rapide, dont six avaient pour objet

d'appuyer la création des commissions demandées par le Conseil des droits de l'homme. En ce qui concerne la capacité de réaction, le Haut-Commissariat continue d'administrer le fonds de réserve, qui finance certains déploiements et un stock de matériel réservé à cet effet. Il a en outre établi un rapport d'évaluation sur toutes les missions financées par le fonds de réserve, qui doit être communiqué aux donateurs.

h) Visibilité accrue et meilleure connaissance des activités menées par le Haut-Commissariat

703. Au cours de l'exercice, 15 articles d'opinion couvrant plus de 53 pays de toutes les régions ont été publiés dans plus de 145 journaux et autres organes de presse. Plus de 154 000 pages Web ont été consultées au cours de la seule année 2011.

Sous-programme 1
Intégration des droits de l'homme, droit au développement et recherche et analyse

a) Intégration des droits de l'homme

a) Accroissement de l'intégration des droits de l'homme dans les programmes et activités du système des Nations Unies consacrés au développement, aux questions humanitaires, à la paix et à la sécurité, à la gouvernance et à l'état de droit

704. Dans le cadre du sous-programme, l'intégration des droits de l'homme s'est poursuivie par l'intermédiaire du mécanisme de transversalisation des droits de l'homme, qui a été créé en 2009 et est désormais pleinement opérationnel. Le Haut-Commissariat a aidé le mécanisme à mettre au point une stratégie d'appui à l'intention des coordonnateurs résidents, contribué largement à consolider l'approche de l'action humanitaire fondée sur les droits de l'homme et continué de fournir des orientations et des conseils sur les outils concernant le maintien de la paix, la protection des civils et l'état de droit qui ont été mis au point par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques. Le Haut-Commissariat, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions ont adopté une politique commune relative aux droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques des Nations Unies, et le Haut-Commissariat a joué un rôle central dans l'élaboration de la politique d'obligation de diligence en matière de droits de l'homme dans le contexte de l'appui que l'ONU prête aux forces de sécurité ne relevant pas d'elle. Sous la supervision du Haut-Commissariat, une note d'orientation sur la démarche des Nations Unies en matière de justice transitionnelle a été élaborée, de même qu'un rapport du Secrétaire général sur l'état de droit et la justice transitionnelle.

b) Renforcement des capacités du système des Nations Unies, en particulier des équipes de pays des Nations Unies, pour leur donner les moyens de tenir davantage compte de tous les droits de l'homme dans leurs programmes et activités respectifs et d'aider les États Membres qui en font la demande à se doter de structures nationales de promotion et de protection des droits de l'homme et à renforcer celles qui existent déjà

705. La mise en œuvre du sous-programme a contribué à renforcer les capacités des équipes de pays des Nations Unies, notamment par le biais des activités suivantes :

organisation d'un séminaire sur l'adoption d'une démarche axée sur les droits de l'homme pour l'élaboration des politiques et les processus budgétaires, tenu à Genève à l'intention du personnel du Haut-Commissariat; organisation, conjointement avec l'École des cadres du système des Nations Unies, d'un séminaire interinstitutions sur l'adoption d'une démarche axée sur les droits de l'homme et la gestion axée sur les résultats, tenu à Turin (Italie); et fourniture dans les pays mêmes d'un appui à l'intégration des droits de l'homme dans les processus nationaux de développement. Ces initiatives ont permis de doter les diverses équipes de pays des Nations Unies des moyens de mieux intégrer les questions relatives aux droits de l'homme dans leurs travaux.

c) Meilleure connaissance des questions relatives aux droits de l'homme et de leurs aspects intéressant l'égalité des sexes et le handicap dans tout le système des Nations Unies, notamment les équipes de pays des Nations Unies

706. La mise en œuvre du sous-programme a donné lieu ou contribué à : l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle note d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement sur la prise en compte des droits des personnes handicapées dans l'élaboration des programmes au niveau des pays; le renforcement du réseau de connaissances HuriTALK et du portail à l'intention des spécialistes de l'ONU sur les méthodes de programmation fondées sur les droits de l'homme; l'achèvement de la mise à jour du module pédagogique commun des Nations Unies sur l'approche fondée sur les droits de l'homme; la mise en place d'un module de formation sur l'approche fondée sur les droits de l'homme et le contrôle des budgets nationaux. En outre, dans le cadre du mécanisme pour l'intégration des droits de l'homme, un certain nombre d'outils et de documents ont été mis au point en vue d'approfondir encore la connaissance des aspects intéressants les droits de l'homme et l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies. Dans le cadre de la nouvelle politique en faveur de l'égalité des sexes, le Haut-Commissariat a fait partie des entités chargées de mettre à l'essai le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes coordonné par ONU-Femmes.

b) Droit au développement

a) Meilleure intégration de la promotion et de la défense du droit au développement dans les partenariats mondiaux pour le développement et, selon qu'il convient, dans les politiques et activités opérationnelles de développement des acteurs pertinents à tous les niveaux

707. L'exécution du sous-programme a contribué à intégrer la promotion et la défense du droit au développement grâce aux activités telles que : la fourniture d'un appui fonctionnel aux sessions annuelles du Groupe de travail sur le droit au développement et de son équipe spéciale de haut niveau; la tenue de consultations d'experts sur l'accès aux médicaments; la mise sur pied, conjointement avec des organisations non gouvernementales, d'un groupe d'experts sur la cohérence entre commerce, développement et droits de l'homme; la participation de la Haut-Commissaire à une table ronde sur la transformation de l'économie mondiale au Forum public de l'Organisation mondiale du commerce; et un certain nombre d'activités liées au vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur le droit au développement. Les initiatives du Haut-Commissariat dans ce domaine ont permis

d'intégrer plus avant le droit au développement dans les partenariats mondiaux et les politiques et activités opérationnelles des divers acteurs concernés.

b) Amélioration de la prise de conscience, de la connaissance et de la compréhension du droit au développement à tous les niveaux

708. Le sous-programme a permis d'améliorer la connaissance et la compréhension du droit au développement grâce à des activités consistant notamment à : réaliser des études à l'appui des travaux engagés dans les domaines de l'accès aux médicaments essentiels, du transfert de technologies, de l'allégement de la dette et de la viabilité du niveau d'endettement, ainsi que du commerce et de la finance; produire des brochures et des notes d'information sur le droit au développement, destinées notamment à servir de cadre pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et sur le financement du développement; publier une série d'articles sur le site Web du Haut-Commissariat; et organiser de nombreuses activités dans le cadre du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur le droit au développement.

c) Recherche et analyse

a) Renforcement du respect de l'exercice universel de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales, grâce à la lutte contre la discrimination à l'égard de certains groupes, notamment, mais non exclusivement, les femmes, les enfants, les personnes appartenant à des minorités, les autochtones, les handicapés, les personnes touchées par le VIH/sida, les migrants et les victimes de la traite d'êtres humains et de disparitions involontaires

709. L'exercice de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales par les membres des groupes susvisés a été renforcé dans le cadre du sous-programme par le biais d'activités telles que : le lancement du *Guide pratique sur le VIH et les droits de l'homme à l'intention des institutions nationales des droits de l'homme*; la fourniture d'un appui aux plans stratégiques nationaux relatifs au VIH/sida et à la Commission mondiale sur le VIH et le droit; la mise au point d'un module de formation pour une approche des migrations fondée sur les droits de l'homme; la mise en place d'un module pédagogique global sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées; l'organisation de consultations d'experts sur le maintien de l'ordre et les communautés minoritaires pour la région de l'Asie et du Pacifique (à Bangkok) et le Moyen-Orient (à Beyrouth); la publication d'un guide pratique sur les questions autochtones à l'intention des institutions nationales chargées des droits de l'homme; de nombreuses interventions prononcées par la Haut-Commissaire et la Haut-Commissaire adjointe dans le cadre de réunions de haut niveau et d'actions de mobilisation sur les droits des femmes; et la tenue de deux séminaires d'experts sur la traite des êtres humains.

b) Renforcement des initiatives contribuant à éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

710. Les efforts déployés dans le cadre de ce sous-programme ont été renforcés par le biais d'activités telles que : l'élaboration d'une note d'orientation pour la mise au point de plans d'action nationaux; la fourniture, au Bénin, à la Bolivie (État plurinational de), au Burkina Faso, au Nigéria et à l'Uruguay, d'une aide technique

sous forme de conseils, de subventions et d'ateliers; l'organisation d'un atelier régional à Addis-Abeba sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux; la tenue au Brésil d'un séminaire régional sur le contrôle du respect de l'égalité raciale et de la non-discrimination; l'organisation de plusieurs tables rondes et manifestations de haut niveau dans le cadre de la Journée internationale Nelson Mandela, de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et du Conseil des droits de l'homme; la fourniture d'un appui au groupe de travail intergouvernemental sur la suite donnée à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée; et la fourniture d'un appui au Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine. Dans le cadre de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine, le Haut-Commissariat a lancé son premier programme de bourses en faveur des personnes d'ascendance africaine.

c) Renforcement de la contribution du Haut-Commissariat à la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le développement

711. Le sous-programme a contribué à la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le développement grâce à des activités telles que : l'apport de contributions de fond à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (septembre 2010), qui ont permis de faire figurer des références explicites aux engagements en matière de droits de l'homme dans le document final de la Réunion; l'élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation pour le Haut-Commissariat à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement; la mise au point et la diffusion de messages clefs sur les droits de l'homme et les objectifs du Millénaire pour le développement; la publication d'une étude sur les stratégies et les rapports des pays concernant les activités concrètes qu'ils mènent dans le domaine des droits de l'homme et des objectifs du Millénaire pour le développement (*Human Rights and the Millennium Development Goals in Practice: A Review of Country Strategies and Reporting*); l'élaboration d'une publication sur l'application du principe de responsabilité concernant les objectifs du Millénaire, qui doit contribuer aux préparatifs du programme de développement pour l'après-2015; et le renforcement du partenariat établi par l'intermédiaire du colloque de Harvard, organisé en coopération avec l'UNICEF et d'autres partenaires.

d) Amélioration de la protection juridique et plaidoyer en faveur de l'exercice de l'ensemble des droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, notamment au niveau national

712. L'exécution du sous-programme a permis de renforcer la protection juridique et le plaidoyer en faveur de l'exercice de l'ensemble des droits de l'homme au niveau national, notamment grâce aux activités suivantes : publication d'un guide et d'une série d'outils de sensibilisation sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées; présentation au Conseil des droits de l'homme d'un rapport de la Haut-Commissaire sur l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels dans tous les pays; organisation d'un grand nombre de manifestations, y compris des manifestations parallèles, dans le cadre des sessions du Conseil des droits de l'homme; organisation de plusieurs séminaires d'experts, notamment sur le droit à un logement convenable, les questions foncières, les valeurs traditionnelles, la mortalité et la morbidité maternelles, l'accès aux médicaments, le handicap et les

personnes âgées; et fourniture d'une aide technique des conseils d'experts à divers acteurs à l'échelon national.

e) Renforcement de l'aide que l'Organisation apporte aux États Membres et autres acteurs qui en font la demande pour consolider l'état de droit et les mécanismes démocratiques de défense des droits de l'homme

713. Dans le cadre du sous-programme, le Haut-Commissariat a apporté une aide plus efficace aux parties prenantes afin de renforcer l'état de droit et les mécanismes démocratiques, au travers de diverses activités, en particulier : la fourniture d'une aide technique notamment à Bahreïn, au Bangladesh, à la Bolivie (État plurinational de), au Burundi, à la Colombie, au Ghana, à la Guinée Bissau, à Haïti, au Kosovo, au Libéria, au Malawi, au Népal, à l'Ouganda, à la Somalie et à la Tunisie; la tenue d'ateliers et de séminaires sur la protection des témoins, l'impunité et la justice transitionnelle, notamment en Argentine, au Burundi, en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Soudan et au Togo; et la prestation de services consultatifs destinés à améliorer la qualité des documents pédagogiques et des outils de sensibilisation du public.

f) Amélioration des méthodes utilisées pour organiser des activités dans le domaine des droits de l'homme et fournir conseils et assistance aux gouvernements et aux partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies

714. Dans le cadre du sous-programme, divers outils, activités, publications et directives ont permis d'améliorer les méthodes utilisées, à savoir : des activités dans le domaine de la gestion des connaissances, notamment le recensement des besoins, des ressources, des pratiques et des stratégies; le lancement d'une boîte à outils pour le partage des connaissances à l'intention du personnel du Haut-Commissariat; le lancement de 10 nouvelles publications relatives aux droits de l'homme et d'une quarantaine de nouvelles traductions; la distribution de près de 250 000 copies de publications; et l'ajout de plus de 1 000 nouveaux ouvrages à la collection de la bibliothèque du Haut-Commissariat, qui comprend désormais plus de 12 000 volumes. En outre, du fait du lancement de nombre d'initiatives destinées à traiter les nouvelles questions mondiales, telles que les commissions d'enquête et les nouvelles directives à l'échelle du système, il a été nécessaire de fournir davantage de conseils méthodologiques et d'orientations dans le cadre du sous-programme.

g) Amélioration de la capacité du Haut-Commissariat de dispenser une formation et de donner des conseils en vue de promouvoir le respect des droits de l'homme et de protéger les détenteurs de droits au niveau national

715. Le sous-programme a contribué à doter le Haut-Commissariat des moyens de mieux dispenser des formations et donner des conseils au niveau national, par le biais d'activités telles que : la mise au point définitive de nombreux documents d'orientation sur le contrôle du respect des droits de l'homme faisant partie intégrante du Manuel de formation sur le monitoring des droits de l'homme établi par le Haut-Commissariat; l'élaboration d'un glossaire des violations des droits de l'homme et du droit international; l'organisation, à l'intention du personnel du Haut-Commissariat, de plusieurs cours de formation sur les compétences en matière de contrôle et de protection aux niveaux régional et national ainsi qu'à Genève; et

l'organisation d'un nouveau cours de formation (à Genève) sur le contrôle du respect des droits économiques, sociaux et culturels. Bien qu'elles soient encore en cours, les mesures prises actuellement dans le cadre du sous-programme montrent clairement que les capacités de formation et de fourniture de conseils se renforcent progressivement.

Sous-programme 2
Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme

a) Fourniture en temps utile de l'appui voulu, fonctionnel et technique, aux organes conventionnels, afin qu'il soit vérifié que les recommandations issues de l'examen des rapports des États sont applicables, y compris à la suite des visites effectuées dans les pays et, le cas échéant, de l'examen des plaintes individuelles par les organes conventionnels

716. La Division des traités relatifs aux droits de l'homme a continué d'appuyer les travaux des organes conventionnels. Après l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, un dixième organe conventionnel a été créé en 2011. Le système conventionnel a donc doublé de taille depuis 2004, avec la création du Comité pour les travailleurs migrants, du Comité des droits des personnes handicapées et du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les effectifs des organes conventionnels se sont renforcés, de sorte que le nombre total d'experts s'élevait à 172 en 2011 (contre 116 à la fin de 2009). La durée des sessions s'est également accrue (71 semaines en 2011 contre 68 en 2010). Au cours de l'exercice 2010-2011, la Division s'est attachée à aider les organes conventionnels à rationaliser et à harmoniser leurs méthodes de travail.

b) Fourniture en temps utile de l'appui fonctionnel voulu aux États parties concernant leur participation à des procédures simplifiées et harmonisées de présentation de rapports aux organes conventionnels

717. Au cours de l'exercice 2010-2011, la Division a continué d'appuyer un certain nombre d'activités de renforcement des capacités et de programmes de formation pour les États parties. La Division a notamment dispensé aux États Parties qui en avaient fait la demande une formation pour l'application des directives, l'établissement de rapports, la mise au point de communications individuelles et la mise en œuvre des recommandations relatives à l'élaboration de documents de base communs et à l'application des traités. Ces programmes de formation dispensés tout au long de l'année ont permis aux mécanismes relatifs aux droits de l'homme de bénéficier des renseignements détaillés fournis par les pays, ce qui les a aidés à formuler des recommandations plus concrètes et plus ciblées. La Division a continué d'appuyer l'application des procédures prévues pour donner suite aux vues et aux recommandations liées aux requêtes et aux recommandations des organes conventionnels. En 2011, six réunions des États parties ont été tenues à Genève ou à New York, et les organes conventionnels ont tenu quatre réunions informelles avec les États parties.

c) Amélioration de la sensibilisation des acteurs nationaux et internationaux à l'existence des textes émanant des organes conventionnels et renforcement de leur compréhension, notamment grâce à de nouvelles méthodes efficaces de diffusion, par exemple une utilisation plus judicieuse d'Internet

718. En 2010, un accord a été conclu avec le Gouvernement suisse pour transférer l'Index universel des droits de l'homme (créé en 2008) au Haut-Commissariat. Pendant l'exercice 2010-2011, le Haut-Commissariat a commencé à y indexer les recommandations issues des examens périodiques universels, de sorte que cet outil de recherche permet désormais de trouver les recommandations émanant de tous les mécanismes des droits de l'homme, des organes conventionnels et des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales. Les utilisateurs externes tels que les États Membres et les organisations non gouvernementales peuvent accéder aux documents facilement, efficacement et avec précision par l'intermédiaire du site Web (à l'exception des renseignements confidentiels). La Division a lancé un nouveau bulletin d'information hebdomadaire sur les travaux des organes conventionnels, qui est distribué à l'ensemble des experts des organes conventionnels et du personnel du Haut-Commissariat, ainsi qu'à la société civile dans une version abrégée.

d) Intensification de la coopération, à tous les niveaux, avec les parties prenantes qui peuvent bénéficier des travaux des organes conventionnels ou y contribuer, notamment pour ce qui est de la suite donnée aux recommandations de ces organes

719. Au cours de l'exercice 2010-2011, la Division des traités relatifs aux droits de l'homme s'est attachée à continuer d'aider les organes conventionnels à rationaliser et à harmoniser leurs méthodes de travail en facilitant plusieurs dialogues destinés à encourager les idées et les suggestions à cet effet. Elle a également facilité une réunion des institutions nationales chargées des droits de l'homme, de la société civile et des États, qui ont tous contribué au processus, y compris au travers de contributions individuelles. Elle a en outre organisé des retraites à l'intention des experts des organes conventionnels et a appuyé les réunions annuelles des présidents.

720. En outre, la Division a poursuivi un certain nombre d'activités de renforcement des capacités et de programmes de formation à la demande d'organisations régionales comme le Conseil de l'Europe, de départements, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, d'universitaires et de la société civile. Elle a également organisé, à l'intention d'un certain nombre de parties prenantes, plusieurs ateliers d'experts, notamment sur le thème des droits de l'enfant.

Sous-programme 3
Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

a) Renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'aider les États qui en font la demande à élaborer une législation, une réglementation et des politiques conformes à leurs obligations internationales relatives

721. Le HCDH a aidé les États à s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme. Ainsi, parmi de nombreux exemples, le Haut-Commissariat a contribué à l'incorporation de dispositions relatives aux droits de

l'homme dans le projet de constitution de la Somalie et dans le projet de réforme constitutionnelle du Mexique et à l'intégration de mesures efficaces de lutte contre la discrimination dans le plan d'action national sur la protection des droits de l'homme du Nigéria. En vue de rendre le secteur judiciaire plus efficace et plus responsable, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a soutenu un projet de code de l'éthique professionnelle des magistrats. En République de Moldova, l'action du Haut-Commissariat a conduit à l'adoption d'instruments déterminants, notamment un plan d'action national sur la protection des droits de l'homme et un plan d'action pour l'intégration des Roms. En ce qui concerne le printemps arabe, le HCDH a effectué, juste après le début des transitions, des missions de haut niveau à Bahreïn, en Égypte, en Libye, en Tunisie et au Yémen. À l'issue de certaines d'entre elles, il lui a été demandé d'assurer une présence sur le terrain.

b) Renforcement, par le biais de l'interaction avec les États qui en font la demande, des capacités institutionnelles au niveau national, afin de surmonter les obstacles à la pleine réalisation des droits de l'homme

722. Au cours de l'exercice biennal, des conseils techniques ont été fournis à un certain nombre de pays qui avaient demandé de l'aide quant aux mesures constitutionnelles et législatives à prendre pour mettre en place de nouvelles institutions nationales de défense des droits de l'homme. Des services consultatifs ont été fournis à plus de 60 États sur la mise en place et la consolidation de leur institution nationale de défense des droits de l'homme, notamment pour renforcer les capacités en matière de formation, d'évaluation institutionnelle et d'appui technique. Parmi de nombreux exemples, le HCDH a animé un atelier à l'intention des institutions nationales de défense des droits de l'homme d'Asie centrale. Cet appui a conduit les médiateurs du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan à présenter des demandes d'accréditation auprès du Comité international de coordination des institutions nationales de protection des droits de l'homme.

c) Accroissement, y compris dans les zones reculées, du nombre de bénéficiaires d'une assistance convenue d'un commun accord, passant par des services consultatifs et des activités de coopération technique et visant à promouvoir et protéger tous les droits de l'homme

723. Le Haut-Commissariat a offert ses services consultatifs habituels sur diverses questions relatives aux droits de l'homme aux gouvernements, aux institutions nationales de défense des droits de l'homme et aux organisations de la société civile. Il s'agissait en particulier de conseils techniques sur les questions relatives aux droits de l'homme, d'observations sur les projets de lois élaborés par les États et d'avis sur la promotion des droits de l'homme. Dans le cadre d'un projet de coopération technique mis en œuvre en collaboration avec la Commission des droits de l'homme d'Afrique du Sud, le Haut-Commissariat a subventionné un programme d'un an visant à doter cette instance des moyens de mieux lutter contre la discrimination et la xénophobie. Par l'intermédiaire du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo, le Haut-Commissariat s'est employé à promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes en mettant en œuvre un programme national pour l'accès à la justice des victimes de la violence sexuelle.

d) Renforcement de l'appui offert par le HCDH aux activités d'éducation et de sensibilisation en matière de droits de l'homme, y compris au niveau national

724. Le Haut-Commissariat a renforcé son appui aux activités d'éducation et de sensibilisation en matière de droits de l'homme de diverses manières. Il a par exemple organisé des ateliers dans ses bureaux régionaux de Bangkok, Dakar, Doha et Pretoria. À Madagascar, en collaboration avec le FNUAP, le PNUD et l'UNICEF, il a organisé, à l'intention des professionnels de la protection de l'enfance et des médias, une formation sur le contrôle du respect des droits de l'homme et l'établissement de rapports à ce sujet, et mis au point un projet visant à constituer un réseau de conseillers au sein de la société civile. En Afrique du Sud, la coopération avec les établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle a été renforcée et des conférences sur les droits de l'homme ont été organisées. Le Haut-Commissariat a exhorté les établissements d'enseignement supérieur du Mozambique et de Namibie d'amplifier leur action de formation et d'éducation. En Somalie et dans d'autres pays, la société civile et les institutions nationales ont bénéficié d'un nombre accru de formations sur la protection des civils, l'examen périodique universel et la mise en place des institutions nationales de défense des droits de l'homme. En Fédération de Russie, le Haut-Commissariat a créé un programme de maîtrise en droits de l'homme. Au Mexique, il a lancé la campagne « Déclare-toi défenseur des droits de l'homme », qui prévoit une large gamme d'activités.

e) Renforcement des capacités des équipes de pays et des missions de paix des Nations Unies d'aider, à leur demande, les pays qui cherchent à mettre sur pied un système national de défense des droits de l'homme

725. Le Haut-Commissariat a continué d'agir sur le terrain en faveur des droits de l'homme, notamment en partenariat avec les équipes de pays des Nations Unies. Par l'intermédiaire de la Section des institutions nationales et des mécanismes régionaux, il a continué à conseiller ses collègues présents sur le terrain et à les aider à mettre en place des institutions nationales de défense des droits de l'homme et à organiser des activités destinées à renforcer ces dernières, notamment au moyen d'ateliers et de séminaires. En 2010, le HCDH et le PNUD ont publié une boîte à outils pour la collaboration avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme destinée à aider les équipes de pays des Nations Unies à mettre en place et à renforcer ces entités. Entre autres exemples, le bureau régional du Haut-Commissariat en Afrique du Sud a participé à la rédaction et/ou à la révision de documents du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Afrique du Sud, aux Comores, au Lesotho, à Madagascar, au Mozambique et au Swaziland. Le 15 décembre 2011, le Haut-Commissariat a organisé à Katmandou, pour les équipes de pays des Nations Unies, une consultation régionale sur la discrimination fondée sur l'appartenance à une caste.

f) Renforcement de la capacité du HCDH de contribuer à empêcher que les violations des droits de l'homme ne se poursuivent, conformément au mandat du Haut-Commissaire

726. En juin 2010, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 14/5 sur le rôle de la prévention dans la promotion et la protection des droits de l'homme. À ce sujet, le Haut-Commissariat a établi et envoyé aux États Membres, aux institutions nationales de défense des droits de l'homme et aux organisations non

gouvernementales un questionnaire sur les aspects théoriques et pratiques de la prévention, qui a servi à organiser un atelier sur ce thème en mai 2011. Le Groupe d'intervention rapide du HCDH a continué d'apporter son aide et de participer à des missions de courte durée et à des commissions d'enquête chargées d'assurer le respect du principe de responsabilité et de fournir des conseils techniques au lendemain de crises. En mai 2011, afin d'améliorer la fiabilité, la rapidité et l'efficacité de la planification et de l'exécution des interventions humanitaires, le Haut-Commissariat a en outre adopté une stratégie et un plan d'action quadriennal.

Sous-programme 4
Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires

a) Offre rapide d'un appui fonctionnel et technique et de services d'experts au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires

727. Vu la progression du nombre de documents présentés dans les délais prescrits, l'objectif fixé pour la fin de l'exercice biennal était déjà atteint en 2010. Des décisions internes visant à la fois à faire assumer les responsabilités vis-à-vis du respect des délais et à renforcer le service chargé de la présentation des documents ont permis d'obtenir ce résultat. Le Haut-Commissariat s'attache à continuer de réduire les délais de présentation de ses documents. Une enquête a été menée auprès des 47 États membres du Conseil des droits de l'homme à l'occasion de sa dix-septième session et 97,5 % des 40 États qui y ont répondu se sont dits globalement satisfaits de l'appui technique fourni par le Secrétariat.

b) Offre en temps voulu d'une assistance effective, selon que de besoin, aux États dans le cadre du mécanisme d'examen périodique universel

728. Afin d'aider les États membres à établir leurs rapports nationaux et à se préparer en vue de leur examen, le Groupe de l'examen périodique universel a continué à organiser des séances d'information préalables à l'examen. En 2010 et 2011, elle a organisé 13 réunions en Europe, en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, afin d'aider les pays à se préparer à l'examen par le Groupe de travail sur l'examen périodique universel et en séance plénière du Conseil des droits de l'homme. Des responsables gouvernementaux, des représentants des parties prenantes, des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des organismes des Nations unies ont assisté à ces réunions. Tous les États étaient représentés, dans 80 % des cas au niveau ministériel, à l'occasion de l'examen périodique universel les concernant, ce qui montre clairement l'importance qu'ils accordent à cette procédure. Sur les 193 États examinés, seuls trois n'ont pas présenté de rapport. Cette participation universelle tient à la fois à l'engagement politique des États et à l'aide technique fournie par le Haut-Commissariat.

c) Offre en temps voulu d'une assistance effective aux États qui en font la demande pour les aider à appliquer les recommandations qu'ils ont acceptées dans le cadre de l'examen périodique universel, y compris par un financement au titre d'un des fonds d'affectation spéciale pour l'examen périodique universel

729. Au cours de l'exercice 2010-2011, le HCDH a soutenu 133 activités à l'échelon national et régional en relation avec l'examen périodique universel, qui

ont profité à 51 pays. Vingt-deux de ces activités, menées dans 14 pays, ont été financées par le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance financière et technique au suivi de l'examen périodique universel. En outre, des séminaires régionaux visant à donner aux États Membres et aux autres parties prenantes des renseignements sur l'examen périodique universel ont été organisés en Afrique du Sud, en Éthiopie, au Rwanda et au Sénégal, également avec le soutien du Fonds d'affectation spéciale. Les autres activités, financées par le budget général du Haut-Commissariat, ont notamment consisté à : a) diffuser l'information sur l'examen périodique universel auprès des États et des parties prenantes; b) aider ces derniers à prendre part à l'examen périodique universel; c) échanger des informations sur les bonnes pratiques; d) encourager et aider les États à adopter des plans d'action en faveur des droits de l'homme. Depuis 2009, le Fonds d'affectation spéciale a reçu 1,4 million de dollars de contributions, dont 582 000 dollars avaient été consacrés au financement de projets en novembre 2011.

d) Renforcement de l'appui apporté aux titulaires de mandats relevant des procédures spéciales, afin d'améliorer l'impact de leur activité, par le biais de l'analyse des lacunes de la mise en œuvre des normes internationales relatives aux droits de l'homme, et de la fourniture, en temps utile, d'avis sur les interventions en cas de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme

730. La Division des procédures spéciales a fourni un appui technique et logistique aux titulaires de mandats, au Comité de coordination des procédures spéciales et au Forum sur les questions relatives aux minorités. Au cours de l'exercice 2010-2011, quatre nouveaux mandats thématiques ont été créés et ont fait l'objet d'un soutien. Pendant la même période, des visites ont été effectuées dans 149 pays, 282 rapports et 5 rapports communs ont été présentés au Conseil des droits de l'homme et 27 mandats ont fait l'objet d'un rapport à l'Assemblée générale. Dans le cadre du sous-programme, 1 208 communications ont été envoyées à 138 États, et 71 % d'entre elles concernaient plusieurs mandats. Au 31 décembre 2011, les États avaient répondu à 41,8 % des communications envoyées depuis le 1er janvier 2010.

e) Renforcement de l'appui apporté à la procédure de plainte mise en place pour traiter tout ensemble de violations flagrantes et attestées par des éléments dignes de foi de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, quelles que soient la région du monde et les circonstances dans lesquelles elles sont commises

731. Les rapports du Groupe de travail des communications (deux rapports) et du Groupe de travail des situations (deux), ainsi que les ordres du jour annotés de ceux-ci (quatre), ont été établis et publiés à temps. Le Haut-Commissariat a fourni un appui technique aux deux groupes de travail et à une réunion à huis clos du Conseil des droits de l'homme pour l'examen et le traitement des communications.

f) Intensification de la coopération, à tous les niveaux, avec les parties prenantes qui peuvent bénéficier des travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses organes et mécanismes subsidiaires ou y contribuer

732. Au cours de l'exercice 2010-2011, la Division des procédures spéciales a continué de travailler en priorité à renforcer la coopération avec les parties prenantes à tous les niveaux. En organisant des visites dans le pays, des séminaires

d'experts et des consultations et en fournissant des informations écrites ou orales, elle a contribué au renforcement des partenariats en vue d'améliorer la mise en œuvre des recommandations des procédures spéciales. La Division a reçu 658 réponses des gouvernements de 97 pays aux communications émises en 2010-2011 et a poursuivi ses échanges réguliers avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec les présences sur le terrain du Haut-Commissariat. En 2010-2011, les représentants de 155 parties prenantes et de 89 organismes des Nations Unies ont assisté à des séances d'information préalables à l'examen périodique universel, ce qui leur a permis de se familiariser avec cette procédure et de présenter dans les délais 2 171 contributions qui ont servi à établir 97 résumés et recueils. Leur participation aux réunions d'information a permis aux organisations non gouvernementales et aux institutions nationales de défense des droits de l'homme de jouer un plus grand rôle dans la procédure d'examen périodique universel.

Chapitre 24
Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

Principaux résultats obtenus

L'exercice biennal a été marqué par une succession de déplacements massifs de population. Pendant la seule année 2011, les conflits et bouleversements survenus en Côte d'Ivoire, en Libye, en Somalie et au Soudan ont chassé près de 800 000 réfugiés vers les pays voisins. Ces crises ont permis de vérifier que le HCR avait fait à temps les efforts financiers nécessaires au renforcement de ses capacités d'intervention en cas d'urgence. Le Haut-Commissariat a affecté 620 agents spécialisés dans les opérations d'urgence en 2011, soit plus de deux fois plus que les années précédentes, et le volume des produits de première nécessité acheminés a augmenté de près de 400 %. L'ampleur de ces bouleversements a compliqué la recherche de solutions pour les réfugiés. Seuls 197 600 d'entre eux ont regagné leur domicile en 2010, soit le chiffre le plus bas depuis 20 ans, et 73 000 ont été réinstallés. On ne dispose pas encore de statistiques pour 2011. Le HCR a continué de contribuer à assurer la durabilité des retours et de soutenir des projets d'intégration locaux et des efforts de développement régional qui améliorent les conditions de vie des communautés locales et des personnes déplacées. Une démarche plus globale a été adoptée pour la recherche de solutions dans les Balkans et pour la mise au point de stratégies visant à obtenir la cessation du statut de réfugié pour les personnes relevant de la compétence du HCR venant d'Angola, du Libéria et du Rwanda. L'augmentation des contributions volontaires versées aux programmes du HCR tout au long de l'exercice biennal témoigne de la qualité d'exécution de ces derniers et de la confiance des donateurs dans les réformes structurelles et de gestion.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

De nouveaux modes de déplacement liés à l'urbanisation, aux changements climatiques, à la pénurie alimentaire et au manque de ressources ont remis en question l'efficacité du programme existant. Du fait des conflits non résolus, la situation des réfugiés tend à se pérenniser. L'Initiative pour des solutions transitoires lancée en 2010 par le HCR et le PNUD constitue un progrès, mais il reste beaucoup à faire pour que les besoins en matière de déplacements soient inscrits à l'ordre du jour du développement en général. Malgré les efforts déployés pour renforcer la capacité de protection et les partenariats, des incidents de refoulement se sont produits tout au long de l'exercice biennal. Dans certains pays, la sensibilité populiste des politiciens et des médias a entraîné une hostilité de plus en plus vive à l'encontre des réfugiés, des demandeurs d'asile, des migrants et des minorités. La sécurité du personnel et des partenaires reste une importante source de préoccupation. En raison de la pression sur l'espace humanitaire, de l'insécurité qui règne dans les camps et du besoin accru de soutien des communautés d'accueil, le personnel doit souvent trouver d'autres méthodes pour fournir aux personnes concernées les biens et services de première nécessité.

Taux d'exécution des produits

733. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 99 % des 124 produits quantifiables prescrits

734. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès qui ont été approuvés sont décrits dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 24)].

Programme
Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

a) Progrès dans la recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR grâce, en particulier, à une coopération internationale renforcée

735. Le HCR a garanti l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile à la protection internationale, en dépit de la sophistication croissante des mesures tendant à interdire leur admission. Pour ce faire, et pour améliorer les conditions de vie des réfugiés, le Haut-Commissariat a collaboré avec les États et est intervenu auprès des législateurs, des juges, des représentants de la société civile et les autres parties intéressées. En vertu de son mandat, il a également continué à s'occuper de la détermination du statut de réfugié dans les pays qui n'ont pas encore signé la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ou dont les systèmes de demande d'asile ne sont pas encore pleinement opérationnels. Dans la plupart des pays, la reconnaissance formelle du statut de réfugié a permis de mener des opérations de protection et d'assistance, dont certaines, comme la réinstallation, sont des solutions durables. Le HCR a enregistré 89 000 nouvelles demandes de détermination du statut de réfugié et répondu favorablement à 61 000 d'entre elles. La coopération internationale a permis à cet égard de faciliter la réinstallation de 73 000 réfugiés, et

3,1 millions de personnes relevant de la compétence du HCR sont rentrées dans leur pays ou, dans le cas des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dans leur région d'origine[102].

b) Respect plus strict des normes régissant la protection internationale de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR, compte tenu de l'âge, du sexe et des circonstances personnelles et, en particulier, respect et mise en œuvre des conclusions du Comité exécutif sur les femmes et les filles en danger, ainsi que sur les enfants en danger

736. Dans l'ensemble de ses activités, le HCR a continué d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité, à l'aide du cadre de responsabilisation prévu à cet effet. Une étude a montré une forte détermination à recourir à l'évaluation participative avec les personnes relevant de la compétence du HCR. Les enseignements tirés de ces évaluations seront pris en compte dans la planification. Pour améliorer la protection des femmes et des enfants, le HCR a publié une note de stratégie sur la réduction des cas d'apatridie, qui demande que les femmes aient au même titre que les hommes le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants. Le Haut-Commissariat a tenu une table ronde d'experts sur les demandeurs d'asile et les réfugiés en quête de protection en raison de leur orientation ou de leur identité sexuelle, afin de réfléchir aux façons de renforcer la protection des personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenres ou intersexuées qui fuient la persécution.

c) Progrès dans la recherche de solutions durables aux nombreux cas de déplacement forcé

737. En ce qui concerne les retours volontaires, l'exercice biennal 2010-2011 a été le plus difficile des deux dernières décennies, puisque seuls 197 600 réfugiés ont regagné leur pays d'origine. En 2010, les Afghans représentaient plus de la moitié (118 000) de tous les rapatriés. Les autres pays vers lesquels se sont effectués un nombre important de retours sont la République démocratique du Congo (16 600), le Rwanda (10 900), le Soudan (7 100) et Sri Lanka (5 100). Neuf autres pays ont signalé le retour de plus d'un millier de réfugiés. Compte tenu de la persistance de conflits d'envergure, le HCR s'est employé résolument à ce que les quatre cinquièmes des réfugiés, qui vivent dans les pays en développement, continuent d'être traités avec respect. Ces efforts ont consisté à soutenir les communautés locales qui accueillent des réfugiés et à favoriser les conditions d'un retour durable, notamment, selon les besoins, une plus grande autonomie et une meilleure intégration locale. Malgré ces efforts, les besoins de réinstallation demeurent 10 fois supérieurs aux capacités d'accueil. Le HCR s'est employé à mettre en place un nouveau programme de réinstallation en Hongrie qui, une fois opérationnel, portera à 24 le nombre de pays offrant cette possibilité aux réfugiés.

---

[102] Chiffres de l'année 2010; les données relatives aux solutions durables mises en œuvre en 2011 seront publiées en juin 2012 dans le rapport du HCR sur les tendances mondiales.

d) Renforcement des partenariats avec d'autres acteurs pour que le HCR soit mieux à même de s'acquitter de son mandat, c'est-à-dire d'aider les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence dans un esprit de partage de la charge et de solidarité internationale

738. Au cours de l'exercice biennal, le Haut-Commissariat s'est efforcé d'améliorer sa capacité de protection et d'intervention en cas d'urgence en renforçant les partenariats, notamment dans les situations d'urgence complexes et lors des catastrophes naturelles. Il a notamment accru sa collaboration avec le PAM, l'UNICEF, l'UNRWA, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le HCDH, ONUSIDA, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Alliance des civilisations et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Les partenariats avec des organisations régionales comme l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), le MERCOSUR, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de la coopération islamique et le Conseil de coopération du Golfe ont également été renforcés. L'initiative pour des solutions transitoires, lancée conjointement par le HCR et le PNUD, montre que le renforcement de l'approche multipartite permet de remédier au problème des réfugiés et des déplacés de longue date et de faciliter ainsi le passage des activités de secours à celles de développement.

e) Progrès réalisés dans l'aide apportée aux pays d'accueil qui offrent une assistance aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR et dans le renforcement des moyens dont ces pays disposent pour faire face aux problèmes connexes

739. Le HCR a collaboré avec les autorités, notamment législatives et judiciaires, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales, pour renforcer la capacité des pays d'enregistrer les demandeurs d'asile et les réfugiés, d'évaluer l'admissibilité au statut de réfugié et d'apporter des solutions globales. En Afrique et en Asie, l'aide qu'il a commencé d'apporter pour l'enregistrement et la délivrance de papiers a eu un effet réel sur les personnes relevant de sa compétence, en particulier les femmes et les enfants, qui ont ainsi pu bénéficier d'une assistance et accéder aux services publics. Le HCR a soutenu de nouvelles initiatives visant à renforcer les capacités locales à gérer les questions liées aux déplacements au Népal (programme de développement communautaire), au Pakistan (initiative commune des Nations Unies portant sur les régions touchées par la présence de réfugiés et les zones d'accueil de réfugiés) et en Éthiopie (aide au développement pour les réfugiés). À Moscou, à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), au Caire, à Nairobi, à Kuala Lumpur, à Desamparados (Costa Rica) et à Douchanbé, il a également collaboré étroitement avec les autorités locales et les organisations de la société civile pour encourager les bonnes pratiques en matière de protection et d'assistance aux personnes déplacées dans les zones urbaines et favoriser l'échange d'informations sur ces pratiques.

Chapitre 25
Réfugiés de Palestine

Principaux résultats obtenus

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) utilise les programmes scolaires des pays hôtes pour permettre aux élèves d'accéder ensuite à l'enseignement secondaire et supérieur dispensé dans les établissements publics ou privés. En République arabe syrienne**,** les élèves réfugiés ont été proportionnellement plus nombreux à réussir les examens nationaux que les élèves inscrits dans les écoles de l'État. Le nombre de consultations médicales offertes à des réfugiés a atteint 10 millions par an. Les mesures énoncées dans le manuel *Maternal and Child Health*, relatif à la santé maternelle et infantile, ont été entièrement mises en application. Les soins préconception et postavortement, la contraception d'urgence et le dépistage de la violence sexiste ont été intégrés dans le programme général de protection de la santé maternelle. Parmi les documents de politiques et de référence publics figurent des règles et procédures de contrôle interne, des outils d'évaluation des capacités et un plan d'utilisation des outils de suivi élaboré par le Siège pour 2010-2011. Le système d'information sur l'immatriculation des réfugiés a fonctionné pleinement dans les cinq secteurs d'activité de l'UNRWA. Fondées sur les objectifs du Programme éducatif agréé, des interventions sociales ont été menées dans deux camps de Syrie pendant l'exercice biennal 2010-2011. Le succès le plus notable dans le domaine du microfinancement est l'augmentation du nombre d'établissements composant le réseau, qui est passé de 17 à 21. En 2010, l'introduction des prêts aux ménages dirigés par des femmes en Cisjordanie et en Jordanie a permis d'élargir considérablement la clientèle du programme et le nombre de femmes parmi celle-ci.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le programme d'enseignement a été touché par des mesures d'austérité qui font qu'il a été difficile de répondre aux besoins des élèves et de les aider à atteindre leurs objectifs. Dans le domaine de la santé également, le déséquilibre entre les besoins et la demande des réfugiés, d'une part, et les ressources humaines et financières disponibles, d'autre part, a empêché l'Office de répondre à des besoins prioritaires non satisfaits. Des stratégies d'application générale portant sur la problématique hommes-femmes, les enfants handicapés, la santé des adolescents, l'acquisition des aptitudes nécessaires à la vie quotidienne et la santé psychosociale ont dû être élaborées et mises en œuvre. La diminution importante des fonds affectés à l'aide alimentaire a risqué d'entraîner l'arrêt du programme de protection sociale. La crise qui sévit à Gaza depuis 5 ans et l'apparition d'un nouveau front de crise en Syrie en 2011 ont entraîné de sérieuses difficultés sur le plan de la gestion du programme.

740. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 25)].

Sous-programme 1
Enseignement

a) Amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé aux réfugiés de Palestine à tous les niveaux et taux de couverture et accès aux établissements d'enseignement accrus

741. À la fin de décembre 2010, le nombre d'élèves inscrits dans les 700 écoles de l'UNRWA avait atteint 485 374. Le taux de réussite (passage dans la classe supérieure) s'est élevé à 94,6 % pour l'année scolaire 2009/10. Le taux d'emploi des diplômés des centres de formation s'est établi à 76,81 % pour 2009. Plus de 150 établissements d'enseignement ont été construits ou rénovés. Le personnel enseignant comptait 18 972 personnes et le personnel non enseignant 3 206.

b) Adaptation et amélioration des programmes d'enseignement général et technique en fonction de l'évolution de la situation dans les pays hôtes

742. Toutes les modifications apportées aux programmes d'enseignement par les autorités des pays hôtes ont été adaptées et appliquées dans les écoles et centres de formation professionnelle de l'UNRWA. La formation nécessaire a été dispensée au personnel concerné.

c) Adaptation et amélioration des cours et des programmes des établissements de formation professionnelle en fonction de l'évolution des besoins du marché

743. Les établissements de formation professionnelle de l'Office ont organisé de nouveaux cours et supprimé ceux qui étaient devenus dépassés, en fonction de la demande locale. Une quarantaine de cours de courte durée ont été dispensés à plus de 1 000 stagiaires dans les centres de formation professionnelle, pour préparer les jeunes réfugiés palestiniens à répondre aux besoins du marché du travail. Des formations axées sur les compétences ont été introduites.

Sous-programme 2
Santé

a) Réduction de la mortalité infantile et maternelle due à des causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement, en particulier de la mortalité néonatale

744. La proportion de femmes enceintes qui se sont inscrites pour des soins prénatals au cours des trois premiers mois de leur grossesse a augmenté, passant de 74,8 % à 75,9 % à la fin de 2011. Le pourcentage d'enfants mis au monde avec l'aide de personnel qualifié a été de 100 %. Les services de santé maternelle et infantile ont contribué à réduire sensiblement le taux de mortalité infantile. Selon une étude de l'UNRWA, le taux de mortalité infantile est demeuré stable, à 22 pour 1 000 enfants nés vivants. En 2010, 23 cas de décès liés à la maternité ont été recensés dans les cinq secteurs d'activité; pour 2011, le chiffre est de 22.

b) Réduction de la morbidité, de l'invalidité et de la mortalité dues à des maladies transmissibles et non transmissibles

745. La couverture vaccinale contre les maladies des nourrissons et des enfants évitables par vaccination a été maintenue au-dessus du niveau optimal recommandé par l'OMS (95 %). Le nombre des patients traités pour des maladies non transmissibles s'est accru de 6 % et le taux de dépistage des complications tardives de maladies non transmissibles est passé de 11,5 % à 12,6 %, probablement en raison de l'amélioration des compétences en la matière. Dans tous les centres de santé, une échelle des risques a été utilisée pour les patients atteints de maladies non transmissibles.

c) Amélioration de l'écologie des camps de réfugiés et des installations sanitaires couvertes et sûres

746. Dans les camps, le pourcentage d'abris reliés à un système d'égouts souterrains était tombé à 87 % à la fin de 2008, en raison des dommages causés aux infrastructures d'assainissement à Gaza et du camp libanais de Nahr el-Bared. Sur 58 camps, 46 sont reliés aux réseaux municipaux d'eau; 99,8 % des abris sont raccordés à un réseau collectif.

d) Harmonisation des politiques de santé et des normes de service avec celles des pays hôtes

747. Les accords de partenariat conclus avec les autorités des pays hôtes et portant sur la vaccination, la lutte contre la tuberculose, la surveillance du VIH/sida, la surveillance en laboratoire des maladies transmissibles qui constituent un problème de santé publique, la distribution de suppléments vitaminiques aux écoliers, la distribution d'articles de planification familiale et la détection précoce des maladies congénitales ont été maintenus.

Sous-programme 3
Services de secours et services sociaux

a) Amélioration du système de protection sociale pour les familles de réfugiés aux revenus les plus bas

748. Pendant l'exercice biennal, quelque 75 025 familles en situation de détresse ont reçu une assistance, sous la forme de 2 196 587 colis alimentaires et d'espèces. Quelque 80 947 personnes appartenant à des familles extrêmement défavorisées et vivant dans la bande de Gaza et en Cisjordanie ont reçu un complément de revenu, pour un montant total de 19 092 179 dollars. Environ 7 830 familles de réfugiés se trouvant en situation d'extrême urgence financière ou humanitaire ont reçu une aide en espèces, pour un montant total de 2 202 714 dollars. Un total de 903 abris remis en état ont permis de loger 927 familles, dont 709 en détresse. Cela a porté à 31,7 % le pourcentage que représentent les familles en détresse attributaires d'abris remis en état par rapport à l'ensemble des besoins en matière de logement recensés dans les secteurs d'activité de l'Office en 2005.

b) Amélioration du bien-être des réfugiés de Palestine défavorisés

749. Le fonds géré par la collectivité est un instrument financier conçu pour opérer des transferts de fonds vers les collectivités pauvres, avec trois objectifs principaux :

a) appuyer la viabilité financière des associations locales; b) permettre aux réfugiés d'accéder au crédit; c) renforcer les moyens financiers des réfugiées. En 2010, le Département des secours et des services sociaux a renforcé son appui aux associations locales en concevant des règles et des procédures de contrôle interne qui permettent à celles-ci de gérer les fonds qu'elles reçoivent suivant les pratiques optimales. Le Département a dispensé des formations à des représentants de l'Office en poste dans les différents secteurs d'activité qui, à leur tour, montreront aux membres du personnel des associations, en particulier ceux qui s'occupent des prêts, comment appliquer ces règles et procédures. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, le nombre de prêts administrés par les associations locales par l'intermédiaire du fonds géré par la collectivité est passé de 5 707 à 7 730.

Sous-programme 4
Microfinancement et microentreprises

a) Poursuite des échanges avec d'autres prestataires de services

750. Pendant l'exercice biennal, le Bureau du Directeur du Département du microfinancement a eu plus de 170 rencontres avec des prestataires de services, des représentants des gouvernements hôtes, des donateurs, des experts techniques et d'autres parties intéressées.

b) Accroissement des possibilités d'activités commerciales et rémunératrices

751. Pendant l'exercice biennal, l'UNRWA a octroyé 73 690 prêts, d'un montant total de 88,77 millions de dollars. Bien que les objectifs n'aient pas été atteints, les activités se sont considérablement développées et les résultats de l'exercice précédent ont été surpassés. La progression plus lente que prévue est principalement due à des facteurs externes, au nombre desquels la poursuite du blocus économique de Gaza et le début de la crise politique et économique qui a éclaté en Syrie pendant la deuxième moitié de l'exercice. Toutefois, la situation financière de l'Office a continué de s'améliorer, et s'est davantage orientée vers les femmes et les jeunes; ce sont là deux éléments fondamentaux de son cadre de gestion des résultats obtenus dans le domaine social.

c) Développement accru des moyens des microentrepreneuses

752. Pendant l'exercice biennal, l'UNRWA a octroyé à des microentrepreneuses 23 443 prêts, d'un montant total de 16,89 millions de dollars, soit pratiquement le double du montant de l'exercice précédent. L'introduction du programme de prêts aux ménages dirigés par des femmes en Jordanie et en Cisjordanie, ainsi que l'ouverture de nouvelles antennes du Département du microfinancement en Syrie et en Cisjordanie ont contribué à ce résultat. Si l'Office a dépassé l'objectif fixé pour le nombre de prêts accordés à des microentrepreneuses, il n'a toutefois pas été en mesure d'atteindre l'objectif biennal de 27 000 prêts en raison de la crise qui a éclaté en Syrie.

Chapitre 26
Aide humanitaire

Principaux résultats obtenus

Trois grandes situations d'urgence ont marqué l'exercice biennal : le séisme en Haïti et les inondations de la mousson au Pakistan en 2010 et la sécheresse dans la Corne de l'Afrique en 2011. Chacune de ces situations a mis à rude épreuve les progrès enregistrés dans la réforme de l'aide humanitaire et démontré qu'une direction et une coordination sans faille sont nécessaires. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence a donc poussé le Comité permanent interorganisations à prendre des mesures énergiques pour améliorer l'intervention humanitaire dans les cas de situations d'urgence majeure et pour tirer concrètement les enseignements du passé. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) a déjà commencé à mettre en œuvre des réformes susceptibles de renforcer la direction et la coordination des affaires humanitaires, de même que le principe de responsabilité. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a continué d'être une source de financement rapide, fiable et suffisamment souple pour faire face à toute une série d'urgences humanitaires complexes. À l'interne, en définissant rôles et attributions pour les opérations de terrain, le Bureau s'est assuré une présence plus cohérente à l'échelle mondiale. Il dispose désormais d'un plan-cadre destiné à améliorer la gouvernance des opérations avant, pendant et après les situations d'urgence, grâce aux orientations générales qui définissent les attributions de ses bureaux régionaux et de ses bureaux de pays ainsi que les siennes propres lorsqu'il assure la préparation et facilite la transition. En 2010 et 2011, le Bureau a lancé, d'abord à titre expérimental puis de façon généralisée, le système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes qui permet notamment de suivre concrètement les fonds affectés à la question de la problématique hommes-femmes dans les projets humanitaires.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Il ressort des situations susmentionnées que le Bureau doit faire preuve d'une direction forte et d'un travail d'équipe très net ainsi que d'un sens marqué des priorités et des objectifs, compte tenu notamment de la multiplication des acteurs présents lorsque survient une situation d'urgence de grande ampleur. Les dépenses consacrées à l'aide humanitaire ont augmenté de 3,3 milliards de dollars par rapport à l'exercice biennal précédent. Bien que les fonds levés grâce à la procédure d'appel global aient aussi battu des records en termes nominaux, les besoins non satisfaits ont été plus importants que jamais. Les déséquilibres de financement entre les secteurs restent préoccupants. Le recours au Fonds central pour les interventions d'urgence a certes permis de remédier au sous-financement de certaines crises et ainsi de rapprocher les chiffres, mais des écarts importants subsistent dans le financement lié aux besoins par secteur. Le Fonds n'a atteint son objectif de levée de fonds (450 millions de dollars) ni en 2010 ni en 2011, ce qui est essentiellement dû aux fluctuations du taux de change.

Taux d'exécution des produits

753. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 100 % des 603 produits quantifiables prescrits.

754. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 26)].

Direction exécutive et administration

a) Programme de travail exécuté avec efficacité et dans la limite des ressources humaines et financières allouées

755. À la suite de la réforme du régime des contrats à l'ONU, le Bureau a mis en place un système de gestion des fichiers de candidats et publié sur Galaxy, puis sur Inspira, les postes vacants hors Siège. La création de ces nouveaux fichiers a permis d'accélérer le recrutement sur le terrain, notamment pendant la crise pakistanaise de 2010. Au cours de l'exercice considéré, le Bureau a pourvu environ 40 % de tous les postes vacants hors Siège, que ce soit en recrutant des candidats externes ou en faisant appel à la mobilité du personnel. Si les effectifs à gérer étaient beaucoup plus nombreux, cela a permis de faire baisser le taux de vacance de postes, qui est passé de 20 % en 2010 à 15 % à la mi-2011. Sur cette lancée, le Bureau cherche à résoudre les difficultés liées aux ressources humaines au sens large en mettant en œuvre une démarche cohérente pour aller chercher les talents là où ils sont et pour renforcer les capacités du personnel.

b) Assurer la cohérence des politiques de gestion des activités pluridimensionnelles de l'ONU dans les domaines de la paix, de la sécurité, du maintien de la paix, ainsi que de l'aide humanitaire et de la coordination de cette aide

756. Afin d'assurer la cohérence de la gestion des activités pluridimensionnelles de l'ONU dans les domaines de la paix, de la sécurité, du maintien de la paix ainsi que de l'aide humanitaire et de la coordination de cette aide, le secrétariat du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires a appuyé quatre réunions ordinaires entre les principaux participants du Comité et six réunions ordinaires des groupes de travail du Comité qui ont traité de questions importantes de portée générale, notamment la responsabilité de la direction des affaires humanitaires, ainsi que l'espace et l'intégration humanitaires, la sûreté et la sécurité, et l'évaluation des besoins. De surcroît, le secrétariat a appuyé les réunions ad hoc des principaux participants organisées en réaction à l'expulsion des organisations non gouvernementales du Soudan, à la question de l'intégration en Somalie, au séisme en Haïti et aux graves inondations au Pakistan.

Sous-programme 1
Analyse des politiques

a) Amélioration de la coordination des interventions des organismes des Nations Unies en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence

757. Le Service de l'élaboration des politiques et des études du Bureau a appuyé les initiatives interinstitutions visant à assurer la prise en compte des démarches intégrées d'intervention d'urgence. En outre, en collaborant à la préparation des

missions intégrées, il a fait en sorte qu'on tienne dûment compte des principes de l'aide humanitaire dans la rédaction des notes d'orientation valables pour tout le système des Nations Unies et portant sur les cadres stratégiques intégrés, les évaluations stratégiques et les diverses lignes directrices concernant l'intégration, applicables au Siège et sur le terrain.

b) Amélioration de la planification, du suivi et de la responsabilisation en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence, y compris pendant le passage de la phase des secours à celle du développement

758. Le Bureau a coordonné les évaluations du système des groupes thématiques menées du point de vue humanitaire à l'échelle du système ainsi que l'action de la communauté internationale en Haïti, dégageant ainsi des enseignements qui permettront d'améliorer l'efficacité des interventions à l'avenir. Il a continué de diriger le développement d'outils et la définition d'orientations interinstitutions qui concernent les évaluations communes des besoins actuellement en cours de mise en œuvre dans plusieurs situations d'urgence. En outre, il a mis la dernière main à son instruction générale sur les évaluations afin que les évaluations internes aussi bien qu'externes soient utilisées de façon plus stratégique et d'assurer leur conformité avec les normes et standards applicables.

c) Amélioration des capacités des coordonnateurs des opérations humanitaires des Nations Unies en ce qui concerne la protection des civils

759. Le Bureau a terminé et dispensé, en collaboration avec d'autres acteurs humanitaires et en tenant compte de leurs avis, des cours de formation sur la « diplomatie humanitaire » centrés sur les situations de conflit armé et la protection des civils, y compris un exercice de simulation approfondi. À chaque nouvelle intervention, la Section d'appui pour les situations de déplacement et la protection informe les coordonnateurs de l'action humanitaire de l'appui disponible sur le terrain. Une orientation adaptée au contexte sur le droit international, les considérations politiques et les possibilités d'intervention a permis d'aider directement les coordonnateurs à protéger les civils au Pakistan, en Somalie, à Sri Lanka, au Yémen et dans le territoire palestinien occupé.

Sous-programme 2
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

a) Fourniture d'un appui rapide et coordonné à l'ensemble des organismes opérationnels des Nations Unies qui participent aux interventions humanitaires d'urgence

760. À l'aide de son réseau de bureaux de pays et de bureaux régionaux, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a été en mesure de fournir en temps utile et de manière coordonnée l'appui qu'on attendait de lui. Réagissant aussi bien aux catastrophes naturelles qu'aux situations d'urgence complexes, il a déployé au moins 111 membres du personnel en puisant dans le fichier interne pour les interventions en cas d'urgence, que ce soit pour soutenir une antenne existante, en créer une nouvelle ou fournir un appui direct à un bureau régional ou à un bureau de pays. Plus de 85 % de ces déploiements ont été mis sur pied en moins de cinq jours. Lors des trois grandes situations d'urgence enregistrées lors l'exercice biennal (le séisme en Haïti en janvier 2010, les inondations de juillet 2010 au Pakistan et la

famine en Somalie et dans la Corne de l'Afrique en juillet 2011), les bureaux du BCAH et ceux des coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'assistance humanitaire ont été renforcés afin de coordonner l'intervention humanitaire des organismes opérationnels des Nations Unies et de leurs partenaires.

b) Accroissement des ressources extrabudgétaires disponibles pour les activités humanitaires

761. En 2010-2011, les interventions humanitaires ont fait appel à davantage de ressources extrabudgétaires que lors du précédent exercice biennal. Le financement des interventions humanitaires se monte au total à 24,7 milliards de dollars pour 2010-2011 contre 21,6 milliards pour 2008-2009. En 2010 (année marquée par deux catastrophes naturelles de grande ampleur en Haïti et au Pakistan), les besoins ont été plus importants qu'en 2011. Le financement issu des appels globaux et éclair lancés par le Bureau a augmenté de façon similaire au cours de l'exercice biennal, passant de 12,0 milliards de dollars en 2008-2009 à 12,7 milliards pour 2010-2011. Proportionnellement, moins de besoins ont été convertis par un financement que lors de l'exercice précédent (63% contre 71%), ce qui s'explique par la nette augmentation des premiers.

c) Meilleure prise en compte de l'égalité des sexes dans le domaine de l'aide humanitaire

762. En 2010, le Bureau a lancé à titre expérimental un nouvel outil, le système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes, qui permet de suivre plus facilement les allocations de fonds en faveur de l'égalité hommes-femmes dans les projets humanitaires et favorise les résultats en termes d'égalité des sexes. Cela donne suite aux demandes formulées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et l'ensemble des acteurs humanitaires qui souhaitent qu'il y ait un suivi des fonds consacrés à la problématique hommes-femmes et que les interventions humanitaires tiennent bien compte des besoins propres aux bénéficiaires des deux sexes. Ce système s'inscrit dans le prolongement des initiatives récentes menées par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, le PNUD et l'UNICEF. En 2011, il a été implanté avec succès dans 16 pays ayant bénéficié d'une procédure d'appel global et dans six pays bénéficiant de fonds communs. Le nombre de projets visant à faire progresser l'égalité des sexes a quadruplé.

d) Les activités humanitaires menées par les organismes des Nations Unies sont dûment coordonnées et intégrées dans des initiatives politiques, des mesures de sécurité et des opérations de maintien de la paix

763. Au cours du second semestre de 2010 puis en 2011, les efforts se sont concentrés sur le déploiement et sur la mise en œuvre des politiques et sur la mise sur pied d'une étude commandée par le Groupe directeur pour une action intégrée sur l'intégration et l'espace humanitaire. Au Siège, le Bureau a participé activement au groupe de travail sur la préparation des missions intégrées et au Groupe de pilotage international, tant au niveau de la définition des orientations que de la mise en œuvre. Il a appuyé les Coordonnateurs de l'action humanitaire ainsi que ses équipes de pays humanitaires et ses bureaux de pays. Au Siège, il a participé à tous les groupes de travail et équipes spéciales intégrées consacrées à tel ou tel pays. Tout au long de l'exercice considéré, les bureaux de pays et les bureaux régionaux du BCAH ont aussi prêté main-forte aux équipes de pays des Nations Unies agissant

dans leur zone de responsabilité afin de mettre à jour les plans d'urgence nationaux, permettant ainsi d'assurer une meilleure préparation et une intervention plus efficace lorsqu'une crise humanitaire survient.

e) Utilisation rapide et coordonnée du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires dans les pays se trouvant dans une situation d'urgence nouvelle ou prolongée

764. Les efforts du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires pour obtenir des engagements de financement n'ont pas atteint leur objectif, fixé à 450 millions de dollars par année, ni en 2010 (432 millions) ni en 2011 (438 millions), ce qui s'explique essentiellement par les variations du taux de change. Pendant l'exercice biennal, le Fonds a financé 885 projets dans 60 pays pour un montant total de 805 millions de dollars. De ce montant, 282 millions ont été consacrés à des crises pour lesquelles les interventions manquaient de financement, au moyen d'un mécanisme permettant aux coordonnateurs de l'action humanitaire et aux équipes de pays d'affecter des fonds aux secteurs qui en avaient le plus besoin et aux projets pour lesquels l'urgence était la plus aiguë. Il a fallu en moyenne trois jours entre la réception du dossier de demande de subvention déposée par les coordonnateurs de l'action humanitaire ou les coordonnateurs résidents et son approbation, le traitement des demandes déposées dans le cadre de la composante interventions d'urgence étant légèrement plus rapide que dans le cas de la composante interventions sous-financées. Il est très important de faire vite car les agences utilisent souvent des ressources internes ou réallouent des fonds existants pour couvrir les dépenses entre le moment où le financement est approuvé par le Fonds et le virement des fonds correspondants.

Sous-programme 3
Réduction des catastrophes naturelles

a) Accroissement de la capacité des pays de réduire les risques de catastrophe

765. Le dialogue engagé par le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'appui technique fourni aux gouvernements et aux organisations partenaires et les actions de sensibilisation qu'il a menées ont porté leurs fruits et la stratégie de réduction des risques de catastrophe est officiellement devenue un outil nécessaire à l'adaptation aux changements climatiques. Dix-sept pays ont formellement souscrit à l'initiative de réduction des risques en cas de catastrophe et adopté certaines mesures concrètes qui en découlent pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques. Le secrétariat interinstitutions s'est également employé, lors du cycle de planification pour 2010-2011 et au-delà, à intégrer la réduction des risques et l'adaptation aux changements climatiques dans 31 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement destinés à des pays à haut risque. En 2010-2011, des étapes importantes ont été franchies pour mettre en œuvre la réduction des risques, non seulement dans le domaine humanitaire, mais aussi dans le cadre des activités de développement et d'élimination de la pauvreté. Par exemple, grâce à la campagne intitulée « Pour des villes résilientes : ma ville se prépare! », des particuliers se sont engagés à améliorer la sécurité de plus de 138 000 écoles et hôpitaux à travers le monde. Le secrétariat interinstitutions y est parvenu en jouant son rôle de porte-parole vis-à-vis des fonctionnaires et des experts techniques de façon appuyée et en fournissant un appui technique et des outils de diffusion des connaissances ciblés.

b) Accroissement de la sensibilisation au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 et de l'engagement à le mettre en œuvre :renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités face aux catastrophes naturelles

766. Au cours du cycle d'établissement des rapports 2010-2011, 133 pays ont fait état, au moyen du HFA Monitor de progrès dans la mise en œuvre du Cadre de Hyogo et 11 organisations intergouvernementales ont en outre participé au processus d'examen du Cadre d'action à l'échelle sous-régionale. Le *Bilan mondial 2011 sur la réduction des risques de catastrophe*, complété à l'aide du travail fourni par plus de 90 gouvernements et organisations régionales et de 85 organismes indépendants, a été publié en mai 2011. Au total, 11 000 exemplaires ont été distribués. On a enregistré près de 10 000 visites sur la version en ligne du rapport depuis sa publication. La recrudescence du nombre de participants à la troisième session de la plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui a réuni des chefs d'État, des ministres et des représentants du secteur privé à Genève en mai 2011 (2 600 participants en 2011 contre 1 300 lors de la deuxième session, tenue en 2009), démontre que la sensibilisation et la concertation vont croissant. Au cours de l'exercice biennal, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe, pour sa part, s'est rendue dans 94 pays afin de discuter de la transversalisation de la réduction des risques dans les programmes internationaux de développement.

c) Accroissement de la capacité des pays de planifier des opérations de relèvement après une catastrophe, à tous les niveaux

767. PreventionWeb reste un outil d'information et de communication unique en son genre pour les professionnels de la réduction des risques, car il permet de se procurer directement des informations climatiques. Plus de 1 500 articles d'actualité liés à la question des changements climatiques y ont été publiés au cours de la période à l'examen. Le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a produit 25 outils et produits de diffusion des connaissances au cours de l'exercice biennal, notamment le *Bilan mondial 2011 sur la réduction des risques de catastrophe* et aidé 20 gouvernements à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans leurs programmes nationaux. En mai 2011, l'intégration de la Conférence mondiale pour la reconstruction, accueillie par la Banque mondiale, à la Plate-forme mondiale a permis d'attirer l'attention des participants sur la question de la reconstruction et de la reprise des activités après un sinistre et a abouti à des engagements fermes, exprimés dans la synthèse du président pour l'action à venir, notamment la mise au point d'un plan-cadre de reconstruction permettant une meilleure coordination et une intégration concrète de la réduction des risques dans les mécanismes mis en place après une catastrophe. Dans neuf notes d'orientation, l'accent a été mis sur les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques pour les opérations de reprise des activités à l'échelle mondiale et des mesures à prendre ont été recensées.

d) Renforcement de l'appui apporté par les donateurs aux programmes et projets de réduction des catastrophes et de relèvement

768. Au cours de l'exercice biennal, le Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a enregistré 24 donateurs qui ont volontairement financé le programme de travail biennal du secrétariat de la Stratégie à hauteur de 53,6 millions de dollars. Environ 46 % des fonds reçus en 2010 et 2011

n'étaient pas affectés à une cause particulière. Le secrétariat interinstitutions recherche davantage de soutien inconditionnel pour financer ses activités essentielles sur une période plus longue, ce qui lui procurerait davantage de souplesse afin de réaliser les objectifs stratégiques définis dans son plan de travail. Le financement est devenu plus prévisible, plusieurs pays ayant pris des engagements pluriannuels considérables. Un certain nombre d'instruments des donateurs ont été soumis à une condition de recevabilité liée à l'aide publique au développement. À sa réunion annuelle de juin 2010, le Comité d'aide au développement de l'OCDE a accepté de faire figurer le secrétariat interinstitutions à sa liste d'organisations habilitées à recevoir l'APD. Les donateurs sont ainsi à même de financer ses activités de base.

Sous-programme 4
Services d'appui d'urgence

a) Mobilisation rapide des mécanismes internationaux d'intervention d'urgence et des moyens de faire parvenir l'aide humanitaire internationale aux victimes des catastrophes et de situations d'urgence, dont le recensement des ressources nécessaires et la diffusion rapide d'informations

769. L'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a effectué 14 missions d'intervention en 2010-2011. Toutes les missions d'intervention d'urgence de l'Équipe ont été mises en place dans les 48 heures suivant la demande, comme le veulent les procédures opérationnelles permanentes. En 2010, le Groupe de soutien logistique du BCAH a organisé l'acheminement de 12 lots de secours en cas de catastrophe dans neuf pays touchés par une catastrophe, soit environ 250 tonnes d'une valeur de 2,4 millions de dollars. Le Groupe a également suivi et diffusé des informations sur un certain nombre de points de logistique. En 2010, le Bureau, en coopération avec le groupe thématique de la logistique, a mis en ligne la « cartographie mondiale des réserves d'urgence », un outil interactif qui publie des informations sur les entrepôts de secours d'urgence gérés par les organisations internationales humanitaires. L'objectif de cet outil est d'aider les pays touchés et les organismes de secours humanitaire à savoir quels lots de secours d'urgence ils doivent envoyer sur le terrain pour faire face aux besoins des populations touchées par une situation d'urgence.

b) Renforcement de la capacité et du degré de préparation des partenariats et réseaux nationaux et internationaux de gestion des situations d'urgence et des catastrophes afin de faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence

770. L'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a continué de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires en intervention d'urgence, de lancer des missions de préparation aux catastrophes et de donner les cours de sensibilisation. Durant la période à l'examen, le Bureau et l'Organisation mondiale des douanes ont signé un mémorandum d'accord pour renforcer leur collaboration et l'aide fournie aux États qui sont membres de l'Organisation, afin de mettre au point et de promouvoir des mesures permettant de faciliter le passage en douane des lots de secours d'urgence. En 2010, la création du comité de pilotage du Système mondial d'alerte rapide en cas de catastrophe lui a permis de resserrer encore ses liens avec les parties prenantes. Ce système a donné l'alerte automatiquement pour la plupart des catastrophes et situations d'urgence qui se sont déclarées sans signes avant-coureurs. Les intervenants internationaux l'ont

utilisé massivement lors de 18 catastrophes et situations d'urgence (notamment le séisme en Haïti et les inondations au Pakistan) pour échanger des informations et coordonner leur intervention. En 2010, le nombre de responsables de la gestion des situations de catastrophe qui se sont inscrits sur la plate-forme de coordination en ligne du Système a augmenté de 20 % pour s'établir à 12 000 au total.

Sous-programme 5
Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

a) Meilleur sensibilisation aux principes et aux problèmes humanitaires et plus grande considération à leur égard

771. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a renforcé son rôle de porte-parole des collectivités touchées par un conflit ou par une catastrophe naturelle. La Coordonnatrice des secours d'urgence a donné plus de 60 allocutions sur la sensibilisation aux principes et aux questions humanitaires. L'activité sur les médias sociaux a été renforcée par le lancement, en 2011, des comptes Twitter institutionnels de la Coordonnatrice et du Bureau. La page Facebook du Bureau, récemment publiée, est suivie par plus de 11 000 personnes et a été vue 15 000 fois. Depuis son lancement en avril 2011, le nombre de pages du nouveau site Web du Bureau qui ont été consultées s'est établi à plus de 1,1 million. Le lectorat des deux plate-formes de sensibilisation sur les principes et d'alerte avancée, le Réseau régional intégré d'information et ReliefWeb, a également crû au cours de l'exercice biennal. En tout, 81 000 documents ont été publiés sur ReliefWeb en provenance de 4 500 sources humanitaires et le Réseau a rédigé et publié plus de 3 000 articles originaux.

b) Meilleure gestion de l'information à l'aide de normes et de pratiques communes

772. En novembre 2010, le Comité permanent a approuvé les lignes directrices pour les jeux de données opérationnelles communs dans la préparation aux catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets afin d'aider les autorités et les organisations humanitaires à échanger des données d'importance critique et d'améliorer ainsi l'efficacité des interventions humanitaires. En 2011, le BCAH a travaillé avec ses partenaires du secteur humanitaire afin de mettre en œuvre ces jeux de données sur le terrain à titre expérimental et prévoit de les généraliser en 2012 dans 20 pays. Les nouvelles technologies qui permettent de collecter et de partager des données de façon plus rapide et plus efficace ont été également explorées en 2011 et des essais sur le terrain ont été menés dans plusieurs pays pilotes.

Chapitre 27
Information

Principaux résultats obtenus

Le Département de l'information a élargi la portée de ses activités de communication et de ses produits (imprimés, radiophoniques et télévisuels), notamment au moyen des médias sociaux. C'est ainsi que le canal YouTube de l'ONU a enregistré plus de 4,5 millions de visionnages de vidéos et attiré plus de 18 000 abonnés; le nombre de téléchargements

des bulletins d'information et reportages quotidiens assurés par le système de distribution UNifeed a triplé par rapport à l'exercice précédent; et le nombre de visionnages des photos de l'ONU diffusées en continu sur le site Flickr a dépassé le million à la fin de 2011. Le Département a également dirigé les grandes campagnes de communication des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le développement en Afrique, les changements climatiques et les pays les moins avancés, ce qui explique l'augmentation du nombre d'articles nuancés ou favorables dans la presse sur l'ONU. Il a élargi son audience auprès du grand public classique et de la société civile, en particulier les jeunes. Plus de 16 000 étudiants dans le monde entier ont participé aux programmes UN4U et Simul'ONU mondiale. Les activités concertées visant à nouer de nouveaux partenariats ont attiré plus de 770 institutions d'enseignement supérieur et de recherche internationales qui ont adhéré à l'initiative Impact universitaire de l'ONU. Le Département a aussi renforcé sa capacité d'évaluer les données sur la fréquentation de son site Web en adoptant un système de suivi couramment utilisé dans ce domaine, qui analyse en détail la répartition géographique des utilisateurs et des utilisations. Les chiffres de 2011 concernant son site Web constituent les nouvelles références du Département.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Pour garantir la fiabilité et la validité des données concernant son site Web, le Département a décidé de revoir son système de suivi en ligne afin d'obtenir des données qualitatives et quantitatives plus exactes.

En raison des travaux de rénovation prévus dans le plan-cadre d'équipement, le Département a continué de ne pas pouvoir mener autant d'activités de communication qu'il aurait voulu le faire, étant donné la difficulté de réserver des salles de conférence ou de trouver des salles suffisamment proches ou suffisamment grandes pour accueillir les publics visés. Le Département s'est efforcé autant que possible de travailler en coopération avec les clients et de limiter la baisse du niveau de satisfaction.

Taux d'exécution des produits

773. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 94 % des 218 produits quantifiables prescrits.

774. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/6 (Sect. 27) et Corr.1).

Direction exécutive et administration

a) Recrutement et affectation du personnel dans les délais prescrits

775. Le Département a pris des mesures concertées afin de réduire le nombre moyen de jours qu'il lui fallait pour pourvoir les postes d'administrateur vacants. Il

a réussi à atteindre l'objectif de 225 jours en 2011 mais, pour tout l'exercice, le nombre de jours moyens pendant lesquels les postes demeuraient vacants a été de 4,5 de plus que l'objectif fixé, le Département ayant réussi à le ramener progressivement de 275 jours en 2009 à 229,5 jours en 2011. Il continue de surveiller de près les postes vacants afin d'atteindre l'objectif fixé en la matière.

b) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

776. Le Département a réussi à dépasser l'objectif fixé en matière de représentation géographique et à maintenir l'équilibre entre les effectifs des deux sexes. Il est ainsi parvenu à porter le pourcentage de fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés à 66,7 % (contre 18 % au cours de l'exercice précédent). Il a maintenu l'équilibre entre les effectifs des deux sexes puisque le pourcentage de femmes était de 53,1 %. Les femmes représentaient 54,5 % des candidats recrutés à des postes d'administrateur et 66,7 % de ceux recrutés à des postes D-1. Le Département compte donc 50,8 % de femmes parmi les fonctionnaires de la classe P-5 et de rang supérieur.

c) Amélioration des délais de présentation de la documentation

777. Le Département a présenté à temps ou en avance tous ses documents, dont les documents du Secrétaire général et les documents destinés au Comité de l'information et à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation. Ce résultat tient au fait que l'échéancier établi à l'avance en concertation avec les coordonnateurs des sous-programmes a été respecté.

d) Une culture renforcée de la communication et de la coordination de l'information au Secrétariat et dans les organismes partenaires du système des Nations Unies

778. Le Groupe de la communication des Nations Unies, qui est présidé par le Département de l'information, continue de jouer un rôle central dans le renforcement de la communication. La majorité des participants ont estimé que les deux réunions annuelles tenues durant l'exercice avaient été utiles aux activités du Groupe. Ces réunions ont facilité les échanges d'idées sur les stratégies de communication concernant des thèmes prioritaires tels que les objectifs du Millénaire pour le développement aux niveaux national, régional et local ainsi que l'analyse des incidences de la crise économique et financière mondiale et de l'emploi des médias sociaux au sein du système des Nations Unies.

Sous-programme 1
Services de communication stratégique

a) Amélioration de la qualité des reportages consacrés par les médias aux questions thématiques prioritaires

779. Le Département a lancé de grandes campagnes sur les trois thèmes prioritaires suivants : les changements climatiques, les objectifs du Millénaire pour le développement et les pays les moins avancés. Le suivi et l'analyse des médias ont été entrepris sur une grande échelle. Ainsi 13 350 coupures de presse ont été analysées dans le cadre de ces campagnes. Il en est ressorti que l'Organisation des Nations Unies avait elle-même suscité, par ses activités, les nombreux articles

consacrés par la presse à ses thèmes prioritaires et aux manifestations connexes et que la majorité des coupures de presse la présentaient sous un jour nuancé ou favorable. Ainsi, l'analyse des articles consacrés par la presse en 2010 à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement a révélé que la stratégie de communication à fort retentissement et à faible risque qui était alors utilisée et qui mettait l'accent sur le rôle de l'ONU en tant qu'instance de négociation et non comme intervenant dans les décisions finales avait été probante.

b) Appui aux objectifs des grandes manifestations et initiatives de l'Organisation des Nations Unies permettant de faire avancer la réalisation de ces objectifs

780. Les activités de communication et de promotion des grandes initiatives de l'ONU ont continué de susciter des avis favorables de la part des clients, dont 96 % se sont dits satisfaits des programmes de communication du Département de l'information. Celui-ci s'est employé non seulement à amplifier au quotidien les messages généraux de l'Organisation, mais a aussi utilisé les médias sociaux à des fins précises dans le cadre de plusieurs campagnes, notamment pour promouvoir la Journée internationale de la paix, « Que faites-vous pour la paix? »; l'initiative du Secrétaire général en faveur de la santé des femmes et des enfants; et le lancement de l'initiative « L'avenir que nous voulons » dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. La couverture de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement en 2010 et de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2011 s'est faite par l'affichage de tweets en direct, des mises à jour sur Facebook et l'affichage des photos en coulisse sur le site Flickr. En novembre 2011, le nombre de pages consultées sur le site Web des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui est hébergé par le Département de l'information, a atteint le chiffre record de 700 000.

c) Meilleure compréhension à l'échelle locale de l'action menée par l'Organisation

781. C'est par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies que le Département de l'information éduque les publics locaux et fait mieux comprendre l'action menée par l'Organisation. Les sites Web des centres d'information, qui affichent les informations dans cinq langues officielles (anglais, arabe, espagnol, français et russe) et 29 langues locales, ont été consultés en moyenne 2,9 millions de fois par mois durant l'exercice. D'après les résultats des enquêtes effectuées par les centres à l'issue des séances d'information en 2011, 71 % des personnes interrogées ont estimé que ces séances leur avaient permis de mieux comprendre l'ONU; et 83 %, de mieux cerner les sujets traités. Les centres continuent d'utiliser de plus en plus les médias et les réseaux sociaux, étant donné leur popularité auprès du public en général et des jeunes en particulier.

Sous-programme 2
Services d'information

a) Utilisation accrue par les organes de presse et autres acteurs des informations et des produits multimédia connexes concernant l'Organisation des Nations Unies

782. Le Département a resserré sa coopération avec les organes de presse et d'autres acteurs des informations durant l'exercice biennal. Les programmes des

Nations Unies ont été diffusés sur 594 chaînes de télévision et stations de radio dans 149 pays. Tout en continuant de privilégier les moyens de diffusion classiques, le Département a tablé aussi sur les supports mobiles, Internet et les réseaux sociaux afin de toucher un public plus varié et plus jeune. La forte augmentation du nombre de téléchargements des émissions télévisuelles était essentiellement due à la popularité des bulletins d'information quotidiens diffusés sur UNifeed. Les sites de médias sociaux ont enregistré une augmentation exponentielle de leur public. Ainsi le compte Flickr de l'Organisation a enregistré plus de 1,5 million de visiteurs, dont la moitié en 2011. En 2011, le nombre moyen de pages consultées par mois sur le site Web de l'ONU a été de 12 millions.

b) Accès des organes de presse et autres utilisateurs, en temps voulu, aux communiqués de presse quotidiens couvrant les séances, aux programmes télévisuels, aux photographies et aux autres produits d'information

783. Le Département a presque atteint l'objectif fixé, à savoir l'exécution et la diffusion de 90 % des produits dans les délais prescrits. La totalité (100 %) des reportages en direct de Télévision et vidéo des Nations Unies et des bulletins d'information couvrant les réunions et autres manifestations au Siège ont été diffusés le jour même, en dépit des difficultés que posent les travaux de rénovation prévus dans le plan-cadre d'équipement. Les sections de la photographie et des communiqués de presse du Département ont fonctionné en sous-effectif pendant la période considérée. Cela étant, 84 % des communiqués de presse ont été distribués ou affichés en ligne dans les deux heures qui ont suivi les réunions, et le pourcentage de photos traitées et publiées le jour même est passé de 75 % en 2010 à 84 % en 2011. Cette augmentation est d'autant plus remarquable que le nombre de photos à traiter a crû de 35 % durant la période considérée.

Sous-programme 3
Services de diffusion et de partage du savoir

a) Renforcement et élargissement des relations avec les partenaires

784. Le Département a établi environ 600 partenariats de plus que l'objectif fixé. La plus grosse augmentation a été les 770 nouveaux partenariats établis dans le cadre de l'initiative Impact universitaire. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld a poursuivi sa coopération avec près de 400 partenaires à travers le monde. Afin d'élargir la diversité géographique des organisations non gouvernementales associées, le Département a établi de nouveaux partenariats avec 40 organisations non gouvernementales de l'Asie et du Pacifique et 15 organisations non gouvernementales européennes. Il a officiellement rompu son partenariat avec 322 organisations non gouvernementales inactives, ce qui a ramené le nombre des organisations non gouvernementales associées à 1 293. Le Département a réussi à mobiliser les étudiants lors des deuxième et troisième Conférences annuelles des Nations Unies Simul'ONU mondiale et à établir des partenariats avec 831 mouvements de jeunes à travers le monde. Grâce à l'Initiative de mobilisation de la communauté artistique du Secrétaire général, les questions dont s'occupe l'Organisation se sont vu donner une place de premier plan dans des programmes de divertissement très médiatisés.

b) Renforcement de la sensibilisation aux services et produits de diffusion et de partage du savoir

785. Le Département a continué de renforcer la quantité et la qualité de ses sites Web afin d'attirer et de fidéliser les visiteurs. Les sites Web de la Conférence annuelle des Nations Unies Simul'ONU mondiale et de la conférence annuelle des organisations non gouvernementales ont été actualisés pour mettre l'accent sur les thèmes de 2011. Le nombre de pages consultées sur les sites Web du sous-programme a frôlé les 4 millions. Pour renforcer encore l'outil de communication interne du Secrétariat qu'est iSeek, il a fallu passer à un système de gestion des contenus plus solide et plus souple visant à permettre aux départements de mieux communiquer avec le personnel ainsi qu'à renforcer le rôle du comité de rédaction d'iSeek, appelé aussi à traiter les questions de politique générale et les questions stratégiques. Le Département a également cherché à mobiliser les parties prenantes par ses activités et programmes de sensibilisation, notamment les conférences, les séances d'information et les exposés.

Chapitre 28A
Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

Principaux résultats obtenus

Le renforcement de la responsabilisation et la priorité accordée aux résultats étaient au cœur du programme du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion. Afin d'accroître le sens des responsabilités dans tout le Secrétariat, le Bureau a lancé sur intranet le portail « Responsabilité de A à Z », qui donne des conseils pratiques sur l'application du principe de responsabilité au travail. Il a également élaboré une politique globale de gestion des risques et de contrôle interne pour le Secrétariat et appliqué, à titre d'essai, la politique de gestion des risques dans deux départements. L'intérêt accru porté à la question du contrôle a entraîné une hausse des taux d'application des recommandations au Secrétariat. Le Groupe du contrôle hiérarchique a renforcé sa crédibilité en examinant régulièrement les décisions contestées. Environ 45 % des membres du personnel dont le Groupe a confirmé les décisions contestées n'ont pas saisi le Tribunal du contentieux administratif. Le projet de progiciel de gestion intégré Umoja est passé de la phase de conception à la phase de développement; sa mise en exploitation est désormais prévue pour la fin de 2015. Sous la direction du Bureau du Secrétaire général adjoint, l'exécution du plan-cadre d'équipement a beaucoup avancé. On a ainsi achevé la construction d'un nouveau local électrique, le renforcement de la structure du bâtiment des conférences et la mise au point du plan de réaménagement en vue de la réoccupation du bâtiment du Secrétariat. Les séances de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination se sont déroulées conformément à leurs programmes de travail et selon les procédures établies. Le Comité des marchés au Siège a fait preuve d'une efficacité accrue dans l'examen de l'adjudication des marchés en consacrant en moyenne 5,8 jours au traitement d'un dossier (au lieu de 7,5 jours comme c'était l'objectif). Le Bureau a aussi continué de tenir son public informé des travaux et des activités de réforme du Département qui relevaient de sa compétence.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les difficultés rencontrées dans la mise en exploitation d'Umoja tenaient à l'ampleur et à la complexité mêmes de la tâche. Il a donc fallu plus de temps que prévu pour analyser les systèmes en place, concevoir les modalités de fonctionnement du nouveau système et faire accepter celui-ci. La mise en œuvre d'Umoja devait se dérouler en deux temps : le démarrage, puis l'extension, la priorité étant la mise en place des processus essentiels à l'application des normes IPSAS. La quantité de dossiers que le Groupe du contrôle hiérarchique avait à traiter a augmenté pratiquement de 100 % en 2011 par rapport à 2010, mais le budget ordinaire du Groupe n'a pas suivi pour autant. Le Bureau a aussi décidé de prendre davantage en compte les besoins des usagers et a arrêté plusieurs solutions visant à organiser l'exécution des tâches de façon plus rationnelle, à simplifier les processus et à engager un dialogue direct avec les usagers.

Taux d'exécution des produits

786. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 100 % des 882 produits quantifiables prescrits.

787. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 28A)].

Direction exécutive et administration

a) Programme de travail géré efficacement

788. Le Secrétaire général adjoint à la gestion s'est efforcé de faire en sorte que les besoins des usagers soient davantage pris en compte par le Département de la gestion. Son bureau a exécuté 100 % des produits prévus. Le Secrétaire général adjoint a représenté le Secrétaire général aux réunions des organes intergouvernementaux portant sur les questions administratives et financières. Le Bureau a joué un rôle prépondérant dans les débats tenus avec les organes de coordination du système des Nations Unies, c'est-à-dire le Conseil des chefs de secrétariat et le Comité de haut niveau sur la gestion, et a régulièrement consulté le gouvernement hôte, les organisations non gouvernementales et d'autres entités internationales sur les questions relatives à la gestion et aux ressources.

b) Meilleur équilibre de la représentation géographique et entre les effectifs des deux sexes parmi les fonctionnaires

789. Cinquante-deux pour cent des candidats recrutés pour le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion durant l'exercice 2010-2011 étaient originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés. Les femmes représentaient 62 % des fonctionnaires nouvellement engagés. Par ailleurs, 100 % des postes P-2 imputés sur le budget ordinaire sont occupés par des lauréats des concours nationaux de recrutement. Au 31 décembre 2011, au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion, 53 % des administrateurs (classe P) et 73 % des fonctionnaires de rang supérieur (classe D) étaient des femmes.

c) Cohérence accrue des politiques en matière de gestion des activités de l'ONU

790. Le renforcement des politiques de gestion des activités de l'ONU s'est fait de la manière suivante : a) coopération avec les autres organismes des Nations Unies au sein du Comité de haut niveau sur la gestion et le Conseil des chefs de secrétariat; b) organisation de réunions telles que les réunions mensuelles des responsables et les réunions mensuelles de tous les chefs des services administratifs à New York; c) participation du Secrétaire général adjoint à la gestion aux travaux du Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires et du Comité de gestion; d) constitution de groupes de travail spéciaux chargés de faire des propositions sur des sujets précis (notamment le groupe de travail sur la gestion axée sur les résultats, la délégation de pouvoirs et la gestion des risques); e) organisation par le Secrétaire général adjoint à la gestion de réunions extraordinaires consacrées à des questions spécifiques (comme l'esquisse budgétaire pour l'exercice 2012-2013, le réajustement du contrat de mission des hauts fonctionnaires pour 2011 et la politique régissant la déclaration, la conservation ou l'aliénation des distinctions honorifiques, décorations, faveurs, dons ou rémunérations provenant de sources gouvernementales ou non gouvernementales).

Composante 1
Services de gestion

a) Amélioration des politiques de gestion, des procédures et des contrôles internes du Secrétariat, dans le strict respect de textes portant autorisation et des règles et règlements pertinents

791. Beaucoup de politiques, de procédures et de contrôles internes ont été promulgués ou élaborés en 2010-2011, et tous ont été conformes aux textes portant autorisation et aux règles et règlements pertinents. Il y a eu notamment la politique de gestion globale des risques et de contrôle interne du Secrétariat, qui a été approuvée par le Comité de la gestion en mai 2011; les textes administratifs concernant le nouveau Règlement provisoire du personnel; et le nouveau Système de gestion de la performance et de perfectionnement. Il y a eu aussi les instructions administratives qui ont été publiées sur le comité d'examen des marchés, le régime de la prime de mobilité et de sujétion et l'administration des engagements temporaires.

b) Amélioration des méthodes, des outils et des techniques d'évaluation de l'efficacité et de la productivité dans les grandes fonctions de gestion et de service

792. Le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion a élaboré une politique et une méthodologie de gestion globale de risques et de contrôle interne qui devrait permettre à l'Organisation de réaliser plus sûrement les objectifs fixés et d'utiliser plus rationnellement ses ressources; mis à l'essai la politique de gestion des risques dans deux départements; et établi un réseau des praticiens de la gestion des risques au sein du système des Nations Unies. Après avoir été affecté temporairement au projet Umoja, le Service de l'appui à la gestion a mis en place des stratégies de gestion du changement pour faire accepter Umoja aux principales parties prenantes et a mené auprès du personnel une campagne d'information sur le projet. En sus de s'acquitter de sa tâche dans le cadre du projet de gestion du changement relatif à Umoja, le Service a mené cinq missions consultatives.

c) Efficacité accrue dans le cadre de l'examen de l'adjudication des marchés et de la liquidation des avoirs, dans le respect des principes de justice, d'intégrité et de transparence et des règles et règlements applicables

793. Déterminé à être plus efficace dans l'examen de l'adjudication des marchés, le Comité des marchés du Siège a fait beaucoup de progrès à cet égard durant l'exercice biennal. Il a ainsi dépassé l'objectif de 7,5 jours qu'il s'était fixé, en mettant en moyenne 5,8 jours à traiter un dossier.

Composante 2
Administration de la justice : évaluation de la gestion

a) Surveillance renforcée des pouvoirs délégués en matière de décisions de gestion et responsabilisation plus poussée des cadres supérieurs

794. Le Groupe du contrôle hiérarchique a traité les demandes d'évaluation dans les délais prescrits (30 à 45 jours) dans environ 95 % des cas, dépassant ainsi l'objectif fixé. C'était seulement lorsqu'un dossier comportait des complexités factuelles ou juridiques qui nécessitaient des consultations intensives avec l'Administration ou le fonctionnaire concerné que le Groupe ne pouvait pas respecter les délais. Bien qu'il n'ait pas encore les moyens statistiques pour quantifier la diminution du nombre de décisions inappropriées ou erronées prises dans les divers bureaux et départements du Secrétariat, le Groupe s'est employé à réaliser cet objectif en aidant à l'élaboration de deux guides d'enseignements sur la jurisprudence de l'Organisation destinés aux responsables et en rédigeant six rapports sur les problèmes relatifs à la gestion des ressources humaines à l'Organisation. Le Groupe a réussi à régler le différend ou à faire annuler la décision initiale dans 14 % des cas, dépassant ainsi l'objectif fixé.

Composante 3
Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination

a) Amélioration de la communication concernant les questions d'organisation et de procédure relatives aux réunions et renforcement de l'appui technique et des services de secrétariat fonctionnels fournis aux États Membres et aux autres participants aux réunions

795. Les réunions de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination se sont déroulées conformément aux programmes de travail de ces deux organes et selon les procédures établies. Les objectifs et les délais fixés pour l'élaboration et la diffusion des programmes de travail aux États Membres ont été tenus. Toutes les réunions se sont déroulées dans les délais et en bon ordre. Aucun représentant d'État Membre à la Cinquième Commission ou au Comité du programme et de la coordination ne s'est dit mécontent du déroulement des réunions ou du niveau ou de la qualité des services d'appui technique et de secrétariat fonctionnels fournis.

Chapitre 28B
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Principaux résultats obtenus

Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a conduit les préparatifs pour l'application des normes IPSAS et mené d'autres réformes, améliorant ainsi l'exécution d'un certain nombre de services importants. Une équipe principale a formulé les principes comptables appropriés en collaboration étroite avec les parties concernées. Un plan d'application de haut niveau, accordé avec le plan de mise en service d'Umoja, a également été ébauché. En outre, le Bureau a activement soutenu les travaux de conception du projet Umoja. Il a encore amélioré le fonctionnement de ses services dans plusieurs domaines, et a notamment renforcé l'information financière (ce qui a conduit les vérificateurs des comptes à émettre une opinion sans réserve sur les volumes I et II des états financiers), mis en place le portail des contributions et apporté sept corrections aux polices d'assurance.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le Secrétariat, qui appliquera les normes IPSAS en 2014, doit établir un plan détaillé tenant compte du plan de mise en service d'Umoja et de la nécessité de mettre en place des solutions provisoires. Le Comité directeur pour les normes IPSAS surveille étroitement le registre des risques qui a été établi. À la suite de son enquête annuelle sur les services de trésorerie et les services bancaires, la trésorerie a adapté ses méthodes de travail, permettant ainsi de réduire le temps de réponse aux demandes des clients et de déterminer les situations où il était nécessaire de fournir des conseils et des orientations en matière de gestion de trésorerie ainsi que de stratégies et de procédures bancaires. Les opérations financières en général ont été traitées en temps voulu. Une tâche prioritaire pour le Bureau a été de faire face à l'accroissement considérable de sa charge de travail découlant de l'augmentation du nombre de paiements d'indemnités pour frais d'études à la suite de l'entrée en vigueur au 1er juillet 2009 du nouveau régime des engagements.

Taux d'exécution des produits

796. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 92 % des 1 452 produits quantifiables prescrits.

797. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 28B)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion et contrôle financiers de qualité dans l'Organisation

798. Les observations d'audit touchant les questions financières ont en général concerné des points mineurs, ce qui témoigne de l'efficacité des contrôles financiers internes. Le Bureau du Contrôleur a continué de veiller à l'efficacité de la gestion financière en donnant suite aux recommandations d'audit émanant des organes de contrôle, en surveillant de près l'exercice des délégations de pouvoir, en s'assurant que les responsabilités étaient confiées à des fonctionnaires qualifiés et expérimentés et en vérifiant que les accords-cadres et les autres accords conclus par l'Organisation avec les organismes d'exécution et les pays hôtes cadraient avec les normes financières et étaient mis en œuvre conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière. Il a conseillé et aidé les départements et services clients dans les délais en ce qui concerne l'application du règlement financier et des règles de gestion financière.

b) Le programme de travail du Bureau est géré efficacement et son exécution s'appuie sur des ressources humaines et financières adéquates

799. Toutes les demandes soumises au Bureau du Contrôleur pour examen et approbation ont été traitées, approuvées ou signées par le Contrôleur sous sept jours ouvrables à compter de la date de réception, dès lors qu'elles étaient complètes, exactes et conformes au cadre réglementaire de l'Organisation et n'exigeaient pas d'être remaniées en liaison avec le bureau ou le département ayant soumis la demande. Les demandes urgentes ont parfois pu être traitées le jour même de leur soumission.

c) Recrutements et affectations effectués en temps voulu

800. D'après les données tirées d'Inspira, qui sont transposées dans le tableau de bord de la gestion des ressources humaines, le Bureau a enregistré un délai moyen de recrutement de 123 jours.

d) Amélioration des politiques financières

801. Le Bureau a continué à améliorer les services financiers qu'il offre aux départements et bureaux du Secrétariat, aux bureaux hors Siège et aux missions de maintien de la paix.

e) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

802. Tous les fonctionnaires recrutés par le Bureau étaient originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés, ce qui représente une hausse considérable par rapport à l'exercice 2008-2009.

f) Amélioration du respect des délais de présentation de la documentation

803. Globalement, le Bureau a amélioré le respect des délais de soumission des documents relatifs au budget ordinaire. En effet, le nombre de rapports présentés dans les temps au cours de l'exercice considéré a augmenté de 6 %. Tous les documents d'avant-session relatifs au barème des quotes-parts ont été soumis dans les délais requis.

Composante 1
Planification des programmes et établissement du budget

a) Amélioration des rapports adressés aux États Membres sur les questions se rapportant au budget-programme et aux budgets des tribunaux pénaux

804. Le pourcentage de rapports présentés aux dates prévues a augmenté par rapport à l'exercice biennal précédent, passant de 66 % à 72 %. Les résultats d'une enquête réalisée auprès de représentants à la Cinquième Commission ont révélé des taux de satisfaction de 85 % concernant les rapports budgétaires, de 82 % pour les renseignements supplémentaires fournis par écrit en réponse aux questions soulevées et de 100 % pour ce qui est des réponses orales pendant les débats.

b) Amélioration du suivi et du contrôle du budget-programme et des budgets des tribunaux pénaux

805. La Division de la planification des programmes et du budget a continué de contrôler le budget-programme et les budgets des tribunaux pénaux et un réalignement des dépenses a été effectué dans le cadre de l'élaboration des deuxièmes rapports sur l'exécution des budgets.

c) Amélioration du suivi des activités et des services aux clients qui sont financés par des ressources extrabudgétaires

806. La Division s'est encore une fois attachée à améliorer les services qu'elle fournit aux clients et à contrôler les activités financées par des ressources extrabudgétaires. Elle a de nouveau atteint l'objectif fixé pour les délais d'ouverture des crédits extrabudgétaires, à savoir trois jours en moyenne.

Composante 2
Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix

a) Surveillance et contrôle renforcés des budgets des opérations de maintien de la paix

807. Le taux d'exécution du budget des opérations de maintien de la paix, qui s'élevait à 94,9 % pour l'exercice budgétaire courant de juillet 2009 à juin 2010, a augmenté pour atteindre 95,5 % pour l'exercice 2010-2011.

b) Meilleure ponctualité des paiements dus au titre des contingents

808. Au 31 décembre 2010, l'ancienneté des montants dus au titre des contingents et des unités de police constituées était inférieure à trois mois pour 10 des 12 opérations de maintien de la paix en cours pour lesquelles des remboursements devaient être effectués. À cette date, les paiements effectués couvraient la période allant jusqu'en septembre 2010 pour deux missions (MINUSTAH et UNFICYP), jusqu'en octobre 2010 pour cinq missions (FINUL, MINUAD, MINURSO, MONUSCO et ONUCI) et jusqu'en novembre 2010 pour les cinq dernières missions (FNUOD, MINUL, MINURCAT, MINUS et MINUT). Au 31 décembre 2011, l'ancienneté des montants dus au titre des contingents et des unités de police constituées était inférieure à trois mois pour 4 des 13 opérations de maintien de la paix en cours pour lesquelles des remboursements devaient être effectués. À cette date, les paiements effectués couvraient la période allant jusqu'en septembre 2011 pour une mission (MINUL), jusqu'en août 2011 pour six missions (FISNUA,

FNUOD, MINUS, MINUSS, MINUT et ONUCI) et jusqu'en février et mars 2011 pour deux missions (MINURSO et UNFICYP).

Composante 3
Comptabilité générale, contributions et information financière

a) Amélioration du caractère exhaustif des données financières

809. Les états financiers de l'ONU pour l'exercice 2008-2009 ont reçu une opinion favorable de la part des commissaires aux comptes et aucune constatation importante n'a été faite concernant les questions financières relevant de la Division de la comptabilité. En outre, le rapport d'audit pour la première année de l'exercice 2010-2011 ne contenait aucune autre constatation relevant de la Division de la comptabilité.

b) Exécution des opérations financières dans les délais et sans erreur

810. Les opérations financières ont en général été traitées en temps voulu. Une tâche prioritaire a été de faire face à l'accroissement considérable de sa charge de travail découlant de l'augmentation du nombre de paiements d'indemnités pour frais d'études à la suite de l'entrée en vigueur au 1er juillet 2009 du nouveau régime des engagements. Les rapprochements bancaires ont été effectués dans les 30 jours suivant la fin de l'exercice.

c) Des polices d'assurance plus favorables à l'Organisation

811. Au cours de l'exercice considéré, sept améliorations ont été apportées aux polices d'assurance (couverture accrue et conditions financières plus avantageuses pour le personnel).

d) Amélioration des délais de présentation de la documentation dont les États Membres ont besoin pour se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions relatives au barème des quotes-parts, à la base de financement des activités de maintien de la paix et à l'état des contributions

812. Au cours de l'exercice 2010-2011, tous les documents d'avant-session relatifs au barème des quotes-parts ont été soumis dans les délais prévus. En outre, les rapports mensuels étaient en général disponibles avant la fin du mois suivant, avec toutefois quelques retards pendant le second semestre de 2011, en raison du volume des contributions relatives au maintien de la paix.

Composante 4
Services de trésorerie

a) Maintien d'une gestion prudente des fonds

813. Le rendement du portefeuille d'investissements en dollars des États-Unis a dépassé les indices de référence du marché tout en répondant aux besoins de trésorerie de tous les clients et en respectant la politique de gestion de la trésorerie de l'ONU.

b) Amélioration de l'efficacité et de la sécurité des systèmes de paiement

814. Il n'y a eu aucune perte de trésorerie et le pourcentage de décaissements automatiques effectués par l'intermédiaire du réseau SWIFT est passé à 99 % comme prévu.

Composante 5
Informatique financière

a) Compatibilité de la stratégie du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité en matière de besoins opérationnels avec les normes comptables internationales pour le secteur public et le progiciel de gestion intégré

815. Le Bureau a commencé à adapter les politiques et procédures comptables et financières aux exigences découlant des normes IPSAS, qui sont en cours de définition, et du progiciel de gestion intégré, qui en est à la phase de conception. Le Service de l'informatique financière a continué d'appuyer les préparatifs pour l'application des normes IPSAS en 2014.

b) Ressources d'assistance technique suffisantes pour tous les systèmes essentiels du Bureau

816. Le Bureau a créé un modèle d'appui horizontal pour ses applications essentielles, se fondant pour ce faire sur des ressources gérées de façon décentralisée. Une assistance technique offrant une couverture adaptée des systèmes a été mise en place afin de satisfaire tous les besoins opérationnels. Par ailleurs, tous les systèmes ont été décrits par écrit pour qu'en cas d'absence de certains fonctionnaires d'autres puissent prendre la relève et répondre aux besoins des clients. En outre, la création d'un service d'assistance véritablement structuré, avec un numéro de téléphone et une adresse de courrier électronique uniques ainsi qu'un système de suivi des demandes, a permis de garantir le suivi des demandes d'assistance et leur traitement dans les meilleurs délais.

c) Amélioration des rapports de gestion financière

817. Les personnes interrogées dans le cadre d'une enquête sur les services fournis par le Service de l'informatique financière étaient très satisfaites de la qualité des applications en cours d'élaboration, de la réactivité du Service pour répondre aux besoins opérationnels, de l'assistance technique à distance et de l'accès aux informations. En tout, 94,5 % des fonctionnaires du Bureau de la planification, des programmes, du budget et de la comptabilité qui ont répondu à la portion de l'enquête sur l'informatique et les communications portant sur les applications propres aux départements du Secrétariat ont jugé « bons » ou « très bons » les services fournis.

Chapitre 28C
Bureau de la gestion des ressources humaines

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice biennal, le Bureau de la gestion des ressources humaines a continué à appliquer les réformes approuvées dans ce domaine par l'Assemblée générale, dans ses résolutions 63/250, 65/247 et 65/248, notamment au sujet des contrats continus et de l'harmonisation des conditions de service, ainsi que des réformes relatives au recrutement, à la mobilité et à l'organisation des carrières. Un nouveau dispositif de gestion des aptitudes et son outil logiciel Inspira ont été lancés en avril 2010 et leur mise en service, leur stabilisation et leur perfectionnement se sont poursuivis en 2011. Le système e-Performance, la formation à distance et d'autres fonctions liées au recrutement seront ajoutés dans les prochaines versions du progiciel Inspira. Le premier concours relatif au Programme Jeunes administrateurs a été organisé en décembre 2011, avec plus de 37 000 candidatures et 5 500 candidats invités à passer le concours dans quatre disciplines (administration, information, affaires humanitaires et statistique). Le Bureau a poursuivi ses efforts de rationalisation des services qu'il fournit et d'amélioration du système de gestion de la performance et de perfectionnement, tout en continuant d'assurer une formation et un appui à l'organisation des carrières et d'aider les fonctionnaires à concilier vie professionnelle et vie personnelle, et en veillant à ce que ces programmes correspondent à une gestion plus structurée de la mobilité, afin de répondre aux besoins des organisations et de constituer des effectifs plus adaptables, plus dynamiques et mobiles au niveau mondial.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

L'utilisation d'Inspira pour gérer les candidatures aux postes vacants dans les missions hors Siège s'est améliorée, mais des progrès restent à faire en 2012. Le système e-Performance, la formation à distance et d'autres fonctions liées au recrutement, comme l'intégration, seront ajoutées dans les prochaines versions d'Inspira. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau de la gestion des ressources humaines a remplacé le plan d'action Ressources humaines par le tableau de bord de la gestion des ressources humaines, sur la base des enseignements tirés de l'expérience (A/65/305, par. 145 à 152). Pour tenir compte de la présence croissante du personnel des Nations Unies dans des lieux d'affectation isolés, et des expériences et enseignements tirés de la formation des médecins dans les lieux d'affectation hors Siège, la Division des services médicaux met à présent l'accent sur l'intégration de ces compétences dans la médecine d'urgence et dans les modèles de plan d'intervention en cas d'incident à très lourd bilan, qui peuvent être utilisés pour élaborer des plans d'intervention d'urgence propres aux lieux d'affectation.

Taux d'exécution des produits

818. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 83 % des 375 produits quantifiables prescrits.

819. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 28.C)].

Direction exécutive et administration

a) Amélioration de la gestion des ressources humaines, compte tenu des besoins de l'Organisation et du personnel, pour que l'Organisation puisse s'acquitter des tâches prescrites par les États Membres

820. Afin de rationaliser, consolider et simplifier les textes administratifs en fonction des modifications apportées au Règlement du personnel au cours de l'exercice biennal, le Bureau de la gestion des ressources humaines a publié ou amendé 34 circulaires du Secrétaire général, instructions administratives et directives. Les États Membres se sont en outre mis d'accord sur les modalités régissant les contrats continus et sur l'harmonisation des conditions de service, ce qui va fortement améliorer la gestion des ressources humaines.

b) Exécution satisfaisante du programme de travail

821. Le Bureau a mené avec succès des efforts de réforme et collaboré avec d'autres bureaux pour améliorer en permanence les politiques, pratiques et programmes de ressources humaines. La plupart des rapports y relatifs adressés à l'Assemblée générale ont été établis dans les délais voulus et ont été bien accueillis par les États Membres. Les ressources allouées au Bureau ont été gérées de manière efficace, de façon à atteindre les résultats escomptés.

c) Recrutement et affectation du personnel en temps voulu par les services du Bureau de la gestion des ressources humaines

822. Fin 2011, le délai moyen du Bureau pour le recrutement des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur était de 154 jours. Dans le cadre de la mise en service d'Inspira, le Bureau s'est efforcé de réduire ces délais, et devrait y parvenir grâce aux enseignements tirés de l'utilisation au cours de l'exercice du nouveau dispositif de gestion des aptitudes.

d) Amélioration de la représentation géographique des fonctionnaires et de l'équilibre entre les sexes au sein du Bureau de la gestion des ressources humaines

823. Le Bureau a dépassé ses objectifs en matière de représentation géographique comme en matière d'équilibre hommes-femmes. Tous les postes soumis au principe de la répartition géographique ont été attribués à des candidats originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés, et 52,6 % des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ont été attribués à des candidates. Les objectifs étaient, dans ces deux domaines, de 50 %.

Composante 1
Politique

a) Conformité accrue de la position de l'Administration avec les règlements, règles, politiques, directives et pratiques de l'Organisation, et réduction au minimum du montant des indemnités versées par l'Organisation suite à des décisions administratives contestées

824. En 2010-2011, le Bureau de la gestion des ressources humaines a assuré la pleine représentation des défendeurs dans les trois lieux où siège le Tribunal du contentieux administratif, afin que les arguments de l'Administration reçoivent la meilleure présentation possible. Lorsque le Bureau estimait qu'un contentieux pouvait donner lieu à un dédommagement important s'il était porté devant le Tribunal, il donnait des conseils et recommandait un règlement à l'amiable afin de réduire au maximum la perte que l'Organisation risquait de subir.

b) Accélération de la procédure de recours

825. Dans le cadre du nouveau système de justice interne entré en vigueur le 1er juillet 2009, l'Administration est tenue de répondre aux demandes sous 30 jours. En 2010-2011, 85 % des réponses ont bien été données dans ce délai. Lorsque cela n'a pas été le cas, soit le problème était en cours de médiation, soit un délai supplémentaire avait été demandé au Tribunal. Si l'on tient compte de ces situations, 98 % des demandes ont été traitées dans les délais.

c) Amélioration des conditions d'emploi du personnel recruté sur le plan national dans les lieux d'affectation hors Siège

826. L'application de barèmes des traitements au personnel recruté sur le plan local dans les lieux d'affectation hors Siège a été améliorée en formant l'ensemble des fonctionnaires à l'élaboration de ces barèmes suite à l'approbation des résultats d'une enquête sur les salaires.

Composante 2
Planification stratégique et affectations

a) Amélioration du recrutement, de l'affectation et de la promotion des fonctionnaires ainsi que de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes

827. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de communication, le Bureau de la gestion des ressources humaines a lancé au cours de l'exercice le site de recrutement de l'ONU (careers.un.org) et produit deux vidéos promotionnelles sur le travail des fonctionnaires de l'Organisation. Il a également mené des campagnes de communication en Afrique du Sud, en Belgique, au Costa Rica, en Espagne, en Estonie, aux États-Unis, au Japon, au Pakistan, en Pologne, en République de Corée et en République dominicaine, et organisé d'autres opérations de communication, notamment des réunions avec les représentants des États Membres non représentés ou sous-représentés parmi le personnel de l'ONU.

b) Amélioration de la planification des ressources humaines

828. Grâce à Insight, le nouvel outil d'information sur les ressources humaines en libre-service lancé en 2011, les États Membres peuvent connaître le nombre de leurs nationaux qui partiront à la retraite dans les cinq prochaines années.

c) Surveillance renforcée des pouvoirs délégués en matière de ressources humaines

829. Globalement, les départements et bureaux se sont dits plutôt satisfaits des ateliers d'aide à la mise en place du nouveau tableau de bord de la gestion des ressources humaines.

Composante 3
Perfectionnement, valorisation et administration des ressources humaines

a) Amélioration de la polyvalence du personnel

830. Au cours de l'exercice 2010-2011, le personnel a bénéficié de 62 992 formations et autres activités de perfectionnement. Plus de 1 100 fonctionnaires ont reçu une formation à la direction et à la gestion, 1 200 ont suivi des formations conçues à l'intention des agents des services généraux et près de 11 000 ont suivi des cours de langues. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a particulièrement mis l'accent sur l'apprentissage à distance, afin d'améliorer l'accès à la formation et d'élargir l'éventail de cours proposés.

b) Amélioration des conditions de travail

831. Le Secrétaire général présentera une politique globale de mobilité à l'Assemblé générale à sa soixante-septième session. Une gestion plus structurée de la mobilité donnera aux fonctionnaires l'occasion d'étendre leurs connaissances et compétences à travers différentes expériences, multipliant ainsi les possibilités d'évolution professionnelle. Au cours de l'exercice, le Bureau de la gestion des ressources humaines a mis en route l'élaboration d'une politique de mobilité et la refonte des perspectives d'évolution de carrière. Il a mis au point un plan stratégique pour la promotion et l'appui à la mise en place de formules d'organisation du travail modulables, en y intégrant des pratiques optimales issues de l'ensemble du régime commun des Nations Unies et du secteur privé. Ce plan prévoit le lancement d'une campagne de communication; la désignation dans chaque département et bureau de coordonnateurs pour les questions relatives aux formules d'organisation du travail modulables; la détermination d'un niveau de référence pour l'utilisation des formules d'organisation du travail modulables dans l'ensemble du Secrétariat, mesuré par l'indicateur opérationnel 10 du tableau de bord de la gestion des ressources humaines; et le lancement d'un projet pilote plus étendu sur l'utilisation de formules d'organisation du travail modulables, qui fait désormais partie des projets prioritaires sélectionnés par le Secrétaire général dans le cadre de la gestion du changement.

Composante 4
Services médicaux

a) Amélioration des services de santé destinés au personnel, et notamment intervention médicale rapide et efficace en cas de maladie ou d'accident sur le lieu de travail

832. D'après les résultats d'une enquête en ligne, 93,4 % des personnes qui se sont présentées sans rendez-vous dans les infirmeries de la Division des services médicaux se sont dits satisfaits. La Division a continué à améliorer ses services, en réduisant par exemple le temps d'attente moyen des usagers des infirmeries à 6,46 minutes, et en proposant des services de soins de santé physique et mentale aux fonctionnaires travaillant au Siège ou revenant de mission. La Division a par ailleurs maintenu son état de préparation aux urgences médicales en cas d'éventuel incident à très lourd bilan, grâce à l'acquisition et à l'entretien de fournitures et de matériel médical d'urgence. Dans le cadre du programme de renforcement des Services de sûreté et de sécurité, le personnel de sécurité fait à présent l'objet de dépistages aléatoires obligatoires de drogue et de substances réglementées.

b) Meilleure sensibilisation des fonctionnaires aux questions de santé

833. La Division des services médicaux a poursuivi ses programmes de promotion de la santé, dont certains étaient organisés en collaboration avec les autorités sanitaires de la ville de New York. La Division a par exemple coordonné la participation du personnel des Nations Unies à plusieurs manifestations de levée de fonds, comme les marches contre le VIH/sida, contre l'asthme et contre le cancer du sein, et a également proposé au personnel des contrôles périodiques de l'hypertension, des troubles du métabolisme lipidique et du diabète, ainsi que la surveillance des facteurs de risque cardiovasculaire. Les permanences téléphoniques et les programmes de formation de la Division sont restés populaires au cours de l'exercice. La permanence téléphonique consacrée au VIH a reçu 299 demandes de renseignements, et 157 fonctionnaires ont assisté à la formation obligatoire au sujet du VIH sur le lieu de travail. La Division a également proposé un programme d'aide à l'arrêt du tabac. Les questions liées à la santé professionnelle et environnementale ont par ailleurs fait l'objet d'une attention continue, sous la forme de conseils aux fonctionnaires sur l'ergonomie de leurs postes de travail et de vérification du respect des normes environnementales.

Composante 5
Systèmes d'information concernant les ressources humaines

a) Amélioration des capacités en vue de la modernisation des procédures de recrutement, de planification et d'organisation des carrières et de suivi du comportement

834. Le nouvel outil de gestion des aptitudes, Inspira, un progiciel qui comprend des fonctions de recrutement, de gestion de la performance et de formation à distance, a été mis en service en avril 2010 et peut être utilisé dans tous les lieux d'affectation. L'accès au nouveau module de gestion de la performance d'Inspira ayant été étendu en 2011 à l'ensemble des fonctionnaires, y compris au personnel des missions, Inspira constitue à présent une solution intégrée : au lieu de plusieurs systèmes distincts avec différents modes de fonctionnement et interfaces, les usagers n'ont plus besoin d'accéder qu'à un seul outil.

835. Le portail MyHROnline, un outil de gestion de contenus comprenant un système de suivi des demandes de règlement de problèmes liés aux systèmes informatiques des ressources humaines, est désormais également accessible à partir de tous les lieux d'affectation.

b) Amélioration de la communication de l'information relative aux ressources humaines

836. L'outil HR Insight a été mis en service en août 2011, afin d'aider les départements dans leur propre suivi de leur gestion des ressources humaines. Les départements et les représentants des États Membres peuvent désormais utiliser cet outil en libre-service pour rassembler, analyser et étudier les données sur la composition du Secrétariat. Cet accès a permis des gains d'efficacité, car les États Membres peuvent à présent obtenir des informations rapidement, sans avoir à attendre l'élaboration d'un rapport.

c) Rationalisation de l'appui à la gestion des applications relatives aux ressources humaines et appui 24 heures sur 24

837. Le Bureau de la gestion des ressources humaines offre un appui en continu grâce à son centre d'appui de Bangkok, complété par la possibilité de soumettre des demandes d'intervention pouvant être traitées 24 heures sur 24. Le délai de traitement pour les demandes concernant la gestion des aptitudes, par exemple, est de moins de deux jours. Le délai moyen de traitement pour l'appui à la migration des scripts du Système intégré de gestion (SIG) est inférieur à deux cycles de paie. Les délais moyens de traitement ont également été améliorés en allouant des ressources supplémentaires à l'appui au SIG et au centre d'appui Inspira de Bangkok. La possibilité pour les clients d'utiliser à la fois Inspira et le SIG a renforcé la satisfaction des clients et permis de gagner en efficacité opérationnelle, avec par exemple une amélioration des délais de recrutement.

d) Amélioration des dispositifs de sauvegarde pour tous les systèmes essentiels du Bureau de la gestion des ressources humaines

838. Depuis son lancement en avril 2010, Inspira a été accessible 99 % du temps, grâce à quoi tous les utilisateurs ont pu déposer des candidatures ou rechercher des candidats pour les postes vacants sans être entravés par des difficultés techniques.

Chapitre 28D
Bureau des services centraux d'appui

Principaux résultats obtenus

Durant la deuxième moitié de l'exercice biennal, le Service de la gestion des installations a amélioré la qualité de ses prestations malgré le volume de travail supplémentaire auquel il a dû faire face du fait de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement et de l'augmentation des effectifs. Des négociations menées avec 37 grandes compagnies aériennes ont permis d'obtenir des conditions de voyage avantageuses. Une économie de 29 % a été réalisée sur le coût des voyages. La mise en place d'un système d'établissement des laissez-passer des Nations Unies

répondant à des normes de sécurité renforcées est en cours et devrait être achevée d'ici à mai 2012. La Section des archives et de la gestion des dossiers a fourni en temps utile des conseils techniques complets à l'équipe du Bureau de l'informatique et des communications qui s'occupe du progiciel de gestion des contenus. Avec le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, la Section a également lancé une campagne visant à aider les unités administratives qui quitteront leurs locaux transitoires au cours du prochain exercice à prendre les mesures qui s'imposent en ce qui concerne la gestion de leurs dossiers. La Division des achats a organisé, dans des pays en développement et des pays en transition, 74 séminaires à l'intention des entreprises dans le cadre desquels elle a promu les possibilités commerciales offertes par l'ONU. Des efforts supplémentaires ont été déployés pour développer les compétences du personnel qui s'occupe des achats au Siège et dans les missions afin de garantir l'efficacité et la rationalité des services d'achat. En ce qui concerne la continuité des opérations, en juin 2010, l'Équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises a approuvé le plan de continuité des opérations du Siège de l'ONU ainsi que le Système de gestion de la résilience de l'Organisation. Le Groupe de la continuité des opérations a organisé des exercices de simulation portant sur la gestion des crises et aidé plusieurs bureaux hors Siège et certaines missions de maintien de la paix à établir des plans de continuité des opérations.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La mise en œuvre du plan-cadre d'équipement a montré qu'il fallait renforcer la coordination entre toutes les parties, depuis les phases de planification et d'exécution des travaux jusqu'à l'installation dans les bâtiments rénovés. Faute de l'outil informatique et de la structure de gouvernance nécessaires, la Section des archives et de la gestion des dossiers n'est toujours pas en mesure de faire en sorte que les dossiers de l'ONU soient gérés électroniquement. Les méthodes de gestion de l'information continuent de laisser à désirer dans la mesure où certains départements et bureaux ne leur consacrent pas suffisamment de moyens. La Division des achats continue d'employer des ressources humaines et financières considérables pour éliminer les obstacles auxquels font face les fournisseurs des pays en développement et des pays en transition, notamment la barrière linguistique et les problèmes liés à la traduction des documents.

839. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 28D)].

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

840. Le Bureau des services centraux d'appui a atteint ses objectifs s'agissant d'apporter un appui rationnel et efficace aux programmes de fond concernant les

achats, la gestion des installations, la gestion des archives et des dossiers, le courrier et la gestion des activités commerciales. Des enquêtes menées auprès des clients ont montré que le taux de satisfaction restait élevé dans chacun de ces domaines.

b) Recrutements et affectations effectués en temps voulu

841. Le Bureau des services centraux d'appui continue de chercher à raccourcir les délais moyens de recrutement et d'affectation du personnel. Au 31 décembre 2011, le délai moyen de sélection des candidats était de 244 jours.

c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

842. En 2011, 66 % des candidats recrutés à des postes soumis à la répartition géographique étaient issus d'États Membres non représentés ou sous-représentés, soit davantage que l'objectif de 20 % fixé dans le plan d'action Ressources humaines. À la fin de 2011, 45 % des fonctionnaires nommés à des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur pour une durée d'un an ou plus étaient des femmes.

d) Amélioration du respect des délais de présentation de la documentation

843. En 2010, le Bureau a contribué à des rapports soumis au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences par d'autres unités administratives mais n'a pas directement présenté de rapport à l'Assemblée générale. En 2011, environ 60 % des documents d'avant session ont été présentés dans les délais prévus.

Sous-programme 4
Services d'appui

a) Amélioration de l'efficacité des services de gestion des installations pour qu'ils soient conformes aux attentes des utilisateurs

844. L'exécution du plan-cadre d'équipement et l'augmentation des effectifs ont fait baisser la proportion de services de gestion des installations fournis dans les délais prévus dans la mesure où elles ont alourdi la charge de travail, allongé la durée des trajets vers les divers locaux et nécessité une adaptation aux nouveaux espaces de bureau. Il n'est donc pas possible d'établir une comparaison exacte avec les résultats obtenus au cours des exercices précédents. Au cours de la deuxième moitié de l'exercice biennal, le Service de la gestion des installations a toutefois réussi à améliorer sa performance dans la plupart de ses domaines d'action. L'adoption d'un nouveau système de relations clientèle requérant davantage d'informations a nécessité des efforts d'adaptation. Le passage à ce nouveau système a entraîné des retards dans la clôture des demandes traitées. Si le Service n'a pas atteint l'objectif fixé concernant les demandes d'intervention, 84 % des utilisateurs se sont néanmoins déclarés satisfaits de ses prestations, ce qui montre qu'il a fourni des services efficaces et de haute qualité au personnel et aux délégués.

b) Fourniture continue, au Siège, de services efficaces et rationnels dans le domaine des transports, des voyages et de la délivrance de visas

845. En négociant avec 37 grandes compagnies aériennes, la Section des voyages et des transports a obtenu des conditions de voyage avantageuses. Elle a dépassé l'objectif fixé, réalisant des économies de l'ordre de 29 % sur le coût des voyages au lieu des 28 % prévus. La mise en place d'un système d'établissement des laissez-passer des Nations Unies répondant à des normes de sécurité renforcées est en cours et devrait être achevée d'ici à mai 2012. Le nouveau contrat relatif à la fourniture de services de voyages entrera en vigueur en avril 2012. La Section a achevé de moderniser le système de contrôle électronique du parc de véhicules du Siège pour le rendre conforme aux directives énoncées dans l'instruction administrative relative à la sécurité routière et au volant (ST/AI/2010/6). En collaboration avec le Service de la gestion des installations, elle a en outre dirigé les travaux du groupe de travail sur l'entrepôt centralisé et examiné divers mécanismes qui lui permettraient de rationaliser l'administration et la gestion du matériel.

c) Amélioration de la gestion des dossiers du Secrétariat

846. Les services de gestion électronique des dossiers fournis par la Section des archives et de la gestion des dossiers ont en grande partie été assurés par le Groupe de travail sur la gestion des connaissances du Comité exécutif des technologies de l'information et des communications. Dans le cadre du projet pilote « Smart Office », qui concerne le Cabinet du Secrétaire général et le programme de gestion des contenus communs (rebaptisé « UniteDocs »), la Section a fourni en temps utile à l'équipe du Bureau de l'informatique et des communications qui s'occupe du progiciel de gestion des contenus des conseils techniques complets et pertinents sur la gestion des archives. Entre autres réalisations liées aux outils d'administration en ligne, on compte : l'élaboration d'une stratégie et d'une feuille de route pour la conservation numérique de la volumineuse quantité d'archives de la Commission d'enquête indépendante; la promotion efficace de l'incorporation dans le système de radiotélédiffusion numérique de toutes les fonctionnalités nécessaires à la conservation numérique des dossiers; et l'élaboration et la diffusion, à l'intention des bureaux du Secrétariat, de directives complètes sur la gestion des projets de numérisation. La Section a également lancé, avec le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, une campagne visant à aider les unités administratives qui quitteront leurs locaux transitoires au cours du prochain exercice à prendre les mesures qui s'imposent en ce qui concerne la gestion de leurs dossiers.

d) Meilleure préparation du Secrétariat afin qu'il puisse poursuivre ses opérations essentielles en cas de catastrophe

847. En juin 2010, l'Équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises a approuvé le plan général de continuité des opérations du Siège, y compris les plans propres à chaque département, ainsi que le Système de gestion de la résilience de l'Organisation. En novembre 2010, le Groupe de la continuité des opérations a organisé un exercice de simulation à l'occasion duquel l'Équipe spéciale a approuvé l'adoption d'un outil de gestion des crises (le Manuel du Système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies). Au cours de l'exercice considéré, le Groupe a effectué des visites d'assistance auprès de la CEPALC et aidé les Offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi ainsi que la CEA à établir des plans de continuité des opérations. Il a en outre continué

d'aider le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département des affaires politiques à appliquer leurs plans de continuité dans les missions. En novembre 2011, le Groupe a mené un autre exercice de simulation consacré à la gestion des crises, en collaboration avec l'Équipe de haut niveau et la Cellule de gestion des crises. Enfin, il a coordonné la présentation, à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, d'un rapport du Secrétaire général sur l'utilisation du Système de gestion de la résilience en tant que dispositif de gestion des crises.

e) Amélioration de la qualité et de la rapidité dans les achats de biens et services

848. Des efforts supplémentaires ont été déployés pour développer les compétences du personnel qui s'occupe des achats au Siège et dans les missions afin de garantir l'efficacité et la rationalité des services d'achat. La première phase du programme de formation générale en ligne, lancée début 2010, porte entre autres sur les notions fondamentales des pratiques d'achat, l'éthique et l'intégrité en matière d'achats et l'obtention d'un rapport qualité-prix optimal. La deuxième phase, lancée en 2011, concerne notamment la stratégie d'achat, la planification des achats, la gestion des risques et la prévention de la fraude. Cette formation a amélioré la qualité des opérations d'achat, comme en témoigne le taux de satisfaction de la clientèle, qui est passé de 97 % en 2009 à 97,5 % en 2010 et à plus de 98 % en 2011. L'importance accordée à la formation à l'éthique et à la politique de tolérance zéro a jeté les fondements d'un système d'achat reflétant un sens aigu de l'éthique et des responsabilités.

f) Amélioration de l'accès et de la participation des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition aux activités d'achat de l'Organisation

849. En 2010-2011, 74 séminaires à l'intention des entreprises ont été organisés dans des pays en développement et des pays en transition. Ces séminaires ont permis de promouvoir les possibilités commerciales offertes par l'ONU. La Division des achats continuera de chercher à accroître la participation des pays en développement et des économies en transition en intervenant auprès des États Membres concernés et en facilitant l'enregistrement des fournisseurs.

Chapitre 28E
Administration (Genève)

Principaux résultats obtenus

La Division de l'administration a dûment exécuté son programme de travail, dépassant les objectifs fixés pour l'exercice biennal dans presque tous les domaines. Les appréciations reçues des entités clientes confirment ces bons résultats, le taux de satisfaction s'élevant à 97 % pour un objectif visé de 93 %. Parmi les principales réalisations de l'exercice biennal, on note des économies plus importantes que prévues, qui s'expliquent par un meilleur rapport coût/efficacité des services de voyage, de délivrance de visas et de transports. Les services d'achat se sont aussi améliorés grâce à l'établissement de davantage de contrats à long terme, qui permettent de réduire les délais d'approvisionnement.

Dans le domaine des finances, les résultats obtenus ont attesté les efforts déployés en faveur d'une gestion financière efficace et rationnelle. En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, le taux de satisfaction des entités clientes était en augmentation, en particulier dans les domaines de l'environnement de travail et des soins de santé. S'agissant des technologies de l'information et des communications, 17 accords de prestation de services ont été renforcés ou conclus, dont bon nombre prévoyaient la fourniture de services à haute valeur ajoutée comme la virtualisation des serveurs et l'accès à distance.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée par la Division de l'administration en 2011 montrent clairement que dans l'ensemble, l'action concertée menée par la Division pour améliorer son service clientèle et tirer parti de la technologie ont donné de très bons résultats. Si les entités interrogées se sont dites satisfaites de l'amélioration générale des services fournis, il reste encore à faire en ce qui concerne la communication avec les clients, en particulier s'agissant des règles et procédures à suivre. Dans le cadre de l'enquête, les entités clientes ont eu l'occasion d'évaluer par écrit chacun des services fournis par la Division. Leurs observations, qui sont examinées par les services concernés, seront prises en compte pour améliorer encore la qualité et l'efficience des prestations fournies.

850. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 28E)].

Direction exécutive et administration

a) Amélioration de la gestion et de la qualité des services administratifs

851. Le pourcentage d'entités des Nations Unies qui se sont déclarées satisfaites des services fournis par la Division de l'administration à l'Office des Nations Unies à Genève était de 96,7 %, soit davantage que l'objectif de 95 % fixé pour l'exercice biennal. Les 49 grandes unités administratives ayant bénéficié des services de la Division ont été interrogées; 63 % d'entre elles ont répondu. La satisfaction exprimée par ces entités témoigne des efforts déployés par la Division pour améliorer la qualité de l'appui et des conseils qu'elle fournit en vue de renforcer la coopération avec d'autres organisations.

b) Renforcement de la coopération avec d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies à Genève

852. L'Office des Nations Unies à Genève a atteint les objectifs fixés concernant les services communs. Par exemple, les membres du Groupe des activités communes d'achat ont conclu plus de 20 contrats comportant des clauses communes qui leur sont favorables. En outre, le Groupe a lancé en 2011 cinq appels d'offres pour la réalisation de projets communs qui concernent, notamment, les services de voyage et de délivrance de visas, le matériel informatique, les logiciels multimédias et les licences, les imprimantes multifonctions et les cartouches de toner et d'encre. Ces

projets seront menés à bien durant le prochain exercice biennal. Par ailleurs, les membres du Groupe ont collaboré à l'élaboration de la version définitive d'un contrat-type en vue de renforcer les aspects, notamment juridiques, des contrats, et de convenir d'une démarche commune à suivre pour les appels d'offres.

c) Recrutements et affectations effectués en temps voulu

853. Si, au cours de l'exercice biennal, le délai moyen nécessaire pour pourvoir un poste vacant était de 184 jours, il convient néanmoins de noter que ce chiffre a baissé considérablement, passant de 236 jours en 2010 à 132 jours en 2011. La moyenne plus élevée de 2010 pourrait s'expliquer par les grandes réformes menées cette année-là dans le domaine de la gestion des ressources humaines [notamment la conversion des engagements en nomination à titre permanent et l'adoption de nouvelles dispositions applicables au personnel temporaire, d'un nouveau système de sélection du personnel et d'un nouvel outil de recrutement (Inspira)]. En 2011, le Service de gestion des ressources humaines a déployé des efforts considérables pour former les responsables à l'utilisation d'Inspira et leur expliquer les changements apportés au système de sélection du personnel.

d) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

854. À l'Office des Nations Unies à Genève, 70 % des candidats recrutés à des postes soumis à la répartition géographique au cours de l'exercice étaient issus d'États Membres sous-représentés, soit bien plus que l'objectif visé. Par ailleurs, l'Office a accru la proportion de femmes parmi son personnel, celles-ci représentant désormais 47 % des effectifs. Pour atteindre ces objectifs, il a aidé les responsables des postes à pourvoir à prendre mieux conscience de l'objectif de l'Organisation consistant à améliorer la représentation géographique et l'équilibre entre les effectifs des deux sexes et leur a apporté un soutien accru au regard de la sélection des candidats.

Sous-programme 2
Planification des programmes, budget et comptabilité

a) Amélioration du suivi et du contrôle du budget-programme

855. L'estimation préliminaire des engagements non réglés (les comptes n'étaient pas clôturés au moment de l'établissement du présent rapport) montre que l'objectif fixé pour l'exercice biennal a été dépassé et reflète les efforts déployés par l'Office pour améliorer le suivi de ces engagements et en assurer le règlement dans les meilleurs délais.

b) Amélioration du suivi des activités et des services aux clients qui sont financés par des ressources extrabudgétaires

856. En 2010-2011, le délai d'attribution des crédits extrabudgétaires après réception de toutes les informations requises a diminué de 2,5 jours ouvrables, soit 1,5 jour ouvrable de mieux que l'objectif visé. En outre, au cours de l'exercice considéré, il n'y a eu aucun écart entre les crédits alloués et les dépenses. Ces résultats attestent des efforts faits par l'Office pour mieux servir ses clients et renforcer ses relations avec ses interlocuteurs en leur fournissant des orientations et des conseils, en partageant les informations et les connaissances et en intensifiant le contrôle des activités extrabudgétaires.

c) Amélioration de l'intégrité des données financières

857. Aucune opinion défavorable n'est ressortie de la dernière vérification intérimaire, effectuée par le Comité des commissaires aux comptes du 4 au 29 avril 2011, ce qui prouve la haute intégrité des données financières de l'Office. Une appréciation définitive ne pourra être portée qu'après la conclusion de la procédure d'audit.

d) Efficacité des services de trésorerie

858. Le passage au système de paiements SWIFT a été suspendu pour des raisons techniques et financières. L'indicateur de résultats pour l'exercice biennal 2012-2013 devrait donc être modifié comme suit : « pourcentage de décaissements effectués selon les règles du SWIFT ». Sur la base de ce nouvel indicateur, l'Office a atteint 99,1 % de son objectif pour 2010-2011.

e) Exécution des opérations financières en temps voulu et sans erreur

859. Au cours de l'exercice 2010-2011, le pourcentage des règlements traités et des opérations enregistrées en moins de 30 jours était de 95 %, et celui des comptes bancaires apurés dans les 30 jours suivant la fin du mois, de 100 %.

Sous-programme 3
Gestion des ressources humaines

a) Amélioration de la polyvalence du personnel

860. Au cours de l'exercice biennal, l'indice de mobilité de l'Office a baissé, en partie à cause de la mise en service du nouvel outil de sélection du personnel (Inspira), qui a initialement entraîné quelques retards dans la publication des avis de vacance et le recrutement des candidats. Le nombre moyen de jours de formation par fonctionnaire à l'Office pour la même période était de 2,2.

b) Amélioration des conditions de travail

861. Le pourcentage d'entités des Nations Unies bénéficiant des prestations de l'Office qui se sont déclarées satisfaites des prestations reçues au regard des services d'aide sociale et d'appui psychologique et des recrutements et affectations était de 94,9 %, soit davantage que l'objectif fixé (85 %).

c) Amélioration des soins de santé à l'intention du personnel

862. Une enquête réalisée au cours de l'exercice biennal a indiqué que 93 % des fonctionnaires étaient satisfaits des services médicaux fournis par l'Office, soit un taux encore supérieur aux 92 % visés. Le temps d'attente moyen au service médical a diminué, passant de 9,6 minutes en 2010 à 8,9 minutes en 2011, ce qui dépassait de 7 minutes l'objectif prévu mais représentait néanmoins un progrès. Cette amélioration s'explique principalement par la rationalisation de la structure du service et des procédures administratives et par une meilleure coordination entre les différentes parties.

Sous-programme 4
Services d'appui

a) Entretien des bâtiments et des locaux

863. Le nombre de dysfonctionnements des infrastructures enregistrés entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2011 a augmenté, signe que l'état des locaux n'a cessé de se détériorer. Des infiltrations d'eau de pluie dues à des problèmes structurels ont causé 6 dysfonctionnements dans le bâtiment E; la vétusté de nombre d'ascenseurs et l'attente des pièces de rechange nécessaires aux réparations ont été à l'origine de 33 dysfonctionnements; et une inondation (due à un problème de plomberie) et une panne du système d'air conditionné en ont entraîné 2 autres. Le nombre de dysfonctionnements a baissé durant les six derniers mois de l'exercice, ce qui s'explique par le fait que des réparations ont été effectuées et que le temps a été clément.

b) Amélioration de l'efficacité des services de gestion des installations pour qu'ils soient conformes aux attentes des utilisateurs

864. L'Office a donné suite à 99 % des demandes d'intervention dans les délais standard, dépassant l'objectif fixé (97 %).

c) Fourniture continue de services efficaces et rationnels dans le domaine des transports, des voyages et de la délivrance de visas

865. En coopération avec les organisations internationales basées à Genève, l'Office a conclu 17 accords avec 32 compagnies aériennes. L'augmentation du nombre de compagnies avec lesquelles des accords tarifaires ont été conclus s'explique par la centralisation à Genève, depuis 2010, des billets émis à partir de l'étranger. Une analyse comparative effectuée à la fin de 2010 a montré que, en général, l'Office avait négocié des tarifs plus compétitifs et plus souples que le comparateur.

d) Amélioration de la qualité et de la rapidité des achats de biens et services

866. D'après les résultats d'une enquête, 95 % des clients du Groupe des activités communes d'achat étaient satisfaits des services fournis par ce dernier, soit davantage que le taux visé pour l'exercice 2010-2011 (80 %). Outre les 13 domaines dans lesquels une approche commune a été élaborée au cours des précédents exercices biennaux, des efforts conjoints ont abouti en 2011 à la conclusion d'accords sur les conditions générales applicables aux contrats, la souscription à des publications en série pour la bibliothèque et la fourniture de formateurs à tous les membres du Groupe. Des contrats à long terme ont été établis et les délais d'approvisionnement ont été réduits d'un jour supplémentaire. Un mécanisme a été créé pour les achats d'un montant peu élevé afin de permettre aux clients d'effectuer les achats ponctuels plus efficacement.

Sous-programme 6
Services informatiques

a) Renforcement des capacités de l'Organisation en matière de gestion et de prestation de services

867. En 2010 et 2011, 17 accords de prestation de services ont été renforcés ou conclus, dont bon nombre prévoyaient la fourniture de services à haute valeur

ajoutée comme la virtualisation des serveurs et l'accès à distance. Le Service des technologies de l'information et des communications a par ailleurs commencé à tirer parti des capacités renforcées du nouveau centre de données en augmentant le nombre de serveurs d'hébergement (tel le serveur d'application Domino). Davantage de clients devraient ainsi constater une amélioration des services informatiques dont ils bénéficient, ce qui leur permettra à leur tour de travailler de façon plus efficace et rationnelle.

b) Amélioration des services fournis par la Division de l'informatique aux fins de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation

868. Dans l'ensemble, 94 % des personnes interrogées se sont déclarées satisfaites ou très satisfaites des services informatiques fournis. Les plus grandes améliorations ont été constatées au regard des services de transmission de données et des services de courriel, pour lesquels le taux de satisfaction a augmenté de 20 %. Ces progrès sont le résultat des investissements réalisés dans ces deux domaines au cours des années.

c) Amélioration des interventions effectuées pour remédier aux lacunes opérationnelles

869. L'Office a obtenu le renouvellement de sa certification ISO 27001. Les processus de gestion du changement qui ont été mis en place ont été déclarés conforme à la norme ISO 20000 relative à la gestion des services. De surcroît, 16 grands projets menés en 2010-2011 ont contribué à renforcer l'efficacité et l'efficience des clients de l'Office. Ainsi, le débit du réseau Internet a été multiplié par trois, ce qui a amélioré la qualité et la rapidité de la connexion. L'Office a trouvé un équilibre entre, d'une part, l'amélioration des systèmes « back-end », que l'utilisateur final ne voit pas mais qui sont primordiaux et, d'autre part, les interfaces, avec lesquelles il travaille directement.

Chapitre 28F
Administration (Vienne)

Principaux résultats obtenus

En vue de faciliter les grands changements qui devraient intervenir au cours du prochain exercice biennal, l'ensemble du personnel de l'Office des Nations Unies à Vienne a suivi une formation aux normes IPSAS et assisté à des séances d'information sur Umoja.

L'Office des Nations Unies à Vienne/UNODC a dépassé l'objectif visé en matière de mobilité du personnel, en encourageant la mobilité et en offrant des possibilités concrètes à cet égard dans tout l'Office.

L'Office a rationalisé certaines de ses méthodes de travail en adoptant des mesures telles que le traitement en ligne des demandes de visa, les procédures électroniques d'approbation de mission/habilitation de sécurité et le traitement électronique des demandes de voyage. Des progrès déterminants ont été accomplis sur la voie d'un environnement de travail « sans papier ». L'Office a élargi sa passation de marchés afin de fournir un appui aux missions sur le terrain. Des visites de grande

ampleur dans les bureaux extérieurs ont été effectuées et une formation à l'établissement des demandes d'achat a été proposée aux demandeurs de biens et services afin d'améliorer la rapidité et la qualité des opérations d'achat.

L'Office des Nations Unies à Vienne a continué de perfectionner l'automatisation des procédures et de répondre aux demandes d'automatisation adressées par ses clients.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

L'Office des Nations Unies à Vienne a régulièrement suivi les progrès réalisés et pris les mesures voulues pour améliorer la qualité de ses services administratifs. Des efforts continueront d'être déployés en vue de simplifier les procédures administratives, de lancer des initiatives de réduction des coûts et de rendre l'ONU plus « verte », l'enjeu principal étant de préserver la qualité des services administratifs face à la raréfaction des ressources, à l'intensification des activités de fond de l'UNODC dans plus de 50 bureaux extérieurs et à l'accélération des préparatifs en vue de la mise en œuvre des normes IPSAS et d'Umoja.

870. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 28F)].

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

871. La Division de la gestion a mené à bien son programme de travail pour l'exercice biennal.

b) Recrutements et affectations effectués en temps voulu

872. En raison des problèmes liés au passage de Galaxy à Inspira, la période de vacance des postes d'administrateur a été de 132 jours en moyenne, contre un objectif de 125 jours.

c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

873. Au cours de l'exercice, 37 % des effectifs recrutés par la Division étaient issus d'États Membres non représentés ou sous-représentés, contre 17 % au cours de l'exercice précédent, et les femmes représentaient 46 % des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur recrutés pour une durée d'au moins un an (chiffre valable à la fois pour l'Office des Nations Unies à Vienne et l'UNODC), contre 41 % durant l'exercice précédent.

d) Amélioration des capacités de planification des ressources pour la gestion de l'information dans l'Organisation afin de permettre une approche intégrée et coordonnée des contrôles financiers, de la gestion des ressources humaines, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de l'établissement de rapports et de la prise de décisions d'ensemble

874. La mise en œuvre d'applications de gestion des opérations fonctionnant sous Lotus Notes et visant à simplifier les processus de la Division ont donné lieu à des gains d'efficacité qui ont aidé à faire face à la demande croissante de services et aux pressions budgétaires. Des améliorations ont été apportées aux outils de suivi des demandes de mesures administratives et de ressources financières.

Sous-programme 2
Planification des programmes, budget et comptabilité

a) Amélioration du suivi et du contrôle du budget-programme

875. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les engagements non réglés ont fait l'objet d'un suivi. Des progrès ont été accomplis à cet égard, le montant des engagements non réglés hérités de l'exercice précédent s'établissant à 1 million de dollars en 2010-2011 contre 1,1 million de dollars en 2008-2009.

b) Amélioration du suivi des activités et des services aux clients qui sont financés par des ressources extrabudgétaires

876. Les demandes de ressources extrabudgétaires ont été traitées dans un délai de deux semaines pendant les périodes de pointe et immédiatement pendant les périodes calmes. D'après les résultats de l'enquête interne sur le Service de la gestion des ressources financières, 1,6 % des personnes interrogées seulement se sont déclarés insatisfaites.

c) Amélioration de la qualité des données financières

877. Les conclusions du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Office des Nations Unies à Vienne pour l'exercice 2008-2009 ont été publiées en mai 2010. Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers et n'a formulé aucune conclusion défavorable majeure concernant les autres questions financières. L'Office des Nations Unies à Vienne compte sur une autre opinion sans réserve pour l'exercice 2010-2011.

d) Opérations financières effectuées dans les délais et sans erreur

878. Les demandes de paiement ont été en moyenne traitées dans un délai de trois à cinq jours ouvrables après réception par le Service de la gestion des ressources financières. Tous les comptes bancaires de l'Office des Nations Unies à Vienne/UNODC ont été rapprochés dans un délai de 30 jours. Les paiements de l'Office des Nations Unies à Vienne en euros sont automatisés selon la norme européenne IBAN. Les paiements en dollars des États-Unis sont également automatisés et effectués par l'intermédiaire des comptes bancaires new-yorkais de l'Office des Nations Unies à Vienne.

Sous-programme 3
Gestion des ressources humaines

a) Renforcement de la faculté d'adaptation du personnel

879. L'augmentation des ressources humaines et financières consacrées à la formation du personnel n'a pas été à la mesure de l'accroissement des effectifs de l'Office des Nations Unies à Vienne/UNODC, qui a été supérieur à 10 %, ce qui a entraîné une réduction des ressources de formation par membre du personnel. L'Office des Nations Unies à Vienne a toutefois dépassé les objectifs en matière de mobilité, en favorisant la mobilité et offrant des possibilités à cet égard au sein de l'Office, ce qui a renforcé la faculté d'adaptation du personnel.

b) Amélioration des conditions de travail

880. D'après les résultats d'une enquête interne du Service de la gestion des ressources humaines, 64,5 % des fonctionnaires étaient satisfaits des services reçus directement de celui-ci, contre 58 % d'après ceux d'une enquête de satisfaction réalisée par la Division de l'inspection et de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne pour évaluer l'efficacité et l'efficience du Service.

Sous-programme 4
Services d'appui

a) Maintien de services efficaces et économiques pour les voyages, les visas et les transports

881. L'obtention de prix de gros et la planification des déplacements à l'avance pour tous les voyages en avion depuis Vienne organisés par l'Office des Nations Unies à Vienne a permis de réaliser une économie de 237 922 euros sur les billets d'avion au cours de l'exercice 2010-2011.

b) Meilleure gestion de l'archivage à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'UNODC

882. La mise en place d'un environnement de travail « sans papier » a beaucoup progressé. Entre 2007 et 2010, l'Office des Nations Unies à Vienne/UNODC a consommé en moyenne 20 % de papier de moins qu'en 2006, malgré un accroissement des effectifs pendant cette période.

c) Amélioration de la qualité et de la rapidité de l'achat de biens et de services

883. Au cours de l'exercice, la Section des achats a effectué de nombreuses visites dans les bureaux extérieurs et offert une formation aux demandeurs de biens et services pour l'établissement des demandes d'achat. Une formation a également été dispensée au comité local des marchés. Ces initiatives avaient pour objet d'améliorer la rapidité et la qualité des services d'achat.

Sous-programme 6
Services informatiques

a) Renforcement des capacités de l'Organisation dans le domaine de la gestion et de la prestation de services

884. Le Service de la technologie de l'information a donné suite aux demandes d'automatisation adressées par les utilisateurs de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'UNODC en vue d'améliorer l'exécution des tâches administratives. Il a également normalisé les outils logiciels pour les programmes développés en interne et en externe.

b) Amélioration des services que fournit la Division de l'informatique pour atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation

885. Quatre-vingt-dix pour cent des initiatives informatiques lancées au cours de l'exercice s'inscrivaient dans le cadre de la stratégie informatique et télématique, et tous les services fournis étaient conformes à un accord de prestation de services.

c) Amélioration des interventions visant à remédier aux lacunes opérationnelles

886. Dans le cadre du sous-programme, des améliorations visant à faciliter le suivi des résultats ont été apportées à l'application d'assistance technique utilisée actuellement, notamment des enquêtes de satisfaction automatisées et la mesure du temps de réponse aux demandes. En outre, 80 % des problèmes complexes ont été réglés en trois jours, contre 70 % au cours de l'exercice 2008-2009.

Chapitre 28G
Administration (Nairobi)

Principaux résultats obtenus

L'Office des Nations Unies à Nairobi a continué d'améliorer ses activités afin d'offrir des services efficaces et efficients à ses clients. La Section de la comptabilité a dépassé les objectifs prévus en ce qui concerne le traitement des paiements et des décaissements, et le Service de la gestion des ressources humaines a réduit les procédures manuelles faisant appel au support papier et mis au point des applications en ligne. Entre autres programmes de formation, l'Office a notamment organisé, conjointement avec l'École des cadres du système des Nations Unies, des formations sur le contrôle, l'évaluation et le rendement des investissements, auxquels ont participé des fonctionnaires des bureaux régionaux de diverses organisations. L'Office a activement prêté assistance aux agents de l'ONU touchés par le tremblement de terre en Haïti. UN Cares Kenya fait partie des entités recensées par ONUSIDA comme ayant les meilleures pratiques.

La construction de nouveaux locaux à usage de bureaux a été achevée dans les délais et sans dépassements de crédits; le nouveau bâtiment, qui a accru la superficie disponible de 60 % et présente de nombreuses caractéristiques contribuant à la protection de l'environnement, pourra ainsi accueillir d'autres organismes des Nations

Unies. Le Service de la gestion des ressources humaines a mis au point et lancé plusieurs nouvelles applications, dont les plus importantes sont myIMIS – un outil d'aide autonome permettant d'accéder en ligne aux informations contenues dans le SIG – un outil d'information financière axée sur les projets et une nouvelle version de l'outil de gestion des postes. L'Office des Nations Unies à Nairobi a fait davantage appel à des serveurs virtuels exploitant des logiciels libres et payants, ce qui a permis d'utiliser plus efficacement les ressources matérielles disponibles et de réduire la consommation d'énergie et les crédits nécessaires.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés tirés de l'expérience

Les problèmes de coupures d'eau et d'électricité ont persisté. Les projets d'investissement pluriannuels nécessaires à la modernisation des infrastructures essentielles ont dû être étalés sur plusieurs exercices biennaux. La mise en place d'Inspira, nouveau système informatique de sélection du personnel, a pesé sur les programmes de recrutement et de mobilité. La planification tardive des voyages a entraîné une augmentation des coûts des billets et des itinéraires; pour améliorer les résultats dans ce domaine, le Groupe des voyages de l'Office va au devant de ses clients pour obtenir des renseignements sur les projets de voyage largement à l'avance. Le Service de l'informatique a rencontré un certain nombre de difficultés liées essentiellement à des problèmes causés par l'ancienneté et la surcharge des serveurs (tels que le SIG), à des ressources humaines et budgétaires limitées et à des retards dans les procédures d'achat. L'adoption de logiciels libres contribuera à automatiser davantage de tâches tout en palliant au manque de moyens financiers.

Taux d'exécution des produits

887. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 100 % des trois produits quantifiables prescrits.

888. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 28G)].

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

889. Toutes les entités des services administratifs ont continué de mettre en œuvre leurs programmes de travail respectifs en mettant l'accent sur la fourniture d'un service d'excellence et la promotion de gains d'efficacité grâce à l'automatisation des procédures et des consultations régulières avec les clients. Le Comité des services communs et l'Équipe de gestion des services communs ont tenu leurs réunions comme prévu.

b) Recrutements et affectations effectués en temps voulu

890. L'Office des Nations Unies à Nairobi a achevé le processus de transformation de contrats en contrats permanents et mis en œuvre un nouveau système de sélection du personnel qui améliorera les processus de sélection. Le transfert de la fonction d'émission des lettres d'offre d'emploi (jusqu'au rang D-1) de la Section de l'administration du personnel à la Section du recrutement et de la planification a permis de réaliser des gains d'efficacité et d'améliorer le niveau de qualité.

c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

891. L'Office continue d'encourager les femmes possédant les qualifications requises à se porter candidates aux postes vacants, notamment en assortissant tous les avis de vacance de postes de la catégorie des administrateurs d'une note encourageant les candidatures féminines.

d) Amélioration de la qualité de la gestion par l'adoption de règles et procédures, méthodes, outils et techniques, nouveaux ou révisés, pour les grandes fonctions de gestion et de service de la Division des services administratifs

892. La Division des services administratifs a continué de s'employer à automatiser les processus opérationnels. Elle a notamment procédé à l'automatisation des demandes d'indemnité de fonctions, de remboursement des frais de voyage, de classement, d'indemnité pour frais d'études et de versement anticipé, ce qui a permis d'accroître la productivité et la qualité du suivi. Le système de demandes en ligne a été bien reçu par le personnel, qui apprécie l'amélioration du temps de réponse et de l'efficacité globale du service.

e) Amélioration des modalités d'exécution des tâches en termes d'efficacité et de rendement

893. Plusieurs services ont été transformés en services communs, à savoir la valise diplomatique, le bus du personnel, la navette et le service téléphonique.

Sous-programme 2
Planification des programmes, budget et comptabilité

a) Amélioration du suivi et du contrôle du budget-programme

894. Tout au long de la période considérée, l'Office des Nations Unies à Nairobi a établi, examiné et diffusé régulièrement des rapports sur l'exécution du budget et des rapports de gestion. Il a apporté des améliorations à ses systèmes d'information afin de pouvoir contrôler régulièrement les dépenses et recenser les domaines nécessitant une attention particulière.

b) Amélioration du suivi des activités et des services aux clients qui sont financés par des ressources extrabudgétaires

895. Le taux d'utilisation des ressources pour l'exercice biennal s'est établi à 93 %. Les normes de service ont été communiquées aux clients et publiées sur le site Intranet du Service de la gestion du budget et des ressources financières. L'Office a dépassé les objectifs en matière de respect des délais pour la prestation de services

en adoptant des mesures consistant par exemple à améliorer le souci du client en favorisant l'échange d'informations et le retour d'expérience.

c) Amélioration de la qualité des données financières

896. La dernière opinion des commissaires aux comptes concernant l'Office des Nations Unies à Nairobi était positive. Le Service de la gestion du budget et des ressources financières a accueilli le Comité des commissaires aux comptes dans ses locaux et lui a apporté son appui pendant l'audit intermédiaire qu'il a réalisé de l'Office des Nations Unies à Vienne, du PNUE et d'ONU-Habitat.

d) Opérations financières effectuées dans les délais et sans erreur

897. Les états financiers mensuels du PNUE, d'ONU-Habitat et de l'Office des Nations Unies à Nairobi ont été établis et publiés dans les délais prévus et sans erreur. Le Service de la gestion du budget et de ressources financières a émis de nouvelles instructions complètes concernant la clôture de compte à l'intention du personnel concerné de ces trois entités afin de veiller à ce que les comptes soient fermés avec efficacité et efficience. Le rapport trimestriel sur la productivité des comptes a été publié et a fait l'objet d'un examen approfondi qui a permis de mettre en place une série de mesures destinées à traiter l'arriéré.

Sous-programme 3
Gestion des ressources humaines

a) Renforcement de la faculté d'adaptation du personnel

898. L'Office des Nations Unies à Nairobi a administré avec succès le programme de recrutement de jeunes administrateurs au Burkina Faso, au Kenya, au Mozambique et au Togo et organisé une formation à la sélection des candidats et aux techniques d'entretien axées sur les compétences à l'intention des membres des jurys d'entretien et une formation au suivi du comportement professionnel à l'intention du personnel du PNUE. L'Office a accueilli la conférence annuelle de l'ONU sur les ressources humaines en avril 2011, qui a été l'occasion d'examiner des réformes intéressant les ressources humaines, notamment en ce qui concerne les engagements continus, l'harmonisation des conditions d'emploi, la politique et la procédure de recrutement, Inspira et le suivi du comportement professionnel. Le personnel du Service de la gestion des ressources humaines a participé à la phase pilote du nouvel outil e-Performance, qui sera mis en œuvre dans tous les bureaux du Secrétariat en 2012.

b) Amélioration des conditions de travail

899. L'Office des Nations Unies à Nairobi a organisé une journée de communication à l'intention de ses principaux clients, qui y ont vu l'une des meilleures initiatives prises par l'Office à leur égard. Il a tenu un certain nombre de visioconférences et de téléconférences avec le personnel des bureaux extérieurs en vue d'examiner certaines questions et préoccupations intéressant les ressources humaines. Il a également mis en place une permanence électronique permettant aux membres du personnel de suivre l'état d'avancement de leurs demandes et servant de « guichet unique » pour toute plainte. Ce système a permis de traiter en 24 heures au plus des requêtes dont le traitement aurait été beaucoup plus long auparavant. D'autres applications en ligne utilisables en libre service ont également été lancées.

c) Amélioration des services médicaux offerts au personnel

900. À la demande du Siège, un outil électronique de suivi du nombre de morts et blessés et de lits disponibles a été mis au point avec le service médical de l'UNSOA. L'Office des Nations Unies à Nairobi a mis en place et commencé à utiliser le système électronique de gestion des patients existant dans d'autres lieux d'affectation. Cinq équipes médicales d'urgence ont été déployées en Somalie. La Journée mondiale de la lutte contre le sida a été célébrée dans le complexe de Gigiri, où une course à laquelle ont participé 600 membres du personnel a permis de collecter des fonds en faveur de foyers pour les orphelins du sida. Cent fonctionnaires ont bénéficié de services de conseil et de dépistage volontaire du VIH. Une campagne de sensibilisation du personnel aux questions liées à la médecine préventive et de lutte contre la stigmatisation liée au VIH a également été organisée.

Sous-programme 4
Services d'appui

a) Amélioration des conditions matérielles dans le complexe de l'ONU

901. La construction de nouveaux locaux à usage de bureaux s'est achevée; le bâtiment, qui a une capacité d'accueil de plus de 1 000 personnes, a augmenté la surface disponible de 60 %. Depuis son ouverture en janvier 2011, le bâtiment a accueilli 16 organismes des Nations Unies qui étaient auparavant installés à l'extérieur du complexe, soit environ 800 nouveaux locataires. Il comprend un certain nombre de dispositifs d'éclairage contribuant à la protection de l'environnement et tenant compte des meilleures pratiques, notamment des détecteurs de présence et l'exploitation maximale de la lumière du jour. Le bâtiment sera doté de l'une des plus grandes installations solaires d'Afrique orientale, ce qui devrait lui permettre à terme d'être autonome sur le plan énergétique.

b) Amélioration de l'efficacité de la gestion des installations

902. Malgré une augmentation sensible du nombre de demandes d'intervention en 2011 suite à l'ouverture du nouveau bâtiment (4 401 demandes reçues en 2011 contre 2 212 en 2010, soit une augmentation de 98 %), la capacité de l'Office de répondre aux demandes d'intervention dans les délais s'est de fait améliorée. L'objectif de 90 % a été dépassé, environ 95 % des demandes d'intervention ayant été traitées dans les délais. L'Office a également modernisé son infrastructure électrique et de stockage de l'eau en achetant deux groupes électrogènes de 500 kilovoltampères et creusant deux nouveaux puits, ce qui permet au complexe d'être autosuffisant pendant deux semaines au maximum en cas d'urgence.

c) Maintien de services efficaces et économiques pour les voyages, les visas et les transports

903. Jusqu'à présent, 13 organismes des Nations Unies ont signé le protocole d'entente pour les services de voyage. Vu l'importance du pouvoir d'achat collectif des organismes des Nations Unies, les compagnies aériennes ont eu une réaction positive. Le Groupe des voyages de l'Office des Nations Unies à Nairobi s'est adressé directement à ses clients pour obtenir des renseignements sur les projets de voyage, les réunions et les conférences largement à l'avance, de façon à bénéficier du tarif le plus bas possible. Il établit également des rapports mensuels mettant en

évidence le préjudice financier causé par la présentation de demandes de voyage moins de 14 jours avant le départ et les porte à l'attention du Directeur exécutif concerné. Depuis la mise en œuvre de la directive de 2011, on a constaté une diminution du nombre de demandes de voyage soumises à la dernière minute.

d) Amélioration de la gestion des archives

904. Avec l'appui du personnel expérimenté de la Section des archives et de la gestion des dossiers travaillant dans la Section de la gestion des connaissances et de la mise au point des applications, la Section du classement des emplois et du recrutement a été examinée et améliorée conformément aux normes de la Section des archives et de la gestion des dossiers. Cette dernière est l'une des quelques entités chargées de tester la version pilote d'UniteDocs, ce qui lui permet d'acquérir une expérience pratique des logiciels de gestion de documents.

e) Amélioration de la qualité et de la rapidité de l'achat de biens et de services

905. La Section des achats, des voyages et des transports a constaté une augmentation du nombre de demandes reçues, notamment les autorisations pour les bureaux hors siège. Le nombre d'engagements est passé de 3 494 au cours de l'exercice 2008-2009 à 4 282 durant l'exercice 2010-2011. Depuis octobre 2011, la Section enregistre les fournisseurs conformément aux nouveaux critères, dont le volume d'activité. Des codes de produits ont également été intégrés au système de gestion des contrats et des achats. Elle a en outre offert une formation à la passation de marchés aux demandeurs de biens et services de l'Office, du PNUE et d'ONU-Habitat.

f) Développement du mécanisme de partage des coûts et de services communs

906. Le processus visant à accroître le nombre d'organismes adhérant ou parties à des accords de partage des coûts afférents aux services communs est en cours. Certains organismes souhaitant se joindre au mécanisme de l'Office des Nations Unies à Nairobi ne sont pas en mesure de le faire, leur organisation mère ayant déjà conclu des accords de ce type avec le PNUD. Il a en outre été décidé que si le bureau kényan d'une organisation ne devenait pas partie à de tels accords, ces autres bureaux ne pourraient pas le faire non plus. Le Gouvernement kenyan se félicite de la façon dont l'Office coordonne ces services pour les organismes des Nations Unies.

Sous-programme 6
Services informatiques

a) Renforcement des capacités de l'Organisation dans le domaine de la gestion et de la prestation de services

907. La Section de la gestion des connaissances et de la mise au point des applications a développé de nouvelles applications et apporté des améliorations à celles qui existaient déjà, soit quelque 56 applications au total. Les principales applications de gestion des opérations nouvellement mises au point sont le système de traitement des demandes d'allocation-logement, le système d'enregistrement des résultats des processus de recrutement (des administrateurs), le système de vote électronique pour le Syndicat du personnel de Nairobi et le système d'enregistrement des utilisateurs dans le SIG; la Section a également appuyé la mise

en place d'applications de gestion des opérations fonctionnant sous Lotus Notes. La Section a été la première entité du Secrétariat à utiliser Drupal, un logiciel libre de gestion de contenu devant faciliter la mise au point du site intranet de l'Office et permettant aux utilisateurs désignés de chaque service de la Division des services administratifs d'ajouter et de modifier du contenu sur le site. L'adoption de logiciels libres a permis à l'Office de mettre à disposition un site Web contrôlé par l'utilisateur rentable à des coûts bien moindres.

b) Amélioration des services que fournit la Division de l'informatique pour atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation

908. Depuis que Computech a été chargé de l'aide aux utilisateurs et de l'entretien des ordinateurs, le niveau de service s'est amélioré. Un progiciel de gestion de la relation client, iNeed, a été mis en œuvre à l'Office des Nations Unies à Nairobi au cours de la période considérée, ce qui a rendu nécessaire la création d'une classification des services et d'une base de données du matériel informatique. Au cours de l'exercice, le temps de réponse a sensiblement diminué malgré l'augmentation du nombre de demandes adressées au service d'assistance.

c) Amélioration des interventions visant à remédier aux lacunes opérationnelles

909. Le nouveau serveur d'établissement de rapports du SIG a été lancé et fonctionne bien.

910. Le nouveau système de facturation électronique fonctionnant avec Microsoft.NET a été mis en œuvre avec des données réelles et est actuellement examiné par le personnel du Service de l'informatique.

Chapitre 29
Bureau des technologies de l'information et des communications

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des technologies de l'information et des communications a mis en place plusieurs modalités et normes de gestion des TIC dans l'ensemble de l'Organisation, notamment un cadre de gestion des projets et des méthodes d'évaluation des investissements. Ce cadre a établi des structures d'administration des TIC, comportant des comités de contrôle de la gestion et des organes consultatifs qui permettent de dispenser des conseils sur les principaux programmes et activités liés aux TIC dans l'ensemble du Secrétariat. Il a été créé au sein du Bureau un groupe de service clients ayant pour mandat d'harmoniser les activités liées aux TIC avec les programmes du Secrétariat et de gérer la relation stratégique entre le Bureau et les autres départements et bureaux. Les progrès accomplis par le Bureau dans plusieurs secteurs ont jeté les bases nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie TIC comportant un projet à long terme, des priorités de gestion et trois programmes stratégiques dans les domaines de la gestion des connaissances, des ressources et des infrastructures. Il ressort de l'enquête annuelle auprès des utilisateurs que le degré de satisfaction

quant à l'exécution des produits et services est demeuré constant ces trois dernières années, frôlant les 70 %, ce qui montrait que le programme a été géré efficacement dans les limites des ressources qui lui ont été allouées. Le Bureau a tenu 18 réunions régulières avec le Groupe de coordination de la gestion des technologies de l'information et des communications et a activement pris part aux travaux de fond de plusieurs groupes interorganisations en vue de mieux harmoniser les TIC entre les différents organismes des Nations Unies.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Depuis sa création, le Bureau a considérablement progressé dans l'exécution de son mandat élargi consistant à répondre aux besoins stratégiques du Secrétariat en matière de TIC, et ce, malgré le fait qu'il a été créé sans que cela ait d'incidence sur le budget ou les effectifs, à l'instar de son prédécesseur, la Division de l'informatique. À l'heure actuelle, plusieurs tâches intersectorielles essentielles ne sont pas exécutées faute de ressources. Certaines devraient l'être grâce à l'approbation de 7 postes de personnel temporaire et de 5 postes supplémentaires pour la rationalisation des TIC (voir A/66/94, chap. II.A). Le Bureau continuera à resserrer sa collaboration avec les différents départements du Secrétariat en menant en 2012 une opération de planification des TIC, qui permettra d'harmoniser les TIC avec les besoins de chacun.

Taux d'exécution des produits

911. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 100 % des trois produits quantifiables prescrits.

912. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/6 (Sect. 29) et Corr.1).

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

913. Il ressort de l'enquête annuelle auprès des utilisateurs que le degré de satisfaction quant à l'exécution des produits et services est demeuré constant les trois dernières années, frôlant les 70 % et dépassant ainsi l'objectif de 68 % fixé pour 2010-2011. C'est là le signe que le programme a été géré efficacement dans la limite des ressources qui lui ont été attribuées au cours de l'exercice biennal.

b) Recrutement et affectation du personnel dans les délais prescrits

914. En décembre 2010, la durée moyenne du recrutement pour les postes publiés sur Galaxy excédait largement l'objectif des 120 jours. Lorsqu'il a été créé en février 2009, le Bureau a hérité d'une multitude de postes vacants de la Division de l'informatique, dont de nombreux remontaient à 2008. Il a réussi à en pourvoir un grand nombre malgré les difficultés rencontrées. Le taux de vacance de postes n'était plus que de 3 % en 2011. Durant le prochain exercice biennal, le Bureau

poursuivra sa collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines en vue de pourvoir plus rapidement les postes vacants.

c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes

915. La proportion de femmes occupant des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur était de 36 % en décembre 2011, dépassant ainsi l'objectif interne fixé à 30 % dans le projet de budget-programme. Durant l'exercice biennal, 67 % du personnel recruté par le Bureau venait de pays non représentés ou sous-représentés, résultat obtenu grâce à l'attention particulière que la direction a accordée à cette question lors de ses réunions ordinaires.

d) Raccourcissement des délais d'établissement de la documentation

916. Le Bureau a mené une action concertée et amélioré ses méthodes internes pour faire en sorte que les rapports soient présentés à temps, le taux de respect des délais ayant été de 95 % au cours de l'exercice. Son objectif est d'atteindre les 100 % lors du prochain exercice biennal.

e) Renforcement de la cohérence des politiques de gestion des activités liées aux technologies de l'information et des communications

917. Le Bureau a tenu 18 réunions ordinaires avec le Groupe de coordination de la gestion des technologies de l'information et des communications, qui comprend tous les chefs de services chargés des TIC du Siège, des bureaux extérieurs, des commission régionales et des tribunaux, et organisé deux conférences de quatre jours en janvier et juin 2010, pour assurer la coordination, la coopération et la collaboration dans la gestion des activités liées aux TIC. En outre, le Bureau a pris activement part aux travaux de fond de plusieurs groupes interorganisations (par exemple, le Réseau Technologies de l'information et des communications du Comité de haut niveau sur la gestion) et d'autres instances en vue de mieux harmoniser diverses initiatives liées aux TIC à l'échelle du système entre les organismes des Nations Unies et les principales parties prenantes.

Sous-programme 5
Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications

a) Renforcement des structures de gestion et d'administration des technologies de l'information et des communications axées sur le programme pour mieux adapter les activités menées aux besoins du Secrétariat

918. Le Bureau a mis en place plusieurs modalités et normes de gestion des TIC dans l'ensemble de l'Organisation, notamment un cadre de gestion des projets des méthodes d'évaluation des investissements, des examens d'initiatives et de budgets et une grille d'indicateurs de résultats. Les structures d'administration des TIC établies dans ce cadre comportent des comités de contrôle de la gestion et des organes consultatifs qui permettent de fournir des conseils et d'échanger des vues sur les principaux programmes et sur les activités liées aux TIC dans l'ensemble du Secrétariat. Il a été créé au sein du Bureau un groupe de service clients ayant pour mandat d'harmoniser les activités liées aux TIC avec les programmes du Secrétariat et de gérer la relation stratégique entre le Bureau et les autres départements et bureaux.

b) Élaboration d'une stratégie globale et de programmes de gestion des connaissances, des ressources et des infrastructures

919. Les progrès accomplis par le Bureau dans plusieurs secteurs ont jeté les bases nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie TIC comportant un projet à long terme, des priorités de gestion et trois programmes stratégiques dans les domaines de la gestion des connaissances, des ressources et des infrastructures. L'objectif est de surmonter les difficultés tenant à un environnement extrêmement fragmenté. À la demande des États Membres, une proposition révisée d'initiatives importantes a été examinée (voir A/66/94), ce qui a conduit à l'approbation, pour 2012-2013, de deux initiatives à mettre en œuvre dans les limites des ressources disponibles.

Sous-programme 6
Activités liées aux technologies de l'information et des communications

a) Renforcement des capacités de l'Organisation dans le domaine de la gestion et de la prestation de services

920. Durant l'exercice biennal, le Service de la gestion de l'infrastructure du Bureau a nettement amélioré les communications par réseau numérique à intégration de services (RNIS) sur protocole Internet pour les services de visioconférence, en utilisant Internet ou un réseau longue portée. Le Bureau a ainsi pu accélérer la fourniture de services vidéo, réaliser des économises en mettant en commun les lignes RNIS au lieu de les dédier à des usages pour lesquels elles risquent de n'être que rarement utilisées et accroître la fiabilité des connexions. En outre, l'application iNeed a amélioré en 2011 l'hébergement (services de serveurs physiques et virtuels), les postes de travail, la téléphonie sur protocole Internet et les services d'assistance.

b) Amélioration des services fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications aux fins de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation

921. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau a continué à mener pour le Secrétariat et le Siège des activités à grande échelle telles que la mise à niveau du système de gestion intégré pour l'harmonisation des contrats, l'appui pour l'exécution du plan-cadre d'équipement et les déménagements dans des locaux provisoires, la mise en place, au Siège, des centres de technologie principal et secondaire. Le Bureau a également marqué des progrès dans l'élaboration d'un plan unifié de continuité des opérations liées aux TIC et de reprise après sinistre. En outre, le Bureau a défini des normes technologiques applicables à l'ensemble de l'Organisation pour la gestion des contenus, notamment la gestion des documents, des contenus Web, la collaboration et les capacités en matière de réseaux sociaux. Il a également déployé un outil de collaboration (eRoom) dans plusieurs unités administratives du Secrétariat, lancé un projet de gestion des ressources numériques dans plusieurs départements et bureaux dans le cadre du plan-cadre d'équipement et amélioré les capacités de recherche du Système de diffusion électronique des documents.

c) Amélioration des interventions pour remédier aux lacunes opérationnelles

922. Durant la période considérée, un plus grand nombre d'initiatives était en cours ou achevé, notamment : a) le regroupement de plusieurs salles de serveurs au Siège et la virtualisation d'applications (61 % au Siège), ce qui a permis de réaliser des gains d'efficacité; b) l'élaboration d'un projet de directives sur les TIC durables

pour l'acquisition de matériel TIC et sa sortie des stocks; c) la connexion des systèmes de visioconférence de nombreux lieux d'affectation au réseau interne; d) la rédaction d'un appel d'offres en vue de sélectionner un fournisseur et une technologie pour la mise en place d'un réseau à haut débit; e) l'installation d'un bureau mobile (produit à l'usage du télétravail) et plusieurs applications permettant au personnel de l'ONU de travailler à domicile, en déplacement ou en situation d'urgence; f) la mise en place d'un réseau à haut débit dans les principaux bâtiments de New York, assurant un réseau local, la communication vocale, la visioconférence, l'accès sécurisé et les communications par télévision en circuit fermé.

Chapitre 30
Contrôle interne

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a obtenu de très bons résultats par rapport aux réalisations escomptées. Il a continué à mettre en œuvre des programmes d'assurance qualité dans le cadre de chaque sous-programme, afin de maintenir les normes de qualité les plus strictes. En outre, la rédaction et l'enrichissement de manuels pour chaque sous-programme lui a permis de faire preuve d'une cohérence et d'un professionnalisme plus grands dans l'exécution de ses tâches. De même, 68,5 % des recommandations formulées à l'issue d'audits durant l'exercice biennal (soit 1,556 sur 2,271) ont été appliquées, contre 67 % en 2008-2009, l'objectif de 45 % étant à nouveau dépassé. Un exercice d'auto-évaluation effectué en 2010 a montré que la Division de l'audit interne se conformait généralement aux normes de l'Institut des auditeurs internes et que les programmes de formation organisés par la Division des investigations avaient contribué à mieux faire connaître ces normes. Le BSCI a également lancé en 2011 un vaste programme de gestion du changement, qui se poursuit actuellement. Les objectifs ont été atteints s'agissant du recrutement de personnel venant d'États Membres sous-représentés ou non représentés ainsi que de la proportion des femmes aux postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Fort des enseignements tirés, le BSCI a continué à affiner sa méthode de planification axée sur les risques et à veiller à ce que le libellé de ses recommandations soit parfaitement clair afin d'améliorer la transparence et de déterminer qui était responsable de la mise en œuvre des recommandations. La Division de l'inspection et de l'évaluation, qui effectue des évaluations thématiques concernant l'ensemble du Secrétariat, a estimé que le caractère intersectoriel de ce type d'évaluations, leur fréquence et la capacité du Secrétariat d'appliquer les recommandations devaient être examinés plus avant lors de la planification des futurs évaluations thématiques. Par ailleurs, le BSCI a étudié l'efficacité de ses réunions s'agissant de la coordination avec d'autres organes de contrôle, et entrepris de poursuivre ses efforts de coordination en organisant davantage de réunions bilatérales de travail avec le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, selon que de besoin.

Taux d'exécution des produits

923. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 88 % des 99 produits quantifiables prescrits.

924. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 30)].

Direction exécutive et administration

a) Amélioration des délais de présentation de la documentation

925. Le BSCI a réussi a améliorer ses résultats durant l'exercice biennal. Quatre-vingt-quatorze pour cent des rapports rédigés, ainsi que la documentation concernant les réunions des organes délibérants ont été présentés dans les délais prescrits.

b) Coopération accrue avec les autres organes de contrôle des Nations Unies

926. Le BSCI a continué de consulter régulièrement les autres entités de contrôle des Nations Unies, dont le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, afin d'éviter les chevauchements et les doubles emplois et d'éviter aussi que des activités ne soient pas contrôlées. Outre leurs plans de travail communs, le Bureau a tenu des réunions bimensuelles avec le Comité des commissaires aux comptes pour examiner les questions d'intérêt commun, et rencontré le Corps commun d'inspection selon les besoins. Les hauts représentants de ces entités ont pris part à une réunion tripartite annuelle, pour examiner notamment la coordination du contrôle. À l'issue de cette rencontre, le BSCI a multiplié ses contacts officieux avec les entités de contrôle en vue de garantir une communication ouverte, l'échange d'informations et la transparence.

c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les fonctionnaires des deux sexes

927. Le BSCI a réussi à recruter davantage de fonctionnaires venant d'États Membres non représentés ou sous-représentés, et à accroître la proportion de femmes occupant des postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur (engagements d'un an ou plus). Les objectifs ont été atteints.

d) Recrutement et affectation du personnel en temps utile

928. Le BSCI a réussi à réduire de 7 % la durée moyenne du processus de sélection des candidats par rapport à 2009, année de référence, grâce à la collaboration des directeurs de programme et du Service administratif, qui a permis d'accélérer ce processus.

Sous-programme 1
Audit interne

a) Plus grande facilité pour les États Membres et le Secrétariat de prendre, en s'appuyant sur des audits internes, des décisions propres à renforcer les processus de contrôle interne et de gouvernance et à améliorer la gestion des risques

929. Au cours de l'exercice biennal, le nombre de références faites aux rapports d'audits internes du BSCI dans les résolutions de l'Assemblée générale a augmenté,

et l'Assemblée a confié à la Division de l'audit interne des tâches d'audits supplémentaires, dans des domaines stratégiques et opérationnels. Les clients du BSCI se sont déclarés satisfaits de son travail d'audit, 80 % d'entre eux jugeant les audits utiles pour définir et gérer les principaux risques. En outre, plus de 95 % des recommandations concernant la gestion des risques avaient été acceptées par les clients.

b) Exécution plus efficiente et plus efficace des activités prescrites et responsabilisation accrue des directeurs de programme

930. Presque toutes les recommandations essentielles adressées aux clients qui visaient à améliorer l'efficience et l'efficacité des activités et à responsabiliser les directeurs de programme ont été acceptées durant l'exercice biennal 2010-2011. Sur les huit recommandations essentielles concernant la réduction des dépenses, le recouvrement des pertes et trop-perçus et les recettes supplémentaires, sept ont été acceptées.

Sous-programme 2
Inspection et évaluation

a) Plus grande facilité pour les États membres et le secrétariat de prendre, en s'appuyant sur les inspections et évaluations du Bureau des services de contrôle interne, y compris les conclusions de l'auto-évaluation, des décisions propres à accroître la pertinence, l'efficience et l'efficacité de la mise en œuvre des programmes et sous-programmes

931. Les inspections et évaluations effectuées au titre du sous-programme ont aidé les États Membres et les directeurs de programme au secrétariat à prendre des décisions, grâce à la réalisation d'évaluations indépendantes de l'exécution des programmes et des résultats obtenus. Ainsi, les rapports du BSCI sur la vaste évaluation du Département des affaires économiques et sociales entreprise en 2011 ont été accueillis favorablement par ce département qui, au moment de l'établissement du présent rapport, avait déjà pris des dispositions pour mettre en œuvre plusieurs recommandations. En outre, le secrétariat a pleinement mis en œuvre 79 % des constatations et recommandations issues des inspections et évaluations des programmes, pourcentage nettement supérieur à l'objectif de 38 %.

b) Plus grande facilité pour les États membres et le secrétariat de prendre des décisions en s'appuyant sur les conclusions et recommandations du Bureau des services de contrôle interne concernant les questions intersectorielles au niveau du Secrétariat

932. Les inspections et évaluations thématiques de la Division de l'inspection et de l'évaluation ont éclairé les décisions tant des États membres que des directeurs de programme au secrétariat. Une enquête menée en 2011 auprès des représentants qui ont participé à la cinquante et unième session du Comité du programme et de la coordination a permis de recueillir des réponses de 12 membres (soit 35 % des 34 membres), dont la moitié ont jugé excellents ou bons dans l'ensemble les rapports de la Division. Les 12 membres du Comité ayant répondu ont indiqué que les rapports de la Division les avaient beaucoup ou quelque peu aidés à prendre leurs décisions. L'utilité du travail thématique de la Division trouve une illustration dans l'évaluation de la coopération régionale entre les organismes des Nations Unies

responsables du maintien de la paix et les organisations régionales, qui a guidé la décision du Département des opérations de maintien de la paix de renforcer le rôle de l'Équipe chargée des partenariats. De plus, le secrétariat a pleinement mis en œuvre 77 % des constatations et recommandations issues des inspections et évaluations thématiques, pourcentage nettement supérieur à l'objectif de 38 %.

Sous-programme 3
Investigations

a) Recommandations issues d'investigations qui contribuent davantage à réduire l'exposition de l'Organisation aux risques et à la rendre plus efficace et responsable

933. Au cours de l'exercice biennal, la Division des investigations a continué de progresser dans la mise en place de contrôles de qualité systématiques en créant de nouveaux outils et procédures. Ainsi, un manuel d'enquête détaillé a permis d'assurer une cohérence et un professionnalisme plus grands dans l'exécution des tâches liées aux investigations. Ces améliorations ont renforcé l'efficacité des investigations, notamment grâce à une définition plus claire des critères à appliquer pour étayer les accusations de faute professionnelle. Les conclusions et rapports d'enquête ont donc fourni des éléments plus solides pour prendre les mesures recommandées, à savoir essentiellement l'imposition de sanctions disciplinaires ou le recouvrement de fonds.

b) Respect plus rigoureux du principe de responsabilité et des règles et règlements de la part des directeurs de programme

934. Quatre-vingts pour cent des recommandations ont été acceptées et mises en œuvre, ce qui correspondait à l'objectif visé et s'explique en partie par le fait que les enquêteurs ont bénéficié d'une supervision renforcée et de directives plus précises, et que les projets de rapports ont fait l'objet d'un contrôle qualité.

c) Meilleure connaissance par les directeurs de programme des mécanismes de contrôle interne relatifs aux investigations

935. Les programmes de formation assurés par la Division des investigations ont permis de mieux faire connaître les dispositifs de contrôle interne des investigations (60 fonctionnaires ont été formés aux affaires de fraudes liées aux achats et 100 aux questions de harcèlement sexuel, sur le terrain et au Siège), comme en témoigne également le taux élevé de mise en œuvre des recommandations évoqué plus haut.

Chapitre 34
Sûreté et sécurité

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice biennal, des partenariats interinstitutions au sein du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont été renforcés grâce à des contacts bilatéraux. Le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a examiné un plus large éventail de questions et veillé à mieux tenir compte des services extérieurs au domaine de la sécurité (gestion des ressources humaines ou services

médicaux, par exemple). Des efforts importants ont été faits pour améliorer la collaboration avec les partenaires existants ou nouveaux et renforcer la sensibilisation aux questions de sécurité à tous les niveaux. L'idée de l'importance relative des programmes se propage progressivement dans l'ensemble du système des Nations Unies, ce qui entraîne un examen du fonctionnement de l'ONU par rapport aux menaces et aux risques auxquels elle doit faire face. Un appui plus grand a été apporté aux interlocuteurs désignés et aux responsables des services de sécurité de l'Organisation au moyen de contacts fréquents, d'une amélioration de la formation et de l'adoption de nouveaux outils tels que le système de niveaux d'insécurité et la version perfectionnée du système de traitement des demandes d'autorisation de voyage. De nouvelles stratégies ont été adoptées pour inciter les États Membres à participer et promouvoir une plus grande transparence en matière de sécurité. Des progrès importants ont été accomplis dans le domaine de l'analyse des conditions de sécurité, notamment grâce au développement des réseaux de spécialistes de la sécurité. L'attention prêtée au bien-être et à la sécurité des membres du personnel local pendant et après les crises a également été considérablement accrue.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

L'évolution constante de la situation en matière de sécurité ne cesse de poser de nouveaux problèmes dans un système en grande partie fondé sur le partage des coûts. Le Département de la sûreté et de la sécurité continue d'avoir beaucoup de mal à répondre aux besoins exceptionnels dans les situations de crise. Il faut s'efforcer davantage de clarifier la répartition des fonctions dans l'ensemble du système de gestion de la sécurité, afin d'améliorer l'efficacité et d'éviter les doublons. Il faut faire mieux comprendre les mesures prises et les procédures suivies au personnel qui n'appartient pas aux services de sécurité. La modernisation et l'administration des systèmes de gestion de l'information dépendent de la disponibilité des ressources nécessaires, de même que la fourniture d'analyse des questions de sécurité dont la portée soit suffisante. Il faut examiner les mécanismes de gestion des ressources humaines qui régissent le recrutement, la rétention, la mobilité et l'organisation des carrières à l'ONU et s'assurer qu'ils répondent au mieux aux besoins du système de gestion de la sécurité.

Taux d'exécution des produits

936. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à un taux d'exécution de 75 % sur les 73 produits quantifiables prescrits.

937. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 34)].

Direction exécutive et administration

a) Existence des ressources humaines et financières adaptées au programme de travail

938. Le Département de la sûreté et de la sécurité a recruté plus de 50 nouveaux agents pour occuper des postes nouvellement créés hors Siège, renforçant ainsi l'appareil de sécurité et la capacité de réaction de l'ONU. Ces postes étant administrés par le PNUD et les opérations de recrutement ayant été effectuées à l'extérieur du Secrétariat, ils n'apparaissent pas dans les statistiques des indicateurs de succès. La quantité des activités de recrutement menées à bien au cours de l'exercice biennal et la rapidité avec laquelle elles l'ont été constituent néanmoins pour le Département un succès important. Au 31 décembre 2011, selon les données fournies par le Système intégré de gestion et le portail NOVA, le taux global d'exécution du budget était de 100,06 %, dont 101,69 % pour les crédits ouverts au titre des activités cofinancées et 98,58 % pour les crédits ouverts au titre des activités financées au moyen du budget ordinaire.

b) Amélioration de la répartition géographique des postes et de l'équilibre entre les sexes

939. Grâce à un vigoureux programme de sensibilisation, le Département a réussi au cours de l'exercice biennal à augmenter à la fois la représentation des femmes dans la catégorie des administrateurs et le nombre d'agents recrutés originaires des États Membres non représentés ou sous-représentés. La proportion de femmes parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur titulaires d'un contrat d'au moins un an est passée à 29 %. Par ailleurs, les efforts du Département dans le domaine de la représentation géographique ont abouti à une augmentation de 75 % du nombre d'agents originaires des États Membres non représentés ou sous-représentés recrutés par le Département.

c) Amélioration de la coordination, de l'intégration et de la conformité des politiques et procédures dans le cadre du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies

940. Le Groupe de la politique de sécurité, de la planification et de la coordination a coordonné l'élaboration et l'approbation des politiques suivantes concernant le système de gestion de la sécurité : a) le système des niveaux d'insécurité; b) le traitement des habilitations de sécurité et des demandes d'autorisation de voyage; c) les politiques de réinstallation et d'évacuation; d) la politique suivie concernant l'applicabilité du système de gestion de la sécurité; e) la version révisée du dispositif de responsabilisation; et f) la politique en matière de sécurité routière. Le Groupe a élaboré d'autres projets de politiques en vue de leur soumission au Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, coordonné les consultations entre institutions sur le processus de gestion des risques de sécurité et établi le rapport annuel consacré à ce sujet que le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée générale. En outre, la Section de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi a réalisé 34 missions de mise aux normes dans des lieux d'affectation désignés par la Division des opérations régionales, au cours desquelles les équipes compétentes ont visité et évalué 1 124 locaux occupés par des organisations du système des Nations Unies ou des entités associées. Lors de ces missions, la Section a fait 496 recommandations visant à améliorer la mise en œuvre des politiques et

procédures de sécurité. Un nouveau système de suivi de la mise aux normes permet de contrôler l'avancement de la mise en œuvre des recommandations.

Sous-programme 1
Coordination de la sécurité et de la sûreté

a) Garantir la sécurité et la sûreté du personnel, des représentants et des visiteurs dans les villes sièges et les commissions régionales

941. Le Service de la sûreté et de la sécurité de New York a continué de mettre en place dans le complexe du Siège et dans tous les locaux de l'Organisation situés dans la ville hôte un dispositif de sécurité et de sûreté physiques, techniques et procédurales. Les normes minimales de sécurité opérationnelle pour la Suisse ont servi de référence pour apporter des améliorations dans divers domaines. Le Service de la sûreté et de la sécurité de Vienne a continué de progresser dans la mise en œuvre des normes minimales de sécurité opérationnelle : une nouvelle installation de contrôle de sécurité et une équipe cynophile ont été créées. L'Office des Nations Unies à Nairobi a renforcé la sécurité de son complexe en mettant en œuvre des mesures intégrées de sécurité physique et technologique, et en formant un plus grand nombre d'agents de sécurité. La CESAP a progressé dans la mise en œuvre de la coordination des mesures intégrées de sécurité physique et technologique. À la CEPALC, le projet contrôle de l'accès aux locaux a été mis en œuvre; en conséquence, le niveau de conformité attendu dans ce domaine a été atteint et a continué de s'améliorer. En dépit de l'insécurité qui règne au Liban, la CESAO n'a enregistré aucune effraction. Dans la logique de la mise en œuvre du projet Contrôle de l'accès aux locaux, la CEA a accordé une attention particulière au renforcement des activités liées à la sécurité.

b) Renforcement de la coordination des dispositions en matière de sécurité dans les villes sièges et les commissions régionales

942. Durant l'exercice biennal, le Groupe de coordination de la protection a coordonné l'évaluation de la nécessité d'une protection rapprochée à 795 activités du système des Nations Unies et, le cas échéant, la fourniture de cette protection, notamment en ce qui concerne le dispositif de sécurité mis en place lors des déplacements de 109 hauts fonctionnaires, y compris le Secrétaire général, dans 142 pays. En outre, le Groupe a participé à une mission d'évaluation de la sécurité en Iraq et coordonné les visites du Conseil de sécurité en Éthiopie, au Kenya et au Soudan. En outre, la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège a dirigé des groupes de travail sur diverses questions, notamment l'élaboration d'un manuel de sécurité en cas d'incendie et le recrutement d'agents de sécurité privés pour les entités du système des Nations Unies présentes dans des lieux d'affectation à haut risque.

c) Amélioration de la planification et de la préparation en cas de situation d'urgence ou de crise dans les locaux de l'ONU situés dans les villes sièges et les commissions régionales

943. Le Service de la sûreté et de la sécurité de New York a mis en place et répété des plans d'urgence en cas d'incidents faisant intervenir un « tireur fou » ou des armes chimiques ou biologiques. À l'Office des Nations Unies à Genève, tous les exercices d'incendie ont été effectués en stricte conformité avec le plan. L'Office

des Nations Unies à Vienne a établi un nouveau plan d'évacuation d'urgence, mené à bien ses exercices d'évacuation d'urgence et commencé de préparer un plan en cas d'incident faisant un grand nombre de victimes. L'Office des Nations Unies à Nairobi a récemment révisé et mis à jour son plan en cas d'incident faisant un grand nombre de victimes et son plan de commandement des interventions en cas d'incident. À la CEA, la cellule incendie et sécurité et le Groupe de la gestion des situations de crise ont également procédé à des évaluations et à des exercices. La CESAP a achevé son plan en cas d'incident faisant un grand nombre de victimes et prévoyait de procéder à un exercice sur ce thème. À la CEPALC, le temps de réaction aux atteintes à la sécurité a été maintenu en dessous de la limite établie. La CESAO a organisé la formation de la moitié de ses agents de sécurité à la lutte contre les incendies et élaboré des exercices d'incendie et d'évacuation. En outre, une ligne directe a été installée entre la Croix-Rouge libanaise et la Maison des Nations Unies à Beyrouth.

Sous-programme 2
Coordination régionale des dispositifs de sécurité et appui aux bureaux extérieurs

Composante 1
Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain

a) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des fonctionnaires des Nations Unies, du personnel associé et des personnes à charge

944. Au cours de l'exercice biennal considéré, le Département de la sûreté et de la sécurité s'est donné un mal considérable pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel dans le monde entier. Des activités visant à maintenir à un niveau élevé le pourcentage des évaluations des menaces et des risques d'atteinte à la sécurité qui sont à jour et à renforcer la conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle ont tenu une place déterminante dans cette action. À la fin de l'exercice, l'évaluation des risques en matière de sécurité de 93,93 % des lieux d'affectation avait été mise à jour. Le Département actualise régulièrement ces évaluations dans les pays et régions présentant un niveau d'insécurité élevé et il en effectue également en cas de modification sensible du niveau d'insécurité. Cela a sensibilisé tous les membres du personnel et augmenté leur vigilance. Le Département a également fait en sorte que les normes minimales de sécurité opérationnelle soient respectées, au niveau mondial, dans 87,27 % des lieux d'affectation.

b) Intervention rapide en cas d'atteinte à la sécurité

945. L'achèvement des plans de sécurité d'urgence, la conduite d'exercices portant sur ces plans et le renforcement de sa capacité de déployer ou transférer des agents de sécurité sur le terrain dans un délai de 24 heures ont permis au Département de la sûreté et de la sécurité de réagir avec rapidité et efficacité aux atteintes à la sécurité. Au cours de l'exercice biennal considéré, 80 % des lieux d'affectation ont achevé l'élaboration de plans de sécurité au niveau du pays, et 60,3 % ont effectué des exercices. Le fait que diverses questions de sécurité avaient été abordées dans ces plans ont eu un effet déterminant lors des évacuations de personnel, dans le fonctionnement du dispositif de personnes relais pour les questions de sécurité, lors des évacuations médicales d'urgence et dans d'autres activités liées aux

particularités de chaque lieu d'affectation sur le plan de la sécurité. Le Département a effectué plusieurs déploiements d'urgence, notamment en Égypte, en Haïti, au Kirghizistan, en Libye, au Nigéria, au Pakistan et en Tunisie. Au cours de l'exercice, 84 de ses agents de sécurité ont été déployés à partir de divers lieux d'affectation.

c) Perfectionnement du système de gestion de la sécurité

946. Au cours de l'exercice biennal, le Département de la sûreté et de la sécurité a déployé des efforts importants pour aider à mener à bien de façon efficace et efficiente les activités de l'ONU tout en assurant la sûreté et la sécurité du personnel. À cette fin, il a resserré ses partenariats avec les pays où l'ONU est présente en faisant davantage appel à des coordonnateurs de pays (dans 89,9 % des lieux d'affectation) et en signalant rapidement les incidents (le délai moyen entre la survenue d'un incident et son signalement au Siège a été de 2,8 heures). En 2010, le Département a également mené une étude de la vulnérabilité des locaux visant à dresser la liste de toutes les installations de l'ONU dans le monde et à évaluer leur vulnérabilité à l'égard des menaces connues, afin que puissent être adoptées des mesures appropriées d'atténuation des risques.

Composante 2
Appui aux bureaux extérieurs

a) Renforcement de la capacité du personnel des Nations Unies à gérer le stress traumatique

947. Au cours de l'exercice biennal, le Groupe de gestion du stress traumatique a poursuivi la mise en œuvre de son cadre stratégique mondial par les moyens suivants : a) en facilitant l'accès à des services de conseil pérennes; b) en améliorant le niveau de préparation aux situations d'urgence psychosociale et la capacité d'intervention correspondante; et c) en promouvant la coopération interinstitutions. En 2010, le Groupe est intervenu en Haïti, à la suite du séisme, en déployant neuf conseillers psychologiques, en veillant à la coordination interinstitutions et en formant et supervisant au Siège des interlocuteurs pour les familles. Le Groupe est également intervenu lors de crises survenues en Iran, au Kirghizistan, en Ouganda et au Pakistan, ainsi que lors de prises d'otages, au Soudan. En 2011, il est intervenu dans 11 situations d'urgence : lors des troubles politiques qui ont eu lieu en Tunisie, en Égypte, en Côte d'Ivoire, en Syrie, en République centrafricaine et en Libye, lors des accidents d'avion qui se sont produits en Bolivie et en République démocratique du Congo, et lors de l'attentat perpétré contre la Maison des Nations Unies à Abuja. La campagne vigoureuse du Groupe a abouti au maintien de 16 postes de psychologue conseil et au recrutement des six nouveaux conseillers en Bolivie, en Jamaïque, au Pérou, en Somalie, au Zimbabwe et dans la bande de Gaza.

b) Renforcement, grâce à la formation, des capacités de tous les participants au système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, notamment des responsables désignés, des membres des équipes de gestion de la sécurité, des agents de sécurité et des fonctionnaires

948. La révision du cédérom *Notions de base de sécurité sur le terrain (II)* a été lancée en novembre 2011. Des modules de formation distincts ont été élaborés à l'intention des hauts responsables de la sécurité. Au niveau mondial, 71 interlocuteurs désignés pour les questions de sécurité et plus de 895 membres de

47 équipes de coordination du dispositif de sécurité ont reçu une formation. Tous les agents de sécurité nouvellement recrutés ont été certifiés grâce au programme de certification en matière de sécurité, et 10 cours à l'intention des assistants locaux chargés de la sécurité ont permis de former 268 participants. Deux cours du programme de formation intermédiaire ont été organisés en 2010-2011. Une formation à l'intention des spécialistes de la sécurité a également été dispensée : 5 cours sur la gestion des prises d'otages, 6 sur la protection rapprochée et 7 sur des questions médicales. En 2010, la Section de la formation et du perfectionnement a établi en Afrique de l'Est une antenne de formation. Le programme Sécurité et sûreté dans les missions a continué de former plus de 15 000 fonctionnaires des Nations Unies. Un programme de formation à la sécurité sur le terrain a également été mené en 2011 à l'intention des agents de sécurité du Département des opérations de maintien de la paix.

c) Amélioration de la planification et de la préparation en vue de répondre aux situations de crise et d'urgence dans tous les lieux d'affectation dans le monde

949. L'habilitation de sécurité est essentielle pour que l'Organisation sache où se trouvent les membres du personnel, s'il se produit un événement imprévu risquant de les mettre en danger ainsi que leurs personnes à charge voyageant avec eux. Le système de traitement des demandes d'autorisation de voyage permet à tous les fonctionnaires y autorisés au titre des dispositions de l'ONU en matière de sécurité de traiter leurs habilitations de sécurité en ligne, ce qui permet aux responsables de la sécurité de l'ONU d'avoir des renseignements sur le moyen de les toucher au cas où d'autres mesures seraient nécessaires pour assurer leur sécurité. Actuellement, 278 941 membres du personnel et personnes à charge sont enregistrées dans le système. Le Groupe de la gestion des situations de crise seconde le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité dans son rôle de président de la Cellule de gestion des crises et fournit un appui pendant les crises ou lors de tout autre type d'événement touchant la sûreté et la sécurité du Siège de l'ONU, ses activités ou son personnel. La Cellule est également chargée des exercices de préparation et de simulation.

Chapitre 37
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

Principaux résultats obtenus

Le début de l'exercice biennal a été marqué par d'intenses discussions sur la création d'une nouvelle structure chargée de promouvoir l'égalité des sexes. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes[103] (ONU-Femmes) a vu le jour un an plus tard, le 1er janvier 2011. Pendant sa première année de fonctionnement, dans le prolongement des activités normatives et opérationnelles menées par ses différentes composantes dans le passé, ONU-Femmes a fourni des services fonctionnels pour les réunions de la

[103] Établie par les résolutions 64/289 et 65/259 de l'Assemblée générale.

Commission de la condition de la femme, les séances de l'Assemblée générale consacrées à des questions ayant trait à la promotion de la femme, deux débats publics du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et deux sessions de fond du Conseil économique et social. Au plan opérationnel, ONU-Femmes a formé des femmes candidates à une fonction publique, qu'elle a également aidées à faire campagne dans 23 pays. Un partenariat avec la FAO, le FIDA et le PAM destiné à renforcer le pouvoir économique des femmes rurales a été lancé en juillet 2011. En 2011 également, ONU-Femmes a été le fer de lance d'une initiative mondiale visant à donner à toutes les femmes et les filles accès aux aides indispensables en cas de violence.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les principaux problèmes qui se sont posés au cours de l'exercice biennal étaient liés à la fusion de quatre entités ayant chacune son personnel, son encadrement et son mode de fonctionnement propre. Il a fallu, pour opérer cette transition, transférer des postes et des fonctions et établir la nouvelle structure organisationnelle dont la conception et la mise en place ont exigé du temps et de l'énergie, ce qui a eu pour effet de ralentir l'exécution de certains produits. Les ressources de l'Entité viennent, pour l'essentiel, de contributions volontaires. Du fait de la fragilité de la situation financière mondiale, ONU-Femmes a progressé moins vite que prévu vers l'objectif d'un budget annuel de 500 millions de dollars.

Taux d'exécution des produits

950. Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 77 % des 119 produits quantifiables prescrits.

951. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès, d'abord énoncés dans le Rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 et sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/82), ont été modifiés par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante et unième session (voir A/66/16, par. 38).

Direction exécutive et administration

a) Administration efficace du programme de travail

952. ONU-Femmes a pris un certain nombre de mesures pour se doter d'une direction exécutive et d'une administration efficaces. Après avoir consulté ses partenaires, elle a établi son premier plan stratégique pour la période 2011-2013 et les plans de travail de tous ses bureaux de pays. Une équipe de direction entièrement nouvelle a été nommée, qui a mis au point sa propre politique de responsabilisation des cadres supérieurs et ainsi concouru à la bonne exécution des produits.

b) Recrutements et affectations effectués en temps voulu

953. Dans son plan stratégique pour 2011-2013, ONU-Femmes a présenté une stratégie complète de gestion des ressources humaines garantissant la qualité et la motivation du personnel, grâce à laquelle les postes vacants seront pourvus en temps voulu au moyen d'un processus de recrutement sélectif et transparent. La stratégie porte également sur la planification de la gestion des ressources humaines, la structuration organisationnelle, la gestion et le développement des aptitudes, la gestion des effectifs, l'administration des avantages et prestations et les voies de recours. Ces mesures permettront de disposer de personnel compétent, formé et motivé.

c) Renforcement du respect, par les organismes des Nations Unies, de leurs obligations, en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

954. ONU-Femmes a œuvré en faveur de nouvelles initiatives et du renforcement des mécanismes de responsabilisation établis à l'échelle du système des Nations Unies pour assurer l'égalité des sexes, en particulier l'adoption d'un système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes dans l'ensemble du système fondé sur le contrôle de l'allocation des ressources et d'indicateurs de résultats servant à évaluer dans quelle mesure la condition de la femme est prise en compte dans la programmation conjointe par pays. ONU-Femmes a aussi coordonné l'élaboration d'un plan d'action à l'échelle du système en vue de traduire sur le plan opérationnel la stratégie d'institutionnalisation de l'égalité des sexes. L'exécution de la phase pilote du plan a commencé en décembre 2011.

Sous-programme 1
Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques

a) Renforcement de la capacité de la Commission de la condition de la femme de s'acquitter de son mandat, notamment de promouvoir l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale, et renforcement de l'action d'ONU-Femmes tendant à appuyer la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la Commission

955. La cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme, qui a abouti à l'adoption de conclusions concertées sur son thème prioritaire, a été fructueuse. Plusieurs résolutions ont en outre été adoptées, dont une, la première en son genre, porte sur la prise en compte systématique des objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les stratégies et politiques relatives aux changements climatiques, et pourra servir de base à d'autres travaux intergouvernementaux sur cette question. Les travaux de la Commission ont, quant à eux, bénéficié de la participation active d'États Membres et d'organisations non gouvernementales, dont témoignent la présence importante de ministres et de hauts responsables gouvernementaux, le fort taux de participation aux réunions interactives d'experts et les multiples manifestations parallèles. La participation des organisations non gouvernementales a été nettement facilitée par l'impression anticipée des cartes d'accès pour les personnes ayant déjà assisté à des réunions de la Commission et par le renforcement de la coopération entre ONU-Femmes et le Département de la sûreté et de la sécurité, ce qui a permis de limiter

considérablement le temps d'attente pour les représentants d'organisations non gouvernementales.

b) Renforcement de la capacité des organismes des Nations Unies de tenir systématiquement compte des questions d'égalité des sexes et de prendre des mesures ciblées pour accorder aux femmes toute la place voulue dans leurs politiques et programmes, de manière cohérente

956. La plupart des organismes du système des Nations Unies ont continué de prendre en considération le principe de l'égalité des sexes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs politiques et programmes. Ils ont inclus des obligations en matière d'égalité des sexes dans leurs dispositifs de responsabilisation, dans les mécanismes de suivi, d'évaluation et de contrôle, ainsi que dans la procédure d'évaluation et de notation des fonctionnaires. Par ailleurs, ils se sont mobilisés davantage pour que le principe de l'égalité des sexes soit pris en compte systématiquement dans les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. À cet égard, il ressort de l'analyse des rapports annuels des coordonnateurs résidents que les questions relatives à la condition féminine occupent une place plus importante que par le passé dans les processus de développement nationaux. Les indicateurs de résultats en matière d'égalité des sexes mis au point par le Groupe des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne les équipes de pays des Nations Unies ont été de plus en plus utilisés dans le dispositif de responsabilisation des organismes des Nations Unies au niveau des pays.

c) Renforcement de la capacité d'ONU-Femmes d'appuyer, à la demande des États Membres, les efforts que ceux-ci consentent pour satisfaire aux priorités arrêtées aux niveaux national et international en matière d'égalité des sexes

957. ONU-Femmes s'est employée à renforcer les moyens qu'elle met à la disposition des États Membres pour les aider à réaliser l'égalité des sexes. Pour ce faire, elle a concentré ses efforts sur le transfert des fonctions et des postes qui relevaient précédemment de ses quatre composantes conformément aux dispositions de la résolution ayant présidé à sa création; elle s'est également dotée d'une équipe de direction et a renforcé sa présence sur le terrain tout en tirant parti de son implantation au Siège. Plutôt que d'agir seule, elle s'est appuyée sur les compétences existantes et la présence d'organismes des Nations Unies sur le terrain pour prendre ses décisions concernant les choix programmatiques et l'ouverture de bureaux. Ses priorités ont été l'appui aux processus de programmation conjointe par pays, le recensement des compétences en matière d'égalité des sexes dans les différents organismes du système, les audits portant sur la place des femmes et la mise en place d'indicateurs de résultats en la matière, l'utilisation par l'ensemble des organismes de repères comparables pour évaluer dans quelle mesure telle ou telle activité contribue à l'égalité des sexes et les évaluations conjointes des programmes communs.

Sous-programme 2
Politiques et programmes

a) Renforcement de l'appui aux mesures favorisant l'application intégrale et effective du Programme d'action de Beijing, des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, du Document final du Sommet mondial de 2005 et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

958. ONU-Femmes a concouru à l'application intégrale du Programme d'action de Beijing et d'autres textes normatifs grâce à ses travaux de recherche, analyses et recommandations sur les politiques à mener, qui ont facilité les délibérations et négociations entre États. Sa publication phare, *Le progrès des femmes à travers le monde*, consacrée à l'accès à la justice, a été diffusée dans plusieurs pays, suscitant beaucoup d'intérêt aux niveaux national et régional. En 2011, l'Entité s'est impliquée plus fortement dans les processus intergouvernementaux thématiques afin de donner davantage d'importance à l'égalité des sexes dans les analyses, les débats, les résultats obtenus et les suites données, à l'occasion notamment du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, tenu à Busan (République de Corée), et des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012. Ses efforts se sont traduits par un renforcement de la cohérence de l'appui normatif qu'elle fournit dans le cadre de ces processus et de l'appui opérationnel qu'elle apporte aux partenaires nationaux pour les aider à appliquer les textes issus desdits processus.

b) Renforcement de l'appui à l'action menée par les organismes des Nations Unies en faveur de la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité

959. Aux côtés de partenaires, ONU-Femmes s'est attachée à améliorer les produits normatifs et opérationnels qui s'inscrivent dans le cadre de l'action menée au titre de la question des femmes et de la paix et la sécurité. Elle a, par exemple, œuvré en faveur de l'élaboration et de l'adoption d'un cadre de résultats stratégiques à l'échelle du système, assorti d'objectifs et d'indicateurs, en vue d'aider les États Membres à accélérer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Un appui technique a été apporté à certains États Membres pour la mise au point de mécanismes de responsabilisation, au moyen notamment de l'élaboration de plans d'action nationaux axés sur la mise en œuvre de la résolution. Dorénavant, ONU-Femmes tient régulièrement le Conseil de sécurité informé de cette question. Elle a aussi lancé une formation en ligne portant sur la mise en œuvre de la résolution dans deux régions et organisé au moins 16 journées portes ouvertes, dont deux manifestations régionales qui ont offert aux hauts responsables du système des Nations Unies la possibilité de dialoguer avec les représentants d'organisations de femmes sur la question.

c) Renforcement du soutien de la communauté internationale aux efforts d'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles et d'autonomisation des femmes, conformément aux engagements pris par les organismes des Nations Unies en matière d'égalité des sexes aux niveaux international et régional

960. ONU-Femmes a continué de s'associer aux activités visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles, conformément aux engagements

pris en matière d'égalité des sexes aux niveaux international et régional. Elle a fourni une assistance technique aux États Membres au niveau national pour les aider à concevoir des stratégies, politiques et plans nationaux qui s'attaquent aux inégalités entre les hommes et les femmes. Elle a en outre apporté un appui aux fins de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de l'élaboration des rapports périodiques soumis au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Son appui a également été renforcé en ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique, la lutte contre la violence sexiste et le renforcement du pouvoir économique des femmes. Le concours prêté par ONU-Femmes à 44 pays en matière de prise en compte de la condition de la femme dans la budgétisation a abouti à la publication, par 17 ministères des finances, de directives budgétaires intégrant le principe d'égalité des sexes et à la mise en place de dispositifs ciblés de contrôle des dépenses dans 13 pays. Cet appui a donné lieu à des changements institutionnels de grande ampleur, qui s'inscrivent dans la durée. Les 17 ministères susmentionnés sont maintenant bien équipés pour prendre en compte l'égalité des sexes grâce à des capacités et procédures solidement établies, y compris le processus d'établissement des budgets qui a été modifié en ce sens.

d) Renforcement des moyens dont dispose ONU-Femmes pour appuyer efficacement, à la demande des États Membres, les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes, les prestataires de services et les organisations compétentes de la société civile, afin de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et de protéger les droits fondamentaux de celles-ci

961. ONU-Femmes a appuyé le renforcement des capacités des mécanismes nationaux de promotion de la femme, des organisations de la société civile et des prestataires de services afin de les aider à œuvrer plus efficacement en faveur de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la prise en compte des questions relatives à la condition féminine dans les politiques, stratégies, plans et programmes. Plus précisément, ONU-Femmes a apporté son soutien à des mécanismes nationaux de promotion de la femme dans 52 pays, à des organisations de la société civile et à des associations de femmes dans 71 pays et à des prestataires de services, ministères et collectivités locales dans 59 pays. De plus, dans 23 pays, l'Entité a formé des femmes candidates à une fonction publique, qu'elle a également aidées à faire campagne. Par ailleurs, elle est intervenue immédiatement lorsque les crises ont éclaté en Égypte et en Tunisie, où elle a appuyé la participation des femmes à la réforme constitutionnelle, aux élections et à la transition politique.

e) Renforcement de la faculté d'ONU-Femmes d'exploiter et de gérer des mécanismes de financement multidonateurs adaptés aux exigences des pays de programme

962. ONU-Femmes gère le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et le Fonds pour l'égalité des sexes, qui sont tous deux alimentés par d'importantes contributions volontaires et ont redistribué des sommes considérables. Le premier a en effet perçu 13,5 millions de dollars et le second 806 000 dollars. Les deux continuent d'attirer des fonds malgré les difficultés économiques.

f) Renforcement de la capacité d'ONU-Femmes de diriger et coordonner l'action que mènent les organismes des Nations Unies dans les États Membres pour les aider à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris en vue de l'élimination de la discrimination contre les femmes et les filles, de l'autonomisation des femmes et de la réalisation de l'égalité des sexes

963. Un certain nombre de programmes des Nations Unies au niveau des pays ont été conçus ou mis en œuvre avec l'assistance d'ONU-Femmes. Aux côtés de groupes thématiques travaillant sur les questions relatives à l'égalité des sexes et d'équipes de pays des Nations Unies, l'Entité a également participé à plusieurs dispositifs de coordination aux niveaux régional et national. Elle est, par exemple, présente dans tous les pays pilotes de l'initiative Unis dans l'action et de mieux en mieux représentée dans les pays qui se sont associés volontairement à cette initiative. Cette expérience est riche d'enseignements sur la façon dont l'ONU pourrait coordonner l'appui apporté aux États Membres aux fins des priorités nationales en matière d'égalité des sexes. De plus, ONU-Femmes a participé au renforcement du rôle des mécanismes nationaux de promotion de la femme dans l'élaboration des programmes de développement nationaux et à la coordination de mesures interministérielles complexes. Elle a aussi pris part aux travaux de planification des organismes des Nations Unies, sur lesquels elle a exercé son influence. Dans de nombreux pays, des membres de la société civile qui militent pour l'égalité des sexes ont également reçu un soutien pour leur action en faveur de l'adoption de politiques et de lois qui prennent en compte la condition de la femme.